



#FAIT(S) POUR DURER



· DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2017 ·

Incluant le rapport financier annuel

**Message du Président
Profil et Stratégie
Profil 2017**
**3
4
6**

1

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1. Chiffres clés	10
1.2. Histoire	14
RFA 1.3. Présentation des activités	16
1.4. Recherche et innovation	21
1.5. Propriétés immobilières, usines et équipements	22
RFA 1.6. Facteurs de risques	24
1.7. Procédures de gestion des risques et de Contrôle Interne mises en place par la Société	30

2

NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

2.1. Le Programme BIC de Développement Durable	40	RFA
2.2. Les responsabilités liées à nos produits	53	RFA
2.3. La responsabilité environnementale liée à nos opérations	64	RFA
2.4. Notre responsabilité sociale envers nos salariés	74	
2.5. Notre responsabilité sociétale	87	
2.6. Repères	95	

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1. Organes d'Administration et de Direction	104
3.2. Rémunération des mandataires sociaux	129

4

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

4.1. Analyse de l'activité et des résultats consolidés	150
4.2. Situation financière et trésorerie	157
4.3. Gestion des risques de change et de taux d'intérêt	158
4.4. Dividendes	159
4.5. Investissements	160
4.6. Perspectives pour 2018 et stratégie	162

5

ÉTATS FINANCIERS

5.1. Comptes consolidés	164
5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes aux comptes consolidés	225
5.3. Comptes sociaux de SOCIÉTÉ BIC (normes françaises)	229
5.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	248
5.5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	252

6

INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR

6.1. Informations sur la Société	254
6.2. Capital social	256
6.3. Actionnariat	258
6.4. Actions propres et rachat d'actions	260
6.5. Relations avec les investisseurs	262
6.6. Informations boursières	263

7

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MAI 2018

7.1. Assemblée Générale Ordinaire	266
7.2. Assemblée Générale Extraordinaire	284
7.3. Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire	296
7.4. Rapports des Commissaires aux Comptes	297

8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Documents accessibles au public	304
RFA 8.2. Principaux communiqués	305
RFA 8.3. Personne responsable	306
RFA 8.4. Responsables du contrôle des comptes et honoraires	307
8.5. Table de concordance conformément au règlement européen n° 809/2004	308
RFA 8.6. Table de concordance avec le rapport financier annuel	311
8.7. Table de concordance avec le rapport de gestion	312
8.8. Table de concordance des indicateurs environnementaux et sociaux	313
8.9. Glossaire	314

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

Les éléments liés à la Responsabilité Sociétale des Entreprises sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **RSE**



Document de référence
incluant le rapport financier annuel

2017



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le 21 mars 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document est mis à la disposition sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de SOCIÉTÉ BIC (www.bicworld.com). Une copie de ce document peut aussi être obtenue sans frais de téléphone au 01.45.19.52.26 ou par courrier adressé à SOCIÉTÉ BIC à l'attention du service Relations Investisseurs, 14 rue Jeanne d'Asnières, 92611 Clichy Cedex (France).







BRUNO BICH
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

2017 a été une année difficile, marquée par des niveaux de volatilité sans précédent. Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, nos marchés se transforment très rapidement. Grâce aux nouvelles technologies, les consommateurs sont plus que jamais à la recherche de produits personnalisés et de commodité. Entreprise orientée vers le long-terme, nous restons concentrés sur notre potentiel de croissance à long terme tout en gérant les turbulences court terme.

Depuis l'origine, notre vision est d'offrir des produits de haute qualité, à un prix juste, pour tous, partout dans le monde. Nous avons des valeurs fortes et les hommes et les femmes sont la clé de voûte de notre philosophie « *se fonder sur nos valeurs, inventer le futur* ».

À partir du mois de mai, ce sera à mon fils Gonzalve et à ses équipes d'inventer le futur BIC.

En effet, à la suite de l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil d'Administration a l'intention de le nommer Directeur Général. Il sera épaulé par Pierre Vareille qui prendra le poste de Président du Conseil. Pierre est un professionnel expérimenté et respecté. Il partage notre vision de long-terme et a une excellente connaissance de notre entreprise.

Quant à Gonzalve, il incarne nos valeurs, notre passion pour les produits et nos consommateurs. Dans les responsabilités qu'il a exercées au cours des 15 dernières années, il a prouvé son engagement, démontré sa vision stratégique et ses qualités opérationnelles. Je passe donc le relais avec optimisme, confiant dans la capacité des équipes à faire face aux défis actuels, et confiant dans l'avenir de notre société.



PROFIL ET STRATÉGIE

Depuis la création de la Société en 1944, l'exercice de la responsabilité de l'entreprise et les performances opérationnelles et financières de BIC reposent sur plusieurs piliers stratégiques fondamentaux :

- un positionnement produits axé sur la qualité et le juste prix ;
- une gamme de produits large et diversifiée visant à satisfaire les besoins des consommateurs :
 - des produits classiques fonctionnels, sûrs et abordables, fabriqués avec le minimum de matière et conçus pour remplir une fonction très précise : offrir le meilleur rapport qualité/prix et une bonne performance environnementale,
 - des produits à plus forte valeur ajoutée répondant à une demande croissante de solutions plus sophistiquées,
 - des produits responsables contenant des matériaux alternatifs ou recyclés ;
- de l'innovation : en 2017, BIC a réalisé 11 % de son chiffre d'affaires avec de nouveaux produits ⁽¹⁾ ;
- des marques reconnues :
 - BIC®, Tipp-Ex®, Wite-Out®, BIC® Kids, BIC® Matic, BIC® Ecolutions® (produits responsables), Cello®, BIC Graphic ;
- une présence mondiale historique sur les marchés développés et sur les marchés en croissance :
 - BIC est présent dans plus de 160 pays avec une forte présence sur les marchés en croissance grâce notamment à ses produits de qualité accessibles au plus grand nombre,
 - BIC innove avec des modes de distribution adaptés aux populations les plus démunies ;
- une politique constante d'amélioration de la productivité :
 - la modernisation et la rationalisation continue des usines permettent de maintenir la compétitivité mondiale de BIC au plus haut niveau et de réduire son empreinte environnementale ;
- un réseau de distribution international, complet et solide (papeteries, fournisseurs de bureau, grandes surfaces, magasins de proximité, distributeurs, grossistes, réseaux *cash and carry*, E-commerce, etc.) ;
- un bilan solide et une utilisation claire de la trésorerie, dont :
 - la croissance interne, à travers des dépenses d'investissement ciblées,
 - la croissance externe, à travers des acquisitions complémentaires stratégiques ayant pour objectif :
 - l'acquisition de technologies dont le Groupe ne dispose pas encore,
 - la pénétration de nouveaux segments de marché,
 - la pénétration de nouvelles zones géographiques ;
 - la rémunération régulière des actionnaires.

(1) Un produit est considéré comme nouveau pendant son année de lancement et les trois années qui suivent.



“ *Nous offrons des produits simples, inventifs et fiables, pour tous, partout dans le monde* ”

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU GROUPE À LONG TERME

Continuer à créer de la valeur à long terme en surperformant nos marchés et en assurant une croissance organique légère à modérée (« *low to mid-single digit* ») en :

- élargissant nos réseaux de distribution sur toutes les zones géographiques,
- se concentrant sur nos segments à valeur ajoutée dans les pays développés,
- élargissant notre base de consommateurs dans les pays en croissance.

Augmenter le résultat d'exploitation normalisé grâce à une amélioration de la productivité en investissant dans le capital humain de l'entreprise, dans le soutien à la marque et la recherche et développement pour des nouveaux produits innovants et de qualité.

Maintenir une forte génération de trésorerie afin :

- de financer des acquisitions stratégiques complémentaires,
- d'assurer la rémunération globale des actionnaires.



“ *Se fonder sur nos valeurs, inventer le futur* ”



PROFIL 2017

UN LEADER MONDIAL DES BIENS DE CONSOMMATION

Plus de **70 ans** d'histoire

- 1950** Lancement du BIC® Cristal®
- 1969** Entrée dans les produits publicitaires et promotionnels
- 1973** Premier briquet BIC®
- 1975** Premier rasoir BIC®

Des marques **reconnues**

- BIC®, Tipp-Ex® | Wite-Out® | BIC® Kids |
- BIC® Matic | BIC® Ecolutions® |
- BIC Graphic (Produits promotionnels) |
- Cello® en Inde

Répartition géographique du chiffre d'affaires ⁽¹⁾



(1) Exercice 2017 en publié.

Un véritable engagement en faveur d'une **croissance durable et responsable**

DES PRODUITS DE QUALITÉ VENDUS AU JUSTE PRIX ET SANS CESSER D'AMÉLIORER

- Des produits légers pour l'environnement, utilisant le moins de matière possible, et permettant une durée d'utilisation maximale.
- Une démarche d'éco-conception, intégrant des solutions alternatives telles que l'emploi de matières recyclées ou de bioplastique dans la fabrication de certains produits.

UNE EXPERTISE INDUSTRIELLE UNIQUE ET UNE MAÎTRISE CONSTANTE DES COÛTS DE FABRICATION

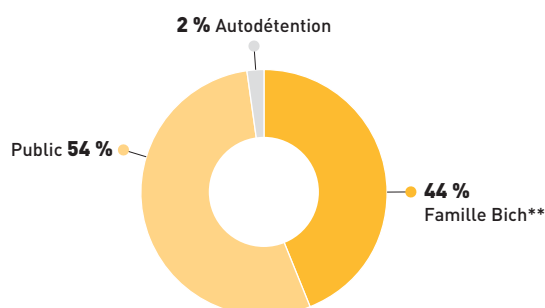
- 24 usines performantes (dont 21 dans les pays développés selon l'indicateur IDH).
- 90 % du chiffre d'affaires réalisé avec des produits fabriqués dans ses propres usines*.

UN SENS HISTORIQUE DE LA **RESPONSABILITÉ SOCIALE**

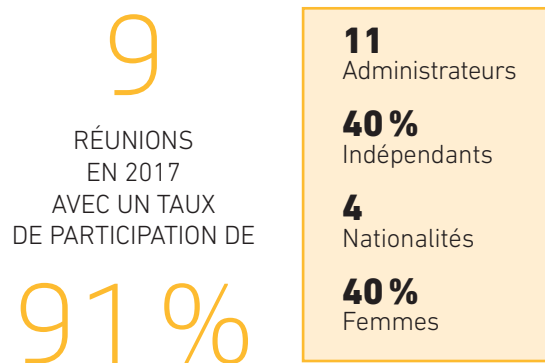
- Un programme complet de formations et de développement de ses salariés, de leurs compétences et de leur employabilité.
- Une vision et une philosophie qui trouvent leur source dans des valeurs communes que sont l'éthique, la responsabilité, l'esprit d'équipe, la simplicité et l'ingéniosité.

Une grande importance accordée à la **gouvernance d'entreprise**

RÉPARTITION DU CAPITAL



Conseil d'Administration



* Hors Cello Pens.

** Direct et indirect.







PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1. Chiffres clés	10
1.2. Histoire	14
1.3. Présentation des activités	16
1.4. Recherche et innovation	21
1.5. Propriétés immobilières, usines et équipements	22
1.6. Facteurs de risques	24
Introduction	24
Liste des principaux facteurs de risques	24
Descriptif des principaux facteurs de risques	24
Assurance – couverture des risques éventuels susceptibles d’être encourus par l’émetteur	28
1.7. Procédures de gestion des risques et de Contrôle Interne mises en place par la Société	30
1.7.1. Définition et objectifs de la gestion des risques et du Contrôle Interne	30
1.7.2. Composantes de la gestion des risques et du Contrôle Interne de la Société et de ses filiales	31
1.7.3. Acteurs de la gestion des risques et du Contrôle Interne, structure(s) spécifique(s) en charge/rôles respectifs et interactions	35





1.1. Chiffres clés

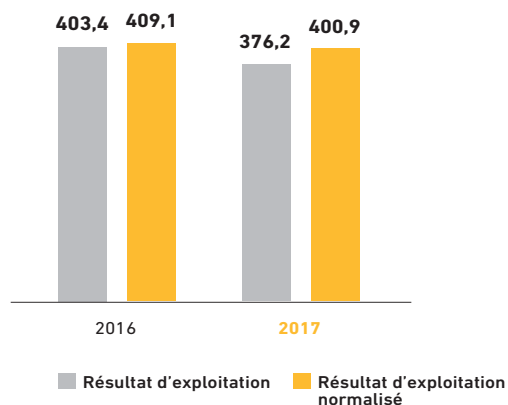
CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)



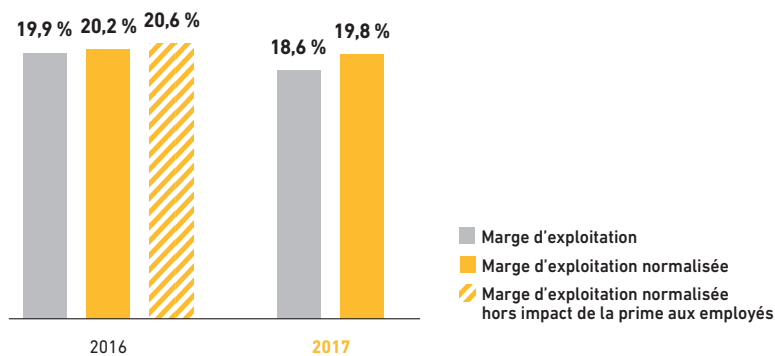
RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION NORMALISÉ ⁽¹⁾

(en millions d'euros)



MARGE D'EXPLOITATION ET MARGE D'EXPLOITATION NORMALISÉE ⁽¹⁾

(en % du chiffre d'affaires)

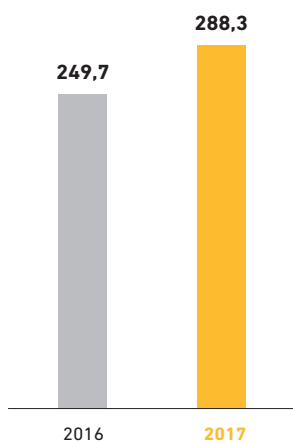


(1) Voir glossaire § 8.9. En 2016, une prime exceptionnelle a été versée aux salariés qui ne bénéficient pas des plans d'attribution gratuite d'actions soumis à des conditions de performance.



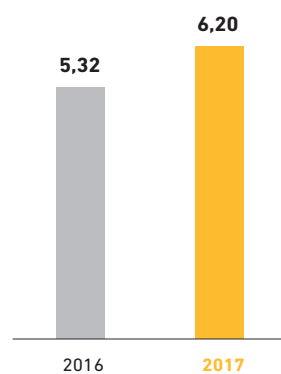
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)



BÉNÉFICE NET PART DU GROUPE PAR ACTION

(en euros)





PRÉSENTATION DU GROUPE

ÉVOLUTION DES VOLUMES DE VENTES

(en milliards d'unités)	2016	2017
Papeterie (Grand Public – y compris Cello)	7,083	7,256
Briquets	1,579	1,591
Rasoirs	2,602	2,679

ÉVOLUTION DES VOLUMES DE PRODUCTION

(en milliards d'unités)	2016	2017
Papeterie (Grand Public)	4,921	4,882
Briquets	1,654	1,645
Rasoirs	2,621	2,707

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	2016	2017	En publié	À base comparable
Groupe				
Chiffre d'affaires	2 025,8	2 020,3	(0,3) %	+ 1,4 %
Europe				
Chiffre d'affaires	544,8	559,3	+ 2,7 %	+ 4,9 %
Amérique du Nord				
Chiffre d'affaires	812,0	783,5	(3,5) %	(1,7) %
Marchés en croissance				
Chiffre d'affaires	668,9	677,4	+ 1,3 %	+ 2,2 %

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat résumé (en millions d'euros)	2016	2017	En publié	À base comparable
Chiffre d'affaires	2 025,8	2 020,3	(0,3) %	+ 1,4 %
Coût des ventes	960,5	972,7		
Marge brute	1 065,3	1 047,6		
Charges administratives et autres charges d'exploitation	661,9	671,4		
Résultat d'exploitation	403,4	376,2		
Résultat financier	4,8	21,8		
Résultat avant impôts	408,2	398,1		
Impôts	(122,7)	(103,0)		
Résultat net des activités poursuivies	285,5	295,1		
Résultat net des activités destinées à être cédées	(35,8)	(6,7)		
Résultat net part du Groupe	249,7	288,3		
Résultat net par action des activités poursuivies (en euros)	6,09	6,35		
Résultat net par action des activités destinées à être cédées (en euros)	(0,77)	(0,15)		
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	5,32	6,20		
Nombre moyen d'actions en circulation, net des actions propres	46 898 827	46 475 249		



PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN

(en millions d'euros)	2016	2017
Capitaux propres	1 792,6	1 703,9
Emprunts et dettes financières courants et découverts bancaires	49,6	4,9
Emprunts et dettes financières non courants	1,4	0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	243,8	188,6
Autres actifs financiers courants et instruments dérivés	31,1	45,0
Situation nette de trésorerie ^(a)	222,2	204,9
Goodwill et immobilisations incorporelles	372,7	350,6
TOTAL BILAN	2 573,7	2 352,6

NB : SOCIÉTÉ BIC n'a pas sollicité de notation auprès d'une agence de notation financière. Par ailleurs, à sa connaissance, SOCIÉTÉ BIC ne fait l'objet d'aucune notation non sollicitée par une agence de notation financière..

(a) Voir Glossaire § 8.9

TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2016	2017
Marge brute d'autofinancement	417,2	411,3
(Augmentation)/Diminution des besoins en fonds de roulement d'exploitation	(62,8)	(9,5)
Autres flux d'exploitation	(55,7)	(21,2)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation des activités poursuivies	276,2	374,5
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation des activités destinées à être cédées	22,5	6,1
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation ^(a)	298,7	380,6
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités poursuivies	(127,2)	(108,4)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités destinées à être cédées	(5,3)	(3,4)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(132,5)	(111,8)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement des activités poursuivies	(291,5)	(273,1)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement des activités destinées à être cédées	(48,0)	(2,3)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(339,5)	(275,4)
Flux nets de trésorerie	(173,2)	(6,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	217,4	187,0

(a) Voir Glossaire § 8.9.





1.2. Histoire

1950

- En 1944, Marcel Bich achète une usine à Clichy et s'associe avec Édouard Buffard dans une société de pièces détachées d'instruments d'écriture. En 1950, après avoir amélioré le stylo à bille initialement inventé par le Hongrois Laslo Biro, il décide de lancer ce produit d'écriture révolutionnaire sur le marché français. Il le nomme « pointe BIC® », une version raccourcie et facilement mémorisable de son propre nom.

1953

- Marcel Bich et Édouard Buffard créent SOCIÉTÉ BIC pour fabriquer et commercialiser les stylos à bille BIC®.

1954

- Expansion en Italie.

1956

- Premiers pas au Brésil.

1957

- Développement au Royaume-Uni et dans toute la zone sterling.

1958

- La Société rachète la « Waterman Pen Company » aux États-Unis et part à la conquête du marché nord-américain, tout en continuant à se développer parallèlement en Afrique et au Moyen-Orient.

1969

- Entrée sur le marché des produits promotionnels à travers le segment des instruments d'écriture.

15 novembre 1972

- SOCIÉTÉ BIC est cotée à la Bourse de Paris.

1973

- BIC diversifie ses activités et lance le briquet BIC® à flamme réglable. Sa fiabilité et sa qualité en font un succès immédiat.

1975

- BIC est le premier à lancer un rasoir non rechargeable.

1981

- Le Groupe se diversifie dans l'industrie des loisirs avec sa filiale BIC Sport, spécialisée dans les planches à voile.

1992

- Pour élargir sa gamme d'articles de papeterie, BIC reprend aux États-Unis la marque américaine de produits de correction Wite-Out®.

1997

- Rachat de la marque Tipp-Ex®, leader européen des produits de correction, et de Sheaffer®, marque d'instruments d'écriture haut de gamme.

2004

- Acquisition au Japon de Kosaido Shoji, distributeur de BIC.
- Rachat de Stypen® (France) qui permet de pénétrer un nouveau segment de marché de la papeterie, les stylos à plume scolaires rechargeables.

2006

- Acquisition de la société PIMACO, leader au Brésil de la fabrication et de la distribution d'étiquettes adhésives qui permet d'étendre la gamme d'articles de papeterie de BIC en Amérique latine.

2007

- Rachat d'Atchison Products Inc., une société américaine de sacs à usage promotionnel personnalisés par un marquage publicitaire qui vient renforcer l'activité de fournisseur d'articles promotionnels.

2008

- En novembre, ouverture d'une nouvelle plateforme d'emballage pour les rasoirs au Mexique.
- En décembre, acquisition de l'activité Produits Promotionnels d'Antalis (Groupe Sequana), distributeur européen de produits promotionnels.

2009

- En janvier, le Groupe BIC signe un accord définitif avec le groupe indien Cello aux termes duquel le Groupe BIC doit acquérir 40 % de l'activité d'instruments d'écriture du groupe Cello, exercée par sept entités, pour un montant de 7,9 milliards de roupies indiennes.
- En mars, le Groupe BIC acquiert, pour un montant de 3,8 milliards de roupies indiennes, 40 % de six entités du groupe Cello (sur sept entités).
- En juin, acquisition de Norwood Promotional Products, un des leaders américains dans les calendriers et les produits promotionnels.

2010

- En janvier, Cello propose au Groupe BIC de mettre fin aux contrats définitifs signés le 21 janvier 2009, « selon des conditions à définir d'un commun accord ». Le Groupe BIC confirme son intention de les faire appliquer. Le 4 août 2010, BIC annonce sa décision d'engager une procédure d'arbitrage afin d'obtenir l'application totale de ces accords, à savoir l'acquisition de 40 % d'une entité restante.
- En juin, cession des activités de produits funéraires de BIC Graphic pour un montant de 17,3 millions d'euros.



2011

- Au premier semestre, cession de l'activité "B to B" de PIMACO au Brésil et de l'activité de pinces à linge REVA en Australie pour 7,6 millions d'euros.
- En avril, acquisition pour 1,0 million d'euros de Sologear LLC, fabricant de FlameDisk®.
- En novembre, acquisition pour 13,5 millions d'euros des actifs d'Angstrom Power Incorporated, société spécialisée dans le développement de la technologie des piles à combustible portables.

2012

- En février, vente par la filiale DAPE 74 de BIC (ventes aux bureaux de tabac en France – consolidée dans la catégorie des « Autres Produits Grand Public ») de l'activité de distribution de recharges téléphoniques à SPF pour 0,8 million d'euros.
- En février, acquisition d'un terrain pour la construction d'une usine d'instruments d'écriture. Située en Tunisie, l'usine est destinée à renforcer le réseau de production du Groupe et à mieux répondre à la demande des consommateurs dans cette région.
- En février : extension de l'usine d'emballage de rasoirs au Mexique.
- En février, le Groupe BIC reçoit une sentence favorable du tribunal, constituée sous l'égide du Centre d'Arbitrage International de Singapour, concernant l'acquisition de 40 % des parts de la septième et dernière entité Cello Pens & Stationery (CPS) et ce, en application des accords définitifs signés le 21 janvier 2009.
- En septembre, lancement (en collaboration avec Intel) de BIC® Éducation, une solution éducative pour l'école primaire, combinant écriture manuscrite et numérique.

2013

- En mai, le Groupe BIC et le groupe Cello soumettent conjointement à la Haute Cour de Bombay un accord concernant l'acquisition par BIC de 40 % de la septième et dernière entité de l'activité Papeterie du groupe Cello. Après avoir examiné l'accord, la Cour le rend exécutoire.
- En septembre, le Groupe BIC annonce la finalisation de l'acquisition des 40 % de la dernière (septième) entité de l'activité Papeterie du groupe Cello pour un montant total de 3,7 milliards de roupies indiennes (43,3 millions d'euros)⁽¹⁾. Le 27 septembre 2013, le Groupe BIC annonce la finalisation de l'acquisition des actions de l'option d'achat exercée le 17 septembre, lui permettant d'augmenter sa participation de 40 % à 55 % dans les sept entités de Cello Pens pour 2,9 milliards de roupies indiennes (35,2 millions d'euros)⁽²⁾.
- En octobre, le Groupe BIC acquiert un terrain pour la construction d'une usine de briquets en Chine. L'usine est localisée à Nantong (130 km au nord de Shanghai). L'investissement total est estimé à environ 14 millions d'euros.
- En décembre, BIC cède l'activité de Sologear, le fabricant du FlameDisk®, acquis en avril 2011.

2014

- En mars, le groupe Cello exerce l'option de vente l'autorisant à céder 20 % de Cello Pens au Groupe BIC.
- En juillet, le Groupe BIC augmente de 55 % à 75 % sa part du capital des sept entités de Cello Pens pour 4,3 milliards de roupies indiennes (environ 53 millions d'euros)⁽³⁾.
- En novembre, le Groupe BIC annonce la cession des actifs de Sheaffer®, son activité d'instruments d'écriture haut de gamme, à A.T. Cross.
- Le Groupe BIC annonce sa décision de réduire significativement ses investissements de recherche et développement dans les piles à combustible portables et de rechercher activement des solutions alternatives lui permettant de valoriser sa technologie dans ce domaine.

2015

- En avril, la technologie de piles à combustible portables de BIC est vendue à Intelligent Energy pour 14 millions d'euros.
- En octobre, BIC présente un projet d'investissement destiné à moderniser son outil industriel dans le Pas-de-Calais. Étala sur cinq ans, il inclut un investissement de 12 millions d'euros dans l'extension de l'outil de production de Samer.
- En décembre, le groupe Cello cède au Groupe BIC le reste de sa participation dans le capital de Cello Pens, pour un montant de 5,4 milliards de roupies indiennes (environ 74 millions d'euros)⁽⁴⁾, permettant ainsi à BIC de détenir 100 % de Cello Pens.

2016

- Février :
 - prenant acte du départ à la retraite en mai 2016 de Mario Guevara, Directeur Général, le Conseil d'Administration décide de regrouper les fonctions de Président et de Directeur Général et de nommer Bruno Bich en tant que Président-Directeur Général ;
 - tenant compte de l'évolution récente de l'environnement de l'industrie des produits promotionnels, un examen des options stratégiques qui s'offrent à BIC Graphic est initié ;
 - l'usine de papeterie de BIC à Shanghai (Chine) est fermée et sa production est transférée dans les autres sites papeterie de BIC.

2017

- Juin : suite au contrat de cession d'actifs et d'actions signé le 6 juin 2017, les activités nord-américaines et de *Sourcing* en Asie de BIC Graphic ont été cédées à H.I.G. Capital, le 30 juin 2017.
- Octobre : La filiale indienne de BIC, BIC Cello (Inde), acquiert un terrain et un bâtiment pour la construction d'une nouvelle usine d'instruments d'écriture à Vapi (État de Gujarat). L'investissement total dans ce projet est estimé à environ 28 millions d'euros d'ici décembre 2018. Il comprend l'achat du terrain et du bâtiment pour environ 18 millions d'euros en 2017. Cet investissement va permettre au Groupe de renforcer son implantation industrielle en Inde, et de mieux répondre à la demande des consommateurs, dans un marché en forte croissance. Cette nouvelle usine devrait être opérationnelle d'ici la fin 2018.
- Octobre : BIC inaugure la nouvelle usine d'instruments d'écriture de SAMER (France).

(1) 84,53 roupies indiennes = 1 euro (13 septembre 2013 ; taux de référence ECB).

(2) 83,80 roupies indiennes = 1 euro (26 septembre 2013 ; taux de référence ECB).

(3) 81,17 roupies indiennes = 1 euro (4 juillet 2014 ; taux de référence ECB).

(4) 72,69 roupies indiennes = 1 euro (8 décembre 2015 ; taux de référence ECB).



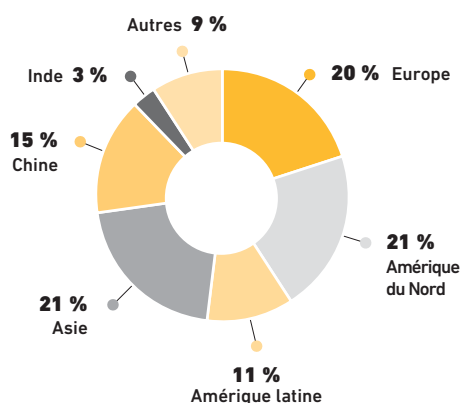
1.3. Présentation des activités

Papeterie

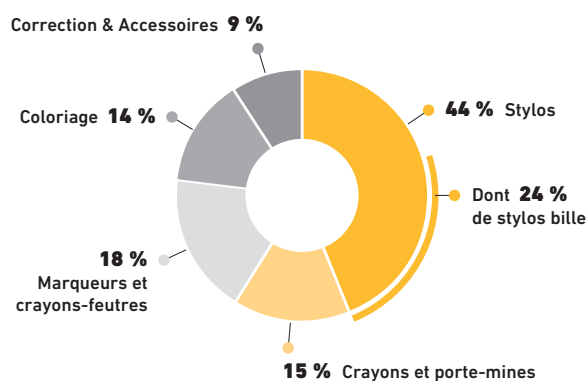
Le marché mondial de la papeterie est estimé à 16,3 milliards d'euros ⁽¹⁾ en 2016. C'est un marché fragmenté, où les acteurs sont nombreux et opèrent souvent à l'échelle locale. Seuls trois acteurs de ce marché (BIC, Newell Rubbermaid et Pilot) détiennent chacun une part mondiale supérieure à 5 %.

RÉPARTITION DU MARCHÉ MONDIAL DE LA PAPETERIE ⁽¹⁾

Par zone géographique



Par produit



PARTS DE MARCHÉ DE BIC® EN VALEUR

BIC est n° 2 mondial avec près de 8,0 % ⁽¹⁾ de part de marché.

Europe de l'Ouest	n° 1 avec 17,9 % ^(a)
Brésil	n° 1 avec 25,7 % ^(b)
États-Unis	n° 2 avec 14,1 % ^(c)
Inde	n° 1 avec 22,5 % ^(d)
Afrique du Sud	n° 1 avec 40,2 % ^(e)

^(a) Source : GFK — Septembre 2017 — Europe 7 pays.

^(b) Source : Home panel + Scan Track NOV-2017.

^(c) Source : NPD/IRI DEC-2017.

^(d) Source : Market Pulse Decembre 2017 en valeur — Total Papeterie (Stylo, Crayons/Marqueurs).

^(e) Source : Nielsen NOV-2017.

Depuis le lancement du BIC® Cristal® en 1950, BIC n'a eu de cesse de diversifier sa gamme de produits. Notre portefeuille, qui couvre l'écriture, le marquage, la correction, le coloriage et le dessin, s'étend sur plus de 15 sous-segments (stylos à bille, rollers, stylos à plume, porte-mines, marqueurs, produits de correction, etc.).

⁽¹⁾ Source : Euromonitor 2016 — instruments d'écriture en valeur, hors recharges de stylos et de porte-mines.



Produits de coloriage et de dessin (crayons-feutres, crayons de couleur, pastels et produits pour loisirs créatifs)



Coloriage à valeur ajoutée (crayons-feutres, crayons de couleur)



Produits de correction (correcteurs liquides, stylos correcteurs, rubans correcteurs et gommes) sous les marques commerciales BIC® Wite-Out® et Tipp-Ex®



Étiquettes adhésives en Amérique latine

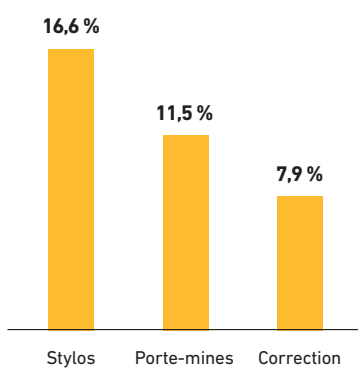


Produits d'écriture en Inde

BIC bénéficie de positions solides dans les principaux segments de produits :

POSITIONS ET PARTS DE MARCHÉ DES ARTICLES DE PAPETERIE BIC® DANS LE MONDE EN VALEUR

(Euromonitor 2016 – instruments d'écriture en valeur hors recharges de stylos et de porte-mines)



BIC est le n° 1 mondial des stylos à bille, de la correction et des porte-mines.

BIC vend ses articles de papeterie par le biais de différents canaux, parmi lesquels le réseau des fournisseurs de bureau (ventes sous contrat ou grandes surfaces spécialisées) et la grande distribution dans les pays développés, ainsi que des magasins traditionnels dans les pays en croissance.

Notre objectif est de générer une croissance rentable et d'améliorer l'expérience du consommateur, par les moyens suivants :

- offrir des gammes de produits icônes que le consommateur a appris à aimer et dans lequel il a confiance ;
- améliorer régulièrement notre portefeuille de produits existants ;
- offrir des produits de qualité au meilleur prix ;
- tirer profit de la simplicité et de la force de la marque BIC ;
- créer de la valeur à travers l'innovation et les nouvelles opportunités d'utilisation ;
- proposer les produits les mieux adaptés et promouvoir l'éducation pour les générations futures.



Briquets

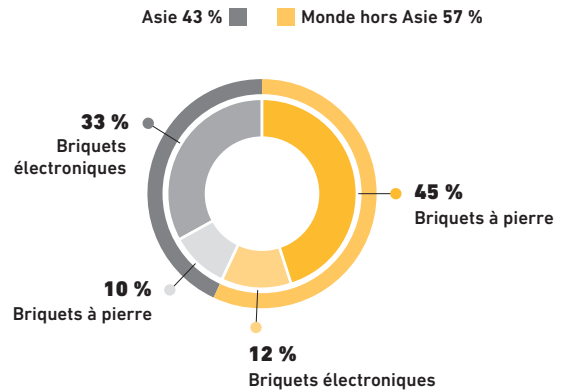
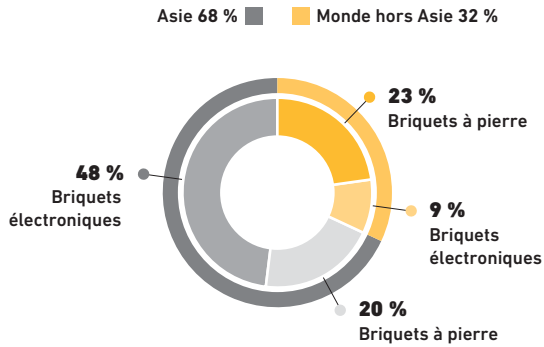
Le marché mondial des briquets est estimé à 13,2 milliards d'unités (soit 5,0 milliards d'euros ⁽¹⁾ en valeur) et se répartit comme suit :

RÉPARTITION DU MARCHÉ MONDIAL DES BRIQUETS EN 2016

(Estimations BIC)

En unités

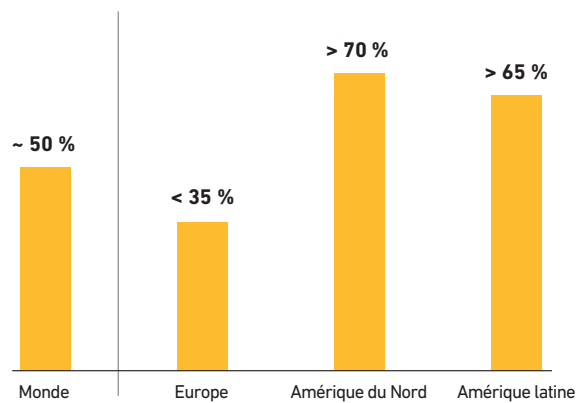
Valeur en euros



Sur le marché des briquets, BIC est le n° 1 mondial des briquets de marque. En valeur, la part de marché mondiale de BIC (hors Asie) était d'environ 50 % en 2016. BIC est le n° 1 en Amérique du Nord et en Amérique latine.

PARTS DE MARCHÉ DES BRIQUETS BIC® EN VALEUR EN 2016 (HORS ASIE)

(Estimations / En valeur)



(1) Estimations BIC pour 2016.

Un briquet contient un réservoir en plastique comprenant du gaz sous pression et servant à produire une flamme. Les briquets doivent être conçus et fabriqués selon des normes de qualité, de sécurité et de performance très strictes. Des normes de sécurité internationales ont été définies pour protéger les consommateurs contre les briquets dangereux.

Il existe deux grandes normes pour les briquets de poche :

- la norme de sécurité internationale ISO 9994, qui définit clairement les exigences de sécurité de base de tout briquet. Elle est la référence dans de grands pays comme le Canada (1989), la Russie (2000), le Brésil (2002), l'Argentine (2003), la Thaïlande (2003), le Mexique (2004), la Corée du Sud (2005), l'Afrique du Sud (2002), les 28 pays de l'Union européenne (2006), le Japon (2011), l'Indonésie (2011) et la Turquie (2012) ;
- une norme de sécurité enfants imposant de modifier les briquets afin de les rendre plus difficiles à allumer (un briquet à l'épreuve des enfants est un briquet qu'au moins 85 % des enfants de moins de 51 mois ne peuvent pas allumer) ; cette norme est la référence dans de grands pays comme les États-Unis (1994), le Canada (1995), l'Australie (1997), la Nouvelle-Zélande (1999), les 28 pays de l'Union européenne (2006), le Japon (2011), la Corée du Sud (2012) et le Mexique (2016).

Les modèles de briquets à bas prix respectent très peu les normes de sécurité. Depuis la fin des années 1980, les modèles de briquets à bas prix importés d'Asie augmentent leur part de marché : à l'heure actuelle, ils représentent plus de la moitié du marché mondial (en unités).

Face à cette forte concurrence, BIC défend sa position et continue de fabriquer ses briquets en privilégiant les aspects de sécurité et de qualité. Ils sont conçus et fabriqués en parfaite conformité avec de très strictes normes de sécurité, de qualité et de performance. Par exemple, leurs réservoirs à gaz sont fabriqués en POM (PolyOxyMéthylène), une résine hautement technique et très résistante aux chocs, tout en contenant plus de gaz et permettant plus d'allumages, du fait de la minceur de leurs parois. En outre, les briquets BIC® sont remplis d'isobutane pur, ce qui garantit la stabilité de la flamme pendant toute la durée de vie du briquet.

Les briquets BIC® sont vendus par l'intermédiaire de canaux de distribution traditionnels (magasins de proximité et bureaux de tabac) et de la grande distribution.

BIC a pour but de renforcer son activité Briquets en la positionnant comme la seule marque disposant d'une présence internationale :

- en facilitant l'extension et l'application des normes de sécurité internationales ;
- en accélérant le développement de produits à valeur ajoutée (décorés et briquets multi-usages).

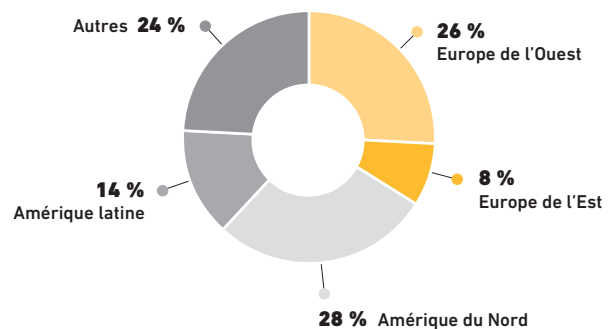
Rasoirs

Le marché des rasoirs mécaniques dégage un chiffre d'affaires annuel de plus de 12,0 milliards d'euros et représente la majeure partie (60 %) du marché de l'épilation.

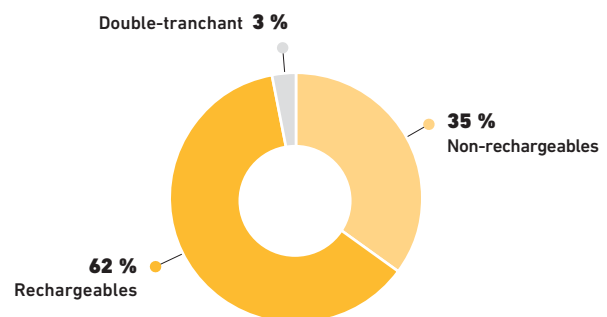
MARCHÉ MONDIAL DES RASOIRS MÉCANIQUES EN 2016

(Euromonitor – 2016)

Par zone géographique



Par segment de produit



Ce marché recouvre trois segments de produits (voir ci-dessus) ; les rasoirs rechargeables et non rechargeables générant la majeure partie de la croissance. Dans ces deux segments, les nouveaux produits tirent le marché, grâce à des solutions toujours plus performantes, aux caractéristiques toujours plus nombreuses. Leur rythme de lancement ralentissant rarement, la capacité de développement de nouveaux produits est essentielle à la réussite des différents acteurs.





PRÉSENTATION DU GROUPE

Présentation des activités

Trois marques se partagent ce marché (le leader Gillette, BIC® et Schick/Wilkinson), ainsi que quelques marques de distributeur et quelques acteurs locaux.

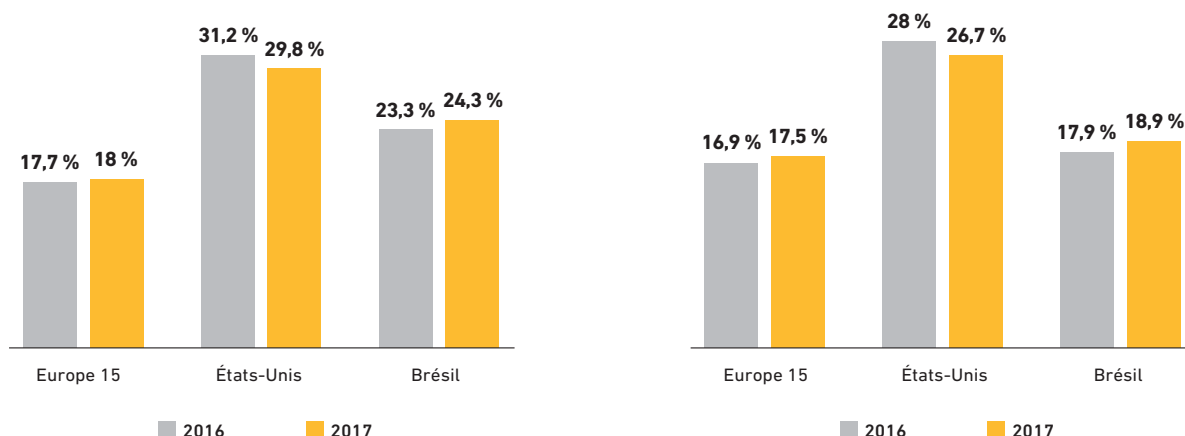
Aux États-Unis, le marché des rasoirs a récemment été perturbé notamment par l'arrivée d'acteurs spécialisés dans la vente en ligne qui représentent environ 15% ⁽¹⁾ du total du marché mais qui progressent plus rapidement que le marché dans son ensemble.

PARTS DE MARCHÉ DE BIC DANS LE SEGMENT DES RASOIRS NON RECHARGEABLES

Données : IRI - États-Unis à fin décembre 2017, AC Nielsen (Brésil à fin Octobre 2017 / Europe 15 à fin juin 2017)

En volume

En valeur



Dans les années 1970, BIC a révolutionné le rasage mécanique en lançant le premier rasoir non rechargeable, le rasoir « classique » une-lame, qui se vend toujours à près d'un milliard d'exemplaires par an. Ces dernières années, BIC a concentré ses efforts de développement de nouveaux produits, de vente et de marketing sur les segments des rasoirs trois-lames, quatre-lames et cinq-lames, plus performants, et a lancé plusieurs produits comme :

- BIC® 3, BIC® Comfort 3®, BIC® Easy/Hybrid 3 lames, BIC® Flex 4, BIC® Flex 3, BIC® Flex 5, BIC® Flex 5 Hybrid (pour les hommes) ;
- BIC® Pure 3® Lady, BIC® Soleil® 3 lames, BIC® Soleil® Bella® 4 lames, BIC® Soleil Glow®, BIC® Soleil Balance (pour les femmes).

Les résultats de cette catégorie témoignent de la capacité de BIC à répondre aux exigences croissantes des consommateurs.

Le programme de développement des nouveaux produits de BIC est un moteur de performance capital, ce que démontrent nos solides positions sur le segment des rasoirs non rechargeables (n° 2 mondial).

Autres Produits Grand Public

La catégorie des Autres Produits Grand Public inclut diverses activités stratégiques et tactiques :

- **BIC Sport** : aujourd'hui, BIC Sport est un des leaders mondiaux des planches de *Stand-Up-Paddle* (SUP), des planches de surf, des planches à voile et des kayaks. Les produits BIC Sport sont conçus et fabriqués essentiellement à Vannes, en France. Ils se vendent principalement dans des magasins spécialisés et des grandes surfaces dédiées aux articles de sport ;
- **DAPE 74 Distribution** : ventes auprès des bureaux de tabac en France ;
- **Produits de marque BIC® et autres** : collants en Grèce, piles et produits de préparation au rasage, tous destinés à accroître la présence de la marque BIC® sur les principaux marchés ;
- **Les produits publicitaires et promotionnels**, notamment des articles de papeterie.

(1) Source : IRI/Slice Intelligence data — Décembre 2017- en valeur.



1.4. Recherche et innovation

Depuis sa création au début des années 1950, BIC met en œuvre une vision claire : « Proposer des produits simples, inventifs et sûrs, pour tous, partout dans le monde, à tout moment ». Depuis lors, le Groupe s'efforce de mettre à la disposition de tous des produits de la vie quotidienne à des prix abordables. Dans cette optique, la recherche et l'innovation font naturellement partie intégrante de l'ADN de BIC.

En 2017, les divisions de recherche, développement et innovation comptaient environ 300 salariés. En 2017, BIC a investi environ 1,8 % de son chiffre d'affaires dans la recherche et le développement de nouveaux produits ; les nouveaux produits et l'extension des gammes existantes ont ainsi représenté 11 % des ventes du Groupe.

Les fonctions de recherche, développement et innovation sont organisées par catégorie. Chaque catégorie gère ses propres usines, ses propres équipes de recherche et développement et de marketing, qui sont également en charge de l'innovation.

- Dans l'activité Papeterie, BIC poursuit sans relâche ses efforts d'innovation afin de faire bénéficier les consommateurs de technologies de pointe en matière d'écriture, lançant une vingtaine de nouveaux produits chaque année. La division de recherche et développement de l'activité Papeterie s'organise autour de deux fonctions distinctes : celle de la conception se concentre sur les caractéristiques mécaniques des produits et celle des systèmes d'encre se consacre à l'optimisation des encres. Grande singularité au sein de l'industrie de la papeterie, tous les composants de nos produits sont mis au point et fabriqués en interne, jusqu'aux moules et aux machines servant à la production. Nous exerçons ainsi un contrôle total sur la qualité et la fiabilité des produits que nous fabriquons, de manière à satisfaire au mieux nos consommateurs. Sur les cinq dernières années, BIC a lancé de nombreuses innovations sur le marché comme :
 - BIC Kids gamme d'apprentissage : une gamme complète d'apprentissage de stylos et crayons conçue avec des psychomotriciens pour faciliter l'apprentissage de l'écriture,

- les encres ultra fluides pour stylos à bille,
- la plus large gamme de couleurs d'encres dans les stylos à bille, permettant la plus large palette de couleurs sur le marché,
- une gamme unique de crayons graphite à deux tons, avec le crayon BIC Xtra Fun,
- une nouvelle mine graphite pour les porte-mines permettant une écriture plus souple et plus foncée.
- Dans l'activité Briquets, la conception de nouveaux produits tout comme l'optimisation des produits et processus relatifs aux briquets à gaz sont soumises à des contraintes très strictes, de par les risques potentiels inhérents à ces produits d'usage courant. Chaque briquet BIC® reste sûr pendant toute sa durée de vie, même dans le cadre d'un mauvais usage raisonnable prévisible. Les développements de produits sont soutenus par plusieurs brevets et systèmes d'application.
- Dans l'activité Rasoirs, la recherche s'organise autour d'équipes pluridisciplinaires dédiées aux lames, à la conception, à l'ingénierie, à l'emballage, à la qualité et à l'industrialisation. 15 à 20 nouveaux produits sont développés chaque année, de l'extension de gamme aux nouveaux lancements. BIC fait appel à différents panels d'experts internes et externes afin d'évaluer et de valider les performances des produits en conditions réelles. BIC bénéficie également de partenariats de recherche fondamentale consacrés à l'efficacité du rasage et aux procédés de fabrication avec des universités de premier plan et de grands laboratoires de recherche. Sur les cinq dernières années, BIC a lancé de nombreuses innovations sur le marché comme :
 - BIC® Easy/Hybrid et BIC® Flex 5 pour les hommes,
 - BIC® Soleil Balance, BIC® Soleil Glow® et BIC® Soleil Shine pour les femmes.



1.5. Propriétés immobilières, usines et équipements

90 % du chiffre d'affaires du Groupe, à l'exclusion de BIC Graphic USA Manufacturing Co., Inc., est réalisé dans des usines BIC détenues en propre.

Jusqu'à la cession de BIC Graphic USA Manufacturing Co., Inc., les 27 usines BIC détenues en propre sont réparties de la manière suivante :

- 14 usines sont consacrées à la production d'articles de papeterie ^{(1) (3)};
- 5 usines sont consacrées à la production de briquets ;
- 4 usines sont consacrées à la production de rasoirs ;
- 4 usines sont consacrées aux produits publicitaires et promotionnels. 3 d'entre elles ont été cédées avec BIC Graphic USA Manufacturing Co., Inc.

IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES



(1) L'usine de Vannes est également dédiée à la fabrication des produits BIC Sport.

(2) Usines BIC Graphic USA Manufacturing Co., Inc. cédées.

(3) Une nouvelle usine a été achetée en Inde en 2017 et devrait être opérationnelle en 2018.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIÉES (Y COMPRIS LOUÉES) ET TOUTES CHARGES AFFÉRENTES

Pays	Utilisation	Localité	Propriétaire/Locataire	Principaux biens produits
AFRIQUE DU SUD	Usine, entrepôt et bureaux	Johannesburg	Locataire	Papeterie (stylos à bille, feutres de coloriage, marqueurs)
BRÉSIL	Bureaux et entrepôt	Cajamar	Locataire	-
	Usine et bureaux	Rio de Janeiro	Propriétaire	Papeterie (étiquettes)
	Usine et entrepôt	Manaus	Propriétaire	Papeterie (stylos à bille, marqueurs, crayons à papier, crayons de couleur), briquets, rasoirs
CHINE	Usine	Nantong	Propriétaire	Briquets
ESPAGNE	Usines et bureaux	Tarragone	Propriétaire	Papeterie (stylos à bille, porte-mines, notes repositionnables), briquets, marquage publicitaire
	Entrepôt	Grenade	Locataire	-
ÉTATS-UNIS	Bureaux	Shelton, CT	Propriétaire	-
	Usines	St. Petersburg, FL ^(a)	Propriétaire	Marquage publicitaire
		Milford, CT	Propriétaire	Briquets
		Gaffney, SC	Propriétaire	Papeterie (marqueurs)
		Sleepy Eye, MN ^(a)	Propriétaire	Calendriers promotionnels
		Red Wing, MN ^(a)	Propriétaire	Marquage et gravure
	Usine et bureaux	Clearwater, FL ^(a)	Propriétaire	Papeterie (marquage publicitaire, notes repositionnables)
	Entrepôt	Charlotte, NC	Propriétaire	-
	Conditionnement	Charlotte, NC	Locataire	-
FRANCE	Bureaux	Clichy	Propriétaire	-
	Usines	Boulogne-sur-Mer	Propriétaire	Papeterie (instruments d'écriture, feutres de coloriage, porte-mines, marqueurs, ardoises)
		Cernay	Propriétaire	Papeterie (colorants)
		Longueil-Sainte-Marie	Propriétaire	Rasoirs
		Montévrain	Propriétaire	Papeterie (stylos à bille)
		Redon	Propriétaire	Briquets
		Samer	Propriétaire	Papeterie (crayons à papier, crayons de couleur, mines)
		Vannes	Propriétaire	Papeterie (stylos à bille), autres produits (planches à voile, planches de surf, bateaux)
GRÈCE	Usine et bureaux	Anixi	Propriétaire	Rasoirs
INDE	Usines	Daman	Propriétaire/Locataire	Papeterie (instruments d'écriture)
		Haridwar	Propriétaire/Locataire	Papeterie (instruments d'écriture)
MEXIQUE	Usines et bureaux	Mexico City	Propriétaire	Papeterie (stylos à bille, porte-mines, rubans correcteurs)
	Entrepôt, bureaux et usines	Tlalneplantla	Locataire	Marquage publicitaire
	Usine	Saltillo	Locataire	Rasoirs
SLOVAQUIE	Conditionnement	Sered	Locataire	-
TUNISIE	Usine	Bizerte	Propriétaire	Papeterie (stylos à bille)

(a) Cédées avec BIC Graphic USA Manufacturing Co., Inc.

Les principales charges liées à ces immobilisations sont les charges d'amortissement et de loyers.





1.6. Facteurs de risques

INTRODUCTION

Le Groupe BIC mène une démarche active et dynamique de gestion des risques. L'objectif de cette démarche est d'améliorer le potentiel du Groupe à identifier, gérer, atténuer et suivre les principaux risques qui pourraient affecter :

- le personnel de la Société, ses actifs, son environnement, ses clients, ses actionnaires ou sa réputation ;
- la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs, à respecter et défendre ses valeurs, l'éthique ou les lois et règlements.

Cette approche est fondée sur l'identification et l'analyse des principaux risques auxquels le Groupe est exposé, en particulier ceux qui sont liés aux domaines suivants : les marchés financiers, le juridique, l'industrie et l'environnement, la stratégie et les opérations y compris la sécurité liée aux produits.

Une description des dispositifs de gestion des risques est détaillée dans la section 1.7 "Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société" – page 32.

Les facteurs de risques énoncés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels le Groupe est confronté. D'autres risques et incertitudes dont le Groupe n'a pas connaissance ou qui, actuellement, ne sont pas considérés comme significatifs peuvent également avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière ou ses résultats.

Le Groupe a mis en place différentes mesures afin d'atténuer les risques auxquels il est confronté. L'une d'elles, décrite à la fin de cette section, consiste à transférer les risques en les assurant.

LISTE DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Risques de marché	Risque de change Risque de taux d'intérêt Risque de contrepartie Risque de liquidité
Risques juridiques	Faits menant à procédure Procédures (gouvernementale, judiciaire, etc.)
Risques industriels et liés à l'environnement	Risques industriels Risques environnementaux Risques liés au changement climatique
Risques stratégiques et opérationnels	Risques liés aux acquisitions du Groupe

Risques liés à la concurrence

Risques liés à la concentration sur les marchés développés

Risques liés aux employés expérimentés et aux compétences

Risques liés aux mesures anti-tabac

Risques liés aux sites de production

Risques liés aux technologies et à l'informatique

Risques liés à la réputation et à la marque

Autres risques particuliers	Contrefaçon Affaires réglementaires (Briquets, Papeterie)
-----------------------------	--

DESCRIPTIF DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Risques de marché

Risque de change

Le risque de change euro contre dollar reste la principale exposition du Groupe. Durant l'exercice 2017, la couverture totale réalisée relative aux flux commerciaux s'est élevée à 352,1 millions de dollars américains. Cette exposition annuelle a été couverte en moyenne au cours de 1 EUR = 1,1169 USD. La forte volatilité du marché des changes nous amène à être particulièrement vigilants tout au long de l'exercice sur tout élément impactant notre position de change. Nos outils de contrôle et de suivi longitudinal de notre exposition nous permettent de disposer d'une information fiable et à jour, afin d'être sûr de capturer au plus près tous les risques de cette nature. La Trésorerie Groupe dispose des moyens d'identification rapide du risque, ainsi que des outils adaptés pour apporter une réponse appropriée. Nous sommes ainsi à même de réagir efficacement aux variations de notre exposition. En ce qui concerne les besoins 2018, au 31 décembre 2017, 90 % de l'exposition identifiée avait fait l'objet d'une couverture ferme ou optionnelle. Le cours moyen obtenu pour 2018 sur les couvertures en place est de 1 EUR = 1,13 USD.

En ce qui concerne les autres expositions importantes du Groupe, le ratio de couverture 2018, à la date d'arrêté du 31 décembre 2017, est situé entre 80 % et 100 %.

Voir également Note 24 des comptes consolidés, page 215-216.



Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt est très limitée. Tous les besoins de financement locaux sont directement indexés sur une base de taux variable. La survenance de positions emprunteuses est non significative et trop ponctuelle pour générer un besoin de couverture. Il n'y a aucun produit de gestion du risque de taux en portefeuille au 31 décembre 2017.

Voir également Note 24 des comptes consolidés, page 216.

Risque de contrepartie

Tous les instruments financiers sont mis en place avec des banques bénéficiant de notations de premier ordre d'agences internationales, et par conséquent le risque de contrepartie est très faible. Le *rating* minimal Standard & Poor's des principales contreparties bancaires est de A- sur le long terme, la fourchette de *rating* allant de A+ à A-. Il est néanmoins à noter que le *rating* constitue un des éléments qui concourent à notre appréhension du risque de contrepartie mais ne saurait être notre unique critère décisionnel. Le risque de contrepartie est calculé conformément à la norme IFRS 13 à chaque clôture semestrielle, et à ce jour le résultat n'a jamais été jugé suffisamment significatif pour faire l'objet d'une écriture comptable spécifique.

Les décisions d'investissement des excédents de trésorerie font l'objet d'une étude de risque de contrepartie rigoureuse (des actifs souscrits, des dépositaires et des conservateurs). Le risque de contrepartie est jugé non significatif au 31 décembre 2017.

Risque de liquidité

Le Groupe BIC gère ses capitaux propres de manière à conserver une situation de trésorerie positive et disponible, afin de mener à bien sa stratégie de développement et/ou de croissance externe. Les excédents et besoins de trésorerie du Groupe sont gérés par la Trésorerie Groupe, en suivant une politique prudente, qui vise à éviter tout risque de perte sur le capital, et à conserver une situation de liquidité satisfaisante. Les excédents de trésorerie sont principalement investis sur des OPCVM monétaires, des comptes à terme, des titres de créances négociables et équivalents de trésorerie dont la volatilité est inférieure à 0,5 avec une durée de placement recommandée inférieure à trois mois. Les excédents situés dans des pays non centralisés, Inde et Brésil en particulier, obéissent à la même politique sous le contrôle décisionnel de la Trésorerie Groupe.

La part plus structurelle de la trésorerie peut être investie sur des supports financiers dont l'horizon d'investissement est supérieur à six mois. L'ensemble des lignes de placement fait l'objet d'un suivi *mark-to-market* deux fois par mois par la Trésorerie Groupe et vise à maintenir une performance annuelle moyenne supérieure au taux Eonia capitalisé. La Trésorerie Groupe est par ailleurs en relation constante avec les sociétés de gestion partenaires, afin de disposer du meilleur niveau d'information possible sur les décisions des gérants, et d'appréhender au mieux les impacts des mouvements de marchés sur les valorisations des fonds détenus.

Au cours de l'année 2017, les contrôles sur la performance des placements et sur la composition des actifs des fonds souscrits ont été constants. La Trésorerie Groupe veille à maintenir une bonne diversification des placements et des contreparties afin de mieux mutualiser l'exposition et de réduire les montants unitaires souscrits par actif.

Au 31 décembre 2017, le total de placements gérés par la Trésorerie Groupe s'élève à 4,7 millions d'euros répartis entre trois positions. Il s'agit de parts d'OPCM ne bénéficiant pas de la classification « Cash

and Cash Equivalent ». Il est à signaler que compte tenu des taux d'intérêts négatifs actuellement servis sur les placements court terme en euros, conserver des liquidités simplement sur compte bancaire s'avère être pertinent ; à ce titre, la Trésorerie Groupe disposait au 31 décembre 2017 de 30,1 millions d'euros en cash sur son principal compte bancaire opérationnel.

Risques juridiques

La Société n'a pas connaissance d'information (réglementation, autorisations, confidentialité, liens de dépendance, dispositions fiscales) ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir ou d'avoir eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

De plus, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Risques industriels et liés à l'environnement

Risques industriels

Les risques industriels sont liés aux opérations de production du Groupe BIC à travers le monde et dépendent des procédés de fabrication mis en œuvre.

Le Groupe s'est engagé depuis de nombreuses années à protéger la santé-sécurité de ses salariés en fournissant des conditions de travail sûres et saines. Cet engagement et les objectifs qui en découlent sont formalisés dans le cadre du programme « *Writing the future, Together* ». Les résultats du Groupe depuis dix ans témoignent de cet engagement et des nombreuses actions mises en œuvre continuellement dans ce domaine.

Au-delà des risques génériques inhérents à toute activité industrielle, le Groupe BIC est plus particulièrement concerné par les risques liés au stockage et à l'utilisation de produits et de substances dangereuses, inflammables et non inflammables. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- le gaz pour les briquets ;
- les solvants pour les marqueurs permanents et les marqueurs effaçables à sec ;
- les solvants pour les procédés de nettoyage industriel.

Ainsi au sein de l'ensemble des usines du Groupe BIC :

- une attention constante est portée à la mise en œuvre et au suivi de mesures de prévention et de systèmes de sécurité pour les zones de stockage du gaz et des solvants. Des mesures techniques appropriées et des équipements adaptés sont choisis pour minimiser les risques physico-chimiques posés par les substances chimiques. Une priorité est accordée à l'utilisation de systèmes appropriés de prévention incendie et d'équipements de lutte contre l'incendie ;
- des études de risque sont menées dans les usines du Groupe. Des procédures sont établies pour identifier, évaluer et prévenir les incidents et les accidents ;
- le personnel est formé pour identifier les dangers et mener des actions préventives et correctives ;
- la conformité aux réglementations locales fait partie intégrante de la gestion quotidienne des sites.





PRÉSENTATION DU GROUPE

Facteurs de risques

En particulier, certaines usines du Groupe sont soumises à la directive européenne SEVESO qui identifie les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs et qui encadre la réalisation d'études de danger par les industriels afin d'identifier les scénarios possibles d'accident, d'évaluer leurs conséquences et de mettre en place des moyens de prévention.

Les sites SEVESO disposent d'un Plan d'Opération Interne, d'un Plan Particulier d'Intervention et d'une Politique de Prévention des Accidents Majeurs. Le Groupe BIC a aussi mis en place, pour ses deux sites SEVESO, un Système de Gestion de la Sécurité. Hors de France, certains sites possèdent des plans de gestion des accidents ayant de possibles impacts au-delà des sites.

Risques environnementaux

La nature des activités industrielles du Groupe, principalement le moulage et l'assemblage de produits en plastique et le marquage des produits, a un impact environnemental local relativement faible, comparé à d'autres secteurs industriels. Néanmoins, le Programme de Développement Durable, s'appuyant sur la politique SSE, demande que chaque site mesure, évalue et réduise ses impacts environnementaux significatifs. BIC dispose de systèmes de management santé, sécurité et environnement dans chacune de ses usines (hors Cello Pens) pour garantir la pleine intégration de la prévention en matière de pollution et des risques dans les activités quotidiennes et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de ses installations, de ses équipements et de ses procédures destinées à maîtriser ses risques.

Le détail des informations relatives aux systèmes de management et des mesures pour maîtriser les conséquences de l'activité sur l'environnement est présenté au chapitre 2, paragraphes 2.3.1.1 « Les systèmes de management » page 64 et 2.3.1.5 « Réduire les autres impacts sur l'environnement » page 68.

Le détail des consommations d'eau et d'énergie, des rejets de gaz à effet de serre et de la production de déchets est présenté au chapitre 2, paragraphe 2.3 « La responsabilité environnementale liée à nos opérations », ainsi que les actions mises en œuvre par le Groupe et les sites pour maîtriser et réduire les impacts.

Le règlement européen REACH (enRegistrement, Évaluation, Autorisation et restriction des substances CHimiques) fixe un cadre réglementaire pour les substances chimiques : il revient à l'industriel de démontrer l'innocuité des substances chimiques qu'il utilise. Afin de répondre à l'impératif REACH, BIC a mis en place une organisation lui permettant d'intégrer la problématique REACH. Cette organisation est plus particulièrement décrite au chapitre 2, paragraphe 2.2.3 « La sécurité de nos produits » page 60.

Concernant les unités de production de Cello Pens, les efforts se concentrent d'une part sur les aspects santé-sécurité et d'autre part sur le management des principaux risques environnementaux.

BIC n'a pas prévu de provisions substantielles pour le risque lié à l'environnement. Dans l'hypothèse d'un préjudice, BIC considère que les coûts liés à la réparation de celui-ci n'affecteraient pas de manière significative les comptes du Groupe.

Risques liés au changement climatique

Les risques liés au changement climatique sont revus annuellement. Les risques les plus critiques sont en particulier :

- le développement de nouvelles réglementations sur le carbone et l'énergie dans le monde impactant directement nos opérations ou celles de nos fournisseurs et sous-traitants ;

- la perturbation ou l'interruption de l'activité de production du fait d'événements climatiques majeurs ou la disponibilité de ressources naturelles (eau, énergie,...) impactant directement nos sites de production ou ceux de nos fournisseurs et sous-traitants ;
- le développement de réglementations et standards sur la communication et l'évaluation des impacts environnementaux des produits (dont l'impact carbone) et l'évolution des comportements des consommateurs impactant les ventes du Groupe.

Pour limiter les conséquences financières et transformer certains de ces risques en opportunités de long terme, le Groupe BIC a mis en place depuis 2003 un Programme de Développement Durable ainsi qu'une politique SSE (Santé Sécurité Environnement). En 2017, le Groupe BIC a souhaité accélérer ses efforts en définissant des engagements ambitieux. Parmi les 5 engagements clés de « *Writing the future, Together* », deux contribuent plus directement à la lutte contre le changement climatique :

- d'ici 2025, BIC utilisera 80 % d'électricité renouvelable. Avec cet engagement, le Groupe cherche à réduire ses émissions de gaz à effet de serre via l'achat d'énergie renouvelable et étudiera également la production potentielle d'électricité renouvelable sur site. Cela s'inscrit dans une vision à long terme de disposer de 100 % d'électricité renouvelable. Cet engagement vient ainsi compléter les actions continues du Groupe en matière d'efficacité énergétique et de réduction des consommations d'énergie pour limiter ses émissions.

Ainsi, en 2017, le Groupe dispose de certificats d'énergies renouvelables (CER ; GoO) correspondant à 23 % de la consommation en électricité du Groupe et à 45 % de ses émissions indirectes de gaz à effet de serre (*scope 2*). Par ailleurs, le Groupe a lancé ou finalisé 28 projets spécifiquement dédiés aux économies d'énergie. Au global, entre 2006 et 2017, le Groupe a diminué de 11 % ses émissions de CO₂ directes et indirectes par tonne de production ;

- d'ici 2025, l'empreinte environnementale et/ou sociétale des produits BIC® aura été améliorée. L'ambition repose sur le déploiement d'une démarche complète d'éco-conception au sein de chaque catégorie. Dans le cadre de sa démarche d'éco-conception, le Groupe BIC vise à limiter les impacts environnementaux de ses produits (dont l'impact carbone fait partie) l'utilisation des matières premières non renouvelables *via* notamment l'économie de matières (l'utilisation du juste nécessaire), l'utilisation de matières alternatives et le développement de produits rechargeables.

L'ensemble de la stratégie Développement Durable du Groupe est présentée en chapitre 2 : « Notre responsabilité environnementale, sociale et sociétale » page 39.

Risques stratégiques et opérationnels

Risques liés aux acquisitions du Groupe

Une partie de la stratégie du Groupe est de se développer par acquisitions. Une acquisition peut permettre une expansion géographique ou un renforcement des catégories actuelles. L'intégration de l'activité d'une société acquise est un des éléments clés de succès.

Suite à une acquisition, le Groupe met en place une équipe de management hautement qualifiée afin de suivre de près l'avancement de l'intégration de manière régulière. En plus du suivi des plans d'intégration, l'équipe vérifie que les systèmes, processus et procédures sont en ligne avec les standards du Groupe.



Risques liés à la concurrence/ Concentration de la distribution

Bien que la majorité des clients finaux du Groupe soient des consommateurs individuels, le Groupe vend une part significative de ses produits aux principaux acteurs de la grande distribution. Or, le secteur de la grande distribution fait l'objet d'un processus intense de concentration, les concurrents suivent un mouvement de rationalisation et les principales chaînes de distribution développent leurs propres marques distributeurs. La poursuite de cette tendance de consolidation/rationalisation pourrait se traduire par une réduction du nombre de distributeurs et d'assortiments correspondants. Cela pourrait avoir pour conséquence d'augmenter la dépendance du Groupe vis-à-vis d'un nombre réduit de distributeurs et d'accroître la concurrence entraînant de potentielles pertes de marché.

Cependant, une présence à l'international, une marque forte et des réseaux de distribution diversifiés permettent au Groupe de réduire son exposition face à la concentration du marché et à la rationalisation de la concurrence. BIC contrôle de près les ventes et les demandes des distributeurs, et poursuit ses efforts pour différencier ses produits de ses concurrents en mettant en avant des solutions innovantes et économiques et en se positionnant pour satisfaire les besoins du consommateur final.

Risques liés à la concentration sur les marchés développés

La stratégie du Groupe BIC est axée notamment sur la croissance des ventes. BIC est présent depuis de nombreuses années sur les marchés développés où les perspectives du Groupe dépendent principalement de sa capacité à augmenter ses parts de marché et sa rentabilité. Du fait qu'une croissance plus lente des économies nord-américaines et européennes est à prévoir dans les années à venir, la réussite dans les zones en croissance est devenue un objectif stratégique pour le Groupe alors que le Groupe continue à se renforcer dans cette région. Par conséquent, le Groupe a pour but de continuer son développement sur les marchés en croissance.

Risques liés aux employés expérimentés et aux compétences

Le Groupe détient des compétences spécifiques au travers de ressources expérimentées en particulier dans le domaine industriel et dans les pratiques du métier. La perte d'employés expérimentés pourrait entraîner un ralentissement de la mise en place des plans de développement du Groupe. Cela pourrait également empêcher le Groupe de mettre en œuvre sa stratégie.

Ainsi, le Groupe met l'accent sur l'identification, le développement et la gestion de ses ressources expérimentées. Des plans de succession fondés sur une analyse détaillée des ressources du Groupe ont été préparés et mis en place. De plus, la formation des employés fait l'objet d'une attention particulière au travers de programmes dédiés (voir chapitre 2, paragraphe 2.4 « Notre responsabilité sociale envers nos salariés ») page 74.

Risques liés aux mesures anti-tabac

Les ventes de briquets représentent une part importante du chiffre d'affaires du Groupe (35 % en 2017). Une partie de l'activité Briquets du Groupe est liée aux ventes des produits du tabac. L'industrie du tabac fait l'objet de réglementations de plus en plus strictes dans le monde entier, principalement dans les pays développés. Les campagnes et produits « anti-tabac », tels que l'e-cigarette, et de prochaines restrictions dans les lieux publics ainsi qu'une progression de l'usage d'e-cigarettes pourraient impacter potentiellement la croissance et la rentabilité du Groupe.

Toutefois, la qualité des briquets BIC demeure un avantage concurrentiel décisif pour une croissance continue dans le marché du briquet.

Risques liés aux sites de production

Compte tenu de ses activités industrielles, le Groupe peut potentiellement être exposé à des événements d'origines diverses (tels que des catastrophes naturelles, accidents ou troubles économiques/sociaux/politiques) qui pourraient perturber ou interrompre l'activité d'un site. Le Groupe étant dépendant de ses usines de production pour maintenir et développer ses ventes, l'arrêt d'un site de production pourrait avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe.

Le Groupe a donc mis en place une approche de prévention active du risque industriel à travers des audits réguliers des mécanismes de protection, des investissements dans des équipements pour les bâtiments et les outils de production. Aussi chaque catégorie mène une politique de diversification d'un point de vue géographique et en termes de capacité de production.

De plus, un climat social favorable et une gestion prudente des approvisionnements, ainsi que des plans de continuité assurent la présence ou la restauration des fonctions critiques, limitent l'impact potentiel et réduisent l'occurrence de tels événements. Le Groupe a également souscrit des programmes d'assurance (cf. ci-dessous *Assurance – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur*).

Risques liés aux technologies et à l'informatique

Les évaluations des risques liés aux technologies de l'information et les tests d'intrusion ont été terminés en 2016.

En 2017, nous avons adopté un modèle annuel de tests d'intrusion. Les deuxièmes tests ont été complétés, démontrant une amélioration significative par rapport à l'année dernière. Des solutions aux problèmes identifiés lors de ces deuxièmes tests d'intrusion ont été mises en œuvre.

Outre les tests d'intrusion, plusieurs autres initiatives liées à la cybersécurité ont été mises en place :

- audit complet sur site de toutes les usines Briquet. Toutes les améliorations identifiées ont été mises en œuvre. En 2018, nous étendrons ces audits sur site aux usines Papeterie et Rasoir ;
- système anti-phishing, empêchant les e-mails frauduleux d'atteindre leurs destinataires et fournissant un *e-learning* sur la protection contre le *phishing* ;
- mise en place de plateformes sécurisées de partage de données, permettant le partage d'informations sensibles de manière totalement sécurisée.





PRÉSENTATION DU GROUPE

Facteurs de risques

Risques liés à la réputation et à la marque

Dans le contexte d'une sensibilisation accrue à l'environnement, la marque BIC® pourrait être associée à des produits jetables conduisant à la désaffection des consommateurs pour les produits BIC®. Cependant, grâce à un Programme de Développement Durable solide, une gamme de produits avec un écolabel, une communication sur les avantages environnementaux, le Groupe estime prendre les mesures nécessaires afin de couvrir ce risque.

Autres risques particuliers

Contrefaçon

Des contrefaçons des articles les plus connus du Groupe BIC circulent principalement en Afrique, au Moyen-Orient, en Europe de l'Est et en Amérique du Sud. Leur production est majoritairement localisée en Asie. Ces contrefaçons, souvent de mauvaise qualité, portent principalement sur la marque BIC® et sur la forme des produits.

Afin de protéger son image de marque et ses intérêts économiques, le Groupe, au travers de son équipe dédiée, lutte contre ces contrefaçons en coopérant notamment avec les autorités locales et répressives.

Affaires réglementaires

Briquets – UE

Le Groupe BIC est soumis à la concurrence de nombreux briquets à bas prix et ne respectant souvent pas en Europe les normes de sécurité, principalement la norme internationale ISO 9994 et la norme européenne de sécurité enfants EN 13869. Pour y faire face, le Groupe BIC a mis en place des actions de communication lui permettant de sensibiliser les différents acteurs (clients, autorités de surveillance des marchés, Commission européenne, Parlement européen, etc.) et a entamé des actions contentieuses, en particulier :

- auprès de la Commission européenne afin qu'elle ouvre une procédure en manquement à l'encontre des Pays-Bas, premier État importateur de briquets, pour défaut d'application des normes. Cette dernière procédure a donné lieu à deux mises en demeure adressées aux Pays-Bas, l'une en mars 2012 et l'autre en juillet 2014. Au 31 décembre 2017, la procédure reste en cours ;
- devant les tribunaux français, une procédure initiée en 2012 à l'encontre d'un importateur majeur a abouti à une interdiction faite à l'importateur, confirmée par la Cour de Cassation en septembre 2016, de revendiquer la conformité de huit modèles à la norme ISO 9994.

Le Groupe a aussi continué à apporter sa contribution en 2017 aux consultations de la Commission européenne visant l'amélioration des règles de surveillance du marché et de leur exécution.

À cette concurrence déloyale s'ajoute la non-réciprocité des droits de douane auxquels sont soumis les briquets : 25 % à l'entrée en Chine, contre 2,7 % à l'entrée dans l'Union européenne.

Papeterie

Le Groupe BIC suit étroitement les changements réglementaires, notamment dans le domaine de la chimie en Amérique du Nord et en Europe. En particulier dans l'UE en 2017, le Groupe BIC a exprimé des positions au sujet des restrictions concernant le nickel, le plomb, le plomb soluble, et la classification du dioxyde de titane, ainsi que le champ de l'étiquetage des substances dangereuses (CLP).

ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR

Pour l'ensemble de ses entités, BIC dispose des programmes d'assurance globaux suivants :

- d'une assurance « Responsabilité Civile Générale » incluant les risques liés aux produits ;
- d'une assurance « Atteintes à l'environnement » relative à la pollution graduelle et à la pollution accidentelle ;
- d'une assurance « Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation » couvrant tous les sites ;
- d'une assurance « Transport » couvrant ses biens et ses produits au cours du transport.

L'objectif des programmes d'assurance du Groupe BIC est de développer une solide gestion du risque procurant un haut niveau de couverture uniforme pour toutes les entités du Groupe. Cette politique doit permettre de protéger les actifs et, par conséquent, les revenus contre des risques susceptibles d'être assurables ou contrôlables.

La volonté de BIC est de contrôler les risques au moyen de techniques de gestion efficaces, ainsi que par sa politique d'assurance et de prévention des risques, afin d'atteindre ses objectifs à long terme de continuité de l'activité, de croissance et de profits. La Direction considère que la couverture et les limites de ces programmes d'assurance sont appropriées. Mi-2015, un projet « Analytics » a été lancé afin de mieux quantifier les expositions et les besoins d'assurance du Groupe. Les principaux programmes d'assurance, à l'exception du programme « Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation » qui fera partie du projet « Analytics » en 2018, ont été analysés et remis en question. Ce projet « Analytics » a confirmé que la couverture, les montants de garantie et les primes des programmes d'assurance du Groupe BIC étaient appropriés. De plus, des appels d'offres sont lancés régulièrement sur l'ensemble des programmes d'assurance du Groupe afin d'obtenir les meilleures garanties possibles.

La gestion du risque est pour BIC un moyen de protéger ses actifs des effets préjudiciables de pertes accidentelles. Cette gestion consiste en l'identification, l'analyse et le contrôle de tous les risques associés à ses activités. Toutes les entités du Groupe doivent être concernées. Dans les domaines où le Groupe est en mesure de prévenir et de contrôler efficacement les pertes, une part de risque est admise. Tout en s'appuyant sur une conception proactive de la gestion du risque pour la protection de ses actifs, le Groupe a souscrit néanmoins des polices d'assurance afin de se prémunir contre des pertes majeures ou, dans certains cas, le risque probable de pertes.



En respectant ces critères, les actifs et la rentabilité du Groupe BIC devraient être protégés de la façon la plus large possible.

L'estimation du coût global externe de la politique d'assurance centralisée du Groupe BIC s'élève approximativement à 4 millions d'euros.

Aux États-Unis, afin d'optimiser ses coûts d'assurances, le Groupe BIC détient une compagnie d'assurances captive : SLS Insurance Company Limited (SLS), détenue entièrement par BIC Corporation, qui couvre les entités américaines du Groupe. SLS permet également à BIC d'avoir une couverture assurantielle pour certains risques non couverts par les assurances traditionnelles. BIC Corporation, et ses filiales, est assuré par SLS via diverses polices d'assurance. L'une couvre les risques liés aux produits ainsi que l'émission d'attestations pour les clients des entités américaines du Groupe. Une autre couvre tout dommage non couvert par ailleurs par BIC (police d'assurance DIC/DIL). SLS émet également une police

Medical Stop Loss. BIC a étendu sa couverture TRIA en incluant la couverture NBCR à travers SLS.

Les actions relatives à la responsabilité du fait des produits sont initiées principalement aux États-Unis. Le montant des provisions pour couvrir ce risque est limité à 5 millions de dollars ; ce qui correspond au montant de garantie offert aux entités américaines de BIC par SLS. En 2016, le montant de garantie offerte par SLS à travers la police Responsabilité Civile Exploitation et Produits a été remis en cause avec l'aide d'un courtier d'assurance. Suivant l'historique sinistre de BIC aux États-Unis et l'état actuel du marché de l'assurance, il a été confirmé que 5 millions de dollars est une rétention auto-assurée par captive appropriée pour les entités américaines de BIC.

Les autres filiales du Groupe BIC sont assurées par les schémas traditionnels listés ci-avant.



1.7. Procédures de gestion des risques et de Contrôle Interne mises en place par la Société

1.7.1. DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

1.7.1.1. Adoption des principes du Cadre de Référence de l'AMF sur la gestion des risques et de Contrôle Interne

Pour la rédaction de cette section, le Groupe se conforme aux principes énoncés dans la partie II du Cadre de Référence sur les dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne mis à jour en juillet 2010 par le groupe de travail présidé par Olivier Poupert-Lafarge et établi sous l'égide de l'AMF (Autorité des marchés financiers). Dès lors, ceci correspond à une adoption partielle du texte qui, par ailleurs, inclut un Guide d'Application Relatif à la gestion des risques au Contrôle Interne de l'Information Comptable et Financière Publiée par les Émetteurs.

En effet, les activités de contrôle s'y référant relèvent de la responsabilité des filiales locales qui n'ont de cesse de les adapter à leur situation actuelle, en prenant appui notamment sur le Manuel Groupe des principes comptables et le Manuel de politiques et procédures internes. Le Guide d'Application n'a pas été comparé avec les procédures et processus existants. Néanmoins, le Groupe n'attend pas de différences significatives compte tenu de la similitude du Guide d'Application avec ces deux manuels.

a) Gestion des risques

La gestion des risques est un dispositif dynamique de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Ce dispositif est complet et couvre les activités, processus et actifs de la Société.

La gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques de la Société et qui permettent aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour le Groupe.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter :

- la capacité de la Société à atteindre ses objectifs ;
- la capacité de la Société à respecter ses valeurs, l'éthique et les lois et règlements ;
- les personnes, les actifs, l'environnement de la Société ou sa réputation.

La gestion des risques est également un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur des actifs et la réputation de la Société ;

- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser la Société autour d'une vision commune des principaux risques.

b) Contrôle Interne

Le processus d'adoption incorpore également la définition du Contrôle Interne comme un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, pour une entreprise, le Contrôle Interne contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le premier objectif se réfère à tous les règlements et lois en vigueur auxquels la Société est soumise et qu'elle intègre dans ses activités quotidiennes pour atteindre ses objectifs en matière de conformité.

Le deuxième concerne les instructions données aux employés leur permettant de comprendre ce qui est attendu d'eux et de connaître l'étendue de leur liberté d'action. Ce processus de communication est basé sur les objectifs de la Société redescendus aux employés.

Le troisième objectif couvre l'ensemble des processus opérationnels, industriels, commerciaux et financiers. Par « actifs », il faut entendre actifs corporels et incorporels (savoir-faire, image ou réputation) utilisés tout au long des processus de la Société.

Le dernier objectif concerne la préparation d'états financiers fiables dont le rapport annuel, toute publication intermédiaire selon un format résumé et toute information mise à disposition extraite des états financiers, telle que les publications du chiffre d'affaires. La fiabilité de ces informations dépend de la qualité des procédures et du dispositif de Contrôle Interne (cf. procédures de reporting : 1.7.2.4. Procédures de Contrôle Interne) qui doivent garantir :

- le principe de séparation des tâches, permettant une distinction claire entre les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation ;
- une description des fonctions devant permettre d'identifier les origines des informations et des documents produits ;
- la validité des moyens visant à s'assurer que les opérations ont été effectuées conformément aux instructions générales et spécifiques, et qu'elles sont comptabilisées de manière à produire une information financière conforme aux principes comptables de la Société.

1.7.1.2. Périmètre de la gestion des risques et du Contrôle Interne

La gestion des risques et le Contrôle Interne tels que définis dans ce rapport concernent SOCIÉTÉ BIC en tant que Société mère, ainsi que toutes les entités consolidées au sein du Groupe.

Le Contrôle Interne en place a été conçu pour les entités afin de s'adapter à l'organisation existante, aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration et le Comité de Direction (cf. 1.7.3. *Acteurs de la gestion des risques et du Contrôle Interne, structure(s) spécifique(s) en charge/rôles respectifs et interactions*), et à la conformité aux lois et règlements.

Les principes et le dispositif du Contrôle Interne ont été déployés pour tous les domaines et dans toutes les filiales en tenant compte des spécificités locales et des réglementations en vigueur. Ces principes sont également connus et suivis au niveau des différents services centraux du Groupe.

Les principes de gestion des risques sont appliqués à toute entité entrant dans le Groupe et, autant que possible, aux sous-traitants et fournisseurs du Groupe. En effet, par exemple, SOCIÉTÉ BIC demande à ses fournisseurs de suivre les règles de sécurité des salariés qui sont appliquées au sein du Groupe BIC.

1.7.1.3. Limites des dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne

L'organisation la plus efficace ne saurait faire disparaître les limites inhérentes à la gestion des risques et au Contrôle Interne. En effet, les dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne ne peuvent fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs de la Société.

Les principales limites relevées sont l'évolution et les incertitudes du monde extérieur, la part de jugement dans les décisions prises et la conséquence d'une défaillance humaine potentielle ou d'un simple erreur.

De plus, lors de chaque mise en place d'une activité de contrôle, une évaluation du ratio coût/bénéfice est menée, conduisant à une couverture raisonnable des contrôles nécessaires.

1.7.2. COMPOSANTES DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

L'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne d'une Société dépend de ses composantes mises en place pour servir les objectifs décrits précédemment.

1.7.2.1. Environnement de contrôle

a) Organisation

Le Groupe a mis en place un dispositif structuré de Contrôle Interne fournissant les instructions et les responsabilités appropriées pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Administration et le Comité de Direction.

Cette organisation prend appui sur la définition des responsabilités et des objectifs fixés par la Direction et partagés avec chacun des employés.

b) Principaux outils

Pour soutenir cette structure et mesurer son adéquation et son efficacité, différents outils ont été mis en place. Ci-dessous sont mentionnés les principaux outils partagés par toutes les entités du Groupe :

- Charte d'éthique (cf. 1.7.3.6. *Le personnel de la Société*) ;
- Politique de lutte contre la corruption (cf. 1.7.3.6. *Le personnel de la Société*) ;
- Vision et valeurs du Groupe (cf. 1.7.3.6. *Le personnel de la Société*) ;
- *Manuel Groupe des principes comptables et Manuel de politiques et procédures internes.*

Ces manuels distribués à toutes les entités et consultables sur l'Intranet Groupe mettent à disposition les instructions respectivement pour les activités de tenue des comptes et le reporting financier suivant les normes IFRS, et les procédures de Contrôle Interne pour chaque secteur de la Société (ex. : Achats, Trésorerie, Fiscalité, Ventes, etc.) ;

- Protocole de remontée des fraudes :

Ce protocole a été mis en place afin de s'assurer que toute suspicion de fraude ou fraude avérée est remontée dans un délai court, de façon cohérente et uniforme et de coordonner les investigations ultérieures. Un formulaire type pour la remontée des fraudes a été partagé avec l'ensemble des filiales du Groupe ;

- Ligne d'assistance *BIC Speak-up* (cf. 1.7.3.6. *Le personnel de la Société*) ;
- Politique de gestion des ressources humaines :

Détaillée dans la partie 2.4. *Notre responsabilité sociale envers nos salariés*, la gestion des ressources humaines participe pleinement à l'efficacité du Contrôle Interne.

Plus particulièrement, elle garantit que les recrutements répondent aux attentes du Groupe en matière de connaissances et de compétences. De plus, elle relaie les objectifs de la Direction vers chaque collaborateur selon ses rôles et responsabilités.

À titre d'exemple, l'outil *Performance, Evaluation and Development* (PED) aide à répondre efficacement aux objectifs suivants :

- redescendre individuellement aux employés les objectifs de la Société tout au long de l'année,
- former et développer les employés (cf. 2.4. *Notre responsabilité sociale envers nos salariés*) ;
- Systèmes d'information :

Différents systèmes d'information sont utilisés selon les processus métiers auxquels ils sont appliqués. Ils sont essentiellement organisés par continent. Cependant, les procédures de consolidation en place donnent accès à un résultat consolidé qui permet à la Direction du Groupe de suivre les performances et de gérer les opérations.

La plupart des entités du Groupe utilisent des systèmes intégrés (ERP) pour les assister dans la gestion des activités et remontent les données financières par le biais d'un logiciel de consolidation et de gestion (cf. 1.7.2.4. *Procédures de Contrôle Interne*). Les continents et pays ont la charge de mettre en œuvre les procédures de gestion visant à sécuriser l'accès, la sauvegarde et la restauration des données critiques de ces systèmes.





PRÉSENTATION DU GROUPE

Procédures de gestion des risques et de Contrôle Interne mises en place par la Société

1.7.2.2. Diffusion d'informations pertinentes et fiables

La Société a mis en place des procédures et un dispositif efficace de diffusion de l'information qui permettent d'apporter la communication adéquate au niveau pertinent de responsabilités et de décision.

Ces outils se présentent sous divers formats. Ils vont des solutions informatiques (dont l'Intranet Groupe, le logiciel de consolidation financière, le système intégré par continent, etc.) aux procédures existantes qui incluent la gestion de l'information.

Ces outils d'information visent à appuyer l'ensemble du système de Contrôle Interne de la Société et à aider les processus de décision et de suivi pour atteindre les objectifs de la Direction.

1.7.2.3. Procédures de gestion des risques

La gestion des risques, parmi ses objectifs, s'occupe du traitement des risques existants pouvant avoir un impact significatif sur la Société. Tous les risques ne peuvent être couverts. Les moyens de couverture utilisés sont soit des processus internes de réduction de l'exposition, soit des protections externes par le biais de polices d'assurance ou parfois les deux.

Ce processus particulier suit une approche en trois étapes selon les activités suivantes :

- l'identification et l'analyse des risques ;
- la gestion des risques ;
- le suivi des risques.

a) L'identification et l'analyse des risques

L'activité d'identification et d'analyse des risques est assurée par le Département *Risk Management*.

Le processus d'identification met en valeur les risques de sources externes comme internes. L'élément clé pour l'identification du risque est l'impact potentiel significatif sur les objectifs, les personnes, les actifs, l'environnement de la Société ou sa réputation.

Le processus d'identification et d'analyse des risques est constitué de deux composantes : une approche libre dite « *bottom-up* » et une approche structurée dite « *top-down* ».

Approche « *bottom-up* »

Depuis 2015, dans un cadre défini par le *Risk Management* Groupe, une autoévaluation des risques significatifs est faite au niveau des filiales sur une base de déclaration volontaire.

Des questionnaires sont adressés aux représentants des niveaux correspondants (Directeurs de filiale/Directeurs Financiers). Il leur est demandé de les compléter et de revenir vers le *Risk Management* Groupe à tout moment dans l'année lorsqu'un risque est de nature à être notifié.

Approche « *top-down* »

Suite à une recommandation du Comité d'Audit et à une demande du Comité de Direction, la Société a engagé en 2010 un projet visant à améliorer la formalisation de la gestion des risques.

Ce projet a permis d'obtenir une vision synthétique des risques majeurs auxquels le Groupe est ou pourrait être confronté.

Cette démarche consiste en une cartographie des risques du Groupe pouvant être résumée de la manière suivante :

- l'identification des risques par le biais d'un questionnaire renseigné par chacun des membres du Comité de Direction et d'un entretien individuel mené par l'équipe projet ;
- la synthèse des principales zones de risques ;
- l'évaluation des risques selon des critères d'impact potentiel et de niveau de maîtrise.

L'année suivant la cartographie des risques, une mise à jour permet de revoir l'état des risques précédemment identifiés. Tous les deux ans, la cartographie des risques est remise en question et permet de réévaluer tout nouveau risque.

En 2017, l'approche *top-down* a également inclus des questionnaires qui ont aussi été envoyés à des contributeurs autres que les membres du Comité de Direction.

Les risques relevés par cette démarche ont été considérés dans la « Présentation du Groupe » – cf. 1.6. Facteurs de risques, et sont pris en compte dans le plan d'audit interne.

En tant que coordinateur du processus, le Département *Risk Management*, si besoin est, échange avec les contributeurs sur les informations transmises et les plans d'action en réponse aux risques identifiés. Il consolide les informations et pondère les impacts pour délivrer une matrice Groupe des risques. Cette matrice, pour chaque catégorie de risques, présente l'impact pour le Groupe et est partagée avec le Comité d'Audit et les Commissaires aux Comptes. Elle fait également l'objet d'une présentation au Président du Conseil d'Administration.

L'analyse et l'évaluation des risques identifiés sont menées pour un usage interne.

Une méthodologie similaire a été appliquée au processus de préparation des états financiers et de consolidation.

b) La gestion des risques

Les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques du Groupe sont gérés par le Comité de Direction. Ces risques ont été suivis et surveillés au cours de l'année. L'avancement et le statut des plans d'action relatifs à certains risques clés ont été également revus et discutés lors de séances du Conseil. Les autres risques continuent à faire l'objet d'un suivi rapproché.

De plus, différentes procédures existent (cf. 1.7.2.4. *Procédures de Contrôle Interne*). Le Comité de Direction, les catégories, les continents et les services centraux comme les services Juridique, Développement Durable ou Trésorerie assurent un suivi des risques permanent. Ils participent à la gestion des risques décrits dans la « Présentation du Groupe » cf. 1.6. Facteurs de risques :

- la Trésorerie Groupe gère et contrôle quotidiennement l'exposition aux taux d'intérêt et l'exposition aux cours de change des devises étrangères ;
- le service Juridique suit de manière régulière l'évolution des lois et réglementations ainsi que les litiges en cours ;
- les principaux risques industriels et environnementaux sont appréhendés par les Directions Opérationnelles des catégories ou des pays, et par le Département du Développement Durable ;
- les risques stratégiques et opérationnels significatifs sont gérés par le Comité de Direction.



Une revue annuelle du processus de couverture d'assurance est également effectuée : cf. « Présentation du Groupe » – partie 1.6. « Facteurs de risques – Assurance – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur ».

c) Le suivi des risques

Le Comité de Direction effectue des revues régulières de l'exposition aux risques.

Chaque site/service établit ses propres tableaux de bord et indicateurs clés, afin de recenser les risques, de les suivre et d'évaluer les moyens pour réduire leur impact.

Les cartographies des risques sont mises à jour régulièrement.

1.7.2.4. Procédures de Contrôle Interne

a) Procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée par la Société

L'information comptable et financière utilisée en interne à des fins de gestion ou pour le *reporting* externe est préparée en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

L'information suit un processus de remontée des données des comptes sociaux locaux aux états financiers consolidés/de gestion. Ce *reporting* est mené sur un logiciel de consolidation à chaque clôture mensuelle.

Les équipes financières des filiales reportent sous le contrôle de leur Directeur Financier et de leur Directeur Opérationnel les informations aux Directeurs Financiers des zones dont elles dépendent et les transmettent ensuite au Groupe. Ces informations reportées sous forme de liasses sont auditées par les auditeurs locaux externes pour les entités significatives. Les Commissaires aux Comptes établissent des mémorandums et une synthèse des remarques significatives à l'attention du Groupe.

Des contrôleurs de gestion travaillent en étroite collaboration avec les responsables opérationnels et reportent à l'équipe de Direction locale et fonctionnellement au Directeur Financier du continent/catégorie dont ils dépendent.

Le Groupe a développé un *Manuel de politiques et procédures internes* dans le domaine financier qui a fait l'objet d'une présentation et d'une diffusion auprès des Directeurs Financiers des filiales. Ce travail de révision continue prend, si nécessaire, appui sur les responsables fonctionnels qui valident les politiques et procédures revues. Quand une nouvelle procédure est créée ou qu'une mise à jour ou amélioration d'une procédure existante est faite, l'information est communiquée via un « Bulletin de Contrôle Interne » consultable sur l'Intranet par les employés et également transmise par le Comité de Direction à toutes les filiales.

Les procédures de *reporting* au sein du Groupe sont les suivantes :

- l'outil de *reporting* financier permet de réaliser des consolidations statutaires et des consolidations de gestion au sein d'un même référentiel ;
- le Groupe utilise également un système de *reporting* détaillé des ventes qui est réconcilié tous les mois avec les *reportings* financiers, tout écart significatif étant expliqué ;
- l'outil de *reporting* financier du Groupe est déployé dans toutes les filiales, ce qui permet une analyse à chaque niveau de *reporting* (filiales, continents, Groupe ou encore par activité) à partir des mêmes données de base et selon le même format de rapport ;
- le *reporting* financier interne au Groupe fait l'objet d'une analyse mensuelle avec les prévisions budgétaires au niveau des filiales

et le Comité de Direction revoit aussi mensuellement les données consolidées et les analyses afférentes ;

- une analyse comparative est réalisée entre le budget, les prévisions et les plans stratégiques ; cette analyse est ensuite revue par le Comité de Direction ;
- l'information financière consolidée est ensuite validée par le Directeur Financier du Groupe. Les problématiques significatives sont revues par le Président du Conseil d'Administration et par le Directeur Général ;
- le Comité d'Audit valide à son tour l'information et fournit si nécessaire un rapport au Conseil d'Administration ;
- les auditeurs externes sont impliqués dans la validation du processus de production de l'information financière.

Le processus d'arrêté des comptes comprend notamment :

- la détermination et la diffusion de règles comptables par la Direction Financière du Groupe au travers du *Manuel des principes comptables du Groupe* ;
- la préparation et la transmission par le service consolidation aux filiales d'un calendrier et d'instructions pour chaque arrêté mensuel ;
- l'existence d'une liste des tâches à réaliser par une filiale dans le cadre d'une clôture comptable ;
- la signature d'une lettre d'affirmation interne par la filiale dans le cadre de la clôture annuelle. L'objectif de cette lettre d'affirmation est d'évaluer la conformité des états financiers en listant les contrôles, actions et affirmations critiques au bon établissement du *reporting* financier du Groupe.

b) Autres procédures de Contrôle Interne

Comme indiqué précédemment, le Contrôle Interne au sein du Groupe BIC est décentralisé. Il appartient donc à chaque organisation (filiale, service, catégorie, continent, etc.) d'établir des procédures pertinentes dans les domaines concernés afin de soutenir les objectifs et la définition du Contrôle Interne.

Toutefois, en tant que référence mondiale, le *Manuel des politiques et procédures internes* donne des instructions générales qui, après adaptation, peuvent être adoptées de manière adéquate au niveau de Contrôle Interne correspondant.

Les principales procédures Groupe sont décrites ci-après :

Procédures d'achat et d'investissements en immobilisations

Ces procédures mettent en permanence l'accent sur le processus d'autorisation de l'acquisition. En effet, cette étape préalable est l'élément clé pour la suite du processus qui va de la confirmation de réception des biens achetés ou de la réalisation de la prestation de services, au paiement des fournisseurs.

Aussi, le Groupe a mis en place une matrice d'autorisation qui, selon le montant engagé, renseigne le niveau requis de responsabilités. Toute autorisation doit être formalisée par le document adéquat ou via les systèmes informatiques. Cette matrice est régulièrement mise à jour en fonction des évolutions de l'organisation du Groupe.

Ce processus d'approbation est la base de la procédure de validation dite *three-way match* appliquée dans tout le Groupe. Selon cette procédure, après l'approbation du bon de commande, un rapprochement doit être effectué :

- avec la preuve de livraison des biens/de réalisation de la prestation de services ;



1

PRÉSENTATION DU GROUPE

Procédures de gestion des risques et de Contrôle Interne mises en place par la Société

- avec la facture du fournisseur, à sa réception, pour générer le paiement.

La procédure de validation dite *three-way match* répond au principe de séparation des tâches et permet un suivi clair du processus de validation des transactions tout au long de l'opération d'achat.

En ce qui concerne les dépenses d'investissements, la personne initiatrice de l'achat doit suivre une étape supplémentaire. Avant tout investissement, une documentation spécifique est préparée pour présenter toutes les informations nécessaires comme la description de l'investissement, les éléments de retour sur investissement, les approbations en accord avec les niveaux d'engagement requis et le calendrier d'audit post-acquisition.

D'un point de vue organisationnel, une attention particulière est accordée à la séparation des fonctions d'approvisionnement d'avec celles d'achat. L'objectif est de réduire les risques éventuels de chevauchement de responsabilités. Cela permet également de centraliser au niveau Groupe les flux d'approvisionnement sur les matières stratégiques, afin de mieux contrôler les besoins et le volume financier engagé.

Enfin, la gestion des fournisseurs, dont celle de la base de données fournisseurs, suit également des activités de contrôle spécifiques et des règles précises pour l'ensemble des échanges que ces tiers peuvent avoir avec le Groupe.

Procédures de vente

Les procédures de vente suivent des règles et des principes communs. Elles sont néanmoins adaptées aux marchés et aux clients locaux, suivant les natures des transactions existantes.

Ces principes communs couvrent en particulier :

- la validité des prix de vente et des conditions commerciales (processus d'établissement de listes de prix, schémas d'autorisation des politiques de prix spécifiques, etc.) ;
- l'exhaustivité et la pertinence des commandes reçues suivant différents supports ;
- le respect de la période de comptabilisation en mettant l'accent sur le processus de séparation des exercices comptables et la procédure d'ajustements ;
- la juste valeur des créances clients avec les procédures de calcul des provisions sur clients douteux et d'émission des avoirs.

Comme pour les relations avec les fournisseurs, des procédures traitent de la gestion du fichier maître client, notamment de la création de nouveaux comptes, du processus de rapprochement des paiements reçus et de la gestion du crédit client.

Procédures de gestion des stocks

La gestion des stocks couvre la conservation physique des biens, l'évaluation de ces derniers ainsi que le suivi des flux. Les procédures en place traitent en conséquence de l'ensemble de ces aspects.

En ce qui concerne la conservation physique des biens, des instructions Groupe sont transmises en complément des règlements locaux et incluent :

- des objectifs de sécurité fixés pour le personnel impliqué dans la gestion des stocks ;
- la sécurité des actifs avec des directives précises sur les conditions de stockage, le processus d'inventaire physique ou la séparation des tâches.

Pour l'évaluation des stocks, une procédure BIC de valorisation a été établie pour permettre aux contrôleurs locaux de suivre les règles Groupe et de répondre aux exigences des normes comptables et financières locales. Les règles Groupe sont rappelées dans la Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés – *Principales règles et méthodes comptables*.

Procédures de gestion de la trésorerie

Bien que principalement centralisée auprès de la Trésorerie Groupe, certains aspects de la gestion de trésorerie sont maintenus au niveau local. Quel que soit le niveau considéré, les procédures en place couvrent en particulier :

- la gestion des disponibilités et des moyens de paiement dont les protections physiques, l'établissement des réconciliations bancaires et la supervision de la séparation des tâches accomplies ;
- la gestion des pouvoirs bancaires et des signatures d'autorisation ;
- les activités de financement par dette à court ou long terme.

Au niveau central, la Trésorerie Groupe suit des procédures spécifiques pour ses placements de trésorerie et pour la gestion de l'exposition aux taux de change des devises étrangères, comme décrit dans les « Commentaires sur l'exercice » — cf. 4.3 *Gestion des risques de change et de taux d'intérêt*.

Procédures de gestion des immobilisations

Comme défini dans les objectifs du Contrôle Interne, la sécurité des actifs est identifiée comme une préoccupation de première importance. Pour y répondre, des procédures ont été mises en place au sein du Groupe. Certaines d'entre elles sont décrites ci-dessus.

La réalité et la validité des actifs étant essentielles, instruction est donnée aux sites locaux de mener des inventaires physiques selon une fréquence régulière à des fins de comparaison avec les systèmes financiers.

En complément du processus d'autorisation décrit précédemment, tous les mouvements d'actifs immobilisés (ex. : transferts, ventes et mises au rebut) sont régulés selon des procédures dédiées.

Enfin, des règles spécifiques sont prévues pour la gestion des fichiers d'immobilisations, afin de garantir la conformité avec les normes comptables locales et Groupe et pour permettre des activités de contrôle efficaces.

1.7.2.5. Activités de contrôle

Chaque niveau du Groupe est impliqué dans les activités de contrôle pour s'assurer que les règles, les instructions et les procédures Groupe sont correctement appliquées.

D'autre part, le Département C&AI vérifie tout au long de son plan d'audit annuel qu'aucune divergence majeure avec les procédures Groupe n'existe.

Ce contrôle se tourne aussi bien vers les environnements opérationnels que financiers et met l'accent particulièrement sur :

- la validité des opérations et des transactions, incluant les processus d'autorisation d'engagement des dépenses et investissements ;
- l'exhaustivité du *reporting* des transactions ;
- les correctes évaluation et comptabilisation des opérations pour garantir la mise à disposition et la présentation d'une information fiable ;
- la garantie du futur de la Société.



1.7.3. ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE, STRUCTURE(S) SPÉCIFIQUE(S) EN CHARGE/RÔLES RESPECTIFS ET INTERACTIONS

La gestion des risques et du Contrôle Interne mis en place par le Groupe fait partie intégrante de son organisation.

1.7.3.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC, représentant les actionnaires, agit en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société. Il revoit et approuve également les objectifs stratégiques de la Société.

1.7.3.2. Le Comité de Direction

Le Comité de Direction, sous la Direction de Bruno Bich, Président-Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC, est composé de 14 membres dont l'objectif principal est de mettre en place la stratégie de l'entreprise définie par le Conseil d'Administration. Il est également responsable de la définition, de la mise en œuvre et de la supervision des moyens pour atteindre les objectifs fixés.

Aux côtés de Bruno Bich ⁽¹⁾, les membres suivants composent le Comité de Direction :

- Gonzalve Bich ⁽¹⁾, Directeur des Opérations et Directeur Général Délégué ;
- représentants opérationnels responsables de continent :
 - Benoit Marotte, Directeur Général Europe, Amérique du Nord et Asie-Pacifique,
 - Chris Mills, Directeur Général Amérique du Nord,
 - Ricardo Ibarra, Directeur Général Amérique latine,
 - Peter Van den Broeck, Directeur Général Moyen-Orient, Afrique et Inde;
- représentants des catégories :
 - Peter Dalsberg, Directeur Général Papeterie ;
 - François Clément-Grandcourt, Directeur Général Briquets ;
 - Thomas Brette, Directeur Général Rasoirs ;
- représentants de fonctions transversales :
 - Marie-Aimée Bich-Dufour, Développement Durable, Présidente de la Fondation BIC, Secrétaire du Conseil et Directrice Générale Déléguée,
 - Timothy Perman, Directeur de la Stratégie et du *Business Development*,
 - Alison James, Directrice des Ressources Humaines,
 - James DiPietro, Directeur Financier et Directeur Général Délégué,
 - Édouard Maruani, Directeur Juridique,
 - Laurent Serano, Directeur de la Technologie de l'Information.

Les représentants des catégories sont responsables de la production, du développement de nouveaux produits, de la recherche et du contrôle qualité. Par ailleurs, ils conçoivent et proposent le plan stratégique à long terme pour leur catégorie.

Le Comité de Direction veille aussi à la qualité du Contrôle Interne et s'assure de la bonne couverture des risques. Il s'assure, par l'intermédiaire du Directeur Financier du Groupe, que les indicateurs sont consolidés afin de vérifier que les performances opérationnelles sont conformes au budget. Le cas échéant, il accorde une attention toute particulière aux variations et s'assure que des mesures correctives sont mises en place.

En complément du budget, des prévisions sont préparées et révisées au cours de l'année et ce, afin de contrôler l'avancement du budget en fonction des évolutions du marché. Par ailleurs, le Groupe a développé un processus de planification stratégique qui permet d'identifier les futures opportunités de croissance.

1.7.3.3. Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit (cf. 3.2.1.3. *comités constitués par le Conseil d'Administration*) effectue notamment une surveillance attentive et régulière des dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne. Il a la possibilité d'entendre le responsable de l'audit interne, de donner son avis sur l'organisation de son service et d'être informé de son travail. Il est destinataire d'une synthèse annuelle des recommandations de l'audit interne.

1.7.3.4. Le Département Contrôle et Audit Interne (C&AI)

Le Département Contrôle et Audit Interne est rattaché opérationnellement à la Direction Financière du Groupe et reporte sur demande au Comité de Direction et au Président du Conseil d'Administration.

Ce département réalise des missions sur les domaines tant financiers qu'opérationnels et émet une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, règles et procédures du Groupe. Il porte son attention sur :

- les revues de cycles et de processus opérationnels (dont notamment les ventes et encaissements, les achats et décaissements, les actifs immobilisés, les stocks, la paie, la gestion de la trésorerie ou la procédure d'enregistrement des écritures comptables), tant au niveau des filiales qu'au niveau du siège social ;
- la mesure de l'efficacité des contrôles mis en place par le biais de tests ;
- la coordination de l'amélioration permanente du *Manuel de politiques et procédures internes* avec les responsables fonctionnels ;
- la proposition de conseils et recommandations à des fins d'amélioration des processus existants, ce qui inclut le fait de partager les meilleures pratiques au sein du Groupe.

Ce département peut aussi être amené à intervenir en assistance sur des missions ponctuelles et spécifiques, comme notamment lors d'opérations d'acquisition externe ou de réorganisation interne.

Le Département Contrôle et Audit Interne assure également une assistance sur la prévention et la sensibilisation de la fraude ainsi que des enquêtes sur des cas de fraude reportés au sein du Groupe.

De plus, la démarche du Département C&AI intègre la dimension des systèmes d'information par le biais notamment de revues des accès informatiques et des procédures de continuité d'exploitation.

Deux fois par an, le Département C&AI présente aux auditeurs externes le plan de revues de sites et de processus, leur communique ses mises à jour ainsi que les conclusions des rapports d'audit émis après les interventions sur site.

(1) Gonzalve Bich est appelé à succéder à Bruno Bich dans les fonctions de Directeur Général en mai 2018.





PRÉSENTATION DU GROUPE

Procédures de gestion des risques et de Contrôle Interne mises en place par la Société

De plus, le Département C&AI s'accorde avec le Département Finance du Groupe et les auditeurs externes pour la couverture de points spécifiques pendant les audits.

a) Travaux réalisés par le Département C&AI en 2017

Un plan pluriannuel d'audit suivant un principe de rotation est mis en place afin de s'assurer que tous les sites et que tous les processus majeurs soient revus en moyenne tous les trois ans.

Le plan 2017 a conduit le Département C&AI à mener 22 audits d'entités de fabrication et de distribution combinant visites initiales et visites de suivi.

Ces audits ont été menés conformément à la méthodologie et aux procédures d'audit mises en place par le Département C&AI. Elles intègrent notamment :

- la réalisation de tests (de cheminement et de détail) et d'entretiens avec les intervenants sur les cycles audités selon une approche basée sur les risques ;
- la rédaction d'un rapport postérieur à l'audit dans lequel sont listés sous forme de recommandations les points d'amélioration que le site/département devra considérer par le biais d'un plan d'action précis et positionné dans le temps. Le rapport du Département C&AI est un bon vecteur de communication et joue un rôle important dans la démarche d'amélioration continue des contrôles au travers du Groupe.

Au cours de ces revues, aucune problématique majeure n'a été identifiée. Les recommandations émises dans les rapports d'audit ont mis en évidence des améliorations à apporter à certains contrôles pour en garantir une meilleure efficacité. Les Directions locales ont partagé leurs réponses à ces points d'amélioration tout en proposant des plans d'action ainsi que leurs dates de mise en œuvre et les responsables de leur exécution. Ces mises en application ont ensuite pu être vérifiées, lors de visites de suivi menées par le Département C&AI. De plus, un suivi trimestriel de l'avancement des plans d'action permet de s'assurer de la mise en œuvre des recommandations relatives aux points d'audit significatifs. Des tableaux de bord sont communiqués trimestriellement aux représentants des catégories et continents. Enfin, les meilleures pratiques en termes de Contrôle Interne rencontrées lors de ces revues font l'objet d'une communication et d'un partage au sein du Groupe.

En complément, tous les Directeurs de filiale et leurs Directeurs Financiers ont signé un document confirmant que les contrôles internes en place sont adéquats et fonctionnent de manière à diriger les opérations. Dans ce document, ils attestent aussi de la fiabilité des informations financières reportées et de la conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Le cas échéant, le Directeur de la filiale fournit des informations détaillées sur les faiblesses non significatives pour lesquelles des actions correctives seront mises en place l'année suivante. Ces actions doivent permettre de garantir un niveau raisonnable de confiance dans l'accomplissement des objectifs opérationnels, la

fiabilité des informations financières reportées et la conformité avec les lois et règlements en vigueur. Toutes les informations pour 2017 ont été consolidées et aucun nouveau risque significatif n'a été identifié à ce jour.

En 2017, le Département C&AI a revu la procédure d'autoévaluation pour la compléter par un questionnaire plus détaillé, afin de s'assurer que les principaux contrôles sont en place dans chacune des filiales.

Le Département C&AI collecte les données renseignées par les filiales et procède à des analyses, notamment dans le but de renforcer l'approche par les risques dans la détermination de son plan d'audit annuel et la réalisation de ses travaux d'audit. Les résultats ainsi obtenus seront partagés avec les Commissaires aux Comptes et le Comité d'Audit.

Une synthèse des travaux accomplis dans l'année par le Département C&AI est présentée au Comité de Direction, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration. Cette présentation comprend un résumé des principaux points d'audit et recommandations. De plus, elle propose également une synthèse de l'analyse des risques, des contrôles et des plans d'action pour l'année suivante.

b) Perspectives et plans d'action pour 2018

Le Département C&AI continuera à porter son attention sur l'amélioration des processus et leur efficacité, sur les tests de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés, ainsi que sur la mise en valeur du processus général de revue.

Le plan d'audit pour 2018, préparé par le Département C&AI et validé par le Comité d'Audit et le Comité de Direction, intègre la rotation pluriannuelle des revues de sites et de processus en maintenant le même niveau d'interventions qu'en 2017, tant sur leur nombre que sur la nature des sites et processus audités.

Enfin, le Département C&AI poursuivra son rôle de coordination pour l'amélioration continue des procédures Groupe, et continuera à être impliqué dans la démarche de gestion des risques.

1.7.3.5. Le Département Risk Management

Le Département *Risk Management* est chargé de collecter, d'analyser et de classer les risques externes et internes qui pourraient avoir un impact sur le Groupe. Il coordonne la gestion et le suivi de ces risques en accord avec le Comité de Direction.

1.7.3.6. Le personnel de la Société

Chaque salarié est impliqué dans le Contrôle Interne en cohérence avec son niveau de connaissance respectif et son accès à l'information pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de Contrôle Interne. Pour les salariés ayant accès à l'Intranet Groupe, les politiques Groupe de Contrôle Interne, y compris le *Manuel de politiques et procédures internes*, sont consultables en ligne.



Pour renforcer l'implication du personnel dans l'organisation du Contrôle Interne de la Société, les Valeurs du Groupe sont affichées sur tous les sites du Groupe afin de les faire partager à tous les salariés. En 2005, la Vision et les Valeurs du Groupe ont été mises à jour et présentées à tous les salariés. Depuis 2005, une enquête d'opinion sur l'application des Valeurs au sein du Groupe, complétée à partir de 2010 par une enquête d'engagement, est réalisée de façon biannuelle auprès des salariés. En 2016, l'enquête d'engagement et l'enquête sur les Valeurs ont été fusionnées. Le taux de participation a atteint 84 % et l'engagement était de 83 %, un chiffre stable qui confirme l'intérêt des salariés pour ce type d'initiatives et leur volonté de partager leur opinion.

La prochaine enquête de satisfaction des salariés aura lieu en 2018.

La Charte d'éthique du Groupe est mise à la disposition de tous les salariés sur l'Intranet du Groupe. La charte et son guide d'utilisation ont fait l'objet d'une révision en 2014. Le Conseil d'Administration en a pris acte et a réaffirmé, en tant que de besoin, l'importance des principes d'action et de comportement visés par la charte. Le Comité de Direction a validé cette charte ainsi que toute procédure et politique qui en découle pour ensuite les diffuser au sein du Groupe.

Une politique Groupe de lutte contre la corruption a également été mise à disposition de tous les salariés sur le site Intranet du Groupe en 2016, précisant que le Groupe interdit toute forme de concussion et de corruption préservant ainsi sa réputation d'intégrité.

En 2017, des formations en ligne sur les thèmes de la lutte contre la corruption et le code déontologique ont été suivies par la plupart des employés dans tous les pays où BIC est présent.

Depuis juillet 2017, un prestataire indépendant gère pour le Groupe une nouvelle plateforme accessible par Internet ou par téléphone : la ligne d'assistance BIC *Speak-up*. Ce nouveau canal alternatif est disponible pour tous les employés du Groupe souhaitant remonter des informations de manière anonyme et confidentielle s'ils le souhaitent (et si la législation locale le permet). C'est un moyen de communication efficace pour les équipes, qui permet au Groupe de renforcer la diffusion de son éthique et de promouvoir la sécurité et la sûreté de chacun.

De plus, une Charte de la Diversité a été signée en 2011. Cette Charte de la Diversité, partagée par toutes les entités, précise l'engagement que le Groupe prend pour sensibiliser en permanence les collaborateurs sur l'importance de la diversité. Elle a aussi pour but d'encourager la prévention de la discrimination sur les lieux de travail.



1

PRÉSENTATION DU GROUPE

Procédures de gestion des risques et de Contrôle Interne mises en place par la Société

2.1. Le Programme BIC de Développement Durable	40
2.1.1. Les quatre axes de la démarche	40
2.1.2. Les enjeux de développement durable pour le Groupe BIC	40
2.1.3. <i>Writing the Future, Together</i> : une nouvelle ambition pour engager le Groupe à l'horizon 2025	45
2.1.4. Le développement durable intégré à nos activités	46
2.1.5. L'interaction avec nos parties prenantes	50
2.2. Les responsabilités liées à nos produits	53
2.2.1. La performance environnementale de nos produits	53
2.2.2. Des produits conçus pour satisfaire et anticiper les attentes des consommateurs	58
2.2.3. La sécurité de nos produits	60
2.2.4. L'optimisation de nos emballages	62
2.3. La responsabilité environnementale liée à nos opérations	64
2.3.1. Nos usines	64
2.3.2. Nos activités de transport	70
2.3.3. Nos activités commerciales et de support	73
2.4. Notre responsabilité sociale envers nos salariés	74
2.4.1. Les effectifs	74
2.4.2. Le partage des valeurs et les dispositifs d'écoute	76
2.4.3. La santé/sécurité au travail	77
2.4.4. La santé et le bien-être au travail	78
2.4.5. Le développement des collaborateurs	81
2.4.6. Le système de rémunérations	84
2.4.7. La promotion de la diversité	85
2.4.8. Le dialogue social	86
2.5. Notre responsabilité sociétale	87
2.5.1. Exercer notre responsabilité sur l'ensemble de notre chaîne de valeur	87
2.5.2. Agir en acteur économique local et solidaire	91
2.6. Repères	95
2.6.1. Notations extra-financières	95
2.6.2. Périmètre et choix des indicateurs	95
2.6.3. Table des indicateurs	97
2.6.4. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	100



NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE





2.1. Le Programme BIC de Développement Durable

L'histoire de BIC est d'abord celle d'une vision : « Offrir des produits simples, inventifs et fiables, pour tous, partout dans le monde ». La démarche de développement durable de BIC s'est construite dans la droite ligne de cette vision et vient la nourrir en s'inscrivant au cœur de la stratégie du Groupe.

2.1.1. LES QUATRE AXES DE LA DÉMARCHÉ

Pour assurer l'animation de son Programme de Développement Durable, BIC a défini un axe stratégique pour chacun de ses domaines de responsabilité :

- innover pour réduire sans cesse l'empreinte environnementale des produits et de leurs emballages et pour les rendre accessibles au plus grand nombre ;
- améliorer la performance environnementale des usines BIC et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des opérations de transport ;
- être un employeur engagé en faisant vivre les valeurs du Groupe, en assurant la sécurité au travail et l'employabilité des salariés ;
- exercer sa responsabilité au-delà de son périmètre d'action direct, dans sa chaîne de valeur pour faire respecter les Droits de l'Homme au travail et faire progresser les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) parmi ses fournisseurs.

2.1.2. LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE GROUPE BIC

2.1.2.1. L'évaluation de la matérialité des enjeux

En 2014, BIC a approfondi l'évaluation de l'importance de ces enjeux et des risques liés à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), via la réalisation d'une matrice de matérialité, notamment pour :

- mettre à jour sa connaissance des enjeux considérés comme les plus significatifs par ses parties prenantes ;
- identifier d'éventuels « signaux faibles », thématiques émergentes qui pourraient représenter un risque ou une opportunité à court ou à moyen terme ;
- travailler sur les enjeux les plus importants et nécessitant une attention particulière du Groupe ;
- s'assurer de l'alignement de sa perception avec celle de ses parties prenantes.

Cette évaluation de la matérialité, menée avec l'appui d'un consultant externe, a été réalisée sur la base d'une analyse documentaire (comme l'exploitation des questionnaires d'évaluation de BIC par ses clients, la cartographie des risques extra-financiers, les résultats d'enquêtes salariés, etc.) et d'entretiens avec des parties prenantes internes ou externes du Groupe (fournisseurs, clients, associations, investisseurs, Direction Générale du Groupe BIC, etc.).

Les sept parties prenantes clés du Groupe ont ainsi été mobilisées (salariés, clients, investisseurs, actionnaires, fournisseurs et sous-traitants, communautés et société civile, organismes de régulation et de contrôle).

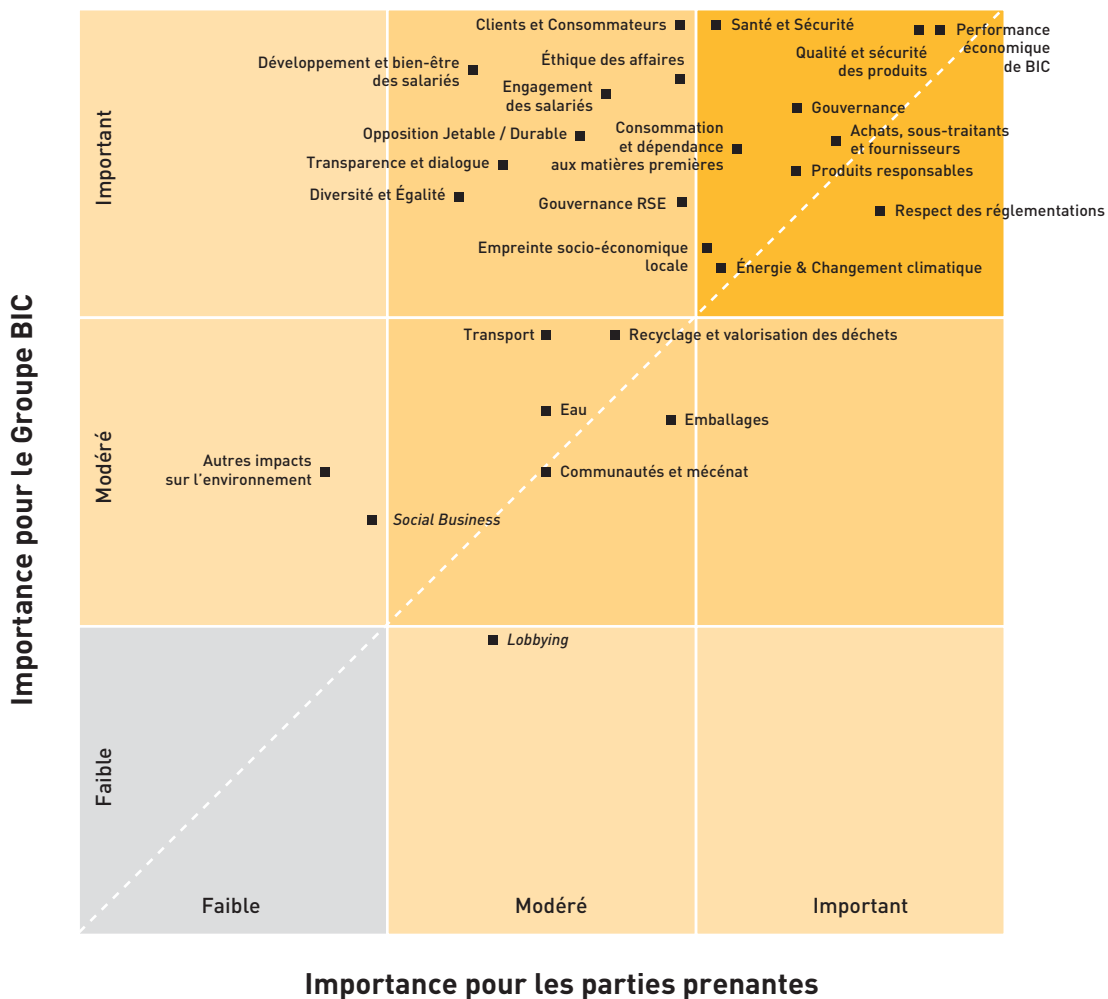




MATRICE DE MATÉRIALITÉ DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La bonne perception par BIC de ses enjeux matériels a été confirmée par cette analyse de matérialité. Cette dernière souligne par ailleurs que le Programme BIC de Développement Durable aborde bien les sujets clés du Groupe.

Cette matrice a été présentée au Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale des Actionnaires et au Comité de Direction en 2015.





→ SE PRÉPARER AUX MUTATIONS À VENIR

La mondialisation des échanges commerciaux permet un accès facilité à des nouveaux marchés porteurs de croissance. Cette ouverture s'accompagne également pour le Groupe d'une plus grande concurrence liée à une main-d'œuvre à bas coût. Depuis plusieurs années déjà, BIC développe son offre de produits et adapte ses modes de distribution sur les marchés émergents. Le Groupe a également renforcé son positionnement sur ces marchés notamment avec l'acquisition en 2013 de Cello Pens en Inde. De plus, BIC détient un savoir-faire industriel qui lui permet de maintenir des emplois compétitifs, notamment en Europe. Grâce à son modèle économique pragmatique, adapté aux réalités des différentes zones géographiques, BIC est en mesure de saisir les opportunités liées à la mondialisation.

La croissance démographique mondiale portera à plus de 9 milliards la population humaine en 2050, selon les dernières estimations des Nations unies. Elle s'accompagnera d'une explosion des classes moyennes, élargissant ainsi la consommation de biens et de services ainsi que la demande d'accès à l'éducation, à la santé et aux services financiers. La croissance démographique représente une opportunité pour le Groupe, car les gammes de produits BIC® sont particulièrement bien adaptées à ces classes moyennes avec notamment des produits classiques ou plus sophistiqués, des produits responsables. Ces gammes sont conçues pour couvrir toutes les attentes et continueront d'évoluer selon les tendances de consommation.

L'accès à l'éducation des populations les plus démunies est un des 17 Objectifs de Développement Durable portés par l'ONU. En 2015, on estimait à 121 millions le nombre d'enfants privés de leur droit à l'éducation dans le monde et à près de 800 millions le nombre d'adultes analphabètes. En offrant des produits simples, fiables et accessibles à tous partout dans le monde, BIC apporte une partie de la solution pour atteindre cet objectif fixé par les Nations unies. Le Groupe entend poursuivre l'adaptation de ses produits et de son outil de production aux populations dites du bas de la pyramide.

Le changement climatique et la raréfaction des matières premières, notamment les énergies fossiles et les métaux, complexifieront encore le contexte dans lequel les besoins grandissants des populations s'exprimeront. Prônant depuis l'origine l'utilisation du « juste nécessaire » comme credo pour la fabrication de ses produits, BIC s'y prépare de longue date. Le Groupe innove en permanence en faveur de l'efficacité matière de ses produits et pour augmenter l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables dans ses usines. Son objectif est de devenir progressivement une industrie bas carbone.





2.1.2.2. La contribution du Groupe BIC aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU

Parmi les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations unies à l'horizon 2030, le Groupe BIC en a identifié 13 auxquels il contribue à sa mesure.



 Objectifs de Développement Durable auxquels BIC contribue

Pour quatre d'entre eux, le Groupe a une contribution active depuis plusieurs années notamment à travers les produits qu'il fabrique et commercialise dans plus de 160 pays, et qui concrétisent sa vision « Offrir des produits simples, inventifs et fiables, pour tous, partout dans le monde ».

- 1. Éliminer la pauvreté**, en rendant accessibles à tous des produits simples et fiables, qui répondent à des besoins essentiels (voir page 59).
- 4. Assurer une éducation équitable**, par l'ensemble des mesures prises pour favoriser l'accès à l'éducation (voir page 92).
- 8. Promouvoir une croissance économique soutenue et durable**, notamment en concevant des produits et en développant des modes de production qui privilégient l'utilisation efficace des ressources et le recours aux matières recyclées (voir pages 53 à 57 et 65 à 70).
- 12. Établir des modes de consommation et de production durable**, notamment au travers de son programme d'éco-conception, des informations mises à la disposition des consommateurs pour guider leurs choix ou encore par son programme de veille et de conformité assurant la mise sur le marché de produits conformes et sûrs pour la santé et l'environnement (voir pages 53, 58 et 60 à 61).

Sur le périmètre direct de ses activités ou dans sa sphère d'influence directe, au travers de ses initiatives en faveur de l'accompagnement des collaborateurs, de ses programmes de réduction des impacts environnementaux de ses usines, du respect des Droits de l'Homme dans ses usines et par ses fournisseurs et sous-traitants, ou encore par l'action de sa Fondation d'entreprise, le Groupe participe également aux objectifs suivants :

- 3. Promouvoir la bonne santé et le bien-être de tous à tout âge.
- 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
- 6. Améliorer la qualité de l'eau ⁽¹⁾.
- 7. Améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ⁽¹⁾.
- 9. Adapter les industries afin de les rendre durables ⁽¹⁾.
- 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques.
- 15. Promouvoir la gestion des forêts, mettre un terme à la déforestation.
- 16. Réduire la corruption ⁽¹⁾.

(1) Pour certains objectifs, ne sont mentionnés ici que les sous-thématiques pertinentes au regard des activités du Groupe.










NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

Le Programme BIC de Développement Durable

Dans le tableau ci-dessous sont présentés les principaux enjeux liés aux grandes étapes de l'activité du Groupe BIC, de l'approvisionnement à l'utilisation et la fin de vie des produits.

Étapes	Enjeux	Plans d'actions
Approvisionnement 	L'approvisionnement en matières premières qui composent les produits BIC® <ul style="list-style-type: none">Le plastique représente 46 % des achats du Groupe9,2 % des plastiques utilisés par la catégorie Papeterie sont des plastiques recyclés	<ul style="list-style-type: none">Réduire la consommation de matières premières non renouvelablesFavoriser l'utilisation de matériaux alternatifs (d'origine recyclée ou végétale) et participer à l'émergence de l'économie circulaireS'assurer du respect par les fournisseurs de standards environnementaux, sociaux et de gouvernance
Production 	La fabrication des produits BIC® dans les usines du Groupe et chez les fabricants sous contrat <ul style="list-style-type: none">Des millions de produits vendus chaque jour dans le monde	<ul style="list-style-type: none">Réduire la consommation d'eau et d'énergieRéduire les émissions de CO₂Réduire les déchets et améliorer la part de déchets valorisésRéduire l'impact sur la biodiversitéMaintenir les bonnes conditions de travail des salariésS'assurer du respect des Droits de l'HommeS'engager pour le développement des compétences des collaborateursFavoriser la diversité dans l'entreprise
Distribution 	Le transport des produits BIC® par des prestataires <ul style="list-style-type: none">0,536 teqCO₂ par tonne de produits transportés	<ul style="list-style-type: none">Optimiser les expéditions et les routes de distributionAssurer une distribution responsable et adaptée aux contraintes locales
Utilisation 	L'utilisation des produits BIC® (écriture, allumage, rasage, etc.) <ul style="list-style-type: none">Plus de 2 km pour un stylo BIC® Cristal®Jusqu'à 3 000 flammes pour un briquet BIC® MaxiJusqu'à 17 rasages avec le BIC® Flex 3	<ul style="list-style-type: none">Garantir une longue durée d'utilisation des produits (papeterie, briquets, rasoirs, produits promotionnels)Assurer la qualité et la sécurité des produitsFavoriser la consommation responsableAnticiper les attentes des clients et consommateursRéduire les déchets d'emballage
Fin de vie 	L'élimination des produits BIC® <ul style="list-style-type: none">Poids d'un stylo à bille BIC® Cristal® : 5,9 gPoids d'un briquet BIC® Maxi : 21,8 gPoids d'un rasoir BIC® 3 : 8,8 g	<ul style="list-style-type: none">Contribuer à réduire la quantité de déchets produiteÉtudier les solutions possibles de récupération et de recyclage





2.1.3. **WRITING THE FUTURE, TOGETHER : UNE NOUVELLE AMBITION POUR ENGAGER LE GROUPE À L'HORIZON 2025**

Le Groupe BIC souhaite accélérer ses efforts et tirer profit du levier de transformation que représente le développement durable. En 2017, BIC a défini des engagements ambitieux qui lui permettront de créer de la valeur sur le long terme au bénéfice de toutes ses parties prenantes.

Pour définir son ambition, le Groupe s'est appuyé sur les fondements de son Programme de Développement Durable que sont l'étude de matérialité des enjeux, la prise en compte des enjeux

planétaires de long terme et des Objectifs de Développement Durable de l'ONU ainsi que les retours d'expérience issus du pilotage du Programme effectué entre 2008 et 2016 grâce au Baromètre BIC de Développement Durable (voir encadré).

L'approche a consisté en une phase préalable de consultations internes avec toutes les grandes directions : catégories, continents et fonctions, suivie d'une phase de co-construction des engagements avec une implication majeure de la Direction Générale.

→ NEUF ANS DE PILOTAGE AVEC LE BAROMÈTRE BIC DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

De 2008 à 2016, le Baromètre BIC de Développement Durable a été un outil central pour le pilotage du Programme de Développement Durable. Composé de 10 engagements, pourvus d'objectifs datés et quantifiés, le Baromètre offrait une vision de la performance du Groupe et de ses progrès. Pour chaque édition du Baromètre, de nouveaux objectifs étaient définis et la performance consolidée en un score global et détaillée par engagement. Sur la période de 2008 à 2016, trois éditions du Baromètre ont permis au Groupe d'animer sa démarche et de progresser en continu.

Le Groupe se tourne désormais vers des engagements à horizon 2025, qui entrent en vigueur en 2018.

La vision ainsi élaborée est exprimée dans la signature **Writing the Future, Together** portée par l'ambition de BIC pour le développement durable et déclinée en cinq engagements ambitieux. Ces engagements sont alignés avec la stratégie du Groupe.

- **Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®** : d'ici 2025, l'empreinte environnementale et/ou sociale des produits BIC® aura été améliorée.
- **Agir contre le changement climatique** : d'ici 2025, BIC utilisera 80 % d'électricité renouvelable.
- **S'engager pour la sécurité au travail** : d'ici 2025, BIC visera zéro accident sur ses sites.
- **Impliquer de manière proactive les fournisseurs** : d'ici 2025, BIC travaillera de manière responsable avec ses fournisseurs stratégiques pour assurer l'approvisionnement le plus sûr, innovant et efficace.
- **S'investir pour une vie meilleure grâce à l'éducation** : d'ici 2025, BIC améliorera les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants dans le monde.

Chez BIC, nous croyons en des solutions simples, innovantes et fiables pour tous, partout dans le monde. Et nous croyons qu'il faut agir de façon responsable en ayant à l'esprit la planète, la société et les générations futures.

Notre approche du développement durable est profondément ancrée dans nos valeurs et fait partie intégrante de nos activités au quotidien. Fidèles à notre philosophie d'honorer le passé et d'inventer le futur, nous voulons que notre engagement en faveur du développement durable soit un engagement de long terme et de grande ampleur.

Notre ambition est de nous assurer que nous limitons notre impact sur la planète et que nous nous engageons pour nos salariés et la société, simplement parce que c'est la seule manière de faire.

Nous pensons qu'améliorer l'empreinte environnementale et sociale de nos produits, agir contre le changement climatique, offrir à nos salariés un environnement de travail sûr, rendre notre chaîne d'approvisionnement plus responsable et renforcer notre engagement envers l'éducation seront des éléments clés pour façonner notre entreprise de demain. Ils nous permettront ainsi d'écrire un avenir durable pour tous.

Le prochain chapitre de notre parcours de développement durable commence ici. Avec vous. Aujourd'hui.





2.1.4. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE INTÉGRÉ À NOS ACTIVITÉS

2.1.4.1. Le développement durable au cœur des systèmes décisionnels

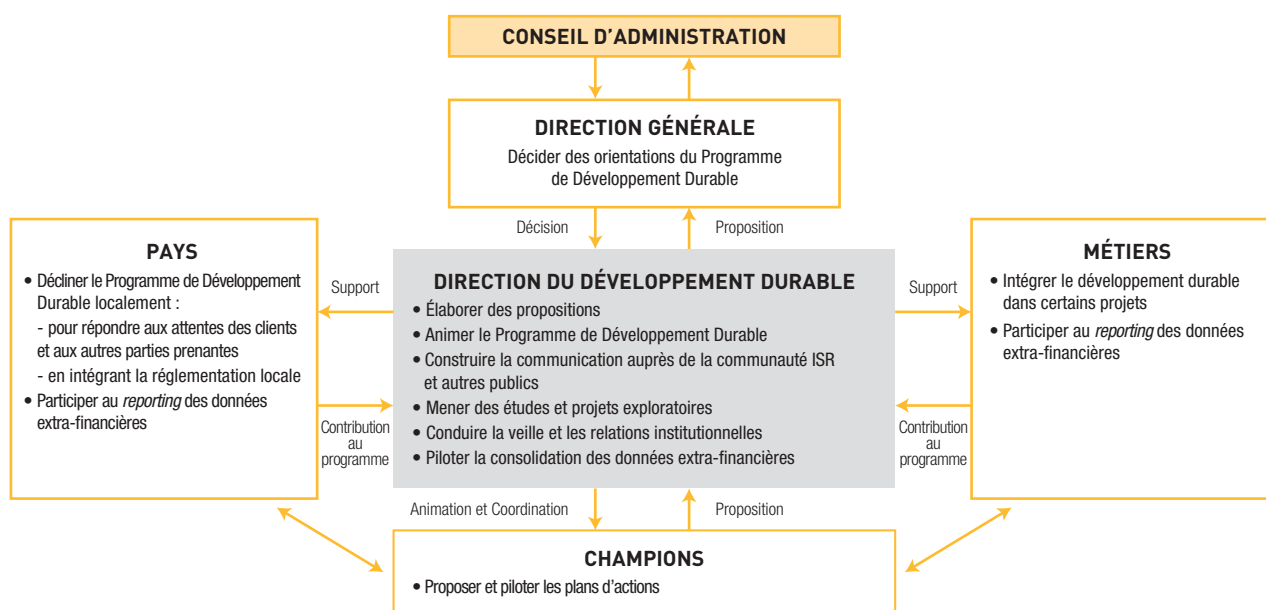
Les enjeux de développement durable sont pris en compte dans les systèmes décisionnels de l'entreprise, chaque réunion du Comité de Direction comporte à son ordre du jour un point d'actualité sur le développement durable. En 2017, le Comité de Direction a porté l'élaboration du programme *Writing the Future, Together* et défini les engagements que le Groupe se fixe pour l'horizon 2025.

Le Programme BIC de Développement Durable, ses objectifs et son niveau d'avancement sont présentés au moins une fois par an au Conseil d'Administration et aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale. Par ailleurs, le Comité d'Audit est informé des politiques et des programmes mis en œuvre par le Groupe. Un Comité des Nominations, de Gouvernance et de la RSE a été créé en 2017 au sein du Conseil d'Administration.

Les risques extra-financiers sont pris en compte par le Département des Risques lors de l'élaboration de sa cartographie des risques.

2.1.4.2. Notre organisation opérationnelle

Le management du développement durable chez BIC repose sur une démarche de progrès continu déployée à l'échelle du Groupe. À l'occasion de la définition du programme *Writing the Future, Together*, des *Champions* ont été désignés par thématique afin de coordonner les travaux de définition des engagements. Une organisation dédiée est en cours de mise en place, qui permettra la réalisation des feuilles de route et l'atteinte des objectifs à 2025. Cette nouvelle organisation, qui s'appuie sur des *Champions* et sur un investissement fort de la Direction Générale témoignera de la démarche « intégrée » que le Groupe souhaite animer dans l'atteinte de ses engagements.





2.1.4.3. Nos politiques

La démarche de développement durable de BIC repose sur un ensemble de documents qui portent la vision du Groupe et encadrent l'activité de chacun au quotidien, en assurant le respect des principes du développement durable.

Les cinq Valeurs : Éthique, Responsabilité, Esprit d'équipe, Simplicité, Ingéniosité.

La Charte d'éthique de BIC formalise, depuis 2007, les principes éthiques fondamentaux que le Groupe souhaite voir respectés par l'ensemble de ses salariés, en toutes circonstances et dans tous les pays (voir aussi page 91).

La Politique de lutte contre la corruption du Groupe BIC, définie en 2016, affirme que le Groupe BIC ne tolère pas la concussion ni la corruption, partout où il exerce ses activités, préservant ainsi sa réputation d'intégrité (voir page 91).

Le Code de Conduite du Groupe BIC est constitué d'un ensemble de principes professionnels et sociaux qui transcrivent les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) (voir aussi page 89).

La Politique Sécurité des Produits, mise en place en 2001, présente les dix engagements pris pour s'assurer que les produits conçus et fabriqués par BIC sont sûrs pour la santé et l'environnement. Plus spécifiquement, BIC développe sept engagements pour assurer la qualité et la sécurité de ses briquets (voir aussi page 60).

La Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE), formalisée en 2005 et signée par le Directeur Général, engage le Groupe à minimiser les impacts de son activité industrielle (voir aussi page 64).

La Charte de la Diversité de BIC, signée en 2011 par le Directeur Général et par le Directeur des Ressources Humaines Groupe, démontre la volonté de BIC à agir en faveur de la diversité (voir aussi page 85).

La Charte des Achats Responsables, signée en 2014, à travers laquelle le Groupe affirme sa volonté de développer des relations avec ses fournisseurs dans le respect de ses cinq Valeurs (voir aussi page 87).

La Charte de la Communication Responsable, définie en 2013, formalise la prise en compte par le Groupe BIC de la Valeur de Responsabilité dans sa communication. Elle couvre l'ensemble des communications émises par le Groupe dans le monde (voir aussi page 50).

Un Moratoire mondial sur tous les tests sur animaux, déclaré par BIC en 1997, engage l'entreprise à tirer profit des dernières avancées technologiques afin d'utiliser des alternatives fiables à ces tests sur les produits chimiques.

2.1.4.4. Les collaborateurs BIC, parties prenantes de la démarche

Afin que ses salariés maîtrisent les sujets liés au développement durable, sachent anticiper les demandes des clients et transmettre l'engagement du Groupe, BIC soutient et développe des actions de formation et de sensibilisation appropriées :

- depuis avril 2012, une lettre interne dédiée au développement durable informe régulièrement tous les salariés dans le monde en six langues. Depuis octobre 2017, elle est traduite en Hindi et diffusée aux collaborateurs Cello Pens en Inde ;

- les sites organisent des animations en lien avec les actualités locales et nationales (ex. : Semaine du Développement Durable en France, participation à l'opération du WWF « Soixante minutes pour la planète » au Canada, « Semaine de l'environnement et de la santé-sécurité » au Brésil) ;
- certains pays, comme le Canada ou les États-Unis, ont mis en place depuis plusieurs années des *Green Teams*, particulièrement proactives dans l'animation de la démarche auprès des salariés. Elles les sensibilisent aux « gestes verts », les incitent à se fixer des objectifs d'amélioration, réalisent un suivi de ces objectifs, encouragent la participation à des manifestations de solidarité sociale ou environnementale, organisent des conférences avec interventions d'experts et d'associations, etc.

Depuis 2013, les collaborateurs de toutes les entités de BIC sont conviés à nommer un(e) de leurs collègues dans le cadre des récompenses du programme « Valeurs en Action » (page 76). C'est à partir de ces nominations que les membres du Comité de Direction déterminent les lauréats.

L'implication des salariés en faveur du développement durable est également animée et mesurée à travers l'enquête bisannuelle sur le Programme BIC de Développement Durable (page 76).

2.1.4.5. Conformité au regard de la loi sur le devoir de vigilance

Afin de répondre aux exigences de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance, le Groupe BIC a mis en place un groupe de travail réunissant des représentants de cinq Directions : Développement Durable, Juridique, Risques, Contrôle Interne et Achats ; afin de travailler sur l'établissement du plan de vigilance. Un membre de ce groupe de travail est garant du suivi des étapes dans le respect de la loi.

Les paragraphes suivants rappellent les politiques et les mesures déjà mises en place par le Groupe BIC pour prévenir les atteintes au respect des Droits de l'Homme, aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement et les mesures d'atténuation et de remédiations ; lesquelles seront précisées ou renforcées à partir de 2018.

◆ Élaboration de la cartographie des risques

Périmètre

À ce jour, le Groupe a initié le travail de cartographie des risques et d'établissement d'un plan de vigilance tels que visés par la loi relative au devoir de vigilance.

Ce travail s'est notamment appuyé sur la cartographie des fournisseurs réalisée par le Groupe en 2013-2014 qui comporte un recensement des fournisseurs et sous-traitants afin d'intégrer des critères de développement durable lors des décisions d'approvisionnement.

Le Groupe BIC distingue quatre catégories de fournisseurs :

- les sous-traitants (fabricants sous licence, fabricants sous contrat) ;
- les fournisseurs de matières premières (plastiques, métaux, encres, emballages) et de composants des produits BIC® ;
- les prestataires de transport ;
- les prestataires de services (*utilities* et autres services).





Facteurs de risques

À ce stade, la cartographie des risques a consisté à identifier pour chacune des thématiques de la loi (atteinte au respect des Droits de l'Homme, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement) le type de risques qui pesaient sur l'activité de BIC (usines ou bureaux) et de ses fournisseurs et sous-traitants (risques géographique, opérationnel ou sectoriel).

Un travail d'identification des approches les plus pertinentes pour évaluer la criticité des risques a été initié. Ces approches, telles que recensées à ce jour, sont listées dans le tableau ci-dessous. Ce travail sera approfondi au cours de 2018.

	Droits de l'Homme et libertés fondamentales	Santé-sécurité et environnement
Usines du Groupe BIC	Approche géographique	Approche opérationnelle
Bureaux du Groupe BIC	Approche géographique	
Sous-traitants	Approche géographique et approche opérationnelle	
Fournisseurs de matières premières	Approche géographique et approche opérationnelle	
Prestataires de transport	Approche géographique et approche sectorielle	
Autres prestataires de services	Approche géographique	

L'approche géographique consiste à prendre en compte les risques liés au(x) pays. Elle est menée notamment à l'aide des indices publiés par des ONG telles que la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH), ou Freedom House.

L'approche opérationnelle consiste à prendre en compte les risques intrinsèques aux usines.

L'approche sectorielle consiste à tenir compte des risques spécifiques au secteur (ex. : le transport).

Évaluation des risques

Les risques seront évalués comme la résultante de la probabilité de survenance et de la gravité des impacts potentiels au regard des facteurs de risques applicables.

◆ Organisation et mesures pour la prévention des atteintes au respect des Droits de l'Homme, aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement

Documents-cadres

Le Groupe s'est doté d'un corpus de documents pour renforcer la maîtrise des risques. Ces documents sont listés dans la partie

2.1.4.3 *Nos Politiques*. Ceux qui portent sur les thématiques couvertes par la loi et fondent le plan de vigilance du Groupe BIC sont : la Charte d'éthique, la Politique de lutte contre la corruption du Groupe BIC, le Code de Conduite du Groupe BIC, la Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE), la Charte de la Diversité de BIC, la Charte des Achats Responsables.

Organisation et mesures mises en œuvre

À ce stade, le travail sur le devoir de vigilance a consisté à considérer quelles étaient les politiques et mesures d'ores et déjà mises en place par le Groupe pour gérer et atténuer les risques identifiés et à noter les écarts qui devraient être comblés lors de la mise en œuvre du plan de vigilance.

Les tableaux ci-dessous présentent une synthèse de cet état des lieux. Les renvois permettent au lecteur de se reporter aux pages du présent chapitre 2 du document de référence qui présente de manière détaillée les enjeux, les politiques, les démarches, les réalisations de l'année et les performances du Groupe BIC en matière de développement durable. Il couvre les thématiques spécifiquement visées par la loi.

DROITS DE L'HOMME ET LIBERTÉS FONDAMENTALES – MODALITÉS DE GESTION DES RISQUES ET MESURES MISES EN ŒUVRE

	Politique	Organisation et outils de gestion des risques	Mesures d'atténuation et de remédiation
Usines du Groupe BIC	Charte d'éthique (p.91) Code de Conduite (p.89)	Autoévaluations (p.90)	Ligne d'assistance « <i>BIC Speak-Up</i> » (p.91) Dialogue social (p.86)
Bureaux principaux du Groupe BIC	Charte d'éthique (p.91)	Suivi des indicateurs RH (p.74)	Ligne d'assistance « <i>BIC Speak-Up</i> » (p.91) Dialogue social (p.86)
Sous-traitants	Code de Conduite (p.89)	Programme d'audit (p.89)	Plans d'actions correctives
Fournisseurs principaux de matières premières	Charte des Achats Responsables (p.87)	Évaluations EcoVadis (p.88)	À définir
Prestataires de transport	Charte des Achats Responsables (p.87)	Amérique latine : Signature du Code de Conduite BIC (p.71) États-Unis : Certifications <i>Smartway</i> (p.71)	À définir
Autres prestataires de services	Charte des Achats Responsables (p.87)	À définir	À définir





ENVIRONNEMENT ET SANTÉ-SÉCURITÉ – MODALITÉS DE GESTION DES RISQUES ET MESURES MISES EN ŒUVRE

	Politique	Organisation et outils de gestion des risques	Mesures d'atténuation et de remédiation
Usines du Groupe BIC	Charte d'éthique (p.91) Politique SSE (p.64) Code de Conduite (p.89)	Systèmes de management de l'environnement, de la qualité et OHSAS (p.77) Suivi des indicateurs santé-sécurité (p.78) Suivi des indicateurs environnementaux (p.65 à 69) Autoévaluations SSE (p.90)	Programme BIC de Développement Durable pour la réduction des consommations d'énergie (p.66), d'eau (p.65), la gestion des déchets (p.68) Ligne d'assistance « <i>BIC Speak-Up</i> » (p.91)
Bureaux principaux du Groupe BIC	Charte d'éthique (p.91)	Audits réglementaires Suivi des indicateurs environnementaux (p.65 à 69) Suivi des indicateurs santé-sécurité (p.78)	Volet <i>Green IT</i> du Programme BIC de Développement Durable (p.73) Programme Mieux vivre au travail (p.78) Ligne d'assistance « <i>BIC Speak-Up</i> » (p.91)
Sous-traitants	Code de Conduite (p.89)	Programme d'audits (p.89)	Plans d'actions correctives
Fournisseurs de matières premières	Charte des Achats Responsables (p.87)	Évaluations EcoVadis (p.88)	À définir
Prestataires de transport	Charte des Achats Responsables (p.87)	Amérique latine : Signature du Code de Conduite BIC (p.71) États-Unis : Certifications <i>Smartway</i> (p.71)	À définir
Autres prestataires de services	Charte des Achats Responsables (p.87)	À définir	À définir

La ligne d'assistance « *BIC Speak-Up* » disponible à tous les salariés du Groupe BIC permet de rapporter toute violation à la Politique de lutte contre la corruption et à la Charte éthique du Groupe (cf. partie

1.7.3.6. *Le personnel de la Société*) et offre ainsi un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques visés par la loi.





2.1.5. L'INTERACTION AVEC NOS PARTIES PRENANTES

2.1.5.1. Le partage de la valeur avec nos parties prenantes

◆ Enjeux et démarche

Les performances économiques, financières et extra-financières du Groupe BIC ont des retombées pour ses parties prenantes, dans le monde entier : collaborateurs, clients, consommateurs, fournisseurs, pouvoirs publics, communautés. Le Groupe fait des choix stratégiques quant aux modalités de création et de partage de la valeur qui permettent de nourrir les objectifs de l'entreprise et de préparer l'avenir de manière responsable.

◆ Performances

DISTRIBUTION AUX PARTIES PRENANTES EN 2017*

→ CLIENTS CHIFFRE D'AFFAIRES DE 2 020,3 MILLIONS D'EUROS

Salariés	Fournisseurs	Actionnaires	Banques	États	Investissements	Communautés
524,6 millions d'euros. Ce montant correspond aux salaires chargés, aux primes et participations versés aux salariés.	1 010,4 millions d'euros. Ce montant correspond aux achats de matières premières, de consommables et aux achats de prestations de services.	161,0 millions d'euros de dividendes ordinaires et 97,1 millions de rachat d'actions.	6,1 millions d'euros d'intérêts nets perçus.	115,6 millions d'euros, dont 97,3 millions d'euros versés dans le monde au titre des impôts sur les bénéfices et 18,3 millions d'euros au titre des taxes.	172,7 millions d'euros. Ce montant intègre 175,3 millions d'euros d'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, 2,6 millions d'euros reçus au titre de cessions d'immobilisations.	1,8 million d'euros de dons financiers et de dons de produits aux communautés locales (valorisation interne).

* La distribution aux parties prenantes ne tient pas compte de la variation du besoin d'exploitation et est retraitée des activités destinées à être cédées.

2.1.5.2. La communication responsable

◆ Enjeux

BIC souhaite maîtriser ses communications pour s'assurer qu'elles lui permettent de maintenir la confiance de ses parties prenantes.

◆ Démarche

La **Charte de la Communication Responsable**, définie en 2013, formalise la prise en compte par le Groupe BIC de la Valeur de Responsabilité dans sa communication. Cette charte porte la volonté de BIC de diffuser des informations exactes et de délivrer des messages justes et clairs; elle couvre l'ensemble des communications émises par le Groupe dans le monde à destination de toutes ses parties prenantes.

Cette charte comporte trois principes pour une communication maîtrisée, à travers lesquels BIC s'engage à :

- mettre en œuvre les moyens nécessaires en termes d'organisation et d'outils pour vérifier l'ensemble des communications émises par le Groupe ;

- utiliser les données personnelles de ses parties prenantes de façon responsable, notamment en conformité avec les réglementations ;
- intégrer l'impact environnemental et social dans les critères de choix de ses communications.

Elle définit également les modalités d'action de communication pour construire un monde plus responsable.

Des ambassadeurs accompagnent le déploiement de la charte et recensent les bonnes pratiques.

Depuis 2013, BIC, en tant que signataire de la Charte d'engagement des annonceurs pour une communication responsable de l'Union Des Annonceurs (UDA), transmet annuellement à l'UDA le bilan de ses actions en matière de communication responsable.

→ **100 % des allégations environnementales sur le packaging, les pages catalogues et les sites Internet des produits BIC® sont validées par le service juridique.**



2.1.5.3. Le Panel BIC

◆ Enjeux et démarche

Afin de disposer d'un regard externe sur l'ensemble de la démarche de développement durable, BIC avait constitué depuis 2005 un panel de quatre parties prenantes : deux clients, un analyste investisseur et un fournisseur.

Chaque année, des entretiens individuels permettaient à chaque membre du panel de commenter les orientations et pratiques de

l'entreprise, suggérer des améliorations qui peuvent alimenter les plans d'action, faire émerger les attentes de demain et formuler un avis sur le Programme de Développement Durable du Groupe.

Le Groupe BIC souhaite saisir l'opportunité du nouveau programme d'engagements *Writing the Future, Together* pour reconsidérer les modalités d'échanges avec ses parties prenantes. Ces réflexions ont été entamées en 2017 et se poursuivront en 2018. En 2017, les membres du panel n'ont donc pas été interrogés.

→ L'ÉVALUATION PAR LES CLIENTS DE LA DÉMARCHÉ RSE ET DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES PRODUITS

Le Groupe BIC distingue les « clients » (les entreprises, les administrations, les distributeurs de fournitures de bureau, mais aussi les acteurs majeurs de la grande distribution) et les « consommateurs », qui sont les utilisateurs finaux de ses produits (leurs attentes sont précisées au paragraphe 2.2.2.).

Les clients sont de plus en plus exigeants quant à la performance environnementale et sociale des produits et sur l'évaluation des politiques de développement durable de leurs fournisseurs.

Leurs questionnaires, nombreux, portent sur des thématiques toujours plus précises et diversifiées. Les questions concernent les politiques de management de l'environnement, les dispositifs de collecte et de recyclage des déchets, les avantages environnementaux et l'étiquetage des produits, le respect des réglementations en matière de qualité et de sécurité des produits, l'origine locale des produits, le respect des Droits de l'Homme, etc.

Les distributeurs souhaitent également que les acteurs de la chaîne de distribution démontrent comment ils participent à réduire l'empreinte environnementale et sociale globale. Le Groupe BIC participe au *Sustainability Index* du Groupe Walmart (pour les rasoirs et les instruments d'écriture) qui évalue la performance de développement durable des fournisseurs selon le référentiel du *Sustainability Consortium*. BIC effectue également un *reporting* spécifique pour Walmart via le CDP (*CDP Supply Chain*) chaque année.

Au-delà de la réponse aux questionnaires spécifiques de ses clients sur la démarche RSE, BIC entretient avec eux des échanges sur tous les sujets, y compris les sujets de développement durable, dans le cadre de ses relations commerciales. Dans certains cas, ces relations peuvent aller jusqu'à prendre la forme de partenariats. L'ensemble des métiers concernés (marketing, communication, commercial) dispose des outils nécessaires pour présenter le Programme BIC de Développement Durable. La démarche d'éco-conception du Groupe BIC (voir page 55) et sa grande exigence quant à la sécurité de ses produits (voir page 60) confèrent aux produits BIC® des atouts pour faire face aux tendances sociétales actuelles.

2.1.5.4. Lobbying responsable et participation aux groupes de travail et aux réflexions sectorielles

◆ Enjeux

Le Groupe BIC considère le *lobbying* comme une action positive, utile pour faire valoir son expertise industrielle et sa connaissance du marché auprès des autorités. Le *lobbying* n'est rien d'autre pour le Groupe BIC que la communication, ciblée vers les décideurs et acteurs sur des sujets clés, des enseignements tirés de son expérience afin de faire valoir les équilibres nécessaires. Le *lobbying* vise à contribuer à l'amélioration de l'efficacité des actions des autorités dans l'application des réglementations et notamment à renforcer la sécurité des produits mis sur le marché et donc la sécurité du consommateur, en même temps qu'une concurrence loyale. BIC souhaite être reconnu et consulté en tant que partie prenante des décisions et actions qui concernent ses activités.

◆ Démarche

La participation aux réflexions sectorielles

Ainsi, le Groupe BIC exerce son *lobbying* de manière responsable et éthique, pour s'assurer que les décisions légales et réglementaires, mais aussi les actions d'application des règles ont des conséquences techniques et économiques réalistes et efficaces et préservent ou rétablissent la loyauté des relations entre les acteurs du marché.

Il n'existe pas chez BIC de tradition d'exposition publique sur des sujets industriels ou sociétaux majeurs. Le Groupe participe cependant aux réflexions sectorielles et exerce son influence sur quatre enjeux directement liés à ses engagements d'entreprise responsable : la sécurité des produits, la lutte contre la contrefaçon, la lutte contre la concurrence déloyale et la protection de l'environnement.

Ses pratiques de *lobbying* consistent principalement à adhérer à des organisations en participant aux travaux et à la conception des positions de ces organisations :

- les fédérations professionnelles françaises, européennes et américaines ;
- les comités de normalisation pour les jouets, les briquets et l'écriture ;
- les groupes de veille et les associations sectorielles françaises.

BIC est membre du bureau des principales associations professionnelles, pour certaines depuis de nombreuses années.

Les activités de *lobbying* peuvent également prendre la forme de contacts directs avec les autorités concernées.

Les filiales du Groupe entretiennent également des relations directes avec les autorités nationales de leur pays d'implantation. En revanche, le Groupe ne dispose pas dans ses effectifs de lobbyiste professionnel.





Des responsabilités en matière de *lobbying* clairement identifiées

Au plus haut niveau du Groupe, Bruno Bich – Président-Directeur Général, Gonzalve Bich – Directeur Général Délégué en charge des opérations, Marie-Aimée Bich-Dufour – Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC, ainsi que les Directeurs des catégories et Directeurs de continents, sont responsables de donner les orientations sur les actions de *lobbying* et d'en assurer le suivi régulièrement.

La responsabilité opérationnelle des relations avec les institutions et les autorités est déléguée à un petit nombre de managers, précisément identifiés et chargés de représenter le Groupe dans les instances décrites précédemment. Les Directeurs des catégories et de continents sont tenus informés de l'avancement des dossiers qui les concernent.

Le Groupe BIC s'assure du respect strict du cadre législatif et réglementaire local dans l'exercice de ses pratiques de *lobbying* et comme pour toute activité du Groupe, la Charte d'éthique de BIC et la Politique de lutte contre la corruption s'appliquent. Les personnes à alerter sont listées dans cette charte.

La sensibilisation des collaborateurs

L'actualité concernant les briquets est partagée avec les salariés du Groupe lors des présentations des résultats. Les Directeurs Généraux et les Directeurs Marketing sont également directement informés des actions de *lobbying* sur les briquets.

◆ Réalisations de l'année

L'activité de *lobbying* du Groupe BIC en 2017 s'est concentrée sur le suivi des dossiers réglementaires et normatifs en cours concernant les produits de papeterie d'une part (directives et règlements européens : REACH, CLP, Jouets), les briquets d'autre part (normes ISO 9994, Sécurité Enfants, CLP). Le Groupe BIC suit également le projet mené par la Commission européenne visant l'amélioration de la surveillance du marché.

2.1.5.5. Le dialogue avec la communauté financière

◆ Enjeux

Les actionnaires et investisseurs cherchent de plus en plus à intégrer le développement durable dans la sphère financière. BIC, dans son dialogue régulier avec la communauté financière, s'attache à fournir les informations et indicateurs utiles et à montrer comment son Programme de Développement Durable lui permet de saisir les opportunités et de maîtriser les risques associés.

◆ Réalisations de l'année

Le dialogue sur le thème du développement durable s'est articulé, en 2017, autour de différents temps forts :

- l'Assemblée Générale du 10 mai 2017, au cours de laquelle ce thème a été abordé avec les actionnaires ;
- la Conférence *Oddo mid Cap Forum*, en janvier 2017, à Lyon où BIC a rencontré, à leur demande, des analystes et des gérants financiers et extra-financiers lors d'entretiens individuels ou collectifs ;
- la conférence ESG/ISR organisée par Société Générale le 7 novembre 2017.

En tant qu'actionnaire majoritaire, la famille Bich bénéficie d'une présentation périodique par la Directrice du Développement Durable du Programme BIC de Développement Durable, de ses ambitions et de ses avancées.





2.2. Les responsabilités liées à nos produits

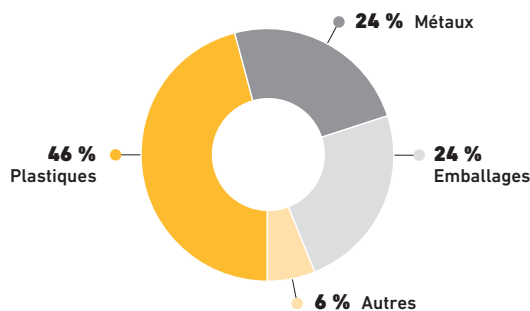
BIC fabrique et commercialise des produits d'utilisation courante qui sont légers tout en offrant une longue durée d'utilisation et accessibles à tous. Ces produits ont, dès l'origine, été conçus et fabriqués avec juste ce qu'il faut de matière première, sans rien de superflu. Pour cela, le Groupe a toujours mis la priorité sur l'économie de matière et développé une approche basée sur l'innovation. BIC participe activement à l'émergence de l'économie circulaire en animant sa démarche d'éco-conception, en initiant des partenariats pour l'usage de matières premières secondaires et en coopérant à la mise en place d'une filière pilote de recyclage des produits d'écriture. Par ailleurs, les produits BIC® sont conçus pour satisfaire et anticiper les attentes de tous les consommateurs des pays matures comme des pays émergents.

2.2.1. LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE NOS PRODUITS

◆ Enjeux

Pour fabriquer ses produits, BIC utilise des matières premières (plastiques, encres, emballages, métaux, etc.), consomme des ressources (eau, énergie) et produit des déchets. L'enjeu pour BIC est donc de minimiser le principal impact environnemental de ses produits, à savoir l'utilisation de ces matières premières.

RÉPARTITION DES ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES EN 2017



2.2.1.1. Les trois solutions d'éco-conception de BIC

◆ Démarche et réalisations de l'année

Pour minimiser la consommation de matières premières non renouvelables, BIC développe une démarche d'éco-conception en trois volets :

- la minimisation de la quantité de matière utilisée dans la fabrication d'un produit tout en conservant une longue durée d'utilisation ;
- l'intégration de matériaux alternatifs (d'origine recyclée ou végétale) ;
- le développement de produits rechargeables.

→ LES TROIS SOLUTIONS D'ÉCO-CONCEPTION

- L'économie de matière
- L'intégration de matériaux alternatifs
- Le développement de produits rechargeables

L'économie de matière

L'approche de BIC a toujours été d'optimiser au maximum l'usage des matières premières. Expert de la transformation des matières plastiques, BIC exerce sa responsabilité avant tout en économisant ces matières.

Dans la catégorie Papeterie, le stylo à bille BIC® Cristal®, produit phare du Groupe, est un exemple emblématique de cette démarche. Depuis sa conception en 1950 avec une utilisation de matière déjà optimisée, il a continué de faire l'objet de recherches constantes pour minimiser la quantité de matière utilisée :

- il a une longueur minimum d'écriture de plus de 2 km ;
- il n'utilise que 2,9 grammes de matière par kilomètre d'écriture, alors qu'un produit concurrent avec des caractéristiques comparables en utilise 6,6 grammes.

Dans la catégorie Rasoirs, BIC enregistre une très bonne performance sur ses marchés grâce à un rapport qualité/prix très compétitif. Ce rapport qualité/prix est rendu possible, pour chaque segment de gamme, par une démarche de conception des produits avec la quantité optimale de matière et le plus grand niveau de simplicité.

Le rasoir BIC® Simply Soleil® par exemple est conçu au plus léger. Bien qu'évidé, son manche maintient un haut niveau de performance, de qualité et de confort de rasage. En 2017, la distribution du rasoir BIC® Simply Soleil® a été étendue notamment en France et sa présence en linéaire maximisée avec la création du BIC® Miss Soleil®, un pack de huit unités pour la France et la Pologne.





NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

Les responsabilités liées à nos produits

→ L'ÉCOLABEL NF ENVIRONNEMENT POUR DES PRODUITS D'ÉCRITURE BIC®

À performance d'usage égale, la marque NF Environnement, délivrée, en France, par AFNOR Certification, distingue les produits plus respectueux de l'environnement. Pour obtenir la marque NF Environnement, le produit doit être conforme à des critères d'aptitude à l'usage et à des critères écologiques, qui visent à réduire ses impacts environnementaux tout au long de son cycle de vie.

Dans le cas des produits d'écriture BIC®, les principaux critères retenus sont la limitation des quantités de matières utilisées ou l'utilisation de matières recyclées, la grande longueur d'écriture et la résistance des mines. BIC fut le premier fabricant d'instruments d'écriture à obtenir la marque NF Environnement.

Aujourd'hui, une gamme complète de 19 produits BIC® a reçu cet écolabel, dont des produits historiques comme le stylo à bille BIC® Cristal® vendu en boîte de 50 ou le stylo à bille BIC® 4 Couleurs™, ainsi que des stylos de la gamme BIC® Ecolutions®.

L'intégration de matériaux alternatifs

La Recherche et Développement

Concernant les nouveaux matériaux, les équipes BIC de Recherche et Développement, en collaboration avec les services Achats, privilégient deux approches :

- **l'utilisation de matériaux innovants existants.** Un inventaire des matières innovantes disponibles pour une utilisation industrielle est tenu à jour. Parmi ces matières sont sélectionnées celles qui répondent aux exigences industrielles et économiques en vue de réaliser les tests de faisabilité. En l'absence de solution simple et économique pour développer la biomasse dans les produits (matières d'origine végétale), la matière recyclée est alors choisie ;
- **la recherche**, en lien avec les fournisseurs, pour identifier les nouvelles matières (ex. : matière végétale, recyclée, etc.), les nouveaux concepts ou les matériaux hybrides. De nombreux matériaux sont considérés ou analysés : fécule de pomme de terre, canne à sucre, fibre végétale, filière bois, etc. Une fois la formulation préparée, elle est testée pour vérifier si elle répond aux besoins industriels de qualité et de sécurité, parfois jusqu'à l'étape de qualification du produit fini.

À fin 2017, 94 matières alternatives ont été testées, soit 38 plastiques recyclés, 29 matières hybrides et 27 matières issues de ressources renouvelables.

→ 94 matières alternatives testées.

L'intégration de matériaux alternatifs ou recyclés dans les produits de Papeterie

Depuis 2014, BIC poursuit son programme d'études dont l'ambition est d'assurer à terme l'utilisation de matières recyclées/alternatives dans un maximum de produits BIC®. Pour cela, les équipes ont identifié tous les produits BIC® dont la conception peut être modifiée ou adaptée pour une fabrication à partir de matière alternative/recyclée tout en préservant la qualité. Il s'agit de comprendre d'une part comment capter la matière disponible sur le marché répondant au cahier des charges de façon pérenne et d'autre part de convertir les produits pour lesquels cela est possible. Emblématique de cette démarche, la gamme BIC® Ecolutions® est une gamme de papeterie complète composée de produits fabriqués

à partir de matériaux recyclés (au moins 50 %) répondant à la définition de la norme ISO 14021. Le porte-mines BIC® Matic Ecolutions®, par exemple, intègre 65 % de matière recyclée. Toutes les gammes de papeterie proposent au moins un produit intégrant des matériaux alternatifs, par exemple des matériaux recyclés.

→ LE PROJET RECYBIC RECONNU PAR L'ADEME

Le projet RecyBIC, initié en 2016 sur le site de Boulogne (France) consiste à augmenter la capacité de production des crayons de la gamme Évolution® en matière recyclée (+ 100 millions d'unités). Ce projet, retenu dans le cadre d'ORPLAST (Objectif Recyclage PLASTiques), un appel à projets de l'ADEME, s'est vu décerner une subvention visant à aider à l'approvisionnement en polystyrène recyclé en lieu et place de polystyrène vierge, à accompagner l'investissement dans les équipements nécessaires et à financer la recherche. Les équipements ont démarré en production début 2017 et les achats de matière recyclée ont été réalisés.

Une nouvelle technologie plus propre et plus facile à recycler pour BIC Sport

En 2017, BIC Sport a poursuivi ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale de ses activités et de ses produits. La nouvelle technologie de fabrication *TOUGH TEC*, sortie en 2016 et développée pour produire les *Stand-Up-Paddle* (SUP) de la gamme destinée aux débutants et aux écoles, a été étendue aux flotteurs de windsurf destinés également aux écoles. Elle permet de fabriquer des planches plus légères et plus solides que la technologie *DURA TEC* qui utilisait la mousse polyuréthane, remplacée par de la mousse polystyrène, plus facile à recycler.

Les gammes *Earth SUP* et *Earth Surf* fabriquées à partir de bois de paulownia et de fibre de lin se sont à nouveau enrichies de plusieurs modèles en 2017. Un des modèles de la gamme *Earth SUP*, le 12'6 Biscayne, avait reçu une Étoile du Design 2016 par l'Observateur du Design, pour récompenser sa conception et sa fabrication respectueuse de l'environnement.

BIC au cœur d'une communauté d'innovation

BIC entretient depuis plusieurs années plus de 100 partenariats stratégiques de recherche et développement avec des start-up, des entreprises en pointe dans l'innovation, des universités, des instituts de recherche et des laboratoires externes afin d'animer une communauté avec laquelle il mène notamment des programmes de prospective et de développement sur le long terme. À titre d'exemple, le Groupe BIC collabore étroitement avec plusieurs start-up françaises comme Pilibio et Inofib, respectivement spécialisées dans la fabrication d'encres à partir de micro-organismes et dans les fibres de cellulose naturelles. Le Groupe BIC est également membre depuis 2012 du pôle de compétitivité Matériaux Chimie, Chimie Verte (anciennement appelé MAUD) basé à Villeneuve-d'Ascq qui soutient les projets d'innovation concernant les matériaux, la chimie, la chimie verte et le développement durable. Les projets accompagnés par le Pôle concernent les matériaux multifonctionnels, les matériaux éco-conçus, les matériaux bio-sourcés, les procédés performants et les technologies propres.

Pour poursuivre son investissement dans le développement durable, BIC a rejoint Bio-speed. L'objectif de ce consortium est d'accélérer l'émergence d'une économie de la biomasse. Il regroupe plusieurs groupes : Danone, Faurecia, Lego, Michelin, L'Oréal et Quicksilver. Leur objectif est de réduire la dépendance aux ressources fossiles et l'empreinte environnementale des produits en travaillant sur la conversion de la biomasse non alimentaire en polymères.



Le développement de produits rechargeables

BIC s'efforce de lancer des produits rechargeables en tenant compte des bénéfices écologiques. Dans le cas des produits d'entrée de gamme en papeterie cependant, la demande en recharges des consommateurs et des clients est quasiment nulle.

Dans la catégorie Papeterie, BIC continue à proposer la possibilité de recharger les stylos. Ainsi, BIC a lancé une gamme complète de stylos à encre gel rechargeables sous la marque BIC® Gel-ocity® en 2016. La gamme 4-Couleurs™ a été complétée par l'arrivée du 4-Couleurs™ Fluo en 2016, et le 4-Couleurs™ 3 + 1 en 2017, qui offre trois couleurs et un porte-mine, tous rechargeables. Sur le marché américain, les recharges de stylo sont disponibles sur un site dédié : www.shopbic.com. Elles sont disponibles sur le site www.bicworld.com qui renvoie sur un site marchand européen proposant des recharges BIC®.

Dans la catégorie Rasoirs, le manche du rasoir « hybride » BIC® Hybrid est vendu avec un manche et quatre à six têtes. Il utilise également moins de matière plastique grâce à sa face interne striée tout en conservant des caractéristiques ergonomiques identiques à celles d'un manche classique. Grâce aux quatre à six têtes vendues avec un manche, la durée d'utilisation du produit est au moins quatre fois plus longue que celle d'un rasoir standard non rechargeable. Aussi, sur l'ensemble de son cycle de vie et pour un an de rasage, l'impact environnemental du rasoir BIC® Hybrid est inférieur de 28 % à celui d'un modèle similaire BIC® non rechargeable, comme le BIC® Comfort 3® Action®. Ce modèle étant référencé par les clients comme non rechargeable, il a été décidé de le comparer à un modèle non rechargeable.

S'appuyant sur le succès de la gamme BIC® Hybrid, en 2017, BIC a lancé sur les marchés d'Amérique du Nord et d'Europe du Nord un rasoir BIC® Flex 5 Hybrid composé d'un manche vendu avec quatre têtes à cinq lames.

→ DÉPASSER L'OPPOSITION DU JETABLE/DURABLE

Les produits BIC® sont souvent qualifiés de produits « jetables ». Sans être tous rechargeables, ils ne sont pas pour autant à usage unique. Bien au contraire, ils offrent pour la majorité d'entre eux une longue durée d'utilisation : plus de 2 km d'écriture pour un stylo à bille, jusqu'à 3 000 flammes pour un briquet et 17 rasages pour un rasoir trois-lames. Par ailleurs, pour la plupart, ils sont fabriqués sans rien de superflu, avec le minimum de matière nécessaire et BIC continue de travailler pour réduire leurs impacts sur l'environnement au quotidien. Chacun des différents produits existants sur le marché, qu'il soit ou non rechargeable, répond à des attentes spécifiques des consommateurs.

→ LANCEMENT DU BIC SHAVE CLUB

En 2017, le Groupe BIC a lancé en France et au Royaume-Uni le *BIC Shave Club*, première offre, en France, d'abonnement en ligne de rasoirs rechargeables BIC® pour hommes. Avec cet abonnement, les clients bénéficient d'un manche gratuit puis reçoivent tous les mois des recharges directement chez eux. Répondant à une attente actuelle de vente en direct et d'une plus grande facilité d'accès aux produits, ce nouveau mode de distribution permet d'exploiter au mieux le potentiel des rasoirs BIC® rechargeables.

◆ Performances de la démarche d'éco-conception

En 2017, les trois catégories de produits BIC® ont chacune vendu au moins 50 % de produits ayant au moins un avantage environnemental.

BIC a défini un avantage environnemental pour ses produits par le respect d'au moins un des critères suivants :

- léger et utilisable longtemps (instrument d'écriture ≤ 3 g/km ; correction $\leq 1,8$ g/m ; briquet ≤ 8 g/1 000 flammes ; rasoir ≤ 1 g/rasage) ;
- fabriqué à partir de matériaux alternatifs (recyclé, origine végétale, etc.) ;
- rechargeable ;
- éco-labellisé (NF Environnement, etc.).

Cet indicateur est calculé sur le nombre d'unités et concerne les produits des trois principales catégories (hors activités PIMACO et Cello Pens).

◆ Perspectives

Poursuivant sa démarche d'économie de matière, le Groupe BIC optimise un de ses produits phares lancé l'année dernière en Amérique latine, le BIC® Flex 3. Sans dégrader le confort de prise en main, le manche évidé de ce rasoir sera encore allégé par la réduction de la quantité de caoutchouc. Cette modification permettra une plus grande efficacité des lignes de production, résultant en une réduction de 34 % d'utilisation de matière et de 15,6 % du poids comparé au rasoir BIC® Flex 3 actuel.

Fort du succès de sa gamme de rasoirs trois-lames hybride offrant au consommateur qualité de rasage et performance environnementale, le Groupe prévoit en 2018 d'en poursuivre le développement avec :

- l'extension vers l'Amérique latine de la distribution de la gamme Hybrid sous la marque BIC® Comfort 3 Hybrid ;
- le lancement d'un rasoir BIC® Flex 3 Hybrid dans un pack contenant un manche et cinq têtes, adapté en Amérique du Nord ;
- le lancement du BIC® Soleil Bella Click, un rasoir féminin quatre-lames comportant un manche évidé et léger vendu avec quatre têtes en Amérique du Nord ;

Dans le cadre de *Writing the Future, Together*, le Groupe BIC continue de faire des produits responsables un de ses cinq engagements : **« D'ici 2025, l'empreinte environnementale et/ou sociétale des produits BIC® aura été améliorée »**. L'objectif est de déployer une démarche complète d'éco-conception au sein de chaque catégorie.

2.2.1.2. Les outils au service de la démarche d'éco-conception

La mesure de la performance environnementale des produits

La mesure environnementale montre que le ratio poids du produit/durée d'utilisation est un indicateur pertinent. En fait, plus un produit est léger et plus il dure longtemps, meilleure est sa performance environnementale, d'où la nécessité de trouver des solutions adaptées pour épargner les ressources.









NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

Les responsabilités liées à nos produits

Pour mettre en œuvre une politique efficace de limitation des impacts environnementaux des produits, la première étape est la mesure de ces impacts sur l'ensemble du cycle de vie. Dès 1994, BIC est pionnier en lançant des études de cycle de vie de ses produits, menées par des cabinets d'experts externes, qui permettent de connaître la manière dont ses produits impactent l'environnement. Leurs résultats confirment que l'impact environnemental d'un

produit est principalement dû à l'utilisation de la matière première qui le compose. BIC s'engage alors dans une démarche de responsabilité environnementale et démontre que son principe fondateur du « juste nécessaire »⁽¹⁾ permet non seulement de proposer des produits au juste prix, mais aussi d'avoir un moindre impact sur l'environnement.

MESURE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES TROIS PRINCIPAUX PRODUITS BIC®

L'approche en cycle de vie – méthode <i>recipe end point</i> (h/h) Europe	 Matières premières	 Production	 Distribution	 Fin de vie
Stylo à bille BIC® Cristal®	88 %	7 %	4 %	1 %
Briquet BIC® Maxi	87 %	6 %	5 %	2 %
Rasoir BIC® Classic 1 lame	83 %	11 %	4 %	2 %

Pour effectuer cette mesure de la performance environnementale de ses produits, BIC se concentre sur les étapes du cycle de vie sur lesquelles il peut agir. Pour les rasoirs, une approche incluant l'étape d'utilisation montre que cette étape, impliquant la consommation d'eau, le chauffage de l'eau et l'élimination de l'emballage de la mousse à raser, est prépondérante (78 % de l'ensemble de l'impact environnemental selon certaines estimations) et souligne l'importance de la sensibilisation du consommateur.

De 2008 à 2014, BIC a suivi la mesure des performances environnementales de ses produits dans le cadre d'un engagement du Baromètre. Cette étape est désormais complètement intégrée dans les processus de conception ou de modification d'un produit. Ainsi en Papeterie, 100 % des nouveaux produits font l'objet d'une éco-mesure.

- 100 % des nouveaux produits de Papeterie font l'objet d'une éco-mesure.
- À fin 2014, 92,5 % des produits BIC® existants ont fait l'objet d'une éco-mesure.

L'ACV et l'éco-conception

En 2004, en lançant son Programme de Développement Durable, BIC étendait cette démarche et avait fait réaliser une Analyse en Cycle de Vie (ACV) normalisée et plusieurs ACV simplifiées sur ses trois produits phares. Cette étape fut immédiatement suivie par l'acquisition d'un outil de mesure environnementale interne à l'usage des designers de BIC.

En 2009, dans la continuité de cette démarche, BIC a remplacé son premier outil par SimaPro, un logiciel professionnel d'ACV, associé à

l'interface e-DEA⁽²⁾ pour permettre aux concepteurs de Recherche et Développement (R&D) de réaliser aussi bien des évaluations environnementales complètes et détaillées que des études rapides d'aide à la décision en cours de conception.

Ainsi, lorsque les produits étudiés le permettent, les équipes de R&D de BIC explorent différents *scenarii* pour minimiser les impacts en faisant varier les hypothèses : la nature et la quantité de matière utilisée, tout en respectant les exigences de design et de fabrication. BIC poursuit ainsi sa recherche d'équilibre entre exigences de qualité, de coût et de respect de l'environnement.

En 2015, les bases de données utilisées par l'outil SimaPro ont été mises à jour, permettant ainsi de prendre en compte les connaissances scientifiques les plus récentes. Ces mises à jour échelonnées concernent progressivement toutes les catégories.

Au sein du Groupe BIC, les utilisateurs de SimaPro et de l'interface e-DEA sont essentiellement les concepteurs dans les équipes de R&D et la Direction du Développement Durable pour le développement d'une expertise scientifique en interne afin de réaliser des ACV normalisées (ISO 14040).

Pour renforcer et partager la culture de l'éco-conception en interne, le Groupe BIC a déployé deux outils en 2016 :

- le partage du **profil environnemental des produits** avec les équipes en charge de leur développement, sous la forme d'une fiche synthétisant les résultats issus de l'outil SimaPro. Cette fiche est intégrée au process de conception et de développement et donne aux chefs de produits une meilleure connaissance des bénéfices environnementaux de chaque produit ;
- un **guide de l'éco-conception et de l'ACV** chez BIC est mis à disposition des équipes en charge de la conception des produits et du lancement des nouveaux produits.

(1) « Il y aura l'âge des choses légères » par Thierry Kazazian, Victoires Éditions, 2003.

(2) *Everybody can Design with Environmental Awareness.*





→ L'ACV CHEZ BIC

L'Analyse en Cycle de Vie (ACV) est une méthode qui permet d'évaluer tous les impacts environnementaux d'un produit, aux étapes successives de sa vie : l'extraction et le transport des matières premières qui le composent, les procédés de fabrication, le transport du produit jusqu'au consommateur, son utilisation jusqu'à la fin de sa vie et son traitement en tant que déchet. Le Groupe BIC emploie fréquemment la méthode simplifiée de l'approche en cycle de vie, semblable à l'ACV, excepté qu'elle ne se conclut pas par une vérification indépendante.

L'ACV est une approche complète et multicritère. Contrairement à une empreinte carbone, focalisée sur la mesure de l'impact du produit sur le changement climatique, l'ACV permet de tenir compte de tous les aspects environnementaux : eau, air, sols, déchets, santé humaine, etc. Depuis le commencement de sa démarche, le Groupe BIC a fait le choix engagé de l'approche en cycle de vie afin de s'assurer de progresser de front sur tous les domaines pertinents.

2.2.1.3. La contribution du Groupe BIC à l'économie circulaire

◆ Enjeux

Le Groupe BIC s'engage vers l'éco-conception, l'économie de ressources et la réduction de déchets, notamment dans l'objectif de continuer à utiliser aussi peu de matière que possible et d'expérimenter l'utilisation de matières alternatives, notamment recyclées. BIC souhaite également comprendre toutes les problématiques de fin de vie en explorant la dimension recyclable des produits et en expérimentant des filières de recyclage.

◆ Démarche et réalisations de l'année

BIC initie un modèle innovant d'économie circulaire

La première gamme de mobilier d'extérieur fabriquée en France à partir de stylos recyclés, Ubiocity™, a été lancée en octobre 2017 à l'initiative du Groupe BIC. Ubiocity™ est le résultat du travail collaboratif des différents acteurs d'une filière de recyclage indépendante, qui propose un modèle d'économie circulaire unique en France.

BIC expérimente ainsi une filière de recyclage pérenne qui a pour objectifs de :

- financer l'élargissement du programme de collecte des stylos usagés (voir ci-dessous) ;
- montrer aux citoyens et aux écoliers l'aboutissement concret de leur geste de tri : en collectant les stylos usagés, ils participent à leur transformation sous forme de bancs, de tours d'arbre, commercialisés pour équiper rues et cours d'école ;
- accélérer la démarche de recyclage des déchets post-consommateurs, en particulier du plastique.

Cette expérimentation s'appuie sur deux partenariats innovants :

Le partenariat de BIC avec TerraCycle pour la collecte des instruments d'écriture usagés : depuis 2011, le programme BIC-TerraCycle propose la collecte et le recyclage d'instruments d'écriture usagés en Europe. Pionnier, le programme propose aux utilisateurs d'organiser sur leur lieu même de consommation une collecte de tous les instruments d'écriture, qu'ils soient ou non de marque BIC®, en vue de leur recyclage. Pour chaque instrument collecté un centime d'euro est reversé à une association à but non lucratif du choix de l'organisateur ou, dans le cas d'un établissement

scolaire, directement à la coopérative de l'école pour financer un projet pédagogique. À fin 2017, plus de 25 millions de stylos ont été collectés et 400 000 euros de dons financiers reversés. Ce programme permet au Groupe BIC de mieux comprendre la manière dont ses produits sont consommés et de promouvoir le geste de tri.

Le partenariat avec Govaplast et Plas Eco pour la conception, la fabrication et la distribution de Ubiocity™. Les stylos usagés collectés par le programme BIC-TerraCycle sont triés et broyés par un recycleur. Les matières plastiques sélectionnées pour la fabrication du mobilier d'extérieur sont remises à Govaplast qui les transforme en planches en plastique recyclé, à leur tour utilisées par Plas Eco qui conçoit, fabrique, distribue et commercialise les produits de la gamme Ubiocity™. Première gamme de mobilier d'extérieur fabriquée en France à partir de stylos recyclés, Ubiocity™ compte sept modèles : banquettes et assis-debout pour collèges et lycées, bancs et jardinets pédagogiques à destination des écoles, tables de pique-nique et tours d'arbre. Ces produits entièrement composés de plastique recyclé sont recyclables, imputrescibles, résistants aux ultra-violets, anti-graffiti et très robustes (garantis dix ans) ; ils présentent ainsi une empreinte environnementale réduite par rapport à un plastique vierge, une excellente valeur d'usage et sont économes en frais d'entretien.

Dans le prolongement de son partenariat avec TerraCycle, BIC a développé un module éducatif sur le recyclage, intitulé « Halte aux déchets », à destination des professeurs du primaire, qui disposent ainsi de tout le matériel pédagogique nécessaire. Les enfants sont invités à découvrir la thématique des déchets et du recyclage de manière ludique, à travers des leçons et des exercices et à recycler leurs stylos en classe. Le module est distribué via le site EDD-Primaire.fr et en démonstration sur le site www.bicworld.com et sur le site de TerraCycle.

La prévention et la gestion des déchets des usines et des sites BIC

Dans les usines BIC, plus de 79 % des déchets sont recyclés ou valorisés sous d'autres formes (voir page 69). Ainsi, depuis plus de 13 ans, il s'observe une tendance globale à la diminution de la quantité de déchets non recyclés par tonne de production (- 23 % entre 2004 et 2017). En 2017, BIC s'est fixé d'atteindre « Zéro déchet de ses sites mis en décharge » à l'horizon 2025.

La **lutte contre le gaspillage alimentaire** n'est pas un enjeu majeur pour le Groupe BIC. Des animations pour la sensibilisation des collaborateurs sont néanmoins régulières dans les restaurants d'entreprise du Groupe, notamment au Brésil.

Démarche d'utilisation durable des ressources

Des mesures d'optimisation des ressources sont mises en place aux différentes étapes du cycle de vie sur lesquelles le Groupe a le plus de moyens d'agir :

- la démarche d'éco-conception en trois volets : l'économie de matière, l'intégration de matériaux alternatifs, le développement de produits rechargeables est décrite dans les pages 53 à 57 ;
- le projet RecyBIC vise une augmentation de la capacité de production de crayons de la gamme Évolution® en matière recyclée (voir page 54) ;
- la démarche de réduction de l'empreinte environnementale des emballages par le recours à des fibres certifiées ou recyclées est décrite en page 62 ;
- la démarche de réduction des consommations d'eau et les nombreuses actions de réduction des consommations d'eau mises en œuvre chaque année par les usines sont décrites en page 65 ;





NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

Les responsabilités liées à nos produits

- la démarche de réduction des consommations d'énergie et les nombreuses actions d'amélioration de l'efficacité énergétique mises en œuvre chaque année par les usines sont décrites en page 67 ;
- le recours à l'électricité d'origine renouvelable fait l'objet d'un engagement du Groupe BIC à l'horizon 2025 dans le cadre de son programme *Writing the Future, Together* (voir page 45).

→ **9,2 % des quantités de plastiques consommés par la catégorie Papeterie sont des plastiques recyclés ⁽¹⁾.**

Bien que la préservation des sols ne soit pas un enjeu majeur pour lui, le Groupe BIC reste vigilant. Les conditions d'utilisation des sols et les mesures prises pour les protéger sont présentées page 70.

◆ Perspectives

Poursuivant sa courbe d'apprentissage dans l'économie circulaire, le Groupe BIC continuera dans les années à venir la collecte des instruments d'écriture usagés, dans le cadre de son partenariat avec TerraCycle. Les performances commerciales de la gamme Ubicuity™ seront suivies afin de poursuivre l'amélioration du modèle.

2.2.2. DES PRODUITS CONÇUS POUR SATISFAIRE ET ANTICIPER LES ATTENTES DES CONSOMMATEURS

Depuis l'origine, BIC considère que ses produits doivent satisfaire et anticiper les attentes de tous ses consommateurs. Ainsi, BIC s'applique à concevoir et proposer des produits simples, accessibles et sans rien de superflu, qui répondent à la fois aux attentes des consommateurs des pays matures et des pays en croissance.

2.2.2.1. Guider les consommateurs vers une consommation plus responsable

◆ Enjeux

Depuis quelques années, la demande de produits responsables est une tendance des marchés des pays matures. Si cette attente est forte de la part des clients (grands comptes, administrations et distributeurs – voir page 51), sur ses marchés, BIC constate néanmoins que les segments de « produits présentant de meilleures qualités environnementales ou sociales » ne font pas l'objet d'une

demande notablement accrue de la part des consommateurs. Pourtant, le Groupe souhaite promouvoir la consommation responsable à travers son offre de produits et l'information des consommateurs.

◆ Démarche

Afin de favoriser la consommation responsable, BIC met son savoir-faire au service de ses produits et le fait savoir à ses consommateurs, en s'attachant notamment à :

- proposer des produits dont l'empreinte environnementale et sociale est la plus faible possible ;
- donner aux consommateurs les informations nécessaires et justes pour un choix éclairé.

Tous les produits qui intègrent de la matière recyclée portent la boucle de Moebius et des informations pour accompagner le choix du consommateur. Certains produits BIC® portent l'écolabel NF Environnement, d'autres des informations sur leurs qualités environnementales et sociales, permettant aux consommateurs d'opérer les choix qui satisfont leurs attentes. Pour chaque continent ou catégorie, l'approche la plus appropriée est choisie. En Europe par exemple, la communication privilégie l'écolabel NF Environnement, le lieu de fabrication, la mention de la part de matière recyclée d'un produit ou la longueur d'écriture. Dans la catégorie Briquets, l'emballage du BIC® Maxi, briquet le plus vendu au monde, porte la mention du nombre de flammes (« Jusqu'à 3 000 flammes » ou « Jusqu'à deux fois plus de flammes ») et sur le site www.mybiclighter.com, une section est dédiée à la performance.



BIC s'efforce de clarifier la communication sur son offre de produits responsables afin de mieux guider les consommateurs. À travers sa Charte de Communication Responsable, le Groupe privilégie notamment une communication claire et juste pour le consommateur sur les bénéfices des produits BIC® (voir § 2.1.5.2 – *La communication responsable*).

En France, BIC est membre de la plateforme Ademe-Quantis et suit à ce titre les travaux collectifs en cours sur l'affichage environnemental des produits. Dans ce cadre, le Groupe propose depuis 2012 un affichage test sous la forme d'un site Internet dédié ⁽²⁾ qui permet de découvrir l'empreinte écologique des rasoirs BIC® Flex 3 et BIC® Flexi Lady et les éco-gestes qui permettent de la réduire.

Depuis 2015, conformément à la législation française, le Groupe BIC informe ses consommateurs sur les consignes de tri qui concernent ses emballages. Une rubrique du site Internet du Groupe est dédiée à ces informations.

(1) *Hors Cello Pens.*

(2) www.bicworld.com/fr/affichage-environnemental.





→ VOICE OF CONSUMER : LE SUIVI DES RÉCLAMATIONS CLIENTS ET CONSOMMATEURS

L'organisation BIC permet de collecter partout dans le Groupe les retours clients et consommateurs sur les produits. Ces réclamations font l'objet d'une analyse détaillée, puis les produits concernés sont envoyés à l'équipe qualité de leur usine de fabrication. Les rapports d'analyse ainsi produits sont appelés *Voice of Consumer* ; ils contiennent un indicateur clé de performance : le nombre de réclamations par million de produits vendus. Aujourd'hui, ce ratio est par exemple de 1,6 pour l'ensemble des produits Papeterie et a été divisé par deux en cinq ans.

→ 19 références de produits d'écriture du Groupe BIC ont reçu l'écolabel français NF Environnement (NF 400).

◆ Perspectives

L'offre de produits responsables est permanente et s'enrichit chaque année. Dans les années à venir, BIC souhaite continuer à ancrer ces produits dans la stratégie du Groupe et à leur offrir une plus grande visibilité en poursuivant les efforts engagés sur la communication de son offre responsable.

2.2.2.2. Rendre nos produits accessibles au plus grand nombre

◆ Enjeux

Le Groupe BIC s'appuie sur une vision : « nous offrons des produits simples, inventifs et fiables, pour tous, partout dans le monde ». Pour le Groupe BIC, rendre ses produits accessibles au plus grand nombre implique de les adapter aux spécificités des pays en croissance. Grâce aux stylos et rasoirs commercialisés dans plus de 160 pays, BIC favorise l'accès à l'éducation et à l'hygiène, et participe ainsi au progrès social partout dans le monde.

En 2017, BIC effectue 34 % de son chiffre d'affaires sur ces marchés en croissance.

◆ Démarche

La démarche du Groupe BIC consiste à adapter tous les paramètres possibles pour rendre ses produits accessibles :

Rapprocher les unités de production de leurs marchés de distribution, facilitant la fabrication de produits adaptés aux modes de consommation et aux pouvoirs d'achat locaux. Ainsi, l'usine de Tunisie ouverte en 2013 a permis de mieux répondre aux besoins des marchés d'Afrique du Nord. En 2015, le Groupe a ouvert un bureau en Côte d'Ivoire ainsi qu'une filiale au Maroc, toujours pour desservir au mieux ces marchés.

Créer des produits pour les marchés en croissance. Entre 2014 et 2016, huit produits adaptés aux marchés en croissance, qui incluent majoritairement des pays en développement, ont été lancés. Ainsi en 2016, le stylo BIC® Cristal® Ultra Fine a été lancé au Nigeria, avec une pointe fine pour répondre aux spécificités d'écriture locales.

Adapter les produits BIC® au pouvoir d'achat des pays en croissance, pour répondre aux besoins essentiels avec des produits

de qualité. Le stylo BIC® Cristal® Ultra Fine lancé au Nigeria est spécialement conçu et fabriqué en adaptation au pouvoir d'achat et au système de monnaie locaux.

Repenser entièrement l'emballage. Dans certains pays émergents, BIC commercialise ses stylos, briquets et rasoirs dans des emballages contenant un ou deux articles seulement. Ainsi le rasoir BIC® 1 et le rasoir féminin BIC® 1 Lady sont vendus à l'unité ou en pochette de deux au Nigeria, au Kenya, à Madagascar, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Mali, au Pakistan et au Bangladesh.

Offrir la fonctionnalité au meilleur prix. Dans les pays émergents, où l'optimisation du rapport qualité/prix revêt pour les populations à faibles revenus une importance toute particulière, BIC définit le prix le plus juste pour ses produits en collaboration avec les distributeurs locaux, en fonction des modes de consommation et de seuils de prix de vente. Ainsi, en 2017, un nouveau rasoir BIC® Soleil® Sensitive a été lancé, spécialement développé pour les marchés d'Amérique du Sud. En s'appuyant sur le savoir-faire qu'il a acquis pour répondre aux attentes des consommatrices d'Amérique du Nord, le Groupe a adapté ce produit pour offrir une grande qualité de rasage à un meilleur coût.

Développer des modèles de distribution innovants. Pour atteindre les consommateurs les plus démunis là où ils se trouvent : le plus souvent en zone rurale isolée ou dans la périphérie des grandes agglomérations, BIC s'appuie sur ses distributeurs locaux pour développer des modes de distribution adaptés : kiosques individuels ou microboutiques, points de service à proximité des écoles, ou initiatives relevant du *Social Business* (voir ci-dessous).

2.2.2.3. Expérimenter d'autres modes de distribution innovants avec une initiative de Social Business

◆ Enjeux

L'expression « base de la pyramide » (*bottom of the pyramid* – BOP en anglais) désigne les populations aux plus faibles revenus et pour lesquelles la plupart des produits de grande consommation ne sont jamais rendus accessibles, notamment parce qu'ils sont conçus pour les populations les plus riches, du « haut de la pyramide ». Aujourd'hui, on estime que plus de 3 milliards d'êtres humains vivent avec moins de trois dollars par jour. La vision de BIC est « d'offrir des produits simples, inventifs et fiables, pour tous, partout dans le monde », c'est pourquoi le Groupe s'attache à explorer les moyens de mettre sur le marché des produits qui répondent aux besoins des populations du bas de la pyramide. Son engagement de longue date en faveur du développement durable et la réputation de qualité au meilleur prix dont jouit la marque BIC® sont des atouts majeurs pour que le Groupe se positionne sur ces marchés.

◆ Démarche

Après avoir créé en 2016 le poste de *BOP and Social Business Director*, le Groupe BIC a élaboré en 2017 sa feuille de route à l'horizon 2025. La signification du terme BOP au sein du Groupe BIC a d'abord été clarifiée, afin d'apporter des réponses précises aux populations ciblées. Puis, les orientations possibles ont été analysées afin d'élaborer un plan d'action. Pour cela, une étude qualitative interne a été menée auprès de personnes clés du Groupe. Elle a montré qu'à l'exception de quelques niches, les produits BIC® sont majoritairement adaptés au plus grand nombre et que les salariés BIC sont convaincus que la distribution inclusive est un levier pertinent pour répondre aux besoins des consommateurs au bas de la pyramide. Le Groupe prévoit donc de lancer neuf projets de distribution inclusifs et financièrement viables dans l'objectif d'en identifier trois pérennes à long terme.





NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

Les responsabilités liées à nos produits

◆ Perspectives

En 2018, le Groupe lancera trois projets pilotes de distribution inclusive dans différents pays. Pour ces projets, des objectifs de rentabilité économique mais également d'impact social seront fixés, afin de mettre en place un système de vente de produits rentables, donc pérennes.

2.2.3. LA SÉCURITÉ DE NOS PRODUITS

◆ Enjeux

Le Groupe BIC souhaite proposer des produits sûrs, qui répondent à toutes les attentes de consommateurs et conformes. Cela implique d'intégrer dans la conception et la fabrication de ses produits les préoccupations de santé et de sécurité des consommateurs, qui souhaitent s'assurer de l'absence de certaines substances et utiliser des produits sûrs pour leur santé et leur environnement. Le Groupe BIC s'attache également à respecter strictement les réglementations et les restrictions toujours plus sévères et en constante évolution concernant l'usage des produits et des substances chimiques.

◆ Démarche

Les sujets de sécurité des produits et de protection de la santé des consommateurs revêtent une importance stratégique pour le Groupe. Avec pour objectif premier de mettre sur le marché des produits sûrs et conformes, le Groupe BIC intègre la conformité réglementaire et la maîtrise des risques liés à la sécurité des produits dans sa stratégie par un corpus de documents portant son engagement et un ensemble de processus rigoureux visant à ne mettre sur le marché que des produits sûrs et conformes. Ainsi, BIC fournit chaque jour des millions de produits d'une qualité constante,

vérifiée par de multiples tests et qui respectent les exigences nationales et internationales en matière de sécurité.

Les politiques BIC pour la sécurité des produits

La **Politique Sécurité des Produits**, mise en place en 2001, présente les dix engagements pris pour s'assurer que les produits conçus et fabriqués par BIC sont sûrs pour la santé et l'environnement :

- un programme systématique de tests de qualification avant mise sur le marché des produits ;
- une approche globale avec des produits dépassant le plus souvent les exigences sécurité des produits des marchés locaux ;
- l'engagement des fournisseurs aux côtés de BIC dans cet objectif de conformité ;
- la prise en compte de la sécurité dès la conception des produits avec la réalisation de tests et d'évaluations toxicologiques pour évaluer les dangers physiques et chimiques ;
- l'anticipation des exigences sur la sécurité des produits par une veille réglementaire active au niveau national et international et en étroite collaboration avec les fédérations professionnelles qui partagent l'expertise de l'industrie avec les autorités compétentes ;
- la prise en compte de l'innovation dans les process de sécurité des produits ;
- la sensibilisation de toutes les parties prenantes à la sécurité et à l'usage approprié des produits BIC® ;
- la prise en compte des incidents impliquant la sécurité des produits ;
- des mesures appropriées de rappel des produits en cas d'incident ;
- la mise en œuvre de cette Politique par une Direction de la Sécurité des Produits.

Plus spécifiquement, BIC développe aussi sept engagements pour assurer la qualité et la sécurité des briquets (voir encadré).

→ LES SEPT ENGAGEMENTS DE BIC POUR ASSURER LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE SES BRIQUETS

1. Toutes les unités de production de briquets BIC® sont certifiées ISO 9001. Les briquets BIC® respectent ou excèdent les exigences de la norme internationale de sécurité ISO 9994.
2. BIC est un membre actif de diverses organisations telles que la Fédération Européenne des Fabricants de Briquets, des groupes de travail et comités techniques de l'ISO, du CEN, et de nombreux autres organismes normatifs nationaux et ce afin d'être en mesure de fournir à ses clients l'information la plus récente et la plus fiable en matière de qualité et de sécurité.
3. Chaque briquet BIC® est soumis à plus de 50 contrôles qualité, automatiques et individuels. En outre, BIC procède régulièrement à des vérifications de ses briquets déjà mis sur le marché.
4. BIC développe et améliore en permanence sa technologie exclusive afin d'assurer la qualité et la sécurité de tout briquet BIC®, par exemple la hauteur, la stabilité et le temps d'extinction de la flamme, et la résistance du réservoir à des tests extrêmes de résistance aux chocs et d'exposition à des températures élevées.
5. Des matières premières jusqu'au conditionnement des briquets, BIC a un système de production intégré ; l'entreprise dessine et développe elle-même la plupart de ses machines et utilise les technologies les plus modernes.
6. Les collaborateurs de BIC sont guidés par trois principes : Méthode – Précision – Discipline. Chaque membre du personnel de production consacre près de 25 % de son temps à vérifier la conformité des briquets et le bon fonctionnement des appareils de contrôle.
7. Depuis plus de 30 ans, BIC est engagé dans des programmes de sécurité à long terme.

Veille et conformité réglementaires

Le Groupe BIC dispose d'un système complet de veille réglementaire qui s'appuie sur des veilles formalisées et sur ses ressources internes et externes, notamment la connaissance précise des produits BIC® par les équipes de sécurité des produits, de leurs

composants et des substances utilisées. En 2017, la veille a été élargie aux listes non officielles, établies par les ONG. Les modalités d'interactions entre les équipes de sécurité des produits et d'autres équipes ont également été renforcées afin que ces dernières disposent d'une visibilité accrue sur les évolutions réglementaires à





moyen terme (deux à cinq ans) et les conséquences potentielles, les substitutions à prévoir, la mise en marché, etc. Le Groupe BIC, en tant que membre ou dans les comités exécutifs des organisations sectorielles et des fédérations professionnelles⁽¹⁾, participe très activement à la veille et aux interactions avec les autorités locales réglementaires, nécessaires à la compréhension des nouvelles exigences.

Processus de mise sur le marché de produits conformes et sûrs pour la santé et l'environnement

Au sein du Groupe BIC, les Directeurs de catégories sont responsables de la mise sur le marché de produits conformes et sûrs pour la sécurité des consommateurs. Pour cela, ils s'adossent à :

- l'engagement du Groupe BIC d'assurer que ses produits sont conformes et sûrs pour la santé et l'environnement (voir ci-dessus) ;
- la veille réglementaire assurée par les équipes dédiées (voir ci-dessus) ;
- un processus de qualification sécurité des produits, mis en œuvre pour tous les produits avant leur mise sur le marché (voir ci-dessous).

Cette organisation robuste, mise en place de longue date, s'adapte et se renforce en permanence pour tenir compte des évolutions réglementaires. Les sujets de sécurité des produits et l'actualité réglementaire sont remontés systématiquement à la Direction Générale et aux équipes de Direction.

Des programmes de tests et d'évaluations systématiques

Avant la mise sur le marché, tous les produits BIC®, y compris les produits modifiés, doivent réussir un programme complet de qualification sur la sécurité des produits. Ces tests et évaluations permettent de mesurer les risques potentiels. Ils permettent de qualifier les substances chimiques présentes, d'évaluer leur dangerosité, de vérifier la conformité et de préparer les adaptations de formules ou les substitutions nécessaires en vue de réduire les risques.

Le Groupe BIC est soumis à la concurrence de nombreux modèles de briquets à bas coût, qui trop souvent ne respectent pas les normes internationales de sécurité. Selon les tests de laboratoires accrédités indépendants, plus des trois quarts des modèles de briquets mis sur le marché européen sont non conformes. Le Groupe a mis en place des actions lui permettant de sensibiliser les différents acteurs.

Ainsi en 2010, pointant les effets sur la sécurité des consommateurs, BIC avait porté plainte auprès de la Commission européenne pour la non-application par les Pays-Bas d'une décision de celle-ci sur les briquets (2006). La Commission européenne avait alors décidé d'ouvrir une procédure en manquement à l'encontre des Pays-Bas. En mars 2012 puis en juillet 2014, les Pays-Bas ont été mis en demeure d'expliquer leurs manquements. La procédure reste en cours.

→ CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT REACH

Le règlement européen REACH (enRegistrement, Évaluation et Autorisation des substances CHimiques) fixe le cadre réglementaire pour les substances chimiques : il revient à l'industriel de démontrer l'innocuité des substances chimiques qu'il utilise.

Afin de répondre à cet impératif, BIC a mis en place une organisation lui permettant d'intégrer la problématique REACH. Un expert a été nommé au niveau du Groupe qui, avec l'appui de cabinets spécialisés, assure le suivi réglementaire, l'analyse des impacts pour l'entreprise et le montage des dossiers administratifs. Cette personne est l'interface de l'ensemble des entités à ce sujet. BIC a pris en compte le règlement REACH, depuis 2008, notamment en préenregistrant 168 substances pour six entités légales. Conformément à la loi, les substances qui devaient l'être ont été enregistrées. Les équipes concernées ont démarré les démarches en vue de l'enregistrement des substances restantes à l'échéance majeure de 2018.

◆ Réalisations de l'année

En 2017, les actions de formation ont visé les responsables de production et les techniciens et concerné l'évolution du contexte réglementaire et les processus BIC pour y répondre. En donnant du sens aux processus mis en place, ces formations visent à aider les opérationnels dans leur mise en application. Elles ont concerné 32 personnes (responsables d'exploitation, référents techniques, responsables produits, qualité, achat, R&D, chefs de projets et Directeurs d'usine) dans les usines de Samer, Boulogne et Conté (France).

Les formations sur la connaissance des inventaires de substances chimiques dans les différents pays (REACH en Europe, TSCA aux États-Unis, NICNAS en Australie, etc.) se sont poursuivies en 2017.

Enfin, plus de 314 références ont été testées dans des laboratoires indépendants.

◆ Perspectives

Dans les années à venir, le Groupe continuera d'adapter ses moyens et méthodologies de travail pour maintenir ses standards et son niveau d'exigence relatif à la sécurité des produits. BIC poursuivra le renforcement de sa veille réglementaire afin de rester en capacité d'adapter ses processus, ses produits et ses formules. Le Groupe souhaite également continuer d'étendre et de renforcer les formations sur la sécurité des produits.

(1) Le Groupe BIC est notamment membre de EWIMA (European Writing Instrument Manufacturer's Association), de WIMA (Writing Instrument Manufacturer's Association), d'ACMI (Art & Creative Materials Institute), de TIE (Toy Industries of Europe), d'EFLM (European Federation of Lighter Manufacturers), de la Fédération des Entreprises de la Beauté en France.





2.2.4. L'OPTIMISATION DE NOS EMBALLAGES

◆ Enjeux

Les emballages sont nécessaires à plusieurs étapes de la vie des produits BIC® : pour les protéger, les transporter, les stocker, les vendre et comme support de promotion. Les emballages utilisés par BIC comportent majoritairement des boîtes et étuis en plastique, papier et carton. Ces emballages ont un impact environnemental lors de leur fabrication, de leur transport et de leur fin de vie.

◆ Démarche et réalisations de l'année

Historiquement, BIC favorise la vente de produits sans emballage consommateur ou par lots multiples. Ainsi en Europe, 71 % des articles d'écriture sont conditionnés en boîte, barquette ou pochette d'au moins dix produits (80 % en Amérique du Nord) ; 81 % des briquets sont vendus en barquette d'au moins 50 (72 % en Amérique du Nord) et 67 % des rasoirs sont commercialisés en pochette de cinq, dix ou plus encore (49 % en Amérique du Nord).

La « Communauté Emballages » du Groupe BIC

La « Communauté Emballages » a pour rôle de piloter la stratégie emballages du Groupe notamment au travers des trois priorités décrites ci-dessous. Pour cela, elle met en réseau des correspondants sur tous les continents qu'elle réunit physiquement une fois par an.

Trois priorités pour réduire les impacts liés aux emballages

Priorité 1 : Sélectionner des matières responsables pour les emballages

Afin de réduire l'empreinte environnementale liée à la fabrication des emballages, BIC s'est fixé deux objectifs, l'un portant sur les emballages en papier et carton, l'autre sur les emballages plastique :

- maintenir le taux de 90 % des emballages BIC en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées ;
- viser 90 % des emballages BIC en plastique sans PVC.

Approvisionnement en emballages carton d'origine certifiée ou recyclée

Afin d'augmenter la part des fibres de cellulose certifiées ou recyclées dans ses emballages, BIC travaille en étroite relation avec ses fournisseurs d'emballages pour les accompagner dans l'obtention d'une certification ou dans l'amélioration de leur processus d'approvisionnement. Les certifications concernées sont notamment FSC (*Forest Stewardship Council*), SFI (*Sustainable Forestry Initiative*) ou PEFC (*Pan European Forest Certification*).

Depuis janvier 2014, l'objectif préalablement fixé de 90 % des emballages provenant de sources certifiées et/ou contenant plus de 50 % de fibres recyclées est atteint. À fin 2017, le pourcentage est de 94,88 % au global pour le Groupe. Ce résultat reflète les efforts réalisés sur plusieurs continents et dans certaines usines pour sélectionner des fournisseurs engagés dans une démarche responsable sur le long terme.

Suppression du PVC dans les emballages

La suppression du PVC par le Groupe BIC est déjà ancienne dans les usines situées en Europe (plus de 99 % d'emballages sans PVC). Aux États-Unis, 99 % des emballages sont désormais sans PVC. La suppression des emballages en PVC est bien entamée au Mexique.

Selon les emballages, la transition du PVC vers le PET peut ne nécessiter que des ajustements simples sur le paramétrage des machines ou au contraire une modification complète du système d'emballage. Pour y parvenir, la « Communauté Emballages » collabore avec les usines et la R&D et associe au plus tôt les équipes de marketing.





Priorité 2 : Réduire la quantité d'emballages par produit vendu

Sur tous les continents, et en fonction des modes de distribution locaux, le Groupe BIC cherche à réduire le poids et le volume de ses emballages par de nombreuses actions ciblées. Aux États-Unis par exemple, BIC a poursuivi en 2017 sa participation au programme « Scorecard emballages » de Walmart. Ce programme est fondé sur sept axes de progrès : supprimer, réduire, réutiliser, recycler, utiliser des matières d'origine renouvelable, économiser, et enfin, éduquer le consommateur.

Au Brésil, suite à l'étude pour un rangement optimisé des produits sous blister dans les boîtes en carton, les rasoirs BIC® 3 et BIC® Comfort 3® sont vendus en blister de huit depuis le premier trimestre 2017. Cette modification de l'emballage permet de réduire la quantité d'emballage de 40 % par produit vendu comparé au support de 12 blisters de deux rasoirs pour le BIC® 3 et de 47 % pour le BIC® Comfort 3®.

Le centre d'emballage de Charlotte aux États-Unis a réduit le poids des poches plastiques de 12,5 % pour certains rasoirs tout comme les emballages carton de certains instruments d'écriture. Autre exemple, les barquettes prêtes à l'emploi de briquets n'utilisent plus d'*inner*, ce qui permet de réduire le poids d'emballage. De plus, pour les marchés d'Amérique du Nord et d'Océanie, les emballages de la gamme BIC® Soleil ont été optimisés pour offrir une meilleure visibilité en rayon tout en réduisant la quantité de plastique. Cette modification permet de réduire la quantité de plastique utilisée de 20 % et d'optimiser les coûts et les émissions de CO₂ liés au transport (environ 15 %).

En Europe, le site d'emballages de Sered en Slovaquie a supprimé en 2017 certains *inners* pour augmenter la capacité de 20 à 30 produits sous blister par *outer*.

Priorité 3 : Réduire les déchets d'emballage

Le Groupe souhaite augmenter le recyclage des déchets de production d'emballages dans les centres d'emballage avec un objectif de 100 % de déchets valorisés. L'objectif est déjà atteint pour le site de Charlotte (États-Unis). Désormais, le site se concentre sur la réduction des déchets issus de l'obsolescence des emballages. Ainsi, 60 % des blisters auparavant préfabriqués sont désormais fabriqués directement sur les lignes de production, réduisant ainsi les déchets de production et les déchets d'emballage d'expédition des blisters.

Ce résultat a été obtenu grâce à la conception des emballages et à la collaboration avec les fournisseurs pour réduire les déchets et fournir des équipements permettant le recyclage des emballages en

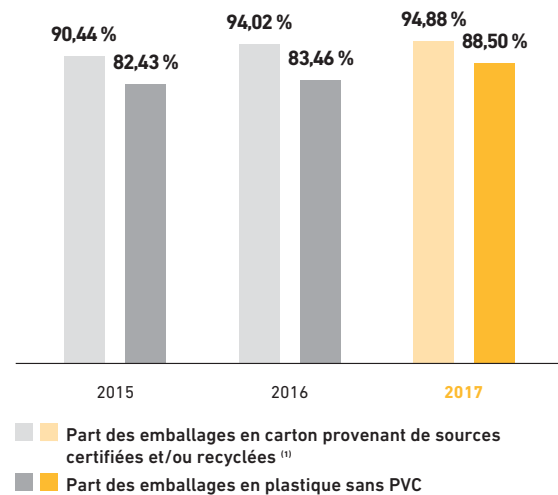
carton et plastique et par la valorisation énergétique des déchets non recyclables.

La « Communauté Emballages » cherche également à réduire les déchets générés lors des destructions des emballages obsolètes.

En Europe, la quantité de déchets issus de séparateurs de produits a été divisée par deux (soit 1,1 tonne de carton économisée) par la révision complète de la conception de présentoirs.

En Australie, BIC est membre depuis 2013 d'une initiative gouvernementale : *The Australian Packaging Covenant (APC)*, qui promeut la conception d'emballages plus durables, l'augmentation du recyclage et la réduction des déchets d'emballage, soit les trois mêmes priorités que celles du Groupe BIC. BIC Australia s'est fixé des objectifs pour progresser.

◆ Performances



Ces indicateurs couvrent tous les produits BIC® emballés dans le monde et remis à un client du Groupe (sauf les palettes) : emballage consommateur (pochon, blister, boîte en carton), *outer/inner*, film bulles, présentoir. Il est calculé sur le poids de matière.

◆ Perspectives

BIC poursuivra ses programmes de réduction des emballages pour les produits et des déchets d'emballage dans ses usines. Le centre d'emballages de Charlotte notamment poursuivra la réduction de l'obsolescence des emballages en portant à 80 % la part des blisters fabriqués directement sur les lignes.

(1) Hors Cello Pens.





2.3. La responsabilité environnementale liée à nos opérations

Société industrielle leader dans la fabrication de produits de consommation, BIC s'engage à ce que ses usines fonctionnent dans le respect de l'environnement. BIC travaille ainsi à réduire les impacts de ses activités de fabrication, à optimiser les opérations de transport des produits et à maîtriser l'empreinte environnementale de ses activités commerciales et de support.

BIC dispose d'une bonne maîtrise environnementale sur l'ensemble de son outil de production : d'une part du fait de ses choix entre fabrication en propre et sous-traitance, puisque BIC réalise 90 % de son chiffre d'affaires en fabriquant des produits dans ses propres usines ; d'autre part, en Europe, 85 % des produits de l'activité Grand Public vendus sur ce continent y sont également fabriqués.

2.3.1. NOS USINES

◆ Enjeux

Pour fabriquer ses produits, BIC utilise des matières premières (plastiques, encres, carton, métaux, etc.), consomme des ressources (eau, énergie) et produit des déchets. Le Groupe est conscient de l'impact environnemental de son activité et s'engage à le minimiser. Si les besoins en matières premières sont déterminés essentiellement par la conception même des produits (voir § 2.2.1 – *La performance environnementale de nos produits*, page 53), les usines qui fabriquent les produits BIC® ont une responsabilité importante pour optimiser les consommations de matières, d'eau, d'énergie et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la production de déchets.

◆ Démarche

La **Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE)**, formalisée en 2005 et signée par le Président-Directeur Général, engage le Groupe à minimiser les impacts de son activité industrielle de la production à la distribution, afin de protéger au mieux l'environnement. BIC s'engage ainsi à :

- prévenir les risques de pollution ;
- prévenir les risques santé, sécurité ;
- respecter la réglementation ;
- s'améliorer de façon continue ;
- sensibiliser et impliquer.

La Politique SSE est déployée dans les sites de production. Depuis 2010, elle s'applique à l'ensemble des usines du Groupe.

BIC a formalisé les règles de révision de sa Politique SSE pour s'assurer de son caractère pertinent et approprié. Ces règles incluent en particulier une évaluation régulière au regard de l'évolution des activités et des produits du Groupe, de ses acquisitions et des évolutions des attentes de ses parties prenantes.

2.3.1.1. Les systèmes de management

La Politique industrielle du Groupe en matière de Santé, Sécurité et d'Environnement (SSE) est basée sur la mise en place de systèmes de management pragmatiques permettant de garantir l'implication de tous et l'amélioration continue des performances opérationnelles. Chaque usine du Groupe BIC est dotée d'un responsable SSE, en charge de déployer ces systèmes de management. De plus, dans la catégorie Papeterie, qui dispose du plus grand nombre de sites, un responsable SSE assure l'animation et la coordination du réseau des responsables SSE de cette catégorie. Il s'assure également que les dispositifs en place sont conformes à la politique et aux objectifs du Groupe et suit les performances des sites en consolidant, analysant et communiquant les résultats obtenus.

Le système de management de l'environnement permet de piloter la **conformité de l'activité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables en matière d'environnement**. Ainsi, les sites planifient et réalisent des contrôles quotidiens et périodiques, afin de répondre aux dispositions réglementaires locales. Selon le besoin, ces contrôles sont réalisés en interne ou avec l'assistance de prestataires extérieurs. Si une non-conformité est mise en évidence lors du contrôle, un plan d'action est mis en place pour y remédier.

Par ailleurs, dans le cadre des systèmes de management, une revue complète et détaillée de tous les aspects et impacts environnementaux de l'activité (l'eau, l'air, les sols, le bruit, etc.) a été réalisée et des plans d'action sont établis pour limiter ces impacts environnementaux. Les objectifs fixés par les usines contribuent à la performance environnementale globale du Groupe tout en répondant à leurs enjeux spécifiques (production, ressources, implantation géographique, etc.).

Les systèmes de management de l'environnement déployés par le Groupe BIC dans ses usines prévoient **l'organisation nécessaire pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements**. Dans le cas où des risques d'accident pourraient avoir des conséquences à l'extérieur des usines, des plans de prévention et d'urgence ont été mis en œuvre.

En particulier en France, les deux sites Seveso disposent d'un Plan d'Opération Interne, d'un Plan Particulier d'Intervention et d'une Politique de Prévention des Accidents Majeurs. De plus, pour ces deux sites SEVESO un Système de Gestion de la Sécurité a été mis en place.





Hors de France, certains des sites du Groupe possèdent des plans équivalents de gestion des accidents ayant de possibles impacts au-delà des sites. À titre d'exemple, tous les sites des États-Unis ont un plan d'intervention d'urgence qui comprend des actions de prévention et de gestion des conséquences hors site d'éventuels accidents.

Les usines Conté-Samer (France) et BIC Violex (Grèce) ont obtenu en 2015 la certification ISO 50001, standard international de gestion de l'énergie. Cette certification implique la définition d'objectifs pour une meilleure utilisation de l'énergie, ainsi que la mise en place d'un système de mesure afin d'assurer l'amélioration continue de la gestion de l'énergie.

En 2015, l'usine BIC Violex (Grèce) a obtenu la certification *European Water Stewardship Gold*. Cette certification reconnaît la mise en place d'un système de management de l'eau assurant notamment l'optimisation des consommations, la réduction des pollutions et le partage des bonnes pratiques. L'obtention de la certification demande également une concertation étroite avec les autres usagers du bassin-versant pour gérer ensemble la ressource.

◆ Réalisations de l'année

Les systèmes de management de BIC Sport (France) ont été une nouvelle fois reconnus comme une très bonne pratique et le niveau OR du label Ecoride a été confirmé en 2017. Ce label qui est une initiative du syndicat du secteur de la glisse EuroSIMA Cluster (en partenariat avec l'ADEME Aquitaine), souligne le haut niveau d'engagement de BIC Sport.

Au-delà de la prise en compte de ses propres impacts environnementaux, le Groupe BIC s'intéresse aux impacts de sa chaîne d'approvisionnement. Ainsi, depuis 2014, la mise en place de la plateforme *Workplace Conditions Assessment* (WCA) pour les audits des conditions de travail des sous-traitants (voir page 89), a permis l'intégration d'un questionnaire complet concernant leurs performances environnementales ; 21 % des questions sont consacrées à l'environnement. Parmi les 31 sous-traitants actifs et audités en 2017, 13 présentaient des non-conformités environnementales. Au total, ce sont 24 non-conformités qui ont été détectées, dont 42 % mineures et 58 % modérées.

En 2017, BIC Iberia (Espagne), BIC Graphic Europe (Espagne) et BIC Violex (Grèce) ont renouvelé leur certification ISO 14001, permettant à BIC de disposer de 13 usines certifiées selon cette norme environnementale.

Par ailleurs, en 2017, les usines du Groupe BIC ont mis en place ou finalisé 53 projets pour gérer les risques environnementaux ou améliorer la performance environnementale des sites.

◆ Performances

En 2017, la mise en place de systèmes de management BIC dans ses usines est effectuée à 82 % pour l'environnement et à 86 % pour la santé-sécurité. Ces taux, bien qu'évalués d'une année sur l'autre avec l'intégration ou la sortie de sites au périmètre de *reporting* et les avancées réalisées par chacun, restent globalement élevés.

Les investissements constants du Groupe BIC en matière de certifications soulignent son engagement fort pour la protection de l'environnement et la santé-sécurité.

2.3.1.2. Réduire l'impact de nos bâtiments industriels

◆ Performances

Après l'obtention en 2013 par l'usine BIC Bizerte (Tunisie) de la certification LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*),

l'usine de briquets BIC (Nantong) Plastic Products ouverte en 2015 en Chine a reçu à son tour cette certification. Elle a été obtenue notamment grâce à une gestion de l'eau optimisée, à un ensemble de mesures visant la réduction de la consommation d'énergie (objectif de - 14,5 % par rapport à une conception de base), à l'élimination des fluides frigorigènes susceptibles de détériorer la couche d'ozone, à la promotion de moyens de transport respectueux de l'environnement auprès des usagers du bâtiment, au recours à plus de 20 % de matériaux sourcés dans un rayon inférieur à 800 km, au choix de bois certifié pour une gestion durable des forêts ou à la gestion rigoureuse de la qualité de l'air.

En 2017, BIC Violex s'est engagé dans un processus de certification BREEAM (*Building Research Establishment Environmental Assessment Method*) pour l'un de ses bâtiments.

2.3.1.3. Réduire les consommations d'eau et évaluer la rareté de la ressource

Réduire les consommations d'eau

◆ Réalisations de l'année et performances

La consommation d'eau rapportée à la tonne de production a augmenté de 8,3 % entre 2016 et 2017. Sur cette période, la consommation totale d'eau a augmenté de 7,9 % alors que la production a diminué de 0,4 %. Ceci s'explique notamment par les évolutions de périmètre en 2017 avec la cession des activités BIC Graphic aux États-Unis et l'intégration des activités de Cello Pens. À périmètre constant entre 2016 et 2017, on observe une baisse de la consommation d'eau rapportée à la tonne de production de 12,9 %.

En rapportant la consommation d'eau à la production, la mesure de cette efficacité est moins impactée par les variations du volume de production. Cependant, il est à noter :

- que le Groupe BIC entend par « consommation d'eau » le prélèvement en eau qui est réalisé. En effet, une partie de l'eau prélevée par les usines n'est pas consommée ou évaporée dans le cadre de leurs activités mais est retraitée puis rejetée. Ainsi, le Groupe par cette donnée considère l'ensemble des flux d'utilisation ou de rejet ;
- qu'une part des consommations d'eau, pour l'entretien des bâtiments ou l'arrosage extérieur par exemple, ne peut être totalement corrélée à la production, notamment parce qu'elle est aussi la conséquence d'événements extérieurs (climatiques notamment) ;
- que l'indicateur rapporté à la tonne de production propose une lecture particulièrement cohérente pour les activités à fort tonnage du Groupe (ce qui n'est pas le cas pour l'entreposage et l'emballage des produits ou encore l'impression des produits publicitaires et promotionnels) ;
- que les indicateurs en valeur brute, présentés en page 97 constituent une information complémentaire.

En 2017, neuf sites ont amélioré leur ratio de consommation d'eau par tonne de production. BIC Rasoirs (France), qui représente une part importante de la consommation d'eau du Groupe (13 %), a reporté une diminution de son ratio de 41 %, du fait notamment de la baisse des consommations en eaux souterraines (- 38 % entre 2016 et 2017) obtenue en connectant des équipements à des systèmes de refroidissement à air.



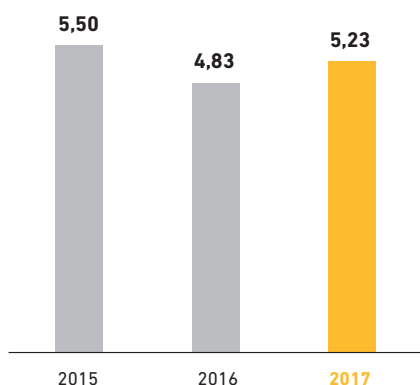


NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

La responsabilité environnementale liée à nos opérations

D'autres sites comme BIMA 83 (France), BIC Technologies (France), BIC Iberia (Espagne), BIC Graphic Europe (Espagne), BIC Violex (Grèce), BIC CORPORATION – Gaffney (États-Unis), BIC Charlotte Packaging (États-Unis), BIC Shavers Mexico (Mexique) et BIC Amazonia (Brésil) ont également reporté des améliorations. Ces usines, qui représentent 31 % de la consommation d'eau du Groupe et 28 % de la production de produits finis et semi-finis, ont amélioré au global de 10 % leur ratio de consommation d'eau par tonne de production.

CONSUMMATION ANNUELLE D'EAU RAPPORTÉE À LA PRODUCTION – USINES BIC – EN M³/TONNE



Évaluer la rareté de la ressource en eau de nos usines

Le Groupe BIC a consommé, en 2017, 520 331 m³ d'eau à travers le monde. Cependant, au-delà des volumes consommés, il est primordial de considérer la localisation de ces consommations, celles-ci pouvant intervenir dans des zones dites de stress hydrique où l'eau est une ressource sensible. L'eau et l'accès à l'eau sont en effet répartis de façon inégale sur la planète, générant des tensions politiques et sociales fortes.

En 2014, le Groupe, soucieux d'identifier ses zones d'actions prioritaires, a souhaité connaître le niveau de rareté de l'eau pour ses usines (hors Cello Pens). Une évaluation des risques liés à l'eau et à sa disponibilité a été conduite à partir de la localisation géographique des usines et de l'outil de référence *Global Water Tool* du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD).

Seules cinq usines du Groupe (hors Cello Pens qui ne faisait pas partie du périmètre de l'étude) sont situées dans des régions à stress hydrique modéré (en France – région Picardie) ou fort (Afrique du Sud et Espagne). La pression sur la ressource en eau dans ces zones s'explique notamment par une densité de population élevée et une ressource hydrique limitée.

L'analyse croisée de la rareté de l'eau et des consommations en eau des usines montre que pour les sites en zone de stress fort, les consommations d'eau sont d'ores et déjà limitées. Le Groupe continuera à porter ses efforts sur l'amélioration de leurs ratios de consommation d'eau. Ce regard, mettant en vis-à-vis consommation d'eau et rareté de la ressource, permet à BIC de prioriser ses plans d'action en matière de réduction des consommations d'eau.

2.3.1.4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la contribution au changement climatique

◆ Réalisations de l'année et performances

La lutte contre le changement climatique fait partie intégrante du Programme de Développement Durable du Groupe BIC. En 2017, en marge du *One Planet Summit* qui s'est tenu le 12 décembre, le Groupe BIC a signé le *French Business Pledge*, à travers lequel il s'engage, aux côtés de 89 entreprises françaises, à lutter contre le changement climatique.

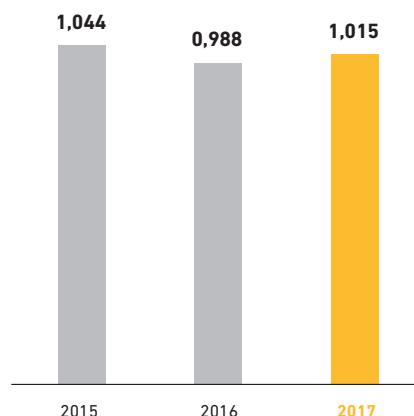
De plus, le Groupe BIC a répondu pour la dixième année au *Carbon Disclosure Project* (CDP). En 2017, BIC a reçu la note de A-, classé ainsi dans le *Leadership Level* du CDP récompensant les entreprises leaders dans l'effort de lutte contre le changement climatique. Le Groupe BIC est également dans le *Leadership Level* du module complémentaire *Supplier*, auquel il répond à la demande de certains de ses clients. Par ailleurs, les risques principaux liés au changement climatique sont présentés en chapitre 1 du présent document de référence.

En 2017, sur le périmètre de ses usines, le Groupe BIC a quantifié les émissions directes et indirectes de GES (*scope 1* et 2) :

- **les émissions directes** (*scope 1*) sont les émissions de GES provenant de la combustion des ressources fossiles – majoritairement le gaz naturel et le fioul – principalement utilisées pour chauffer les bâtiments. La quantité totale d'émissions directes de GES est estimée à 8 434 teqCO₂ en 2017, soit une diminution de 4,6 % par rapport à 2016 ;
- **les émissions indirectes** (*scope 2*) sont les émissions de GES provenant de la production de l'électricité consommée par les usines du Groupe. La quantité totale d'émissions indirectes de GES est estimée à 92 409 teqCO₂ en 2017, soit une hausse de 3 % par rapport à 2016.

La quantité totale d'émissions directes et indirectes de GES est donc estimée à 100 842 teqCO₂ en 2017. Entre 2016 et 2017, la production ayant diminué de 0,4 %, le ratio des émissions directes et indirectes rapportées à la tonne de production a augmenté (+2,8 %). À périmètre constant entre 2016 et 2017, on observe une baisse des émissions totales rapportées à la tonne de production de 1,8 %.

ÉMISSIONS ANNUELLES DIRECTES ET INDIRECTES (SCOPES 1 ET 2) DE GAZ À EFFET DE SERRE RAPPORTÉES À LA PRODUCTION – EN TEQCO₂/TONNE – USINES BIC





Afin de réduire ces émissions, le Groupe travaille principalement selon deux axes : l'optimisation des consommations d'énergie et le recours aux énergies renouvelables.

L'optimisation des consommations d'énergie

Les usines les plus engagées mettent en place des partenariats avec leurs fournisseurs pour explorer toutes les options de réduction des consommations d'électricité.

BIC recherche constamment l'équilibre entre la meilleure productivité des machines et le besoin associé en énergie. Ainsi le Groupe a engagé un programme de remplacement des machines d'injection hydraulique par des machines électriques, dont le rendement énergétique est meilleur.

L'énergie consommée par tonne de production a baissé entre 2016 et 2017 (-0,3 %), c'est le résultat des efforts continus dans les usines du Groupe BIC en matière d'efficacité énergétique.

En rapportant la consommation d'énergie à la production, la mesure de l'efficacité énergétique est moins impactée par les variations du volume de production. Cependant, il est à noter :

- qu'une part des consommations d'énergie, pour le chauffage ou l'éclairage des bâtiments notamment, ne peut être totalement corrélée à la production, parce qu'elle est aussi la conséquence d'événements extérieurs (par exemple climatiques) ;
- que l'indicateur rapporté à la tonne de production propose une lecture particulièrement cohérente pour les activités à fort tonnage (ce qui n'est pas le cas pour l'entreposage et l'emballage des produits ou encore l'impression des produits publicitaires et promotionnels) ;
- que les indicateurs en valeur brute, présentés en page 97, constituent une information complémentaire.

Neuf usines ont ainsi amélioré leur ratio de consommation d'énergie rapportée à la production en 2017.

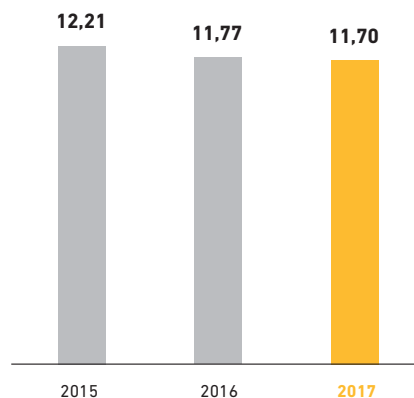
BIC Écriture 2000 (France), BIMA 83 (France), Conté-Boulogne (France), B.J.75 (France), BIC Graphic Europe (Espagne), BIC South Africa (Afrique du Sud), BIC Mexico (Mexique), BIC Shavers Mexico (Mexique) et BIC Ecuador (Équateur), qui réalisent 34 % des consommations d'énergie et 43 % de la production de produits finis et semi-finis du Groupe, ont ainsi amélioré leur efficacité énergétique de 7 %. En particulier, BIC Écriture 2000 (France) enregistre une réduction de plus de 6 % de son ratio de consommation d'énergie par tonne de production grâce notamment à la mise en place d'automates pour la régulation des systèmes de refroidissement et à un nouvel éclairage à LED.

Des programmes d'optimisation de la consommation d'énergie se sont poursuivis sur les sites du Groupe avec notamment la sensibilisation des salariés et le remplacement de machines de production, d'équipements de climatisation ou de chauffage et de l'éclairage vers des solutions plus efficaces d'un point de vue énergétique.

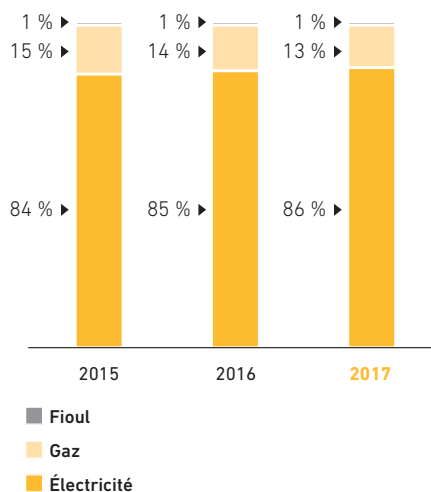
Le nouveau bâtiment de Conté-Samer (France) inauguré en 2017 intègre, quant à lui, des dispositifs permettant de limiter les consommations d'énergie du site : isolation renforcée du bâtiment, installation de groupes froids à récupération de chaleur et éclairage naturel ou à LED.

Les usines du Groupe BIC ont mis en place ou finalisé 20 projets spécifiquement dédiés aux économies d'énergie en 2017.

CONSOMMATION ANNUELLE D'ÉNERGIE RAPPORTÉE À LA PRODUCTION - USINES BIC - EN GIGAJOULES/TONNE



RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE - USINES BIC



Le recours aux énergies renouvelables

Le recours aux énergies renouvelables par le Groupe lui permet de soutenir le développement de ces énergies et de réduire ses émissions indirectes dites de marché (*scope 2 market-based*)⁽¹⁾.

Le Groupe BIC analyse et revoit ainsi les opportunités de recourir aux énergies renouvelables selon les contextes locaux.

Ainsi, depuis 2012, BIC achète des certificats d'énergie renouvelable (U.S. RECs) éoliens couvrant 100 % de ses besoins en électricité du réseau pour ses deux sites du Connecticut (États-Unis) : le siège américain et une usine. Une partie de cet achat de certificats d'énergie renouvelable, couvre ainsi la consommation d'électricité du site de BIC CORPORATION – Milford (États-Unis), qui fait partie du périmètre de reporting. Les briquets fabriqués aux États-Unis sont produits à partir d'électricité renouvelable.

(1) En effet, le reporting des émissions indirectes (scope 2) peut s'établir de deux façons : une méthode location-based s'appuyant sur le mix électrique moyen du réseau pour chaque pays où se fait la consommation, ou une méthode market-based reflétant les émissions de l'électricité effectivement achetée.





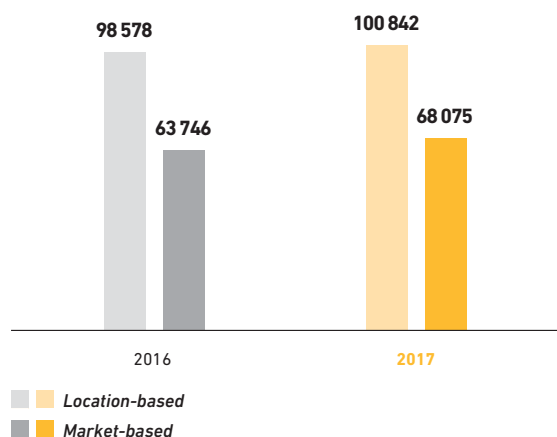
NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

La responsabilité environnementale liée à nos opérations

De plus, en 2017 comme en 2016, le site de BIC Violex en Grèce a acheté des certificats de garanties d'origine (GoO) lui permettant de couvrir l'intégralité de sa consommation d'électricité par des énergies renouvelables. Cette démarche volontaire d'un des principaux sites consommateurs d'énergie du Groupe souligne, au-delà des investissements pour l'efficacité énergétique réalisés chaque année, son engagement à réduire l'impact lié à sa consommation d'électricité.

Ainsi en 2017, le Groupe dispose de certificats d'énergie renouvelable (U.S. RECs ; GoO) pour 23 % de la consommation en électricité du Groupe. Cette consommation d'électricité avec un mix électrique moyen pour chaque pays correspond à 38 % des émissions indirectes *location-based* du Groupe.

ÉMISSIONS ANNUELLES DIRECTES ET INDIRECTES (SCOPE 1 ET 2) DE GAZ À EFFET DE SERRE (LOCATION-BASED ET MARKET-BASED) - EN TEQCO₂ - USINES BIC



Mesurer et limiter les conséquences sur le changement climatique des autres postes significatifs des émissions de gaz à effet de serre

L'étude des postes significatifs des émissions de gaz à effet de serre des activités et de l'usage des biens et services du Groupe BIC (usines et bureaux hors Cello Pens), réalisée en 2016, s'est appuyée sur l'étude de l'empreinte carbone du siège social de Clichy (France) et de deux usines (BIC Amazonia (Brésil) et BIC Rasoirs (France)) selon la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME. Cette étude a montré qu'au-delà des émissions directes (*scope 1*) et indirectes (*scope 2*), les postes significatifs des autres émissions indirectes (*scope 3*) étaient en particulier : les postes d'achats de produits et de services, de transports amont et aval et de fin de vie des produits. Les émissions directes (*scope 1*) et indirectes (*scope 2*) et ces trois postes significatifs du *scope 3* couvrent près de 80 % des émissions totales du Groupe.

Sur ces trois postes d'émissions indirectes (*scope 3*), le Groupe mène une démarche de limitation de son empreinte avec : l'éco-conception des produits (voir page 53), l'optimisation des transports par la limitation du poids des produits, la réduction du recours au transport aérien, l'optimisation des trajets, les

implantations locales des sites (voir page 70) et la démarche d'économie circulaire (voir page 57).

En 2017, le Groupe BIC a effectué des travaux complémentaires pour mettre en place un *reporting* sur les émissions liées aux achats de matières premières, évaluées à 354 000 teqCO₂⁽¹⁾.

Par ailleurs, le transport amont, correspondant ici au transport intra-compagnie, est évalué à 67 000 teqCO₂.

◆ Perspectives

Le Groupe BIC poursuivra ses efforts en 2018 pour étendre le reporting sur les postes significatifs du Groupe.

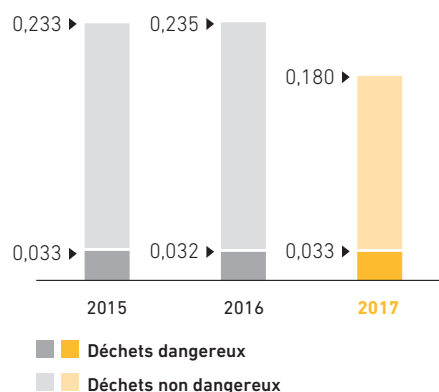
Dans le cadre de *Writing the Future, Together*, le Groupe BIC a fait de l'action contre le changement climatique un de ses cinq engagements : « **D'ici 2025, BIC utilisera 80 % d'électricité renouvelable** ». Le Groupe cherche à réduire ses émissions de gaz à effet de serre via l'achat d'énergie renouvelable et étudiera également la production potentielle d'électricité renouvelable sur site. Cela s'inscrit dans une vision à long terme de disposer de 100 % d'électricité renouvelable. Cet engagement vient ainsi compléter les actions continues du Groupe en matière d'efficacité énergétique et de réduction des consommations d'énergie pour limiter ses émissions.

2.3.1.5. Réduire la production de déchets

◆ Réalisations de l'année et performances

En 2017, le Groupe BIC a enregistré une baisse de 20 % de la quantité de déchets générés par tonne de production par rapport à 2016. Cette variation est le résultat d'une baisse du ratio par tonne de production des déchets non dangereux générés (- 23,2 %), représentant près de 85 % des déchets du Groupe, et d'une hausse du ratio des déchets dangereux générés (+ 3,7 %). À périmètre constant entre 2016 et 2017, on observe une baisse de la production de déchet rapportée à la tonne de production de 2,2 %. Les usines du Groupe BIC ont mis en place ou finalisé neuf projets spécifiquement dédiés à la réduction des déchets en 2017.

PRODUCTION ANNUELLE DES DÉCHETS INDUSTRIELS RAPPORTÉE À LA PRODUCTION - EN TONNE PAR TONNE - USINES BIC



(1) Hors Cello Pens.





Déchets industriels dangereux

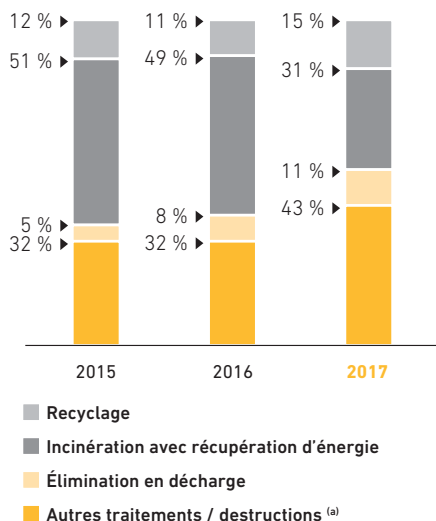
En 2017, le Groupe BIC a enregistré une hausse de la quantité de déchets dangereux générés par tonne de production de 3,7 % par rapport à 2016. Cette augmentation s'explique par une amélioration du suivi des déchets et par l'arrêt d'un traitement interne basculant le statut de certains déchets de non dangereux à dangereux. Cependant, neuf sites ont amélioré leur ratio de déchets dangereux générés par tonne de production en 2017.

BIC Mexico (Mexique) reporte ainsi une baisse de 17 % de son ratio de déchets dangereux par tonne de production suite à une réduction des déchets de production dans la zone des cartouches, de plus faibles opérations de maintenance (génératrices de déchets) et une réutilisation en interne de certains déchets (barils).

Des améliorations ont également été reportées par BIC Écriture 2000 (France), Conté-Boulogne (France), BIC Graphic Europe (Espagne), BIC CORPORATION – Gaffney (États-Unis), BIC CORPORATION – Milford (États-Unis), BIC Charlotte Distribution (États-Unis), BIC Bizerte (Tunisie), BIC Shavers Mexico (Mexique) et BIC Ecuador (Équateur). Ces usines, qui réalisent 23 % de la production de produits finis et semi-finis du Groupe, ont au global diminué leur ratio de déchets dangereux générés par tonne de production de 18 %.

De plus, certaines usines sont dotées de stations d'épuration capables de traiter les déchets dangereux comme ceux issus des ateliers de traitement de surface et de les transformer en boues hydroxydes métalliques dont la gestion finale permet d'éliminer quasiment tous les risques pour l'environnement.

RÉPARTITION DES DÉCHETS INDUSTRIELS DANGEREUX – EN % DU TOTAL EXPRIMÉ EN TONNE – USINES BIC



(a) La catégorie « Autres traitements/destructions » regroupe les autres techniques de traitement des déchets, comme l'incinération sans récupération d'énergie.

Déchets industriels non dangereux

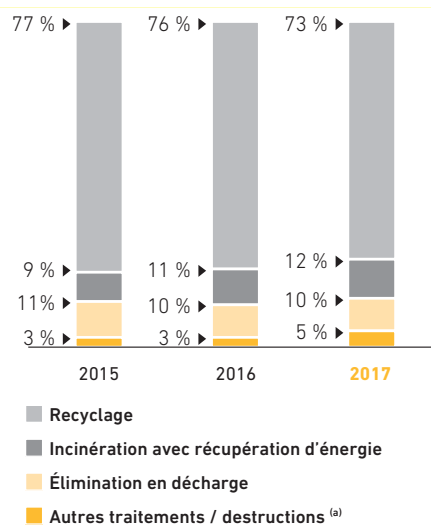
En 2017, le Groupe BIC a enregistré une baisse de son ratio de déchets industriels non dangereux par tonne de production de 23,2 % par rapport à 2016. À périmètre constant entre 2016 et 2017, on observe une baisse de la production de déchets non dangereux rapportée à la tonne de production de 3,6 %.

11 usines ont amélioré leur ratio de déchets industriels non dangereux générés par tonne de production entre 2016 et 2017.

Des améliorations ont ainsi été reportées par BIC Écriture 2000 (France), Conté-Boulogne (France), B.J.75 (France), BIC Rasoirs (France), BIC Sport (France), BIC CORPORATION – Gaffney (États-Unis), BIC CORPORATION – Milford (États-Unis), BIC South Africa (Afrique du Sud), BIC Mexico (Mexique), BIC Shavers Mexico (Mexique) et BIC Amazonia (Brésil). Ces usines, qui réalisent 65 % de la production de produits finis et semi-finis du Groupe, ont au global diminué leur ratio de déchets non dangereux générés par tonne de production de 10 %.

En particulier, BIC CORPORATION – Gaffney (États-Unis) et BIC Shavers Mexico (Mexique) ont poursuivi leurs efforts de réduction des déchets plastiques. BIC CORPORATION – Gaffney (États-Unis) agit aussi bien à la source : dans ses opérations de moulage, qu'en réutilisation par broyage des déchets produits. BIC Shavers Mexico (Mexique) s'est quant à lui doté de nouvelles machines, pour le moulage et l'assemblage, permettant de produire davantage de pièces sans pour autant générer de déchets supplémentaires.

RÉPARTITION DES DÉCHETS INDUSTRIELS NON DANGEREUX – EN % DU TOTAL EXPRIMÉ EN TONNE – USINES BIC



(a) La catégorie « Autres traitements/destructions » regroupe les autres techniques de traitement des déchets, comme l'incinération sans récupération d'énergie.

Recyclage des déchets et mise en décharge

Entre 2016 et 2017, le taux de déchets non recyclés rapporté à la tonne de production a diminué de 11,8 %. Cependant, à périmètre constant entre 2016 et 2017, la baisse observée est de 2,1 %.

Les efforts dans les usines en faveur du recyclage se sont poursuivis. Ainsi, BIC CORPORATION – Milford (États-Unis) a identifié en 2017 un autre partenaire permettant au site de recycler plus de palettes, diminuant ainsi la quantité de bois incinéré; et BIC Amazonia (Brésil) recycle désormais ses contenants souillés qui étaient auparavant incinérés.

Par ailleurs, en 2017, des travaux ont été débutés afin de mieux comprendre les raisons de la mise en décharge de certains types de déchets par les usines du Groupe. Quatre usines n'ont par ailleurs pas envoyé de déchets en décharge : BIC Écriture 2000 (France), BIMA 83 (France), BIC CORPORATION – Milford (États-Unis) et BIC Charlotte Distribution (États-Unis).





NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

La responsabilité environnementale liée à nos opérations

2.3.1.6. Réduire les autres impacts sur l'environnement

Impacts sur la biodiversité

L'impact du Groupe BIC sur la biodiversité se fait notamment via son emprise foncière dans le monde (sites industriels, logistiques ou administratifs).

Pour évaluer cet impact, BIC s'est concentré sur une « approche sites » et a ainsi réalisé en 2011 une première analyse cartographique du contexte environnant de chaque usine BIC ⁽¹⁾ afin de répertorier les zones sensibles aux alentours et hiérarchiser les risques d'impacts des usines sur la biodiversité remarquable locale. La grande majorité des usines BIC est localisée dans des zones non sensibles, voire industrielles et son emprise foncière ainsi que son fonctionnement ne présentent *a priori* pas de risque pour ces zones.

En 2017, BIC continue à recenser les actions mises en place en matière de préservation de la biodiversité pour l'ensemble de ses sites industriels. De plus, lorsque des obligations existent, les systèmes de management couvrent la problématique et permettent d'assurer un suivi.

Rejets dans l'air, l'eau, le sol affectant gravement l'environnement

La nature des activités industrielles du Groupe BIC, principalement le moulage et l'assemblage de produits en plastique et le marquage des produits, a un impact environnemental local relativement faible, comparé à d'autres secteurs industriels. Néanmoins, le Programme BIC de Développement Durable s'appuyant sur la Politique SSE (voir page 64), demande que chaque site mesure, évalue et réduise ses impacts environnementaux significatifs.

Conditions d'utilisation des sols

En Europe comme aux États-Unis où se situe la majorité des sites du Groupe, lorsqu'un site industriel est fermé, BIC veille à ce que la remise en état du site soit réalisée en accord avec les lois locales et les meilleures pratiques environnementales. Lorsque c'est approprié ou exigé par la loi, BIC mène des études de sol et de sous-sol, même si la majorité des sites n'est soumise à aucune obligation de diagnostic. Les études de pollution effectuées sur des sites européens longtemps exploités montrent que l'activité du Groupe n'a pas d'impact notable sur les sols et sous-sols. En 2017, une étude a été réalisée sur le site de BIC Écriture 2000.

Pour les sites français assujettis à des exigences réglementaires spécifiques, la politique de prévention des risques de pollution des sols est intégrée dans la démarche.

Nuisances olfactives et sonores

Les nuisances olfactives ne sont pas considérées comme significatives dans l'activité de moulage, d'assemblage et de marquage de produits du Groupe.

Concernant les nuisances sonores, des mesures sont faites en limite de propriété dans le cadre de l'instruction des dossiers administratifs compte tenu de la réglementation locale. Dans l'hypothèse où des nuisances seraient portées à la connaissance du Groupe, des études seraient effectuées et des actions correctives adaptées seraient mises en place.

(1) *Cello Pens ne fait pas partie du périmètre de cette étude.*

(2) *Hors Cello Pens.*

2.3.2. NOS ACTIVITÉS DE TRANSPORT

◆ Enjeux

L'objectif de BIC en matière de gestion des transports est d'une part d'assurer la disponibilité de ses produits dans environ 4 millions de points de vente dans le monde tout en maximisant la satisfaction de ses clients et d'autre part, de réduire les impacts environnementaux liés à ses activités de transport tout en assurant les coûts les plus justes possible.

BIC réalise deux types de transport de ses produits :

- le transport dit d'approche, soit l'ensemble des liaisons usine-usine et usine-entrepôt (inter et intracontinental) ;
- le transport de distribution, soit les liaisons entre les usines ou les entrepôts et le client final.

Pour le Groupe, du fait de l'impact environnemental et financier du recours au fret aérien, le défi majeur réside dans sa capacité à le maintenir à un niveau aussi faible que possible. En effet, avec seulement 1,4 % des tonnages transportés en avion, le fret aérien est le mode de transport le plus émetteur de GES : il représente 55,7 % des émissions liées au transport en 2017.

◆ Démarche et réalisations de l'année

En premier lieu, c'est la répartition des usines BIC à travers le monde qui tend à limiter le transport de ses produits. Par exemple, 85 % des produits de l'activité Grand Public vendus en Europe sont fabriqués sur ce même continent.

De plus, BIC a fait le choix d'externaliser l'exécution de ses transports, tout en gardant une expertise interne forte relative à la gestion des prestataires, à l'ingénierie de flux et à la maîtrise des outils de gestion du transport. En effet, seul un travail spécifique sur chaque flux permet à la fois d'en réduire les impacts environnementaux tout en garantissant la qualité et la compétitivité du transport.

Animée par la « Communauté Transport », composée de tous les décisionnaires du transport du Groupe, la démarche transport responsable est déployée en trois axes :

- développer la prise de conscience et mesurer les émissions ;
- optimiser les expéditions et les routes ;
- sélectionner des transporteurs responsables.

Pour concentrer les efforts du Groupe sur la réduction du fret aérien, BIC porte une attention particulière à la part du fret aérien, qu'il souhaite continuer à maintenir à moins 2,3 % pour le transport d'approche. En 2017, la part du fret aérien ⁽²⁾ a été de 1,9 %.

Développer la prise de conscience et mesurer les émissions

Comme toute fonction relative à la *supply-chain*, l'optimisation du transport est une responsabilité partagée par plusieurs équipes chez BIC : de la production au transport de distribution, en passant par les ventes et la gestion des entrepôts.

Depuis 2014, la « Communauté Transport » associe étroitement les catégories (Papeterie, Briquets, Rasoirs) à ses travaux et anime un Groupe de travail chargé d'identifier les solutions pour une réduction importante et pérenne du transport aérien. Elle a poursuivi en 2017 ses consultations d'experts et ses coopérations avec les clients. Des transporteurs engagés dans le domaine du développement durable sont régulièrement consultés.



Depuis 2016, des objectifs en lien avec le développement durable sont fixés aux équipes en charge du transport dans certains pays, au même titre que la réduction des coûts ou la satisfaction des clients, contribuant ainsi à stimuler l'innovation et la prise d'initiatives.

Depuis 2014, le fret par transport aérien est suivi chaque trimestre et fait l'objet d'un reporting aux équipes dirigeantes de chaque zone. Avec ce suivi régulier, la Communauté Transport renforce la prise en compte de l'enjeu au plus haut niveau. L'analyse détaillée de ce reporting a permis d'identifier les flux mondiaux et a conduit la Communauté Transport à sélectionner trois actions clés à mettre en œuvre pour les optimiser. Un process d'appel d'offres favorisant l'optimisation des coûts et des flux et permettant d'inclure des critères de développement durable a également été mis en place suite à cette analyse.

En Europe, un nouvel outil est testé (pour le transport de distribution en France, Benelux et Royaume-Uni) : l'indice TK'Blue. Cet indice mesure non seulement les émissions de GES des activités de transport, mais aussi leurs autres externalités négatives (bruit, pollution de l'air et du sol, accidentologie, congestion) et prend en compte les critères sociaux. Cet outil permet un suivi précis et fiable des émissions de GES liées au transport des produits BIC® : il est basé sur les flottes réelles des fournisseurs et applique la même méthode de calcul pour tous les fournisseurs. Il pourra être inclus dans les critères de sélection des transporteurs.

Optimiser les expéditions et les routes

En transport, les leviers principaux de réduction des émissions sont la réduction du kilométrage, le choix modal et l'optimisation du chargement. Les équipes logistiques de BIC travaillent sur ces trois axes, en collaboration avec les autres fonctions comme les Ventes ou les Usines, mais aussi les prestataires. Suite à la réalisation d'une cartographie des flux intra-Groupe, une étude est en cours pour mutualiser les expéditions à l'échelle de l'entreprise.

De nombreuses actions ont été mises en place en 2017 pour optimiser les expéditions et les routes :

- au Brésil, le centre de distribution ouvert en 2016 dans le nord-est du pays, permet de remplacer le transport routier par du cabotage et d'expédier par cette route 20 % des volumes de vente auprès de consommateurs de la région nord-est avec une réduction des délais de livraison de 38 % et d'éviter l'émission de plus de 350 tonnes de CO₂ annuellement ;
- en 2017, près de 85 % des importations arrivant au Mexique par voie maritime ont été acheminés par voie ferroviaire du port de Veracruz jusqu'à l'entrepôt du Mexique, évitant ainsi l'émission de plus de 250 teqCO₂ ;
- le centre de *co-packing* ECP en Slovaquie a mis en place le transport intermodal pour ses flux avec la Turquie permettant 27 % d'économies de coûts de transport, 33 % de réductions de GES et 63 % de consommation de carburant ;
- des tests sont en cours pour l'utilisation de transports intermodaux alternatifs à l'aérien pour les expéditions urgentes entre la Chine et l'Europe.

Sélectionner des prestataires responsables

Ce sont les transporteurs choisis par BIC qui effectuent les opérations logistiques. Ce sont donc leurs équipements, méthodes et systèmes de contrôle qui déterminent en grande partie le niveau d'émissions de GES : modernité de la flotte, formations à l'écoconduite, bridage des moteurs, technologie des pneus, capacité de mesure des émissions, etc.

En lien avec la politique d'achats responsables du Groupe, BIC sélectionne des transporteurs lui permettant d'améliorer l'empreinte environnementale de ses activités de transport : aux États-Unis et au Canada par exemple, la sélection d'un transporteur est conditionnée à la détention de la certification *SmartWay*®, un programme de l'Agence de Protection de l'Environnement américaine.

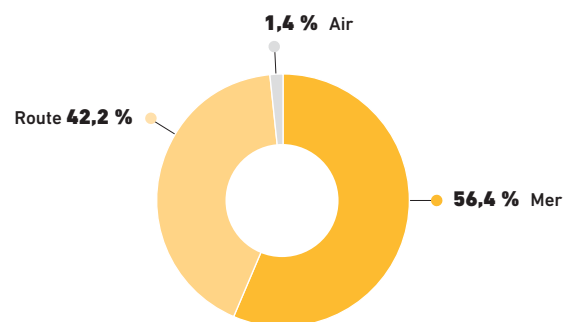
Afin d'accompagner les prestataires de transport vers des pratiques responsables, BIC a intégré le critère de réduction des émissions de GES dans la sélection des transporteurs.

Enfin, pour inciter l'engagement de ses transporteurs en matière de responsabilité de l'entreprise, BIC a rendu son Code de Conduite applicable aux prestataires logistiques. Ce Code de Conduite amendé a été mis à disposition de toutes les équipes transport du Groupe à travers le monde afin de le mettre en pratique avec leurs prestataires. Pour accompagner leurs prestataires de transport, les équipes brésiliennes ont développé en 2015 une méthodologie d'évaluation de la démarche du transporteur au regard des exigences du Code de Conduite de BIC, avec pour objectif de valoriser les démarches les plus engagées.

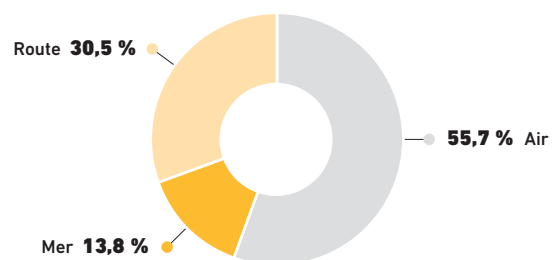
◆ Performances

→ Pour 100 % des nouveaux appels d'offres de transport du Groupe, le développement durable est un critère de sélection.

RÉPARTITION DES TONNAGES TRANSPORTÉS PAR MODE DE TRANSPORT - EN % DU TOTAL



RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR MODE DE TRANSPORT - EN % DU TOTAL

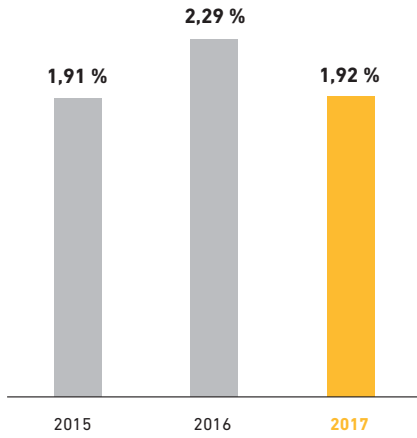




NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

La responsabilité environnementale liée à nos opérations

PART DU FRET AÉRIEN (EN TONNES-KILOMÈTRES) - EN % DU TOTAL



◆ Perspectives

En 2018, les programmes déjà lancés seront poursuivis et d'autres sont prévus, notamment au Brésil avec la mise en place de flux multimodaux (mer et train) de Manaus vers le centre de distribution d'Uberlandia (région du sud-est) et le rapprochement sur un même site des centres d'emballage de distribution de São Paulo.



2.3.3. NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES ET DE SUPPORT

◆ Enjeux

Dans un souci d'exemplarité, la démarche de développement durable de BIC concerne toutes ses activités, y compris les activités de bureau.

◆ Démarche et réalisations de l'année

Depuis 2014, BIC a mis en place un *reporting* sur ses trois principaux bureaux : Clichy (France), Shelton (États-Unis) et Cajamar (Brésil). En 2017, ces bureaux ont eu une consommation énergétique de 0,67 GJ/m². Cette performance s'est améliorée de près de 4 % par rapport à 2016, notamment portée par le renouvellement du parc informatique (dont des *data centers* avec des équipements plus efficaces et moins nombreux) du site de Clichy et un arrêt des activités de BIC Graphic à Cajamar.

Les émissions associées à la consommation d'énergie de ces sites représentent près de 1 838 teqCO₂, dont 1 635 teqCO₂ d'émissions indirectes et 204 teqCO₂ d'émissions directes. Le site de Shelton achète par ailleurs des certificats d'énergie renouvelable couvrant 100 % de ses consommations électriques.

En 2017, la consommation d'eau a augmenté de 18 % et s'est élevée à 21 932 m³, soit 22,4 m³/poste de travail occupé, notamment du fait des conditions climatiques à Shelton nécessitant un recours accru à la climatisation.

La consommation de papier, principale matière première des activités de bureau, s'élève à 19,4 tonnes, soit 20 kg/poste de travail occupé.

La production de déchets s'est, quant à elle, abaissée à 234 tonnes, en baisse de 31 % par rapport à 2016 notamment du fait de l'arrêt des activités de BIC Graphic à Cajamar. Concernant le siège de Shelton, 100 % des déchets produits sont valorisés (recyclés ou incinérés avec récupération d'énergie). Les trois sites disposent également de programmes spécifiques concernant la fin de vie du matériel informatique.

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, le site de Cajamar sensibilise et mobilise ses équipes opérationnelles afin qu'elles adoptent de bonnes pratiques, minimisant ainsi la production de déchets de restauration.

En 2016, trois ruches ont été installées sur le site du siège à Clichy (France) en partenariat avec Ekodev. Par ailleurs, à travers ce partenariat, BIC parraine une ruche mélipone installée dans la péninsule du Yucatan au Mexique et participe ainsi à la réintroduction de cette abeille dans son environnement naturel.

À noter également que le site de Shelton a été rénové selon les standards du LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*). Ce label renommé au niveau international est une marque de reconnaissance pour un bâtiment à haute performance environnementale du point de vue de sa conception et de sa construction.

Flotte d'entreprise

La gestion des véhicules d'entreprise est faite selon les politiques locales qui intègrent l'environnement et la sécurité. Les équipes suivent notamment les émissions de GES de leur flotte ou les accidents.

Depuis 2014, le site de Clichy dispose de quatre bornes de recharge pour véhicule électrique. Les visiteurs peuvent ainsi se rendre sur le site avec leur véhicule électrique et les salariés ont à leur

disposition une voiture électrique pour leurs déplacements personnels et professionnels.

Green IT (technologies de l'information vertes)

Les services de support informatique participent à la démarche de développement durable du Groupe BIC directement dans les choix d'équipements informatiques économes en énergie et en proposant aux collaborateurs du Groupe des solutions et des outils leur permettant de réduire leur empreinte environnementale dans l'exercice de leurs activités.

À travers les filiales du Groupe, diverses initiatives de *Green IT* ont été mises en place ces dernières années. Le nombre de serveurs informatiques a été considérablement réduit grâce à la virtualisation, ce qui permet d'importantes économies d'énergie tout en assurant des performances et une qualité de service égales. La virtualisation de l'ensemble des serveurs du Groupe, qu'ils soient détenus en propre ou externalisés, atteint désormais un taux optimal de l'ordre de 80 %. Cette virtualisation progressive permet de réduire le nombre de machines et de recourir à des machines toujours plus performantes, minimisant ainsi les consommations d'énergie pour le refroidissement.

Le Groupe a finalisé en 2017 la mise en œuvre de sa stratégie *Software as a service* : les applications partagées par des utilisateurs dans tout le Groupe sont installées en *cloud*, c'est-à-dire sur des serveurs virtuels, externalisés et donc mutualisés. Dans cette configuration, les applications sont paramétrées pour une mise en veille automatique et dans une recherche d'ergonomie : seules les fonctions utiles des logiciels sont activées, ce qui permet d'optimiser la consommation d'énergie liée à leur usage. Le choix des prestataires pour le *cloud* externalisé est conditionné à la détention d'une certification ISO 27001, garantissant la sécurité des données.

L'appel d'offres mené en 2017, pour le Groupe, pour le renouvellement des postes de travail a intégré deux critères de développement durable : la qualité de la démarche de développement durable du fournisseur et la performance énergétique des équipements. L'écart estimé de consommation entre l'ancien parc et le nouveau est d'environ 20 %.

Les outils *Skype for Business* proposent un *chat* interne, une vidéoconférence et la fonction *Live meeting*, qui permet à plusieurs collaborateurs, chacun connecté à son poste, de voir à l'écran le document commenté ou modifié par l'administrateur de la réunion. Cela permet notamment aux salariés effectuant de nombreux déplacements de réduire leurs trajets et de travailler plus rapidement. Depuis 2013, dans les zones Europe et Moyen-Orient, Afrique, 100 % des collaborateurs disposant d'un ordinateur sont équipés de *Skype for Business*, ce qui porte à plus de 4 000 ses utilisateurs. Toutes les salles de réunion du Groupe sont désormais équipées de systèmes de vidéoconférence plus ou moins sophistiqués selon l'usage et la capacité de la salle. À titre d'exemple, depuis 2009, des *Live meetings* multisites réunissent les 25 représentants du Comité de Développement Durable répartis sur sept sites différents : Clichy et Redon en France, Athènes en Grèce, Shelton aux États-Unis, Toronto au Canada, Johannesburg en Afrique du Sud et São Paulo au Brésil. 2017 a été consacrée à la fiabilisation des systèmes de vidéoconférence, condition indispensable de leur usage maximal. L'objectif de 100 % de taux de service a été atteint.

◆ Perspectives

La migration vers le *cloud* sera poursuivie dans les années à venir avec l'objectif de maximiser l'usage du *cloud* à l'horizon 2020. La virtualisation des serveurs américains sera encore optimisée à partir de 2018 et pour les années à venir.





2.4. Notre responsabilité sociale envers nos salariés

Les femmes et les hommes qui composent le Groupe BIC sont les acteurs de son succès depuis sa création. Avec des usines sur tous les continents, des équipes dans 53 pays pour distribuer ses produits dans environ 4 millions de points de vente à travers le monde, BIC est fort d'une culture commune, enrichie des spécificités locales. L'enjeu des Ressources Humaines est donc de continuer à construire cette culture commune fondée sur les valeurs et la philosophie de BIC, à travers des frontières géographiques, métiers et organisationnelles. Des référentiels communs, issus de l'histoire de BIC et au service des objectifs industriels et commerciaux d'aujourd'hui et de demain, sont déployés pour développer les compétences et l'engagement de tous, tout en préservant la santé, la sécurité et le bien-être de chacun. BIC s'emploie, avec ses partenaires sociaux, à créer un environnement favorable au développement des collaborateurs et de l'entreprise sur le long terme.

2.4.1. LES EFFECTIFS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le Groupe reportait 14 934 salariés permanents et 3 913 temporaires.

BIC comptait, hors Cello Pens, 7 938 salariés permanents et 1 467 temporaires à travers 52 pays dans le monde.

Les sept entités juridiques de Cello Pens qui ont rejoint le Groupe BIC en 2013 reportaient 6 996 salariés permanents et 2 446 temporaires présents au 31 décembre 2017.

Les paragraphes suivants présentent les effectifs BIC en 2017 et leurs évolutions hors Cello Pens.

2.4.1.1. Les effectifs par zone géographique et par pôle d'activité

Les variations du nombre de salariés par zone géographique se présentent comme suit :

EFFECTIF PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE - EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN AU 31 DÉCEMBRE (HORS CELLO PENS)

Effectifs par zone géographique	Décembre 2015	Décembre 2016	Décembre 2017	Variation 2017/2016
Europe	3 928	4 144	4 014	- 3,1 %
Amérique du Nord	2 317	2 345	803	- 65,8 %
Marchés en croissance	3 395	3 367	3 121	- 7,3 %
TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS	9 640	9 856	7 938	- 19,5 %
Temporaires	1 504	1 579	1 467	- 7,1 %
TOTAL	11 144	11 435	9 405	- 17,8 %

En 2017, les effectifs permanents sont en baisse de 19,5 %, soit 1 918 salariés.

Cette variation s'explique essentiellement par la baisse des effectifs dans le périmètre BIC Graphic (1 908 salariés en moins entre décembre 2016 – 2 214 salariés – et décembre 2017 – 306 salariés). En 2018, BIC Graphic n'est plus représenté que sur le continent européen.

Dans toutes les autres filiales de BIC, les effectifs sont plutôt stables.

L'effectif permanent (en contrat à durée indéterminée) représente 84 % de l'effectif total du Groupe. L'effectif temporaire représente 16 % de l'effectif total du Groupe, réparti entre personnel

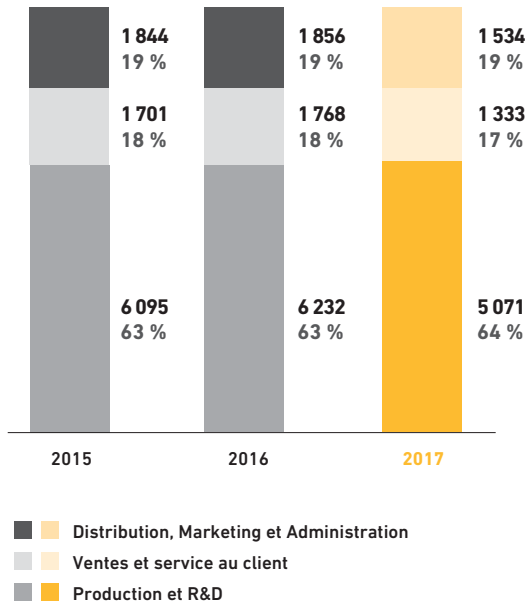
intérimaire, contrats à durée déterminée et stagiaires d'école ou d'université. Le nombre de temporaires à fin décembre 2017 est moins important qu'à fin 2016 : - 112 (1 467 vs 1 579). Dans le périmètre BIC Graphic, le nombre de temporaires a diminué de 211 à 13 suite à la vente et à la restructuration des activités, alors que dans le reste du Groupe, le nombre de temporaires a augmenté de 1 365 à 1 454.

Les travailleurs temporaires sont employés en production (89 % des effectifs temporaires), en support à la vente (2 %) et dans la distribution et l'administration (9 %), essentiellement en raison de la forte saisonnalité des activités de BIC.





EFFECTIFS PERMANENTS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ (HORS CELLO PENS)

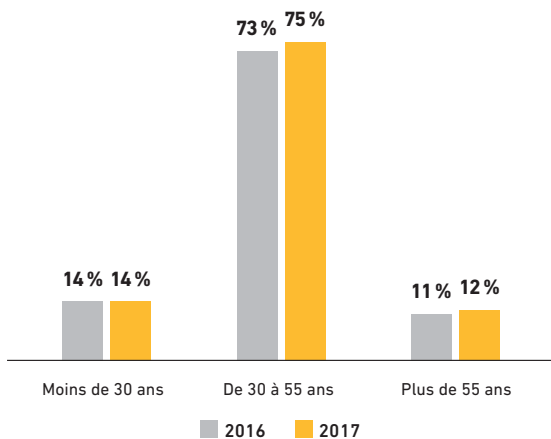


La répartition des effectifs par pôle d'activité est constante depuis plusieurs années, ce qui traduit la stabilité du mode d'organisation.

Dans la suite de ce document, les indicateurs et chiffres reportés concernent les effectifs permanents du Groupe BIC (hors Cello Pens).

2.4.1.2. La répartition des effectifs par âge

Tous les âges sont représentés chez BIC



2.4.1.3. La répartition des effectifs par statut professionnel

Effectifs permanents par statut professionnel (hors Cello Pens)

	Décembre 2015	Décembre 2016	Décembre 2017	Variation 2017/2016
Managers	2 680 (28 %)	2 830 (29 %)	2 560 (32 %)	- 9,6 %
Non-managers	6 960 (72 %)	7 026 (71 %)	5 378 (68 %)	- 23,5 %

Les managers représentent, en 2017, 32 % des effectifs permanents du Groupe. Selon la définition du Groupe BIC, la caractéristique principale d'un manager est qu'il coordonne un ensemble de moyens qui lui sont confiés, avec le degré d'autonomie et de responsabilité nécessaire à la réalisation d'objectifs au moins annuels. Le management peut porter sur une équipe, sur des projets, sur un processus, sur une technique ou sur un portefeuille de clients ou de fournisseurs.

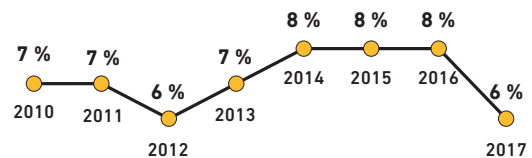
2.4.1.4. Les embauches et licenciements (hors Cello Pens)

Pour ses recrutements, le Groupe a développé depuis plusieurs années une politique de mobilité et de promotion interne active, qui s'appuie sur des outils de gestion de carrière (Plan de Développement Individuel, Plan de Succession, accélérateurs de talents, etc.).

Le Groupe a réalisé 298 recrutements externes de cadres et 574 recrutements d'ouvriers et employés. Ces chiffres sont en forte diminution de 37 % par rapport à 2016. En 2017, le taux d'embauche externe est de 11 % pour les managers et de 8 % pour les autres collaborateurs.

Le Groupe a des outils tels que LinkedIn et valorise sa notoriété sur le marché de l'emploi international grâce à la collaboration avec des cabinets de recrutement spécialisés de renommée internationale. En interne, le Groupe a renforcé, depuis plusieurs années, les compétences de ses managers aux techniques de recrutement et a développé une procédure de sélection et de traçabilité plus performante.

TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES - EFFECTIFS PERMANENTS



Le taux de départs volontaires du Groupe, hors Cello Pens, est de 6 %, ce qui correspond à 569 démissions et départs en retraite. Dans le périmètre hors Graphic, le taux de départs volontaires a été de 7,2 %. En 2017, le taux le plus élevé du Groupe est en Asie (16 %) et Océanie (18 %). Depuis plusieurs années, l'Europe est un continent avec peu de départs volontaires (5,2 %) en raison de la grande stabilité des effectifs dans les usines.

Le taux de départs volontaires faible et stable est également la marque de l'engagement des salariés et de leur adhésion aux valeurs de l'entreprise.

En dehors du périmètre Graphic, le Groupe a effectué 314 licenciements en 2017, dont 69 % en Amérique latine, surtout au Mexique (84) et au Brésil (93). Depuis quelques années, BIC connaît une grande croissance dans ces deux pays, entraînant l'ajustement des





NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

Notre responsabilité sociale envers nos salariés

effectifs à la hausse. Dans ce contexte, de nombreuses réorganisations sont en cours et ont entraîné des suppressions de postes et des licenciements de profils non adaptés à ces futures organisations.

Dans le cas de réorganisations des effectifs, la politique du Groupe est de garantir *a minima* le respect des obligations légales locales, en concertation avec les partenaires sociaux, de favoriser le reclassement des personnes chaque fois que cela est possible.

Dans le cadre de l'opération de cession des activités BIC Graphic, démarrée en février 2016, le Groupe BIC s'est attaché à communiquer avec l'ensemble des parties prenantes de manière cohérente, transparente et en conformité avec les réglementations applicables. Des supports de communication divers ont été distribués dans les sites de BIC Graphic concernés afin d'informer régulièrement les salariés concernés. La totalité du personnel employé par BIC Graphic aux États-Unis et au Canada a été repris par l'acquéreur dans les mêmes conditions contractuelles (salaires et avantages). En Asie, un plan de départ a été mis en place pour une quinzaine de salariés non repris par l'acquéreur.

2.4.1.5 Les effectifs de Cello Pens

En 2017, les effectifs permanents de Cello Pens (6 996) sont répartis par pôle d'activité comme suit :

- production : 6 379 (91 %) ;
- ventes : 449 (6 %) ;
- distribution, marketing & administration : 168 (2 %).

Les managers (163) représentent environ 2 % des effectifs permanents de Cello Pens.

Les femmes (4 589) représentent environ 66 % des effectifs.

L'effectif temporaire est de 2 446.

2.4.2. LE PARTAGE DES VALEURS ET LES DISPOSITIFS D'ÉCOUTE

◆ Enjeux

La philosophie du Groupe, « Se fonder sur nos valeurs, Inventer le futur », symbolise chez BIC à la fois le respect de son héritage, clé de son succès, et la manière dont ses collaborateurs construiront ensemble l'avenir du Groupe. L'héritage de BIC comprend à la fois un esprit d'entrepreneur, des produits devenus des icônes sur leurs marchés, une qualité sans faille, l'attention aux détails et l'engagement des collaborateurs qui ont construit la marque BIC®.

Cette philosophie constitue un élément central de la culture de BIC et trouve sa source dans ses cinq Valeurs communes : l'Éthique, la Responsabilité, l'Esprit d'équipe, la Simplicité et l'Ingéniosité.

BIC est à l'écoute de ses salariés et sollicite régulièrement l'avis de chacun sur le Groupe, son environnement de travail et sa perception des programmes.

◆ Démarche

Depuis 2005, les enquêtes d'engagement et d'adhésion aux Valeurs mesurent la différence entre les Valeurs telles qu'elles sont définies par les outils de communication et telles qu'elles sont réellement vécues par les salariés dans leur travail et le degré et les leviers d'engagement des collaborateurs (conditions de travail, valorisation de l'individu, autonomie, opportunités de carrière, efficacité managériale).

Faisant écho à cette enquête, les prix « Valeurs en Action » sont attribués sur proposition des salariés, aux collaborateurs qui incarnent et excellent au travail dans certaines Valeurs BIC. À ce jour, plus de 1 400 collaborateurs ont été reconnus au sein de ce programme, débuté en 2006.

Enfin depuis 2011, le Groupe réalise une enquête bisannuelle sur le Programme BIC de Développement Durable. Menée par une société indépendante auprès de 5 500 collaborateurs dans le monde entier, elle permet de mieux comprendre les perceptions et attentes en matière de développement durable dans le Groupe.

◆ Performances et réalisations de l'année

L'enquête d'engagement et d'adhésion aux Valeurs

L'enquête d'engagement et d'adhésion aux Valeurs de 2016 a été menée auprès de 9 980 collaborateurs (effectifs permanents et temporaires sous contrat). Le taux de participation de 83,1 % est resté élevé et stable. 78 % des réponses avaient été complétées en ligne, contre 48 % en 2014.

En 2016, les résultats de cette étude montraient un taux d'engagement de près de 83 %, soit un résultat relativement stable comparé à 2014 (85 %).

L'Indice de Communication qui est un des principaux leviers d'engagement des collaborateurs a été mesuré pour la première fois en 2016. Au global, l'indice s'élève à 68 %, montrant que les managers communiquent plutôt efficacement avec leurs équipes.

En 2016, les points forts de BIC qui contribuent à créer l'engagement et une forte adhésion aux Valeurs de l'entreprise étaient : la fierté d'appartenance au Groupe, la bonne compréhension des objectifs, le sentiment des collaborateurs de disposer de l'autonomie nécessaire pour bien faire leur métier. Des points d'amélioration ont aussi été mis en évidence. Ils concernent notamment la perception par les collaborateurs de leurs opportunités de développement, la reconnaissance de la performance et sa rétribution, la possibilité pour chacun de s'accomplir dans son travail, la gestion du stress et la capacité du Groupe à recruter les bonnes personnes pour préparer son avenir.

L'engagement de ses collaborateurs est un atout fort que le Groupe souhaite entretenir. Pour cela, des outils ont été développés et un accompagnement est proposé aux managers dans la construction des plans d'actions locaux en réponse aux résultats de l'enquête. Ces plans d'actions sont construits par chaque entité en fonction de ses résultats. BIC Iberia, par exemple, a mis en place un système de collecte des suggestions des collaborateurs et un dispositif de récompenses pour les meilleures idées proposées en vue d'améliorer les processus et les méthodes. Les plans de formation pour les collaborateurs à haut potentiel ont été renforcés et des modalités de reconnaissance autre que financière sont à l'étude. La catégorie Briquets a également établi un plan d'action en neuf points, incluant la réduction des heures supplémentaires, un accès facilité aux programmes d'assistance pour les collaborateurs, ou encore l'animation de points d'équipes régulier.

L'enquête sur le développement durable

En février 2016, et pour la troisième fois, BIC a mené une enquête sur son Programme de Développement Durable auprès de l'ensemble des collaborateurs – permanents et temporaires – disposant d'une adresse e-mail professionnelle. Le taux de participation, de 49 %, a fortement progressé (40 % en 2013 et 39 % en 2011). La part des salariés qui se disent concernés ou très concernés par le développement durable reste très importante : 80 % (86 % en 2013 et 2011). Pour 99 % des répondants, le Programme BIC de Développement Durable est essentiel (77 % ou important (22 %), soit un résultat stable comparé à 2013. À noter





également que 94 % des répondants estiment que le développement durable apporte de la valeur ajoutée à l'entreprise. Enfin, 60 % d'entre eux pensent que le Groupe devrait être plus ambitieux dans ce domaine. Le Groupe BIC en a tenu compte lors de la fixation des nouveaux objectifs du Programme de Développement Durable à l'horizon 2025.

◆ Perspectives

BIC poursuivra son programme d'enquêtes auprès de ses collaborateurs avec toujours pour objectif d'être à l'écoute des collaborateurs et de mettre en place les plans d'amélioration attendus.

2.4.3. LA SANTÉ/SÉCURITÉ AU TRAVAIL

◆ Enjeux

La sécurité au travail est un pilier fondamental pour le Groupe BIC. Les activités de BIC, industrielles et commerciales, exposent les travailleurs à des risques professionnels différents (physiques, chimiques, psychosociaux, biologiques, ergonomiques) selon les métiers du Groupe (sièges, usines, forces de vente). En matière de sécurité au travail, il s'agit pour le Groupe de garantir l'intégrité physique et mentale de ses collaborateurs par la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Pour cela, le Groupe met en œuvre tous les leviers utiles : le management de la santé et sécurité, l'amélioration permanente des environnements et de l'organisation du temps de travail et la sensibilisation des personnes aux enjeux de sécurité.

Les informations présentées dans ce chapitre consacré à la santé-sécurité au travail concernent l'ensemble des usines du Groupe.

◆ Démarche

BIC met en place un programme santé-sécurité qui permet de garantir un environnement de travail en faveur de l'intégrité physique de ses collaborateurs. **La Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE)** de BIC engage le Groupe à prévenir ou, tout du moins, réduire les risques pour la santé et la sécurité des salariés, des sous-traitants et du voisinage des usines.

Dans les sites de production, le Groupe déploie **des systèmes de management de la sécurité**. Un responsable SSE est en charge dans chaque site du déploiement de la Politique SSE et du suivi des programmes de réduction des risques santé et sécurité des salariés, dont la responsabilité est portée par les Directeurs industriels. **Les autoévaluations sur le respect du Code de Conduite** viennent renforcer ce dispositif. Ces autoévaluations sont réalisées sur la base d'un questionnaire préparé et analysé par des auditeurs indépendants. Ainsi, dans les usines BIC, l'organisation du travail est encadrée par les lois locales, mais aussi par le Code de Conduite du Groupe, qui reprend les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

Au sein de la catégorie Papeterie, qui compte le plus grand nombre d'usines du Groupe, un Responsable SSE catégorie pilote et anime le déploiement de la démarche. Un programme santé-sécurité, inspiré de l'approche développée par l'Association Internationale de Sécurité sociale⁽¹⁾ *Vision Zero* définit la feuille de route santé-sécurité-bien-être articulée autour de sept règles d'or :

montrer l'engagement, évaluer les risques, élaborer les programmes, garantir un système sûr et sain, assurer la sécurité et la santé sur les machines, les équipements et les lieux de travail, développer les compétences, motiver et investir les personnes.

Pour la catégorie Rasoirs, trois des quatre usines ont poussé depuis 2011 la Politique SSE jusqu'à l'obtention d'un triple certificat : Sécurité (OHSAS 18001), Qualité (ISO 9001), Environnement (ISO 14001).

Dans le siège social du Groupe situé à Clichy (France), et les bureaux de Shelton (États-Unis) et São Paulo (Brésil), un *reporting* des indicateurs de taux de fréquence et de taux de gravité des accidents du travail est réalisé. La mise en place de ce système de mesure est la première étape d'une démarche plus poussée d'amélioration des conditions de travail et de prévention des accidents au sein des bureaux.

◆ Réalisations de l'année

En 2017, la catégorie Papeterie a mis en application son référentiel HSE avec :

- la formation des responsables HSE à l'audit interne selon le nouveau référentiel HSE et le lancement des audits croisés ;
- la montée en puissance de la formation *Manage Safely*, avec 127 managers formés depuis le lancement en 2016 en France, au Mexique et en Tunisie ;
- le lancement des *Safety talks* : sous la forme d'un rituel mensuel de discussions ouvertes entre les responsables et leurs équipes pour identifier ensemble les situations dangereuses et en choisir une ou deux à corriger. Supportés par des affiches de sensibilisation apposées dans les usines, les *Safety talks* en 2017 ont mis l'accent sur la diffusion des règles de sécurité ;
- le déploiement d'un module d'*e-learning* sur les pratiques sécurité au poste de travail à destination de tous les collaborateurs en usines ;
- le lancement d'une session pilote de formation à la sécurité machine (connaître les standards BIC, réaliser une évaluation des risques sur une machine) dans les usines de Johannesburg, Bizerte et Mexico ;
- enfin, la charge des responsables HSE a été étudiée afin d'identifier les outils à mettre à leur disposition afin de réorienter leur mobilisation sur des actions favorables à la santé-sécurité (plutôt qu'au *reporting*, notamment).

Chaque année, des initiatives de diverses natures sont également mises en œuvre dans les usines et sites du Groupe. Quelques exemples en 2017 :

L'usine BIMA (France) a mis l'accent sur la réduction des manutentions en modifiant les processus, et en installant de nouvelles machines. Une « Journée santé du dos » a permis aux collaborateurs du site de bénéficier d'une mesure en 3D de leur colonne vertébrale puis des conseils d'un kinésithérapeute. Un rituel quotidien d'éveil musculaire a également été mis en place.

À Manaus (Brésil) une solution digitale permet une inspection rigoureuse et rapide des équipements de sécurité par le simple scan de code-barres.

À Mexico, les journées d'inventaires ont été l'occasion de mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour de la sécurité. 817 personnes ont été formées à la méthode STOP développée par DuPont. Le processus d'accueil des collaborateurs nouvellement embauchés dure 90 jours avec des points sécurité après 30, 60 et 90 jours.

(1) L'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) est une organisation internationale qui regroupe des institutions et des organismes de sécurité sociale du monde entier.





NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

Notre responsabilité sociale envers nos salariés

◆ Performances

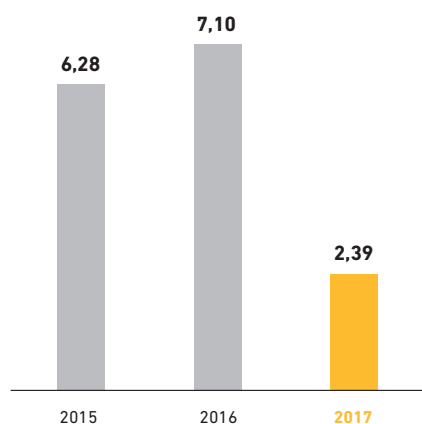
En 2017, les systèmes de management santé et sécurité sont opérationnels à 91 % dans les sites BIC.

Dans les usines, les accidents du travail avec arrêt dont sont victimes les salariés BIC sont majoritairement causés par des manutentions ou des machines. Les taux de fréquence et de gravité évoluent fortement en 2017 sous l'effet notamment de l'évolution du périmètre, la baisse de l'accidentologie et la mise en place de plans d'action par certains sites. À périmètre constant entre 2016 et 2017, le taux de fréquence des accidents passe ainsi de 8,34 à 4,90. De façon similaire, à périmètre constant, le taux de gravité passe de 0,27 à 0,26. Par ailleurs en 2017, 13 sites n'ont reporté aucun accident avec arrêt.

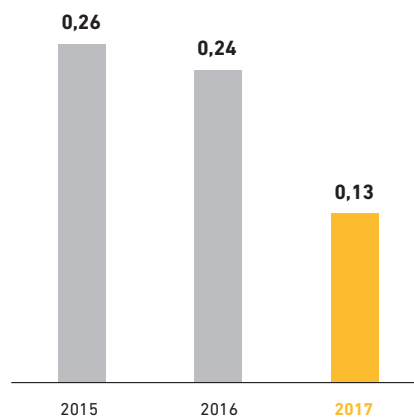
Les maladies professionnelles, suivies jusqu'à maintenant uniquement en France, sont majoritairement liées à des troubles musculo-squelettiques.

En 2017, le Groupe dans ses trois principaux bureaux déplore cinq accidents (hors accidents de trajet) avec arrêts, soit des taux de fréquence de 2,94 et de gravité de 0,12.

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL : NOMBRE D'ACCIDENTS QUI ENGENDRENT UNE INTERRUPTION DE TRAVAIL - PAR MILLION D'HEURES TRAVAILLÉES - USINES BIC - EFFECTIFS PERMANENTS



TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL : NOMBRE DE JOURS CALENDRAIRES PERDUS À LA SUITE D'UN ACCIDENT - PAR MILLIER D'HEURES TRAVAILLÉES - EFFECTIFS PERMANENTS - USINES BIC



◆ Perspectives

Dans le cadre de *Writing the Future, Together*, le Groupe BIC a fait de la santé-sécurité un de ses cinq engagements : « **D'ici 2025, BIC visera zéro accident sur ses sites** ». Cette ambition intègre les dimensions de sécurité, santé et du bien-être au travail, à tous les niveaux et vise zéro arrêt lié à un accident du travail pour toutes les personnes travaillant pour le Groupe BIC. Il s'appuie sur une poursuite de l'intensification des politiques et de la culture de sécurité du Groupe dans l'ensemble de ses opérations et inclut la mise en œuvre d'actions locales spécifiques.

2.4.4. LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

◆ Enjeux

Pour le Groupe BIC, il s'agit également de réduire la survenance des maladies professionnelles, essentiellement des troubles musculo-squelettiques et des risques psychosociaux (RPS) tels que le stress. Face à ces enjeux, BIC est vigilant et souhaite progresser dans la réduction de toutes les formes de souffrance au travail.

Pour cela, articulés avec les démarches d'organisation du travail et de santé-sécurité décrites précédemment, des programmes de promotion du bien-être au travail sont animés au niveau du Groupe et déployés localement selon les besoins spécifiques.

◆ Démarche

Le **programme mondial intitulé « Mieux vivre au travail »**, développé dans le but de proposer une ambition et une stratégie globale en matière de promotion de la qualité de vie sur le lieu de travail, continue à être développé dans de nombreux endroits. Les plans d'action ont été décidés et mis en place localement dans le cadre de ce programme mondial, en s'appuyant sur les initiatives historiquement déployées dans différents pays d'implantation du Groupe. BIC entend ainsi promouvoir le mieux-être au travail, dans l'intérêt des collaborateurs et de leur engagement. Ce faisant, le Groupe contribuera à limiter les effets du stress sur la santé des collaborateurs, quelles qu'en soient les origines : professionnelles ou privées.





Ce programme promeut des initiatives et des plans d'action aussi bien à court qu'à long terme, combinant des démarches réactives et préventives. Il comprend un volet complet dédié au « Rôle du Manager ». Le programme « Mieux vivre au travail » entend également se focaliser sur le contenu des responsabilités des collaborateurs ainsi que sur leur environnement de travail.

Le programme concentre ses efforts sur quatre principaux domaines :

- **la santé et le bien-être** : sécurité, activités sportives, nutrition ;
- **le rôle du manager** : notamment en matière de gestion et de prévention du stress ainsi que les nouvelles compétences requises au niveau des responsables d'équipe ;
- **l'espace et le poste de travail** : ergonomie et aménagement des espaces de travail et des parties communes ;
- **les services aux salariés** : pour leur faciliter la vie au quotidien et pour les accompagner dans leurs difficultés personnelles ou professionnelles.

Dans chacun des quatre domaines listés ci-dessus, des initiatives nouvelles ont été engagées et les programmes développés depuis plusieurs années dans les différents pays d'implantation se sont poursuivis. Les programmes les plus emblématiques sont présentés ci-après.

◆ Réalisations de l'année en matière de santé et bien-être

L'année 2017 a été marquée par de nombreuses réalisations, variables selon les contextes :

Le programme *You First by BIC* aux États-Unis

Aux États-Unis, BIC CORPORATION continue de travailler, avec la marque : *You First by BIC*, sur tous les aspects de la santé et du bien-être des salariés : bien-être physique, bien-être psychologique et bien-être financier. En 2017, des « comités de bien-être » et des coachs santé et vie ont continué d'intervenir dans tous les sites américains. 63 % des salariés ont engagé une démarche avec les coachs. Les personnes engagées ont réduit leur indice de masse corporelle (IMC) de 91 % de plus que celles qui n'ont pas bénéficié d'un accompagnement. Une transition sera opérée en 2018 de sessions de *coaching* personnelles vers des sessions de Groupe, axées sur les conditions d'accès aux soins qui concernent la majorité de la population ciblée.

BIC CORPORATION continue de proposer à ses salariés, à titre préventif, plusieurs programmes de dépistage sur site (ostéoporose, glaucome, cancer de la bouche, tension artérielle, mammographie, etc.). De plus, des examens sont proposés dans tous les sites du Groupe aux États-Unis (indice de masse corporelle, taux de cholestérol, etc.).

Des campagnes de prévention/sensibilisation en Amérique latine

Les sites au Brésil (BIC Amazonia, PIMACO et le siège à Cajamar) proposent depuis plusieurs années des sessions hebdomadaires d'exercice physique en vue de réduire le stress et de prévenir les maladies professionnelles. Ces sites ont également poursuivi en 2016 leurs campagnes de prévention du cancer (sein, prostate), de prévention du stress, de vaccination contre la grippe, et de dépistage des maladies cardiaques.

Au Mexique, un programme mensuel de communication aborde différents sujets : prévention contre l'intoxication alimentaire, prévention contre la grippe, prévention du stress, programmes de nutrition et d'exercices physiques pour la santé de tous, etc.

Créé en février 2017, un programme de bien-être propose désormais aux collaborateurs BIC au Costa Rica, Honduras, Guatemala et Nicaragua, un ensemble d'initiatives favorisant un mode de vie sain et l'activité physique : des séances sportives ou de yoga sont proposées après la journée de travail et une sensibilisation mensuelle est réalisée sur la nutrition. Des campagnes de dépistage sont animées dans chaque pays à l'occasion de la Journée de la Santé en novembre.

En Colombie, la semaine du 11 au 15 septembre a été dédiée à la santé : examens médicaux, dépistages, information sur les services de prévoyance santé.

La lutte contre le VIH/Sida en Afrique du Sud et l'accompagnement des salariés dans le suivi de leur santé

Depuis 2000, BIC Afrique du Sud dispose d'un programme pour combattre le VIH/Sida, dans ce pays particulièrement touché par le virus. Cette initiative est gérée par une clinique interne et par un groupe d'éducateurs composé de salariés de l'entreprise. Elle comporte trois volets : l'éducation des salariés, des consultations et le dépistage volontaire pour tout salarié, permanent ou temporaire, et un programme de santé. Pour les salariés séropositifs, BIC Afrique du Sud prend en charge la majorité des dépenses médicales, ainsi 100 % des salariés qui demandent un traitement antirétroviral peuvent en bénéficier. Lorsque nécessaire, les salariés séropositifs bénéficient d'une vaccination contre l'hépatite B. En 2017, les éducateurs ont bénéficié d'un rappel de formation et des vidéos traitant des maladies sexuellement transmissibles ont été partagées avec l'ensemble des collaborateurs. À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, une sensibilisation accrue du personnel a été mise en œuvre comme chaque année pour toucher le maximum de collaborateurs.

La clinique interne apporte également des soins médicaux primaires pour des problèmes de santé et de maladies professionnelles, notamment pour les collaborateurs en travail posté. Ce dispensaire anime également de nombreuses campagnes de prévention et de dépistage : santé oculaire, auditive, pression sanguine, glycémie, cholestérolémie, *check-up* médical annuel complet, dépistage de différents cancers et tuberculose, etc. Des journées dédiées au bien-être sont l'occasion pour les salariés de participer à des ateliers de fitness, de réflexologie, etc.

Réduction de la pénibilité au travail en France

Conformément aux évolutions réglementaires, les diagnostics de pénibilité ont été réalisés sur l'ensemble des sites. L'un des enseignements phares est la diminution du nombre de postes concernés par les facteurs de pénibilité. Le « compte pénibilité » a été mis en place sur les 12 critères définis par la loi.

Faire progresser les régimes de protection sociale proposés aux salariés BIC

En 2016, 79 % des employés BIC aux États-Unis ont souscrit à un régime d'assurance-maladie en lien avec un « compte épargne santé » (CES). Ces comptes épargne santé permettent aux collaborateurs de placer des fonds (exempts d'impôts) pour couvrir leurs dépenses de santé. Les adhérents peuvent également obtenir des bénéfices financiers en participant à des initiatives visant à améliorer leur santé.

L'usine BIC Bizerte en Tunisie a travaillé en 2017 à la mise en place d'une prestation de mutuelle et prévoyance pour l'ensemble des salariés et de leurs ayants droit. En place, ce dispositif qui inclut une participation incitative de l'employeur reste facultatif. Il est proposé aux collaborateurs depuis le 1^{er} janvier 2018.





NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

Notre responsabilité sociale envers nos salariés

Santé et bien-être aux États-Unis

En 2017, BIC CORPORATION aux États-Unis prévoit de poursuivre son partenariat avec OneExchange (une mutuelle privée offrant un large choix de prestations en conformité avec la réforme du système de santé américain). La part des salariés ayant souscrit un régime d'assurance-maladie lié à un compte épargne santé continue de progresser.

◆ Perspectives en matière de santé et bien-être

En 2018, une nouvelle consultation des assureurs et intermédiaires du secteur sera l'occasion d'associer au régime actuel des campagnes de dépistage dans plusieurs pays, pour une mise en place en 2019.

◆ Réalisations de l'année concernant le rôle du manager

Le comportement des managers est la clé de voûte de toute démarche de lutte contre les risques psychosociaux (RPS). Pour exercer sa responsabilité, BIC forme ses managers tant dans leurs capacités à acquérir et déployer de nouvelles compétences managériales que dans leur rôle fondamental dans la mise en place de dynamiques positives pour eux et pour leurs équipes. Ils ont également pour objectif clair de savoir identifier les signaux faibles permettant de détecter une personne en difficulté et sont formés pour cela. Les formations : *Manager@BIC* et *Leader@BIC*, dont l'objet est d'aider les managers à mieux faire face à leurs enjeux de responsables d'équipe, intègrent de façon croissante cette dimension de bien-être au travail et de gestion de stress dans leur programme. La formation *Manager@BIC* a été lancée en Grèce en 2017 et a bénéficié à 17 managers.

L'usine de BIC Amazonia (Brésil) a reconduit le programme *Leadership Development* pour 50 managers. Deux objectifs principaux sont poursuivis : le développement de compétences managériales, avec un focus sur l'humain, et le partage d'expériences en vue de développer des comportements managériaux alignés avec la culture de BIC.

◆ Réalisations de l'année concernant les services aux salariés

Un *Employee Assistance Program* (EAP) existe depuis plusieurs années aux États-Unis (BIC CORPORATION) et en France (« Programme d'Assistance aux Salariés » (PASS)) et depuis 2016 pour la zone Asie-Pacifique. Proposé aux collaborateurs et leurs familles, ces programmes visant à favoriser le bien-être des collaborateurs au sein de BIC offrent une écoute 24 heures/24 et la possibilité de rencontrer un professionnel en face à face.

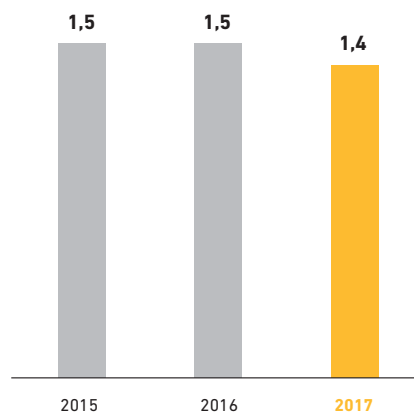
En 2017, un Programme d'Assistance aux Salariés, proposant des services d'assistance dans les domaines juridique, financier,

médical et psychologique a été lancé en Amérique latine au bénéfice des collaborateurs de l'activité BIC Grand Public.

◆ Performances

En France, à fin décembre 2017, BIC a enregistré 38 maladies professionnelles reconnues comme telles.

TAUX D'ABSENTÉISME – GROUPE BIC (HORS ACCIDENT DU TRAVAIL ET MATERNITÉ) – EFFECTIFS PERMANENTS



Le taux d'absentéisme, hors accidents du travail et maternité, reste faible, soit en moyenne 1,4 % dans le Groupe en 2017, comme en 2013, contre 1,5 % en 2016, 2015 et 2014.

Le taux d'absentéisme incluant les absences pour accidents de travail et maternité reste également stable autour de 2 % comme les quatre dernières années (2,4 % en 2017).

◆ Perspectives

En France, une refonte de la communication autour de la ligne d'écoute 24 heures/24 et 7 jours/7 est prévue en 2018. Un projet de prestations d'accompagnement d'ordre social et administratif pour les salariés du siège social de Clichy (France) est également à l'étude, ainsi que la mise en place de réunions de prévention sur différents thèmes liés à la santé en partenariat avec le Médecin du Travail.

Le Groupe poursuivra ses efforts pour ancrer la démarche « Mieux vivre au travail » dans la durée en poursuivant la diffusion et le partage de sa vision autour des quatre principaux domaines, travaillant tant sur le court que le long terme, de manières curative et préventive. Toute nouvelle initiative sera étudiée et mise en place si nécessaire.





2.4.5. LE DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

◆ Enjeux

Les Valeurs de Responsabilité et d'Éthique mises en avant par BIC se traduisent aussi par la mise en œuvre de programmes destinés à développer les compétences et l'employabilité de tous les collaborateurs.

Le développement des collaborateurs constitue un enjeu déterminant dans la mesure où il facilite :

- l'atteinte des objectifs économiques des différentes entités de BIC ;
- la constitution de plans de succession internes favorisant la continuité des activités du Groupe ;
- l'augmentation du niveau des compétences et d'expertise des collaborateurs ;
- le maintien d'un niveau d'engagement des équipes au-delà de la moyenne du marché ;
- le développement de l'employabilité interne et externe de chacun des hommes et des femmes travaillant chez BIC.

◆ Démarche

Quels que soient sa fonction, son niveau de responsabilité, le type et la durée de son contrat, chaque collaborateur se verra offrir chez BIC des possibilités d'augmenter son employabilité externe et interne. Telle est la promesse d'employabilité de BIC à ses salariés.

Pour porter son engagement en faveur du développement personnel, BIC vise à devenir un environnement apprenant pour ses salariés, sur la base du modèle 70/20/10 qui favorise le développement des collaborateurs en combinant trois dimensions :

- **l'apprentissage à partir de nouvelles expériences professionnelles** (70 %) : BIC encourage le management par projet et offre ainsi à ses salariés la possibilité de travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires ;
- **l'apprentissage au contact des autres** (20 %) : grâce au développement d'une « culture du *feedback* », chaque collaborateur peut offrir et recevoir davantage de *feedback*, soit pour capitaliser sur un point fort, soit pour renforcer un axe de progrès ;
- **l'apprentissage par la formation** (10 %) : par une augmentation de l'accès aux programmes de *BIC University* ainsi qu'à des formations développées localement.

Les équipes de Développement des Talents font de ce modèle un outil utilisable par toutes les équipes et il aide à structurer les outils BIC (système Taleo, plan de développement des compétences *People Acceleration Plan*, etc.).

Le référentiel de Compétences Fondamentales du Groupe BIC recense les compétences clés qui doivent être mises en œuvre et investies par tous partout dans le monde pour faire le succès du Groupe BIC : « fait preuve d'agilité stratégique », « a le sens du résultat », « supporte la culture MPD (Méthode – Précision – Discipline) », « a la capacité à fédérer », « agit avec courage », « se développe soi-même et les autres ». Ce référentiel des Compétences Fondamentales est intégré dans toutes les formations *BIC University* et fait partie des tests réalisés préalablement à l'embauche.

◆ Réalisations de l'année

De nombreuses actions ont été mises en œuvre en 2016 et se sont poursuivies en 2017 pour faire vivre le modèle 70/20/10. Quelques exemples sont présentés ci-dessous.

Apprendre à partir de nouvelles expériences professionnelles (« 70 »)

La diffusion des *Talent Frameworks*

La diffusion des *Talent Frameworks* et leur appropriation par tous les collaborateurs restent la pierre angulaire de la culture managériale de BIC. En 2017, le déploiement des *Talent Frameworks* de BIC s'est poursuivi avec le lancement d'une formation en ligne pour les nouveaux arrivants. Les *Talent Frameworks* seront mis à jour en 2018 pour inclure une vue plus complète de l'acquisition.

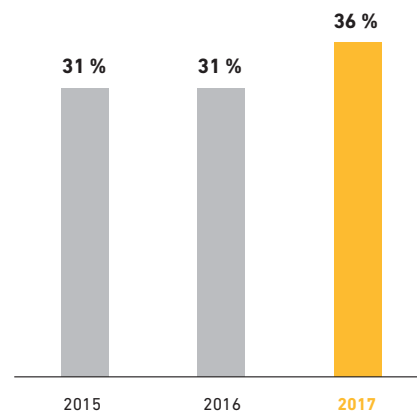
Mobilité et plans de succession

Les sessions *People in Play* lancées en 2014 au niveau de l'équipe dirigeante, et destinées à fluidifier le processus de mobilité se sont poursuivies en 2017. Lors de ces réunions, les dirigeants discutent des situations précises de personnes spécifiques afin de veiller à ce qu'elles se voient proposer les meilleures options pour leur développement et pour l'entreprise. Les postes à pourvoir sont partagés à l'échelle mondiale par les équipes de ressources humaines, dans le but de positionner au mieux les talents.

Au niveau du Groupe, un processus de planification de la succession est en place pour garantir la pérennité de l'activité et veiller à ce que les collaborateurs accèdent à des plans de succession à travers l'ensemble des entités. Dans cet esprit, la *Talent Review* réalisée en 2015 s'est poursuivie en 2017 et a été l'occasion de clarifier les critères d'identification des successeurs pour une plus grande transparence et de définir des plans d'actions individualisés.

◆ Performances

TAUX INTERNE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROMOTION - GROUPE BIC



Cet indicateur mesure le nombre de postes cadres et non cadres pourvus en interne par rapport au nombre total de postes pourvus dans le Groupe pendant la même période. Cela inclut : les promotions (changement de *level*) et les développements (changement de poste, de zone géographique ou d'entité).

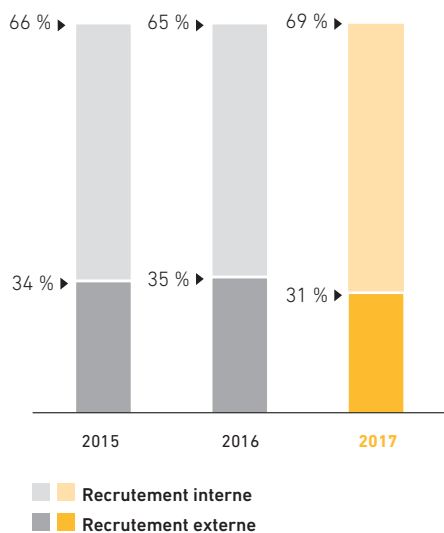




NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

Notre responsabilité sociale envers nos salariés

TAUX DE PROMOTION INTERNE DES MANAGERS (NIVEAUX 3, 4, 5 ET 6) - GROUPE BIC



En 2017, pour les quatre premiers niveaux de managers du Groupe, le taux de promotion interne a été de 69 %, alors qu'il était entre 64 % et 66 % depuis 2013. Pour l'ensemble des cadres, le taux de promotion interne est à 51 % en 2017 alors qu'il était stable à 45 % depuis plusieurs années.

Apprendre au contact des autres (« 20 »)

Pour le Groupe BIC, le développement d'une « culture de *feedback* » représente la clé de voûte du développement personnel, du développement des performances et par conséquent du développement de carrière. Cette culture du *feedback* est renforcée dans toutes les formations au management. C'est un message clé des formations *manager@BIC*, *recruiter@BIC* et *learner@BIC*.

Toujours avec pour objectif d'intégrer le *feedback* dans la culture du Groupe, celui-ci est progressivement inclus parmi les critères d'évaluation de performance des managers et l'utilisation du *feedback* à 360° continue de progresser : la personne obtient un retour non plus seulement de son manager mais d'une sélection de collaborateurs ou clients internes représentatifs de ses relations professionnelles.

En 2017, le Groupe BIC a déployé un programme de mentorat visant à favoriser le développement des collaborateurs, le partage des connaissances, l'efficacité professionnelle, l'usage des réseaux et améliorer ainsi la rétention des talents. Lancé au bénéfice des 50 premiers cadres à potentiel identifiés pour la succession des postes clés dans l'entreprise, ce programme a créé des binômes avec les membres de l'équipe de Direction et d'autres managers pour une durée d'un an. Une boîte à outils complète a été conçue et fournie à tous les binômes pour accompagner la relation de mentorat.

En 2017, un programme de *Executive Coaching* est également proposé aux cadres pour les accompagner dans l'amélioration de leur efficacité personnelle et leur impact dans l'entreprise. Les cadres sont accompagnés dans l'identification d'objectifs commerciaux ou relationnels puis dans l'élaboration de stratégies et de plans d'action pour atteindre ces objectifs.

Apprendre par la formation (« 10 »)

Les programmes développés par BIC University

Fort de ses usines et de ses équipes commerciales dans 53 pays, BIC s'attache à rendre la formation accessible à tous partout dans le monde. C'est la mission principale de *BIC University*. Créé en 1998, *BIC University* est un réseau de centres de formation de l'entreprise

dont le but est de développer le potentiel des collaborateurs et de partager la culture commune du Groupe. Depuis sa création, *BIC University* a développé de nombreux programmes de formation qui sont autant d'occasions de développer les compétences fondamentales qui doivent être partagées par tous dans le Groupe.

Le cursus de formations au management est maintenant complet et disponible partout sous différentes formes : présentiel, *webinars*, *e-learning*s, mises en situation, etc. Il permet de s'approprier la culture managériale de BIC et de pouvoir utiliser les outils spécifiques de BIC pour construire et développer son équipe et chaque membre qui la compose (*Talent Frameworks*). Ce cursus s'articule autour de quatre formations clés, construites pour BIC en collaboration entre ses équipes et un prestataire externe :

- *recruiter@BIC* : comment recruter la bonne personne pour aujourd'hui et pour demain ;
- *manager@BIC* : comment créer pour chaque collaborateur les conditions de son succès ;
- *leader@BIC* : comment développer une équipe performante en se fondant sur ses valeurs et sa vision ;
- *learner@BIC* : comment apprendre en conscience et efficacement pour sa performance d'aujourd'hui et son développement de demain.

En 2017, le programme *learner@BIC* a été complètement rénové pour intégrer les retours d'expérience de deux ans de mise en œuvre et un nouveau programme *ProChange* a vu le jour dont l'objectif est de renforcer la culture de gestion de projet et de gestion du changement partout dans le Groupe BIC, quels que soient les équipes, métiers et continents.

L'extension du rayonnement de BIC University

BIC continue d'investir dans ses capacités organisationnelles pour que *BIC University* soit effectivement disponible partout pour tous. Ainsi, la stratégie en quatre volets, définie fin 2015 pour *BIC University*, a continué d'être déployée. Ci-dessous quelques exemples de réalisations :

BIC U everywhere for everyone : en 2017, l'implantation de *BIC University* en Amérique latine s'est poursuivie avec l'identification d'un référent BIC U dans chaque pays de la zone, le développement des ressources internes et externes (sessions de formation des formateurs et sélection de prestataires externes) et l'accroissement de la visibilité de BIC U avec BICUonline.

BIC U aligned with business priorities : en 2017, lancement de l'atelier *English Learner@BIC* où les participants définissent leurs objectifs et plans d'actions concrets pour y arriver, lancement du programme *ProChange* de renforcement de la culture BIC dans la conduite du changement, lancement du programme *Managing Safely* axé sur la réduction des accidents du travail dans la catégorie Papeterie.

Quality first : 68 % des programmes ont été évalués en 2017 par les collaborateurs (via l'outil ForMetris) comme de « meilleure » ou « bien meilleure qualité que la moyenne », confirmant ainsi le niveau par ForMetris depuis plusieurs années.

BIC U remains a melting pot for BIC : le programme *ProChange*, par exemple, est basé sur une boîte à outils BIC conçue par des experts internes issus de toutes les catégories et continents.

Les formations métiers

Les formations techniques et relatives aux spécificités industrielles de BIC sont développées par chaque entité qui investit dans un programme de développement des compétences techniques et fonctionnelles.

Le cursus finance, qui permet d'apprendre les fondamentaux des concepts et outils financiers spécifiques à BIC, a été revu et rendu





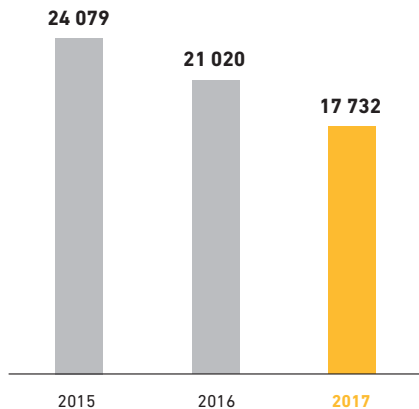
disponible partout dans le monde, avec un focus particulier en Amérique du Sud.

Le Groupe travaille à pérenniser les compétences techniques clés depuis déjà quelques années. À Tarragone (Espagne), par exemple, la catégorie Briquets recrute sur le mode de l'apprentissage en partenariat avec deux écoles. En France, le programme *Training for Industrial professional* (TIP) consiste à former des jeunes sur les métiers techniques de la mécanique, du réglage et de la plasturgie, pour lesquels le marché du travail est en carence de candidats. Depuis 2016, 11 apprentis ont été recrutés dans le cadre de ce programme dans les trois catégories et six stagiaires ont réalisé leur stage à Tarragone (Espagne) et Viorex (Grèce). À Manaus (Brésil), *BIC University* permet aux collaborateurs de se former et d'obtenir des certifications.

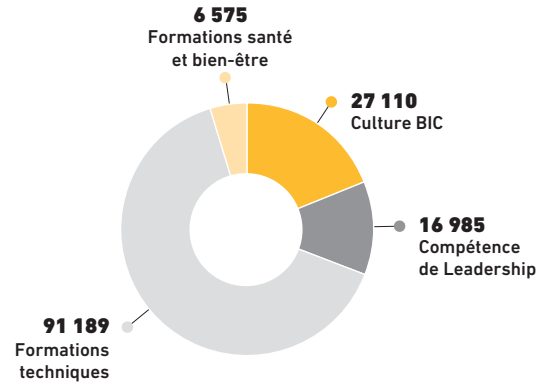
◆ Performances

En 2017, 5 864 collaborateurs ont bénéficié d'une formation (soit 75 % des effectifs présents au 31 décembre 2017) et la durée moyenne de formation est de trois jours par personne.

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION REÇUS - GROUPE BIC - EFFECTIFS PERMANENTS ET TEMPORAIRES



NOMBRE D'HEURES DE FORMATION REÇUES (PAR THÈME) - GROUPE BIC - 2017 - EFFECTIFS PERMANENTS ET TEMPORAIRES



◆ Perspectives

En 2018, le Groupe BIC prévoit le lancement de la formation *Performance Management* dans le monde entier.

3 200 collaborateurs seront formés dès le premier semestre. Par ailleurs, le Groupe poursuivra le déploiement du parcours adressé aux managers (*Recruiter@BIC*, *Manager@BIC*, *Learner@BIC*, *Leader@BIC*) et de la formation *ProChange*.





2.4.6. LE SYSTÈME DE RÉMUNÉRATIONS

◆ Enjeux et démarche

Le Groupe BIC cherche à développer un système de rémunérations juste et motivant lui permettant de combiner compétitivité et attractivité.

La politique salariale du Groupe est déterminée chaque année par la Direction des Ressources Humaines en accord avec le Comité de Direction. Elle repose sur trois principes fondamentaux :

- la reconnaissance de la performance individuelle et/ou collective ;
- l'équité interne ;
- la compétitivité externe.

La reconnaissance de la performance individuelle et de la performance des équipes est un élément essentiel de la politique de rémunération du Groupe BIC. Ainsi, pour les managers, les augmentations de salaire sont fondées sur le mérite individuel (excepté dans certains pays ayant des obligations légales en matière d'augmentations générales).

En 2017, les rémunérations variables liées à la performance représentent en moyenne 15 % des rémunérations fixes des salariés du Groupe (hors Cello Pens).

Pour les non-managers, BIC garantit une rémunération décente, respectant les minima fixés par les lois locales.

Les équipes de Ressources Humaines dans le monde ont la responsabilité de mettre en œuvre la politique salariale et de contrôler son application.

◆ Performances

Dans le Groupe (hors Cello Pens), le coût moyen annuel par salarié (charges sociales incluses) est de 58 300 euros en 2017, stable par rapport à 2016 à taux réel.

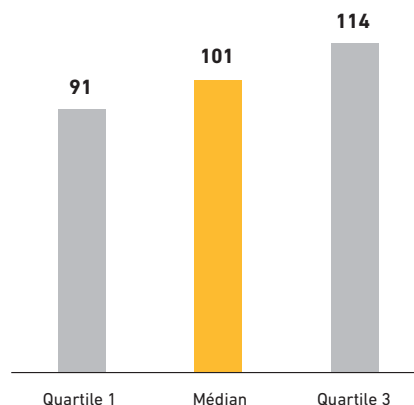
L'analyse à taux de change constants montre une baisse de 1 % par rapport à 2016. Globalement, cette variation du coût moyen annuel par salarié est due à :

- l'augmentation de la rémunération fixe moyenne (+ 3,5 %) ;
- une diminution des rémunérations variables (- 25 %) par rapport à 2016, due en partie au versement en 2016 d'une prime exceptionnelle à tous les employés du Groupe non éligibles aux attributions d'actions de performance ; cette prime n'a pas été renouvelée en 2017 ;
- l'augmentation de + 1 % des charges sur salaire et autres avantages.

L'information sur la rémunération des dirigeants est présentée aux pages 129 à 148.

Une analyse de la compétitivité externe de salaires de base du personnel cadre de BIC est menée régulièrement sur une cinquantaine de pays. Les résultats de cette analyse de compétitivité menée fin 2017 montrent que les managers de BIC sont positionnés en moyenne autour de la médiane de leur marché local.

COMPARAISON DES SALAIRES DES MANAGERS PAR RAPPORT À LEUR MARCHÉ - DISTRIBUTION STATISTIQUE DES RATIOS DE COMPARAISON (EN 2017)



Les différences de rémunération entre les salariés sont justifiables ; elles reflètent les responsabilités confiées, l'expérience, la performance, le potentiel et tiennent compte des spécificités des marchés locaux.





2.4.7. LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

◆ Enjeux

En tant que Groupe international, la diversité fait partie de la culture de BIC. Elle est considérée comme un facteur clé pour sa croissance durable, au-delà des aspects légaux et éthiques. Cette croissance s'explique certes par le développement du Groupe dans de nouvelles filiales, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, mais aussi par l'enracinement de la diversité dans les politiques de recrutement du Groupe.

La diversité contribue aussi à l'attractivité de l'entreprise tant auprès des consommateurs et des partenaires que des collaborateurs qui souhaitent travailler au sein d'une entreprise responsable et soucieuse de refléter la société qui l'entoure.

◆ Démarche

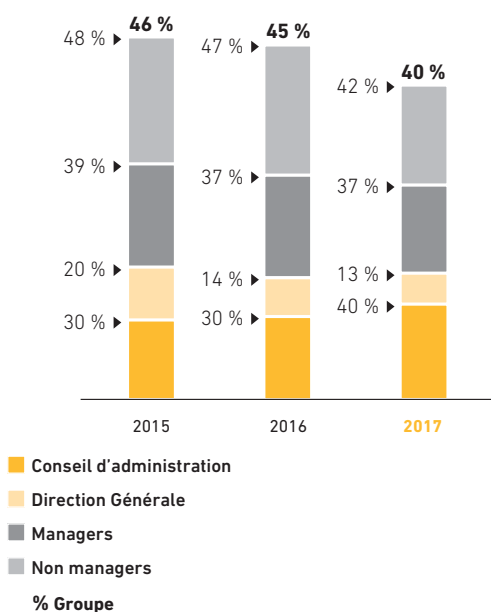
La Charte de la Diversité de BIC, signée en 2011 par le Directeur Général et par le Directeur des Ressources Humaines Groupe, démontre la volonté de BIC d'agir en faveur de la diversité. Elle est diffusée à toutes les entités du Groupe dans le monde et a été, à ce titre, traduite dans les principales langues utilisées dans le Groupe.

Dans sa démarche, BIC prend en compte différentes expressions de la diversité : mixité homme/femme, handicap, minorités, générations, etc. Chaque année, des actions sont organisées localement sur ces différentes thématiques, au gré des initiatives et contextes locaux.

◆ Réalisations de l'année et performances

Égalité homme/femme

POURCENTAGE DE FEMMES PARMIS LES EFFECTIFS PERMANENTS - GROUPE BIC (HORS CELLO PENS)



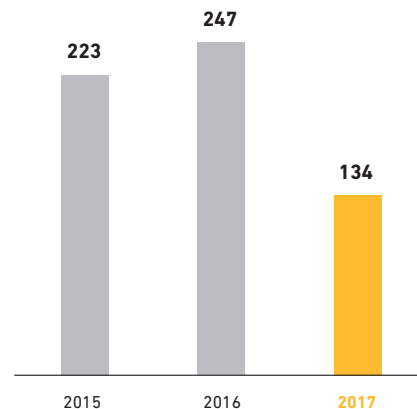
En 2017, les femmes représentaient 40 % des effectifs permanents du Groupe, dont 36 % des effectifs en Europe, 42 % en Amérique du Nord, 45 % en Amérique du Sud et en Asie, 47 % en Moyen-Orient/Afrique et 50 % en Océanie. Par rapport à 2016, la plus forte évolution est en Amérique du Nord, suite à la vente des activités Graphic où la proportion de femmes dans les effectifs était très importante. En Amérique du Nord, la part des femmes dans les effectifs est passée de 53 % en 2016 à 42 % en 2017.

Le handicap

Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap est une conviction pour BIC. Les entités du Groupe prennent des initiatives locales ponctuelles ou de long-terme.

L'engagement de BIC pris en faveur de la diversité se traduit notamment par des formations locales et des programmes d'aide à l'emploi des personnes en situation de handicap.

NOMBRE DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP PARMIS LES EFFECTIFS PERMANENTS - GROUPE BIC (HORS CELLO PENS)



En 2017, le nombre de travailleurs en situation de handicap recensés dans les sites les plus importants du Groupe est de 134 (hors emplois indirects liés à la sous-traitance) : 52 sont employés en Europe, (comme en 2016), 26 en Amérique du Nord (pour 138 en 2016 dont 111 dans les divisions Graphic), 50 en Amérique latine et 6 dans le reste du monde (Moyen-Orient, Afrique, Océanie et Asie).

L'intergénérationnel

L'évolution de la démographie et ses conséquences seront un enjeu majeur dans les années à venir, notamment dans certaines zones comme l'Europe et les États-Unis. À ce titre, dans un souci de transmission des compétences et de continuité dans le savoir-faire de l'entreprise, une analyse de la pyramide des âges a été faite pour les usines du Groupe.

Dans ce contexte, BIC tient à favoriser :

- la coopération intergénérationnelle ;
- la motivation des seniors et leur employabilité tout au long de leur carrière ;
- la transmission des savoirs et des compétences.





NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

Notre responsabilité sociale envers nos salariés

L'intégration professionnelle des minorités

En France, BIC a adhéré en avril 2012 à l'association « Nos Quartiers ont des Talents » et son programme de parrainage. Créée en 2005, cette association vise à accompagner vers l'emploi les jeunes diplômés bac + 4 et plus, issus prioritairement des quartiers populaires et/ou en difficultés sociales. Le dispositif de parrainage mobilise des cadres des entreprises adhérentes pour qu'ils accompagnent les jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi. Sur le site du siège social de Clichy, 14 cadres participent au programme. 151 jeunes diplômés ont été suivis depuis le début du partenariat et cinq le sont actuellement. 78 jeunes diplômés ont été embauchés entre 2012 et fin 2017 à la suite de l'accompagnement par des parrains et marraines BIC.

◆ Perspectives

Afin de promouvoir encore plus la diversité, BIC a formé en 2017 un groupe de travail composé d'employés représentant les différentes catégories et géographies de la Société. Il est également représentatif de la diversité de BIC : nationalités, âges, niveaux de responsabilités, genre, etc. Ce groupe de travail a pour objectif de promouvoir et d'encourager la diversité et l'inclusion. Il aboutira en 2018 à des objectifs et un plan d'action pour l'ensemble du Groupe.

2.4.8. LE DIALOGUE SOCIAL

◆ Enjeux

Le Groupe BIC souhaite utiliser tous les moyens à sa disposition pour entretenir le dialogue avec ses salariés. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que sont mis en place les dispositifs d'écoute (page 76). Afin de soutenir le niveau d'engagement des salariés et de rester à l'écoute de leurs attentes, l'ensemble des acteurs est sollicité pour développer un dialogue social de qualité : que ce soit directement avec le management, les salariés, les représentants du personnel ou les représentants syndicaux quand ils existent.

◆ Démarche

Dans tous ses pays d'implantation, le Groupe respecte les conventions ou les accords collectifs applicables. Et, dans la mesure de ses moyens, chaque filiale travaille à améliorer ses conditions d'emploi en proposant des rémunérations supérieures aux minima légaux, des avantages sociaux plus importants ou des investissements pour améliorer l'environnement de travail.

Ces avancées sociales sont discutées en amont et font l'objet d'informations aux salariés ainsi qu'aux représentants du personnel pour une communication optimale.

◆ Réalisations de l'année

Les thématiques abordées dans les négociations sont soit liées aux obligations locales, soit aux sujets de management abordés précédemment. À titre d'exemple, c'est grâce au dialogue social que de nombreux dispositifs ont été mis en place en matière de sécurité et de santé au travail.

Certains exemples d'accords sont repris dans le tableau récapitulatif ci-dessous, sans pour autant être exhaustifs.

Périmètre	Thématique
Espagne – BIC Iberia	Négociation de l'ensemble du contrat régissant les conditions de travail.
Espagne – BIC Graphic	Signature d'un accord sur le plan social.
États-Unis	Signature d'un contrat avec le syndicat <i>United steelworkers</i> pour une durée de trois ans permettant des améliorations financières pour les salariés et un gain de flexibilité pour l'entreprise.

◆ Performances

L'audit mené en 2014 a fait apparaître qu'au 31 décembre, près de 63 % des salariés du Groupe étaient couverts par une forme de représentation du personnel : Comités d'Entreprise, Comités Santé & Sécurité, syndicats, accords collectifs ou équivalents. Le dialogue prend la forme de réunions régulières, notamment pour la présentation des résultats mensuels et annuels, de la stratégie de l'entreprise et pour répondre aux questions.

Par ailleurs, outre les réunions régulières d'échange, qui permettent de faire émerger les zones d'amélioration, ou les attentes des salariés, d'autres moyens sont mis en œuvre, tels qu'installer des boîtes à idées sur les sites, ou proposer chaque mois à dix employés choisis au hasard de participer à un déjeuner avec le Directeur du site ou le manager RH. Au Brésil et au Mexique, le dialogue est également favorisé à travers le système *Canal Abuerto* : des boîtes permettent aux salariés de déposer des requêtes sous scellés, auxquelles les équipes d'encadrement répondent chaque semaine.

◆ Perspectives

Cette culture d'écoute et de prise en compte des demandes collectives est primordiale pour le Groupe et continuera dans les années à venir tant au niveau des représentants du personnel, qu'au niveau des représentants syndicaux. Les initiatives restent locales et très diversifiées pour répondre au mieux aux situations et besoins locaux.

L'étude de la couverture et des formes de représentation des salariés réalisée en 2014 sera mise à jour prochainement.





2.5. Notre responsabilité sociétale

L'ONU a adopté en septembre 2015 un nouveau Programme de Développement Durable composé de 17 objectifs mondiaux pour mettre fin à la pauvreté et lutter contre les inégalités et les injustices. Ces objectifs donnent une place prépondérante à l'accès pour tous à l'éducation et à l'hygiène. Le Groupe répond à ces enjeux de société à travers son implantation économique locale – environ 4 millions de points de vente distribuent les produits BIC® dans le monde – et sa présence globale – BIC fabrique et distribue ses produits dans 160 pays, sur les marchés les plus développés comme les plus défavorisés (voir page 59).

BIC reconnaît également parmi ses enjeux sociétaux le respect de l'éthique et des Droits de l'Homme au travail, et la lutte contre la corruption. En réponse à ces enjeux, BIC encadre ses activités et sa sous-traitance par la mise en application de son Code de Conduite, de sa Charte d'éthique et depuis 2016 de sa Politique de lutte contre la corruption.

Enfin, BIC développe le soutien aux communautés par une démarche de mécénat favorisant autant l'implication du Groupe que celle de ses collaborateurs.

2.5.1. EXERCER NOTRE RESPONSABILITÉ SUR L'ENSEMBLE DE NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

2.5.1.1. Achats responsables et relations durables avec les fournisseurs

◆ Enjeux

Le Groupe BIC fabrique essentiellement dans ses propres usines ; 90 % de son chiffre d'affaires provient de la fabrication de produits sur ses sites. Il est organisé pour ne pas disperser sa responsabilité lorsqu'il recourt à la sous-traitance : des processus exigeants de qualification des fournisseurs et des produits sont mis en œuvre préalablement à tout achat ou contractualisation (qualité, sécurité, social).

Dans le cadre de ses activités, BIC fait appel à environ 2 000 fournisseurs et sous-traitants. Pour le Groupe, être une entreprise responsable impose de maîtriser l'ensemble de sa chaîne de valeur. Pour cela, les services Achats analysent l'ensemble des risques : stocks, diversification des zones d'approvisionnement, diversité des fournisseurs, risque pays et rareté de la ressource. BIC s'efforce également d'étendre l'exigence de qualité, de respect de l'environnement, de l'éthique et des Droits de l'Homme qu'il applique dans le cadre de ses propres activités, à l'ensemble des acteurs

intervenant dans la fabrication et la distribution de ses produits. Ainsi ses exigences portent non seulement sur le respect des délais, la maîtrise des coûts, la qualité et l'innovation, mais également sur le respect des valeurs et engagements du Groupe en matière de développement durable.

Les enjeux de respect des droits humains relatifs à la sous-traitance sont présentés dans la partie 2.5.1.2 – *Le respect des Droits de l'Homme au travail* (page 89).

◆ Démarche et réalisations de l'année

La Charte des Achats Responsables

Le Groupe souhaite entretenir des relations commerciales durables avec ses fournisseurs, en instaurant une relation responsable avec eux, notamment à travers son engagement pour les Achats Responsables. La Charte des Achats Responsables, finalisée en 2014, inscrit les relations du Groupe avec ses fournisseurs dans le respect de ses cinq Valeurs : Éthique, Responsabilité, Esprit d'équipe, Simplicité, Ingéniosité. Cette charte couvre les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants dont l'activité participe à la fabrication ou au transport des produits BIC®.

Avec sa Charte des Achats Responsables, BIC rappelle à ses fournisseurs et sous-traitants que l'ensemble des engagements qu'il a pris pour encadrer ses activités est également applicable aux leurs. Cette charte est transmise aux fournisseurs et sous-traitants auxquels elle s'applique.





La cartographie des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services

Pour mettre en application sa Charte des Achats Responsables, BIC a développé trois programmes de maîtrise des risques : le respect du Code de Conduite (voir page 89), les programmes d'audits (voir page 89), les évaluations ESG par EcoVadis (voir ci-dessous).

EXEMPLE DE PROGRAMMES DE MAÎTRISE DES RISQUES LIÉS AUX FOURNISSEURS ET AUX SOUS-TRAITANTS DONT L'ACTIVITÉ PARTICIPE À LA FABRICATION ET AU TRANSPORT DES PRODUITS BIC®

	Évaluation ESG par EcoVadis	Code de Conduite	Programme d'audits
Fournisseurs de matières premières (plastiques, métaux, emballages et encres)	X		
Fabricants sous contrat, fabricants sous licence, fabricants de produits promotionnels à la marque BIC®		X	X
Transporteurs		X	

L'évaluation des performances ESG des fournisseurs et la collaboration pour une amélioration continue

Depuis 2011, BIC s'appuie sur l'outil EcoVadis pour évaluer la performance de ses fournisseurs de matières premières selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et évaluer ainsi ceux présentant des risques. La notation EcoVadis comporte 21 indicateurs répartis en quatre thèmes : Environnement, Social, Éthique et Fournisseurs/Chaîne d'approvisionnement. L'évaluation porte sur les politiques, les actions mises en œuvre et les résultats obtenus par les fournisseurs en matière de développement durable. Le fournisseur obtient une note pour chaque thème et un score global sur 100.

Les campagnes portent sur les familles d'achat stratégiques de matières premières : Plastiques, Métaux, Emballages (France et Grèce) et Encres. Au total, 301 fournisseurs stratégiques ont été enregistrés sur la plateforme et 174 d'entre eux ont répondu au questionnaire. Le score moyen est de 48 sur 100, supérieur au score moyen EcoVadis qui est de 42. Parmi les fournisseurs réévalués, 63 % avaient augmenté leur score.

La « Communauté Transport » utilise les outils mis à sa disposition par le Groupe pour faire progresser les prestataires de transport sur la voie du développement durable. Ainsi en 2013, le Code de Conduite BIC a été amendé pour le rendre applicable aux prestataires logistiques et a été diffusé dans toutes les zones d'implantation du Groupe. Au Brésil, un guide explicatif présente le Code de Conduite aux transporteurs.

La « Communauté Emballages » accompagne également ses fournisseurs dans une logique similaire, notamment les fournisseurs d'emballages en papier et carton qui sont incités à obtenir une certification SFI, FSC ou PEFC ou contenant de la matière recyclée (voir page 62).

Sécurisation des approvisionnements

Les services Achats animent la démarche de gestion des risques d'approvisionnement et suivent les plans d'action qui en découlent. Les acheteurs et les approvisionneurs sécurisent la fourniture de matières premières de leur usine et notamment des matières premières secondaires ou recyclées (fiabilité des sources, disponibilité des matières, volatilité du prix). La collaboration et la communication étroites entre les personnes impliquées dans la relation fournisseurs permettent un suivi fluide ainsi qu'un partage des bonnes pratiques.

◆ Performances

- **48 : score moyen des fournisseurs stratégiques évalués par EcoVadis sur des critères de développement durable.**
- **BIC entretient une relation de plus de dix ans avec 50 % de ses fournisseurs.**

◆ Perspectives

Dans le cadre de *Writing the Future, Together*, le Groupe BIC a fait des achats responsables un de ses cinq engagements : « **D'ici 2025, BIC travaillera de manière responsable avec ses fournisseurs stratégiques pour assurer un approvisionnement plus sûr, innovant et efficace** ». BIC identifiera ses fournisseurs stratégiques selon des critères d'innovation, financiers et de sécurisation des approvisionnements.



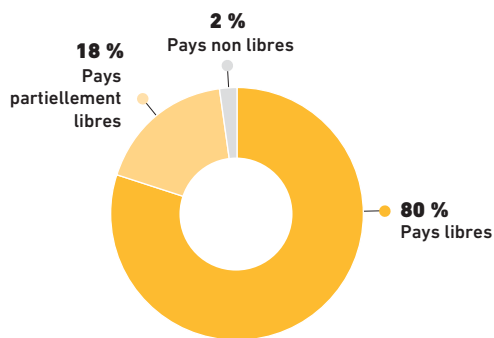
2.5.1.2. Le respect des Droits de l'Homme au travail

◆ Enjeux

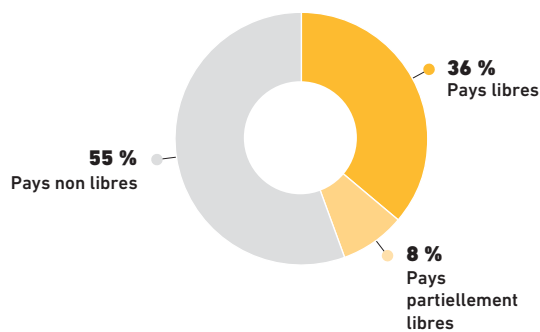
BIC maintient la sous-traitance à un niveau relativement faible puisque 90 % de son chiffre d'affaires proviennent des produits fabriqués dans ses propres usines. 85 % de ces usines se trouvent dans des pays sans risque Droits de l'Homme selon la source Freedom House⁽¹⁾.

BIC fait appel à la sous-traitance principalement pour les produits de Papeterie de l'activité Grand Public et pour les Produits Publicitaires et Promotionnels. Cette sous-traitance lui permet d'accroître sa flexibilité.

EFFECTIFS PERMANENTS PAR CATÉGORIE DE PAYS À RISQUE « DROITS DE L'HOMME »⁽¹⁾ EN 2017 - GROUPE BIC



NOMBRE DE FABRICANTS SOUS CONTRAT PAR CATÉGORIE DE PAYS À RISQUE « DROITS DE L'HOMME »⁽¹⁾ EN 2017 - GROUPE BIC



◆ Démarche

Une démarche encadrée par le Code de Conduite du Groupe BIC

Pour assurer le respect des Droits de l'Homme au travail, BIC s'est doté d'un **Code de Conduite**, constitué d'un ensemble de principes

professionnels et sociaux qui transcrivent les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Le Groupe s'engage ainsi à avoir un comportement socialement responsable sur l'ensemble de ses activités. Ce document s'applique aux usines BIC comme à celles des fabricants sous contrat et sa mise en œuvre y est contrôlée régulièrement par BIC à travers des audits.

Le Code de Conduite repose sur les dix principes suivants :

- un environnement de travail sûr et sain ;
- des salaires équitables et une durée de travail raisonnable ;
- l'interdiction du travail des enfants ;
- l'interdiction du travail obligatoire ou forcé ;
- l'interdiction des discriminations ;
- la liberté d'association ;
- la conformité légale ;
- l'interdiction des tests sur les animaux ;
- la responsabilité environnementale ;
- l'affichage du code.

Ce Code de Conduite s'applique aux usines BIC, lesquelles sont principalement implantées en Afrique du Sud, au Brésil, en Espagne, aux États-Unis, en France, en Grèce et au Mexique. Il s'applique aussi aux fabricants sous contrat, principalement implantés en Chine, au Brésil, au Vietnam, au Japon et en Italie.

Le programme d'audits sociaux

Le contrôle du respect du Code de Conduite se traduit concrètement par la mise en œuvre d'un programme d'audits couvrant toutes les usines qui fabriquent des produits BIC®. Ainsi, BIC anime depuis plus de 15 ans un programme spécifique d'audits du respect de son Code de Conduite par ses **fabricants sous contrat**. Ce programme s'applique aussi bien à ses **fabricants sous contrat mondial** qu'à ses **fabricants sous contrat local** (qui fabriquent des produits BIC® pour les marchés locaux) : **BIC Grand Public et BIC Graphic** (Produits Publicitaires et Promotionnels). Des audits de suivi sont effectués tous les deux ans et permettent de vérifier que les standards sont maintenus à un niveau satisfaisant.

- **Ces audits** sont réalisés par des auditeurs externes. Depuis 2014, BIC a déployé un nouvel outil d'évaluation : la plateforme *Workplace Condition Assessment* (WCA) considérée comme la nouvelle génération d'audits sociaux. Elle permet aux marques et aux fabricants de disposer d'une meilleure mesure de la performance, de résultats plus communicants et d'améliorer les conditions de travail. Ce système d'évaluation est basé sur les lois nationales, intègre les standards de l'OIT et les meilleures pratiques existantes et est en cohérence avec les exigences du Code de Conduite du Groupe BIC. Il comporte plus de 180 critères d'évaluation répartis sur les sujets suivants : travail des enfants, travail forcé, discrimination, harcèlement, liberté d'association, heures travaillées, salaires, contrats de travail, santé et sécurité, environnement.

(1) Source : Étude *Freedom in the World 2017* de l'organisation non gouvernementale Freedom House.





NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

Notre responsabilité sociétale

Les fabricants sous contrat sont audités, notés sur chaque critère et obtiennent ainsi un score global. Cette plateforme permet un suivi très précis des performances de ces fabricants, indicateur par indicateur et classe les non-conformités majeures, modérées, mineures, permettant ainsi de cibler prioritairement les non-conformités majeures dans les plans d'actions correctives. Elle donne également accès à des *benchmarks* par pays ou sur le secteur d'activité du Groupe.

Tous les fabricants sous contrat sont audités au cours d'un cycle de deux années, au cours duquel des plans d'actions correctives sont déployés pour pallier les faiblesses identifiées.

BIC conçoit la responsabilité sociale comme un partenariat, au service de valeurs communes. Ainsi, le Groupe favorise l'engagement en faveur de l'amélioration plutôt que l'interruption de la relation avec ses partenaires. L'encadré ci-dessous résume les étapes de l'évaluation des fabricants sous contrat.

- Pour les usines BIC, des **autoévaluations** sont menées depuis 2006. Les réponses sont analysées par des auditeurs indépendants. Chaque Directeur d'usine doit mettre en place, le cas échéant, un plan d'actions correctives en accord avec le Département Ressources Humaines.

→ LES SIX ÉTAPES DE L'ÉVALUATION DES FABRICANTS SOUS CONTRAT

1. Le fabricant sous contrat analyse et signe le Code de Conduite du Groupe BIC.
2. Un organisme de contrôle externe indépendant procède à une évaluation initiale du fabricant sous contrat.
3. BIC soumet un plan d'actions correctives (PAC) au fabricant sous contrat.
4. Le fabricant sous contrat met en place le PAC pendant une période concertée et raisonnable.
5. L'auditeur confirme l'application des mesures correctives par une évaluation de suivi.
6. Des évaluations régulières sont effectuées tous les deux ans.

→ L'USINE DE BIC AMAZONIA, CERTIFIÉE SA 8000

En 2010, l'usine de BIC Amazonia avait obtenu volontairement la certification selon le référentiel social SA 8000, puis en 2013 et en 2016 le renouvellement de son certificat pour trois nouvelles années. Quelques exemples des résultats obtenus : l'amélioration conséquente de la relation entre l'encadrement et les collaborateurs, la transparence plus grande sur les processus RH, notamment pour les recrutements internes, la formation et le développement des compétences et l'extension des meilleures pratiques aux sous-traitants travaillant directement sur le site BIC.

Les audits sociaux dans l'activité Produits Promotionnels et Publicitaires

La plateforme SEDEX et les audits SMETA

BIC Graphic Europe a rejoint la plateforme SEDEX en 2012. SEDEX (*Supplier Ethical Data Exchange*) est une organisation à but non lucratif visant à améliorer l'éthique des affaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Être membre permet également de bénéficier d'une plateforme confidentielle de partage des rapports d'audits sociaux et des informations associées et de participer à des groupes de travail. Le *standard SEDEX Members Ethical Trade Audits* (SMETA) combine différents standards reconnus, notamment : les conventions de l'OIT, le Code de l'ETI (*Ethical Trading Initiative*), la norme SA 8000, la norme ISO 14001. En 2017, les usines de Tarragone (Espagne) ont été auditées selon le référentiel SMETA.

◆ Réalisations de l'année

En 2017, 26 fabricants sous contrat de produits Grand Public, soit 33 %, ont été audités ainsi que cinq fabricants sous contrat de Produits Publicitaires et Promotionnels (BIC Graphic) (6 % dans les pays à risque). Dans l'activité Grand Public, les audits ont montré 22 carences majeures, 156 modérées et 168 mineures. 25 plans d'actions correctives ont été mis en place. Les quatre principaux domaines de carence concernant les heures travaillées et les systèmes de management sont :

- 1) l'usine dispose de process et de procédures écrites pour la sécurité des salariés en cohérence avec les exigences sociales, mais ils ne sont pas correctement appliqués – 23 % ;
- 2) l'usine dispose de process et de procédures écrites de gestion des heures travaillées et des salaires en cohérence avec les exigences sociales, mais ils ne sont pas correctement appliqués – 20 % ;
- 3) l'usine dispose de process et de procédures écrites de gestion des situations d'urgence en cohérence avec les exigences sociales, mais ils ne sont pas correctement appliqués – 17 % ;
- 4) le total des heures supplémentaires excède les seuils autorisés par loi ou agrément – 13 %.

◆ Performances

En 2017, 40 % des fabricants sous contrats ont été audités ; les autres fabricants ayant été audités en 2016 ou le seront en 2018 selon le cycle d'audit bisannuel. Le système de notation mesure le niveau de performance de chaque fabricant sous contrat basé sur des indicateurs sociaux du Code de Conduite BIC.

→ **BIC dans son activité Grand Public entretient une relation suivie d'au moins cinq ans avec deux tiers de ses sous-traitants asiatiques.**





2.5.1.3. L'éthique et la lutte contre la corruption

◆ Enjeux

BIC réalise 36 % de ses ventes dans les pays où le risque de corruption est perçu comme étant haut ou très haut (Brésil, Mexique, Inde, Italie, Argentine) et 62 % dans des pays à risque de corruption moyen ou faible selon *Transparency International*, parmi lesquels se trouvent la France, les États-Unis et l'Espagne.

◆ Démarche

Le respect de l'éthique et la lutte contre toute forme de corruption active ou passive sont inscrits parmi les standards de **la Charte d'éthique du Groupe BIC** et de **la Politique de lutte contre la corruption**.

La Charte d'éthique du Groupe BIC formalise, depuis 2007, les principes éthiques fondamentaux que le Groupe souhaite voir respectés par l'ensemble de ses salariés, en toutes circonstances et dans tous les pays. L'objectif recherché est de construire et maintenir une véritable culture BIC d'intégrité, d'honnêteté et d'équité. Cette charte se compose :

- de 14 standards couvrant le respect des Droits Humains fondamentaux, le respect de l'environnement, le respect de la législation, l'écoute et le dialogue, et la prévention contre toute forme de corruption active et passive ;
- de 13 principes encadrant les comportements des salariés BIC afin de maîtriser les risques liés aux conflits d'intérêts, la protection des biens du Groupe, l'engagement professionnel et les relations avec les parties prenantes ;
- d'un Guide qui formule les questions que chacun doit se poser pour évaluer son niveau de conformité à la Charte d'éthique, et qui en facilite la compréhension et la mise en œuvre.

La Charte d'éthique, approuvée par le Conseil d'Administration et le Directeur Général, et le Guide existent en 15 langues. La charte est accessible à tous les salariés sur l'Intranet du Groupe.

Depuis 2016, la Politique de lutte contre la corruption du Groupe BIC formalise les comportements qui s'imposent à tous les collaborateurs BIC, qu'ils soient employés, dirigeants ou administrateurs, et à toute personne agissant pour le compte du Groupe : filiale, entreprises associées, partenaire contractuel, négociant, consultant. La Politique décrit la manière dont les activités doivent être conduites en relation avec les tiers de manière à se prémunir de pratiques de corruption ou à en éviter la survenance. Le Groupe BIC ne tolère aucune forme de corruption ou de subornation et s'engage à lutter contre la corruption sous toutes ses formes. Cette politique couvre les sujets suivants :

- interactions avec des agents gouvernementaux, des entités privées, des personnes qui ne sont pas des agents gouvernementaux ;
- cadeaux, cadeaux d'entreprise et *sponsoring* ;
- relation avec les parties prenantes ;
- dons, aides aux communautés et dons aux partis politiques ;
- conflits d'intérêts ;
- suivi, enregistrement et *reporting* de tout manquement au regard des lois anti-corruption.

◆ Réalisations de l'année

Au regard de la complexité et de la diversité des lois anticorruption et anti-subornation locales et internationales, le Groupe BIC a mené en 2017 une évaluation globale des risques de conformité afin d'identifier, de quantifier et d'atténuer les risques potentiels qui

présent sur ses activités. Cette évaluation, conduite par un auditeur indépendant, a mis l'accent sur les problématiques de corruption et de subornation afin de mieux comprendre la perception qu'en ont les collaborateurs, d'identifier les attitudes et comportements en jeu et les principales actions de mise en conformité.

Parallèlement à cette évaluation des risques, le Groupe a poursuivi le renforcement de son programme anticorruption : mise à jour de la Charte d'éthique, formations sur la Charte d'éthique et formations obligatoires sur la Politique de lutte contre la corruption délivrée en présentiel pour tous les managers et en *e-learning* pour tous les employés en Amérique du Nord, Europe et Amérique latine.

Le Groupe a également mis en place un dispositif d'alerte, *BIC Speak-Up*, accessible 24 heures sur 24 dans plus de 200 langues de manière anonyme et confidentielle par téléphone ou par Internet pour tous les collaborateurs BIC en poste ou ayant quitté le Groupe. Un nombre mineur d'alertes a été recensé en 2017.

Des formations à la lutte contre le harcèlement ont également été mises à disposition des collaborateurs aux États-Unis et en Amérique latine. Dans les années à venir, ces formations seront étendues à d'autres thématiques de conformité.

◆ Perspectives

Le Groupe prévoit d'étendre ses programmes de formation en ligne (*e-learning*) à l'Asie Pacifique et Cello. Une évaluation des risques liés aux tiers est également prévue et le Groupe continuera de renforcer son programme de lutte contre la corruption et d'éthique année après année.

2.5.2. AGIR EN ACTEUR ÉCONOMIQUE LOCAL ET SOLIDAIRE

2.5.2.1. Créer et maintenir des emplois

◆ Démarche

Partout où le Groupe BIC est présent, il participe directement et indirectement à l'économie locale.

BIC, lorsqu'il s'implante dans une nouvelle région, a une politique d'emplois locaux plutôt que d'expatriation. Ainsi, au sein du Groupe, le nombre de personnes expatriées n'est que de 87, soit 1,09 % des salariés en CDI. BIC contribue donc directement à l'économie locale en générant des emplois.

Historiquement implanté en Europe, BIC y développe et maintient depuis plusieurs décennies des emplois industriels, en particulier en France, en Espagne et en Grèce. Le Groupe fait la promotion des produits *Made in France* et *Made in Europe* dans ses catalogues et participe ainsi à la création de valeur et d'emplois dans ces pays particulièrement touchés par la crise économique qui a débuté en 2008.

BIC accorde également une grande importance à la fabrication locale de ses produits afin d'être partie prenante du développement économique local et d'intégrer les populations dans la chaîne de valeur. Le Groupe a fortement localisé la fabrication de ses produits, notamment via un réseau de six usines sous licence opérant sur la seule zone Moyen-Orient et Afrique. Cette démarche de partenariats locaux permet de rendre les produits BIC® plus proches des consommateurs et plus abordables, tout en minimisant les coûts de transport. Les intérêts sont multiples pour les partenaires et pour les communautés, comme notamment : la création d'emplois locaux, des partages et transferts de technologie, une meilleure compétitivité des produits mis sur le marché.





→ ÉTUDE DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE L'USINE BIC À MANAUS (BRÉSIL)

Réalisée en 2004, et présentée dans le détail dans le rapport de Développement Durable 2005 du Groupe BIC, une étude pilote a permis de mieux comprendre l'impact des activités d'un site BIC sur l'économie locale dans un pays émergent. Cette étude montrait que la ville de Manaus étant située dans une région très isolée (l'Amazonie) où l'industrie est concentrée sur quelques secteurs, seul un quart des dépenses du site était effectué localement. Les autres dépenses allant au reste du Brésil et à l'international.

En ce qui concerne les emplois, l'étude avait montré qu'un emploi direct sur le site de BIC Amazonia générerait jusqu'à trois emplois locaux et faisait indirectement vivre jusqu'à dix personnes sur la seule ville de Manaus.

Depuis 2004, l'ouverture à l'international et l'amélioration des infrastructures économiques et de transport au Brésil ont probablement sensiblement modifié ce résultat. Cependant, Manaus reste un site très isolé.

2.5.2.2. Favoriser une éducation de qualité pour tous

◆ Enjeux

L'objectif de Développement Durable n° 4 de l'ONU est « d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Il souligne les deux enjeux majeurs liés à l'éducation que sont :

- **l'accès à l'éducation**, aujourd'hui 12 % des enfants en âge d'aller à l'école n'ont pas accès au primaire ou au secondaire ;
- **l'égalité dans l'éducation** qui reste tributaire du lieu de vie, du sexe et de la catégorie socioprofessionnelle des parents. 250 millions d'enfants dans le monde ne parviennent pas à acquérir à un niveau suffisant les compétences de base du primaire (lire, écrire, compter).

◆ Démarche et réalisations de l'année

De par ses activités de conception, fabrication et distribution d'instruments d'écriture, le Groupe BIC est historiquement investi en faveur de l'éducation. Intimement convaincu que l'éducation est clé pour acquérir libre arbitre et autonomie et pour lutter contre la pauvreté, BIC n'a pas attendu que soit démontrée l'importance de l'écriture manuscrite dans la structuration du cerveau de l'enfant pour s'engager activement en sa faveur.

Le Groupe agit donc sous trois formes :

- les actions portées par **la Fondation d'entreprise BIC** ;
- les actions de **mécénat** (dons de produits, dons financiers, compétences) portées par les entités locales au bénéfice des communautés (ces actions sont décrites au paragraphe 2.5.2.3 ci-dessous) ;
- les **actions d'accompagnement** en faveur de l'amélioration des conditions d'apprentissage, incluant la sensibilisation sur les bénéfices de l'écriture manuscrite dans le processus d'apprentissage et de mémorisation.

Pour renforcer son engagement en faveur de l'éducation, le Groupe BIC a créé le poste d'*Education Engagement Director* en 2017, afin de consolider son approche historique et d'accélérer son action.

La Fondation d'entreprise BIC

La Fondation d'entreprise BIC est née de la volonté du Groupe de promouvoir son action citoyenne, de structurer sa démarche de mécénat et de renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance des salariés BIC. Elle a pour vocation de contribuer à l'accès à l'éducation en mettant l'accent, à plus long terme, sur le financement de l'entrepreneuriat social et de l'innovation dans l'éducation. Son action se concrétise dans deux domaines principaux : la lutte contre le décrochage scolaire et l'accès égalitaire à l'éducation entre les filles et les garçons, mais aussi l'éducation à l'environnement.

Son Conseil d'Administration est composé de neuf membres, six personnes appartenant au Groupe BIC et trois experts externes :

- Runa Khan : fondatrice et Directrice Générale de l'ONG Friendship ;
- Marine de Bazelaire : Déléguée Générale de la Fondation HSBC pour l'éducation ;
- Jean-Marc Guesné : Directeur Général du réseau Ashoka France.

Le bilan de ses deux premières années d'existence comprend notamment :

- le financement d'une école située dans le nord du Bangladesh sur les rives du fleuve Brahmapoutre, soit l'ouverture de six classes au profit de 180 élèves ;
- le financement de trois pôles territoriaux de l'AFEV en France, participant ainsi à l'ancrage territorial de l'association à Brest, Reims et Bordeaux, en complément du partenariat historique ;
- la signature d'un partenariat avec Solidarités International au profit d'un programme d'éducation à la protection de l'eau dans une zone de stress hydrique ;
- l'abondement des dons collectés auprès des collaborateurs du Groupe dans le cadre du programme *BIC Citizens in Action*, au profit d'un projet de construction d'un centre scolaire en Inde, projet porté par l'ONG *Life Project 4 Youth* ;
- le lancement d'un appel à projets interne à destination des filiales du Groupe BIC. Les six projets lauréats, choisis par un jury composé de 11 personnes représentant les catégories, les continents et les fonctions, bénéficieront du soutien de la Fondation d'Entreprise BIC.

Les actions de sensibilisation et d'accompagnement

En matière d'apprentissage, l'écriture manuscrite est une compétence fondamentale qui contribue à la structuration de la pensée. Les instruments d'écriture sont donc essentiels pour favoriser l'amélioration des conditions d'apprentissage. Au cours des dernières années, les équipes BIC se sont mobilisées pour promouvoir l'écriture à la main et son importance pour le développement des enfants, notamment à travers :

- le lancement et le développement de la gamme BIC® Kids, créée avec le concours de psychomotriciens, d'ergonomes et d'enseignants spécifiquement pour accompagner la préparation de l'enfant à l'apprentissage de l'écriture manuscrite et plus particulièrement à la bonne préhension de l'outil scripteur ;





- l'enrichissement du site Internet BIC® Kids en Europe qui propose dans deux espaces, l'un dédié aux enfants, l'autre aux enseignants, des activités créatives et d'apprentissage ludiques conçues par des enseignants ;
- des opérations d'animation dans des écoles de nombreux pays (ex. : Afrique du Sud, Cameroun, Égypte, Espagne, Maroc, Nigeria, Philippines, etc.) telles que : la sensibilisation à l'importance de l'éducation et de l'écriture, la production d'écrits ou des sessions de travail avec les enseignants leur procurant des ressources à utiliser en classe.

◆ Perspectives

Dans le cadre de *Writing the Future, Together*, le Groupe BIC a fait de l'éducation un de ses cinq engagements : « **D'ici 2025, BIC améliorera les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants dans le monde** ». Le Groupe souhaite aider les enfants à réussir leur éducation via l'amélioration des conditions d'apprentissage et la promotion des bénéfices de l'écriture manuscrite.

2.5.2.3. Les actions de mécénat du Groupe BIC et de ses filiales

◆ Démarche

Les actions de mécénat du Groupe BIC et de ses filiales peuvent se faire sous trois formes : le don de produits, le don financier et/ou le volontariat/mécénat de compétences. Le Groupe BIC et ses filiales privilégient des opérations au bénéfice des populations proches de leurs implantations.

BIC Citizens in Action

Le programme *BIC Citizens in Action* est un programme mondial, lancé par le Groupe en 2008. Il est basé sur un engagement partagé des salariés et de la Fondation d'entreprise dans le but de protéger l'environnement et d'aider les communautés locales. Il répond donc à des enjeux sociétaux aux niveaux global et local.

Au niveau global : l'engagement partagé entre les salariés et la Fondation d'entreprise BIC se matérialise par la collecte de fonds auprès des collaborateurs puis d'un abondement de la Fondation permettant de doubler les sommes collectées. La mobilisation des salariés se fait dans les filiales du monde entier. En 2017, 120 000 euros ont ainsi été collectés et BIC s'est associé à l'ONG *LP4Y (Life Project 4 Youth)* pour soutenir le projet *A New Center, A New Start*, dont l'objectif est de créer un centre d'accueil dédié à la jeunesse à Chhattisgarh (Inde). Ce centre proposera des formations de qualité visant à développer les compétences sociales et professionnelles des jeunes, des sessions de sensibilisation au développement durable et sera un levier de développement économique de la région. L'ambition du centre est de toucher 600 jeunes de 2017 à 2020.

Au niveau local : le programme *BIC Citizens in Action* est aussi composé de nombreuses actions de volontariat des salariés sur tous les continents. Ceux-ci dédient du temps, de l'énergie et des ressources pour aider des associations et organisations locales dans le besoin.

Des actions phares de mécénat et de produits-partage en faveur de l'éducation

Chaque année, BIC développe et met sur le marché des produits-partage, dont certains sont des produits utiles à l'éducation. Pour le consommateur, c'est la possibilité de consommer de manière solidaire pour le même prix, car une partie de son achat sera reversée au profit d'une association. Laquelle association diversifie ses sources de recettes et bénéficie d'une

visibilité supplémentaire. Pour BIC, c'est l'occasion de marquer son engagement citoyen et d'augmenter ses ventes.

En 2017, BIC Afrique du Sud a renouvelé la campagne de produits-partage *Buy a Pen, Donate a Pen*. L'enjeu de l'éducation est majeur dans ce pays : plus de 2 millions de personnes sont illettrées et le taux de chômage dépasse les 27 %. Avec cette campagne, pour tout produit acheté, un stylo est donné par BIC Afrique du Sud à l'association *READ Educational Trust*, qui les redistribue à des enfants défavorisés. Comme les années précédentes, l'opération a connu un grand succès : 1,3 million de stylos ont de nouveau été donnés, portant à 7,3 millions le nombre total de dons en six ans.

En Europe, pour la huitième année consécutive, l'opération « Kit Scolaire » à laquelle BIC contribue auprès de l'association française Dons Solidaires, a connu un vif succès. Au total, 114 associations ont reçu des lots de produits qu'elles ont redistribués à 30 000 enfants au début des vacances d'été et en prévision de la rentrée des classes. Cette année encore, BIC a proposé à des salariés de participer volontairement à la confection des Kits Scolaires (le salarié prend une demi-journée de congés et le Groupe abonde en offrant l'autre demi-journée).

En 2015, BIC Cello a initié un partenariat avec IIMPACT, association à but non lucratif dont la mission principale est de donner accès à l'éducation aux jeunes filles défavorisées en Inde. Ce vaste programme communautaire qui dispense un enseignement primaire a déjà eu un impact sur la vie de plus de 1 600 filles. Le 2 mai 2017, BIC Cello a annoncé l'ouverture de 15 nouveaux centres d'apprentissage dans la région de l'Uttarakhand, en Inde, portant le nombre total de centres à 55.

En France, comme chaque année depuis 2008, BIC a soutenu l'AFEV sous forme de don financier. Créée en 1992, l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville) a pour but de lutter contre les inégalités. Elle s'adresse particulièrement aux enfants et aux jeunes en difficulté scolaire ou sociale.

Aux États-Unis, l'organisation à but non lucratif Enactus apporte son soutien au monde étudiant en connectant entreprises et universités. Les entreprises peuvent notamment participer au financement d'initiatives identifiées par les universités pour leur caractère social et responsable et leur capacité à impacter positivement des milliers de personnes dans le monde. En 2017, BIC a renouvelé son soutien par un don financier et un don de produits ; pour sponsoriser trois événements : la *U.S. National Exposition* à St. Louis, la *Canada National Exposition* et la *Enactus World Cup* à Toronto. BIC Brésil apporte également son soutien financier à Enactus pour l'évaluation des projets.

Le Groupe BIC a apporté son soutien, par un don de produits, au projet « Rentrée Solidaire » à Ziguinchor au Sénégal. Ce projet a consisté à équiper une école primaire de matériels informatiques – mais également à donner des fournitures scolaires, cahiers, stylos, crayons, craie, etc. aux élèves de l'établissement. L'association a ainsi atteint son objectif qui était de contribuer à la réussite scolaire des élèves habitant dans des zones défavorisées.

Exemples d'opérations de mécénat menées au sein des filiales du Groupe BIC en 2017

Partout, les salariés BIC se mobilisent au profit d'associations locales, à l'instar des exemples ci-dessous :

Après les tremblements de terre de 2017 au Mexique, BIC Mexico s'est mobilisé rapidement pour soutenir les communautés dans le besoin en faisant un don de rasoirs à la Croix-Rouge et des dons de produits d'écriture pour soutenir les écoles et les enfants.

En Grèce, depuis plusieurs années, les collaborateurs se mobilisent lors de l'opération annuelle MediBIC qui a pour objectif de rénover un dispensaire médical dans une région isolée du pays,





NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

Notre responsabilité sociétale

généralement dans un village. Le projet comprend la rénovation du centre de santé du village : bâtiment, mobilier et fourniture d'instruments médicaux afin que les habitants bénéficient d'une infrastructure médicale complète. En 2017, ce projet a impliqué une équipe de 10 membres pour l'organisation et 11 volontaires ont participé à la journée de mise en œuvre.

Aux États-Unis, suite aux dégâts causés par le passage des ouragans Harvey, Irma et Maria, BIC a mené une campagne de collecte de fonds auprès de ses collaborateurs. Ces fonds ont été abondés par le Groupe et remis à la Croix-Rouge américaine qui abrite, nourrit et apporte un soutien psychologique aux victimes de catastrophes. Au total, 11 423 euros (13 430 USD) ont été donnés à la Croix-Rouge pour soutenir les efforts des secours en cas de catastrophe. BIC a également fait un don supplémentaire de 100 000 rasoirs qui ont été utilisés dans les refuges par les personnes déplacées après les ouragans.

Au Canada, les collaborateurs de BIC Inc. se sont à nouveau mobilisés toute l'année dans diverses opérations caritatives (rencontres sportives, déjeuners solidaires, ventes, etc.) pour lever des fonds au profit de l'association *The Children's Breakfast Club*. Au total, les équipes ont collecté 5 494 dollars canadiens ; de plus, des salariés ont également donné de leur temps pour aider à servir le petit-déjeuner à de jeunes élèves dans quatre écoles locales différentes et des produits d'écriture ont été remis à tous les enfants membres de *The Children's Breakfast Club*.

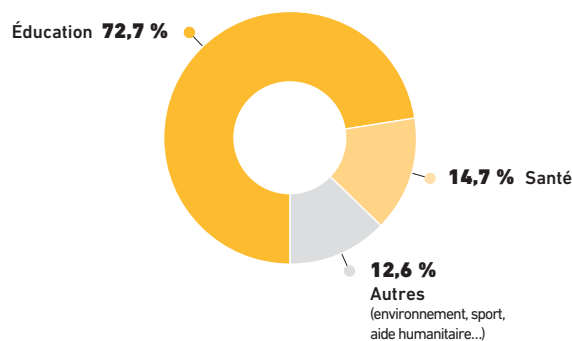
◆ Performances

En 2017, les dons de produits et dons financiers dans le monde ont représenté 1,8 million d'euros (valorisation interne), principalement dans les domaines de l'éducation et de la santé. Ces deux types d'opérations représentent 80 % des actions auprès des communautés en nombre et 87 % en valeur financière.

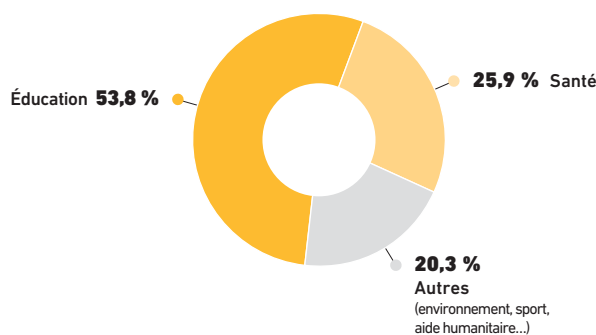
→ **Objectif Groupe atteint : le montant de la contribution auprès des communautés est supérieur à 0,50 % du bénéfice avant impôt.**

→ **157 opérations de volontariat, de dons de produits et de dons financiers dans le monde en 2017 (tous domaines confondus).**

RÉPARTITION DE LA VALEUR FINANCIÈRE DES OPÉRATIONS - GROUPE BIC - 2017



RÉPARTITION EN NOMBRE D'OPÉRATIONS - GROUPE BIC - 2017





2.6. Repères

2.6.1. NOTATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

En 2017, BIC est présent dans les indices d'investissement socialement responsable suivants :

- Liste A du CDP 2017 (voir page 66) ;
- Liste A du CDP Supplier 2017 ;
- Euronext Vigeo index : Europe 120 ;
- Euronext Vigeo index : Eurozone 120 ;
- FTSE4Good Index ;
- Ethibel Pioneer and Ethibel Excellence Investment Registers ;
- Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe ;
- STOXX Global ESG Leaders Index.

2.6.2. PÉRIMÈTRE ET CHOIX DES INDICATEURS

La période de *reporting* couverte par le présent document est celle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

2.6.2.1. Périmètre

Pour les indicateurs relatifs aux ressources humaines, le périmètre concerne les effectifs permanents de l'ensemble des sociétés françaises et étrangères du Groupe, sauf pour le handicap et la formation pour lesquels les effectifs temporaires sont inclus. Les activités de Cello Pens ont été exclues du périmètre de *reporting* de ces indicateurs. Le Groupe BIC a initié en 2016 une démarche visant à publier des données spécifiques pour l'Inde, extraites des indicateurs de performance des Ressources Humaines (KPI RH) à partir de décembre 2018.

Pour les indicateurs environnement et santé-sécurité, le *reporting* concerne les activités ayant un impact significatif, à savoir les activités industrielles détenues par le Groupe. Sont donc concernées toutes les usines BIC fabriquant des produits finis ou semi-finis ainsi que les sociétés d'ingénierie et les activités d'emballages de plus de 50 salariés ou dont les opérations sont soumises à un cadre réglementaire spécifique (SEVESO en Europe, PSM ou RMP aux États-Unis) compte tenu de leurs activités. Les autres sites sont inclus sur une base volontaire. Deux faits majeurs sont à souligner cette année :

- la sortie des usines BIC Graphic aux États-Unis en 2017 suite à la cession de ces activités. Les données environnement et santé-sécurité sont cependant incluses pour les exercices 2015 et 2016 ;
- l'entrée des huit usines de Cello Pens en Inde dans le périmètre de consolidation environnement et santé-sécurité, suite aux travaux débutés en 2014. Les activités de Cello Pens ne font pas partie du périmètre de *reporting* sur ces indicateurs pour les exercices 2015 et 2016. Ces activités ne font pas non plus partie du *reporting* sur les programmes environnementaux et santé-sécurité du Groupe.

Le *reporting* des sièges sociaux concerne les sièges du Groupe à travers le monde de plus de 200 salariés permanents. Les indicateurs relatifs aux taux de fréquence et de gravité concernent uniquement les salariés permanents du Groupe.

2.6.2.2. Indicateurs

Les indicateurs publiés sont choisis pour représenter au mieux les principaux enjeux et impacts sociaux et environnementaux de BIC.

Le recensement des actions envers les communautés provient de la consolidation des informations envoyées annuellement par chaque Direction de filiale.

Les indicateurs financiers, ceux relatifs aux ressources humaines, à la sécurité au travail et à l'environnement sont issus de plusieurs systèmes de collecte qui utilisent de manière privilégiée des outils dédiés sur Intranet, sous la responsabilité de leur département respectif. Un contrôle de cohérence des données est effectué avant leur consolidation.

Pour le *reporting* environnement seulement, et pour assurer une meilleure fiabilité des données publiées, les données des années précédentes peuvent être corrigées ou affinées quand cela est nécessaire.

Pour le *reporting* des émissions de gaz à effet de serre, les facteurs de conversion ont été normalisés sur la base de ceux proposés annuellement par l'Agence Internationale de l'Énergie. Hors information contraire mentionnée, les émissions indirectes correspondent aux émissions du *scope 2* dans une approche dite *location-based*.

Par ailleurs, dans un souci de transparence, certains indicateurs sont plus particulièrement définis ci-dessous :

Part des produits BIC® ayant au moins un avantage environnemental

BIC a défini un avantage environnemental pour ses produits par le respect d'au moins un des critères suivants :

- léger et utilisable longtemps (instrument d'écriture ≤ 3 g/km ; correction $\leq 1,8$ g/m ; briquet ≤ 8 g/1 000 flammes ; rasoir ≤ 1 g/rasage) ;
- fabriqué à partir de matériaux alternatifs (recyclé, origine végétale, etc.) ;
- rechargeable ;
- éco-labellisé (NF Environnement, etc.).

Cet indicateur est calculé sur le nombre d'unités et concerne les produits des trois principales catégories (hors activités PIMACO et Cello Pens).

Part des matières responsables pour les emballages

Cet indicateur concerne tous les produits BIC® emballés dans le monde et remis à un client du Groupe (sauf les palettes) : emballage consommateur (pochon, blister, boîte en carton), *outer/inner*, film bulles, présentoir. Il est calculé sur le poids de matière et concerne les produits des trois principales catégories (hors activités PIMACO et Cello Pens).





Part du fret aérien

Cet indicateur a pour périmètre le transport dit d'approche, soit l'ensemble des liaisons usine à usine et usine à entrepôt (usines et entrepôts BIC et sous-traitants ; inter et intracontinental). Il est exprimé en tonnes – kilomètres et concerne l'ensemble des activités du Groupe hors Cello Pens.

Part des fabricants sous contrat ayant été audités

L'indicateur concerne tous les fabricants sous contrat de produits finis. Le système de notation mesure le niveau de performance de

chaque fabricant sous contrat basé sur des indicateurs sociaux du Code de Conduite BIC. Les audits BIC Graphic sont effectués uniquement dans les sites implantés dans les pays à risque « Droits de l'Homme » (pays non libres et partiellement libres, source : Freedom House 2013). Cet indicateur concerne l'ensemble des activités du Groupe hors Cello Pens.

Ce document tient compte des conseils méthodologiques de la *Global Reporting Initiative* (GRI) dont les indicateurs traités sont référencés dans le tableau de correspondance des indicateurs environnementaux et sociaux de la page 313.





2.6.3. TABLE DES INDICATEURS

Indicateurs environnementaux	Unité	2015	2016	2017
Systèmes de management des usines				
Part des usines ayant des systèmes de management environnement et santé-sécurité (ou en cours de déploiement)	%	89,0	91,5	84,0
Consommation d'énergie				
Consommation annuelle d'énergie	Giga joules	1 154 083	1 170 999	1 162 496
Part d'électricité d'origine renouvelable	%	5	23	23
Consommation annuelle d'énergie rapportée à la production	Giga joules/tonne	12,21	11,73	11,70
Émissions de gaz à effet de serre (GES)				
Total des émissions annuelles de GES (<i>location based</i>)	teqCO ₂	98 641	98 578	100 842
• Émissions directes de GES	teqCO ₂	9 061	8 836	8 434
• Émissions indirectes de GES	teqCO ₂	89 580	89 742	92 409
Total des émissions annuelles de GES (<i>market based</i>)	teqCO ₂	-	63 746	68 075
Total des émissions annuelles de GES rapportées à la production	teqCO ₂ /tonne	1,044	0,998	1,015
Émissions de GES liées aux achats de matières premières	teqCO ₂	-	-	354 000
Émissions de GES liées au transport d'approche*	teqCO ₂	-	-	67 000
Consommation d'eau				
Consommation annuelle d'eau	m ³	519 912	482 452	520 331
Consommation annuelle d'eau rapportée à la production	m ³ /tonne	5,50	4,83	5,24
Production de déchets				
Production annuelle de déchets industriels	Tonnes	25 130	26 605	21 179
• Déchets industriels non dangereux	Tonnes	22 017	23 450	17 924
• Déchets industriels dangereux	Tonnes	3 113	3 154	3 255
Production annuelle de déchets industriels rapportée à la production	Tonnes/tonnes	0,266	0,267	0,213
Production annuelle de déchets industriels non recyclés rapportée à la production	Tonnes/tonnes	0,084	0,086	0,076
Part des déchets valorisés (recyclage ou incinération avec récupération d'énergie)	%	83	83	79
Transport				
Émissions de GES liées au transport d'approche*	teqCO ₂ /tonne de produits	0,633	0,768	0,536
Part du transport d'approche opéré sans aérien	%	98,09	97,71	98,08
Produits				
Nombre de références certifiées par l'écolabel français NF Environnement		22	22	19
Part des produits ayant au moins un avantage environnemental**	%	50,0	50,0	50,0
Emballages				
Part des emballages BIC en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées	%	90,44	94,02	94,88
Part des emballages en plastique sans PVC	%	82,43	83,46	88,50
Autres indicateurs				
Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement ^(a)	Millions d'euros	4,8	6,1	4,3
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement ^(b)	Millions d'euros	0	0	0
Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire	Millions d'euros	0	0	0

* Hors BIC Graphic (Produits Publicitaires et Promotionnels).

** Hors BIC Graphic (Produits Publicitaires et Promotionnels) et BIC Sport.

(a) Les budgets d'investissements liés aux programmes d'amélioration à court et long termes, destinés à prévenir ou minimiser les conséquences sur l'environnement, font partie intégrante des budgets des usines.

(b) Les garanties reçues en matière d'environnement sont incluses dans la liste en Note 26 des comptes consolidés de l'exercice – Engagements hors bilan : aval, cautions et garanties.





Indicateurs sociaux	Unité	2015	2016	2017
Effectifs Groupe (hors Cello Pens)				
Total effectifs en équivalent temps plein		11 144	11 435	9 405
• Effectifs permanents		9 640	9 856	7 938
• Effectifs temporaires		1 504	1 578	1 467
Taux de départs volontaires	%	8	8	6
Effectifs permanents par zone géographique				
Part des effectifs permanents par zone géographique				
• Europe	%	40,7	42,0	50,6
• Amérique du Nord	%	24,0	23,8	10,1
• Marchés en croissance	%	35,3	34,2	39,3
Effectifs permanents par pôle d'activité				
Part des effectifs permanents par pôle d'activité				
• Production et R&D	%	63	63	64
• Distribution, marketing et administration	%	18	18	19
• Vente et service au client	%	19	19	17
Formation, gestion des carrières et engagement				
Part des salariés ayant reçu une formation	%	92	95	75
Nombre de jours de formation reçus	Jours	24 079	21 020	17 732
Nombre de jours de formation reçus par salarié	Jours	2,7	2,1	2,2
Nombre d'heures de formation reçues par thème	Heures	192 633	168 163	141 859
• Formations techniques	Heures	132 782	120 732	91 189
• Formations au management	Heures	25 867	18 498	16 985
• Culture BIC	Heures	25 408	22 730	27 110
• Santé et Bien-être	Heures	8 576	6 203	6 575
Taux de promotion interne des managers (niveaux les plus élevés : 3 à 6)				
• Recrutement externe	%	34	35	31
• Recrutement interne	%	66	65	69
Taux de participation aux enquêtes	%	85,1	83,1	NA
Taux interne de développement et de promotion	%	31,5	30,8	36,2
Diversité				
Part de femmes dans le management et les effectifs	%	46	45	40
• Conseil d'Administration	%	30	30	40
• Direction Générale	%	20	14	13
• Managers (niveaux les plus élevés : 3 à 6)	%	29	30	29
Sécurité				
Taux de fréquence des accidents du travail dans les usines (accidents avec incapacité temporaire ou permanente)	Nombre/million d'heures travaillées	6,28	7,10	2,39
Taux de gravité des accidents du travail dans les usines (en jours d'incapacité temporaire)	Nombre/millier d'heures travaillées	0,26	0,24	0,13
Absentéisme				
Taux d'absentéisme (hors accident du travail et maternité)	%	1,5	1,5	1,4





Indicateurs sociétaux	Unité	2015	2016	2017
Respect des Droits de l'Homme au travail				
Part du chiffre d'affaires provenant des produits BIC® fabriqués dans ses propres usines	%	86,0	90,0	90,0
Part des effectifs permanents BIC travaillant dans des pays sans risque Droits de l'Homme ^(a)	%	81,0	82,0	80,0
Part des usines BIC implantées dans des pays sans risque Droits de l'Homme ^(a)	%	86	89	91
Part des fabricants sous contrat implantés dans des pays sans risque Droits de l'Homme ^(a)	%	28	20	36
Part du chiffre d'affaires réalisé dans des pays sans risque Droits de l'Homme ^(a)	%	88,3	88,1	84,9
Mécénat				
Hauteur de la contribution auprès des communautés en part du bénéfice avant impôt	%	> 0,7	> 0,5	> 0,5

(a) Source : Freedom House.





2.6.4. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

ERNST & YOUNG et Associés

SOCIÉTÉ BIC

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC ⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le chapitre 2 du document de référence incluant le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux procédures de *reporting* environnement, santé-sécurité, RH dans leur version datée de novembre 2017 et des indicateurs développement durable dans sa version datée de janvier 2017 utilisées par la Société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le chapitre 2 du document de référence.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre 2017 et mars 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ 12 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre 2.6.2 *Périmètre et choix des indicateurs* du document de référence, notamment celles relatives à l'exclusion des activités de Cello Pens pour les indicateurs sociaux pour l'exercice 2017.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une douzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.





Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les

calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 24 % des effectifs au 31 décembre 2017, 44 % de la production annuelle (en tonnes), 39 % des consommations d'énergies, 36 % des déchets produits, considérées comme grandeurs caractéristiques des volets sociaux et environnementaux.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 27 février 2018

L'Organisme Tiers Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Eric Mugnier
Associé développement durable

Bruno Perrin
Associé

(1) Informations quantitatives :

Produits et emballages : part des produits BIC® ayant au moins un avantage environnemental, part des quantités de plastiques recyclés consommés (catégorie papeterie), part des emballages en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées et part des emballages en plastique sans PVC.

Environnement : production de produits finis et semi-finis, consommation annuelle d'eau rapportée à la production (uniquement pour Cello Pens), consommation annuelle d'énergie rapportée à la production, part d'électricité d'origine renouvelable, émissions directes de GES, émissions indirectes de GES, émissions de GES liées au transport d'approche, émissions de GES liées aux achats de matières premières, part du transport d'approche opéré sans fret aérien, production annuelle de déchets industriels non recyclés rapportée à la production, production de déchets dangereux et non dangereux rapportée à la production, part des déchets envoyés en centre d'enfouissement/décharge.

Sécurité : taux de fréquence et de gravité des accidents du travail.

Ressources humaines : effectifs au 31 décembre 2017, part des femmes dans l'effectif, entrées et sorties du personnel, nombre de jours de formation par salarié, taux d'absentéisme.

Informations qualitatives :

Stratégie éco-conception et économie circulaire, politique d'achats responsables et évaluations fournisseurs, postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment l'usage des biens et services qu'elle produit (article 173 de la loi de transition énergétique).

(2) Sur l'ensemble des indicateurs quantitatifs : BJ75 (France), BIC Violex (Grèce), BIC Bizerte (Tunisie) et BIC South Africa (Afrique du Sud), sur les indicateurs environnement et santé-sécurité : audit centralisé des huit sites de Cello Pens (Inde) et siège de Clichy (France).





NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE
Repères



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1. Organes d'Administration et de Direction	104
3.1.1. Composition des Organes d'Administration et de Direction	104
3.1.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration	123
3.2. Rémunération des mandataires sociaux	129
3.2.1. Politique de rémunération des Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués de la Société BIC au titre de 2018	129
3.2.2. Rémunération et avantages	131





Le présent chapitre, établi avec le concours du Comité des Rémunérations, du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, et du Comité d'Audit, pour les parties les concernant, inclut le rapport sur le Gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 13 février 2018.

La table de concordance exposée au § 8.7 indique les parties du document de référence correspondant aux différentes parties du rapport sur le gouvernement d'entreprise qui ne figurent pas au présent chapitre.

La Société se réfère aux règles de bonne gouvernance telles que définies dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF (version de novembre 2016 disponible sur le site Internet www.medef.fr). Elle se conforme à ce code, sous les réserves indiquées dans ce rapport (§ 3.1.2.7).

3.1. Organes d'Administration et de Direction

3.1.1. COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

3.1.1.1. Structure de gouvernance

Depuis sa création, la Société est une Société anonyme à Conseil d'Administration.

Notre Philosophie

L'histoire de notre Groupe est chevillée à un esprit entrepreneurial qui a présidé à une expansion inventive dans de nouvelles catégories et solide dans de nouvelles géographies. L'entrepreneuriat est dans notre ADN. Il est vital pour le Conseil et le Directeur Général de favoriser cet esprit et de le garder vivant dans notre culture pour les générations futures.

Le Conseil doit d'abord donner une Vision et un ensemble d'attentes et de lignes directrices au Directeur Général. Quelles sont nos aspirations de croissance, sur quels marchés devrions-nous être, quelles sont nos attentes sur la marge, dans quelle mesure souhaitons-nous faire des acquisitions pour atteindre nos objectifs, etc. Le Directeur Général construit la stratégie à long terme et conçoit les plans annuels pour atteindre ces objectifs. Le Conseil, à son tour, examine ces plans, les challenge si nécessaire, et les approuve en dernier ressort. Par son approbation, le Conseil se joint au Directeur Général pour endosser à ses côtés la responsabilité de la stratégie à long terme de la Société.

Le Conseil assume également la responsabilité de contrôler la performance des activités. La définition des attentes et des périmètres est une des tâches les plus importantes du Conseil. Il relève de la responsabilité du Directeur Général de fournir l'information, les analyses et les éclairages nécessaires à l'information du Conseil : les tendances macro-économiques, l'environnement concurrentiel, les nouvelles technologies, les opportunités d'acquisition, les analyses des forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyses dites « SWOT »), les retours sur investissements attendus et les analyses rétrospectives, etc.

Pour finir, il doit être dit que nous nous conduisons toujours de manière consistante avec les valeurs et l'ADN qui différencient BIC : responsabilité, simplicité, agilité, entrepreneuriat, esprit anti-technocratique, rapidité dans la prise de décision, approche à long terme, prise de risque mesurée, respect du solide héritage familial et du Code de Conduite de la Société, confiance dans la marque, approche-produits, excellence dans la fabrication, coûts de production bas, haute qualité constante, solidité du bilan.

Choix des modalités du mode d'exercice de la Direction Générale

En 2016, les fonctions de Président et de Directeur Général ont été regroupées et confiées à Bruno Bich, afin de poursuivre la préparation d'un successeur dans les fonctions de Directeur Général.

Aux côtés de Bruno Bich, trois Directeurs Généraux Délégués, Gonzalve Bich, Marie-Aimée Bich-Dufour et James DiPietro, assurent la Direction Générale du Groupe. L'équipe du Comité de Direction (dont font partie les Directeurs Généraux Délégués) rend compte au Directeur Général. L'organigramme complet du Comité de Direction du Groupe est présenté au § 1.7.3.2. (page 35).

Le Conseil du 13 février 2018 a pris acte de la décision de Bruno Bich de démissionner de ses fonctions de Président-Directeur Général, eu égard à la limite d'âge fixée par les statuts, ainsi que de son mandat d'administrateur à effet de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 mai 2018. Le Conseil proposera en conséquence de nommer Gonzalve Bich en qualité d'administrateur.

Au cours de sa séance postérieure à l'Assemblée Générale du 16 mai 2018, le Conseil a l'intention de :

- procéder à la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général ;
- nommer Pierre Vareille, actuellement Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur référent, en qualité de Président du Conseil ⁽¹⁾ ;
- nommer Gonzalve Bich, actuellement Directeur Général Délégué et Directeur des Opérations, en qualité de Directeur Général.

A l'issue de la période de transition managériale, il sera donc à nouveau procédé à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Cette dissociation permettra de distinguer le rôle de Président du Conseil de celui du Directeur Général qui dirige la Société, propose la stratégie, la met en oeuvre et rend compte au Conseil d'Administration.

(1) Sous réserve du renouvellement de son mandat lors de l'Assemblée Générale du 16 mai 2018.





ÉVOLUTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION SURVENUES EN 2017

Date d'effet	Changement intervenu
1 ^{er} janvier 2017	Nomination de Gonzalve Bich en qualité de Directeur des Opérations (<i>Chief Operating Officer</i>)
10 mai 2017	Nomination de Candace Matthews en qualité d'administrateur en remplacement de Frédéric Rostand Renouvellement des mandats d'administrateurs de François Bich et Marie-Pauline Chandon-Moët
13 décembre 2017	Prise d'acte de la désignation de Vincent Bedhome en qualité d'administrateur représentant les salariés (désigné par le Comité de Groupe du 9 novembre 2017)

3.1.1.2. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par Bruno Bich. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires. La durée de leur mandat est de trois années, sauf durée inférieure afin de permettre un renouvellement plus harmonieux.

Selon les Statuts, le Conseil d'Administration doit comporter entre 3 et 12 membres.

Pierre Vareille, administrateur indépendant, a la qualité de Vice-Président, administrateur référent. Ses missions et le bilan de son activité pour 2017 sont présentés § 3.1.2.1.

Politique de diversité appliquée au Conseil d'Administration

Avec l'aide du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil recherche une composition équilibrée et adaptée aux enjeux auxquels le Groupe doit répondre. Le Conseil est ainsi constitué de femmes et d'hommes ayant tous une expérience de

Direction Générale et/ou une expertise dans un domaine particulier (notamment en finance, production et ressources humaines). De plus, le Conseil d'Administration s'efforce de comporter au moins un tiers d'administrateurs indépendants.

En 2017, cette politique a mené à la nomination de Candace Matthews qui apporte au Conseil sa vision internationale et sa connaissance du secteur des biens de consommation.

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC comporte ainsi, sur les onze membres qui le composent :

- quatre femmes : Elizabeth Bastoni, Marie-Pauline Chandon-Moët, Candace Matthews et Marie-Henriette Poinot, soit 40 % ⁽¹⁾ de femmes membres du Conseil depuis mai 2017 ;
- un représentant des salariés : Vincent Bedhome ;
- des représentants de quatre nationalités différentes, faisant ainsi bénéficier le Groupe BIC d'une vision internationale ;
- quatre administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF : Elizabeth Bastoni, John Glen, Candace Matthews et Pierre Vareille, soit un taux de membres indépendants au Conseil de 40 % ⁽¹⁾.

(1) Hors administrateur représentant les salariés.





Administrateur	Principale activité	Date de 1 ^{re} nomination	Échéance du mandat	Durée du mandat	Âge	Indépendance	Appartenance à un comité	Assuidité aux séances du Conseil	Assuidité aux séances des comités
Bruno BICH Président et Directeur Général	Président-Directeur Général de BIC	1986	2019	32 ans	71			100 % (9/9 séances)	-
Pierre VAREILLE Vice-Président administrateur référent	Co-Président Fondateur de « The Vareille Foundation »	2009	2018	9 ans	60	✓	Comité d'Audit	89 % (8/9 séances)	100 %
Elizabeth BASTONI	Présidente de Choukette, Inc.	2013	2019	5 ans	52	✓	Comité des Rém. (Prés.) Comité Nom., Gouv. & RSE (Prés.)	89 % (8/9 séances)	100 %
Vincent BEDHOME administrateur représentant les salariés	Chef de projet (Conté)	2017	2020	1 an	52		Comité des Rém.	100 % (1/1 séance)	100 %
François BICH	Retraité	1977	2020	41 ans	68			67 % (6/9 séances)	-
Marie-Pauline CHANDON-MOET	Président de Château de Ferrand SAS	2003	2020	15 ans	51			100 % (9/9 séances)	-
John GLEN	Directeur Général de Buccleuch	2008	2018	10 ans	58	✓	Comité d'Audit (Prés.)	100 % (9/9 séances)	100 %
Mario GUEVARA	Retraité	2001	2019	17 ans	58			100 % (9/9 séances)	-
Candace MATTHEWS	Président des Amériques –Amway	2017	2020	1 an	59	✓	Comité des Rém. et Comité Nom., Gouv. & RSE	80 % (4/5 séances)	100 %
M.B.D. (Édouard BICH)	Gérant de M.B.D.	2006	2018	12 ans	53		Comité d'Audit	100 % (9/9 séances)	100 %
Marie-Henriette POINSOT	Administrateur de SOCIÉTÉ BIC	1997	2018	21 ans	57		Comité des Rém. et Comité Nom., Gouv. & RSE	89 % (8/9 séances)	100 %



Indépendance des membres du Conseil d'Administration

La qualification d'administrateur indépendant a été revue par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 13 février 2018.

RÉSULTATS DE LA REVUE DE LA QUALIFICATION D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Critère prévu par le Code AFEP/MEDEF	Elizabeth Bastoni	John Glen	Candace Matthews	Pierre Vareille
Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide et/ou de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Relations d'affaires : ne pas être ^(a) client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

(a) Ou être lié directement ou indirectement

Les administrateurs indépendants n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. En 2017, les seules relations d'affaires entre un administrateur et le Groupe BIC ont concerné deux administrateurs non indépendants. Ces relations ont été jugées non significatives par le Conseil d'Administration, au regard des engagements, du montant des transactions qu'elles représentent pour chacune des sociétés intéressées (moins de 0,01 % des flux commerciaux de chacune) et des conditions normales auxquelles elles ont été passées.

Selon le règlement intérieur, les administrateurs qualifiés d'indépendants s'efforcent de conserver cette qualité. Toutefois, si un administrateur estime qu'il ne peut plus ou ne pourra prochainement plus être qualifié d'administrateur indépendant au sens du Code AFEP/MEDEF, il doit en informer immédiatement le Président du Conseil d'Administration, qui porte ce point à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Formation des administrateurs

Les administrateurs ont participé à un séminaire organisé par l'International Institute for Management Development en février 2017. Avant sa prise de fonction effective, Vincent Bedhome a, quant à lui, suivi le programme de formation « Être administrateur salarié » de l'Institut Français des Administrateurs.

3.1.1.3. Évolution du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale du 16 mai 2018

Les mandats d'administrateur de John Glen, Marie-Henriette Poinot, SOCIÉTÉ M.B.D. et Pierre Vareille arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 16 mai 2018, il sera proposé à cette Assemblée de renouveler leur mandat d'administrateur pour une durée de trois ans. Il sera également proposé de nommer Gonzalve Bich en qualité d'administrateur en remplacement de Bruno Bich (voir § 3.1.1.1. page 104).

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée et des décisions du Conseil lors de sa séance postérieure à l'Assemblée, le Conseil sera composé comme suit :

- Pierre Vareille – Président ;
- Elizabeth Bastoni – administrateur ;
- Vincent Bedhome – administrateur représentant les salariés ;
- Gonzalve Bich – Directeur Général - administrateur ;
- Marie-Pauline Chandon-Moët – administrateur ;
- John Glen – administrateur ;
- Candace Matthews – administrateur ;
- Marie-Henriette Poinot – administrateur ;
- M.B.D. (Édouard Bich) – administrateur.

La représentation des membres indépendants (40 %), comme celle des femmes administrateurs (40 %), demeurera inchangée.



3.1.1.4. Mandats et fonctions de la Direction Générale et des administrateurs au 31 décembre 2017

BRUNO BICH



71 ans

Nationalité :
Française/Américaine

Nombre d'actions BIC détenues :
Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.

À la date du 31 décembre 2017, cette holding détenait 12 705 000 actions, soit 27,25 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,23 % des droits de vote.

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Non

Date de 1^{re} nomination

AG du 2 juin 1986

Échéance

Administrateur : AG statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018*
Président-Directeur Général : 2 octobre 2018*

*Le Conseil du 13 février 2018 a pris acte de la décision de Bruno Bich de démissionner de ses fonctions de Président-Directeur Général ainsi que de son mandat d'administrateur à effet de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 mai 2018.

Membre d'un comité

Non

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ BIC
14, rue Jeanne-d'Asnières
92110 Clichy – France

Principale activité

- Président-Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC

Autres mandats ou fonctions en cours

- Président du Conseil – BIC Cello (India) Private Ltd. ^(a) – Inde
- Président du Conseil – BIC-Cello Exports Private Ltd. ^(a) – Inde
- Trustee – Harlem Academy – États-Unis

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Membre du Conseil de Surveillance – Bluwan – France
- Membre de l'*International Advisory Board* – Edhec – France
- Administrateur, Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations – Seb – France (société cotée)

Biographie

De mars 2006 à fin mai 2016, Bruno Bich a été Président du Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC et, depuis début juin 2016, il est Président-Directeur Général, succédant à Mario Guevara dans les fonctions de Directeur Général.

En 1993, il avait été nommé Président-Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC, succédant à Marcel Bich, fondateur de l'entreprise.

Auparavant, Bruno Bich a été pendant neuf ans Président-Directeur Général de BIC CORPORATION, la filiale américaine du Groupe. Il y avait précédemment occupé différents postes dont celui de Vice-Président en charge des ventes et du marketing et celui de Directeur des Ventes.

Il a débuté sa carrière au sein du Département *Corporate Finance* de la banque d'affaires White Weld & Company, où il a travaillé cinq ans avant de rejoindre le Groupe BIC.

Bruno Bich est diplômé en Marketing et Finance de l'Université de New York.

(a) Groupe BIC.



GONZALVE BICH



Directeur Général Délégué

Date de nomination

CA du 18 mai 2016 – effet au 2 juin 2016

Échéance

2 octobre 2018

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ BIC
14, rue Jeanne-d'Asnières
92110 Clichy – France

Principale activité

- Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC – Directeur des Opérations du Groupe BIC

Autres mandats ou fonctions en cours

- Administrateur – BIC (Nantong) Plastic Products Co. Ltd. ^(a) – Chine
- Administrateur – BIC Cello (India) Private Ltd. ^(a) – Inde
- Administrateur – BIC-Cello Exports Private Ltd. ^(a) – Inde
- Administrateur – BIC UK Ltd. ^(a) – Royaume-Uni
- Président des catégories – BIC International Co. ^(a) – États-Unis

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Aucun.

Biographie

Gonzalve Bich est Directeur des Opérations, responsable de l'activité Grand Public du Groupe BIC, des Ressources Humaines et des Systèmes d'Information depuis janvier 2017.

Il est Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC depuis juin 2016.

Gonzalve Bich a rejoint BIC Asia en 2003, où il a développé l'activité sur ce continent pendant quatre ans. Il a ensuite occupé la fonction de Directeur Groupe du Développement des carrières avant de rejoindre la Catégorie Rasoirs en qualité de Directeur du Marketing Rasoirs du Groupe. De 2008 à 2012, il a été responsable de L'Europe du Nord. En 2012, il a été nommé Directeur Général Adjoint en charge du Moyen-Orient, Afrique, Océanie et Asie Pacifique. Il a été promu Directeur Général des Marchés en Croissance (y compris l'Amérique latine) en juillet 2013 et, au printemps 2016, a pris la responsabilité des opérations des Catégories Grand Public de BIC, tout en finalisant l'acquisition de Cello Pens (marque de papeterie n° 1 en Inde).

Gonzalve Bich est diplômé d'un *Bachelor of Arts* en Histoire de l'Université d'Harvard.

39 ans

Nationalité :

Française/Américaine

Nombre d'actions BIC

détenues :

Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.

À la date du 31 décembre 2017, cette holding détenait 12 705 000 actions, soit 27,25 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,23 % des droits de vote.

(a) Groupe BIC.





JAMES DIPIETRO



58 ans

Nationalité :
Américaine

Nombre d'actions BIC
détenues :
18 794

Directeur Général Délégué

Date de nomination

CA du 18 mai 2016 – effet au 2 juin 2016

Échéance

2 octobre 2018

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ BIC
14, rue Jeanne-d'Asnières
92110 Clichy – France

Principale activité

- Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC – Directeur Financier Groupe

Autres mandats ou fonctions en cours

- Président – Furtuna Holdings Co. Ltd. ^(a) – Îles Vierges britanniques
- Directeur Général – BIC International Co. ^(a) – États-Unis
- *Chairman*, Président et Trésorier – BIC Sport USA Inc. ^(a) – États-Unis
- Président – SHF Pen Corporation ^(a) – États-Unis
- Président – SHF Manufacturing Co. LLC ^(a) – États-Unis
- *Chairman* et Directeur Général – BIC Corporation ^(a) – États-Unis
- Président – Norwood Promotional Products LLC. ^(a) – États-Unis

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Aucun.

Biographie

James DiPietro a rejoint BIC en mai 1998 en qualité de *Senior Vice-President Finance* de BIC Corporation. Il a été nommé Directeur Financier Groupe en 2002 et Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC en juin 2016.

Avant de rejoindre BIC, il était Directeur Financier de l'activité pharmaceutique Grand Public de Bayer en Amérique du Nord. Il a commencé sa carrière en qualité d'auditeur interne à la banque Chase Manhattan.

James DiPietro a obtenu un *Bachelor* en Comptabilité à l'Université St. John de New York et un Master en Finance à l'Université Pace de New York.

(a) Groupe BIC.



MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR



Directeur Général Délégué

Date de nomination

CA du 22 mars 1995

Échéance

2 octobre 2018

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ BIC
14, rue Jeanne-d'Asnières
92110 Clichy – France

Principales activités

- Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC – Secrétaire du Conseil d'Administration
- Présidente de la Fondation d'entreprise BIC pour l'Éducation.

Autres mandats ou fonctions en cours

- Administrateur – BIC Australia Pty. Ltd. ^(a) – Australie
- Gérant – BIC GmbH ^(a) – Allemagne
- Administrateur – BIC Violex SA ^(a) – Grèce
- Administrateur – BIC India Pvt. Ltd. ^(a) – Inde
- Président du Conseil – BIC (NZ) Ltd. ^(a) – Nouvelle-Zélande
- Administrateur – BIC Portugal SA ^(a) – Portugal
- Administrateur – BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd. ^(a) – Afrique du Sud
- Administrateur – BIC Iberia SA ^(a) – Espagne
- Administrateur – BIC Malawi (Pty) Ltd. ^(a) – Malawi
- Représentante de SOCIÉTÉ BIC au Conseil – ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions) – France
- Représentante de SOCIÉTÉ BIC au Conseil – METI (Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire) – France

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Aucun

Biographie

Depuis le 25 mars 1995, Marie-Aimée Bich-Dufour est Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC et Secrétaire du Conseil d'Administration.

Elle a été Directeur Juridique Groupe jusqu'au 1^{er} février 2016.

En 2004, elle a également pris la responsabilité du Programme de Développement Durable.

Par ailleurs, elle est Présidente de la Fondation d'entreprise BIC pour l'Éducation.

Avant son entrée dans le Groupe BIC, elle a été avocate au Barreau de Paris pendant 12 ans.

Elle est titulaire d'une Maîtrise en Droit Privé (Université Paris Panthéon-Assas) et du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA).

59 ans

Nationalité :
Française

Nombre d'actions BIC détenues :

Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.

À la date du 31 décembre 2017, cette holding détenait 12 705 000 actions, soit 27,25 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,23 % des droits de vote.

(a) Groupe BIC.



PIERRE VAREILLE



Vice-Président et administrateur référent

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Oui

Date de 1^{re} nomination

AG du 14 mai 2009

Échéance

AG statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017

Membre d'un comité

- Comité d'Audit

Adresse professionnelle

Bernos Advisors
Schwerzelrain 2
6315 Oberaegeri – Suisse

Principale activité

- Co-Président Fondateur de « The Vareille Foundation » – Suisse

Autres mandats ou fonctions en cours

- Administrateur – Verallia – France
- Administrateur – Vectra – États-Unis
- Administrateur – Etex SA – Belgique (société cotée)
- Administrateur – Ferroglobe plc – Grande-Bretagne (société cotée)

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Directeur Général – Constellium NV – Pays-Bas
- Président du Conseil – Constellium Switzerland AG – Suisse
- Président – Constellium France Holdco – France
- Président – Association des Centraliens – France

Biographie

Pierre Vareille est Administrateur Indépendant de SOCIÉTÉ BIC depuis 2009 et Vice-Président et Administrateur Référent depuis 2016.

Il a débuté sa carrière en 1982 chez Vallourec, occupant différents postes dans les domaines de la fabrication, du contrôle de gestion, des ventes et de la stratégie. Après avoir exercé différentes fonctions de direction générale chez GFI Aerospace, Faurecia et Péchiney, il a été de 2004 à 2008 Directeur Général du constructeur britannique d'équipements automobiles Wagon PLC, puis Président-Directeur Général de FCI de 2008 à 2011. Il a occupé la fonction de Directeur Général de Constellium de 2012 à 2016.

Pierre Vareille est diplômé de l'École Centrale de Paris et ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Paris, ainsi que de l'Université de la Sorbonne (Économie et Finances) et de l'Institut de Contrôle de Gestion.

60 ans

Nationalité :
Française

Nombre d'actions BIC
détenues :
3 000



ELIZABETH BASTONI



52 ans

Nationalité :
Américaine

Nombre d'actions
BIC détenues :
500

Administrateur

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Oui

Date de 1^{re} nomination

AG du 15 mai 2013

Échéance

AG statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018

Membre d'un comité

- Présidente du Comité des Rémunérations
- Présidente du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Adresse professionnelle

Choukette, Inc.
2606 E Garfield Street
Seattle, WA 98112
États-Unis

Principale activité

- Présidente de Choukette, Inc. – États-Unis

Autres mandats ou fonctions en cours

- Présidente du Comité des Rémunérations – Jerônimo Martins – Portugal
- Présidente – Bastoni Consulting Group, LLC – États-Unis

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Responsable des Ressources Humaines à B.M.G.I. – États-Unis
- Conseil en Ressources Humaines – EBB LLC – États-Unis
- Administrateur, Président du Comité des Rémunérations – Rezidor Hotel Group – Suède
- Administrateur, Président du Comité des Rémunérations – Carlson Wagonlit Travel – France
- Vice-Président Exécutif, Ressources Humaines et Communication – Carlson – États-Unis

Biographie

Ayant vécu et travaillé plus de 18 ans en France, Elizabeth Bastoni a occupé divers postes au sein des sociétés KPMG, Lyonnaise des Eaux et Thales à Paris. De 2005 à 2010, elle a été Directrice des Rémunérations, des Avantages sociaux et de la Mobilité internationale de The Coca-Cola Company à Atlanta, GA (États-Unis).

Puis de février 2011 à octobre 2012, elle a occupé le poste de Vice-Président Exécutif – Ressources Humaines et Communication du groupe Carlson, et de mars 2011 à octobre 2012 celui d'administrateur – Présidente du Comité des Rémunérations de Carlson Wagonlit Travel. Elle a été également administrateur et Présidente du Comité des Rémunérations du groupe Rezidor Hotel (Société cotée) d'avril 2011 à avril 2013.

De nationalité américaine, Elizabeth Bastoni est diplômée d'un *Bachelor of Arts* avec une spécialité en comptabilité de Providence College, Providence, RI (États-Unis). Elle est titulaire d'un diplôme supérieur en langue et civilisation française de la Sorbonne (Paris IV). Elle est ancienne élève de l'École du Louvre.



VINCENT BEDHOME



52 ans

Nationalité :
Française

Nombre d'actions BIC
détenues : 23

Administrateur représentant les salariés

Origine de l'élection

Article L. 225-27-1 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Non

Date de 1^{re} nomination

CA du 13 décembre 2017 (désignation par le Comité de Groupe du 9 novembre 2017)

Échéance

13 décembre 2020

Membre d'un comité

- Comité des Rémunérations

Adresse professionnelle

Conté
6 rue Gerhard Hansen
62200 Boulogne-sur-Mer – France

Principale activité

- Chef de projet Catégorie Papeterie – Conté

Autres mandats ou fonctions en cours

Aucun

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Aucun

Biographie

Entré dans le Groupe BIC en 1989, Vincent Bedhome est chef de projet dans la catégorie Papeterie depuis 2003. Il avait auparavant occupé diverses fonctions dans l'usine de BIC à Boulogne-sur-Mer comme ingénieur R&D, chef de projet industriel et responsable de production. Vincent Bedhome est diplômé en ingénierie chimique de HEI Lille (France) et a un doctorat en spectrochimie de l'Université de Lille (France).

FRANÇOIS BICH



68 ans

Nationalité :
Française

Nombre d'actions BIC détenues :
Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.

À la date du 31 décembre 2017, cette holding détenait 12 705 000 actions, soit 27,25 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,23 % des droits de vote.

Administrateur

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Non

Date de 1^{re} nomination

CA du 30 septembre 1977 ratifiée par l'AG du 29 mai 1978

Échéance

AG statuant en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019

Membre d'un comité

Non

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ BIC
14, rue Jeanne-d'Asnières
92110 Clichy – France

Principale activité

- Retraité

Autres mandats ou fonctions en cours

- Président du Conseil de Surveillance – SOCIÉTÉ M.B.D. – France

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Aucun

Biographie

Entré dans le Groupe le 1^{er} mars 1969, François Bich est administrateur depuis le 30 septembre 1977 et a exercé le mandat de Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC de décembre 1988 à février 2016. Il a été responsable de l'activité Briquets du Groupe BIC et a dirigé la Société du Briquet Jetable 75 depuis sa création en 1975 jusqu'en 2016.



MARIE-PAULINE CHANDON-MOËT, NÉE BICH



51 ans

Nationalité :
Française

Nombre d'actions
BIC détenues :
Détient des actions BIC
directement et
indirectement au travers
de la holding familiale,
SOCIÉTÉ M.B.D.

À la date du 31 décembre
2017, cette holding détenait
12 705 000 actions,
soit 27,25 % du capital
de SOCIÉTÉ BIC,
représentant 37,23 %
des droits de vote.

Administrateur

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Non

Date de 1^{re} nomination

AG du 28 mai 2003

Échéance

AG statuant en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019

Membre d'un comité

Non

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ BIC
14, rue Jeanne-d'Asnières
92110 Clichy – France

Principale activité

- Président de Château de Ferrand SAS – France

Autres mandats ou fonctions en cours

- Membre du Conseil de Surveillance – SOCIÉTÉ M.B.D. – France

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Aucun

Biographie

Marie-Pauline Chandon-Moët est administrateur de SOCIÉTÉ BIC depuis le 28 mai 2003. Elle a été Responsable des projets immobiliers Europe du Groupe BIC jusqu'au 31 décembre 2010. Auparavant, elle a successivement occupé, depuis 1991, les postes d'Assistante Administration des Ventes, de Responsable Administration des Ventes (France puis Europe) et de Responsable Logistique Europe.

Marie-Pauline Chandon-Moët est diplômée d'un *Bachelor of Science* de la Northeastern University à Boston (États-Unis).

JOHN GLEN



58 ans

Nationalité :
Britannique

Nombre d'actions BIC
détenues :
500

Administrateur

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Oui

Date de 1^{re} nomination

CA du 10 décembre 2008 ratifié par l'AG du 14 mai 2009

Échéance

AG statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017

Membre d'un comité

- Président du Comité d'Audit

Adresse professionnelle

The Buccleuch Group
27 Silvermills Court
Henderson Place Lane
Edinburgh EH3 5DG – Royaume-Uni

Principale activité

- Directeur Général de Buccleuch – Royaume-Uni

Autres mandats ou fonctions en cours

- Membre du Conseil – The Three Stills Company – Royaume-Uni

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Administrateur – Thames River Property Investment Trust – Royaume-Uni (société cotée)

Biographie

John Glen, écossais, est Directeur Général de Buccleuch, *holding* d'un groupe familial opérant dans l'industrie et les métiers agricoles.

Auparavant, il a notamment exercé diverses fonctions chez Unilever et a été Directeur Financier Groupe d'Air Liquide (société cotée) de 2000 à septembre 2008 et Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) pendant quatre ans.

John Glen est membre du Chartered Institute of Certified Accountants et titulaire d'un Master en Comptabilité et en Économie de l'Université d'Édimbourg.



MARIO GUEVARA



58 ans

Nationalité :
Mexicaine/Américaine

Nombre d'actions
BIC détenues :
6 870

Administrateur

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Non

Date de 1^{re} nomination

Administrateur : AG du 22 mai 2001

Échéance

AG statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018

Membre d'un comité

Non

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ BIC
14, rue Jeanne-d'Asnières
92110 Clichy – France

Principale activité

- Retraité

Autres mandats ou fonctions en cours

Aucun

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Aucun

Biographie

Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC du 1^{er} mars 2006 à fin mai 2016, Mario Guevara a commencé sa carrière chez BIC en 1992 en qualité de contrôleur financier de BIC Mexico avant de devenir Directeur de BIC Mexico puis Responsable du continent sud-américain en 1998.

Il a ensuite occupé les fonctions de Président de BIC Corporation et en charge des Amériques du Nord et latine de 2001 au 10 mars 2004, puis Directeur Général Délégué en charge des opérations de SOCIÉTÉ BIC jusqu'au 28 février 2006.



CANDACE MATTHEWS



59 ans

Nationalité :
Américaine

Nombre d'actions BIC
détenues : 100

Administrateur

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Oui

Date de 1^{re} nomination

AG du 10 mai 2017

Échéance

AG statuant en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019

Membre d'un comité

- Comité des Rémunérations
- Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Adresse professionnelle

Amway
7575 Fulton Street East
Ada – MI 49355-001
États-Unis

Principale activité

- Président des Amériques – Amway – États-Unis

Autres mandats ou fonctions en cours

- Administrateur – Fifth Third Bank, Western Michigan – États-Unis (société cotée)

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Administrateur – Popeyes Louisiana Kitchen Inc. – États-Unis (société cotée)

Biographie

Depuis novembre 2014, Candace Matthews est Présidente des Amériques d'Amway. Elle a été recrutée par Alticor, la maison-mère d'Amway, en décembre 2007, en qualité de Directrice du Marketing.

Avant de rejoindre Amway, elle a été Présidente de 2001 à 2007 de Soft Sheen-Carson, société récemment acquise par L'Oréal.

Auparavant, elle a exercé diverses fonctions Marketing successivement chez General Mills, Procter & Gamble, Bausch & Lomb et de Direction chez Novartis et The Coca-Cola Company, aux États-Unis.

Candace Matthews est titulaire d'un *Bachelor of Science* de la Carnegie Mellon University à Pittsburgh, Pennsylvanie (États-Unis) et d'un MBA en Marketing de la Stanford University Graduate School of Business à Palo Alto, Californie (États-Unis).



MARIE-HENRIETTE POINSOT, NÉE BICH



57 ans

Nationalité :
Française

Nombre d'actions BIC détenues :
Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.

À la date du 31 décembre 2017, cette holding détenait 12 705 000 actions, soit 27,25 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,23 % des droits de vote.

Administrateur

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Non

Date de 1^{re} nomination

AG du 21 mai 1997

Échéance

AG statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017

Membre d'un comité

- Comité des Rémunérations
- Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ BIC
14, rue Jeanne-d'Asnières
92110 Clichy – France

Principale activité

- Administrateur de SOCIÉTÉ BIC-

Autres mandats ou fonctions en cours

Aucun

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Directeur Stratégie – Options SAS – France
- Membre du Comité de la Stratégie – Options SAS – France

Biographie

Marie-Henriette Poinot a été Directeur Stratégie et membre du Comité de la Stratégie du Groupe Options (France) de 2006 à 2013.

Elle a précédemment travaillé pendant neuf ans dans le Groupe BIC, où elle a occupé différents postes jusqu'à celui de Directeur Administratif Adjoint de SOCIÉTÉ BIC.

SOCIÉTÉ M.B.D.



Administrateur

Forme sociale

Société en commandite par actions

Immatriculation

389 818 832 RCS Nanterre (France)

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Non

Date de 1^{re} nomination

AG du 24 mai 2006

Échéance

AG statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017

Membre d'un comité

- Comité d'Audit

Siège social

1, place Paul-Verlaine
92100 Boulogne-Billancourt – France

Représentant permanent

Édouard BICH
53 ans

Nationalité française

Édouard Bich a passé huit ans au Département Finance de Procter & Gamble et est titulaire du MBA de l'Université de Wharton (États-Unis), spécialisation Finance.

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ M.B.D.
1, place Paul-Verlaine
92100 Boulogne-Billancourt – France

Principale activité

Gérant de la SOCIÉTÉ M.B.D.

Autres mandats ou fonctions en cours

Membre du Comité de Surveillance – Stockage Plus SAS - France
Membre de l'*Executive Board* for Europe, the Middle East and Africa – The Wharton School – États-Unis
Gérant – Platypus Capital SPRL – Belgique

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Membre du Conseil de Surveillance – Digital Fashion Group SAS – France
Détient des actions BIC directement et indirectement (par le biais de la détention d'actions de SOCIÉTÉ M.B.D.)

Autres mandats ou fonctions en cours

Aucun

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Aucun

Nombre d'actions BIC

détenues :

12 705 000 actions, soit
27,25 % du capital de
SOCIÉTÉ BIC, représentant
37,23 %
des droits de vote.
(au 31 décembre 2017)



Mandats expirés au cours de l'exercice 2017

Frédéric Rostand

Administrateur de SOCIÉTÉ BIC du 28 mai 2003 au 10 mai 2017

Membre du Comité d'Audit du 28 mai 2003 au 20 avril 2010

Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations du 10 mars 2004 au 20 juin 2013

Président du Comité des Rémunérations et des Nominations du 20 juin 2013 au 10 mai 2017

Absence de condamnation des administrateurs et de la Direction Générale

À la connaissance de la Société et au cours des cinq dernières années, aucun mandataire social n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, d'incrimination ou de sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), de décision d'un tribunal les empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Absence de conflit d'intérêts des administrateurs et de la Direction Générale

Il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes mentionnées ci-dessus et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs (pour de plus amples développements, voir § 3.1.2.3.).

Liens familiaux

Bruno Bich, Marie-Aimée Bich-Dufour, Marie-Pauline Chandon-Moët et Marie-Henriette Poinot sont frère et sœurs. Edouard Bich est leur neveu et Gonzalve Bich, son cousin, est le fils de Bruno Bich. Il n'existe aucun lien familial entre les autres mandataires sociaux de SOCIÉTÉ BIC.

Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

Il n'existe pas de contrat de services liant l'un quelconque des mandataires sociaux à SOCIÉTÉ BIC ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat.

3.1.1.5. Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la Société en 2017

Récapitulatif des déclarations établies en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier (détail disponible sur le site www.amf-france.org) :

Déclarant	Type et nombre d'opérations				Solde des opérations sur l'année
	Acquisition	Cession	Échange	Autre	
Bruno BICH, Président-Directeur Général	-	-	-	1	1 854
Gonzalve BICH, Directeur Général Délégué	1	1	-	-	262
James DiPIETRO, Directeur Général Délégué	3	2	-	-	2 158
Marie-Aimée BICH-DUFOUR, Directeur Général Délégué	1	-	-	-	3 120
François BICH, administrateur	1	-	-	-	5 760
Mario GUEVARA, administrateur	3	4	-	-	(40 580)
SOCIÉTÉ M.B.D., administrateur	1	-	-	-	8 000

3.1.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIÉTÉ BIC est dotée d'un Règlement Intérieur formalisant les missions, l'organisation et les principes qui guident l'action du Conseil d'Administration. Ce Règlement Intérieur est disponible sur le site Internet de la Société (www.bicworld.com – Espace Gouvernement d'entreprise).

3.1.2.1. Missions du Conseil d'Administration, du Président et du Vice-Président-administrateur référent

Le Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration est amené à se prononcer sur les sujets pouvant avoir un impact significatif sur le développement, la stratégie ou le fonctionnement du Groupe.

En 2017, les missions du Conseil d'Administration ont été définies comme suit :

- Mettre en place une bonne gouvernance et assurer le respect de l'éthique dans son fonctionnement ;
- Définir le périmètre d'activité et l'appétence pour le risque, s'assurer que les risques principaux auxquels la Société est exposée restent en ligne avec la stratégie et les objectifs ;
- Sélectionner et évaluer la performance du Président, de tous les membres du Conseil, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Fixer la rémunération de ces derniers ;
- Planifier la succession de tous les membres du Conseil, incluant le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués. Planifier à long terme les besoins humains, principalement les fonctions de Direction ;
- Évaluer, challenger et approuver la stratégie à long terme et les plans annuels proposés par le Directeur Général et son équipe de Direction ;
- S'assurer que le plan stratégique est conforme aux valeurs et à l'ADN de la Société, et aligné avec les intérêts des actionnaires et des parties prenantes ;
- Approuver les investissements et désinvestissements significatifs, les opérations impactant la structure du capital, l'utilisation de la trésorerie excédentaire et la politique de dividende ;
- S'assurer que les ressources adéquates ont été sécurisées pour garantir la prospérité des affaires ;
- Mesurer et suivre la mise en œuvre de la stratégie, passer en revue comptes trimestriels, et approuver les comptes semestriels et annuels ;
- Être responsable de l'information donnée aux actionnaires.

Le Président :

Le Président est en charge, conformément à la législation, d'organiser et de diriger les travaux du Conseil et d'en rendre compte à l'Assemblée. Il veille également au bon fonctionnement

des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Vice-Président et administrateur référent :

Le Vice-Président et administrateur référent assiste le Président dans le bon fonctionnement des organes de gouvernance et dans la prévention des conflits d'intérêts. Il peut être amené à remplacer ce dernier en cas d'empêchement.

Pour mener à bien sa mission, le Vice-Président et administrateur référent peut :

- proposer au Président l'inscription de points à l'ordre du jour du Conseil ;
- assister à toute réunion des comités ;
- organiser des réunions des administrateurs non exécutifs ;
- conduire une évaluation du fonctionnement du Conseil ;
- mettre en œuvre les diligences nécessaires à l'identification des conflits d'intérêts et informer le Conseil de toute situation identifiée de conflit.

Au cours de l'exercice 2017, Pierre Vareille a organisé plusieurs réunions des administrateurs non exécutifs aux fins de débattre notamment sur les performances de la Société et de la Direction, les modalités de gouvernance du Groupe et l'avenir de sa Direction.

3.1.2.2. Limitation des pouvoirs de la Direction Générale

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration détaille les opérations qui doivent en toute hypothèse faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- toute opération se situant hors de la stratégie annoncée de SOCIÉTÉ BIC ;
- toute implantation en France ou à l'étranger par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte ou par prise de participation, ainsi que les décisions de retrait de ces implantations, dans la mesure où le montant de l'opération excède 50 millions d'euros ;
- toute opération de restructuration interne dans la mesure où le montant de l'opération excède 50 millions d'euros.

Le Règlement intérieur a été mis à jour en 2017 afin de préciser que ces règles ne portent pas seulement sur les opérations externes d'acquisition ou de cession, mais aussi sur les investissements importants de croissance organique ou sur les opérations significatives de restructuration interne.

3.1.2.3. Droits et obligations des administrateurs – Déontologie boursière – Conflits d'intérêts

Information du Conseil d'Administration

Afin de pouvoir mener à bien sa mission, le Conseil d'Administration dispose d'une information complète, sincère et rapide, notamment sur les performances de chacune des activités, ainsi que sur la situation financière et la trésorerie de la Société. À ce titre, le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'Administration doit également être informé de la situation financière, de la situation de trésorerie, ainsi que des engagements hors bilan de la Société aux 31 décembre et 30 juin de chaque année. Il prévoit également que chaque administrateur a le devoir de s'informer et de s'assurer qu'il reçoit en temps utile une information suffisante et pertinente.





Le Règlement intérieur dans sa nouvelle version de 2017 précise désormais que le Conseil d'Administration est également tenu informé de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de la Société.

Détention d'actions et déontologie boursière

Le Règlement Intérieur prévoit que tout administrateur doit être actionnaire et posséder, au-delà de la seule exigence statutaire (1 action), 500 actions. A défaut de les détenir lors de son entrée en fonction, il doit utiliser ses jetons de présence à leur acquisition. Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que les membres du Comité de Direction, sont par ailleurs soumis à des obligations de conservation et de détention d'actions (voir § 3.2.2.7).

Par ailleurs, les règles concernant les restrictions et/ou interdictions d'intervention sur les titres de la Société, au sujet de laquelle les administrateurs et autres personnes concernées disposeraient d'informations non encore rendues publiques, ont été formalisées par écrit. Les administrateurs ont été informés des évolutions réglementaires issues du Règlement Abus de marché n° 596/2014 entré en application le 3 juillet 2016.

Enfin, les administrateurs communiquent à l'AMF toute transaction réalisée par eux ou par leurs proches sur les titres BIC (voir § 3.1.1.5).

Conflits d'intérêts

Selon le Règlement Intérieur, tout administrateur doit faire part au Conseil, complètement et préalablement, de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué. L'administrateur concerné ne peut alors participer ni aux débats ni à la prise de décision sur le sujet.

Les administrateurs font une déclaration annuelle sur l'absence de conflit d'intérêts.

3.1.2.4. Organisation et travaux

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tout moyen avec confirmation écrite en toute hypothèse.

Le Conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire en principe au minimum six fois par an et chaque fois que l'activité du Groupe le requiert. Les Directeurs Généraux Délégués, les membres de la Direction ou toute autre personne ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent, à la demande du Président, assister à tout ou partie d'une séance du Conseil. Les Commissaires aux Comptes peuvent également être invités à des séances autres que celles pour lesquelles leur convocation est requise par la loi.

En 2017, le Conseil d'Administration s'est réuni à neuf reprises. Le taux de participation aux séances a été de 91 % ⁽¹⁾.

En dehors des missions habituelles exercées par le Conseil (ex : établissement des comptes, revue des résultats trimestriels, validation du budget annuel, approbation des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux...), le Conseil a notamment statué en 2017 sur l'avancement du plan stratégique, la revue stratégique de BIC Graphic, la dépréciation du *Goodwill* et les tests de dépréciation, le Programme de Développement Durable du Groupe BIC, le programme de rachat d'actions (dont une opération d'annulation d'actions) et la mise à jour de son règlement intérieur.

3.1.2.5. Évaluation du Conseil et des comités

Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'Administration procède chaque année à une évaluation de sa composition, son organisation, son mode de fonctionnement, et peut, à cette occasion, décider de l'adapter aux circonstances nouvelles. Cette évaluation doit permettre, entre autres, de faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil pour le rendre plus efficace, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Au début de l'exercice 2017, une évaluation formalisée a été réalisée. Elle a été mise en œuvre sous la Direction du Vice-Président administrateur Référent et du Comité des Rémunérations et des Nominations et avec l'aide d'un consultant extérieur. Dans ce cadre, deux études ont été menées : la première sur l'efficacité du Conseil, la seconde sur la performance individuelle de chaque membre du Conseil. À la suite de cette évaluation, plusieurs actions ont été menées, telles qu'une définition des compétences attendues du prochain Président du Conseil, une définition des rôles et responsabilités du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et du Directeur Général, et le renforcement des attributions du Comité d'Audit sur l'évaluation des risques.

3.1.2.6. Comités du Conseil d'Administration

Compte tenu de la diversité des sujets abordés, de leur nombre croissant comme celui des séances nécessaires pour les couvrir, le Conseil d'Administration a décidé le 24 octobre 2017 de scinder le Comité des Rémunérations et des Nominations en deux comités.

- Le Conseil d'Administration bénéficie ainsi des travaux de préparation effectués au sein de trois comités spécialisés : le Comité d'Audit,
- le Comité des Rémunérations,
- le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

Les comités agissent strictement dans le cadre des missions qui leur ont été données par le Conseil. Ils préparent activement ses travaux, font des propositions mais n'ont aucun pouvoir de décision. Les comités peuvent prendre contact, dans l'exercice de leurs attributions, avec les principaux dirigeants de la Société après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration et à charge d'en rendre compte au Conseil.

Les comités peuvent solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de leur compétence, aux frais de la Société, après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration ou le Conseil d'Administration lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil.

Le Conseil d'Administration a modifié son Règlement intérieur en 2017 afin de mettre à jour les attributions des comités, notamment suite à la Réforme européenne de l'audit et à la scission de deux de ses comités.

(1) Outre les taux d'assiduité détaillés au tableau figurant au §3.1.1.2, ce pourcentage prend en compte le taux d'assiduité de Frédéric Rostand à 75 %.



a) Comité d'Audit

Composition

John Glen – Président (administrateur indépendant)

Pierre Vareille (administrateur indépendant)

Édouard Bich (représentant permanent de SOCIÉTÉ M.B.D.)

Le nombre d'administrateurs indépendants est de 2 sur 3, soit 66,66 %. Le comité ne doit comprendre aucun dirigeant. La majorité des membres doit avoir une compétence comptable et/ou en matière d'audit des comptes.

Le parcours des membres du Comité d'Audit leur permet de bénéficier des compétences financières et comptables nécessaires à l'accomplissement de leur mission. John Glen, Président du Comité, a été Directeur Financier du groupe Air Liquide pendant huit ans, de 2000 à 2008 et Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) pendant quatre ans. Il est membre du *Chartered Institute of Certified Accountants* et est titulaire d'un Master en Économie. Édouard Bich a passé huit ans au Département Finance de Procter & Gamble France et est titulaire du MBA de l'Université de Wharton (États-Unis), spécialisation finance. Pierre Vareille était jusqu'en juillet 2016 Directeur Général de Constellium. Il a occupé divers postes de Direction Générale chez Vallourec, GFI Aerospace, Faurecia, Péchiney, Wagon Plc et FCI. Il est diplômé de l'École Centrale de Paris, de l'Institut d'Études Politiques de Paris, de l'Université de la Sorbonne (Économie et Finances) et de l'Institut de Contrôle de Gestion (Audit).

Principales missions

Le Comité d'Audit a pour mission essentielle de s'assurer de la conformité et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

L'examen des comptes par le Comité d'Audit est accompagné d'une présentation par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux de révision et des règles comptables retenues, ainsi que d'une présentation du Directeur Financier portant sur les risques et les engagements hors bilan significatifs de la Société, qui sont basés sur des évaluations économiques et de marché.

Le Comité d'Audit est appelé à donner son avis sur la nomination des Commissaires aux Comptes, sur la qualité de leurs travaux, ainsi que sur leur indépendance. Il s'assure de ce fait qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les Commissaires aux Comptes et l'entreprise.

Il entend les Commissaires aux Comptes, mais également les Directeurs Financier, Comptable et de la Trésorerie, ainsi que le responsable de l'audit interne et du contrôle des risques.

Ces auditions peuvent se tenir, lorsque le comité le souhaite, hors la présence de la Direction Générale de l'entreprise. De plus, le Président du Comité d'Audit se réunit (seul) avec les Commissaires aux Comptes au moins une fois par an.

Principales activités 2017

Au cours de l'année 2017, le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois en présence de son Président et de tous ses membres (i.e. taux de participation de 100 %), ainsi que des représentants des deux Commissaires aux Comptes lors de la revue des résultats du Groupe. Les réunions du Comité d'Audit portant sur l'examen des comptes se tiennent plusieurs jours avant l'examen par le Conseil, ce qui permet à la Direction d'apporter d'éventuelles actions correctives supplémentaires avant la séance du Conseil.

Le Comité d'Audit assure notamment un suivi régulier des dispositions et exigences relatives aux nouvelles règles comptables et financières s'appliquant au Groupe, ainsi que des plans d'action mis en place par la Société pour répondre à ces besoins. Le Comité d'Audit revoit également tout changement dans les normes IFRS, dans la structure de contrôle interne et toute question relative à la présentation financière, notamment pour le document de référence.

En 2017, les travaux du Comité d'Audit ont également couvert :

- la dépréciation du *Goodwill* et les tests de dépréciation ;
- une analyse du taux d'imposition effectif du Groupe ;
- les résultats des missions de contrôle et d'audit interne ;
- l'examen des mécanismes de trésorerie, y compris la liquidité, les financements bancaires et la politique de couverture de change ;
- les règles de la composition du Comité d'Audit, de ses attributions et de son fonctionnement ;
- la mise à jour de la procédure de délégation de pouvoirs au sein du Groupe.

b) Comité des Rémunérations et Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a été scindé à compter du 24 octobre 2017 en deux comités.

Sa composition, ses principales attributions et activités en 2017 sont présentées ci-après avant d'exposer celles des deux nouveaux comités.

Comité des Rémunérations et des Nominations (jusqu'au 24 octobre 2017)

Composition

- Elizabeth Bastoni – Présidente (administrateur indépendant) a remplacé Frédéric Rostand au poste de Président en mai 2017
- Marie-Henriette Poinot
- Candace Matthews (administrateur indépendant), membre du comité depuis le 10 mai 2017

2 administrateurs indépendants sur 3: → 2/3 de membres indépendants.



Principales missions

Jusqu'au 24 octobre 2017, le Comité des Rémunérations et des Nominations était chargé de :

- examiner et proposer au Conseil d'Administration la rémunération des mandataires sociaux et des membres de la Direction Générale, les principes de la politique salariale du Groupe, les avantages sociaux, les plans d'attribution d'actions gratuites ;
- proposer au Conseil d'Administration la nomination de nouveaux administrateurs en veillant à ce que le Conseil d'Administration comprenne des personnalités indépendantes ;
- examiner et proposer au Conseil d'Administration des solutions de succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible.

Principales activités 2017

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni deux fois en 2017 avec un taux de participation de 100 %. L'activité du comité a porté spécifiquement sur :

- les modalités et la fixation de la rémunération du Président du Conseil ;
- les modalités et la fixation de la rémunération fixe, variable annuelle et à long terme du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- la détermination des critères et des objectifs annuels servant au calcul de leur rémunération variable 2017 ;
- la revue de leurs régimes de retraite additionnels et autres avantages ;
- l'analyse du positionnement de la rémunération globale des mandataires sociaux et des dirigeants ;
- les principes et les montants d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance, la part des attributions réservées aux mandataires sociaux, la détermination des objectifs à trois ans qui conditionnent ces attributions ainsi que les conditions en cas de départ de l'entreprise ;
- les principes et le nombre d'actions gratuites attribuées sans condition de performance à des salariés ;
- l'examen des recommandations AFEP/MEDEF ;
- la préparation du plan de succession des mandataires sociaux (pour laquelle la participation du Président de SOCIÉTÉ BIC a été sollicitée).

Le comité a également donné son avis sur les rémunérations de l'équipe de Direction et sur l'application de la politique de rémunération dans le Groupe.

Bruno Bich, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, est associé aux travaux du comité pour certains sujets, dont les plans de succession.

Comité des Rémunérations (à compter du 24 octobre 2017)

Composition

- Elizabeth Bastoni – Présidente (administrateur indépendant) a remplacé Frédéric Rostand au poste de Président en mai 2017
- Marie-Henriette Poinot
- Candace Matthews (administrateur indépendant), membre du comité depuis le 10 mai 2017
- Vincent Bedhome (administrateur représentant les salariés), membre du comité depuis le 13 décembre 2017

2 administrateurs indépendants sur 4 : → 2/3 de membres indépendants (l'administrateur représentant les salariés n'est pas comptabilisé pour déterminer ce pourcentage selon le Code AFEP/MEDEF).

Principales missions

Le Comité des Rémunérations émet des recommandations, revoit régulièrement et met à l'épreuve :

- la politique de rémunération du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- les procédures d'établissement de la rémunération et des avantages du Président du Conseil, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- l'enveloppe globale et le montant des jetons de présence des administrateurs ;
- en collaboration avec le Comité d'Audit, les indicateurs de performance et l'évaluation annuelle du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués au vu des objectifs assignés par le Conseil ;
- les plans de rémunération long-terme des dirigeants mandataires sociaux et des salariés ;
- la compétitivité de tous les éléments de rémunération du Comité de Direction.

Il est également informé de la politique de rémunération dans le Groupe.

Principales activités 2017

Le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois en 2017 avec un taux de participation de 100 %.

L'activité du comité a porté spécifiquement sur :

- la politique de rémunération 2018 du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- la revue finale des plans d'actions gratuites pour 2018.





Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE (à compter du 24 octobre 2017)

Composition

- Elizabeth Bastoni – Présidente (administrateur indépendant) a remplacé Frédéric Rostand au poste de Président en mai 2017
- Marie-Henriette Poinot
- Candace Matthews (administrateur indépendant), membre du comité depuis le 10 mai 2017

2 administrateurs indépendants sur 3 : → 2/3 de membres indépendants.

Principales missions

Les missions du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE comprennent :

1. Nominations

- Examiner régulièrement les questions relatives à la composition du Conseil ;
- Proposer des critères de sélection des membres du Conseil :

Les critères de choix reposent notamment sur l'équilibre souhaitable dans la composition du Conseil d'Administration, ainsi que sur la compétence, la disponibilité et l'éthique de ses membres. Il formule, le cas échéant, des propositions pour définir le Conseil d'Administration « cible » et proposer des talents manquants pour améliorer le fonctionnement du Conseil.

- Organiser la procédure destinée à sélectionner les administrateurs, le Président du Conseil d'Administration, et/ou le Vice-Président administrateur référent :

Le Comité peut associer à cette recherche le Président du Conseil d'Administration, et/ou le Vice-Président administrateur référent.

- Établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible ; le Président du

Conseil d'Administration, et/ou le Vice-Président administrateur Référent, est associé à l'exécution de cette mission ;

Il est informé du plan de succession et de la nomination des membres du Comité de Direction.

Le Directeur Général peut, dans certains cas, être associé aux travaux du Comité.

2. Gouvernance

- Débattre de la qualification d'administrateur indépendant ;
- S'assurer de la réalisation régulière par le Conseil d'Administration d'une évaluation de son fonctionnement et de celui des Comités ;
- Et plus généralement, se saisir de tout sujet qui pourrait comporter un risque significatif en matière d'actif humain pour le Groupe, et étudier toute question relative à la gouvernance qui lui serait soumise par le Conseil d'Administration.

3. Responsabilité sociale et environnementale

- Examiner le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale, les actions menées et la politique du Groupe à cet égard ;
- Suivre le déploiement de la stratégie et des engagements pris.

Principales activités 2017

Le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE s'est réuni une fois en 2017 avec un taux de participation de 100 %.

L'activité du comité a porté spécifiquement sur :

- la revue de la performance et de l'avancement du développement du Directeur des Opérations ;
- les plans de succession du Président et du Conseil d'Administration ;
- la mise à jour des actions menées à la suite de l'évaluation du Conseil et des Comités ;
- l'accueil au Conseil de l'administrateur représentant les salariés.





3.1.2.7. Tableau récapitulatif sur la mise en œuvre du Code AFEP/MEDEF

La Société applique le Code AFEP/MEDEF à l'exception des recommandations suivantes :

Recommandation du Code AFEP/MEDEF		
N°	Paragraphe	Justification
24.6.2	Régimes de retraites supplémentaires	
	Les retraites supplémentaires sont soumises à la condition que le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur.	<p>James DiPietro, Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC et Directeur Financier de BIC International, Société de droit américain, pourrait bénéficier d'une retraite à prestations définies mise en place par BIC Corporation, alors même qu'il ne serait plus mandataire social de SOCIÉTÉ BIC et de BIC International lorsqu'il fera valoir ses droits à la retraite. Ce plan de retraite ne relève pas de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale française. Mis en place par BIC Corporation depuis plus de 30 ans, il a bénéficié et continue de bénéficier à tous les cadres supérieurs américains membres du Comité de Direction du Groupe promus avant 2011. James DiPietro, dans le Groupe depuis 20 ans, est éligible à cette retraite depuis 14 ans, soit depuis une période bien antérieure à sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué. Ce plan n'a pas été modifié à la suite de la nomination de James DiPietro.</p> <p>Gonzalve Bich, Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC et <i>Chief Operating Officer</i> de BIC International, société de droit américain, pourrait bénéficier d'une retraite à prestations définies mise en place par BIC Corporation, s'il ne démissionne pas avant l'âge de 52 ans et alors même qu'il ne serait plus mandataire social de SOCIÉTÉ BIC et de BIC International lorsqu'il fera valoir ses droits à la retraite. Ce plan de retraite ne relève pas de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale française. Ce plan a bénéficié et continue à bénéficier à tous les salariés américains recrutés avant 2007. Gonzalve Bich, dans le Groupe depuis 15 ans, est éligible à cette retraite depuis 14 ans, soit depuis une période antérieure à sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué.</p>
	Le régime de retraite supplémentaire ne saurait donner droit à plus de 45 % du revenu de référence (rémunérations fixes et variables annuelles dues au titre de la période de référence).	<p>Les plans de retraite de James DiPietro et de Gonzalve Bich ne relèvent pas de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale française. La limitation du droit maximal à 45 % du revenu de référence ne peut s'appliquer.</p> <p>James DiPietro a déjà acquis un droit de retraite égal à 48,96 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées.</p> <p>Pour autant qu'il soit toujours dans le Groupe à 52 ans, Gonzalve Bich a d'ores et déjà acquis un droit de retraite égal à environ 21,13 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées.</p>



3.2. Rémunération des mandataires sociaux

3.2.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS DE LA SOCIÉTÉ BIC AU TITRE DE 2018

3.2.1.1. Principes généraux de rémunération

Outre les principes du Code AFEP/MEDEF auquel la Société BIC se réfère (sous réserve des recommandations non appliquées présentées au § 3.1.1.2 e), la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société BIC repose sur des principes identiques à ceux applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe BIC, à savoir :

3.2.1.1.1. Présentation des principes

L'équité interne

Les différences de rémunération entre les dirigeants sont justifiables ; elles reflètent les responsabilités confiées, l'expérience, la performance, le potentiel et tiennent compte de l'offre et de la demande sur le marché.

La reconnaissance de la performance

La reconnaissance de la performance individuelle et de la performance des équipes dirigeantes est un élément essentiel de la politique de rémunération du Groupe BIC. Les augmentations de la rémunération fixe sont individualisées. La rémunération comprend un élément variable important, qui dépend de la réalisation individuelle et/ou collective de certains objectifs essentiels à la réussite de l'entreprise.

La compétitivité

L'entreprise se compare aux marchés externes de rémunération. Elle choisit les systèmes de rémunération qui correspondent à ses activités, à ses objectifs de développement et à ses valeurs. La rémunération totale des collaborateurs performants est compétitive par rapport aux marchés extérieurs de référence.

La communication

Les politiques de rémunération sont clairement communiquées aux dirigeants, à la fois sur les principes et les montants en jeu.

3.2.1.1.2. Mode de détermination des éléments de rémunération

La Société a sollicité les services d'un cabinet de consultants spécialistes en rémunération afin d'analyser les rémunérations de dirigeants occupant des responsabilités comparables à celles de ses dirigeants en France et aux États-Unis. Dans la continuité des études menées les années précédentes, le panel de comparaison retenu comprend les entreprises suivantes :

- en France : Accor Hotels, Alstom, Bureau Veritas, Carrefour, Essilor, Gemalto, Ingenico, L'Oréal, LVMH, Pernod Ricard, Safran, Schneider Electric, Thales, Unibail-Rodamco, Valeo, Vallourec ;
- aux États-Unis : Amway, Clorox, Diageo North America, Hasbro, Kellogg, Kimberly-Clark, L'Oréal USA, Mary Kay, NBTY, NU Skin Enterprises, Ontex, Revlon, SC Johnson & Son, Scotts Miracle-Gro, Sealed Air, Sherwin-Williams, Tupperware Brands, Unilever USA.

Au regard des principes susvisés et des pratiques de sociétés analogues en matière de rémunération de dirigeants, ces dernières sont déterminées, par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations qui :

- analyse et compare les évolutions des rémunérations des individus et des postes similaires sur le marché français pour Bruno Bich et Marie-Aimée Bich-Dufour et sur le marché américain pour Gonzalve Bich et James DiPietro ;
- analyse les performances individuelles et les performances de l'entreprise ;
- traduit les politiques et priorités du Groupe dans les programmes de rémunération variable à court et long termes ;
- analyse la rémunération totale incluant les avantages sociaux (dont la retraite).

3.2.1.1.3. Versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels

En application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-100 (II alinéa 2) du Code de commerce, le versement des éléments variables et exceptionnels est conditionné à un vote ex post positif de l'Assemblée Générale.

3.2.1.2. Principes particuliers de rémunération

En application des principes généraux de rémunération exposés dans le présent rapport, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a adopté une structure de rémunération spécifique pour les Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués de la Société BIC, composée :

- d'une rémunération fixe ;
- d'une rémunération variable ;
- d'un plan de rémunération long terme (actions de performance) ;
- d'une rémunération exceptionnelle ;
- d'un régime de retraite complémentaire ;
- d'avantages en nature.

3.2.1.2.1. Rémunération fixe

Chaque début d'année, le Conseil d'Administration détermine la part fixe des rémunérations des dirigeants au titre de l'exercice.

La rémunération fixe des fonctions de Président, Directeur Général et Directeur Général Délégué de la Société BIC doit être le reflet des responsabilités du dirigeant mandataire social, de son niveau d'expérience et de ses compétences.

Elle sert de base pour déterminer la rémunération variable annuelle.

3.2.1.2.2. Rémunération variable annuelle

Mr. Bruno Bich, Président-Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC, n'a pas perçu de rémunération variable au titre de l'année 2017 et n'en recevra pas au titre de 2018.

La rémunération variable annuelle des fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué de la Société BIC, s'exprime en pourcentage de la rémunération fixe.





Fonction	Rémunération variable annuelle cible, en % de la rémunération fixe, si les objectifs sont atteints à 100 %	Rémunération variable annuelle plafond, en % de la rémunération fixe
Président non exécutif	0,0 %	0,0 %
Directeur Général	85,0 % - 125,0 %	127,5 - 187,5 %
Directeur Général Délégué et Directeur des Opérations du Groupe	85,0 %	127,5 %
Directeur Général Délégué et Directeur Financier du Groupe	75,0 %	112,5 %
Autre Directeur Général Délégué	45,0 % - 55,0 %	67,5 % - 82,5 %

La rémunération variable est calculée en fonction des critères suivants :

- 20 % : chiffre d'affaires du Groupe/des Catégories et/ou de la région ;
- 20 % : résultat d'exploitation du Groupe/des Catégories ;
- 10 % : résultat net du Groupe ;
- 10 % : inventaires du Groupe/des Catégories ;
- 10 % : créances clients du Groupe/de la région ;
- 30 % : objectifs individuels et appréciations générales.

Les objectifs financiers annuels cibles sont déterminés sur la base du budget annuel validé et approuvé par le Comité d'Audit. Ils sont au minimum équivalents à ceux communiqués publiquement.

À la fin de l'année, les résultats individuels et collectifs, sur chacun des critères du plan de bonus, sont évalués.

Il n'y a pas de rémunération versée si le pourcentage d'atteinte de l'objectif est inférieur à 80 % de l'objectif fixé.

3.2.1.2.3. Plan d'attribution d'actions de performance

Attribution gratuite d'actions sous conditions de performance (depuis 2005)

Depuis 2005, usant de la faculté offerte par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions, sous conditions de performance qui couvrent trois exercices.

Les attributions individuelles varient en fonction du niveau des responsabilités exercées. Au maximum, chaque dirigeant pourra se voir attribuer un nombre d'actions, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Maximum
Président non exécutif	-
Directeur Général	27 000
Directeur Général Délégué et Directeur des Opérations du Groupe	18 000
Directeur Général Délégué et Directeur Financier du Groupe	12 000
Autre Directeur Général Délégué	10 000

Le nombre total d'actions attribuées pour les mandataires sociaux ne pourra pas représenter plus de 0,4 % du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration.

La performance est calculée en application de deux critères de même poids :

- croissance du chiffre d'affaires à taux constant;
- flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks (en pourcentage du chiffre d'affaires).

Dans l'hypothèse où la moyenne des pourcentages de réalisation des deux conditions de performance serait comprise entre 75 % et 100 %, pour chaque pour cent en dessous de 100 %, le nombre d'actions effectivement acquises par chaque Bénéficiaire à la Date d'Acquisition sera réduit de 2 % par rapport à l'attribution initiale.

Si la moyenne des pourcentages de réalisation des deux objectifs est inférieure à 75 %, il n'y aura pas d'attribution.

Les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions gratuites acquises jusqu'à l'expiration de leur mandat. Ces 20 % sont réduits à 10 % lorsque le Directeur Général détient des actions pour une valeur de cinq années de salaire de base et lorsque les Directeurs Généraux Délégués détiennent des actions pour une valeur de trois années de salaire de base.

Non-attribution de stock-options (depuis 2011)

Dans le cadre d'une politique recommandée par le Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé de ne plus attribuer de *stock-options* à compter de 2011 et de les remplacer par des attributions gratuites d'actions.

3.2.1.2.4. Régimes de retraite complémentaire

Les Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués de la Société BIC bénéficient des régimes de retraite complémentaire présentés en détail ci-après au § 3.2.2.8.

3.2.1.2.5. Avantages en nature

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués de la Société BIC pourront bénéficier d'un véhicule de Société (pour les dirigeants mandataires sociaux basés en France) ou d'une allocation voiture (pour les dirigeants mandataires sociaux basés aux États-Unis).

3.2.1.2.6. Indemnités de départ et de bienvenue

Les dirigeants actuels ne bénéficient pas d'indemnité de départ ou de bienvenue.

Toutefois, le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de prévoir des indemnités de bienvenue en considération notamment de la situation personnelle des intéressés recrutés à l'extérieur du Groupe (changement de statut, renonciation à un contrat de travail).





3.2.2. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

3.2.2.1. Rémunération fixe 2017 et règles d'attribution 2017 de la part variable annuelle (bonus)

Le Conseil d'Administration a fixé la part fixe des rémunérations des dirigeants au titre de l'exercice 2017 et l'objectif cible 2017 de la part variable annuelle de leur rémunération, soit :

Dirigeants	Rémunération Fixe Annuelle 2017 (en dollars américains) (*)	Rémunération variable annuelle cible 2017 (à 100 % de réalisation des objectifs)
Bruno Bich Président-Directeur Général	204 000 euros	-
Gonzalve Bich Directeur Général Délégué	500 000 dollars américains (442 478 euros)	85 % de la part fixe
James DiPietro Directeur Général Délégué	515 000 dollars américains (455 752 euros)	75 % de la part fixe
Marie-Aimée Bich-Dufour Directeur Général Délégué	300 900 euros	45 % de la part fixe

(*) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2017 (1 EUR = 1,1300 USD). (Voir Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

- a) Le Président, Bruno Bich, n'a pas perçu de rémunération variable au titre de 2017.

Bruno Bich a pris le rôle de Directeur Général au départ en retraite de Mario Guevara. Ceci a étendu ses responsabilités de Président à Président-Directeur Général pendant une période de transition managériale qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 mai 2018 (voir § 3.1.1.1.). Ceci

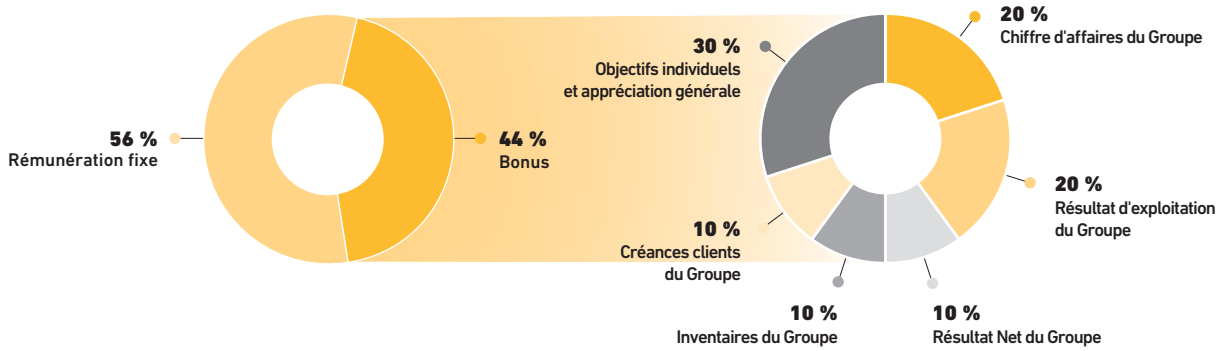
explique pourquoi Bruno Bich n'a pas de partie variable dans la structure de sa rémunération ; il a conservé la même structure de rémunération (rémunération fixe uniquement) que celle dont il bénéficiait en qualité de Président.

- b) Le bonus des Directeurs Généraux Délégués, Gonzalve Bich, James DiPietro et Marie-Aimée Bich-Dufour, est calculé sur la base de six critères, proposés par le Comité des Rémunérations.





MONTANT ET STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DE GONZALVE BICH EN 2017



BONUS DE GONZALVE BICH

Critères	Poids des critères	Bonus 2017 en % de la part fixe			Index de réalisation des objectifs 2017	Bonus réel 2017 versé, en % du salaire de la part fixe
		Minimum	Cible (si index 100)	Maximum		
Chiffre d'affaires du Groupe	20 %	6,80 %	17,00 %	25,50 %	94,5	14,45 %
Résultat d'exploitation du Groupe	20 %	6,80 %	17,00 %	25,50 %	95,5	14,79 %
Résultat net du Groupe	10 %	3,40 %	8,50 %	12,75 %	104,9	9,78 %
Inventaires du Groupe	10 %	3,40 %	8,50 %	12,75 %	97,7	7,99 %
Créances clients Groupe	10 %	3,40 %	8,50 %	12,75 %	93,8	6,97 %
Objectifs individuels et appréciation générale: - Collaboration à la mise en oeuvre d'un plan stratégique Groupe à long-terme; - Gestion de projets transversaux; - Gestion des hommes et des équipes	30 %	10,20 %	25,50 %	38,25 %	100,0	25,50 %
TOTAL	100 %	34,00 %	85,00 %	127,50 %		79,48 %

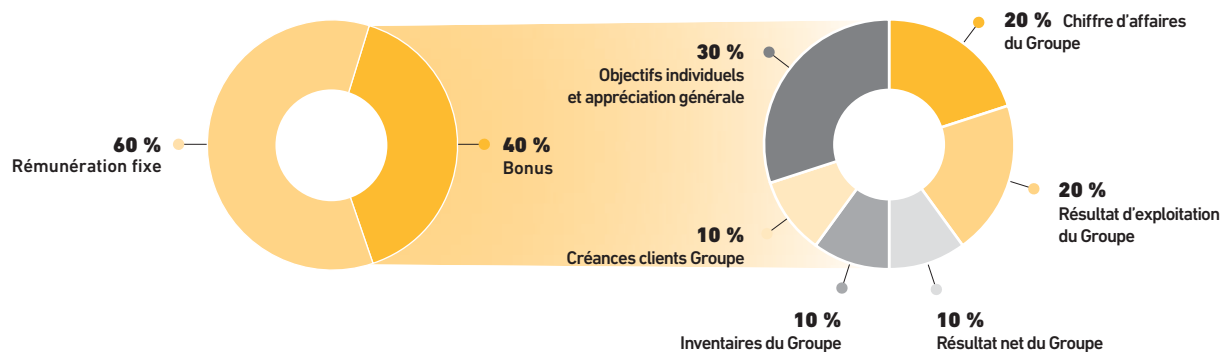
À la fin de 2017, les résultats individuels et collectifs, sur chacun des critères du plan de bonus, sont évalués.

La part individuelle représente 30 % du bonus cible et elle représente au maximum 38,25 % de la part fixe. Pour 2017, la part individuelle représente 32 % du bonus dû.

Le Conseil a décidé d'attribuer à Gonzalve Bich un bonus à hauteur de 397 400 dollars américains, soit 79,48 % du salaire de base et 93,5 % de son bonus cible.



MONTANT ET STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DE JAMES DIPIETRO EN 2017



BONUS DE JAMES DIPIETRO

Critères	Poids des critères	Bonus 2017 en % de la part fixe			Index de réalisation des objectifs 2017	Bonus réel 2017 versé, en % de la part fixe
		Minimum	Cible (si index 100)	Maximum		
Chiffre d'affaires du Groupe	20 %	6,00 %	15,00 %	22,50 %	94,5	12,75 %
Résultat d'exploitation du Groupe	20 %	6,00 %	15,00 %	22,50 %	95,5	13,05 %
Résultat net du Groupe	10 %	3,00 %	7,50 %	11,25 %	104,9	8,63 %
Inventaires du Groupe	10 %	3,00 %	7,50 %	11,25 %	97,7	7,05 %
Créances clients Groupe	10 %	3,00 %	7,50 %	11,25 %	93,8	6,15 %
Objectifs individuels et appréciation générale: - Collaboration à la Mise en oeuvre d'un plan stratégique à long-terme; - Plan finance Groupe.	30 %	9,00 %	22,50 %	33,75 %	85,0	19,13 %
TOTAL	100 %	30,00 %	75,00 %	112,50 %		66,76 %

À la fin de 2017, les résultats individuels et collectifs, sur chacun des critères du plan de bonus, sont évalués.

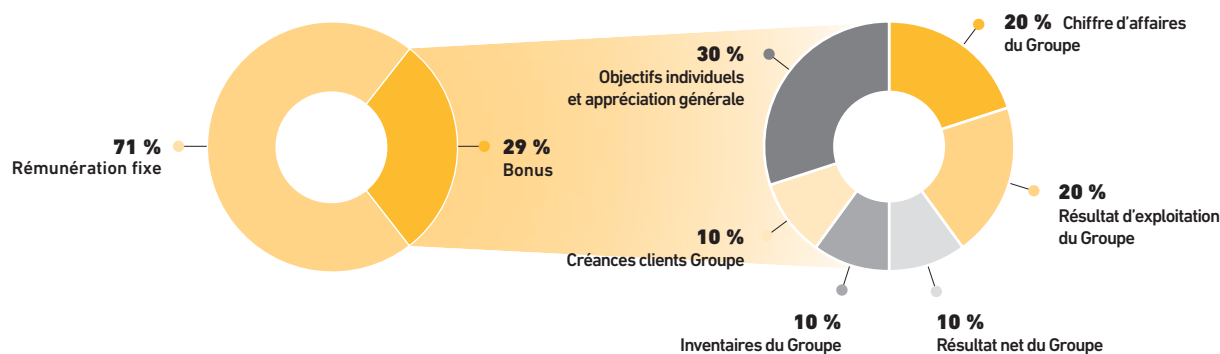
La part individuelle représente 30 % du bonus cible et elle représente au maximum 33,75 % de la part fixe. Pour 2017, la part individuelle représente 28,7 % du bonus dû.

Le Conseil a décidé d'attribuer à James DiPietro un bonus à hauteur de 343 814 dollars américains, soit 66,76 % de la part fixe et 89 % de son bonus cible.





MONTANT ET STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DE MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR EN 2017



BONUS DE MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR

Critères	Poids des critères	Bonus 2017 en % de la part fixe			Index de réalisation des objectifs 2017	Bonus réel 2017 versé, en % du salaire de base
		Minimum	Cible (si index 100)	Maximum		
Chiffre d'affaires du Groupe	20 %	3,60 %	9,00 %	13,50 %	94,5	7,65 %
Résultat d'exploitation du Groupe	20 %	3,60 %	9,00 %	13,50 %	95,5	7,83 %
Résultat net du Groupe	10 %	1,80 %	4,50 %	6,75 %	104,9	5,18 %
Inventaires du Groupe	10 %	1,80 %	4,50 %	6,75 %	97,7	4,23 %
Créances clients Groupe	10 %	1,80 %	4,50 %	6,75 %	93,8	3,69 %
Objectifs individuels et appréciation générale: - La transition de la gouvernance du Conseil d'Administration, - Le programme de développement durable.	30 %	5,40 %	13,50 %	20,25 %	85,0	11,48 %
TOTAL	100 %	18,00 %	45,00 %	67,50 %		40,06 %

La part individuelle représente 30 % du bonus cible et elle représente au maximum 20,25 % de la part fixe. Pour 2017, la part individuelle représente 28,7 % du bonus dû.

Le bonus perçu par Marie-Aimée Bich-Dufour au titre de l'année 2017 représente 89 % du bonus cible et s'élève à 120 541 euros, soit 40,06 % de la part fixe.

3.2.2.2. Rémunérations globales

Le montant global des rémunérations fixes et variables, versées aux quatre mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017, s'élève à 1 403 621 euros en fixe (base) et 776 483 euros en variable (bonus). Au titre de l'exercice 2016, le montant global des rémunérations fixes et variables, versées aux six mandataires sociaux actifs en 2016, s'élevait 1 361 636 euros en fixe (base) et 683 926 euros en variable (bonus).

Le montant des rémunérations attribuées aux membres de l'équipe de Direction (équipe du *Leadership*, constituée de 16 personnes, dont le Directeur Général et les trois Directeurs Généraux Délégués) au titre de l'exercice 2017 s'élève à 4 578 385 euros en fixe (base) et 2 279 980 euros en variable (bonus). Au titre de l'exercice 2016, l'équipe était constituée de 16 personnes et ces montants s'élevaient à 4 751 032 euros en fixe (base) et 2 223 851 euros en variable (bonus).

3.2.2.3. Rémunérations individuelles

Le montant des rémunérations et avantages en nature suivant a été versé ou était dû au titre des exercices 2016 et 2017 aux membres des organes d'Administration et de Direction de SOCIÉTÉ BIC en raison de leurs fonctions dans le Groupe, tant par SOCIÉTÉ BIC que par des sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :





**TABLEAU A – TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES
À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

(Tableau 1 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Bruno Bich Président-Directeur Général	Exercice 2016 (en euros)	Exercice 2017 (en euros)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau B)	200 000	204 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau D)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau G)	-	-
TOTAL	200 000	204 000

Gonzalve Bich Directeur Général Délégué	Exercice 2016 (en dollars américains) ^(a)	Exercice 2017 (en dollars américains) ^(b)
	721 788	997 687
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau B)	(652 493 euros)	(882 908 euros)
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau D)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau G)	628 543 (568 200 euros)	985 812 (872 400 euros)
TOTAL	1 350 331 (1 220 693 EUROS)	1 983 499 (1 755 308 EUROS)

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2016 (1 EUR = 1,1062 USD).

(b) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2017 (1 EUR = 1,1300 USD). (Voir Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

James DiPietro Directeur Général Délégué	Exercice 2016 (en dollars américains) ^(a)	Exercice 2017 (en dollars américains) ^(b)
	995 469	1 012 771
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau B)	(899 900 euros)	(896 257 euros)
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau D)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau G)	1 005 669 (909 120 euros)	985 812 (872 400 euros)
TOTAL	2 001 138 (1 809 020 EUROS)	1 998 583 (1 768 657 EUROS)

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2016 (1 EUR = 1,1062 USD).

(b) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2017 (1 EUR = 1,1300 USD). (Voir Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Marie-Aimée Bich-Dufour Directeur Général Délégué	Exercice 2016 (en euros)	Exercice 2017 (en euros)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau B)	435 079	422 929
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau D)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau G)	367 900	354 413
TOTAL	802 979	777 342





TABLEAU B - RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 2 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Bruno Bich Président-Directeur Général	Montants au titre de l'exercice 2016 (en euros)		Montants au titre de l'exercice 2017 (en euros)	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	200 000	200 000	204 000	204 000
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	200 000	200 000	204 000	204 000

Gonzalve Bich Directeur Général Délégué	Montants au titre de l'exercice 2016 (en dollars américains) ^(a)		Montants au titre de l'exercice 2017 (en dollars américains) ^(b)	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	375 000 (338 998 euros)	375 000 (338 998 euros)	500 000 (442 478 euros)	500 000 (442 478 euros)
Rémunération variable annuelle	258 400 (233 593 euros)	193 245 (174 693 euros)	397 400 (351 681 euros)	258 400 (228 673 euros)
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Autre rémunération ^(c)	11 241 (10 162 euros)	11 241 (10 162 euros)	18 632 (16 488 euros)	18 632 (16 488 euros)
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature		1) Allocation voiture :	1) Allocation voiture :	1) Allocation voiture :
	14 400 (13 017 euros)	14 400 (13 017 euros)	14 400 (12 743 euros)	14 400 (12 743 euros)
	2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. : a) 401 K : 7 950 (7 187 euros)	2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. : a) 401 K : 7 950 (7 187 euros)	2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. : a) 401 K : 8 100 (7 168 euros)	2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. : a) 401 K : 8 100 (7 168 euros)
	b) Exec Comp Plan : 16 000 (14 464 euros)	b) Exec Comp Plan : 16 000 (14 464 euros)	b) Exec Comp Plan : 20 000 (17 699 euros)	b) Exec Comp Plan : 20 000 (17 699 euros)
	3) Autres : 38 797 (35 072 euros)	3) Autres : 38 797 (35 072 euros)	3) Autres : 39 155 (34 651 euros)	3) Autres : 39 155 (34 651 euros)
TOTAL	721 788 (652 493 EUROS)	656 633 (593 593 EUROS)	997 687 (882 908 EUROS)	858 687 (759 900 EUROS)

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2016 (1 EUR = 1,1062 USD).

(b) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2017 (1 EUR = 1,1300 USD).

(c) Rémunération équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.





James DiPietro Directeur Général Délégué depuis juin 2016	Montants au titre de l'exercice 2016 <i>(en dollars américains) ^(a)</i>		Montants au titre de l'exercice 2017 <i>(en dollars américains) ^(b)</i>	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	493 333 (445 971 euros)	493 333 (445 971 euros)	515 000 (455 752 euros)	515 000 (455 752 euros)
Rémunération variable annuelle	344 850 (311 743 euros)	278 569 (251 825 euros)	343 814 (304 260 euros)	344 850 (305 177 euros)
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Autre rémunération ^(c)	76 739 (69 372 euros)	76 739 (69 372 euros)	74 606 (66 023 euros)	74 606 (66 023 euros)
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature		1) Allocation voiture :	1) Allocation voiture :	1) Allocation voiture :
	13 800 (12 475 euros)	13 800 (12 475 euros)	13 800 (12 212 euros)	13 800 (12 212 euros)
		2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. :	2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. :	2) Abondement aux plans épargne entreprise U.S. :
	a) 401 K : 7 950 (7 187 euros)	a) 401 K : 7 950 (7 187 euros)	a) 401 K : 8 100 (7 168 euros)	a) 401 K : 8 100 (7 168 euros)
	b) Exec Comp Plan : 20 000 (18 080 euros)	b) Exec Comp Plan : 20 000 (18 080 euros)	b) Exec Comp Plan : 20 000 (17 699 euros)	b) Exec Comp Plan : 20 000 (17 699 euros)
	3) Autres : 38 797 (35 072 euros)	3) Autres : 38 797 (35 072 euros)	3) Autres : 37 451 (33 143 euros)	3) Autres : 37 451 (33 143 euros)
TOTAL	995 469 (899 900 EUROS)	929 188 (839 982 EUROS)	1 012 771 (896 257 EUROS)	1 013 807 (897 174 EUROS)

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2016 (1 EUR = 1,1062 USD).

(b) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2017 (1 EUR = 1,1300 USD).

(c) Rémunération équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.

Marie-Aimée Bich-Dufour Directeur Général Délégué	Montants au titre de l'exercice 2016 <i>(en euros)</i>		Montants au titre de l'exercice 2017 <i>(en euros)</i>	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	295 000	295 000	300 900	300 900
Rémunération variable annuelle	138 591	139 122	120 541	138 591
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	Voiture (avantage valorisé) : 1 488	Voiture (avantage valorisé) : 1 488	Voiture (avantage valorisé) : 1 488	Voiture (avantage valorisé) : 1 488
TOTAL	435 079	435 610	422 929	440 979





3.2.2.4. Révision de la rémunération fixe pour l'année 2018

Le Conseil a fixé la part fixe annuelle des rémunérations au titre de l'exercice 2018, soit :

- 204 000 euros (sans changement vs 2017) pour Bruno Bich, Président et Directeur Général jusqu'au 18 mai 2018;
- 550 000 dollars américains (486 726 euros ⁽¹⁾ + 10 % vs 2017) pour Gonzalve Bich, Directeur des Opérations et Directeur Général Délégué ;
- 563 000 dollars américains (498 230 euros ⁽¹⁾ + 9,7 % vs 2017) pour James DiPietro, Directeur Financier et Directeur Général Délégué ;
- 200 000 euros (-33 % vs 2017) pour Marie-Aimée Bich-Dufour, Directeur Général Délégué en charge du Développement Durable et Présidente de la Fondation BIC, dont le périmètre de responsabilités sera réduit en 2018.

L'augmentation de la rémunération fixe n'est que +2,2% pour Gonzalve Bich et +1,7% pour James DiPietro en raison de l'incorporation d'avantages en nature dans la rémunération fixe pour une somme de 38 797 dollars américains ou 34 334 euros ⁽¹⁾.

3.2.2.5. Jetons de présence

Bruno Bich, Gonzalve Bich, James DiPietro et Marie-Aimée Bich-Dufour ne perçoivent pas de jetons de présence à raison des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe.

De même, aucun des autres membres de l'équipe de Direction ne perçoit de jetons de présence au titre de mandats sociaux détenus dans les sociétés du Groupe.

François Bich et Mario Guevara sont demeurés administrateurs postérieurement à leur départ à la retraite et perçoivent à ce titre des jetons de présence.

Les montants des jetons de présence versés à Mesdames Bastoni, Chandon-Moët et Poinot, à Messieurs François Bich, Glen, Guevara, Rostand et Vareille ainsi qu'à SOCIÉTÉ M.B.D. sont déterminés en fonction de leur participation respective aux Comités du Conseil d'Administration.

Pierre Vareille a été nommé administrateur référent en mai 2016 et perçoit à ce titre des jetons de présence supplémentaires.

Pour l'exercice 2017, la rémunération en jetons de présence est structurée de la manière suivante :

- partie fixe annuelle : 12 700 euros (+ 1,6 % versus 2016) ;
- part fixe annuelle correspondant au rôle d'administrateur référent : 36 000 euros (+ 1,4 % versus 2016) ;
- part variable correspondant à la participation à tous les Conseils d'Administration en 2017 : 22 300 euros (+ 1,4 % versus 2016) ;
- part variable correspondant à la participation à un conseil basé à l'étranger : 3 000 euros ;
- part variable annuelle correspondant au rôle de Président d'un comité : 18 300 euros (+ 1,7 % versus 2016) ;
- part variable annuelle correspondant au rôle de Membre d'un comité : 13 700 euros (+ 1,5 % versus 2016).

Ces administrateurs ne perçoivent pas d'autres rémunérations.

TABLEAU C – RÉCAPITULATIF SUR LES JETONS DE PRÉSENCE

(Tableau 3 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Membres du Conseil	Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2016 (en euros)	Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2017 (en euros)
Élizabeth Bastoni	48 000	69 400
François Bich ^(a)	28 000	35 000
Marie-Pauline Chandon-Moët	34 500	35 000
John Glen	52 500	53 300
Mario Guevara ^(b)	20 000	35 000
Candace Matthews	-	37 400
Marie-Henriette Poinot	48 000	48 700
Frédéric Rostand	52 500	22 200
SOCIÉTÉ M.B.D.	48 000	48 700
Pierre Vareille	68 500	84 700
TOTAL	400 000	469 400

(a) Au cours de l'exercice 2017, 5 760 actions de performance que François Bich avait acquises sont devenues disponibles.

(b) Mario Guevara a perçu 251 969 dollars américains au titre d'équivalents de dividende. De plus, au cours de l'exercice 2017, 19 133 actions de performance qu'il avait acquises sont devenues disponibles.

(1) Tous les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2017 (1 EUR = 1,1300 USD) et de l'exercice 2016 (1 EUR = 1,1062 USD).



3.2.2.6. Attributions de stock-options

Dans le cadre d'une politique recommandée par le Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé de ne plus attribuer de *stock-options* à compter de 2011 et de les remplacer par des attributions gratuites d'actions.

À la connaissance de la Société, aucun instrument de couverture n'avait été mis en place par les quatre mandataires sociaux autrefois titulaires de *stock-options* (Mario Guevara, James DiPietro, Gonzalve Bich et Marie-Aimée Bich-Dufour).

L'impact des attributions d'options de souscription des années précédentes en termes de dilution sur le résultat est mentionné en Note 8 des comptes consolidés. Un tableau récapitulatif général des plans d'options en vigueur est inséré dans la Note 23 des comptes consolidés.

Tous les mandataires sociaux ont respecté les périodes d'interdiction d'exercice précédant la publication des comptes annuels et intermédiaires.

TABLEAU D - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2017 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 4 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute Société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Nombre d'options attribuées pendant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
N/A	-	-	-	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2016 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute Société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Nombre d'options attribuées pendant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
N/A	-	-	-	-	-	-

TABLEAU E - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2017 PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 5 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Année d'attribution
N/A	-	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2016 PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Année d'attribution
N/A	-	-	-	-





TABLEAU F - HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

(Tableau 8 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

	Plan n° 13
Date de l'Assemblée Générale	12 mai 2010
Date du Conseil d'Administration	16 décembre 2010
Nombre d'options de souscription	382 950
<ul style="list-style-type: none"> Dont options attribuées aux mandataires sociaux (Part en % rapportée au capital au 31 décembre 2016) 	-
Première date d'exercice de l'option	17 décembre 2013
Date d'expiration de l'option	15 décembre 2018
Prix d'exercice (en euros) (a)	63,71
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2017	261 350
Options de souscription d'actions caduques au 31 décembre 2017	42 850
Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2017	78 750

(a) Aucun rabais n'a été consenti sur le prix.

Monsieur Bruno Bich ne s'est vu attribuer aucune option dans aucun des plans susvisés.

TABLEAU K - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES

(Tableau 9 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix moyen pondéré (en euros)	Date d'échéance	N° du plan
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute Société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute Société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	-	-	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice , par les dix premiers salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	18 100	47,99	14 déc. 2017	12
	7 200	63,71	15 déc. 2018	13
TOTAL	25 300	52,46		

Les caractéristiques de ces plans sont décrites dans la Note 23 des comptes consolidés ainsi que l'usage qui en est fait par l'ensemble des salariés.

Aucune stock-option n'est attribuée depuis 2011.



3.2.2.7. Attributions gratuites d'actions sous conditions de performance

Depuis 2005, usant de la faculté offerte par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance à trois ans. Les mandataires sociaux visés dans les tableaux ci-dessous bénéficient de cette politique.

Les deux conditions de performance sont :

- croissance du chiffre d'affaires ;
- flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks (en pourcentage du chiffre d'affaires).

RÉSULTAT DES PLANS : INDEX DE RÉALISATION DES CONDITIONS DE PERFORMANCE PAR CRITÈRE ET PAR PLAN

	Plan 1 (2005 - 6-7)	Plan 2 (2006 - 7-8)	Plan 3 (2007 - 8-9)	Plan 4 (2008 - 9-10)	Plan 5 (2009 - 10-11)	Plan 6 (2010 - 11-12)	Plan 7 (2011 - 12-13)	Plan 8 (2012 - 13-14)	Plan 9 (2013 - 14-15)	Plan 10 (2014 - 15-16)	Plan 11 (2015-16 -17)	Moyenne des plans
Croissance du chiffre d'affaires	84,8	66,4	95,2	147,1	119,1	89,2	76,8	88,1	108,1	96,7	71,9	94,9
Flux nets de trésorerie	85,5	88,2	98,6	99,7	110,1	103,1	98,9	105,8	98,9	98,6	100,6	98,9
Ensemble des conditions de performance (maximum 100)	85	77	97	100	100	96	88	97	100	98	86	93
Acquisition finale d'actions en pourcentage de l'attribution initiale	70 %	54 %	94 %	100 %	100 %	92 %	76 %	94 %	100 %	96 %	72 %	86 %

Dans l'hypothèse où la moyenne des pourcentages de réalisation des deux conditions de performance serait comprise entre 100 % et 75 %, et pour chaque pour cent en dessous de 100 %, le nombre d'actions effectivement acquises par chaque bénéficiaire à la date d'acquisition sera réduit de 2 % par rapport à l'attribution initiale.

Si la moyenne des pourcentages de réalisation des deux objectifs est inférieure à 75 %, il n'y aura pas d'acquisition.

Les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions gratuites acquises jusqu'à l'expiration de leur mandat. Ces 20 % sont réduits à 10 % lorsque le Directeur Général détient des actions pour une valeur de cinq années de salaire de base et lorsque les Directeurs Généraux Délégués détiennent des actions pour une valeur de trois années de salaire de base.

À la connaissance de la Société, aucun instrument de couverture n'a été mis en place par les quatre mandataires sociaux mentionnés dans les tableaux G et H ci-dessous. De plus, ces derniers ont pris l'engagement formel de ne pas recourir à des instruments de couverture.

À ce jour, l'impact des attributions d'actions des années précédentes en termes de dilution sur le résultat est inexistant car les actions attribuées sont des actions existantes.

Le nombre global d'actions attribuées est indiqué dans la Note 23 des comptes consolidés.

TABLEAU G - ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2017

(Tableau 6 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute Société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gonzalve Bich	13 (10 février 2017)	8 000	872 400	31 mars 2020	31 mars 2020	1) croissance du chiffre d'affaires
James DiPietro	13 (18 mai 2016)	8 000	872 400	31 mars 2020	31 mars 2020	2) flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks en pourcentage du chiffre d'affaires
Marie-Aimée Bich-Dufour	12 (18 mai 2016)	3 250	354 413	31 mars 2020	31 mars 2020	idem



ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2016

(Tableau 6 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute Société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Mario Guevara	12 (18 mai 2016)	25 000	2 841 000	31 mars 2022	31 mars 2022	1) croissance du chiffre d'affaires 2) flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks en pourcentage du chiffre d'affaires
Gonzalve Bich	12 (18 mai 2016)	5 000	568 200	31 mars 2022	31 mars 2022	<i>idem</i>
James DiPietro	12 (18 mai 2016)	8 000	909 120	31 mars 2022	31 mars 2022	<i>idem</i>
Marie-Aimée Bich-Dufour	12 (18 mai 2016)	3 250	367 900	18 mai 2019	31 mars 2022	<i>idem</i>



TABLEAU H – ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2017 POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 7 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Gonzalve Bich	7 P (15 fév. 2011)	500	76 % de l'attribution initiale est finalement acquise, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2011
James DiPietro	4 S (11 déc. 2007)	322	100 % de l'attribution initiale est finalement acquise, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2007
James DiPietro	7 P (15 fév. 2011)	4 175	76 % de l'attribution initiale est finalement acquise, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2011
Marie-Aimée Bich-Dufour	7 P (15 fév. 2011)	2 660	76 % de l'attribution initiale est finalement acquise, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2011

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2016 POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 7 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Mario Guevara	3 S (13 déc. 2006)	276	94 % de l'attribution initiale est finalement acquise, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2006
Mario Guevara	6 P (16 fév. 2010)	18 768	92 % de l'attribution initiale est finalement acquise, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2010
Gonzalve Bich	6 P (16 fév. 2010)	552	92 % de l'attribution initiale est finalement acquise, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2010
James DiPietro	3 S (13 déc. 2006)	276	94 % de l'attribution initiale est finalement acquise, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2006
James DiPietro	6 P (16 fév. 2010)	4 600	92 % de l'attribution initiale est finalement acquise, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2010
Marie-Aimée Bich-Dufour	6 P (16 fév. 2010)	3 220	92 % de l'attribution initiale est finalement acquise, sur la base de la réalisation des conditions de performance	2010

P = Principale.

S = Secondaire.





TABLEAU I - HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

(Tableau 9 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

	Plan n° 1		Plan n° 2		Plan n° 3		Plan n° 4		Plan n° 5	
Date de l'Assemblée Générale	19 mai 2005		19 mai 2005		19 mai 2005		23 mai 2007		23 mai 2007	
Date du Conseil d'Administration	19 mai 2005		14 décembre 2005		13 décembre 2006		11 décembre 2007		10 février 2009	
Attribution	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S
Nombre d'attributions gratuites d'actions	31 800	2 618	31 800	2 618	33 450	2 352	37 550	2 644	57 500	2 643
<ul style="list-style-type: none"> Dont actions attribuées aux mandataires sociaux (part en % rapportée au capital au 31 décembre 2017) Gonzalve Bich 	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<ul style="list-style-type: none"> James DiPietro Marie-Aimée Bich-Dufour 	2 650	238	2 650	238	2 650	294	2 650	302	(0,01 %)	247
	2 650	-	2 650	-	2 650	-	2 650	-	3 500	-
Date d'acquisition définitive des droits	19 mai 2008	19 mai 2012	14 mars 2009	14 mars 2013	13 mars 2010	13 mars 2014	11 mars 2011	11 mars 2015	10 mars 2012	10 mars 2016
Date de fin de période de conservation	19 mai 2011	19 mai 2014	14 mars 2012	14 mars 2015	13 mars 2013	13 mars 2016	11 mars 2014	11 mars 2017	10 mars 2015	10 mars 2018
Conditions de performance	1) Augmentation du chiffre d'affaires 2) Flux nets de trésorerie liés à l'exploitation, en pourcentage du chiffre d'affaires									
Nombre d'actions définitivement acquises au 31 décembre 2017	20 405	1 162	15 741	512	31 443	1 104	37 550	1 436	57 500	2 156
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2017 ^(a)	11 395	1 456	16 059	2 106	2 007	1 248	-	1 208	-	487
Actions de performance restantes au 31 décembre 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13
Date de l'Assemblée Générale	23 mai 2007	12 mai 2010	12 mai 2010	12 mai 2010	15 mai 2013	15 mai 2013	18 mai 2016	18 mai 2016
Date du Conseil d'Administration	16 février 2010	15 février 2011	14 février 2012	12 février 2013	11 février 2014	10 février 2015	18 mai 2016	10 février 2017
Attribution	P	P	P	P	P	P	P	P
Nombre d'attributions gratuites d'actions	83 475	87 650	159 940	161 010	159 660	176 740	159 680	156 790
<ul style="list-style-type: none"> Dont actions attribuées aux mandataires sociaux (part en % rapportée au capital au 31 décembre 2017) Gonzalve Bich 	-	-	-	-	-	-	-	-
<ul style="list-style-type: none"> James DiPietro Marie-Aimée Bich-Dufour 	5 000	5 000	6 000	6 000	8 000	8 000	8 000	8 000
	(0,01 %)	(0,01 %)	(0,01 %)	(0,01 %)	(0,02 %)	(0,02 %)	(0,02 %)	(0,02 %)
	3 500	3 500	3 000	4 250	3 250	3 250	3 250	3 250
Date d'acquisition définitive des droits	16 mars 2013	15 mars 2014	14 mars 2015	12 mars 2016	11 mars 2017	10 mars 2018	18 mai 2019	31 mars 2020
Date de fin de période de conservation	16 mars 2016	15 mars 2017	14 mars 2018	12 mars 2019	11 mars 2020	10 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2020
Conditions de performance	1) Augmentation du chiffre d'affaires 2) Flux nets de trésorerie liés à l'exploitation, en pourcentage du chiffre d'affaires							
Nombre d'actions définitivement acquises au 31 décembre 2017	76 797	57 551	135 452	148 050	139 040	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2017 ^(a)	6 678	30 099	24 488	12 960	26 620	20 660	15 810	3 930
Actions de performance restantes au 31 décembre 2017	-	-	-	-	-	156 080	143 870	151 860

(a) Ces attributions gratuites d'actions sont devenues caduques suite au départ des bénéficiaires ou à la non-réalisation d'une partie des conditions de performance.

P = Principale.

S = Secondaire.





Attributions gratuites d'actions avec ou sans condition de performance au bénéfice des salariés

Depuis 2005, usant de la faculté offerte par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance à trois ans. À compter de 2012, les quelque 500 cadres qui bénéficiaient de *stock-options* au titre de leur position hiérarchique (cadres éligibles) reçoivent des actions sous conditions de performance sur trois années.

Pour les plans en cours depuis 2013, la performance est évaluée sur trois exercices annuels sur la base de la réalisation de deux objectifs :

- croissance du chiffre d'affaires et ;
- flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé.

En 2016, 159 680 actions avec conditions de performance ont été attribuées à 546 bénéficiaires.

En 2017, 155 790 actions avec conditions de performance ont été attribuées à 519 bénéficiaires.

En parallèle, pour remplacer les programmes de *stock-options* récompensant les employés « au choix » et les contributeurs clés de l'année, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sans condition de performance.

La période d'acquisition est de trois ans et un mois pour le plan de 2017, quatre ans pour le plan 2016.

En 2016, 20 750 actions sans condition de performance ont été attribuées à 258 bénéficiaires.

En 2017, 17 100 actions sans condition de performance ont été attribuées à 271 bénéficiaires.

Le nombre global d'actions attribuées est indiqué dans la Note 23 des comptes consolidés.

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES ET REMISES EN 2017 AUX DIX PREMIERS SALARIÉS DU GROUPE NON MANDATAIRES SOCIAUX

Actions gratuites attribuées et remises gratuitement aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)				
	Nombre		Date d'acquisition	Date de disponibilité	N° du plan
<ul style="list-style-type: none"> • Actions attribuées durant l'exercice par l'émetteur et par toute Société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de l'émetteur et de toute Société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé ^(a) 	35 350	3 870 825	31 mars 2020	31 mars 2020	13 P
<ul style="list-style-type: none"> • Actions remises durant l'exercice par l'émetteur et par toute Société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de l'émetteur et de toute Société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi remises est le plus élevé ^(a) 	644	26 217	11 mars 2017	11 mars 2017	3 S
	12 940	761 260	11 mars 2017	11 mars 2017	7 P
	10 080	784 426	15 mars 2017	15 mars 2017	10 P

(a) Ces actions sont toutes attribuées avec conditions de performance.

P = Principale.

S = Secondaire.





3.2.2.8. Systèmes de retraite

a) Depuis avril 2006, le Président, Bruno Bich, perçoit une pension versée par le régime complémentaire de retraite des cadres de Direction de la Société BIC CORPORATION (*Supplementary Executive Retirement Plan*), plan auquel il a participé pendant plus de 30 ans. En 2017, Bruno Bich a perçu 555 360 dollars américains.

b) Gonzalve Bich participe au régime complémentaire de retraite américain *Restoration Plan*, en vigueur au sein de la Société BIC CORPORATION depuis 2006, et bénéficiant aux cadres de Direction de la Société dont la rémunération prise en compte dans l'*U.S. Qualified Pension Plan* est limitée par la loi.

● Le bénéfice du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années.

● Modalités de détermination de la rémunération de référence :

- la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois meilleures années consécutives parmi les dix dernières années.

● Rythme d'acquisition des droits :

- ce plan propose un montant de rente viagère à bénéfice unique payable à vie à partir de l'âge normal de départ en retraite (65 ans) égal à 1,1 % du plafond de la Sécurité sociale plus 1,5 % de la rémunération moyenne au-delà du plafond de la Sécurité sociale, multiplié par le nombre d'années de service, jusqu'à 35 ans, plus 1,4 % de la rémunération moyenne par année de service au-delà de 35 ans, et incluant la retraite obtenue par le plan *U.S. Qualified Pension Plan*. Les droits dans ce plan sont acquis à l'âge de 52 ans avec 15 ans ou plus d'ancienneté, ou à l'âge de 60 ans avec 5 ans de participation au plan. Dans le *U.S. Qualified Pension Plan*, les droits sont acquis après 5 ans d'ancienneté ;
- de plus, ce plan prévoit des prestations de retraite anticipée avant l'âge de 65 ans (à l'âge de 62 ans en cas de retraite ou à partir de 55 ans avec dix années au minimum d'ancienneté) ;
- les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION, conformément à la norme IAS 19.

● Modalités de détermination des plafonds :

- N/A.

● Modalités de financement des droits :

- le *Restoration Plan* est sans constitution de réserve. Le *U.S. Qualified Pension Plan* est financé par un fonds fiduciaire.

● Charges associées à la charge de la Société :

- l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour l'*U.S. Qualified Pension Plan*.

Au 31 décembre 2017, Gonzalve Bich a acquis un droit à retraite égal à 21,13 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées sur ses 14,9 années de service (soit, à titre indicatif, une retraite égale à 128 195 dollars américains, incluant la retraite issue du *U.S. Qualified Pension Plan*) payable à partir de l'âge de 65 ans, s'il avait arrêté son activité au 31 décembre 2017. Il a choisi de recevoir sa retraite complémentaire sous forme d'un versement en capital.

c) James DiPietro participe au régime complémentaire de retraite américain *Supplementary Executive Retirement Plan*, en vigueur au sein de la Société BIC CORPORATION depuis 1970, et bénéficiant aux cadres supérieurs de la Société.

● Le bénéfice du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années.

● Modalités de détermination de la rémunération de référence :

- la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne (base + bonus) des trois meilleures des cinq dernières années travaillées.

● Rythme d'acquisition des droits :

- le montant annuel de la retraite s'élève à 2,50 % de la rémunération de référence par année de service, avec un maximum de 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par le *U.S. Qualified Pension Plan* ;
- l'acquisition des droits est effective à l'âge de 52 ans avec 15 ans de service ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans le *U.S. Qualified Pension Plan*, l'acquisition des droits intervient après cinq années de service ;
- les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION, conformément à la norme IAS 19.

● Modalités de détermination des plafonds :

- la retraite ne pourra pas dépasser 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par le *U.S. Qualified Pension Plan*.

● Modalités de financement des droits :

- le *Supplementary Executive Retirement Plan* est sans constitution de réserve. Toutefois, BIC investit dans des polices d'assurance-vie en contrepartie du coût du plan. Le *U.S. Qualified Pension Plan* est financé par un fonds fiduciaire.

● Charges associées à la charge de la Société :

- l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour l'*U.S. Qualified Pension Plan*.

Au 31 décembre 2017, James DiPietro a acquis un droit à retraite égal à 2,5 % x 19,583 années de service = 48,96 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées (soit, à titre indicatif, une rente viagère à bénéfice unique égale à 399 096 dollars américains payable à partir de l'âge de 57 ans, s'il avait arrêté son activité au 31 décembre 2017). Il a choisi de recevoir sa retraite complémentaire sous forme d'un versement en capital.

d) Marie-Aimée Bich-Dufour bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies relevant de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale, en vigueur au sein de la Société BIC France et bénéficiant aux cadres de Direction de la Société.

● Conditions d'entrée dans le régime : le bénéficiaire du régime est soumis aux conditions cumulatives suivantes :

- avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années consécutives ;
- avoir liquidé ses retraites au titre du régime de base et des régimes complémentaires de retraite ;
- achever sa carrière au sein de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale.





- Modalités de détermination de la rémunération de référence :
 - la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées ;
 - pour la détermination de la rémunération de référence, sont uniquement pris en compte le salaire annuel brut de base et la rémunération variable annuelle versés à l'exclusion de toute autre forme de rémunération directe ou indirecte.
- Rythme d'acquisition des droits :
 - le montant annuel du complément de retraite s'élève à 1,25 % de la rémunération de référence par année de participation au plan, avec un maximum de 25 % (soit 20 années) ;
 - le 18 mai 2016, le Conseil d'Administration a décidé que Marie-Aimée Bich-Dufour n'acquerra aucun droit supplémentaire au titre de ce nouveau régime pendant la durée de son nouveau mandat ;
 - les engagements liés à ce plan sont provisionnés par SOCIÉTÉ BIC conformément à la norme IAS 19.

- Modalités de détermination des plafonds :
 - la totalité des retraites obligatoires et supplémentaires ne pourra pas dépasser 50 % du dernier salaire annuel. Ce plafonnement est vérifié à la date de retraite.
- Modalités de financement des droits :
 - l'employeur finance l'intégralité des droits en contribuant à un contrat d'assurance.
- Charges associées à la charge de la Société :
 - l'employeur s'acquitte de la taxe Fillon de 24 %, assise sur la cotisation versée au contrat d'assurance.

Au 31 décembre 2017, son complément de retraite, déterminé en fonction de l'ancienneté et de la rémunération, telle qu'arrêtée au 18 mai 2016, s'élève à titre indicatif à 107 318 euros.





3.2.2.9. Engagements pris à l'égard des dirigeants mandataires sociaux (relatifs à l'entrée ou à l'issue d'un mandat)

TABLEAU J

(Tableau 11 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités et avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bruno Bich Président, puis Président-Directeur Général Début du mandat en qualité de Président-Directeur Général : 2 juin 2016 Fin du mandat : 16 mai 2018		X		X ^(a)		X		X
Gonzalve Bich Directeur Général Délégué Début du mandat : 2 juin 2016 Fin du mandat : jour de la nomination d'un nouveau Directeur Général		X ^(b)	X	(Voir partie 3.2.2.8.)		X		X
James DiPietro Directeur Général Délégué Début du mandat : 2 juin 2016 Fin du mandat : jour de la nomination d'un nouveau Directeur Général		X ^(c)	X	(Voir partie 3.2.2.8.)		X		X
Marie-Aimée Bich-Dufour Directeur Général Délégué Début du mandat : 22 mars 1995 Fin du mandat : fin du mandat du Président-Directeur Général		X	X	(Voir partie 3.2.2.8.)		X		X

(a) Bruno Bich a liquidé ses droits en avril 2006. Il perçoit une pension par la Société BIC Corporation (voir §3.2.2.8).

(b) Gonzalve Bich n'est titulaire d'aucun contrat de travail au sein de SOCIÉTÉ BIC. Sa rémunération est versée par BIC International. Il n'est pas prévu d'indemnités de rupture pour ces fonctions, auxquelles il peut être mis fin à tout moment.

(c) James DiPietro n'est titulaire d'aucun contrat de travail au sein de SOCIÉTÉ BIC. Sa rémunération est versée par BIC International. Il n'est pas prévu d'indemnités de rupture pour ces fonctions, auxquelles il peut être mis fin à tout moment.





COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

4.1. Analyse de l'activité et des résultats consolidés 150

Le Groupe en 2017	150
Performance du Groupe en 2017 par catégorie	152
Performance du Groupe en 2017 par zone géographique	154

4.2. Situation financière et trésorerie 157

4.3. Gestion des risques de change et de taux d'intérêt 158

Gestion des risques de change sur les marchés internationaux	158
Gestion du risque de taux d'intérêt	158

4.4. Dividendes 159

4.5. Investissements 160

Principaux investissements au cours des dernières années	160
Principaux investissements en 2017	161
Principaux investissements en cours : distribution géographique et méthode de financement	161
Principaux investissements futurs	161

4.6. Perspectives pour 2018 et stratégie 162

Perspectives opérationnelles pour 2018	162
Risques et opportunités	162
Objectifs de performance	162
Événements récents	162





4.1. Analyse de l'activité et des résultats consolidés

LE GROUPE EN 2017

Événements majeurs de l'année 2017

Juin

Suite au contrat de cession d'actifs et d'actions signé le 6 juin 2017, les activités nord-américaines et de *Sourcing* en Asie de BIC Graphic ont été cédées à H.I.G. Capital, le 30 juin 2017. Les actifs et passifs des activités nord-américaines et *Sourcing* en Asie de BIC Graphic sont comptabilisés en « actifs classés en vue de la vente » et « activités destinées à être cédées » depuis le 31 décembre 2016, conformément à la norme IFRS 5.

Octobre

La filiale indienne de BIC, BIC Cello (Inde), a acquis un terrain et un bâtiment pour la construction d'une nouvelle usine d'instruments d'écriture à Vapi (État de Gujarat). L'investissement total dans ce projet est estimé à environ 28 millions d'euros d'ici décembre 2018. Il comprend l'achat du terrain et du bâtiment pour environ 18 millions d'euros en 2017. Cet investissement va permettre au Groupe de renforcer son implantation industrielle en Inde, et de mieux répondre à la demande des consommateurs, dans un marché en forte croissance. Cette nouvelle usine devrait être opérationnelle d'ici la fin 2018.

Le chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 2 020,3 millions d'euros, en baisse de 0,3 % en publié, en hausse de 0,5 % à taux de change constants et de 1,4 % à base comparable. L'impact défavorable de la variation de devises (- 0,8 point) s'explique principalement par la

dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro. Les chiffres d'affaires de l'Europe et des marchés en croissance ont progressé respectivement de 4,9 % et de 2,2 %. L'Amérique du Nord a reculé de 1,7 % à base comparable.

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2016	2017	En publié
Chiffre d'affaires	2 025,8	2 020,3	(0,3) %
Coût des ventes	960,5	972,7	-
Marge brute	1 065,3	1 047,6	-
Charges administratives et autres charges d'exploitation	661,9	671,4	-
Résultat d'exploitation	403,4	376,2	-
Résultat financier	4,8	21,8	-
Résultat avant impôts	408,2	398,1	-
Impôts	(122,7)	(103,0)	-
Résultat net des activités poursuivies	285,5	295,1	-
Résultat net des activités destinées à être cédées	(35,8)	(6,7)	-
Résultat net part du Groupe	249,7	288,3	-
Résultat net part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	6,09	6,35	-
Résultat net part du Groupe par action des activités destinées à être cédées (en euros)	(0,77)	(0,15)	-
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	5,32	6,20	-
Nombre moyen d'actions en circulation, net des actions propres	46 898 827	46 475 249	-





Le taux de marge brute 2017 s'est établi à 51,9 %, comparé à 52,6 % en 2016.

Le résultat d'exploitation normalisé 2017 était de 400,9 millions d'euros (soit une marge d'exploitation normalisée de 19,8 %).

Principaux composants de la variation de la marge d'exploitation normalisée (en points de %)	2016 vs 2015	2017 vs 2016
• Variation des coûts de production ^(a)	+ 1,2	(0,3)
• Soutien total à la marque ^(b)	(0,7)	(0,2)
• Dont promotions et investissements liés au soutien du développement de l'activité pris en compte dans la marge brute	(0,1)	(0,7)
• Dont publicité, soutien consommateurs et distribution	(0,6)	+ 0,5
• Dépenses d'exploitation et autres dépenses	(0,9)	(0,3)
Variation de la marge d'exploitation normalisée hors impact de la prime exceptionnelle versée aux employés	(0,4)	(0,8)
Prime exceptionnelle versée aux employés	(0,4)	+ 0,4
• Dont impact sur la marge brute	(0,3)	+ 0,3
• Dont impact sur les dépenses d'exploitation	(0,1)	+ 0,1
Variation de la marge d'exploitation normalisée	(0,8)	(0,4)

(a) Soutien total à la marque : soutien du développement de l'activité + publicité, soutien consommateurs et distribution.

(b) Marge brute hors promotions et investissements liés au soutien du développement de l'activité.

ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

(en millions d'euros)	2016	2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	403,4	376,2
Marge d'exploitation	19,9 %	18,6 %
Coûts de restructuration (principalement liés à BIC Graphic Europe et aux marchés en croissance en 2017)	+ 6,6	+ 24,7
Évolution du régime de couverture médicale des retraités aux États-Unis	(0,9)	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NORMALISÉ	409,1	400,9
Marge d'exploitation normalisée	20,2 %	19,8 %
Prime exceptionnelle versée aux employés	+ 8,8	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NORMALISÉ HORS PRIME EXCEPTIONNELLE	417,9	400,9
Marge d'exploitation normalisée hors prime exceptionnelle	20,6 %	19,8 %

Le résultat avant impôt était de 398,1 millions d'euros en 2017 contre 408,2 millions d'euros en 2016. Le résultat net part du Groupe était de 288,3 millions d'euros, en hausse de 15,5 % en publié.

Le taux effectif d'impôt 2017 des activités poursuivies s'élève à 25,9 % comparé à 30,0 % en 2016. Le taux effectif d'impôt 2017 intègre le revenu favorable lié à l'invalidation des 3 % additionnels d'impôt sur les sociétés françaises appliqués aux dividendes versés, diminué de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés.

- Résultat net des activités poursuivies : 295,1 millions d'euros ;
- Résultat net des activités destinées à être cédées : - 6,7 millions d'euros, il intègre la perte nette liée à la vente de BIC Graphic Amérique du Nord et Sourcing en Asie.

Le bénéfice net part du Groupe par action était de 6,20 euros en 2017, comparé à 5,32 euros en 2016, en hausse de 16,5 %. Le bénéfice net part du Groupe par action normalisé a augmenté à 6,28 euros, comparé à 6,24 euros en 2016.





PERFORMANCE DU GROUPE EN 2017 PAR CATÉGORIE

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU GROUPE BIC PAR CATÉGORIE DE PRODUITS 2016-2017

(en millions d'euros)	Papeterie		Briquets		Rasoirs		Autres Produits	
	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation
2016	780,3	67,9	696,4	275,3	467,0	68,6	82,1	(8,4)
2017	791,8	54,9	703,9	278,0	454,4	60,4	70,2	(17,0)

RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION NORMALISÉ ^(a) PAR CATÉGORIE DE PRODUITS 2016-2017

(en millions d'euros)	Papeterie		Briquets		Rasoirs		Autres Produits	
	Résultat d'exploitation normalisé	Résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation normalisé	Résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation normalisé	Résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation normalisé	Résultat d'exploitation
2016	70,1	67,9	277,3	275,3	69,6	68,6	(7,8)	(8,4)
2017	66,5	54,9	278,3	278,0	60,6	60,4	(4,4)	(17,0)

(a) Voir le glossaire § 8.9.

MARGE D'EXPLOITATION ET MARGE D'EXPLOITATION NORMALISÉE ^(a) PAR CATÉGORIE DE PRODUITS 2016-2017

(en %)	Papeterie		Briquets		Rasoirs	
	Marge d'exploitation normalisée	Marge d'exploitation	Marge d'exploitation normalisée	Marge d'exploitation	Marge d'exploitation normalisée	Marge d'exploitation
2016	9,0	8,7	39,8	39,5	14,9	14,7
2017	8,4	6,9	39,5	39,5	13,3	13,3

(a) Voir le glossaire § 8.9.

Papeterie

Le chiffre d'affaires 2017 de la Papeterie a augmenté de 1,5 % (+ 3,4 % à base comparable). Les volumes de l'année 2017 sont en hausse de 2,4 %.

- **Marchés matures** : le chiffre d'affaires a progressé d'environ 5 % (*mid-single digit*) en Europe, soutenu par une bonne rentrée scolaire en Europe de l'Ouest et de l'Est, par le succès de nos nouveaux produits (le stylo BIC® Gelocity Illusion effaçable, le stylo BIC® 4-Couleurs 3+1 et le crayon-feutre BIC® Intensity) et par des investissements de soutien à la marque ciblés, notamment sur les gammes 4-Couleurs et BIC® Kids. Dans un marché en légère baisse, le chiffre d'affaires de l'Amérique du Nord a légèrement progressé, porté par une très bonne rentrée scolaire. Les principaux moteurs de la croissance ont été le succès des lancements de nouveaux produits à valeur ajoutée, comme le BIC® Gelocity® Quick Dry dans le segment du gel et le porte-mines BIC® Velocity® Max.

- **Les marchés en croissance** ont enregistré une légère croissance (*low-single digit*). En Amérique latine, le chiffre d'affaires a légèrement progressé (*low-single digit*). Nous avons poursuivi les efforts destinés à soutenir la croissance à travers des campagnes de publicité efficaces, notamment dans le segment des stylos à bille. Pendant la rentrée scolaire, nous avons gagné des parts de marché au Mexique sur toute notre gamme de produits, et principalement sur les produits classiques. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique a enregistré une solide croissance grâce à une excellente performance en Afrique du Sud (forte visibilité en magasin). En Inde, le chiffre d'affaires domestique de Cello Pens a affiché une croissance d'environ 10 % (*high-single digit*), l'accent ayant été mis sur nos marques championnes (en particulier Butterflow™), les lancements de nouveaux produits (gamme Gel Tech) et la poursuite de notre stratégie de visibilité (« un Cello® vu est un Cello® vendu »).

La marge d'exploitation normalisée 2017 de la Papeterie était de 8,4 %, contre 9,0 % en 2016 (9,4 % hors impact de la prime exceptionnelle versée aux employés). Le recul s'explique par la hausse des investissements dans le soutien à la marque.





Briquets

Le chiffre d'affaires 2017 des Briquets a augmenté de 1,1 % (+ 2,2 % à base comparable). Les volumes de l'année 2017 sont en hausse de 0,8 %.

- **Marchés matures** : en Europe, le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 5 % (*mid-single digit*), porté à la fois par l'Europe de l'Ouest et de l'Est (gains de distribution). En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires a légèrement progressé (*low single digit*) dans un marché en légère croissance. Nous avons continué à gagner des parts de marché grâce à notre stratégie de briquets décorés à valeur ajoutée, à l'étendue plus importante de notre réseau de distribution et à la confiance renouvelée des consommateurs dans les excellents niveaux de fiabilité et de qualité de nos produits.
- **Marchés en croissance** : le chiffre d'affaires 2017 a légèrement reculé. L'Amérique latine a enregistré une légère croissance (*low-single digit*) portée par des gains de distribution au Mexique et en dépit des réductions de stocks au Brésil de la part des distributeurs.

La marge d'exploitation normalisée 2017 des Briquets était de 39,5 %, contre 39,8 % en 2016 (40,2 % hors impact de la prime exceptionnelle versée aux employés) en raison d'une marge brute plus faible, d'une baisse du soutien à la marque et de dépenses opérationnelles plus élevées.

Rasoirs

Le chiffre d'affaires 2017 des Rasoirs a reculé de 2,7 % (- 2,2 % à taux de change constants). Les volumes de l'année 2017 sont en hausse de 3,0 %.

- **Marchés matures** : le chiffre d'affaires de l'Europe a progressé d'environ 10 % (*high-single digit*), porté par la performance de l'Europe de l'Est (succès des rasoirs BIC® Flex 3 Hybrid et Miss Soleil). Disponible en France depuis mars 2017 et au Royaume-Uni depuis novembre 2017, le BIC® Shave Club (offre de souscription en ligne de rasoirs rechargeables BIC®) a bien performé, soutenu par de très bons taux de fidélité clients. En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires a affiché une baisse à deux

chiffres (*double-digit*). À la fin décembre 2017⁽¹⁾, le marché américain des rasoirs mécaniques était en recul de 8,2 %. Avec une baisse de 3,2 %, le segment du non-rechargeable a continué d'être fortement déstabilisé en raison de l'accroissement de l'activité concurrentielle, de niveaux de promotion sans précédent, d'une pression sur les prix et d'une hausse de l'activité des marques de distributeurs. La part de marché de BIC sur le segment des rasoirs non rechargeables à fin-décembre était de 26,7 %⁽¹⁾, une baisse de 1,3 point comparé à décembre 2016. Avec le lancement du rasoir BIC® Flex 5 Hybrid, nous avons continué à gagner des parts de marché sur le segment des rasoirs non rechargeables 5 lames et à y consolider notre position de leader avec 36,8 % de parts de marché sur le segment masculin des rasoirs non rechargeables 5 lames (en croissance de 8,7 points par rapport à 2016).

- **Marchés en croissance** : le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 5 % (*mid-single digit*). Malgré une pression concurrentielle plus forte au Mexique et au Brésil, l'Amérique latine a enregistré une croissance d'environ 5 % (*mid-single digit*), soutenue par l'élargissement de notre réseau de distribution à travers toute la région. Au Moyen-Orient et en Afrique, le chiffre d'affaires a fortement progressé (*high-single digit*), bénéficiant du succès des produits 1 et 2 lames.

La marge d'exploitation normalisée 2017 des Rasoirs s'élève à 13,3 %, contre 14,9 % en 2016 (15,4 % hors impact de la prime exceptionnelle versée aux employés) en raison du recul du chiffre d'affaires en Amérique du Nord et de coûts opérationnels plus élevés.

Autres Produits

Le chiffre d'affaires 2017 des Autres Produits a baissé de 14,5 % (- 5,5 % à base comparable). BIC Sport a enregistré une baisse d'environ 5 % (*mid-single digit*) à taux de change constants, notamment due à un environnement plus concurrentiel aux États-Unis.

Le résultat d'exploitation normalisée 2017 des Autres Produits s'élève à - 4,4 millions d'euros, contre - 7,8 millions d'euros en 2016.

(1) au 31 décembre 2017 — en valeur.





PERFORMANCE DU GROUPE EN 2017 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	FY 2016	FY 2017	2017 vs 2016	
			En publié	À base comparable
GROUPE				
Chiffre d'affaires	2 025,8	2 020,3	(0,3) %	+ 1,4 %
Europe				
Chiffre d'affaires	544,8	559,3	+ 2,7 %	+ 4,9 %
Amérique du Nord				
Chiffre d'affaires	812,0	783,5	(3,5) %	(1,7) %
Marchés en croissance				
Chiffre d'affaires	668,9	677,4	+ 1,3 %	+ 2,2 %

IMPACT DES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE ET DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

(en %)	2016	2017
Périmètre	-	(0,9)
Devises	(3,3)	(0,8)
• Dont USD	+ 0,1	(0,7)
• Dont BRL	(0,2)	+ 0,4
• Dont ARS	(1,0)	(0,2)
• Dont MXN	(0,9)	(0,1)
• Dont GBP	(0,3)	(0,2)
• Dont ZAR	(0,2)	+ 0,1
• Dont RUB et UAH	(0,2)	+ 0,1
• Dont INR	(0,2)	-

SENSIBILITÉ DES VARIATIONS DES PRINCIPAUX TAUX DE CHANGE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

(en %)	2016	2017
+/- 5 % variation du dollar américain	+/- 1,9	+/- 1,8
+/- 5 % variation du real brésilien	+/- 0,5	+/- 0,5
+/- 5 % variation du peso mexicain	+/- 0,3	+/- 0,3





Europe

La zone Europe comprend l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. En 2017, le chiffre d'affaires en Europe s'est établi à 559,3 millions d'euros, soit une progression de 2,7 % (+ 4,9 % à base comparable).

L'Europe a enregistré une bonne performance dans toutes les catégories et toutes les régions, en particulier dans les pays d'Europe de l'Est.

- **Dans la Papeterie** : BIC a affiché une croissance d'environ 5 %. La rentrée scolaire a été bonne en Europe de l'Ouest et de l'Est, notamment en France. Toute l'année, nous avons initié des opérations de soutien à la marque ciblées sur la gamme 4-Couleurs (au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne), sur la gamme BIC® Kids en Europe de l'Est (Russie, Ukraine, Roumanie, Turquie...). Nous avons ainsi bénéficié du succès des nouveaux produits comme le stylo effaçable BIC® Gelocivity®, BIC® Illusion, le stylo BIC® 4-Couleur 3+1 et le feutre d'écriture BIC® Intensity.
- **Dans les Briquets** : le chiffre d'affaires a progressé d'environ 5 %. La performance de l'Europe de l'Ouest a été principalement portée par la France. Les pays d'Europe de l'Est ont continué d'afficher une bonne tendance grâce à des gains de distribution.
- **Dans les Rasoirs** : la croissance a été principalement portée par les pays d'Europe de l'Est et du Sud. En Europe de l'Est, la performance a été portée par le succès des rasoirs BIC® Flex 3 Hybrid et Miss Soleil, notamment en Russie. Nous avons également mis en place des campagnes publicitaires télévisées sur la gamme Flex, notamment en Russie, Ukraine et Roumanie. En Europe du Sud, nous avons bénéficié de gains de distribution notamment en Grèce, en Espagne et au Portugal. BIC® Shave Club, offre de souscription en ligne de BIC pour les rasoirs rechargeables, disponible en France depuis mars 2017 et au Royaume-Uni depuis novembre 2017 a bien performé en 2017, soutenu par des taux de fidélisation élevés.

Amérique du Nord

La zone Amérique du Nord comprend les États-Unis et le Canada. En 2017, le chiffre d'affaires en Amérique du Nord s'est établi à 783,5 millions d'euros, soit une baisse de 3,5 % en publié et de 1,7 % à base comparable.

- **Dans la Papeterie** : le chiffre d'affaires a légèrement progressé. Le marché a légèrement reculé hormis le segment du gel et la part de marché de BIC est restée stable. Nous avons surperformé le marché dans les segments historiques comme le stylo à bille, les porte-mines, les surligneurs et la correction. Nous avons bénéficié d'une très bonne rentrée scolaire, grâce au succès de nos nouveaux produits à valeur ajoutée comprenant le stylo gel à séchage rapide BIC® Gelocivity® et le porte-mines BIC® Velocity® Max.

- **Dans les Briquets** : la légère croissance a été portée par des gains de parts de marché. Nous avons continué à accorder une grande importance à la qualité et la sécurité des produits et nous avons bénéficié du succès des briquets décorés à valeur ajoutée, notamment la nouvelle série de briquets *Holiday*. Nous avons élargi notre communication sur Facebook et Instagram en intégrant des messages sur la sécurité et la qualité.
- **Dans les Rasoirs** : à la fin décembre 2017⁽¹⁾, le marché américain des rasoirs mécaniques était en recul de 8,2 %. Avec une baisse de 3,2 %, le segment du non rechargeable a été fortement déstabilisé en raison de l'accroissement de l'activité concurrentielle, de niveaux de promotion sans précédent, d'une pression sur les prix et d'une hausse de l'activité des marques de distributeurs. La part de marché de BIC sur le segment des rasoirs non rechargeables à fin-décembre était de 26,7 %, une baisse de 1,3 point comparé à décembre 2016. Avec le lancement du rasoir BIC® Flex 5 Hybrid, nous avons continué à gagner des parts de marché sur le segment des rasoirs non rechargeables 5 lames et à y consolider notre position de leader avec 36,8 % de parts de marché sur le segment masculin des rasoirs non rechargeables 5 lames (en croissance de 8,7 points par rapport à 2016).

Marchés en croissance

Les marchés en croissance incluent l'Amérique latine (Mexique, Amérique centrale, Caraïbes et Amérique du Sud), le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Océanie et l'Asie. En 2017, le chiffre d'affaires a atteint 677,4 millions d'euros, en croissance de 1,3 % (+ 2,2 % à base comparable).

Amérique latine

En Amérique latine, le chiffre d'affaires a affiché une légère croissance.

- **Papeterie** : BIC a continué d'accroître sa part de marché notamment au Mexique et au Brésil pendant la rentrée scolaire. La performance dans cette région a été aussi portée par des campagnes publicitaires ciblées, comme la campagne télévisée et digitale pour le Cristal Fashion, *Power of Colors* qui a créé un effet de halo autour du segment du stylo à bille.
- **Briquets** : la performance a été tirée par des gains de distribution au Mexique. Le Brésil a continué d'être impacté par des réductions de stocks de la part de nos clients.
- **Rasoirs** : 2017 a été une année marquée par une pression concurrentielle accrue au Mexique et au Brésil. Cependant, BIC a bénéficié d'un réseau de distribution élargi et du succès du lancement du BIC® Flex 3.

(1) Source : IRI marché total au 31 décembre 2017 - en valeur.





Moyen-Orient et Afrique/Inde

BIC a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de proximité débutée en 2012. Au cours de l'exercice, nous avons continué de travailler en étroite collaboration avec nos distributeurs et nos clients, afin de renforcer notre présence et valoriser la marque BIC®, en mettant l'accent sur des gains de distribution et une visibilité en magasin renforcée, destinés à accroître le chiffre d'affaires.

- **Papeterie** : BIC a enregistré une forte performance dans la région, en particulier en Afrique du Sud pendant la rentrée scolaire, grâce notamment à une bonne visibilité en magasin et un engagement de la part des consommateurs dans la campagne « achète un stylo, donne un stylo ». En Inde, le chiffre d'affaires domestique de Cello Pens a affiché une croissance d'environ 10 % (*high-single digit*), l'accent ayant été mis sur nos marques championnes (en particulier Butterflow™), les lancements de nouveaux produits (gamme Gel Tech) et la poursuite de notre stratégie de visibilité (« un Cello® vu est un Cello® vendu »).

- **Briquets** : nous avons continué à nous concentrer sur notre stratégie « un BIC vu est un BIC vendu », nous permettant de gagner en distribution et d'améliorer notre visibilité en magasin.
- **Rasoirs** : BIC a enregistré une bonne performance dans toutes les régions, bénéficiant du succès des rasoirs une et deux lames, ainsi que l'expansion de la gamme BIC® Flex. En Afrique du Sud, nous avons lancé une nouvelle campagne de communication sur les rasoirs BIC® Flex 5.

Asie-Pacifique

- **Papeterie** : en Océanie, nous avons bénéficié des gains de distribution.
- **Briquets** : en Océanie, BIC a étendu sa position de *leadership* à travers des gains de distribution notamment sur le réseau de la grande distribution.
- **Rasoirs** : BIC a enregistré une forte performance en Océanie.





4.2. Situation financière et trésorerie

À fin 2017, la position nette de trésorerie ⁽¹⁾ s'élève à 204,9 millions d'euros, comparé à 222,2 millions d'euros au 31 décembre 2016.

En 2017, les flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation étaient de + 380,6 millions d'euros, et comprennent une marge d'autofinancement de + 411,3 millions d'euros. La situation nette de

trésorerie est également impactée par une augmentation des investissements industriels ainsi que par le paiement du dividende, les rachats d'actions et le produit de la cession de BIC Graphic Amérique du Nord et *Sourcing* en Asie.

PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN

(en millions d'euros)	2016	2017
Capitaux propres	1 792,6	1 703,9
Emprunts et dettes financières courants et découverts bancaires	49,6	4,9
Emprunts et dettes financières non courants	1,4	0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie — Actif	243,8	188,6
Autres actifs financiers courants et instruments dérivés	31,1	45,0
Situation nette de trésorerie ^(a)	222,2	204,9
Goodwill et immobilisations incorporelles	372,7	350,6
TOTAL BILAN	2 573,7	2 352,6

NB: SOCIÉTÉ BIC n'a pas sollicité de notation auprès d'une agence de notation financière. Par ailleurs, à sa connaissance, SOCIÉTÉ BIC ne fait l'objet d'aucune notation non sollicitée par une agence de notation financière.

(a) Voir Glossaire § 8.9.

TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2016	2017
Marge brute d'autofinancement	417,2	411,3
(Augmentation)/Diminution des besoins en fonds de roulement d'exploitation	(62,8)	(9,5)
Autres flux d'exploitation	(55,7)	(21,2)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation des activités poursuivies	276,2	374,5
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation des activités destinées à être cédées	22,5	6,1
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation ^(a)	298,7	380,6
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités poursuivies	(127,2)	(108,4)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités destinées à être cédées	(5,3)	(3,4)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(132,5)	(111,8)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement des activités poursuivies	(291,5)	(273,1)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement des activités destinées à être cédées	(48,0)	(2,3)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(339,5)	(275,4)
Flux nets de trésorerie	(173,2)	(6,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	217,4	187,0

(a) Voir Glossaire § 8.9.

(1) Voir le glossaire § 8.9.





4.3. Gestion des risques de change et de taux d'intérêt

GESTION DES RISQUES DE CHANGE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

BIC est présent dans plus de 160 pays et, par conséquent, est sujet aux variations économiques de marché. Notre politique de gestion est de protéger le risque de transactions sur les opérations libellées en devises par l'utilisation de couvertures à terme et optionnelles. Le Groupe ne couvre pas les risques d'écart de conversion sur la consolidation des filiales étrangères, à l'exception des dividendes payés intra-Groupe. Les investissements, directs ou en actions, sont généralement effectués en devise locale.

Le Groupe n'a pas vocation à réaliser des opérations spéculatives. BIC a mis en place une gestion du risque de change uniquement dans le but de protéger ses performances en termes de profitabilité, de liquidité et de sécurité. La Trésorerie Groupe n'est pas un centre de profit. Elle communique mensuellement à la Direction Générale l'état des couvertures de change, en distinguant les opérations échues des opérations non échues, ainsi que le résultat de change rattaché.

Depuis 2000, le Groupe poursuit une politique de couverture de change annuelle qui permet aux filiales de ramener leur exposition à un niveau proche de zéro et de centraliser le risque au niveau de la maison mère, à l'exception des devises non convertibles.

Un processus de *reporting* régulier et commun à toutes les filiales identifie la génération de positions de change pour chaque devise et leur évolution prévisionnelle au cours de l'année. SOCIÉTÉ BIC consolide le risque de change des filiales et couvre, sur les marchés, le risque résiduel.

Le risque de change euro contre dollar reste la principale exposition.

En 2017, l'exposition annuelle de BIC relative aux flux commerciaux a été couverte en moyenne au cours de 1 euro = 1,1169 dollar américain. En ce qui concerne les besoins 2018, au 31 décembre 2017, 90 % de l'exposition identifiée avait fait l'objet d'une couverture au cours moyen de 1 euro = 1,13 dollar américain.

Les autres expositions significatives par ordre d'importance sont le dollar canadien, la livre sterling et le dollar australien. Ces besoins sont couverts entre 80 % et 100 % pour l'ensemble de l'année 2017.

Dès qu'une transaction est réalisée sur les marchés financiers, la Trésorerie Groupe qualifie l'exercice de rattachement et la nature du flux couvert, flux commercial ou flux financier. L'ensemble des produits de couverture utilisés est parfaitement en ligne avec la

qualification de *cash-flow hedge* telle que définie par la norme comptable IAS 32/39. En conséquence, la Trésorerie Groupe n'utilise aucun produit à effet de levier ou à effet désactivant contraire au sens de couverture naturel du Groupe. Cette discipline stricte dans un cadre de marché à forte volatilité est un point fondamental pour la sécurité financière du Groupe.

Le portefeuille d'instruments financiers fait l'objet d'un suivi particulier en temps réel par la Trésorerie Groupe, qui fournit également une évaluation *mark-to-market* mensuelle de chaque position conforme à la norme IAS 32/39.

Tous les instruments financiers sont mis en place avec des établissements bancaires majeurs et par conséquent le risque de contrepartie est très faible. La quasi-totalité de nos transactions est effectuée avec les banques historiques du Groupe BIC qui sont toutes des banques de profil « banque universelle » avec un équilibre de leur portefeuille d'activités qui les rend moins vulnérables aux risques de marché. À ce jour, le *rating* minimal S&P de nos principales contreparties bancaires est de A- sur le long terme, la fourchette de *rating* allant de A+ à A-. Suivant la norme IFRS 13, le risque de contrepartie sur les opérations en portefeuille au 31 décembre 2017 a été calculé et jugé non significatif pour faire l'objet d'une écriture spécifique.

Dans les pays pour lesquels il n'existe pas la possibilité de centraliser le risque de change de façon efficiente, l'exposition est gérée localement avec un suivi continu de la Trésorerie Groupe. Cette exposition se concentre essentiellement sur l'Amérique latine et l'Afrique du Sud. Les filiales produisent localement la plupart des produits qui seront vendus sur leur marché, mais doivent aussi importer certains composants auprès d'autres filiales du Groupe. Les couvertures sont mises en place localement après approbation de la Trésorerie Groupe.

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition au risque de taux d'intérêt est très limitée. Tous les besoins de financement locaux sont directement indexés sur une base de taux variable sur du court terme. La survenance de positions emprunteuses est non significative et trop ponctuelle pour générer un besoin de couverture pertinent.





4.4. Dividendes

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC propose une politique de distribution des dividendes qui est essentiellement fonction des bénéfices de la Société, de sa politique d'investissement, de la solidité de son bilan, et qui tient compte des comparaisons avec les sociétés comparables du secteur. BIC n'envisage pas de modifier significativement cette politique de distribution de dividendes.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer le versement d'un dividende ordinaire de 3,45 euros par action lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 mai 2018. Le taux de distribution serait ainsi de 56 % en 2017, contre 65 % en 2016.

Le niveau des dividendes versés au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

	Dividende ordinaire net (en euros)	Dividende ordinaire net/résultat net par action (taux de distribution)
2016	3,45	65 %
2015 ^(a)	3,40	49 %
2014	2,85	51 %

(a) En plus du dividende ordinaire, la distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 2,50 euros par action a été votée au titre de l'exercice 2015.





4.5. Investissements

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Dans le domaine des investissements industriels, le Groupe BIC organise sa production autour de deux axes depuis plusieurs années :

- premièrement, l'amélioration continue de la qualité sur chaque ligne de production, par le biais, entre autres, d'investissements permanents en matériels, installations et nouvelles technologies ;
- deuxièmement, la spécialisation des sites sur une seule activité.

En 2006, nous avons ouvert une filiale de distribution en Turquie. De plus, nous avons acquis PIMACO, leader au Brésil de la fabrication et de la distribution d'étiquettes adhésives.

En décembre 2008, le Groupe BIC a annoncé l'acquisition de l'activité Produits Promotionnels d'Antalis (groupe Sequana). L'acquisition a été finalisée le 11 mars 2009, après signature d'un accord sur la base d'une valeur d'entreprise de 33,5 millions d'euros. Après l'acquisition d'Antalis Promotional Products, le Groupe BIC a annoncé l'acquisition de Norwood Promotional Products en juin 2009. Norwood Promotional Products est un des leaders dans les calendriers et les produits promotionnels aux États-Unis. L'acquisition a été finalisée le 6 juillet 2009 au prix total de 125 millions de dollars américains auxquels s'ajoutaient 31 millions de dollars américains de dettes.

Le 21 janvier 2009, les Groupes BIC et Cello ont annoncé la signature d'un accord définitif selon lequel BIC acquerrait 40 % de l'activité d'instruments d'écriture de Cello pour un montant de 7,9 milliards de roupies indiennes. Dans le cadre de cet accord, BIC disposait d'une option d'achat lui permettant d'augmenter en 2013 sa participation à hauteur de 55 %. Cet accord a été partiellement finalisé le 5 mars 2009 pour 3,8 milliards de roupies indiennes.

BIC a annoncé en avril 2009 que le Groupe mettait en place un plan de réduction des coûts à l'échelle mondiale afin de s'adapter au ralentissement de ses marchés. Le coût de ce programme a affecté le résultat d'exploitation 2009 du Groupe pour un montant de 34,4 millions d'euros, partiellement compensé par l'écart d'acquisition négatif constaté à l'occasion de l'acquisition d'Antalis Promotional Products. L'impact net était de 24,1 millions d'euros.

Le 27 avril 2011, le Groupe BIC a acquis Sologear LLC, fabricant de FlameDisk®, un système de cuisson pour les barbecues. Le 30 novembre 2011, le Groupe BIC a annoncé l'acquisition des actifs d'Angstrom Power Incorporated, spécialisé dans le développement de la technologie des piles à combustible portables.

En février 2012, le Groupe BIC a acquis un terrain à Bizerte en Tunisie pour la construction d'une usine d'instruments d'écriture dans la région en forte croissance de l'Afrique et du Moyen-Orient. L'usine est opérationnelle depuis fin 2013. L'investissement total est de 12 millions d'euros.

En octobre 2012, BIC, en collaboration avec Intel, a annoncé le lancement en France de BIC® Éducation, une solution éducative numérique pour l'école primaire.

En septembre 2013, le Groupe BIC a finalisé l'acquisition des 40 % de la dernière (septième) entité de l'activité Papeterie du groupe Cello pour un montant total de 3,7 milliards de roupies indiennes (43,3 millions d'euros⁽¹⁾). Le 27 septembre 2013, le Groupe BIC a annoncé qu'il avait finalisé l'acquisition des actions de l'option d'achat exercée le 17 septembre, lui permettant d'augmenter sa participation de 40 % à 55 % dans les sept entités de Cello Pens pour 2,9 milliards de roupies indiennes (35,2 millions d'euros⁽²⁾).

En octobre 2013, le Groupe BIC a acquis un terrain à Nantong en Chine (nord de Shanghai) pour la construction d'une usine de briquets. L'investissement total est d'environ 14 millions d'euros.

En juillet 2014, le Groupe BIC a augmenté de 55 % à 75 % sa part du capital des sept entités de Cello Pens pour 4,3 milliards de roupies indiennes (environ 53 millions d'euros⁽³⁾) après l'exercice de l'option de vente par le groupe Cello en mars 2014 l'autorisant à céder 20 % de Cello Pens au Groupe BIC.

En octobre 2015, le Groupe BIC a présenté un projet d'investissement destiné à moderniser son outil industriel dans le Pas-de-Calais. Étalaé sur cinq ans, il inclut un investissement de 12 millions d'euros dans l'extension de l'outil de production de Samer.

En décembre 2015, BIC a augmenté sa participation dans Cello Pens à hauteur de 100 % pour un montant de 5,4 milliards de roupies indiennes (environ 74 millions d'euros⁽⁴⁾).

En octobre 2017, la filiale indienne de BIC, BIC Cello (Inde), a acquis un terrain et un bâtiment pour la construction d'une nouvelle usine d'instruments d'écriture à Vapi (État de Gujarat). L'investissement total dans ce projet est estimé à environ 28 millions d'euros d'ici décembre 2018. Il comprend l'achat du terrain et du bâtiment pour environ 18 millions d'euros en 2017. Cet investissement va permettre au Groupe de renforcer son implantation industrielle en Inde, et de mieux répondre à la demande des consommateurs, dans un marché en forte croissance. Cette nouvelle usine devrait être opérationnelle d'ici la fin 2018.

(1) 84,53 roupies indiennes = 1 euro (13 septembre 2013 ; taux de référence BCE).

(2) 83,80 roupies indiennes = 1 euro (26 septembre 2013 ; taux de référence BCE).

(3) 81,17 roupies indiennes = 1 euro (4 juillet 2014 ; taux de référence BCE).

(4) 72,69 roupies indiennes = 1 euro (8 décembre 2015 ; taux de référence BCE).





PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2017

Les investissements 2017 se sont élevés à 185,6 millions d'euros.

Dans la **Papeterie**, les principaux investissements ont été :

- finalisation de la construction de deux nouveaux bâtiments pour l'usine de Samer (France) ;
- finalisation de l'extension du bâtiment à Bizerte (Tunisie) ;
- achat de terrain et construction d'une usine en Inde
- augmentation des capacités de production des crayons de la gamme Evolution® dans deux sites de production : Samer (France) et Manaus (Brésil) ;
- augmentation des capacités de production pour le porte-mines BIC MATIC au Mexique.

Dans la catégorie **Briquets**, nous avons augmenté les capacités de production et acheté de nouvelles machines et de nouveaux moules.

Dans la catégorie **Rasoirs**, les principaux investissements ont été les suivants :

- augmentation des capacités de production dans l'usine de Manaus (Brésil) ;
- augmentation des capacités de production de lames (niveau mondial) ;
- investissements dans les nouveaux produits ;
- transfert et augmentation des capacités à Saltillo (Mexique).

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS : DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE ET MÉTHODE DE FINANCEMENT

Sans objet.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS

Sans objet.





4.6. Perspectives pour 2018 et stratégie

PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES POUR 2018

En 2018, nous prévoyons une progression du chiffre d'affaires du Groupe comprise entre + 1 % et + 3 % à base comparable, toutes catégories contribuant à la croissance. Les principaux facteurs pouvant affecter la performance des ventes comprennent la poursuite de la pression concurrentielle dans les rasoirs, de nouvelles réductions de stocks chez les distributeurs et la poursuite de la faiblesse de l'économie brésilienne.

La marge brute sera affectée par une hausse des coûts des matières premières et des amortissements plus élevés, tandis que nous continuerons à investir de manière ciblée dans le soutien à la marque et les dépenses opérationnelles. Le résultat d'exploitation normalisé 2018 sera également impacté par la performance des ventes. Sur la base de ces éléments, nous prévoyons une marge d'exploitation normalisée comprise entre 17 % et 18 %.

Nous prévoyons environ 150 millions d'euros d'investissements industriels.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Voici, en résumé, les principaux défis que nous prévoyons pour 2018 :

- le prolongement de l'incertitude économique ;
- l'environnement géopolitique global ;
- des taux de change toujours aussi volatiles ;
- une augmentation des coûts des matières premières comparés aux années précédentes.

Bien que la plupart de ces risques soient hors de notre contrôle, nous allons faire de notre mieux pour en minimiser l'impact dans chacune de nos activités.

Nous croyons que notre principal levier de croissance reste la force de la marque BIC®, allée à la diversité de notre main-d'œuvre multinationale qui opère dans plus de 160 pays. Nos équipes lancent des produits et des programmes, y compris en matière de soutien publicitaire et promotionnel, qui parlent directement au consommateur d'aujourd'hui sur son marché local et répondent à ses besoins spécifiques.

OBJECTIFS DE PERFORMANCE

Croissance du chiffre d'affaires, gains de parts de marché, marges, génération de trésorerie et solidité de notre bilan constituent les principaux indicateurs de la performance du Groupe.

En 2018, notre priorité est de continuer à tirer la croissance des ventes à travers des investissements ciblés dans la R&D, le soutien à la marque et les CAPEX.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Afin d'améliorer les synergies commerciales et de nous renforcer sur les marchés asiatiques, notamment en Chine, nous avons réorganisé nos opérations en Asie Pacifique et fermé le bureau de Singapour. En Amérique latine, les activités directes de BIC au Nicaragua ont été arrêtées.





ÉTATS FINANCIERS

5.1. Comptes consolidés	164
1. Compte de résultat consolidé	165
2. État du résultat global consolidé	166
3. État de la situation financière consolidée	167
4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	169
5. Tableau de flux de trésorerie consolidé	170
6. Notes aux comptes consolidés	173
5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes aux comptes consolidés	225
5.3. Comptes sociaux de SOCIÉTÉ BIC (normes françaises)	229
1. Compte de résultat	230
2. Bilan	231
3. Tableau de flux de trésorerie	233
4. Annexes aux comptes sociaux	234
5. Informations supplémentaires concernant les comptes sociaux	247
5.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	248
5.5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	252





5.1. Comptes consolidés

1. Compte de résultat consolidé	165	4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	169
2. État du résultat global consolidé	166	5. Tableau de flux de trésorerie consolidé	170
3. État de la situation financière consolidée	167	6. Notes aux comptes consolidés	173





1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Chiffre d'affaires	2-2	2 025 771	2 020 251
Coût des ventes	4	(960 442)	(972 669)
Marge brute d'exploitation*		1 065 329	1 047 582
Coûts de distribution	4	(285 954)	(291 599)
Frais généraux	4	(211 932)	(211 474)
Autres charges d'exploitation	4	(158 933)	(147 304)
Autres produits	5	5 407	9 793
Autres charges	5	(10 525)	(30 773)
Résultat d'exploitation		403 392	376 225
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6	8 856	9 419
Produits financiers nets/(Charges financières nettes)	6	(4 057)	12 418
Résultat brut avant impôt		408 191	398 063
Impôt sur les bénéfices	7	(122 651)	(102 991)
Résultat net des entreprises intégrées		285 540	295 072
Résultat net des activités poursuivies	8	285 540	295 072
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	20	(35 854)	(6 776)
Résultat de l'ensemble consolidé, dont :		249 686	288 295
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net part du Groupe	8	249 686	288 295
Résultat net part du Groupe par action <i>(en euros)</i>		5,32	6,20
<i>Activités poursuivies</i>	8	6,09	6,35
<i>Activités arrêtées ou en cours de cession</i>		(0,77)	(0,15)
Résultat net part du Groupe dilué par action <i>(en euros)</i> ^(a)		5,27	6,17
<i>Activités poursuivies</i>	8	6,03	6,31
<i>Activités arrêtées ou en cours de cession</i>		(0,76)	(0,14)
Nombre moyen d'actions en circulation net des actions propres sur la période	8	46 898 827	46 475 249

(a) Les éléments dilutifs pris en compte sont les options de souscription d'actions.

* La marge brute d'exploitation est la marge que le Groupe réalise après déduction des coûts liés à la fabrication de ses produits.





2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2016	31 déc. 2017
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	A	249 686	288 295
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi non recyclables en résultat ^(a)	18-2	(4 282)	14 389
Impôts différés sur écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	7-2	479	(30 691)
Total écarts actuariels non recyclables en résultat – nets d'impôts	B	(3 803)	(16 302)
Gain/(Perte) sur instruments de couverture de flux de trésorerie		(14 107)	33 252
Différences de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger ^(b)		45 789	(148 016)
Investissements disponibles à la vente		2	5
Impôts différés et impôts courants reconnus sur les autres éléments du résultat global	7-2	4 837	(120)
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat – nets d'impôts	C	36 522	(114 879)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	D = A + B + C	282 405	157 115
Attribuable :			
• au Groupe BIC		282 405	157 115
• aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
TOTAL		282 405	157 115

(a) L'impact des écarts actuariels est essentiellement lié aux plans américains et français.

(b) Les principaux éléments de variation des écarts de conversion par devise, pour la période, sont les suivants : real brésilien - 34,1 millions d'euros, dollar américain - 78,2 millions d'euros et peso mexicain - 6,0 millions d'euros.



3. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Immobilisations corporelles	9-1, 9-2	564 420	631 083
Immeubles de placement		2 088	1 788
<i>Goodwill</i>	10	297 304	276 851
Immobilisations incorporelles	11	75 447	73 780
Autres actifs non courants	12	29 472	44 840
Impôts différés	13	174 669	140 637
Instruments dérivés	22-6, 24-4	33	38
Actifs non courants		1 143 433	1 169 017
Stocks et en-cours	14	468 142	428 977
Créance d'impôt exigible		30 823	32 254
Clients et autres créances	14	483 099	476 745
Autres actifs courants		20 584	11 952
Instruments dérivés	22-6, 24-4	1 702	23 620
Autres actifs financiers courants	22-6, TFT (h)	29 439	21 395
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22-4, 22-6, 24-7	243 762	188 626
Actifs courants		1 277 551	1 183 569
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		152 697	-
TOTAL DE L'ACTIF		2 573 680	2 352 586

TFT : cf. Tableau de flux de trésorerie consolidé.



Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Capital	15-1	178 333	175 141
Réserves/résultat consolidés		1 614 282	1 528 780
Capitaux propres part du Groupe		1 792 615	1 703 921
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Capitaux propres	CP	1 792 615	1 703 921
Emprunts et dettes financières non courants	16, 22-6	1 452	215
Autres dettes non courantes		1 178	1 112
Provision au titre des avantages du personnel	18-3	205 455	174 139
Provisions	17	35 560	42 171
Impôts différés	13	51 358	48 593
Instruments dérivés	24-4	4 234	104
Passifs non courants		299 239	266 334
Fournisseurs et comptes rattachés	14	118 676	125 539
Emprunts et dettes financières courants	16	49 578	4 866
Dettes d'impôt exigible		13 596	10 774
Autres dettes courantes	19	232 111	238 932
Instruments dérivés	24-4	15 591	2 220
Passifs courants		429 553	382 331
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		52 273	-
TOTAL DU PASSIF		2 573 680	2 352 586

CP : cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.





4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Notes	Capital	Réserves	Écarts actuariels reconnus en situation nette	Écarts de conversion	Couverture des flux de trésorerie	Capitaux propres - part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2016		180 169	1 731 790	(79 281)	16 393	473	1 849 544	-	1 849 544
Dividendes distribués	TFT, 21	-	(277 042)	-	-	-	(277 042)	-	(277 042)
Réduction de capital		(1 724)	(54 063)	-	-	-	(55 787)	-	(55 787)
Augmentation de capital		234	2 646	-	-	-	2 880	-	2 880
Titres d'autocontrôle		(346)	(23 981)	-	-	-	(24 326)	-	(24 326)
Reconnaissance des paiements fondés sur des actions	TFT, 23	-	14 944	-	-	-	14 944	-	14 944
Autres mouvements		-	(1)	-	-	-	(1)	-	(1)
Total des transactions avec les actionnaires		(1 835)	(337 497)	-	-	-	(339 333)	-	(339 333)
Résultat net de la période		-	249 686	-	-	-	249 686	-	249 686
Autres éléments du résultat global		-	139	(3 803)	45 789	(9 406)	32 719	-	32 719
Résultat global total		-	249 824	(3 803)	45 789	(9 406)	282 404	-	282 404
Au 31 décembre 2016		178 333	1 644 117	(83 085)	62 182	(8 933)	1 792 615	-	1 792 615
Dividendes distribués	TFT, 21	-	(161 045)	-	-	-	(161 045)	-	(161 045)
Réduction de capital ^(a)		(3 804)	(93 334)	-	-	-	(97 138)	-	(97 138)
Augmentation de capital ^(b)		281	3 634	-	-	-	3 915	-	3 915
Titres d'autocontrôle		331	391	-	-	-	722	-	722
Reconnaissance des paiements fondés sur des actions	TFT, 23	-	7 851	-	-	-	7 851	-	7 851
Autres		-	(111)	-	-	-	(111)	-	(111)
Total des transactions avec les actionnaires		(3 193)	(242 615)	-	-	-	(245 807)	-	(245 807)
Résultat net de la période	CR	-	288 295	-	-	-	288 295	-	288 295
Autres éléments du résultat global		-	11 245	(16 302)	(148 016)	21 892	(131 182)	-	(131 182)
Résultat global total		-	299 540	(16 302)	(148 016)	21 892	157 114	-	157 114
Au 31 décembre 2017		175 141	1 701 042	(99 387)	(85 834)	12 959	1 703 921	-	1 703 921

(a) 995 854 actions ont été annulées sur l'exercice 2017.

(b) À la suite de levées d'options de souscription d'actions, le capital a été augmenté de 73 559 actions.

TFT : cf. Tableau de flux de trésorerie consolidé.

CR : cf. Compte de résultat consolidé.





5. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Activité d'exploitation			
Résultat net part du Groupe	CR	249 686	288 295
• Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(35 854)	(6 776)
• Résultat net des activités poursuivies		285 540	295 072
<i>Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :</i>			
Participations ne donnant pas le contrôle	CR	-	-
Amortissements des immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement		93 716	93 203
Perte de valeur	(a)	20 901	837
Dépréciation de Goodwill	(a)	33 965	-
Provisions au titre des avantages du personnel		22 000	19 693
Autres provisions à l'exception des provisions sur actifs courants		(5 133)	6 590
(Gains)/Pertes de change latents	(b)	3 303	(16 117)
Couverture et instruments dérivés		4 031	(6 449)
Charge liée aux primes d'options		1 876	778
Reconnaissance des paiements fondés sur des actions		14 944	8 824
Variation des impôts différés		(21 835)	6 569
(Plus-values)/Moins-values de cession d'actifs	(c)	(223)	9 043
Marge brute d'autofinancement		417 231	411 267
(Augmentation)/Diminution du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(d)	(62 815)	(9 487)
Versement au titre des avantages du personnel	18-2 (e)	(34 019)	(16 397)
Charges/(Produits) financiers		(5 676)	(6 277)
Intérêts (payés)/perçus		5 553	6 079
Charges d'impôt sur les bénéfices		113 300	92 700
Impôts payés sur les sociétés	(f)	(134 838)	(97 328)
• Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation des activités poursuivies		276 187	374 476
• Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation des activités abandonnées		22 548	6 081
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		298 736	380 557
Activités d'investissement			
Cessions d'immobilisations	(c)	1 944	2 576
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(g)	(170 618)	(166 031)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(g)	(10 212)	(8 780)
(Augmentation)/Diminution des autres investissements		294	(528)
Achats d'autres actifs financiers courants	(h)	(5 705)	(22 870)
Vente d'autres actifs financiers courants	(h)	51 808	30 012
Cessions d'activités et d'actifs	(i)	-	55 749
Décassements sur cessions d'activités et d'actifs	(i)		(1 889)
• Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités poursuivies		(127 178)	(108 401)
• Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités abandonnées		(5 310)	(3 360)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(132 489)	(111 761)
Activités de financement			
Dividendes payés	CP, 21, (j)	(277 042)	(161 045)
Emprunts/(Remboursements)	16, (k)	19 820	(18 490)
Paiements liés aux contrats de location-financement	16	(1 214)	(1 168)
Achat d'instruments financiers		(1 919)	(500)
Acquisitions d'actions propres	(l)	(81 782)	(97 989)
Exercices de stock-options	(l)	2 666	3 834
• Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement des activités poursuivies		(291 513)	(273 056)
• Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement des activités abandonnées		(47 958)	(2 302)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(339 471)	(275 358)
Variation de la trésorerie nette		(173 224)	(6 562)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture nets des découverts bancaires	Bilan	380 612	217 430
Différence de change		10 042	(23 899)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE NETS DES DÉCOUVERTS BANCAIRES	BILAN	217 430	186 969

CR : cf. Compte de résultat consolidé.

CP : cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Bilan : cf. Bilan consolidé.





Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 188,6 millions d'euros et les découverts bancaires à 1,7 millions d'euros.

Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation sur l'exercice 2017 s'élevaient à 380,6 millions d'euros et incluent 16,4 millions d'euros décaissés au titre des coûts de restructuration (8,0 millions d'euros sur 2016).

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation des activités abandonnées sont relatifs à Bic Graphic Amérique du Nord et Asie.

Comme indiqué dans la note 20, BIC Graphic Amérique du Nord et Asie avaient été classés comme activités destinées à être cédées au 31 décembre 2016. En conséquence, ces actifs et passifs de BIC Graphic (y compris le *goodwill* de Norwood) avaient été évalués au 31 décembre 2016, selon IFRS 5, actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées, au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Sur la base du prix de vente net attendu, le *goodwill* de Norwood avait été totalement déprécié au 31 décembre 2016 (33,9 millions euros) ainsi qu'une partie des immobilisations corporelles et incorporelles à hauteur de 20,6 millions d'euros ^(a).

Le Groupe enregistre en résultat financier des (gains)/pertes de change n'entraînant pas de flux de trésorerie et qui sont retraités dans le tableau de flux de trésorerie consolidé. Sur l'exercice 2017, ce montant inclut un effet de change favorable (+18,2 millions d'euros) lié au remboursement d'un prêt inter-compagnies de 125 millions de dollars américains qui avait servi à l'acquisition de Bic Graphic Amérique du Nord (cf. Note 6) ^(b).

Au cours de l'exercice 2017, la moins-value de cession avant impôt concerne les activités nord-américaines et de *Sourcing* en Asie de BIC Graphic et s'élève à 10,0 millions d'euros ^(c).

Il n'y a pas eu de cession d'immobilisations individuellement significative au cours des exercices 2016 et 2017 ^(c).

L'augmentation du besoin en fonds de roulement (cf. Note 14 pour la définition) s'élève à 9,5 millions d'euros, incluant 2,2 millions d'euros relatifs aux activités poursuivies, contre une hausse de 62,8 millions en 2016. L'évolution en 2017 est principalement due à une légère augmentation des créances clients ^(d).

Les versements au titre des avantages du personnel ont été principalement réalisés aux États-Unis et en France ^(e).

La diminution de l'impôt payé sur les sociétés est liée à la restitution de la taxe de 3 % sur les dividendes d'un montant de 24,5 millions d'euros dont 20,0 millions euros ont déjà été reçus fin 2017 (cf. Note 7.1) ^(f).

Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élevaient à - 111,8 millions d'euros, contre - 132,5 millions d'euros en 2016.

Au cours de l'exercice 2017 et 2016, il n'y a pas eu de cession d'immobilisation individuellement significative ^(c).

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe BIC a acquis 185,8 millions d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles incluant 11,0 millions d'euros non décaissés en 2017 ^(g).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles ne comprennent pas les contrats de location-financement comptabilisés en contrepartie d'une dette financière, car ces transactions n'ont pas d'impact sur la trésorerie ^(g).

Le montant d'actifs financiers figurant dans la rubrique « Autres actifs financiers courants » correspond à des placements de trésorerie non éligibles à la classification Trésorerie et équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Au 31 décembre 2017, ces placements sont constitués de parts d'OPCVM et de titres de créances négociables. L'intégralité de ces actifs est liquide sous cinq jours ^(h).

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe BIC a cédé les activités nord-américaines et de *Sourcing* en Asie de Bic Graphic. Le prix de cession net s'élève à 55,7 millions d'euros (63,6 millions de dollars américains) ⁽ⁱ⁾.

Les dépenses liées à la vente des activités nord-américaines et de *Sourcing* en Asie de Bic Graphic se sont élevées à - 1,9 million d'euros ⁽ⁱ⁾.

Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement s'élevaient à - 275,4 millions d'euros en 2017, contre - 339,5 millions d'euros en 2016.

Les dividendes payés représentent les dividendes versés par SOCIÉTÉ BIC à ses actionnaires (cf. Note 21) ^(j).

Au 31 décembre 2017, les nouveaux emprunts s'élevaient à 1,5 million d'euros (principalement en Turquie), contre 20,6 millions d'euros en 2016 relatifs à un financement très court terme en France qui a été remboursé sur 2017 ^(k).

Sur l'exercice 2017, SOCIÉTÉ BIC a racheté 995 854 actions pour un total de 97,1 millions d'euros. Dans le cadre du contrat de liquidité, SOCIÉTÉ BIC a racheté 491 298 actions pour un total de 52,3 millions d'euros, et vendu 484 558 actions pour un total de 51,6 millions d'euros. Par ailleurs, 73 559 options ont été exercées sur la période pour 3,9 millions d'euros, dont 0,7 million d'euros ne sont pas encore encaissés au 31 décembre 2017. En outre, SOCIÉTÉ BIC a encaissé, début 2017, 0,6 million d'euros relatifs à des stock-options exercées fin 2016 ^(l).

Sur l'exercice 2016, SOCIÉTÉ BIC avait racheté 652 745 actions pour un total de 81,6 millions d'euros. Dans le cadre du contrat de liquidité, SOCIÉTÉ BIC avait racheté 439 202 actions pour un total de 56,5 millions d'euros, et vendu 437 650 actions pour un total de 56,4 millions d'euros. Par ailleurs, 61 384 options avaient été exercées sur la période pour 2,9 millions d'euros, dont 0,6 million d'euros n'étaient pas encore encaissés au 31 décembre 2016. En outre, SOCIÉTÉ BIC avait encaissé, début 2016, 0,4 million d'euros relatifs à des stock-options exercées fin 2015 ^(l).





ÉTATS FINANCIERS
Comptes consolidés



6. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Généralités

NOTE 1 PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 174

1-1	Principes comptables	174
1-2	Variation de périmètre	176

NOTE 2 INFORMATION SECTORIELLE 176

2-1	Informations générales	176
2-2	Informations sur le compte de résultat et l'actif par activité	177
2-3	Informations par zone géographique	179

Compte de résultat

NOTE 3 TAUX DE CONVERSION DES DEVISES ÉTRANGÈRES 180

Compte de résultat

NOTE 4 CHARGES D'EXPLOITATION 181

NOTE 5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES 181

NOTE 6 RÉSULTAT FINANCIER 182

Compte de résultat

NOTE 7 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES 183

7-1	Charge d'impôts sur les bénéfices	183
7-2	Nature des impôts différés et courants reconnus sur les autres éléments du résultat global	184

NOTE 8 RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION 185

Bilan - Actif

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 185

9-1	Immobilisations corporelles - Valeur brute	186
9-2	Immobilisations corporelles - Amortissements et perte de valeur	186

NOTE 10 GOODWILL 187

Compte de résultat

NOTE 11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 189

NOTE 12 AUTRES ACTIFS NON COURANTS 190

NOTE 13 IMPÔTS DIFFÉRÉS 191

NOTE 14 VARIATION DES BESOINS D'EXPLOITATION 192

Bilan - Passif

NOTE 15 CAPITAL 193

15-1	Capital	193
15-2	Actions propres de SOCIÉTÉ BIC et programme de rachat d'actions au 31 décembre 2017	193

NOTE 16 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES 194

NOTE 17 PROVISIONS 195

NOTE 18 RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL 196

18-1	Caractéristiques des plans	197
18-2	Variation des engagements nets des plans à prestations définies	199
18-3	Obligations financées/non financées	200
18-4	Coûts de la période	200
18-5	Informations complémentaires	200
18-6	Hypothèses actuarielles des principaux pays	201
18-7	Information par zone géographique	202

NOTE 19 AUTRES PASSIFS COURANTS 203

Informations complémentaires

NOTE 20 ACTIVITÉS ABANDONNÉES OU EN COURS DE CESSION 203

NOTE 21 DIVIDENDES 204

NOTE 22 EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ 204

22-1	Risque de contrepartie	204
22-2	Risque de change	204
22-3	Risque de taux	204
22-4	Risque de liquidité	204
22-5	Risque de crédit	205
22-6	Juste valeur des actifs et passifs financiers	206
22-7	Charges et produits nets par catégorie	208

NOTE 23 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS 208

23-1	Attribution d'options de souscription d'actions	208
23-2	Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance	209
23-3	Attribution d'actions gratuites sans condition de performance	212

NOTE 24 INSTRUMENTS FINANCIERS 213

24-1	Dérivés et comptabilité de couverture	215
24-2	Risque de change	215
24-3	Risque de taux	216
24-4	Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017	216
24-5	Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016	217
24-6	Portefeuille des couvertures des risques de change au 31 décembre 2017	217
24-7	Principaux éléments du bilan déclarés en devises étrangères	218

NOTE 25 RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES 218

25-1	Sociétés consolidées en intégration globale	218
25-2	Membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction	218
25-3	Sociétés dans lesquelles un membre du Comité de Direction ou du Conseil d'Administration détient un droit de vote significatif	218

NOTE 26 ENGAGEMENTS HORS BILAN 219

26-1	Avals, cautions et garanties données	219
26-2	Avals, cautions et garanties reçues	219

NOTE 27 OBLIGATIONS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT 219

NOTE 28 PASSIFS ÉVENTUELS 219

NOTE 29 CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION 220

29-1	Le Groupe BIC en tant que preneur	220
29-2	Le Groupe BIC en tant que bailleur	220

NOTE 30 FILIALES CONSOLIDÉES 221

NOTE 31 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 224



NOTE 1 PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Approbation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe BIC pour l'exercice 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 février 2018 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 16 mai 2018.

1-1 Principes comptables

1-1-1 Principes généraux

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe BIC ont été établis selon les principes définis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), tels qu'adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2017.

Le référentiel international comprend les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de l'évaluation de certains instruments financiers. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, effectives depuis le 1^{er} janvier 2017.

1-1-2 Adoption des normes IFRS nouvellement publiées et révisées, de leurs interprétations et de leurs amendements

Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017

Les normes et amendements suivants, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, ont été appliqués aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2017 :

- Amendements à IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir ⁽¹⁾ ;
- Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ⁽¹⁾ ;
- Améliorations annuelles – cycle 2014-2016 ⁽¹⁾ :
 - IFRS 1 – Première application des Normes Internationales d'information financière ⁽¹⁾,
 - IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ⁽¹⁾.

Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire après 2017 adoptés par l'Union européenne

En 2017, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement approuvé par l'Union européenne, notamment en ce qui concerne :

- IFRS 9 – Instruments financiers ⁽¹⁾.

Selon l'analyse réalisée par le Groupe, la mise en œuvre de cette norme aura les principaux impacts suivants sur les états financiers :

- La dépréciation des actifs financiers (en particulier les créances commerciales) sera basée sur les pertes de crédit attendues (et non plus sur les pertes avérées), à compter de la comptabilisation initiale.

Le montant supplémentaire de provision à enregistrer sera comptabilisé en capitaux propres à la date de transition. Cependant, le Groupe ne s'attend pas à un impact significatif à la transition.

- BIC appliquera IFRS 9 pour la comptabilité de couverture. Par conséquent, pour les contrats d'options et contrats à terme documentés en comptabilité de couverture, la variation de la juste valeur de :

- la valeur temps des options, et
- du report/déport sera enregistrée en résultat global consolidé. Ces montants seront recyclés dans le résultat financier lorsque l'élément couvert sera enregistré.

L'estimation de l'impact à la transition s'élève à - 3,3 millions d'euros. Cet ajustement sera comptabilisé dans les capitaux propres à la date de transition et n'aura aucune incidence sur le total des capitaux propres ;

- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients et Amendements à IFRS 15 – Clarification ⁽¹⁾.

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 avec le FASB (*Financial Accounting Standards Board*). IFRS 15 établit un modèle unique à utiliser pour la comptabilisation du chiffre d'affaires découlant des contrats avec les clients. Il remplacera les normes et interprétations sur le chiffre d'affaires suivantes à compter du 1^{er} janvier 2018 : IAS 18 – Produits des activités ordinaires, IAS 11 – Contrats de construction, IFRIC 13 – Programme de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 – Accords de construction des biens immobiliers, IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 – Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité.

L'objectif d'IFRS 15 est d'établir les principes qu'une entité doit appliquer pour communiquer aux lecteurs des états financiers des informations utiles sur la nature, le montant, le calendrier et l'incertitude du chiffre d'affaires et des flux de trésorerie découlant d'un contrat avec un client.

Le principe de base est qu'une entité comptabilise les produits pour illustrer le transfert des biens ou services aux clients pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. Ce principe de base est présenté selon un modèle en cinq étapes :

- identification du(des) contrat(s) avec un client,

(1) Traduction libre.



- identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat,
- détermination du prix de la transaction,
- affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance,
- comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

La mise en œuvre de cette nouvelle norme sur la reconnaissance du chiffre d'affaires fait l'objet d'un projet dédié au sein du Groupe BIC. Les travaux réalisés jusqu'à présent permettent d'établir que les effets attendus sur les comptes consolidés devraient être limités et concerneront certaines clauses contractuelles des contrats de vente.

Le principal impact concerne les fonds de développement commercial qui consistent en des promotions générales de marque ou des services de publicité (que le Groupe aurait pu également acquérir auprès d'un fournisseur publicitaire tiers) et devraient être comptabilisés en charge d'exploitation au lieu du chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation ne sera pas modifié de manière significative, mais ce nouveau traitement comptable entraînera principalement un reclassement entre le chiffre d'affaires et les charges qui s'élèvera à environ 20 millions d'euros en 2017. Le Groupe a en effet décidé d'appliquer rétrospectivement la norme à la période précédente présentée conformément à IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimation comptables et erreurs ;

- IFRS 16 – Contrats de location ⁽¹⁾.

Lors de sa mise en œuvre initiale le 1^{er} janvier 2019 (ou le 1^{er} janvier 2018 si le Groupe décide de l'appliquer par anticipation), IFRS 16 aura une incidence importante dans la comptabilisation des contrats de location par les locataires :

- les locataires comptabiliseront tous les contrats de location, qu'ils soient admissibles à un contrat de location-financement ou à un contrat de location simple sous la norme actuelle de location (IAS 17), comme un actif contrepartie un passif financier,
- au-delà de l'impact sur l'état de la situation financière, le compte de résultat sera également impacté : au lieu de la charge d'exploitation actuelle, les locataires constateront une charge d'amortissement et une charge d'intérêt,
- en ce qui concerne le tableau des flux de trésorerie, seuls la charge d'intérêt continuera d'impacter les flux de trésorerie liés à l'activité d'exploitation alors que les flux de trésorerie liés aux activités de financement seront impactés par le remboursement de la dette.

L'information financière sera soumise à un important niveau de jugement quant à l'application de cette nouvelle norme, notamment :

- la définition du contrat de location,
- l'estimation de la durée restante de chaque contrat de location,
- la détermination du taux d'actualisation.

Au cours du second semestre, le Groupe a mis en place une équipe projet dont l'objectif était d'identifier tous les contrats de location conclus par le Groupe, de collecter toutes les informations nécessaires pour appliquer la norme, sélectionner et

mettre en place un outil de gestion des contrats et définir la politique comptable.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas encore arrêté la méthode de transition à appliquer.

Normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après 2017 mais non encore adoptés par l'Union européenne pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe

- IFRIC 22 – Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ⁽¹⁾ ;
- IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux ⁽¹⁾ ;
- Amendements à IFRS 2 – Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ⁽¹⁾.

L'analyse des incidences de l'application de ces normes est en cours.

1-1-3 Consolidation des filiales

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère, SOCIÉTÉ BIC, ainsi que ceux des entités contrôlées par SOCIÉTÉ BIC (« ses filiales »). Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables appliquées soient uniformes dans toutes les entités du Groupe.

Les transactions, les soldes, les produits et les charges intra-Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

1-1-4 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes consolidés, le Groupe BIC doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les états financiers et les informations figurant dans certaines notes aux états financiers. Le Groupe BIC revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et l'évolution de l'environnement économique, notamment dans certains pays clés du Groupe. En fonction des résultats de cette revue, les montants figurant dans les comptes consolidés publiés dans le futur pourraient différer des estimations actuelles.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations et le jugement sont explicitées dans les notes suivantes :

- Note 1-2 – Variation de périmètre ;
- Note 10 – Goodwill ;
- Note 17 – Provisions ;
- Note 18 – Retraites et autres avantages du personnel ;
- Note 22-6 – Juste valeur des actifs et passifs financiers ;
- Note 24 – Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.

(1) Traduction libre.





1-2 Variation de périmètre

Principes comptables

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises ». Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et, le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Toute quote-part antérieurement détenue dans l'entreprise acquise, avant la prise de contrôle, doit être réévaluée à sa juste valeur et le produit ou la perte correspondant(e) enregistré(e) en résultat.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf ceux portant sur des instruments de capitaux propres (qui sont comptabilisés en moins des capitaux propres).

Tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur en date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du *goodwill* qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (période d'évaluation limitée à 12 mois) ; tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe.

Les options de vente consenties aux tiers minoritaires de filiales consolidées globalement doivent être considérées comme un passif financier. La dette est estimée en fonction des prix ou formules définis dans les contrats. Lorsque les formules sont basées sur un multiple de résultat après déduction de la dette, le montant de la dette relative à l'option est estimé en fonction du résultat de la période réalisé par l'entité et de sa dette à la clôture de l'exercice.

Le Groupe enregistre ces options de vente en passif financier pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options avec pour contrepartie les capitaux propres part du Groupe ; les variations ultérieures de la dette suivent le même traitement.

Évolution du périmètre de consolidation

Le 6 juin 2017, le Groupe BIC a annoncé avoir signé un contrat de cession d'actifs et d'actions visant les activités nord-américaines et de *Sourcing* en Asie de BIC Graphic à HIG Capital (un acteur mondial de *private equity*, basé aux États-Unis). La cession est effective au 30 juin 2017.

Le prix de cession net s'élève à 73,6 millions de dollars américains incluant 10 millions de dollars américains au travers d'une dette subordonnée à six ans et portant intérêt capitalisé de 7 % par an.

Par conséquent, les entités BIC Graphic USA Manufacturing Co. Inc. et BIC Advertising and Promotional Products Co. Ltd. sont sorties du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2017.

NOTE 2 INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

Selon IAS 18, les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et représentent le montant des créances correspondant aux biens et services dans le cours normal de l'activité, nets des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ainsi, les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert du titre de propriété.

2-1 Informations générales

Les secteurs opérationnels du Groupe BIC ont été déterminés sur la base des rapports fournis régulièrement à l'équipe de Direction et utilisés pour les prises de décisions stratégiques.

La Direction analyse ses résultats sur la base d'informations regroupées par catégorie de produits, sachant que chaque catégorie peut être revue par zone géographique le cas échéant.

Le 7 février 2017, le Groupe BIC avait confirmé la revue stratégique des activités nord-américaines de BIC Graphic ainsi que du *Sourcing*

en Asie. Par conséquent, sur le premier semestre 2017, BIC Graphic n'est plus considéré comme une catégorie ou comme un segment opérationnel à part. Les activités de BIC Graphic Europe et marchés en croissance sont maintenant comptabilisées et présentées dans les catégories Papeterie et Autres Produits.⁽¹⁾

Les catégories de produits sont donc les suivantes : Papeterie, Briquets, Rasoirs, Autres Produits.

Ces secteurs opérationnels tirent leurs revenus de la production et de la distribution de chaque catégorie de produits.

(1) cf. Note 2-2 ci-après.



2-2 Informations sur le compte de résultat et l'actif par activité

Tous les indicateurs sont déterminés selon les normes IFRS à l'exception :

- du résultat d'exploitation normalisé qui correspond au résultat d'exploitation retraité des éléments non récurrents (notamment les plus-values immobilières, les plus ou moins-values liées aux

cessions d'activité et les coûts de restructuration). Il constitue l'indicateur de gestion financière du Groupe ;

- du résultat d'exploitation normalisé hors prime exceptionnelle qui a été versée aux salariés qui ne bénéficient pas des plans d'attribution gratuite d'actions soumis à des conditions de performance, après l'approbation du dividende exceptionnel ;
- des investissements qui regroupent les achats et fabrications en interne d'actifs corporels et incorporels de la période.

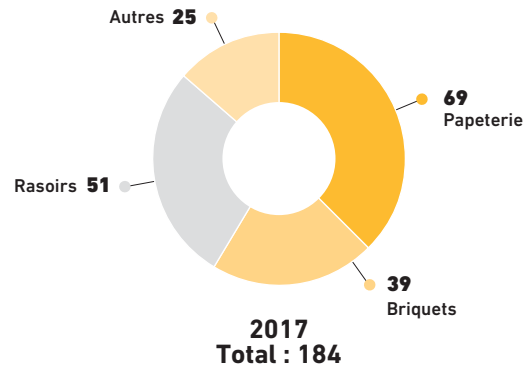
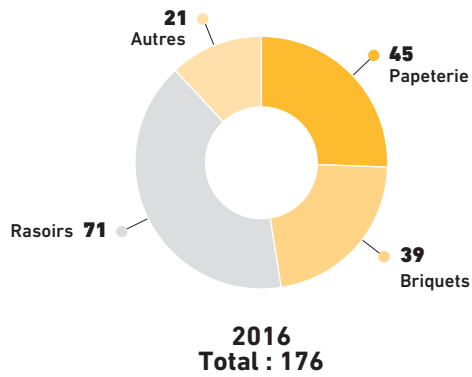
(en millions d'euros)	31 déc. 2016					31 déc. 2017				
	Papeterie ⁽¹⁾	Briquets	Rasoirs	Autres ⁽¹⁾	Total	Papeterie ⁽¹⁾	Briquets	Rasoirs	Autres ⁽¹⁾	Total
Compte de résultat										
• Chiffre d'affaires	780	696	467	82	2 026	792	704	454	70	2 020
• Amortissements et dépréciations des actifs alloués	(27)	(19)	(23)	(15)	(84)	(25)	(21)	(29)	(19)	(93)
• Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
• Résultat d'exploitation	68	275	69	(8)	403	54	278	60	(16)	376
Retraitements effectués pour obtenir le résultat d'exploitation normalisé										
• Ajustement de la couverture médicale aux États-Unis	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-
• Coûts de restructuration liés à la réorganisation de la distribution au Moyen-Orient et en Afrique	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
• Coûts de restructuration liés à la réorganisation de la force de vente aux États-Unis	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
• Coûts de réorganisation de l'activité Graphic poursuivie	-	-	-	-	1	-	-	-	-	24
• Autres	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
• Résultat d'exploitation normalisé	70	277	70	(8)	409	65	278	61	(3)	401
• Prime exceptionnelle versée aux employés	4	2	3	-	9	-	-	-	-	-
• Résultat d'exploitation normalisé hors prime exceptionnelle	74	280	72	(8)	418	65	278	61	(3)	401

⁽¹⁾ Les activités de BIC Graphic Europe et marchés en croissance sont maintenant comptabilisées et présentées dans les catégories Papeterie et Autres Produits

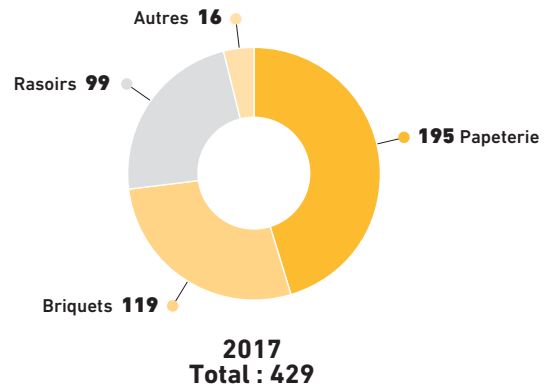
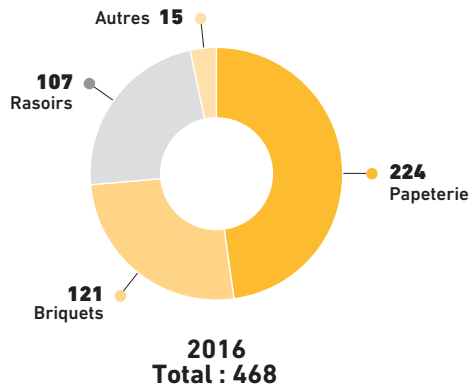


Au 31 Décembre 2017, Walmart a été identifié comme le client principal du Groupe BIC.

INVESTISSEMENTS ⁽¹⁾ (en millions d'euros)



STOCKS (en millions d'euros)



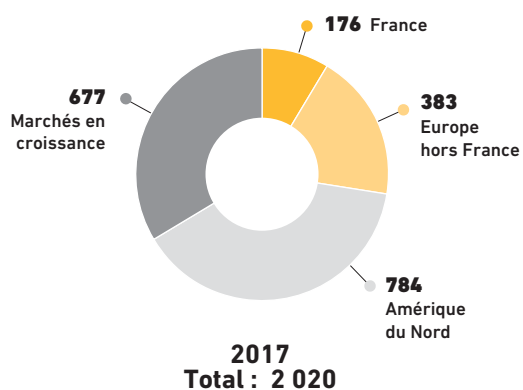
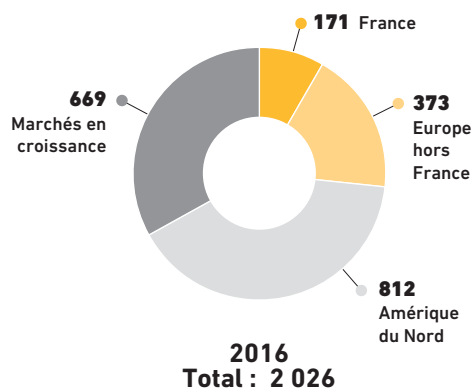
(1) Hors investissements des activités cédées (2 millions d'euros en 2017 et 5 millions d'euros en 2016).



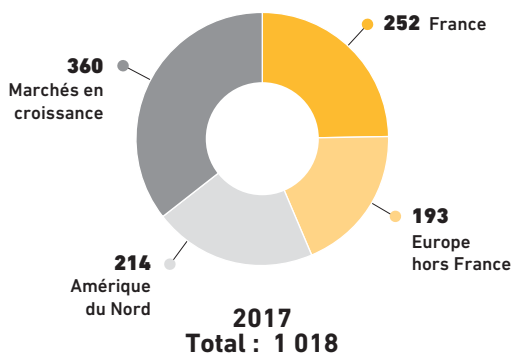
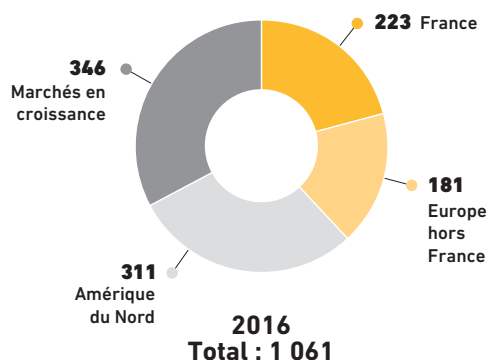
2-3 Informations par zone géographique

Les zones géographiques suivies par le management sont : la France, l'Europe (hors France), l'Amérique du Nord et les marchés en croissance.

CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'euros)



ACTIFS NON COURANTS ^(a) (en millions d'euros)



(a) Autres que les instruments financiers (0,03 million d'euros en 2017 et en 2016), les actifs d'impôts différés (140,6 millions d'euros en 2017 et 174,7 millions d'euros en 2016).

NOTE 3 TAUX DE CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Principes comptables

Les états financiers individuels de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (sa devise fonctionnelle). Pour les besoins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité sont exprimés dans une devise commune, l'euro, qui est la devise fonctionnelle de SOCIÉTÉ BIC et la devise de présentation des états financiers consolidés.

Lors de la préparation des états financiers de chaque entité individuelle, les transactions en devise étrangère, c'est-à-dire dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité, sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de clôture, les éléments monétaires en devise étrangère sont convertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires et de la conversion d'éléments monétaires sont comptabilisés en produits et charges de la période.

Dans le but de couvrir son exposition au risque de variation des cours de devises étrangères, le Groupe détient des contrats à terme et des contrats d'options (voir les méthodes comptables appliquées par le Groupe pour la comptabilisation des instruments dérivés dans la Note 24).

Lors de la préparation des états financiers consolidés, les actifs et passifs des activités à l'étranger du Groupe sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice, à moins que les cours de change n'aient subi des fluctuations importantes, auquel cas le cours de change utilisé est celui en vigueur aux dates de transaction. Les éventuelles différences de change sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres au poste Écarts de conversion. Ces différences de conversion sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel ces activités sont cédées.

Le tableau ci-dessous présente les équivalents en devises étrangères d'un euro (exemple : 1 euro = 1,13 dollar américain au taux moyen de 2017).

(Monnaies étrangères)	Moyenne 2016	Moyenne 2017	31 déc. 2016	31 déc. 2017
	Euro	Euro	Euro	Euro
Dollar américain – USD	1,11	1,13	1,05	1,20
Dollar australien – AUD	1,49	1,47	1,46	1,53
Dollar canadien – CAD	1,46	1,47	1,42	1,50
Franc suisse – CHF	1,09	1,11	1,07	1,17
Renminbi chinois – CNY	7,35	7,63	7,32	7,80
Livre sterling – GBP	0,82	0,88	0,86	0,89
Dollar de Hong Kong – HKD	8,59	8,81	8,18	9,37
Roupie indienne – INR	74,36	73,51	71,59	76,61
Yen japonais – JPY	120,25	126,74	123,40	135,01
Won coréen – KRW	1 284,71	1 275,42	1 269,00	1 279,00
Ringgit malaisien – MYR	4,58	4,85	4,73	4,85
Dollar néo-zélandais – NZD	1,59	1,59	1,52	1,69
Peso philippin – PHP	52,55	56,97	52,27	59,80
Zloty polonais – PLN	4,36	4,26	4,41	4,18
Couronne suédoise – SEK	9,47	9,64	9,55	9,84
Dollar singapourien – SGD	1,53	1,56	1,52	1,60
Rand sud-africain – ZAR	16,26	15,04	14,46	14,81
Peso argentin – ARS	16,37	18,77	16,68	22,65
Real brésilien – BRL	3,85	3,61	3,43	3,97
Peso mexicain – MXN	20,69	21,31	21,77	23,66
Bolivar vénézuélien – VEF*	556,31	4 138	711,31	13 086,76
Hryvnia ukrainienne – UAH	28,35	30,07	28,67	33,78
Rouble russe – RUB	74,03	65,93	64,30	69,39

* Pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2017, la conversion des comptes de la filiale vénézuélienne en euros est effectuée au taux SICAMI qui représente le taux de change le plus conservateur.

À ce jour, nous ne voyons pas d'impact notable spécifique attribuable au Brexit. La filiale anglaise du Groupe BIC, BIC UK, importe depuis des années l'essentiel de ses produits des usines BIC situées en zone euro et est facturée en euros par celles-ci.

La fluctuation de la parité de change de la livre sterling contre l'euro est parfaitement intégrée dans nos process de gestion du risque de

change, et la volatilité engendrée par le résultat du référendum anglais est restée contenue au regard des mouvements déclenchés par l'épisode de la crise des *subprimes* de 2008-2009.

L'exposition de notre périmètre britannique s'élève à 10 millions de livres sterling au 31 décembre 2017.

NOTE 4 CHARGES D'EXPLOITATION**Principes comptables**

- Les subventions publiques sont comptabilisées dans le compte de résultat, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser et sont présentées en déduction des charges correspondantes.
- Le Groupe BIC comptabilise le crédit d'impôt recherche en déduction des charges d'exploitation et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en déduction des charges de personnel.
- Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Matières premières, consommables utilisés et variation des stocks	516 279	525 962
Coûts salariaux	532 026	524 648
Charges d'amortissement	83 949	88 095
Autres charges d'exploitation	487 585	484 429
Perte de change opérationnelle	(2 578)	(90)
TOTAL	1 617 261	1 623 044

Les autres produits et charges ne sont pas compris dans le total et sont détaillés en Note 5.

Au 31 décembre 2016, les coûts salariaux intègrent les primes exceptionnelles de 8,8 millions d'euros versées en 2016.

Les autres charges d'exploitation comprennent principalement des achats externes.

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation sur l'exercice 2017 sont de 36,4 millions d'euros, contre 35,4 millions d'euros sur l'exercice 2016.

Ces frais intègrent le crédit d'impôt recherche français pour 1,3 million d'euros, contre 1,1 million d'euros en 2016.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) s'élève à 2,6 millions d'euros en 2017, contre 1,8 million d'euros en 2016.

NOTE 5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Royalties reçues	24	8
Gains sur les cessions d'immobilisations	209	940
Couverture médicale des retraités aux États-Unis	905	-
Autres	4 269	8 845
Autres produits	5 407	9 793
Perte de valeur des actifs	(33)	(837)
Coûts de réorganisation de la distribution au Moyen-Orient et en Afrique	(1 864)	-
Plans de réduction des coûts - U.S.	(1 658)	-
Coûts de réorganisation de l'activité Graphic	(1 380)	(23 742)
Plans de réduction des coûts - Autres	(1 688)	(967)
Autres	(3 902)	(5 227)
Autres charges	(10 525)	(30 773)
TOTAL	(5 118)	(20 980)





Les autres produits et charges sur l'exercice 2017 correspondent principalement à des dépenses de restructuration pour - 24,7 millions d'euros liées essentiellement à la réorganisation de l'activité Graphic Europe (coûts de licenciement et destruction des stocks).

Les autres produits et charges sur l'exercice 2016 correspondaient principalement :

- à des dépenses de restructuration pour - 1,4 million d'euros liées à la réorganisation de l'activité Graphic ;

- à des dépenses de restructuration pour - 1,9 million d'euros liées à la réorganisation de la distribution au Moyen-Orient et en Afrique ;
- à des dépenses de restructuration pour - 1,7 million d'euros liées à la réorganisation de la force de ventes aux États-Unis ;
- à l'évolution favorable du régime de couverture médicale des retraités aux États-Unis pour 0,9 million d'euros.

NOTE 6 RÉSULTAT FINANCIER

Principes comptables

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé en tenant compte du rendement effectif de l'actif qui est le taux d'intérêt requis pour actualiser les flux futurs de trésorerie attendus sur la durée de vie de l'actif et le rendre égal à la valeur initiale de l'actif.

Les dividendes issus des participations sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe BIC, les produits d'intérêts et les dividendes reçus sont présentés en résultat financier dans le compte de résultat consolidé.

Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	5 224	2 708
Intérêts sur dépôts bancaires	3 632	4 193
Intérêts moratoires relatifs au remboursement de la taxe de 3 % sur les dividendes	-	2 518
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8 856	9 419
Frais financiers	2 349	(3 152)
Revalorisation des instruments de couverture	(2 206)	674
Résultat de change sur éléments financiers	(4 198)	14 897
Produits financiers nets/(Charges financières nettes)	(4 057)	12 418
RÉSULTAT FINANCIER	4 799	21 837

La hausse du résultat financier sur l'exercice 2017 par rapport à l'exercice 2016 provient de plusieurs facteurs :

- un prêt inter-compagnies de 125 millions de dollars américains qui avait servi à l'acquisition de BIC Graphic Amérique du Nord et considéré jusqu'alors comme un investissement net à l'étranger, a été remboursé sur l'exercice. Suite à la vente de BIC Graphic, les différences de change enregistrées en capitaux propres au poste

Écarts de conversion ont été recyclés au compte de résultat au 31 décembre 2017 pour un montant de 18,2 millions d'euros ;

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont en hausse par rapport à l'année précédente du fait des intérêts moratoires relatifs au remboursement de la taxe de 3 % sur les dividendes (cf. Note 7). Cet effet est compensé par des volumes de placement moins élevés.



NOTE 7 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

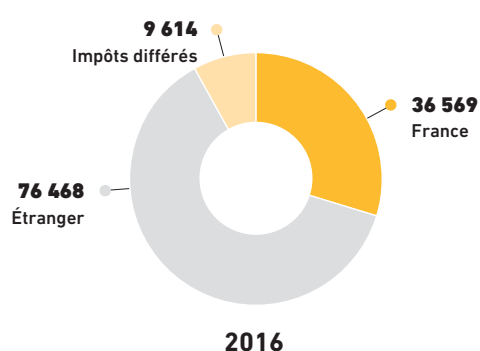
Principes comptables

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

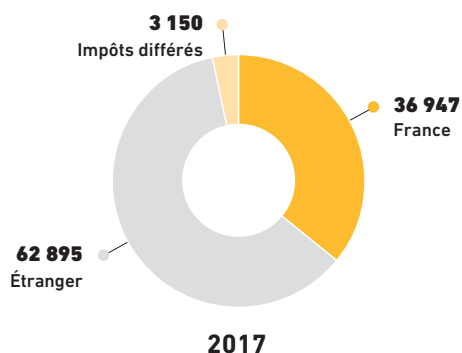
L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice taxable au titre du bénéfice imposable de l'exercice. Le résultat fiscal diffère du résultat tel qu'enregistré dans le compte de résultat dans le sens où il exclut les produits et charges imposables ou déductibles sur d'autres exercices, ainsi que les éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Les charges d'impôt courant sont calculées à partir des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture du bilan.

BIC Sport, BIMA 83, BIC Écriture 2000, BIC Services, Conté, Société Immobilière, Société Immobilière Valiton Gesnouin, BIC Rasoirs, Société du Briquet Jetable 75, BIC Graphic France, BIC Assemblage, BIC Technologies, BIC International Développement, DAPE 74 Distribution, Stypen, Électro-Centre et BIC Éducation sont fiscalement intégrés dans SOCIÉTÉ BIC.

7-1 Charge d'impôts sur les bénéfices



Impôts sur les bénéfices
Total : 122 651



Impôts sur les bénéfices
Total : 102 991

Le taux normal d'imposition en France est de 34,43 % (contributions sociales incluses) pour l'année fiscale 2017, comme pour 2016.

L'impôt sur les bénéfices réalisés à l'étranger est calculé au taux en vigueur dans chacun des pays.

Le Groupe retient comme taux d'imposition théorique celui de la France dans le cadre de la réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective. Ainsi un des éléments majeurs de rapprochement est l'effet des différences de taux d'imposition.

Au 31 décembre 2017, les principaux pays contributeurs sont les États-Unis, la Grèce, l'Espagne et le Mexique. (Au 31 décembre 2016,

les principaux pays contributeurs sont les États-Unis, la Grèce, Singapour, l'Espagne et le Mexique).

Au 31 décembre 2017, le remboursement de la taxe de 3 % sur les dividendes d'un montant de 24,5 millions d'euros est inclus dans l'impôt sur les bénéfices. Les intérêts moratoires d'un montant de 2,5 millions d'euros sont comptabilisés en produit financier (cf. Note 6).

La contribution exceptionnelle de 15 % d'un montant de 6,6 millions d'euros est également incluse dans l'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2017.



Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Résultat avant impôts	408 191	398 063
Taux d'imposition	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	140 540	137 053
Incidences des :		
• différences de taux d'imposition	(8 206)	(10 956)
• résultats taxés à taux réduit	(5 715)	(4 753)
• exceptions à la comptabilisation initiale	12 651	(15 811)
• éliminations des provisions intra-Groupe	580	7 733
• actifs d'impôt non constatés sur déficits	600	91
• actifs/passifs d'impôt non constatés sur exercices antérieurs	(613)	4 620
• actifs d'impôt constatés sur pertes sur exercices antérieurs	(2 215)	(5 505)
• crédits d'impôt	(16 576)	(11 119)
• différences de change	1 604	1 638
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	122 651	102 991
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	30,05 %	25,87 %

Par ailleurs, au 31 décembre 2017, le Groupe BIC dispose de 23,6 millions d'euros d'impôts différés actifs non reconnus au titre de déficits fiscaux non utilisés, contre 19,6 millions d'euros sur l'exercice 2016.

7-2 Nature des impôts différés et courants reconnus sur les autres éléments du résultat global

Les impôts différés et courants reconnus sur les autres éléments du résultat global résultent des éléments suivants :

Au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	Autres éléments du résultat global	Impôts différés
Écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi (1)	14 389	(30 691)
Instruments de couverture de flux de trésorerie	33 252	(11 360)
Différence de change	(148 016)	11 241
Autres éléments	5	-
Total autres éléments du résultat global (2)	(114 759)	(120)
TOTAL (1) + (2)	(100 371)	(30 811)

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Autres éléments du résultat global	Impôts différés
Écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi (1)	(4 282)	479
Instruments de couverture de flux de trésorerie	(14 107)	4 701
Différence de change	45 789	90
Autres éléments	2	47
Total autres éléments du résultat global (2)	31 685	4 837
TOTAL (1) + (2)	27 403	5 316

NOTE 8 RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION

Le résultat net part du Groupe par action et le résultat net part du Groupe dilué par action sont calculés en divisant la part du résultat net revenant au Groupe par le nombre d'actions adéquat.

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net part du Groupe par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté du nombre moyen pondéré d'actions propres détenues par SOCIÉTÉ BIC au cours de la période et venant en déduction des capitaux propres.

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net part du Groupe dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation au cours de la période. Il prend en compte le nombre d'actions retenu pour le résultat net part du Groupe ajusté de l'effet dilutif des stock-options.

Au 31 décembre 2017, aucune action n'a d'impact relatif et l'effet dilutif maximal des stock-options non exercées est d'environ 0,2 % du capital social.

	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Numérateur (en milliers d'euros)		
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	285 540	295 072
Dénominateur (en nombre d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	46 898 827	46 475 249
Effet dilutif des stock-options	437 274	264 436
Nombre moyen pondéré d'actions dilué en circulation	47 336 101	46 739 685
Résultat part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)		
Résultat net part du Groupe par action des activités poursuivies	6,09	6,35
Résultat net part du Groupe dilué par action des activités poursuivies	6,03	6,31

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Principes comptables**

Les terrains et constructions détenus par le Groupe et destinés à être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges. Les immobilisations corporelles en cours de construction pour la production, la location ou les besoins administratifs ou pour des besoins non encore déterminés, sont comptabilisées au coût, diminué de toute perte de valeur identifiée. L'amortissement de ces actifs, sur le même mode que les autres immobilisations corporelles, commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés.

Les installations industrielles et autres équipements sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs (sauf pour les terrains et immobilisations en cours) sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire.

Les contrats de location transférant les risques et avantages liés à la propriété (location-financement) sont comptabilisés dans les immobilisations en contrepartie d'une dette financière. Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé au compte de résultat.

L'amortissement est linéaire selon les bases suivantes :

• Constructions	25 ans
• Agencements, matériel et outillage	5 à 8 ans
• Véhicules	3 à 5 ans





9-1 Immobilisations corporelles - Valeur brute

(en milliers d'euros)	Terrains & constructions	Installations industrielles	Immobilisations en cours	Autres immobilisations	Total
Au 1^{er} janvier 2016	412 722	1 165 174	85 979	30 118	1 693 993
Acquisitions	7 581	39 574	120 870	2 593	170 618
Cessions/Mises au rebut	(656)	(33 758)	(482)	(5 854)	(40 750)
Transferts vers les actifs destinés à être cédés (cf. Note 20)	(42 822)	(103 402)	(1 666)	(879)	(148 768)
Autres transferts	12 985	55 171	(69 723)	1 568	1
Écarts de conversion	6 422	18 014	3 388	(271)	27 553
Au 1^{er} janvier 2017	396 233	1 140 773	138 365	27 276	1 702 647
Acquisitions	5 663	35 929	132 558	1 185	175 336
Cessions/Mises au rebut	(1 194)	(26 172)	(2 585)	(2 249)	(32 201)
Autres transferts	31 288	58 820	(90 608)	499	-
Écarts de conversion	(18 006)	(40 642)	(6 648)	(617)	(65 912)
Réintégration actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2016 non cédés sur 2017	5 716	16 810	99	907	23 533
Au 31 décembre 2017	419 701	1 185 519	171 181	27 000	1 803 402

La valeur brute des immobilisations corporelles inclut 2,6 millions d'euros d'immobilisations en location-financement au 31 décembre 2017 (8 millions d'euros au 31 décembre 2016).

9-2 Immobilisations corporelles - Amortissements et perte de valeur

Principes comptables

À chaque date de clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer le montant recouvrable d'un actif isolé, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées en appliquant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.

Si la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est estimée comme étant inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées en charges dans le compte de résultat, ou traitées comme une diminution de réévaluation pour les actifs comptabilisés à leur montant réévalué.

Lorsqu'une perte de valeur comptabilisée lors d'un exercice antérieur n'existe plus ou doit être diminuée, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable. Cependant, cette valeur comptable augmentée ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs.

La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement au compte de résultat ou traitée comme une diminution de réévaluation pour les actifs comptabilisés à leur montant réévalué.



(en milliers d'euros)	Terrains & constructions	Installations industrielles	Immobilisations en cours	Autres immobilisations	Total
Au 1^{er} janvier 2016	229 732	933 158	1 103	21 467	1 185 460
Amortissements de la période	14 042	66 016	-	2 842	82 900
Perte de valeur	6 600	6 735	141	-	13 476
Cessions/Mises au rebut	(457)	(33 254)	(113)	(5 285)	(39 109)
Transferts vers les actifs destinés à être cédés (cf. Note 20)	(29 008)	(94 249)	-	(577)	(123 834)
Écarts de conversion	4 308	15 292	(224)	(43)	19 333
Au 1^{er} janvier 2017	225 217	893 698	906	18 404	1 138 226
Amortissements de la période	14 542	65 715	-	2 343	82 600
Perte de valeur	39	801	(3)	-	837
Cessions/Mises au rebut	(1 220)	(26 028)	(286)	(2 069)	(29 604)
Écarts de conversion	(7 371)	(31 274)	(6)	(332)	(38 982)
Réintégration actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2016 non cédés sur 2017	4 149	14 516	-	577	19 242
Au 31 décembre 2017	235 356	917 427	616	18 919	1 172 320
VALEUR NETTE					
Au 31 décembre 2017	184 344	268 092	170 565	8 082	631 083
Au 31 décembre 2016	171 015	247 076	137 459	8 872	564 420

La valeur nette des immobilisations corporelles inclut 2,3 millions d'euros d'immobilisations en location-financement au 31 décembre 2017 (4,7 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, la valeur brute des immobilisations corporelles totalement amorties mais encore utilisées s'élevait à 294,5 millions d'euros.

NOTE 10 GOODWILL

Principes comptables

Le *goodwill* provenant de l'acquisition d'une filiale représente l'excédent du prix d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale à la date de l'acquisition. Le *goodwill* est évalué dans la devise de l'entreprise acquise. Le *goodwill* est initialement comptabilisé au coût en tant qu'actif et est ensuite évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les *goodwill* et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de clôture.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le *goodwill* est alloué aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») représentant le niveau le plus fin auquel ce *goodwill* est suivi au niveau du Groupe. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles un *goodwill* a été affecté sont soumises à un test de dépréciation tous les ans, ainsi que toutes les fois où il y a une indication que l'unité peut s'être dépréciée. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'unité, la perte de valeur est affectée tout d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout *goodwill* affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour un *goodwill* n'est pas reprise lors d'une période ultérieure.

Lors de la cession d'une activité, le montant du *goodwill* attribuable à l'activité au moment de la cession est inclus dans le calcul du résultat de cession.



(en milliers d'euros)	Notes	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Au 1^{er} janvier 2016		341 818	(16 924)	324 894
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	20	(33 939)	33 939	-
Perte de valeur		-	(33 965)	(33 965)
Écarts de conversion		6 467	(91)	6 376
Au 1^{er} janvier 2017		314 345	(17 041)	297 304
Liquidation de la filiale hongroise		(3 057)	3 057	-
Écarts de conversion		(20 897)	444	(20 453)
Au 31 décembre 2017		290 391	(13 540)	276 851

Au 31 décembre 2017, le solde inclut les principaux *goodwill* nets suivants :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
BIC CORPORATION ^(a)	122 634	110 166
Cello Pens	102 579	95 908
BIC Viorex	49 174	49 174
PIMACO ^(a)	7 046	6 084
Autres ^(a)	15 871	15 519
TOTAL	297 304	276 851

(a) Ces *goodwill* sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie représentées par des filiales de distribution.

Pour réaliser les tests de dépréciation, le Groupe a utilisé les taux d'actualisation et de croissance à l'infini suivants :

	Coût moyen pondéré du capital avant impôt		Taux de croissance à l'infini	
	2016	2017	2016	2017
BIC CORPORATION	10,0 %	10,6 %	1,5 %	1,5 %
Cello Pens	13,5 %	14,1 %	8,0 %	8,6 %
BIC Viorex	13,3 %	14,1 %	2,9 %	2,9 %
PIMACO	19,7 %	20,3 %	1,7 %	0 %

Chacun des *goodwill* a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») représentant le niveau le plus fin auquel ces *goodwill* sont suivis au niveau du Groupe.

Ainsi, le *goodwill* généré sur BIC CORPORATION est majoritairement affecté aux unités génératrices de trésorerie liées à la distribution des articles de papeterie et des briquets par BIC CORPORATION.

Le *goodwill* généré sur Cello Pens est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la production et à la distribution des articles de papeterie par Cello.

Le *goodwill* restant sur BIC Viorex est quant à lui affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée aux rasoirs développés et/ou produits par BIC Viorex vendus dans le monde entier. Cette unité génératrice de trésorerie inclut également la part de *goodwill* BIC CORPORATION affectée aux rasoirs.

Comme chaque année, au 30 juin 2017, le Groupe a réalisé des tests de dépréciation de ces *goodwill*.

La méthodologie retenue pour les tests de perte de valeur des *goodwill* consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des unités génératrices de trésorerie, à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les *goodwill*).

Ces valeurs recouvrables correspondent aux valeurs d'utilité et sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée maximale de cinq ans et d'une valeur terminale selon la méthode de la rente perpétuelle, intégrant notamment les éléments suivants :

- le taux d'actualisation avant impôt retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital. Une attention particulière a été portée à l'analyse des principaux paramètres de marché utilisés pour le calcul des taux d'actualisation ;
- les taux de croissance à l'infini ont été déterminés sur la base de sources externes (taux d'inflation) et internes (croissance de l'activité). Les taux de croissance à l'infini supérieurs à 2 % tiennent compte des spécificités du marché.

Au 31 décembre, le Groupe évalue s'il existe un indice de perte de valeur des différentes unités génératrices de trésorerie testées annuellement au 30 juin.

Lors de l'évaluation de la performance financière de Cello à cette date par rapport à ce qui avait été prévu au budget, le Groupe a conclu qu'il existait un indicateur selon lequel l'unité génératrice de trésorerie pouvait être dépréciée.

Par conséquent, un test de dépréciation supplémentaire a été effectué en utilisant le dernier plan stratégique à long terme disponible, un coût moyen pondéré du capital avant impôt (WACC) de 14,1 % et un taux de croissance à l'infini de 8,6 %.



Pour ce qui concerne le test réalisé sur Cello Pens, la sensibilité aux hypothèses utilisées dans le calcul montre que pour couvrir les actifs, et pour chaque facteur pris isolément :

- le taux d'actualisation avant impôt ne doit pas excéder 14,8 % ;
- le taux de croissance à l'infini ne peut être inférieur à 8,1 % ;
- le chiffre d'affaires à taux de marge d'exploitation constant sur la période future de cinq ans ne peut être inférieur de 6 % à ce qui a été retenu ;
- le résultat d'exploitation sur la période future de cinq ans ne peut être inférieur de 8 % à ce qui a été retenu.

En outre, la performance économique future de Cello dépend fortement de la réalisation de son plan stratégique à long terme, qui comprend la croissance des ventes domestiques et à l'export, ainsi que l'amélioration des taux de marge brute.

En ce qui concerne la sensibilité des autres tests aux variations des hypothèses clés, aucune variation raisonnablement possible ne pourrait conduire à une dépréciation compte tenu de la marge observée sur les tests réalisés.

NOTE 11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Immobilisations incorporelles générées en interne – dépenses de recherche et développement

Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant d'un développement ou de la phase de développement d'un projet interne est comptabilisée au bilan si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- l'actif créé est identifiable ;
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Lorsque les principes pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas satisfaits, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Brevets, marques, licences et logiciels

Les brevets, marques, licences et logiciels sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire.

Dépréciation des immobilisations incorporelles (hors goodwill)

Voir Note 9-2.

(en milliers d'euros)	Logiciels	Marques & brevets	Recherche & développement	Immobilisations en cours	Autres	Total
VALEUR BRUTE						
Au 1^{er} janvier 2016	104 510	101 939	6 445	3 358	3 769	220 021
Acquisitions	951	644	-	6 342	(4)	7 933
Générées en interne	-	-	-	2 279	-	2 279
Cessions/Mises au rebut	(578)	(80)	-	(195)	(11)	(864)
Transferts vers les actifs destinés à être cédés (cf. Note 20)	(37 172)	(4 125)	-	(84)	(453)	(41 834)
Autres transferts	-	-	-	-	1	1
Écarts de conversion	6 165	3 102	83	(7 493)	3 609	5 466
Au 1^{er} janvier 2017	73 876	101 480	6 529	4 207	6 912	193 003
Acquisitions	1 268	914	-	3 253	-	5,435
Générées en interne	-	-	-	3 258	-	3 258
Cessions/Mises au rebut	(2 501)	(50)	(2 078)	(185)	-	(4 814)
Autres transferts	3,914	-	-	(3 914)	-	-
Écarts de conversion	(3 516)	(9 417)	(321)	(6)	(9)	(13 270)
Réintégration actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2016 non cédés sur 2017	476	412	-	-	168	1 056
Au 31 décembre 2017	73 516	93 338	4 129	6 615	7 071	184 669





(en milliers d'euros)	Logiciels	Marques & brevets	Recherche & développement	Immobilisations en cours	Autres	Total
AMORTISSEMENTS ET PERTE DE VALEUR						
Au 1^{er} janvier 2016	70 186	45 871	6 442	103	642	123 244
Amortissements de la période	9 791	778	2	28	104	10 704
Perte de valeur	7 425	-	-	-	-	7 425
Cessions/Mises au rebut	(574)	(67)	-	-	(11)	(652)
Transferts vers les actifs non courants destinés à être cédés (cf. Note 20)	(25 473)	(910)	-	-	(199)	(26 582)
Écarts de conversion	1 982	1 465	85	(6)	(109)	3 417
Au 1^{er} janvier 2017	63 337	47 137	6 529	125	428	117 556
Amortissements de la période	4 770	697	-	34	93	5 593
Cessions/Mises au rebut	(2 405)	(28)	(2 078)	-	-	(4 511)
Écarts de conversion	(2 929)	(5 338)	(321)	(38)	(7)	(8 633)
Réintégration actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2016 non cédés sur 2017	497	294	-	-	91	882
Au 31 décembre 2017	63 271	42 762	4 130	120	606	110 888
VALEUR NETTE						
Au 31 décembre 2017	10 245	50 576	-	6 494	6 465	73 780
Au 31 décembre 2016	10 539	54 343	-	4 082	6 483	75 447

Logiciels

Les logiciels générés en interne concernent essentiellement des investissements liés à des améliorations des systèmes d'information.

Marques et brevets

Les principales marques au bilan au 31 décembre 2017 sont les marques Pimaco® pour 4,3 millions d'euros, acquise en 2006, et

Cello Pens pour un montant de 3,6 milliards de roupies indiennes (46,6 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Ces marques ont une durée de vie indéterminée. Pour les besoins des tests d'*impairment*, elles sont respectivement rattachées aux unités génératrices de trésorerie constituées par les filiales PIMACO et Cello Pens. Compte tenu du caractère indéfini de la durée de vie de la marque, aucun impact n'a été constaté dans le compte de résultat.

NOTE 12 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Autres titres immobilisés		28	30
Dépôts de garantie		4 779	4 932
Actifs de régimes de retraite		2 471	9 813
Autres actifs non courants		22 194	30 065
TOTAL		29 472	44 840



NOTE 13 IMPÔTS DIFFÉRÉS**Principes comptables**

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales selon la méthode du report variable sur le bilan, en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des passifs d'impôt différés sont reconnus au titre de différences temporelles imposables. Un actif d'impôt différé est reconnu dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Aucun impôt différé n'est constaté si les différences temporelles sont générées par un *goodwill* ou par la comptabilisation (sauf dans le cas d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs ou passifs relatifs à une transaction n'affectant ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les conditions de comptabilisation des actifs d'impôts différés sont revues à chaque date de clôture. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés.

L'impôt différé est évalué au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

L'impôt différé est comptabilisé dans le résultat de la période sauf s'il est généré par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est également comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de les régler sur la base de leur montant net.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Impôts différés actifs	174 669	140 637
Impôts différés passifs	(51 358)	(48 593)
POSITION NETTE	123 311	92 044

L'évolution sur l'année de la situation du Groupe en matière d'impôts différés se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2017
Au 1^{er} janvier 2017		123 311
Produit/(Charge) d'imposition différée de la période ^(a)		11 754
Comptabilisation en situation nette		(29 389)
Écarts de conversion		(14 014)
Réintégration actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2016 non cédés sur 2017		382
Au 31 décembre 2017		92 044

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2016
Au 1^{er} janvier 2016		111 251
Produit/(Charge) d'imposition différée de la période ^(a)	TFT	21 835
Comptabilisation en situation nette		6 984
Transferts vers les actifs destinés à être cédés (cf. Note 20)	20	(18 692)
Écarts de conversion		1 933
Au 31 décembre 2016		123 311

(a) Hors montants comptabilisés en provision pour risque et charge.



Au 31 décembre 2017, le Groupe a retenu un taux d'impôts différés de 22,77 % pour les États-Unis suite à la promulgation de la nouvelle réforme fiscale en décembre 2017.

Origine des impôts différés

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Engagement de retraites et autres avantages sociaux	86 742	45 300
Élimination des profits intra-Groupe	37 154	35 676
Reports déficitaires	2 215	5 505
Marque Cello	(16 939)	(15 830)
Autres différences temporaires	14 139	21 393
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	123 311	92 044

NOTE 14 VARIATION DES BESOINS D'EXPLOITATION

Principes comptables

Les stocks sont inscrits au plus faible du coût de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières premières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux directement attribuables, encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. En général, le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais de marketing, commerciaux et de distribution).

Les créances clients sont évaluées à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'il y a un indice de perte de valeur. Le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale de l'actif.

Les dettes fournisseurs sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	Impact dans le tableau des flux de trésorerie	Écarts de conversion et autres	Réintégration actifs/passifs destinés à être cédés au 31 décembre 2016 non cédés sur 2017	31 déc. 2017	
Stocks et en-cours – Valeur nette	468 142	(16 556)	(31 461)	8 852	428 977	
• Stocks et en-cours – Valeur brute	483 629	(15 723)	(32 272)	9 060	444 694	
• Stocks et en-cours – Dépréciation	(15 487)	(833)	811	(208)	(15 717)	
Clients et autres créances	483 099	25 425	(35 431)	3 652	476 745	
Fournisseurs et comptes rattachés	(118 676)	5 954	(11 937)	(881)	(125 539)	
Autres créances et autres dettes	(190 360)	(12 637)	6 645	(1 698)	(198 050)	
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	TFT	642 205	2 186	(72 183)	9 925	582 133

TFT : cf. Tableau de flux de trésorerie consolidés.

Le besoin en fonds de roulement sert à financer le cycle d'exploitation du Groupe. Le détail des éléments entrant dans le calcul est présenté ci-dessus.

NOTE 15 CAPITAL**15-1 Capital**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Capital social autorisé, émis et entièrement libéré	181 649	178 126
Rachat d'actions de la Société	(3 316)	(2 985)
CAPITAL SOCIAL	178 333	175 141

Au 31 décembre 2017, le capital social enregistré de SOCIÉTÉ BIC est de 178 126 244,74 euros et est composé de 46 629 907 actions de 3,82 euros chacune. Les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, SOCIÉTÉ BIC détient 781 495 de ses actions, acquises au prix moyen de 85,26 euros sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce et représentant 1,67 % des actions émises.

La répartition du capital est indiquée dans la partie 6-3 *Actionnariat*.

15-2 Actions propres de SOCIÉTÉ BIC et programme de rachat d'actions au 31 décembre 2017

Fondement de l'acquisition	Nombre d'actions	Cours moyen d'acquisition (en euros)	% du capital
Contrat de liquidité ^(a)	11 288	92,02	0,02 %
Mise en œuvre de plans d'attribution gratuite d'actions ^(a)	770 207	85,16	1,65 %
TOTAL	781 495	85,26	1,67 %

(a) Article L. 225-209 du Code de commerce.

Au titre du contrat de liquidité confié à Natixis portant sur les actions de SOCIÉTÉ BIC, à la date du 31 décembre 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 11 288 titres BIC ;
- 2 509 029,10 euros.

Il est rappelé que lors de sa mise en œuvre, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2 312 titres BIC ;
- 912 744,48 euros.

SOCIÉTÉ BIC a été autorisée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 à renouveler son programme de rachat d'actions.

Actions rachetées en 2017 ^(a)

• Au titre du programme autorisé par l'Assemblée Générale du 10 mai 2017	880 277
• Au titre du programme autorisé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2016	115 577
Cours moyen de rachat des actions sur l'exercice 2017 (en euros)	97,54

(a) Hors actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité.

Au cours de l'année 2017, SOCIÉTÉ BIC a procédé à l'annulation de 995 854 actions.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2017, les actionnaires détenant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital et/ou des droits de vote de la Société sont les suivants :

	Au 31 décembre 2017	
	% en actions (environ)	% en droits de vote (environ)
SOCIÉTÉ M.B.D.	27,25 %	37,23 %
Famille Bich	16,86 %	22,91 %



NOTE 16 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Découverts bancaires	Emprunts et dettes financières courants	Emprunts et dettes financières non courants	Engagements de location-financement	Total
Au 1^{er} janvier 2016	4 545	1 974	10	3 702	10 231
Flux de trésorerie	22 092	19 824	(4)	(1 214)	40 698
Variation des éléments non monétaires	(305)	34	-	372	101
• Variation engagements de location-financement	-	-	-	-	-
• Différence de change	(305)	34	-	372	101
Au 1^{er} janvier 2017	26 332	21 832	6	2 860	51 030
Flux de trésorerie	(24 674)	(18 487)	(3)	(1 168)	(44 332)
Variation des éléments non monétaires	(1)	(302)	-	(160)	(462)
• Variation engagements de location-financement	-	-	-	-	-
• Différence de change	(1)	(302)	-	(160)	(462)
Cession de filiale	-	-	-	(1 156)	(1 156)
Au 31 décembre 2017	1 657	3 044	3	376	5 080

Les découverts bancaires sont exigibles à moins d'un an.

La part long terme des engagements de location-financement est non significative.

Les emprunts bancaires et dettes financières ont les maturités suivantes :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Exigibles ou à moins d'un an	21 832	3 044
Dans la 2 ^e année	-	3
Dans la 3 ^e année	3	-
Dans la 4 ^e année	3	-
TOTAL	21 838	3 047

Les principaux emprunts bancaires/lignes de crédits et dettes financières sont les suivants :

Pays emprunteur	Devise	Contre-valeur euro	
		31 déc. 2016	31 déc. 2017
(en milliers d'euros)			
• France	EUR	20 000	-
• Turquie	TRY	564	1 799
• Corée du Sud	KRW	1 182	1 173
• Autres	Divers	92	75
TOTAL		21 838	3 047

Au 31 décembre 2016, les 20 millions d'euros d'emprunts en France correspondaient à des financements très court terme destinés à assurer les besoins de liquidité ponctuels de SOCIÉTÉ BIC.



Information sur les taux d'intérêt

Les emprunts et lignes de crédit existants au 31 décembre 2017 ont été contractés à taux variables allant de 4,09 % à 16 %.

Les expositions relatives jugées non significatives n'ont pas été couvertes.

Information sur les clauses de covenant

Aucun des emprunts ne contient de clause de covenant pouvant déclencher l'exigibilité anticipée de la dette.

NOTE 17 PROVISIONS**Principes comptables**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Conformément à la norme IAS 12, les provisions fiscales correspondent à des situations incertaines considérant un risque de détection à 100 % et en retenant le montant le plus probable.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Risques et litiges fiscaux et sociaux	Litiges	Responsabilité en matière de produits	Autres risques et charges	Total
Au 1^{er} janvier 2017	25 560	5 477	1 075	3 447	35 560
Dotations aux provisions	12 839	7 802	138	2 222	23 001
Reprises de provisions utilisées	(1 422)	(1 074)	(134)	(1 741)	(4 371)
Reprises de provisions non utilisées	(10 427)	(1 602)	(8)	(4)	(12 040)
Différences de change	(734)	(624)	(144)	(261)	(1 763)
Passifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2016 non cédés sur 2017 et reclassés	1 236	150	223	174	1 783
Au 31 décembre 2017	27 052	10 129	1 151	3 837	42 170



(en milliers d'euros)	Risques et litiges fiscaux et sociaux	Litiges	Responsabilité en matière de produits	Autres risques et charges	Total
Au 1^{er} janvier 2016	29 377	6 855	2 019	3 275	41 526
Dotations aux provisions	6 366	3 398	236	1 630	11 631
Reprises de provisions utilisées	(2 221)	(2 948)	(309)	(629)	(6 106)
Reprises de provisions non utilisées	(7 250)	(1 835)	(899)	(673)	(10 658)
Différences de change	648	394	28	18	1 088
Transfert vers les passifs non courants destinés à être cédés	(1 360)	(387)	-	(174)	(1 921)
Au 31 décembre 2016	25 560	5 477	1 075	3 447	35 560

Au 31 décembre 2017, il n'a pas été jugé nécessaire de constituer de provisions relatives aux risques décrits dans la partie 1 « *Présentation du Groupe* » qui pourraient affecter :

- le personnel de la Société, ses actifs, son environnement ou sa réputation ;
- la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs et à respecter ses valeurs, l'éthique ou les lois et règlements.

Risques et litiges fiscaux et sociaux

Les provisions pour risques et litiges fiscaux et sociaux sont principalement liées :

- à des risques fiscaux ;
- aux accidents de travail aux États-Unis.

Des contrôles fiscaux sont effectués régulièrement par les autorités fiscales locales, qui peuvent contester les positions prises par les filiales du Groupe. Conformément aux règles comptables du Groupe, il peut être décidé de comptabiliser des provisions lorsque les risques fiscaux sont susceptibles d'être mis en recouvrement par les autorités fiscales locales.

Le Groupe revoit régulièrement l'évaluation de l'ensemble de ses positions fiscales, en ayant recours à des conseillers externes et considère que ses positions fiscales sont correctement provisionnées. Cependant, le Groupe ne peut pas prévoir les conclusions des contrôles futurs.

Litiges

Au 31 décembre 2017, les provisions pour litiges concernent principalement les risques distributeurs et contrats d'agents pour 1,9 million d'euros (2,2 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Responsabilité en matière de produits

Les litiges produits concernent principalement les États-Unis.

NOTE 18 RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Principes comptables

Les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus. Les cotisations aux régimes de retraite gérés par l'État sont considérées comme des versements à des régimes à cotisations définies dès lors que les obligations du Groupe au titre de ces régimes sont équivalentes à celles qui résultent de régimes de retraite à cotisations définies.

Le montant des engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, selon des évaluations actuarielles qui ont lieu à chaque date de clôture. Les écarts actuariels sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Le coût des services passés est comptabilisé en totalité en tant que composante du coût des services (dans le compte de résultat) que les droits correspondants soient acquis définitivement aux bénéficiaires ou qu'ils soient en cours d'acquisition.

Le montant comptabilisé au titre des prestations de retraite représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs de régime. L'éventuel actif net résultant de ce calcul est limité à la valeur actualisée des remboursements ou réductions des cotisations futures au régime disponibles.





18-1 Caractéristiques des plans

Typologie des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Conformément aux lois et pratiques de chaque pays dans lequel il opère, le Groupe a des obligations en matière d'avantages au personnel, notamment des avantages postérieurs à l'emploi.

● Aux États-Unis

Deux régimes de pension (*Salaried Pension Plan* et *Local 134L Pension Plan*) sont en vigueur (selon les sites) et sont financés par leurs fonds de pension respectifs. En plus de ces régimes, un plan frais de santé et une assurance-décès sont en place (*Salaried Retiree Medical and Life Insurance Plan* et *Local 134L Retiree Medical and Life Insurance Plan*, selon les sites) ;

a) *Salaried Pension Plan*

Il est octroyé aux bénéficiaires recrutés avant 2007 un montant de retraite sur la base d'une formule fonction du salaire de référence moyen et de l'ancienneté, intégrant la retraite sécurité sociale. Ce montant payable à vie à partir de l'âge normal de départ en retraite (65 ans) est égal à 1,1 % du plafond de la Sécurité sociale plus 1,5 % de la rémunération moyenne au-delà du plafond de la Sécurité sociale, multiplié par le nombre d'années de service, jusqu'à 35 ans, plus 1,4 % de la rémunération moyenne par année de service au-delà de 35 ans (le calcul de la rémunération moyenne est basé sur les trois meilleures années consécutives des dix dernières années avant le départ en retraite). De plus, le plan prévoit une décote pour départ anticipé à la retraite avant 65 ans (soit à l'âge de 62 ans si les bénéficiaires prennent leur retraite, soit après l'âge de 55 ans et dix ans d'ancienneté). Les bénéficiaires qui ont pris leur retraite après le 1^{er} janvier 2015 ont pu opter pour un paiement en capital.

Il est octroyé aux salariés recrutés après 2006 des droits dans un plan de pension de type *Cash Balance Arrangement*. Chaque année, ces participants reçoivent un crédit égal à 5 % de leur rémunération de l'année pour les années antérieures au 1^{er} janvier 2013, puis, pour les plans postérieurs au 31 décembre 2012, les participants reçoivent un crédit égal à 5 % par an jusqu'à cinq ans d'ancienneté, puis 6 % par an au-delà de la cinquième année jusqu'à la dixième année, 7 % par an au-delà de la dixième année jusqu'à la quinzième année, 7,5 % au-delà de la quinzième année jusqu'à la vingtième année et 8 % pour vingt ans et plus d'ancienneté. Ce crédit est accumulé sur un compte avec un intérêt garanti égal au taux du Trésor sur 30 ans, jusqu'à leur départ en retraite. La participation à ce plan a été fermée aux nouveaux entrants de BIC Graphic à compter du 1^{er} janvier 2011. Le financement de ce régime doit répondre aux exigences des règles de couverture minimale définies par la loi.

L'objectif à long terme de la politique d'investissement de ce plan est de fournir un financement suffisant pour couvrir les obligations attendues, tout en assurant un niveau de risque prudent dans l'investissement du portefeuille. Les actifs du fonds sont investis dans *BIC Corporation Master Trust* avec une allocation cible du portefeuille composé d'actions américaines (32,5 %), d'actions internationales à faible volatilité (5 %) et d'actions non américaines (12,5 %), ainsi que d'obligations (50 %).

b) *Local 134L Pension Plan*

Il est octroyé aux bénéficiaires recrutés avant le 4 décembre 2007 un montant de retraite basé sur le nombre d'années d'ancienneté multiplié par un montant fixe déterminé (40,75 dollars par mois pour 2013, augmentant de 1 dollar américain par an jusqu'en 2017).

Il est octroyé aux salariés recrutés après le 4 décembre 2007 des droits dans un plan de pension de type *Cash Balance Arrangement*. Chaque année, ces participants reçoivent un crédit égal, jusqu'à novembre 2012, à 3,00 % de leur rémunération de l'année et depuis le 1^{er} décembre 2012, égal à 3,75 % de leur rémunération de l'année. Ce crédit est accumulé sur un compte avec un intérêt garanti égal au taux du Trésor sur 30 ans, jusqu'à leur départ en retraite.

Le financement des deux régimes doit répondre aux exigences des règles de couverture minimale de la loi américaine.

L'objectif à long terme de la politique d'investissement de ce plan est de fournir un financement suffisant pour couvrir les obligations attendues, tout en assurant un niveau de risque prudent dans l'investissement du portefeuille. Les actifs du fonds sont investis dans *BIC Corporation Master Trust* avec une allocation cible du portefeuille composée d'actions américaines (13,6 %), d'actions internationales à faible volatilité (1,8 %) et d'actions non américaines (4,6 %), ainsi que d'obligations (80 %).

c) *Salaried Retiree Medical and Life Insurance Plan*

Les salariés recrutés avant 2007 percevront la couverture médicale pendant toute leur retraite, s'ils ont au moins l'âge de 55 ans et sous condition d'une ancienneté minimale de 20 ans. Le plan est fermé aux nouveaux entrants. Prenant effet au 1^{er} janvier 2011, cet avantage a été supprimé pour les employés de BIC Graphic sauf pour ceux ayant déjà plus de 50 ans et 15 années d'ancienneté au minimum au 31 décembre 2010. Depuis le 1^{er} octobre 2013, dans le cadre d'un échange, certains retraités ou futurs retraités, âgés de 65 ans et plus, reçoivent une allocation fixe annuelle (3 500 dollars américains) leur permettant d'acheter une couverture médicale. Cette allocation sera révisée dans le futur, pour refléter les tendances d'augmentation des coûts de santé.

L'assurance-décès est destinée aux employés qui partent à la retraite à partir de l'âge de 55 ans avec dix années ou plus d'ancienneté. Les employés de BIC Graphic recrutés à compter du 1^{er} janvier 2011 ne sont plus éligibles à cette assurance. Le capital décès est égal à 100 % du salaire final avec un maximum par catégorie d'employés (de 10 000 dollars américains pour les non-cadres à 100 000 dollars américains pour les Level BIC 4 et au-delà).

Ce plan n'est pas financé.

d) *Local 134L Retiree Medical and Life Insurance Plan*

Les salariés qui prendront leur retraite de BIC à l'âge de 60 ans au minimum et avec dix ans ou plus d'ancienneté, percevront la couverture médicale pendant toute leur retraite et bénéficieront d'une assurance-décès.

Les retraités d'avant le 1^{er} décembre 2002 reçoivent chaque année une allocation fixe, entre 2 600 et 3 500 dollars américains, pour s'acheter une couverture médicale. Les salariés de plus de 65 ans qui ont pris leur retraite depuis le 1^{er} décembre 2002 reçoivent une allocation annuelle fixe de 900 dollars américains pour l'achat de médicaments. Ces montants vont être revus dans le futur pour prendre en compte les augmentations des coûts médicaux. Ce plan est fermé pour les salariés recrutés après le 30 novembre 2012.

Pour les retraités éligibles avant l'âge de 65 ans et leurs conjoints, BIC paie 50% de la prime et le retraité 50%.

Le montant du capital décès prévu par l'assurance-décès est de 11 500 dollars américains pour les salariés qui ont pris leur retraite à compter du 1^{er} décembre 2017. Ce montant sera augmenté de 500 dollars américains le 1^{er} décembre 2019.

Ce plan n'est pas financé.





● **Au Royaume-Uni**

Il s'agit d'un régime à prestations définies fermé pour une liste déterminée de bénéficiaires (régime fermé aux nouveaux entrants) et fermé à l'acquisition de droits futurs. Un corps professionnel indépendant *Trustee*, un représentant employeur et un représentant employé supervisent la gouvernance du régime. L'actif du régime est actuellement investi dans un portefeuille composé d'actions, d'obligations et d'actifs immobiliers. L'allocation d'actifs est revue régulièrement pour s'assurer que les actifs détenus demeurent appropriés et sont suffisants pour couvrir les obligations futures du régime.

Les deux régimes sont soumis aux mêmes risques que la majorité des régimes de retraite basés sur le salaire de fin de carrière, c'est-à-dire les risques d'inflation, d'investissement, de longévité, etc. L'allocation stratégique des actifs doit respecter la directive de placement *Statement of Investment Principles* mise en place par le *Trustee* afin de limiter les risques encourus.

● **En France**

Les indemnités de fin de carrière sont obligatoires. Les droits accordés (exprimés en mois de salaire) dépendent de la convention collective nationale de rattachement des sociétés et de l'ancienneté du salarié au jour du départ en retraite. Leur versement est conditionné à la présence du salarié dans la Société au moment du départ en retraite.

Le régime de retraite supplémentaire à prestations définies accorde un pourcentage de salaire de fin de carrière par année d'ancienneté aux cadres dirigeants hors coefficient des entités françaises BIC. Cet avantage est plafonné. Ces droits ne sont acquis que si le bénéficiaire est présent dans la Société au moment du départ en retraite.

● **Au Canada**

Il s'agit d'un régime financé principalement par les cotisations de l'employeur et par les revenus de placement sur l'actif de couverture. Avant 1992, les bénéficiaires devaient contribuer au plan, mais depuis le 1^{er} janvier 1992, ils ne sont plus tenus ni autorisés à verser des contributions au régime. Les cotisations versées par BIC Inc. au fonds de pension correspondent au

financement minimal prescrit par la Loi provinciale Ontario *Pension Benefits Act d'Ontario*.

Le fonds de pension visant à financer le régime de retraite des employés de BIC Inc. est détenu par un corps indépendant (*Trust*) actant pour les intérêts des bénéficiaires du régime. Ce fonds ne fait pas partie des revenus ou des actifs de BIC Inc.

Ce régime est fermé aux nouveaux embauchés depuis le 14 novembre 2011.

Pour les employés payés à l'heure, le bénéfice retraite est défini comme un montant fixe par année d'ancienneté, dont la valeur varie selon la date de départ en retraite du bénéficiaire (400 dollars canadiens par année pour les départs en retraite après le 1^{er} janvier 2010). Pour les employés recevant un salaire régulier, la formule de calcul de l'avantage retraite est de 1,5 % de la rémunération moyenne finale par année d'ancienneté (le calcul de la rémunération moyenne est basée sur les trois meilleures années consécutives des dix dernières années avant le départ en retraite). L'avantage total accordé par le régime est plafonné selon les limites imposées par la loi d'impôt sur le revenu au Canada. L'âge normal de départ en retraite est 65 ans, mais les bénéficiaires peuvent partir à la retraite à partir de l'âge de 55 ans, avec une décote pour retraite anticipée. Il n'y a pas de décote à l'âge de 63 ans pour ceux qui prennent leur retraite immédiatement à la fin de leur emploi chez BIC.

Afin de suivre et de contrôler la performance du fonds, la Société BIC Inc. et le gestionnaire d'investissement doivent se conformer aux objectifs établis par le règlement relatif à la politique et aux objectifs d'investissement *Statement of Investment Policy and Objectives*. L'établissement de ce règlement a pour objectif de s'assurer que les actifs du fonds, les cotisations attendues ainsi que les retours d'investissement sont investis de manière prudente pour qu'*in fine* le fonds soit suffisant à couvrir les obligations futures du régime. La stratégie d'investissement à long terme vise à placer environ 36 % en obligations, 35 % en actions canadiennes, 27 % en actions étrangères et 2 % en trésorerie ou équivalents.

- **Pour les autres pays**, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des autres pratiques historiques de la filiale concernée.





18-2 Variation des engagements nets des plans à prestations définies

(en milliers d'euros)		Retraite	Dont retraite États-Unis	Autres avantages du personnel	Dont autres avantages du personnel aux États-Unis	Total avantages du personnel	Dont total avantages du personnel aux États-Unis
VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS							
Au 1^{er} janvier 2017		565 516	431 854	102 025	99 721	667 541	531 576
Coûts de la période :		18 178	12 766	4 958	5 116	23 136	17 882
• Coûts des services rendus		11 510	7 957	1 662	1 827	13 172	9 784
• Coûts des services passés (y compris les réductions de régime)		(10 601)	(10 541)	(287)	(287)	(10 888)	(10 828)
• Liquidation		(1 191)	-	-	-	(1 191)	-
• Charge d'intérêt		18 460	15 350	3 583	3 576	22 043	18 926
Prestations versées		(52 112)	(42 960)	(4 000)	(3 062)	(56 113)	(46 022)
Écarts actuariels sur engagement brut		28 356	27 236	4 384	4 381	32 740	31 617
• Hypothèses financières		20 426	31 620	11 668	11 668	32 095	43 287
• Hypothèses démographiques		(1 422)	(4 53)	(2 224)	(2 224)	(3 646)	(2 677)
Taxes payées incluses dans l'obligation au titre des prestations définies		(385)	-	-	-	(385)	-
Cotisations versées		8	-	-	-	8	-
Frais de gestion		(3)	-	-	-	(3)	-
Écarts de conversion		(56 736)	(52 859)	(12 562)	(12 444)	(69 298)	(65 303)
Passifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2016 non cédés sur 2017 et reclassés		1 203	-	-	-	1 203	-
Au 31 décembre 2017	A	504 026	376 038	94 805	93 713	598 830	469 750
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE							
Au 1^{er} janvier 2017		464 556	391 061	-	-	464 556	391 061
Produits de la période :		14 726	14 208	-	-	14 726	14 208
• Produit d'intérêt		16 196	14 208	-	-	16 196	14 208
• Réduction et liquidation		(1 470)	-	-	-	(1 470)	-
Prestations versées		(49 978)	(42 960)	(3 062)	(3 062)	(53 040)	(46 022)
Cotisations versées par les participants		8	-	-	-	8	-
Cotisations versées par l'employeur		11 438	5 807	3 062	3 062	14 501	8 869
Taxes payées à même les actifs de couverture		(385)	-	-	-	(385)	-
Frais de gestion		(1 179)	(1 053)	-	-	(1 179)	(1 053)
Rendement des actifs (à l'exclusion des produits d'intérêt)		47 129	45 346	-	-	47 129	45 346
Écarts de conversion		(51 811)	(49 048)	-	-	(51 811)	(49 048)
Au 31 décembre 2017	B	434 506	363 361	-	-	434 506	363 361
ENGAGEMENTS NETS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017							
	C = A - B	69 520	12 676	94 805	93 713	164 325	106 389
ENGAGEMENTS NETS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016							
		100 960	40 793	102 025	99 721	202 985	140 514





18-3 Obligations financées/non financées

(en milliers d'euros)	Notes	Retraite	Autres avantages du personnel	Total
Au 31 décembre 2017				
Montant des obligations financées		476 769	-	476 769
Juste valeur des actifs de couverture		(434 506)	-	(434 506)
Excédent des obligations sur les actifs		42 263	-	42 263
Juste valeur des obligations non financées		27 257	94 804	122 061
Valeur nette au bilan		69 520	94 804	164 325
• Actif	12,18-7			9 813
• Passif				174 139

(en milliers d'euros)	Notes	Retraite	Autres avantages du personnel	Total
Au 31 décembre 2016				
Montant des obligations financées		511 392	-	511 392
Juste valeur des actifs de couverture		(464 556)	-	(464 556)
Excédent des obligations sur les actifs		46 836	-	46 836
Juste valeur des obligations non financées		55 328	102 024	157 352
Transfert vers les passifs destinés à être cédés	20	(1 203)		(1 203)
Valeur nette au bilan		100 961	102 024	202 985
• Actif				2 471
• Passif				205 455

18-4 Coûts de la période

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Coûts des services rendus	15 598	13 172
Coûts des services passés (y compris les réductions de régime)	(1 069)	(10 888)
Liquidation	(196)	279
Frais financiers nets	7 667	5 847
Frais de gestion et taxes	1 310	1 176
TOTAL COÛTS DE LA PÉRIODE	23 310	9 586

18-5 Informations complémentaires

Actifs de couverture par nature

Au 31 décembre 2017	Juste valeur des actifs du régime		Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif	
(en milliers d'euros)				
Actions	172 264	39,6 %	172 264	39,6 %
Obligations et autres rendements à taux fixe	234 084	53,9 %	234 084	53,9 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 087	0,7 %	3 087	0,7 %
Biens immobiliers	23 198	5,3 %	23 198	5,3 %
Actifs détenus par des compagnies d'assurances	1 677	0,4 %	1 677	0,4 %
Autres	196	-	196	-
TOTAL	434 506	100,0 %	434 506	100,0 %





Au 31 décembre 2017 <i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur des actifs du régime U.S.		Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif U.S.	
Actions	159 456	43,9 %	159 456	43,9 %
Obligations et autres rendements à taux fixe	201 082	55,3 %	201 082	55,3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 824	0,8 %	2 824	0,8 %
TOTAL	363 362	100,0%	363 362	100,0 %

Au 31 décembre 2016 <i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur des actifs du régime		Dont Juste valeur avec un prix coté sur un marché actif	
Actions	193 984	41,8 %	193 984	41,8 %
Obligations et autres rendements à taux fixe	239 080	51,5 %	239 080	51,5 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 947	1,1 %	4 947	-
Biens immobiliers	24 246	5,2 %	24 246	5,2 %
Actifs détenus par des compagnies d'assurances	2 100	0,5 %	2 100	0,5 %
Autres	201	-	201	-
TOTAL	464 556	100,0 %	464 556	100,0 %

Au 31 décembre 2016 <i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur des actifs du régime U.S.		Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif U.S.	
Actions	178 441	45,6 %	178 441	45,6 %
Obligations et autres rendements à taux fixe	209 833	53,7 %	209 833	53,7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 788	0,7 %	2 788	-
TOTAL	391 062	100,0 %	391 062	100,0 %

18-6 Hypothèses actuarielles des principaux pays

Les hypothèses actuarielles retenues dépendent des conditions économiques en vigueur dans chacun des pays concernés. Elles ont été ajustées en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des statistiques de mortalité. Les hypothèses des plans constituant les principaux engagements sont présentées ci-dessous :

Au 31 décembre 2017	États-Unis	Royaume-Uni	France
Taux d'actualisation	3,62 %	2,60 %	1,32 %
Taux d'inflation	2,50 %	3,50 %	1,50 %
Taux de croissance des salaires	3,60 %	N/A	1,75 %
Maturité moyenne du plan (en années)	14,65	17,63	11,93

Au 31 décembre 2016	États-Unis	Royaume-Uni	France
Taux d'actualisation	4,19 %	2,80 %	0,95 %
Taux d'inflation	2,50 %	3,55 %	1,50 %
Taux de croissance des salaires	3,60 %	N/A	1,75 %
Maturité moyenne du plan (en années)	14,80	18,69	10,97

Les taux d'actualisation pour les régimes de retraite aux États-Unis et au Royaume-Uni ont été déterminés sur la base de la *Mercer Pension Discount Yield Curve* qui est construite selon les rendements des obligations d'entreprises de première catégorie de notation financière AA. Pour les autres plans à l'international, les taux d'actualisation ont été déterminés selon les différents marchés des obligations d'entreprises de première catégorie de notation financière AA ou supérieure.

Le taux d'actualisation pour la France est déterminé sur la base de l'index IBOXX AA 10+. Le taux mentionné pour la France est celui du plan principal (indemnités de fin de carrière).

Le taux mentionné pour les États-Unis est celui du plan principal, chaque plan américain étant évalué avec un taux d'actualisation spécifique (3,15 % à 3,69 %).





Sensibilité de l'obligation à un changement du taux d'actualisation

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de +/- 1 % du taux d'actualisation entraînerait une variation des engagements de, respectivement, -13,34 % et +15,19 %. Ce changement n'impacterait cependant pas en totalité la dette nette du Groupe relative aux avantages du personnel, la variation des actifs de couverture pouvant compenser partiellement cet impact.

Sensibilité de l'obligation à un changement du taux d'inflation

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de +/- 0,5 % du taux d'inflation entraînerait une variation des engagements sur les pays suivants de, respectivement :

- + 0,23 % et - 0,23 % pour les États-Unis ;
- + 6,80 % et - 6,03 % pour le Royaume-Uni ;
- + 0,00 % et - 0,00 % pour la France.

Ce changement n'impacterait cependant pas en totalité la dette nette du Groupe relative aux avantages du personnel, la variation des actifs de couverture pouvant compenser partiellement cet impact.

Flux futurs de trésorerie

Le Groupe s'attend à payer 15,3 millions d'euros au titre des cotisations employeur pour 2018.

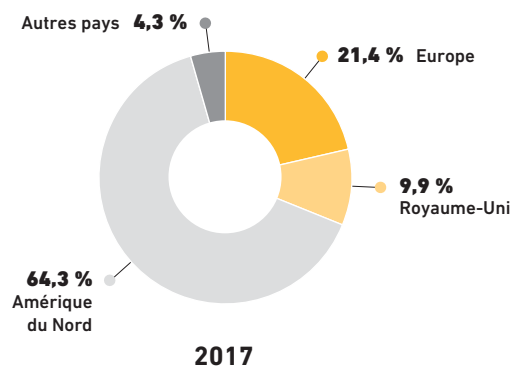
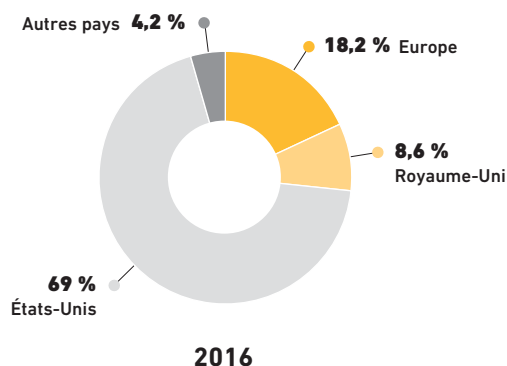
Le montant attendu des prestations totales à payer en millions d'euros est :

2018	32
2019	30
2020	37
2021	33
2022	33
Après 2022	192

18-7 Information par zone géographique

Au 31 décembre 2017 (en milliers d'euros)		Obligation	Actifs de couverture		Obligation nette	
Europe	43 836	7.3 %	8 621	2.0 %	35 216	21.4 %
Royaume-Uni	55 213	9.2 %	38 918	9.0 %	16 295	9.9 %
Amérique du Nord	492 662	82.3 %	38 6964	89.1 %	105 696	64.3 %
Autres pays	10 429	1.7 %	-	-	7 118	4.3 %
TOTAL	598 830	100,0 %	434 505	100,0%	164 325	100,0 %

Au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)		Obligation	Actifs de couverture		Obligation nette	
Europe	46 000	6,9 %	8 995	1,9 %	37 005	18,2 %
Royaume-Uni	57 594	8,6 %	40 181	8,6 %	17 413	8,6 %
Amérique du Nord	553 857	83,0 %	413 873	89,1 %	139 984	69,0 %
Autres pays	10 089	1,5 %	1 507	0,3 %	8 582	4,2 %
TOTAL	667 541	100,0 %	464 556	100,0 %	202 985	100,0 %



Pour les plans situés en Amérique du Nord et en Europe (essentiellement au Royaume-Uni), le niveau des actifs de couverture au 31 décembre 2017 est conforme aux engagements minimaux de couverture, légalement ou contractuellement définis.



NOTE 19 AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Dettes sociales	98 104	96 470
Autres dettes fiscales	12 123	10 893
Autres dettes courantes	121 884	131 569
AUTRES PASSIFS COURANTS	232 111	238 932

NOTE 20 ACTIVITÉS ABANDONNÉES OU EN COURS DE CESSION

BIC Graphic Amérique du Nord et Asie avaient été classés comme activités destinées à être cédées au 31 décembre 2016 à la suite de la cession envisagée de ces activités qui représentaient la quasi-totalité des actifs et passifs de BIC Graphic (secteur opérationnel).

En conséquence, ces actifs et passifs (y compris le *goodwill* de Norwood) avaient été évalués au 31 décembre 2016, selon IFRS 5, actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

Le 6 juin 2017, le Groupe BIC a annoncé avoir signé un contrat de cession d'actifs et d'actions visant les activités nord-américaines et de *Sourcing* en Asie de BIC Graphic à HIG Capital (un acteur mondial de *private equity*, basé aux États-Unis). La cession est effective au 30 juin 2017.

Le prix de cession net s'élève à 73,6 millions de dollars, incluant 10 millions de dollars au travers d'une dette subordonnée à six ans et portant intérêt capitalisé de 7 % par an.

La moins-value de cession nette d'impôt s'élève à 4,0 millions d'euros, sous réserve de derniers ajustements.

Ces activités ont fait l'objet d'un retraitement du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie compte tenu du caractère significatif et se présentent comme suit :

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Chiffre d'affaires	2-2	246 673	100 291
Coût des ventes	4	(167 261)	(69 033)
Marge brute d'exploitation		79 412	31 258
Coûts de distribution	4	(38 325)	(18 246)
Frais généraux	4	(24 463)	(13 115)
Autres charges d'exploitation	4	(4 274)	(2 738)
Autres produits	5	215	11
Autres charges	5	(60 908)	(1 156)
Résultat d'exploitation		(48 343)	(3 986)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6	66	91
Produits financiers nets/(Charges financières nettes)	6	(5 637)	(41)
Résultat brut avant impôt		(53 914)	(3 935)
Impôt sur les bénéfices	7	18 060	1 184
Résultat net des entreprises intégrées		(35 854)	(2 751)

Le résultat net des activités cédées s'élève à - 6,8 millions d'euros incluant la moins-value de cession nette d'impôt de -4,0 millions d'euros et le résultat net de - 2,8 millions d'euros sur l'exercice 2017.



Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture nets des découverts bancaires	30 288	-
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation	22 548	6 081
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 310)	(3 360)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(47 958)	(2 302)
Différence de change	432	(419)
Flux nets liés aux activités arrêtées ou en cours de cession	-	-

NOTE 21 DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2016, un dividende ordinaire de 3,45 euros par action a été versé aux actionnaires le 24 mai 2017.

Au titre de l'exercice 2015, un dividende ordinaire de 3,40 euros par action, ainsi qu'un dividende exceptionnel de 2,50 euros par action ont été versés aux actionnaires le 1^{er} juin 2016.

NOTE 22 EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ

22-1 Risque de contrepartie

Tous les instruments financiers sont mis en place avec des banques bénéficiant de notations de premier ordre d'agences internationales, et par conséquent le risque de contrepartie est très faible. Le *rating* minimal S&P des principales contreparties bancaires est de A- sur le long terme, la fourchette allant de A+ à A-.

Les décisions d'investissement des excédents de trésorerie font l'objet d'une étude de risque de contrepartie (des dépositaires et des conservateurs) rigoureuse. La majorité des titres en portefeuille au 31 décembre 2017 sont sur des supports notés *investment grade*. Le risque de contrepartie est jugé non significatif au 31 décembre 2017.

22-2 Risque de change

Cf. Note 24-2

22-3 Risque de taux

Cf. Note 24-3

22-4 Risque de liquidité

Le Groupe BIC gère ses capitaux propres de manière à conserver une situation de trésorerie positive et disponible, afin de mener à bien sa stratégie de développement et/ou de croissance externe.

Les excédents et besoins de trésorerie du Groupe sont directement gérés par le Département Trésorerie, en suivant une politique prudente, qui vise à éviter tout risque de perte sur le capital, et à conserver une situation de liquidité satisfaisante.

Les excédents de trésorerie sont principalement investis sur des OPCVM monétaires, des TCN et équivalents de trésorerie dont la volatilité est inférieure à 0,5 avec une durée de placement recommandée inférieure à trois mois.

La part plus structurelle de la trésorerie peut être investie sur des fonds qualifiés de « monétaires dynamiques » dont l'horizon de placement des valeurs en portefeuille peut être supérieur à six mois.

L'ensemble des lignes de placement fait l'objet d'un suivi *mark-to-market* deux fois par mois par la Trésorerie Groupe et vise à maintenir une performance annuelle moyenne supérieure au taux Eonia capitalisé.

Au 31 décembre 2017, le total de placements gérés par la Trésorerie Groupe s'élève à 4,7 millions d'euros répartis entre trois positions. Il s'agit de parts d'OPCVM ne bénéficiant pas de la classification « *Cash and Cash Equivalent* ». Il est à signaler que compte tenu des taux d'intérêt négatifs actuellement servis sur les placements court terme en euros, conserver des liquidités simplement sur compte bancaire s'avère être pertinent ; à ce titre, la Trésorerie Groupe disposait au 31 décembre 2017 de 30,1 millions d'euros en cash sur son principal compte bancaire opérationnel.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Équivalents de trésorerie : valeurs mobilières de placement	88 523	51 919
Disponibilités	155 239	136 707
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, HORS DÉCOUVERTS BANCAIRES	243 762	188 626



22-5 Risque de crédit

Le risque de crédit auquel le Groupe est exposé provient essentiellement de ses clients et autres créances. Les montants présentés dans le bilan sont nets des pertes de valeur comptabilisées sur les créances douteuses.

La concentration du risque de crédit du Groupe n'est pas significative, le risque étant réparti sur un grand nombre de clients.

Les clients et autres créances comprennent :

- des montants bruts à recevoir sur la vente de produits ainsi que d'autres créances, correspondant principalement à des crédits de TVA. Ces clients et autres créances sont des actifs court terme, ayant une échéance à moins de 12 mois ;

- des pertes de valeur pour les montants estimés irrécouvrables sur la vente de produits. Ces pertes de valeur ont été déterminées par référence à l'historique des défaillances et selon l'environnement économique actuel. Elles sont comptabilisées dans un compte distinct.

Le Groupe estime que la valeur d'inventaire des clients et autres créances est proche de leur juste valeur. Les créances échues non dépréciées ne sont pas significatives au niveau du Groupe au 31 décembre 2017.

L'exposition maximale au risque de crédit est représentée par la valeur nette comptable des actifs financiers au bilan, incluant les dérivés ayant des valeurs de marché positives (cf. tableau ci-dessous) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Créances clients brutes			
Non échues ou échues depuis moins de 60 jours		437 704	425 462
Échues depuis 60 à 90 jours		5 622	5 609
Échues depuis 90 à 120 jours		3 323	6 086
Échues depuis plus de 120 jours		6 244	8 162
Total créances clients brutes		452 892	445 319
Créances douteuses		12 022	12 447
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATION		464 914	457 766
Dépréciation des créances sur clients identifiés		(16 932)	(15 809)
Dépréciation des créances calculée statistiquement		(3 856)	(3 226)
Autres créances		38 972	38 015
CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES – NET	14	483 099	476 745





22-6 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Catégories comptables et juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2017

Ventilation par catégorie d'instruments

Postes du bilan <i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le compte de résultat	Instruments dérivés de couverture	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances (dont trésorerie)	Actifs disponibles à la vente	Dettes au coût amorti	Juste valeur par capitaux propres
Actifs financiers		710 455	710 455	73 314	23 658	-	613 452	30	-	-
Non courants										
• Instruments dérivés	24-4	38	38	-	38	-	-	-	-	-
• Autres titres immobilisés		30	30	-	-	-	-	30	-	-
Courants										
• Clients et autres créances	14	476 745	476 745	-	-	-	476 745	-	-	-
• Instruments dérivés	24-4	23 620	23 620	-	23 620	-	-	-	-	-
• Autres actifs financiers courants		21 395	21 395	21 395	-	-	-	-	-	-
• Trésorerie et équivalents de trésorerie		188 626	188 626	51 919	-	-	136 707	-	-	-
Passifs financiers		132 944	132 944	-	2 324	-	-	-	130 620	-
Non courants										
• Emprunts et dettes financières	16	215	215	-	-	-	-	-	215	-
• Instruments dérivés	24-4	104	104	-	104	-	-	-	-	-
Courants										
• Emprunts et dettes financières	16	4 866	4 866	-	-	-	-	-	4 866	-
• Instruments dérivés	24-4	2 220	2 220	-	2 220	-	-	-	-	-
• Fournisseurs et comptes rattachés	14	125 539	125 539	-	-	-	-	-	125 539	-



Au 31 décembre 2016

Ventilation par catégorie d'instruments

Poste au bilan <i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le compte de résultat	Instruments dérivés de couverture	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances (dont trésorerie)	Actifs disponibles à la vente	Dettes au coût amorti	Juste valeur par capitaux propres
Actifs financiers		758 063	758 063	116 534	1 735	1 428	638 337	28	-	-
Non courants										
• Instruments dérivés	24-4	33	33	-	33	-	-	-	-	-
• Autres titres immobilisés		28	28	-	-	-	-	28	-	-
Courants										
• Clients et autres créances	14	483 099	483 099	-	-	-	483 099	-	-	-
• Instruments dérivés	24-4	1 702	1 702	-	1 702	-	-	-	-	-
• Autres actifs financiers courants		29 439	29 439	28 011	-	1 428	-	-	-	-
• Trésorerie et équivalents de trésorerie		243 762	243 762	88 523	-	-	155 239	-	-	-
Passifs financiers		189 531	189 531	-	19 825	-	-	-	169 706	-
Non courants										
• Emprunts et dettes financières	16	1 452	1 452	-	-	-	-	-	1 452	-
• Instruments dérivés	24-4	4 234	4 234	-	4 234	-	-	-	-	-
Courants										
• Emprunts et dettes financières	16	49 578	49 578	-	-	-	-	-	49 578	-
• Instruments dérivés	24-4	15 591	15 591	-	15 591	-	-	-	-	-
• Fournisseurs et comptes rattachés	14	118 676	118 676	-	-	-	-	-	118 676	-

Les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- Instruments financiers autres que les dérivés inscrits au bilan :

Les valeurs comptables retenues sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché à l'exception des valeurs mobilières de placement dont les valeurs comptables retenues sont déterminées sur la base des dernières valeurs liquidatives connues au 31 décembre 2017 ;

- Instruments financiers dérivés :

Les valeurs de marché ont été calculées en interne sur la base des derniers cours de clôture connus au 31 décembre 2017. Elles sont conformes aux rapports de valorisation fournis par les établissements financiers.

Méthode de valorisation à la juste valeur

Les tableaux ci-dessous présentent la méthode de valorisation à la juste valeur des instruments financiers, selon les trois niveaux suivants :

- niveau 1 (instrument coté sur un marché actif) : OPCVM monétaires et autres actifs financiers courants ;
- niveau 2 (évaluation faisant appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables) : dérivés – comptabilité de couverture ;
- niveau 3 (évaluation faisant appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables) : aucun instrument de ce type n'est détenu au 31 décembre 2017.

Catégorie d'instruments <i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2017			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Juste valeur par le compte de résultat - Actifs	73 314	73 314	-	-
Instruments dérivés de couverture - Actifs	23 658	-	23 658	-
Instruments dérivés de couverture - Passifs	2 324	-	2 324	-



22-7 Charges et produits nets par catégorie

Les charges et produits nets relatifs aux différentes catégories d'actifs et de passifs financiers ci-dessus sont les suivants :

Au 31 décembre 2017

Ventilation par catégorie d'instruments

Nature de l'impact <i>(en milliers d'euros)</i>	Ventilation par catégorie d'instruments						
	Total	Juste valeur par le compte de résultat	Instruments dérivés de couverture	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances (dont trésorerie)	Actifs disponibles à la vente	Dettes au coût amorti
Produit/(Charge) d'intérêts	6 279	3 536	-	-	5 975	-	(3 232)
Réévaluation à la juste valeur	675	-	675	-	-	-	-
Effet de change	(169)	-	-	-	(4 674)	-	4 504
Dépréciation nette	5 243	-	-	-	5 243	-	-
TOTAL	12 027	3 536	675	-	6 544	-	1 272

Au 31 décembre 2016

Ventilation par catégorie d'instruments

Nature de l'impact <i>(en milliers d'euros)</i>	Ventilation par catégorie d'instruments						
	Total	Juste valeur par le compte de résultat	Instruments dérivés de couverture	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances (dont trésorerie)	Actifs disponibles à la vente	Dettes au coût amorti
Produit/(Charge) d'intérêts	5 668	2 966	-	-	5 947	-	(3 246)
Réévaluation à la juste valeur	(2 207)	-	(2 207)	-	-	-	-
Effet de change	(15 109)	-	-	-	(13 044)	-	(2 828)
Dépréciation nette	(1 038)	-	-	-	(1 038)	-	-
TOTAL	(12 686)	2 966	(2 207)	-	(8 134)	-	(6 074)

NOTE 23 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe attribue à certains membres du personnel des actions, des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions en contrepartie des services rendus par ces salariés. Ces transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur (excluant les effets des conditions d'acquisition autres que les conditions de marché) à la date d'attribution. La juste valeur déterminée à la date d'acquisition est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, sur la base du nombre d'actions que le Groupe s'attend à devoir émettre, ajusté des effets des conditions d'acquisition des droits autres que les conditions de marché.

La juste valeur est évaluée en utilisant la méthode présentée ci-dessous. La durée de vie attendue utilisée dans le modèle a été ajustée, sur la base des estimations de la Direction, des effets de non-transférabilité, des restrictions de conditions d'exercice et d'informations sur le comportement d'exercice des membres du personnel.

Les paiements fondés en actions sont comptabilisés en charges de personnel (cf. Note 4 – Charges d'exploitation, ligne « coûts salariaux » et dans les lignes du compte de résultat présenté par fonction).

23-1 Attribution d'options de souscription d'actions

Tous les plans attribués sont des plans se dénouant en actions.

Programme de stock-options du Groupe

Dans le cadre d'une politique recommandée par le Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé de ne plus attribuer de stock-options à compter de 2011 et de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions. Les quelque 500 cadres qui bénéficiaient de stock-options au titre de leur position hiérarchique (cadres éligibles) ont reçu des actions sous conditions de performance à trois ans. Pour remplacer les programmes de stock-options récompensant les employés « au choix », des actions sans condition de performance sont attribuées.



DÉTAIL PAR PLAN	Plan n° 12	Plan n° 13
Date de l'Assemblée Générale	21 mai 2008	12 mai 2010
Date du Conseil d'Administration	15 déc. 2009	16 déc. 2010
Nombre de bénéficiaires	602	643
Nombre d'options de souscription	360 000	382 950
Première date d'exercice de l'option	16 déc. 2012	17 déc. 2013
Date d'expiration de l'option	14 déc. 2017	15 déc. 2018
Prix d'exercice (en euros) ^(a)	47,99	63,71
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2017	318 650	261 350
Options de souscription d'actions caduques au 31 décembre 2017	41 350	42 850
Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2017	-	78 750

(a) Aucun rabais n'a été consenti sur le prix.

Le plan n° 12 (options de souscription) a expiré le 14 décembre 2017.

Hypothèses retenues pour l'évaluation de la juste valeur des plans d'options de souscription d'actions selon le modèle binomial

	Plan n° 12	Plan n° 13
Volatilité attendue	26,00 %	26,00 %
Taux sans risque	2,95 %	3,31 %
Taux de dividende attendu	2,75 %	2,9 %
Durée de vie théorique (en années) ^(a)	6,36 & 5,94	6,32 & 5,87

(a) Le premier chiffre concerne la durée pour un résident fiscal français, le second concerne la durée pour un résident fiscal d'un autre pays.

23-2 Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance

Depuis 2005, usant de la faculté offerte lors des Assemblées Générales successives, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance à trois ans.

Les plans en cours prévoient l'attribution d'actions déjà existantes.

Pour les plans n° 1 à 5, les actions sont attribuées soit par SOCIÉTÉ BIC, soit par BIC CORPORATION. Les actions attribuées par SOCIÉTÉ BIC sont remises aux bénéficiaires à la date d'acquisition définitive des droits. Les bénéficiaires doivent respecter une période de conservation obligatoire de trois ans.

En raison de la fiscalité américaine, les actions attribuées par BIC CORPORATION ne sont effectivement remises qu'au terme d'un délai de trois ans après la date d'acquisition définitive des droits. Des actions supplémentaires sont octroyées en compensation des

dividendes non reçus entre la date d'acquisition définitive des droits et la date de remise effective de ces actions.

Pour les plans n° 6 à 12, les actions sont attribuées uniquement par SOCIÉTÉ BIC. Pour les bénéficiaires résidents fiscaux français, les actions sont remises à la date d'acquisition des droits.

Pour les bénéficiaires résidents fiscaux à l'étranger, les actions sont remises trois ans après la date d'acquisition des droits. Pour les plans n° 6 et 7, des actions supplémentaires sont octroyées en compensation des dividendes non reçus entre la date d'acquisition définitive des droits et la date de remise effective de ces actions. À compter du plan n° 8, ce système de compensation par remise d'actions est supprimé et est remplacé par un système de compensation en numéraire.

À partir du plan n° 13, les actions toujours attribuées par SOCIÉTÉ BIC, sont remises à tous les bénéficiaires à la date d'acquisition définitive des droits. Le système de compensation en numéraire est supprimé.



	Plan n° 1		Plan n° 2		Plan n° 3		Plan n° 4		Plan n° 5		Plan n° 6
Date de l'Assemblée Générale	19 mai 2005		19 mai 2005		19 mai 2005		23 mai 2007		23 mai 2007		23 mai 2007
Date du Conseil d'Administration	19 mai 2005		14 déc. 2005		13 déc. 2006		11 déc. 2007		10 fév. 2009		16 fév. 2010
Attribution	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P
Nombre de bénéficiaires	12	11	12	11	9	8	11	10	17	16	27
Nombre d'attributions gratuites d'actions	31 800	2 618	31 800	2 618	33 450	2 352	37 550	2 644	57 500	2 643	83 475
Date d'acquisition définitive des droits	19 mai 2008	19 mai 2012	14 mars 2009	14 mars 2013	13 mars 2010	13 mars 2014	11 mars 2011	11 mars 2015	10 mars 2012	10 mars 2016	16 mars 2013
Nombre d'actions définitivement acquises au 31 décembre 2017	20 405	1 162	15 741	512	32 547	-	37 550	1 436	57 500	2 156	76 797
Dont nombre d'actions remises ou à remettre aux bénéficiaires par :											
SOCIÉTÉ BIC	7 420	498	5 724	-	7 473	-	9 950	-	25 250	577	76 797
BIC CORPORATION	12 985	664	10 017	512	25 074	-	27 600	-	32 250	1 579	N/A
Date de remise effective des actions par :											
SOCIÉTÉ BIC	19 mai 2008	19 mai 2012	14 mars 2009	14 mars 2013	13 mars 2010	13 mars 2014	11 mars 2011	11 mars 2015	10 mars 2012	10 mars 2016	
Bénéficiaires français											16 mars 2013
Bénéficiaires étrangers											16 mars 2016
BIC CORPORATION	19 mai 2011	19 mai 2014	14 mars 2012	14 mars 2015	13 mars 2013	13 mars 2016	11 mars 2014	11 mars 2017	10 mars 2015	10 mars 2018	N/A
Actions remises par BIC CORPORATION en compensation des dividendes non reçus	1645	20	1 127	24	3 148	48	3 231	80	3 689	-	3 323
Actions à remettre par BIC CORPORATION en compensation des dividendes non reçus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77	-
Nombre d'actions gratuites attribuées, caduques au 31 décembre 2017 ^(a)	11 395	1 456	16 059	2 106	903	2 352	-	1 208	-	487	6 678
Nombre d'attributions gratuites d'actions en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(a) Ces attributions gratuites d'actions sont devenues caduques suite au départ des bénéficiaires ou à la non-réalisation d'une partie des conditions de performance.

P = Principale.

S = Secondaire.



Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13
12 mai 2010	12 mai 2010	12 mai 2010	15 mai 2013	15 mai 2013	18 mai 2016	18 mai 2016
15 fév. 2011	14 fév. 2012	12 fév. 2013	11 fév. 2014	10 fév. 2015	18 mai 2016	10 fév. 2017
P	P	P	P	P	P	P
28	536	525	536	539	546	519
87 650	159 940	161 010	159 660	176 740	159 680	155 790
15 mars 2014	14 mars 2015	12 mars 2016	11 mars 2017	10 mars 2018	31 mars 2019/ 18 mai 2019	31 mars 2020
57 551	135 452	148 050	139 040	-	-	-
55 551	135 452	148 050	139 040	-	-	-
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
15 mars 2014	14 mars 2015	12 mars 2016	11 mars 2017	10 mars 2018	18 mai 2019	31 mars 2020
15 mars 2017	14 mars 2018	12 mars 2019	11 mars 2020	10 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2020
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
3 486	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
30 099	24 488	12 960	20 620	20 660	15 810	3 930
-	-	-	-	156 080	143 870	151 860



Estimation de la juste valeur des actions attribuées et impact sur le compte de résultat

Plan d'attribution gratuite d'actions	Juste valeur unitaire des plans (en euros)		Charge/(Produit) passé(e) en compte de résultat (en milliers d'euros)	
	Attribution principale	Attribution secondaire	31 déc. 2016	31 déc. 2017
19 mai 2005	40,51	38,00	-	-
14 décembre 2005	48,09	45,10	-	-
13 décembre 2006	50,67	46,77	-	-
11 décembre 2007	44,99	40,71	-	-
10 février 2009	36,10	32,34	1	-
16 février 2010	47,17	N/A	-	-
15 février 2011	58,83	N/A	-	-
14 février 2012	64,81	N/A	(15)	-
12 février 2013	87,99	N/A	491	-
11 février 2014	77,82	N/A	3 515	236
10 février 2015	114,61	N/A	6 000	735
18 mai 2016	113,52	N/A	3 399	2 215
10 février 2017	109,05	N/A	-	3 069
TOTAL			13 391	6 255

La juste valeur des actions gratuites correspond au cours de l'action à la date d'attribution déduit de la valeur actualisée des dividendes potentiels futurs.

23-3 Attribution d'actions gratuites sans condition de performance

À compter de 2012, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sans condition de performance afin de remplacer les programmes de

stock-options qui récompensaient les employés « au choix » et les contributeurs clés de l'année.

Dans les plans n° F1, F2, F3, F4, F5 & F6, les actions sont remises par SOCIÉTÉ BIC à la date d'acquisition définitive des droits, que les bénéficiaires soient résidents fiscaux français ou étrangers. Les bénéficiaires résidents fiscaux français doivent respecter une période de conservation obligatoire de deux ans pour les plans F1 à F4. À partir du plan F5, cette période de conservation a été supprimée.

Ces plans prévoient l'attribution d'actions déjà existantes.

	Plan n° F1	Plan n° F2	Plan n° F3	Plan n° F4	Plan n° F5	Plan n° F6
Date de l'Assemblée Générale	12 mai 2010	12 mai 2010	15 mai 2013	15 mai 2013	18 mai 2016	18 mai 2016
Date du Conseil d'Administration	14 février 2012	12 février 2013	11 février 2014	10 février 2015	18 mai 2016	10 février 2017
Nombre de bénéficiaires	223	233	243	258	258	271
Nombre d'attributions gratuites d'actions	20 050	19 950	19 700	21 700	20 750	17 100
Date d'acquisition définitive des droits	14 février 2016	12 février 2017	11 février 2018	10 février 2019	18 mai 2020	31 mars 2020
Nombre d'actions définitivement acquises au 31 décembre 2017	16 600	16 250	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées, caduques au 31 décembre 2017 ^(a)	3 450	3 700	3 150	2 700	1 750	50
Nombre d'attributions gratuites d'actions en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2017	-	-	16 550	19 000	19 000	17 050

(a) Ces attributions gratuites d'actions sont devenues caduques suite au départ des bénéficiaires.



Estimation de la juste valeur des actions attribuées et impact sur le compte de résultat

Plan d'attribution gratuite d'actions	Juste valeur unitaire des plans – modèle binomial (en euros)	Charge/(Produit) passé(e) en compte de résultat (en milliers d'euros)	
		31 déc. 2016	31 déc. 2017
14 février 2012	62,90	25	-
12 février 2013	85,39	382	(63)
11 février 2014	75,70	301	301
10 février 2015	111,49	551	438
18 mai 2016	109,85	295	453
10 février 2017	109,05	-	467
TOTAL		1 554	1 596

Au 31 décembre 2017, la juste valeur totale des actions attribuées s'élève à 7,851 milliers d'euros.

NOTE 24 INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes comptables

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

a) Créances clients

Voir Note 14.

b) Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés et décomptabilisés selon le principe de comptabilisation à la date de transaction lorsqu'il s'agit d'achat ou de vente « normalisé ». Les contrats normalisés sont des contrats imposant la livraison dans un délai prescrit par la réglementation ou une pratique de marché. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur augmentée des transactions directement attribuables.

Ultérieurement, les titres de placement que le Groupe a l'intention explicite et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance (titres détenus jusqu'à leur échéance) sont évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des éventuelles pertes de valeur comptabilisées pour refléter les montants irrécouvrables.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif et que le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus déterminée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La perte de valeur est reprise au cours d'un exercice ultérieur s'il existe une indication objective de la diminution de la perte de valeur de l'actif financier, dans la mesure où la reprise ne doit pas aboutir à une valeur comptable de l'actif financier supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu à la date de reprise de la dépréciation de l'actif financier, si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. Le montant de la reprise est inclus dans le résultat net de l'exercice.

Les titres de placement autres que les titres détenus jusqu'à l'échéance sont classés soit en actifs de transaction (valeurs mobilières de placement), soit en actifs disponibles à la vente (participation dans les entreprises associées) et sont évalués à la juste valeur. Lorsque les titres de placement sont détenus à des fins de transaction, les profits et pertes liés à la variation de juste valeur sont inclus dans le résultat de la période.

Pour les titres disponibles à la vente, les profits et pertes sur la variation de la juste valeur sont directement comptabilisés en capitaux propres, sauf en cas de vente ou en cas de dépréciation, le gain ou la perte cumulé(e) reconnu(e) directement en capitaux propres est transféré(e) en résultat net de l'exercice. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les titres de capitaux propres (actions) disponibles à la vente ne peuvent être reprises ultérieurement en compte de résultat. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat, sur les titres d'emprunt (obligations) sont reprises en résultat s'il existe une indication objective d'une augmentation de la juste valeur de l'instrument.



c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La mise en place de la norme comptable IAS 7 conduit à exclure du champ d'éligibilité des « équivalents de trésorerie » les OPCVM de trésorerie dont la volatilité historique au cours des 12 derniers mois est supérieure à 0,50 %. Ceux-ci sont désormais classés en « Autres actifs financiers courants ».

d) Passifs financiers et capitaux propres

Les passifs financiers et instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont classés selon la substance de l'accord contractuel et selon les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres. Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs du Groupe après déduction de tous ses passifs. Les méthodes comptables applicables aux passifs financiers et instruments de capitaux propres sont présentées ci-après.

e) Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amortis en résultat sur la durée de l'emprunt selon cette méthode.

f) Dettes fournisseurs

Voir Note 14.

g) Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres émis par la société mère sont comptabilisés au montant reçu, net des frais directs d'émission.

h) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les activités du Groupe l'exposent à des risques financiers de change sur les cours des monnaies étrangères et sur les taux d'intérêt.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (contrats de change à terme et options de change) pour couvrir ses risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères sur certains engagements fermes et transactions prévues. Le Groupe désigne cela comme couverture de flux de trésorerie.

L'utilisation d'instruments dérivés est conditionnée par les politiques du Groupe approuvées par le Conseil d'Administration, qui donnent des méthodes écrites sur l'utilisation des dérivés en conformité avec les stratégies de gestion du risque. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Évaluation et présentation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement au coût (juste valeur de la contrepartie reçue) à la date du contrat et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures. Ils sont présentés au bilan en actif courant pour la part à moins d'un an et en actif non courant pour la part à plus d'un an.

La juste valeur des contrats de change à terme et la juste valeur des *swaps* de devises sont déterminées par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture.

La juste valeur des options de change est déterminée de la même manière, en utilisant les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, ainsi que les volatilités de chacune des devises concernées.

Le risque de contrepartie a été mesuré au regard d'IFRS 13 et n'est pas significatif.

Comptabilisation des opérations de couverture

Lorsque les dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés comme :

- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Le Groupe identifie clairement l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Par la suite, cette documentation est actualisée, permettant ainsi de démontrer l'efficacité de la couverture désignée.



La comptabilité de couverture se traduit par des méthodes spécifiques d'évaluation et de comptabilisation selon la catégorie de couverture concernée :

- **couverture de flux de trésorerie** : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres alors que la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier. Si la couverture de flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue débouche sur la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, alors au moment où l'actif ou le passif est reconnu, le profit ou la perte associé au dérivé qui avait été précédemment comptabilisé en capitaux propres, est inclus dans la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif.

Pour les couvertures ne débouchant pas sur la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, les montants transférés en capitaux propres sont alors comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères permettant d'appliquer une comptabilité de couverture. Dans ce cas, le profit ou la perte cumulé dégagé sur l'instrument de couverture, qui avait été initialement comptabilisé directement en capitaux propres alors que la couverture était efficace, doit être maintenu séparément en capitaux propres tant que la transaction prévue ne s'est pas produite.

Le Groupe cesse également de pratiquer la comptabilité de couverture lorsque l'engagement ou la transaction prévu n'est plus susceptible de se produire. Dans ce cas, tout résultat net cumulé correspondant, qui avait été comptabilisé directement en capitaux propres, est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ;

- **couverture d'investissement net réalisé à l'étranger** : l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la variation de juste valeur attribuable au risque de change couvert est comptabilisée net d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris au compte de résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

Les instruments dérivés incorporés relatifs à d'autres instruments financiers ou des contrats hôtes autres que financiers sont traités comme des dérivés séparés lorsque les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte et que l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec enregistrement des variations de la juste valeur en résultat net. Aucun contrat de ce type n'a été réalisé par le Groupe BIC au titre des trois dernières années.

i) Niveau de juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés en trois niveaux de juste valeur (norme IFRS 13) :

- niveau 1 : instrument coté sur un marché actif pour des actifs et des passifs identiques ;
- niveau 2 : instrument dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant, de manière directe ou indirecte, sur des données de marché observables qui ne sont pas des cotations de type niveau 1 ;
- niveau 3 : instrument dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables.

24-1 Dérivés et comptabilité de couverture

La gestion des risques financiers est principalement concentrée au niveau de SOCIÉTÉ BIC et gérée et/ou coordonnée par la Trésorerie Groupe.

Ce département n'est pas constitué en centre de profit.

La Trésorerie Groupe est en contact permanent avec les filiales et collecte tout au long de l'année les informations qui permettent d'identifier, de suivre et de piloter la gestion des risques.

En matière de risque de change, la politique du Groupe est de couvrir l'exposition nette par devise sur une base annuelle. Les positions acheteuses et vendeuses sont agrégées et le nominal net déterminé fait l'objet de couvertures sur le marché.

En fonction de l'évolution du marché des changes, la Trésorerie Groupe peut accélérer le rythme de couverture afin de profiter de tendances favorables ou au contraire le ralentir pour ne pas figer trop tôt un taux de change. L'ensemble des positions est suivi en permanence et en temps réel par la Trésorerie Groupe qui dispose des systèmes d'information nécessaires. Une mise à jour de toutes les positions est communiquée à l'équipe de Direction chaque mois,

détaillée par devise, par produit (contrats à terme, options, etc.) et par objet (couverture de flux commerciaux ou d'investissements nets).

En présence de contraintes locales qui ne permettent pas une complète centralisation aux meilleures conditions pour le Groupe BIC, les couvertures sont réalisées localement sous le strict contrôle de la Trésorerie Groupe.

24-2 Risque de change

Pour gérer son risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme, des *swaps* de devises et des produits optionnels. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où ils sont identifiés comme tels. Ces couvertures peuvent concerner l'investissement net du Groupe dans certaines entités étrangères, des créances ou des dettes en devises ou des budgets en devises.

La Trésorerie Groupe étant centralisée, SOCIÉTÉ BIC dispose de comptes courants avec ses principales filiales. Les soldes créditeurs en devises sont « swappés » contre euro à très court terme et l'euro est investi en OPCVM monétaires et autres produits de placement court terme.





Chaque jour, la Trésorerie Groupe ajuste la position de liquidité des comptes courants grâce aux *swaps* de devises réalisés sur le marché. Cette gestion spécifique, si elle utilise des produits de change, ne peut pas être considérée comme une gestion de risque de change à part entière au même titre qu'une couverture classique car il n'y a jamais conversion définitive des soldes bancaires. Il ne s'agit que d'une gestion de liquidité en devises par laquelle SOCIÉTÉ BIC optimise son financement.

24-3 Risque de taux

Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a pas de dette significative ni d'instrument de trésorerie associé.

L'exposition aux taux d'intérêt sur les emprunts est très limitée. Tous les besoins de financement locaux sont directement indexés sur une base de taux variables. La survenance de ces positions emprunteuses est non significative et trop ponctuelle pour générer un besoin de couverture pertinent.

24-4 Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017

Les montants suivants ont été comptabilisés à la juste valeur des instruments dérivés au 31 décembre 2017 (en milliers d'euros) :

Instruments dérivés et réévaluation	Qualification de la couverture/risque couvert	Résultat financier - impact avant impôt ^(a) - Note 6	Résultat d'exploitation - Note 4	Autres éléments du résultat global avant impôt ^(a)	Actifs courants ^(b)	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Impact de la réévaluation des instruments de couverture								
Flux commerciaux	Flux de trésorerie/Risque de change	396	5 584	30 361	23 488	38	(1 915)	(104)
Dividendes	Investissement net/Risque de change	-	-	2 892	2	-	-	-
Sous-total (1)		396	5 584	33 253	23 490	38	(1 915)	(104)
Impact de la réévaluation des <i>swaps</i> de devises adossés aux positions de trésorerie en devises	À la juste valeur par le compte de résultat/Risque de change	192	-	-	131	-	(305)	-
Sous-total (2)		192	-	-	131	-	(305)	-
TOTAL 1 + 2		588	5 584	33 253	23 621	38	(2 220)	(104)

(a) Il s'agit du mark-to-market des instruments de couverture en portefeuille à fin décembre 2017 retraité de l'extourne du mark-to-market des instruments de couverture en portefeuille au 31 décembre 2016.

(b) Incluant des options détenues par SOCIÉTÉ BIC non encore exercées représentant un actif courant de 701 milliers d'euros.



24-5 Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016

Les montants suivants ont été comptabilisés à la juste valeur des instruments dérivés au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros) :

Instruments dérivés et réévaluation	Qualification de la couverture/Risque couvert	Résultat financier - impact avant impôt ^(a) - Note 6	Résultat d'exploitation - Note 4	Autres éléments du résultat global avant impôt ^(a)	Actifs courants ^(b)	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Impact de la réévaluation des instruments de couverture								
Flux commerciaux	Flux de trésorerie/Risque de change	(2 164)	(1 977)	(10 977)	1 702	33	(12 335)	(4 234)
Dividendes	Investissement net/Risque de change	-	-	(3 129)	-	-	(2 890)	-
Sous-total (1)		(2 164)	(1 977)	(14 107)	1 702	33	(15 225)	(4 234)
Impact de la réévaluation des swaps de devises adossés aux positions de trésorerie en devises	À la juste valeur par le compte de résultat/Risque de change							
Sous-total (2)		152	-	-	-	-	(366)	-
TOTAL 1 + 2		(2 012)	(1 977)	(14 107)	1 702	33	(15 591)	(4 234)

(a) Il s'agit du mark-to-market des instruments de couverture en portefeuille à fin décembre 2016 retraité de l'extourne du mark-to-market des instruments de couverture en portefeuille au 31 décembre 2015.

(b) Incluant des options détenues par SOCIÉTÉ BIC non encore exercées représentant un actif courant de 979 milliers d'euros.

24-6 Portefeuille des couvertures des risques de change au 31 décembre 2017

Pour couvrir ses flux de trésorerie futurs, le Groupe BIC dispose des positions de couverture suivantes au 31 décembre 2017.

Maturité	Devise couverte	Termes	Devise	Achat d'options	Vente d'options	Devise
2018	USD/EUR	297 000 000	USD	49 000 000	78 000 000	USD
	USD/CAD	14 400 000	USD	13 000 000	19 500 000	USD
	USD/AUD	10 000 000	USD	-	-	-
	USD/JPY	2 000 000	USD	-	-	-
	GBP/EUR	7 500 000	GBP	16 000 000	24 000 000	GBP
	AUD/EUR	8 000 000	AUD	18 000 000	29 000 000	AUD
	CHF/EUR	3 000 000	CHF	2 000 000	2 500 000	CHF
	EUR/MXN	4 000 000	EUR	-	-	-
	JPY/EUR	1 000 000 000	JPY	300 000 000	400 000 000	JPY
	CAD/EUR	6 000 000	CAD	12 000 000	18 500 000	CAD
	NZD/EUR	8 000 000	NZD	-	-	-
	PLN/EUR	2 000 000	PLN	35 000 000	51 500 000	PLN
	RON/EUR	5 000 000	RON	-	-	-
	SEK/EUR	31 000 000	SEK	-	-	-
	USD/NZD	1 600 000	USD	-	-	-
2019	USD/CAD	3 000 000	USD	-	-	-
	CAD/EUR	-	-	2 000 000	2 000 000	CAD
	GBP/EUR	-	-	4 000 000	8 000 000	GBP
	USD/JPY	9 500 000	USD	-	-	-



Au 31 décembre 2017, en ce qui concerne les besoins 2018, la position de change identifiée présentant l'exposition la plus significative porte sur le couple EUR/USD pour 336 millions de dollars américains. Cette exposition est couverte à 100 % au 31 décembre 2017 et les flux de trésorerie correspondants seront réalisés au cours de l'exercice 2018.

La sensibilité du résultat et des capitaux propres à une variation de +/- 1 % de l'EUR/USD sur les éléments présents au bilan au

31 décembre 2017, telle que définie par IFRS 7, n'est pas jugée significative pour le Groupe.

Au 31 décembre 2016, en ce qui concerne les besoins 2017, la position de change présentant l'exposition la plus significative portait sur le couple EUR/USD pour 381,5 millions de dollars américains. Cette exposition était couverte à hauteur de 90 % au 31 décembre 2016 et les flux de trésorerie correspondants se sont réalisés au cours de l'exercice 2017.

24-7 Principaux éléments du bilan déclarés en devises étrangères

En ce qui concerne les éléments du bilan, le poids des différentes devises est le suivant au 31 décembre 2017 (pour les principaux agrégats non courants) :

(en milliers d'euros)	Total	EUR	USD convertis EUR	BRL convertis EUR	MXN convertis EUR	INR convertis EUR	Autres
Immobilisations corporelles nettes	631 083	365 830	72 424	69 462	45 455	42 418	35 494
Goodwill nets	276 851	78 150	90 514	7 258	-	95 299	5 630
Trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires)	188 626	48 830	54 363	9 244	10 150	29 407	36 632
Provision au titre des avantages du personnel	(174 139)	(32 561)	(115 936)	-	(3 310)	(1 957)	(20 375)

NOTE 25 RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le Groupe a considéré les parties liées ci-dessous :

- l'ensemble des sociétés consolidées (cf. Note 30) ;
- l'ensemble des membres du Conseil d'Administration (cf. Gouvernement d'entreprise – § 3.1.1.1.4. Mandats et fonctions des administrateurs et de la Direction Générale au 31 décembre 2017) ainsi que leur famille proche ;

- l'ensemble des sociétés dans lesquelles un membre du Conseil d'Administration ou du Comité de Direction détient un droit de vote significatif.

25-1 Sociétés consolidées en intégration globale

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

25-2 Membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

L'ensemble des transactions conclues sur l'exercice 2017 avec les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité de Direction sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Charges	Montant du bilan
Avantages à court terme	9 117	2 456
Avantages postérieurs à l'emploi	1 744	26 280
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-
TOTAL DES TRANSACTIONS	10 861	28 736

Les jetons de présence perçus par les administrateurs ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus et sont présentés dans la partie *Gouvernement d'entreprise* – § 3.2.2.5. Jetons de présence.

25-3 Sociétés dans lesquelles un membre du Comité de Direction ou du Conseil d'Administration détient un droit de vote significatif

Nous n'avons pas identifié de telles parties liées au 31 décembre 2017.



NOTE 26 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant des avals, cautions et garanties représente les engagements du Groupe. Tous les engagements significatifs figurent dans ce tableau.

Il n'existe pas de nantissement d'actif ou d'actions inscrites au nominatif pur.

26-1 Avals, cautions et garanties données

Néant.

26-2 Avals, cautions et garanties reçues

(en milliers d'euros)	Échéances			31 déc. 2017	31 déc. 2016
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		
Garanties de lignes de crédit	2 120	2 145	-	4,265	4 197
Garanties commerciales	95	-	-	95	95
Engagements de location simple	747	-	320	1 067	959
Avals et cautions	-	396	290	686	569
Autres garanties	500	1 000	36	1 536	217
TOTAL	3 462	3 541	645	7 648	6 038

Au 31 décembre 2017, les garanties de lignes de crédit concernent principalement les filiales du Groupe en Turquie, Corée du Sud et à Singapour pour un montant de 4,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, les garanties de lignes de crédit concernaient principalement les filiales du Groupe en Turquie, Corée du Sud et à Singapour pour un montant de 3,9 millions d'euros.

NOTE 27 OBLIGATIONS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les contrats de location-financement représentent une part non significative des immobilisations corporelles du Groupe (1 %).

La juste valeur des obligations du Groupe au titre des contrats de location-financement est proche de leur valeur d'inventaire.

Les obligations du Groupe au titre des contrats de location-financement sont garanties par un privilège du bailleur sur les actifs donnés en bail.

NOTE 28 PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2017, SOCIÉTÉ BIC et ses filiales ne sont impliquées dans aucun litige, aucune réclamation ou contestation qui, de l'avis de la Direction et après consultation de ses conseils, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les comptes consolidés.

NOTE 29 CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Principes comptables

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

a) Le Groupe en tant que bailleur

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe n'intervient en tant que bailleur que dans des contrats de location simple relative à des terrains ou bâtiments présentés dans le bilan dans la rubrique immeubles de placement.

b) Le Groupe en tant que preneur

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminées au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le résultat. Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les profits reçus ou à recevoir en tant qu'avantage pour le locataire, afin de conclure un contrat de location, sont aussi étalés sur la durée du contrat.

29-1 Le Groupe BIC en tant que preneur

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Loyers de location simple reconnus en charge sur l'exercice	10 843	9 234

À la date du bilan, les engagements non réglés du Groupe au titre de contrats de location-exploitation non résiliables arrivaient à échéance comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
À moins de 1 an	9 637	9 147
Entre la 2 ^e et la 5 ^e année incluse	19 495	19 356
À plus de 5 ans	2 506	4 619
TOTAL	31 638	33 122

Les loyers des contrats de location-exploitation correspondent essentiellement à des locaux à usage de bureaux.

29-2 Le Groupe BIC en tant que bailleur

L'activité du Groupe BIC en tant que bailleur n'est pas significative.



NOTE 30 FILIALES CONSOLIDÉES

Toutes les sociétés détenues à plus de 50 % sont consolidées.

Les principales sociétés opérationnelles au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

Dénomination de la filiale	Lieu de constitution (ou d'immatriculation) et d'implantation	Principales sociétés détentrices	% de participation (directe ou indirecte)	Activité principale
Filiales consolidées par intégration globale				
FRANCE				
BIC Assemblage SARL	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Prestations de services
BIC Clichy SAS - absorbée par SOCIÉTÉ BIC SA au 1/01/2017	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Société holding
BIC Services SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Prestations de services
BIMA 83 SASU	Clichy/Cernay	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production de biens de consommation
Société du Briquet Jetable 75 SASU	Clichy/Redon	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production de biens de consommation
DAPE 74 Distribution SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
Électro-Centre SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production de biens de consommation
BIC Technologies SA	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	99,9 %	Production d'équipements industriels
BIC Rasoirs SASU	Verberie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production de biens de consommation
BIC Sport SASU	Vannes	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
Conté SASU	Boulogne-sur-Mer	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production de biens de consommation
BIC Graphic France SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Écriture 2000 SASU	Clichy/Montévrain	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production de biens de consommation
BIC Éducation SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production et distribution de solutions informatiques
SI Valiton Gesnoux SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Immobilier
SI BIC Clichy SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Immobilier
Stypen SASU	Clichy/Montévrain	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production de biens de consommation
BIC International Development SASU	Clichy	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Prestations de services
EUROPE				
BIC Deutschland GmbH & Co. OHG	Allemagne	BIC Erzeugnisse GmbH BIC Verwaltungs GmbH	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Erzeugnisse GmbH	Allemagne	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Société holding
BIC Verwaltungs GmbH	Allemagne	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Société holding
BIC GmbH	Allemagne	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Société holding
Mondialoffice Verwaltungs-und Vertriebsgesellschaft mit beschränkter Haftung	Allemagne	BIC Deutschland GmbH & Co.	100,0 %	Société holding
BIC (Austria) Vertriebsgesellschaft mbH	Autriche	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Belgium SPRL	Belgique	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Iberia SA	Espagne	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
BIC Graphic Europe SA	Espagne	BIC Iberia SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
Norwood Promotional Products Europe S.L.U	Espagne	BIC Graphic Europe SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Violex SA	Grèce	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
BIC Hungaria k.f.t. - liquidée en 2017	Hongrie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC (Ireland) Private Company Limited By Shares	Irlande	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Italia SPA	Italie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
Norwood Promotional Products Italia SPA (en cours de liquidation)	Italie	BIC Graphic Europe SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Netherlands B.V	Pays-Bas	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Polska SP ZOO	Pologne	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Portugal SA	Portugal	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC (Romania) Marketing & Distribution SRL	Roumanie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC UK Ltd.	Royaume-Uni	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Slovakia s.r.o.	Slovaquie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC CIS ZAO	Russie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Nordic AB	Suède	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
SOCIÉTÉ BIC (Suisse) SA	Suisse	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation





Dénomination de la filiale	Lieu de constitution (ou d'immatriculation) et d'implantation	Principales sociétés détentrices	% de participation (directe ou indirecte)	Activité principale
BIC Pazarlama Ltd. Sti.	Turquie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Ukraine CA	Ukraine	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
AMÉRIQUE DU NORD				
BIC Inc.	Canada	BIC CORPORATION	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC CORPORATION	États-Unis	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Société holding
BIC USA Inc.	États-Unis	BIC CORPORATION	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Consumer Products Manufacturing Co. Inc.	États-Unis	BIC USA Inc.	100,0 %	Production de biens de consommation
BIC Graphic USA Manufacturing Co. Inc. (cédée le 30 juin 2017)	États-Unis	BIC USA Inc.	100,0 %	Production de biens de consommation
BIC Sport North America Inc.	États-Unis	BIC Sport SASU	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
Wite-Out Products Inc.	États-Unis - Delaware	BIC CORPORATION	100,0 %	Société holding
Furtuna Holding Co. Ltd.	Îles Vierges Britanniques	BIC CORPORATION	100,0 %	Société holding
SLS Insurance Company	États-Unis	BIC CORPORATION	100,0 %	Société d'assurance
BIC International Co.	États-Unis	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Prestations de services
Wite-Out Products Inc.	États-Unis - Marinland	Wite-Out Products Inc. - Delaware	100,0 %	Distribution de biens de consommation
Océanie				
BIC Australia Pty. Ltd.	Australie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Sport Australia Pty. Ltd.	Australie	BIC Sport SASU	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC (NZ) Ltd.	Nouvelle-Zélande	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
AMÉRIQUE LATINE				
BIC Argentina SA	Argentine	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Graphic Brasil Ltda. (liquidation en cours)	Brésil	BIC Amazonia SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Amazonia SA	Brésil	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
PIMACO Autoadesivos Ltda.	Brésil	BIC Amazonia SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
BIC Chile SA	Chili	BIC Amazonia SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Colombia SAS	Colombie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC de Costa Rica SA	Costa Rica	BIC de Guatemala SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Ecuador SA	Équateur	BIC Amazonia SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
BIC de Guatemala SA	Guatemala	BIC CORPORATION		Distribution de biens de consommation
No Sabe Fallar SA de CV	Mexique	BIC CORPORATION	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
Industrial de Cuautitlan SA de CV	Mexique	BIC CORPORATION	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
Servicios administrativos Industrial de Cuautitlán, SA de CV	Mexique	Industrial de Cuautitlan SA de CV	100,0 %	Prestations de services
BIC Andina Peru SA (en liquidation depuis octobre 2017)	Pérou	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Uruguay SA	Uruguay	BIC Amazonia SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
Nelgor SA	Uruguay	BIC Amazonia SA	100,0 %	Société holding
Nelgor Trading CA (liquidation en 2017)	Venezuela	Nelgor SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC de Venezuela CA (liquidation en cours)	Venezuela	BIC Amazonia SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
ASIE				
BIC Stationery (Shanghai) Co. Ltd.	Chine	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC (Shanghai) Stationery Manufacturing Co. Ltd. (liquidée en 2017)	Chine	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
BIC (Nantong) Plastic Products Co., Ltd.	Chine	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production de biens de consommation
BIC Product (Korea) Ltd.	Corée du sud	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Advertising and Promotional Products Asia Ltd. (cédée en 2017)	Hong-Kong	BIC Graphic France SASU	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC India Pvt. Ltd. (liquidation en 2017)	Inde	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
Cello Writing Instruments and Containers private Ltd. (absorbée par BIC Cello (India) Pvt. Ltd.)	Inde	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production de biens de consommation



Dénomination de la filiale	Lieu de constitution (ou d'immatriculation) et d'implantation	Principales sociétés détentrices	% de participation (directe ou indirecte)	Activité principale
Cello Stationery Products private Ltd. (absorbée par BIC Cello (India) Pvt. Ltd.)	Inde	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production de biens de consommation
Pentek Pen and Stationery private Ltd. (absorbée par BIC Cello (India) Pvt. Ltd.)	Inde	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
BIC Cello (India) Pvt. Ltd. (ex-Cello Plastic Products private Ltd.) depuis septembre 2017	Inde	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
Cello Tips and Pens private Ltd. (absorbée par BIC Cello (India) Pvt. Ltd.)	Inde	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production de biens de consommation
Cello Pens private Ltd. (absorbée par BIC Cello (India) Pvt. Ltd.)	Inde	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Cello Exports Private Ltd. (ex-Cello Writing Aids Private Ltd. depuis octobre 2016)	Inde	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
BIC Japan Co. Ltd.	Japon	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Product (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Product (Singapore) Pte. Ltd.	Singapour	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Product (Asia) Pte. Ltd.	Singapour	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Product (Thailand) Ltd.	Thaïlande	SOCIÉTÉ BIC SA	99,9 %	Distribution de biens de consommation
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT				
BIC (South Africa) (Pty.) Ltd.	Afrique du Sud	BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd.	100,0 %	Production et distribution de biens de consommation
BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd.	Afrique du Sud	BIC UK Ltd.	100,0 %	Société holding
BIC Middle East FZ-LLC	Dubaï	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Malawi Pty. Ltd.	Malawi	BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd.	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Mozambique Ltd.	Mozambique	BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd.	100,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Bizerte	Tunisie	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Production de biens de consommation
BIC Zambia Ltd.	Zambie	BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd.	10,0 %	Distribution de biens de consommation
BIC Maroc SARL	Maroc	SOCIÉTÉ BIC SA	100,0 %	Distribution de biens de consommation





NOTE 31 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

	Deloitte & Associés				Grant Thornton			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
(en milliers d'euros)	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Audit								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	286	522	14 %	27 %	129	129	12 %	19 %
• Filiales intégrées globalement	1 178	1 207	58 %	62 %	535	542	50 %	81 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
• Émetteur	210	8	10 %	0 %	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	43	107	2 %	6 %	411	-	38 %	-
Sous-total	1 717	1 844	84 %	95 %	1 075	671	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social	328	90	16 %	5 %	-	-	-	-
Sous-total	328	90	16 %	5 %	-	-	-	-
TOTAL	2 045	1 934	100 %	100 %	1 075	671	100 %	100 %



5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes aux comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale des actionnaires de société Bic

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de société Bic relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont des attestations sur des informations de nature comptable et financière établies à la demande des sociétés concernées.

III. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.



Évaluation du goodwill Cello Pens

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les goodwill représentent une part importante des actifs du Groupe (277 millions d'euros sur un total de 2 352 millions d'euros au 31 décembre 2017). L'évaluation de la valeur recouvrable de ces goodwill, et notamment de celle résultant de l'acquisition la plus récente, Cello Pens en Inde, soit 96 millions d'euros, est un sujet d'attention pour la direction du fait d'un plan d'affaires ambitieux, lié aux opportunités existantes dans le pays.</p> <p>Un degré important de jugement est exercé par celle-ci sur les hypothèses retenues pour déterminer la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill Cello Pens est alloué. Cette valeur d'utilité est déterminée à partir d'une actualisation des flux de trésorerie de l'UGT.</p> <p>Pour cette raison, nous avons considéré que le test de dépréciation de Cello Pens est un point clé de l'audit.</p> <p>Les principales hypothèses sous-tendant la détermination ainsi que la sensibilité des paramètres importants (flux de trésorerie, taux d'actualisation, et taux de croissance à l'infini) de la valeur d'utilité sont présentées en note 10 de l'annexe des comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de détermination par le Groupe des valeurs d'utilité des UGT, en portant une attention particulière à celle de Cello Pens. Outre l'évaluation de la compétence et de l'objectivité de la direction, nous avons réalisé certaines procédures d'audit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• testé des contrôles relatifs à la préparation des prévisions de trésorerie ;• vérifié la cohérence des principales données reprises dans les prévisions de trésorerie avec les performances historiques, ainsi qu'avec le plan stratégique de l'UGT validé par la gouvernance des différentes UGT ;• corroboré les taux de croissance et d'actualisation utilisés avec les données historiquement observées sur les marchés concernés. <p>Nous avons en outre réalisé nos propres analyses de sensibilité pour évaluer l'incidence sur la valeur d'utilité d'une modification des principales hypothèses et avons vérifié le caractère approprié des informations relatives à la sensibilité données dans la note 10 de l'annexe des comptes consolidés.</p>

Évaluation des remises de fin d'année ou de rabais commerciaux

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans la contractualisation de certaines remises de fin d'année, de rabais commerciaux généralement fondés sur des volumes d'achat ou des éléments de participation à des efforts commerciaux avec ses principaux clients (les « remises »).</p> <p>Les charges à payer afférentes à ces remises sont déterminées sur la base de l'appréciation de la direction en fonction des clauses contractuelles et des relations opérationnelles de chaque client.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison du degré de jugement important qui s'exerce dans la détermination et l'utilisation de ces montants.</p>	<p>Nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces charges à payer sont constituées.</p> <p>Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">• examiner les procédures mises en œuvre par le Groupe afin d'identifier et recenser les clauses contractuelles qui font naître une obligation de remise ;• vérifier sur une base de sondage des calculs de charges à payer en remontant aux clauses contractuelles ;• apprécier la fiabilité des estimations de la charge à payer dans le temps en comparant le montant effectivement accordé à son évaluation initiale à la clôture des exercices précédents (« backtesting » pour une sélection de clients et contrats).

Engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le Groupe participe à plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (régimes de retraite). Les principaux régimes sont localisés aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni. Ces trois pays représentent approximativement 88% du passif net des avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2017.</p> <p>Compte tenu d'une couverture de ces passifs par des actifs dédiés, dont la juste valeur s'élève à 435 millions d'euros au 31 décembre 2017, le passif net s'établit à 164 millions d'euros.</p> <p>Les actifs de couverture les plus importants concernent les États-Unis, le Royaume-Uni et la France.</p> <p>L'évaluation des passifs et actifs des régimes de retraite, ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir (taux d'actualisation et d'inflation, les futures augmentations de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité).</p> <p>Des variations de certaines de ces hypothèses peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat du groupe. Dans ce contexte, la direction fait appel à des actuaires externes pour l'aider à déterminer ces hypothèses et calculs.</p> <p>Du fait des montants que représentent ces engagements et les actifs dédiés à leur couverture, mais aussi de l'importance des jugements de la direction et de la technicité requise pour leur évaluation, nous avons considéré ce type d'engagements comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi.</p> <p>Nous avons notamment eu recours à nos propres spécialistes en actuariat pour apprécier les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements au titre des régimes de retraite, plus particulièrement ceux des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni. Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> comparé les taux d'actualisation et d'inflation utilisés avec les conditions de marché ; comparé les hypothèses relatives aux augmentations de salaires, aux taux de rotation et de mortalité avec les spécificités de chaque régime et, le cas échéant, avec les références nationales et sectorielles concernées ; examiné les calculs préparés par les actuaires externes. <p>En ce qui concerne les actifs de couverture dédiés, nous avons également apprécié si les hypothèses retenues par la direction pour l'évaluation de ces actifs et la documentation apportée par la direction pour justifier la comptabilisation d'un actif de couverture net, étaient appropriées.</p> <p>Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié des informations présentées dans la note 18 de l'annexe des comptes consolidés.</p>

IV. Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

V. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de société Bic par votre Assemblée Générale du 4 mai 1999 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2007 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la onzième année.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



VII. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vianney MARTIN

Deloitte & Associés

François BUZY





5.3. Comptes sociaux de SOCIÉTÉ BIC (normes françaises)

1. Compte de résultat	230	4. Annexes aux comptes sociaux	234
2. Bilan	231	5. Informations supplémentaires concernant les comptes sociaux	247
3. Tableau de flux de trésorerie	233		





1. COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Chiffre d'affaires	11	675 728	715 515
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		9 737	7 313
Autres produits	12	101 806	100 511
Total des produits d'exploitation		787 271	823 339
Achats de marchandises et variations de stocks		(408 210)	(426 835)
Achats de matières premières, autres approvisionnements et variations de stocks		(20 884)	(25 680)
Autres achats et charges externes		(183 355)	(187 752)
Impôts, taxes et versements assimilés		(4 607)	(4 738)
Charges de personnel	13	(4 440)	(2 866)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(19 579)	(9 979)
Autres charges		(247)	(5 530)
Total des charges d'exploitation		(641 322)	(663 380)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		145 949	159 959
RÉSULTAT FINANCIER	14	27 566	628 887
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	15	(5 030)	14 330
Impôts sur les bénéfices	16 à 18	(49 850)	(55 051)
RÉSULTAT NET		118 635	748 125





2. BILAN

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 Dec. 2016	31 Dec. 2017		
		Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements ou provisions	Valeurs nettes
Frais de recherche et développement		-	1 745	(1 745)	-
Brevets et droits similaires		20 088	63 524	(40 734)	22 790
Immobilisations incorporelles	3, 4	20 088	65 269	(42 479)	22 790
Terrains		1 345	1 345	-	1 345
Constructions		2 421	16 407	(14 302)	2 105
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 244	12 723	(10 957)	1 766
Autres immobilisations corporelles		3 571	6 401	(2 919)	3 482
Immobilisations en cours		1 883	584	(51)	533
Immobilisations corporelles	3, 4	10 464	37 460	(28 229)	9 231
Titres de participation	23	862 184	1 286 072	(49 560)	1 236 512
Autres immobilisations financières	3	72 554	66 852	-	66 852
Immobilisations financières		934 738	1 352 924	(49 560)	1 303 364
Actif immobilisé		965 290	1 455 653	(120 268)	1 335 385
Matières premières, approvisionnements		1 495	1 424	-	1 424
En-cours de production de biens		-	387	(387)	-
Marchandises		37 425	38 114	(1 629)	36 485
Stocks		38 920	39 925	(2 016)	37 909
Avances et acomptes versés sur commandes		2 393	2 503	-	2 503
Clients et comptes rattachés	5, 6	129 251	138 011	(9 170)	128 841
Autres créances	5, 6	192 318	223 228	(7 079)	216 149
Placements financiers	7	38 944	4 409	-	4 409
Disponibilités		11 332	38 847	-	38 847
Charges constatées d'avance	5	1 022	576	-	576
Écart de conversion actif	8	128	530	-	530
Actif circulant		414 308	448 029	(18 265)	429 764
TOTAL DE L'ACTIF		1 379 598	1 903 682	(138 533)	1 765 149





Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Capital social		181 649	178 126
Primes émission, fusion, apport		136 435	140 069
Réserve légale		22 410	22 410
Réserve générale		180 408	180 447
Report à nouveau		250 564	114 781
Résultat de l'exercice		118 635	748 125
Capitaux propres	9	890 101	1 383 958
Provisions pour risques et charges	10	35 318	33 273
Provisions pour risques et charges		35 318	33 273
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	45 914	774
Emprunts et dettes financières divers	5	291 291	233 213
Dettes financières		337 205	233 987
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5, 6	96 916	100 330
Dettes fiscales et sociales	5	7 700	8 111
Autres dettes	5	10 619	4 415
Produits constatés d'avance	5	13	1
Dettes d'exploitation		115 248	112 857
Écart de conversion passif		1 726	1 074
Dettes		454 179	347 918
TOTAL DU PASSIF		1 379 598	1 765 149





3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Activités d'exploitation			
Résultat net		118 635	748 125
Boni de fusion		-	(492 377)
Retraitement des dividendes encaissés	14	(19 397)	(115 712)
Amortissements et provisions à l'exception des provisions sur actifs circulants		(15 151)	11 055
(Plus-values)/ Moins-values de cession d'actifs		(11)	(36)
Marge brute d'autofinancement		84 076	151 055
(Augmentation)/ Diminution des besoins d'exploitation		(24 001)	12 296
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		60 075	163 351
Activités d'investissement			
Dividendes encaissés	14	19 397	115 712
Cessions d'immobilisations		11	36
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3	(3 915)	(813)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3	(6 275)	(4 437)
Variation des actions propres		(78 819)	(93 679)
(Augmentation)/ Diminution des autres investissements	3	(168)	190
Acquisitions de filiales	23-2	(3 008)	74 813
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(72 777)	91 822
Activités de financement			
Dividendes payés	9-2	(277 042)	(161 045)
Emprunts/(Remboursements)		(3)	(3)
Variation des comptes courants		53 233	(56 008)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(223 812)	(217 056)
Flux nets de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		(236 514)	38 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		240 879	4 365
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE		4 365	42 482





4. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1	FAITS CARACTÉRISTIQUES	235	NOTE 13	RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION	240
NOTE 2	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	235	NOTE 14	RÉSULTAT FINANCIER	240
NOTE 3	ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	236	NOTE 15	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	240
	<i>Compte de résultat</i>		NOTE 16	VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	241
NOTE 4	ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	237	NOTE 17	INTÉGRATION FISCALE	241
NOTE 5	ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES	237	NOTE 18	PRINCIPAUX ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE L'ASSIETTE DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS	241
NOTE 6	INFORMATION SUR LES ENTREPRISES LIÉES	237	NOTE 19	INSTRUMENTS FINANCIERS HORS BILAN	242
	<i>Compte de résultat</i>			19.1 Instruments dérivés de change	242
NOTE 7	PLACEMENTS FINANCIERS	238		19.2 Dérivés de taux d'intérêt	242
NOTE 8	ÉCART DE CONVERSION - ACTIF	238	NOTE 20	ENGAGEMENTS HORS BILAN	243
NOTE 9	CAPITAUX PROPRES	238		20.1 Garanties	243
	9.1 Capital social	238		20.2 Engagements financiers de retraites	243
	9.2 Variation des capitaux propres	238	NOTE 21	COURS DE BOURSE	244
NOTE 10	ÉTAT DES PROVISIONS	239	NOTE 22	PLANS DE STOCK-OPTIONS	244
NOTE 11	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	239	NOTE 23	TITRES DE PARTICIPATION	245
NOTE 12	AUTRES PRODUITS	240		23.1 Tableau des filiales et participations	245
				23.2 Analyse des mouvements des titres de participation	246



NOTE 1 FAITS CARACTÉRISTIQUES

La filiale BIC Clichy a fait l'objet d'une fusion dans les comptes de SOCIÉTÉ BIC au 30 septembre 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. Le résultat de l'opération a été la constatation d'un boni de fusion qui a été porté au compte de résultat de l'exercice.

NOTE 2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, abrogeant le règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 relatif aux comptes annuels.

Les hypothèses de base suivantes ont été retenues :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les divers éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et développement sont capitalisés lorsque les projets significatifs (au-dessus du seuil de 500 000 euros) de recherche appliquée et de développement en cours sont identifiables et évaluables de manière fiable, nettement individualisés et ont de sérieuses chances de rentabilité commerciale. À compter de la mise en production, les frais de recherche et développement capitalisés sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans.

Les frais de recherche et développement ne satisfaisant pas à ces critères sont directement portés en charges de l'exercice.

Les brevets et droits similaires sont amortis sur leur durée de protection ou d'utilisation.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans.

b) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou à leur coût de production. L'amortissement pour dépréciation est calculé sur le mode linéaire en fonction de la nature des éléments.

Constructions	25 ans
Agencements	8 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Matériel, outillage et agencements industriels	2 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 8 ans

c) Évaluation des actifs immobilisés

Lors de la clôture des comptes, SOCIÉTÉ BIC s'assure qu'il n'existe pas d'indicateur externe ou interne susceptible de remettre en cause la valeur d'un actif immobilisé.

Lorsque la valeur vénale ou la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable de l'immobilisation considérée, une provision est comptabilisée pour la différence entre ces valeurs.

d) Immobilisations financières

Elles sont enregistrées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage d'un titre devient inférieure à sa valeur d'acquisition. La valeur d'usage est établie par référence aux capitaux propres des participations considérées, celle-ci étant le cas échéant ajustée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le Groupe ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat. Par ailleurs, les actions BIC rachetées sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce qui ne sont pas exclusivement destinées aux plans de stock-options ont été classées en immobilisations financières. Ces actions sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du cours coté moyen du dernier mois de la période) devient inférieure au prix d'acquisition, une provision est constatée. Les prêts en devises étrangères sont convertis au taux de clôture.

e) Stocks

Les marchandises sont valorisées au coût d'achat, incluant les frais accessoires selon la méthode du « prix unitaire moyen pondéré ». Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées, si nécessaire, pour ramener la valeur des stocks au prix du marché.

f) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte des risques de recouvrement auxquels elles donnent lieu. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change officiel à la clôture.

Les gains de change latents sont comptabilisés en écart de conversion passif tandis que les pertes de change latentes sont comptabilisées en écart de conversion actif et font l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les gains et pertes de change correspondant aux comptes courants sont directement constatés en compte de résultat et ne font pas l'objet d'un écart de conversion.

Selon le nouveau règlement ANC n° 2015-05 sur la comptabilisation des instruments dérivés, applicable au 1^{er} janvier 2017, la comptabilisation des instruments dérivés diffère selon qu'il s'agisse d'opérations non couvertes ou couvertes.

Pour les opérations non couvertes, la position globale de change est utilisée uniquement pour la détermination de la provision pour perte de change.



Elle est élaborée devise par devise et les opérations de couverture et les éléments couverts (pour la partie couverte) sont exclus de cette position.

L'échéance des éléments inclus dans la position doit être comprise dans le même exercice comptable et ne doivent être inclus dans la position que des éléments réalisables (créances, dettes, instruments dérivés...) à l'exception des disponibilités.

Pour les opérations couvertes, l'impact de la couverture de change ne sera comptabilisé dans le compte de résultat qu'au moment du débouclage de la créance (ou de la dette).

g) Placements financiers

Les placements financiers sont composés de valeurs mobilières de placement et des actions de SOCIÉTÉ BIC rachetées sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Ces actions sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de

négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du cours coté moyen du dernier mois de la période ou de la valeur d'exercice des options auxquelles elles sont destinées) devient inférieure au prix d'acquisition, une provision est constatée.

h) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

i) Emprunts

Les emprunts en devises étrangères sont convertis aux taux de clôture.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 3 ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31 déc. 2016	Opération de fusion	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs brutes au 31 déc. 2017
Frais de recherche et développement	3 823	-	-	(2 078)	1 745
Autres postes d'immobilisations incorporelles	59 087	-	7 250	(2 813)	63 524
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	62 910	-	7 250	(4 891)	65 269
Terrains	1 345	-	-	-	1 345
Constructions	16 296	-	111	-	16 407
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 306	-	1 418	-	12 724
Autres immobilisations corporelles	6 214	-	186	-	6 400
Immobilisations corporelles en cours	2 075	-	945	(2 436)	584
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 236	-	2 660	(2 436)	37 460
Titres de participation ^(a)	887 191	478 441	14 775	(94 335)	1 286 072
Actions propres ^(b)	72 139	-	153 578	(159 089)	66 628
Prêts et autres immobilisations financières	415	-	67	(258)	224
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	959 745	-	168 420	(253 682)	1 352 924

(a) Les titres de participation sont détaillés en Note 23.

(b) Il s'agit de 770 207 actions propres destinées aux plans d'attribution d'actions gratuites et de 11 288 actions au titre du contrat de liquidité.





NOTE 4 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)	Amortissements au 31 déc. 2016	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements au 31 déc. 2017
Frais de recherche et développement	3 823	-	(2 078)	1 745
Autres postes d'immobilisations incorporelles	36 453	1 735	-	38 188
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 276	1 735	(2 078)	39 933
Constructions	13 875	427	-	14 302
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 062	895	-	10 957
Autres immobilisations corporelles	2 643	276	-	2 919
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 580	1 598	-	28 178

NOTE 5 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	À plus de 1 an	Dont effets à recevoir	Dont entreprises liées
Autres immobilisations financières	66 852	66 852	-	-	-
Clients et comptes rattachés	138 011	138 011	-	920	91 469
Autres créances	223 228	223 228	-	-	178 747
Charges constatées d'avance	576	576	-	-	-
TOTAL	428 667	428 667	-	920	270 216

Dettes (en milliers d'euros)	Montant total	1 an au plus	À plus de 1 an	Dont effets à payer	Dont entreprises liées
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	774	774	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	233 213	233 210	3	-	233 206
Fournisseurs et comptes rattachés	100 330	100 330	-	-	50 344
Dettes fiscales et sociales	8 111	8 111	-	-	-
Autres dettes	4 414	4 414	-	-	-
Produits constatés d'avance	1	1	-	-	-
TOTAL	346 843	115 647	3	-	283 550

NOTE 6 INFORMATION SUR LES ENTREPRISES LIÉES

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31 déc. 2017
Actif	
Participations	1 286 072
Clients et comptes rattachés	91 469
Autres créances	178 747
Passif	
Emprunts et dettes financières diverses	233 206
Fournisseurs et comptes rattachés	50 344
Produits constatés d'avance	-





NOTE 7 PLACEMENTS FINANCIERS

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2017
Valeurs mobilières de placement ^(a)	4 409
TOTAL	4 409

(a) Il s'agit d'OPCVM ou de certificats de dépôts court terme à orientation exclusivement monétaire.

NOTE 8 ÉCART DE CONVERSION – ACTIF

Les pertes latentes sur créances et dettes ont été comptabilisées en écart de conversion actif pour un montant de 530 milliers d'euros.

NOTE 9 CAPITAUX PROPRES

9.1 Capital social

Le capital social de SOCIÉTÉ BIC, au 31 décembre 2017, est composé de 178 126 244,74 euros, divisé en 46 629 907 actions d'un montant de 3,82 euros de nominal. Les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2017, les actionnaires détenant plus des 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital et/ou des droits de vote de la Société étaient les suivants :

	% en actions (environ)	% en droits de vote (environ)
SOCIÉTÉ M.B.D.	27,25 %	37,23 %
Famille Bich	16,86 %	22,91 %

Au 31 décembre 2017, SOCIÉTÉ BIC possédait 781 495 actions BIC classées en immobilisations financières (770 207 actions destinées aux plans d'attribution d'actions gratuites et 11 288 actions au titre du contrat de liquidité).

9.2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2016 (avant répartition)	890 101
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2016	161 045
Capitaux propres au 31 décembre 2016 (après répartition)	729 056
Augmentation de capital ^(a)	281
Réduction de capital ^(b)	(3 804)
Prime d'émission ^(a)	3 634
Report à nouveau ^(b)	(93 334)
Résultat de l'exercice	748 125
Capitaux propres au 31 décembre 2017 (avant répartition)	1 383 958

(a) L'augmentation de capital correspond aux 73 559 options de souscription levées sur l'exercice 2017.

(b) Au cours de l'exercice 2017, SOCIÉTÉ BIC a procédé à l'annulation de 995 854 actions.





NOTE 10 ÉTAT DES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	Opération de fusion	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	31 déc. 2017
Risque filiales	4 140	1 938	806	(300)	(5 344)	1 240
Risque contrôle fiscal	1 104	-	4 105	(1 104)	-	4 105
Perte de change	493	1 846	174	(2 339)	-	174
Plan d'attribution d'actions	28 548	-	1 718	(3 628)	-	26 638
Autres provisions pour risques	1 031	-	203	(28)	(90)	1 116
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35 316	3 784	7 006	(7 399)	(5 434)	33 273

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	Opération de fusion	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31 déc. 2017
Immobilisations	2 738	-	-	(141)	2 597
Participations	25 007	29 250	3 925	(8 623)	49 559
Stocks d'en-cours de production de biens	532	-	-	(145)	387
Stocks de marchandises	1 402	-	1 629	(1 402)	1 629
Comptes clients	7 852	-	4 981	(3 663)	9 170
Provisions sur autres créances	22 184	-	21	(15 126)	7 079
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	59 715	29 250	10 556	(29 100)	70 421

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 11 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de SOCIÉTÉ BIC s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2017		
	France	Hors France	Total	France	Hors France	Total
Papeterie Grand Public	118 933	229 815	348 748	138 454	233 615	372 069
Briquets	20 057	200 757	220 814	24 623	228 945	253 568
Rasoirs	20 641	69 553	90 194	24 781	67 336	92 117
Autres	4 673	11 299	15 972	4 965	15 762	20 727
TOTAL	164 304	511 424	675 728	192 823	545 658	738 481





NOTE 12 AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont principalement composés des *royalties* (60 408 milliers d'euros) et des *management fees* (36 824 milliers d'euros) facturés aux sociétés du Groupe, ainsi que le gain de change sur créances et dettes (3 033 milliers d'euros).

NOTE 13 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Organes d'Administration	325	400
Organes de Direction	1 160	644

SOCIÉTÉ BIC ne possède pas de personnel salarié au 31 décembre 2017.

Un membre des organes de Direction a pris sa retraite en 2016. Un autre membre bénéficie d'un régime complémentaire de retraite (régime à prestations définies, de type additif) pour lequel il a validé le nombre maximal d'années prévu par le règlement et pour lequel le Conseil d'Administration de mai 2016 a décidé qu'il n'acquerrait aucun droit supplémentaire pendant la durée de son nouveau mandat.

NOTE 14 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier qui s'élève à 628 887 milliers d'euros se compose des éléments suivants :

La filiale BIC Clichy a fait l'objet d'une fusion dans les comptes de Société BIC au 30 septembre 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Le boni de fusion correspond à la différence entre la situation nette de BIC Clichy et la valeur de titres de BIC Clichy dans les comptes de SOCIÉTÉ BIC au 31 décembre 2016.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Dividendes encaissés	19 397	115 712
Boni de fusion	-	492 377
Reprises sur provisions nettes de dotations	3 082	21 442
Différences nettes de change	5 718	(2 230)
Autres	(631)	1 586
RÉSULTAT FINANCIER	27 566	628 887

NOTE 15 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est principalement composé de :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Plus/(Moins)-value sur cession d'immobilisations	6	36
Provision pour risques (nette de reprise)	20 524	4 838
Régularisations d'impôt	(925)	(3 831)
Restitution de la taxe de 3 % sur distributions (dividendes) pour les périodes 2013 à 2017	-	24 484
Abandons de créances filiales	(20 396)	(5 088)
Pertes sur liquidation filiales	-	(1 952)
Autres	(4 239)	(4 156)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(5 030)	14 331



NOTE 16 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	788 846	(59 427)	729 419
Résultat exceptionnel	14 330	4 376	18 706
TOTAL	803 176	(55 051)	748 125

NOTE 17 INTÉGRATION FISCALE

SOCIÉTÉ BIC est la société mère du Groupe intégré fiscalement qui est composé, au 31 décembre 2017, des sociétés suivantes : BIC Sport, BIMA 83, BIC Écriture 2000, BIC Services, Conté, Société Immobilière BIC Clichy, Société Immobilière Valiton Gesnouin, BIC Rasoirs, Société du Briquet Jetable 75, BIC Graphic France, BIC Assemblage, BIC Technologies, BIC International Development

anciennement Compagnie de Moulages, DAPE 74 Distribution, Stypen, Électro-Centre et BIC Éducation.

SOCIÉTÉ BIC, en tant que société mère, constate dans ses comptes le gain ou la perte lié(e) aux effets de l'intégration fiscale. À ce titre, SOCIÉTÉ BIC a constaté en 2017 un gain de 1 812 859 euros.

NOTE 18 PRINCIPAUX ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE L'ASSIETTE DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2017
C3S	1 248
Provisions sur comptes courants	21
Provisions pour risques	806
Provisions sur créances clients	2 309
Change	(3 761)
Placements	271
Provisions actions gratuites	21 584
Autres	201
TOTAL	22 679
Allègement de la charge fiscale future	(7 808)





INFORMATIONS RELATIVES AU HORS BILAN

NOTE 19 INSTRUMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Les principaux instruments financiers hors bilan de SOCIÉTÉ BIC sont les suivants :

19.1 Instruments dérivés de change

Les nominaux de couvertures en devises sont convertis en euros au taux de clôture du mois de décembre 2017.

La valorisation des couvertures est conforme aux pratiques de marché aussi bien en termes de données (courbes de taux, spots, courbes de volatilité) qu'en modèle de calculs.

Détail du portefeuille d'opérations à terme

Couvertures	Nominal (en euros)	Valeur de marché (en euros)	Type de couverture
Flux commerciaux 2018	312 067 293	17 369 634	Terme
Flux commerciaux 2019	10 422 747	(134 255)	Terme
Dividendes intra-Groupe	465 732	1 849	Terme
Prêts/emprunts	158 095 620	(174 431)	Swap de devises
TOTAL	481 051 392	17 062 797	

Détail du portefeuille d'options

Couvertures	Options achetées Nominal (en euros)	Options vendues Nominal (en euros)	Valeur de marché (en euros)	Type de couverture
Flux commerciaux 2018	101 750 170	156 976 157	4 407 166	Option
Flux commerciaux 2019	5 838 442	13 006 760	(37 669)	Option
Dividendes intra-Groupe	-	-	-	Option
TOTAL	107 588 612	169 982 917	4 369 497	

À la clôture de décembre 2017, SOCIÉTÉ BIC avait contracté :

- des contrats de dérivés (options de change et couvertures à terme), arrivant à échéance au cours des exercices 2018 et 2019 d'une contre-valeur de 600,1 millions d'euros de nominal brut. Ces opérations protègent une part significative du risque de change transactionnel du Groupe sur la base des prévisions de flux, et concernent les risques sur le dollar américain, la livre sterling, le yen, le dollar canadien, le dollar australien, le dollar néo-zélandais, le franc suisse, le zloty polonais, le leu roumain et le peso mexicain. La valeur de marché de ces opérations est positive de 21,6 millions d'euros ;

- des contrats de dérivés (options de change et couvertures à terme), arrivant à échéance au cours de l'exercice 2018 à fin de couverture des dividendes intra-Groupe reçus en devises étrangères, et d'une contre-valeur brute de 0,5 million d'euros. La valeur de marché de ces opérations est non significative ;
- des swaps de change d'une contre-valeur de 158,1 millions d'euros. Ces swaps permettent la liquidité du Groupe en devises et protègent les positions de prêts/emprunts intra-Groupe en devises. La valeur de marché de ces opérations est négative de 174 431 euros.

Pour l'année 2018, l'exposition au risque de change transactionnel du Groupe est couverte à plus de 90 %.

19.2 Dérivés de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2017, il n'y a pas de dérivés de taux.

Tous les besoins de financement locaux sont directement indexés sur une base de taux variable. La survenance de positions emprunteuses est non significative et trop ponctuelle pour générer un besoin de couverture.





NOTE 20 ENGAGEMENTS HORS BILAN

20.1 Garanties

Le tableau suivant des avals, cautions et garanties représente les engagements de SOCIÉTÉ BIC. Tous les engagements significatifs figurent dans ce tableau.

Il n'existe pas de nantissement d'actif ou d'actions inscrites au nominatif pur.

Avals, cautions et garanties données

(en milliers d'euros)	Échéances				
	31 déc. 2016	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31 déc. 2017
Avals et cautions	4 800	-	-	-	-
Autres garanties et engagements	20 511	500	1 000	19 608	21 108
TOTAL	25 311	500	1 000	19 608	21 108

Avals, cautions et garanties reçues

(en milliers d'euros)	Échéances				
	31 déc. 2016	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31 déc. 2017
Garanties de lignes de crédit	3 599	4 004	-	-	4 004
Avals et cautions	397	397	-	-	397
TOTAL	3 996	4 401	-	-	4 401

20.2 Engagements financiers de retraites

(en milliers d'euros)	31 déc. 2017
Montant des indemnités de départ à la retraite	5 740
ENGAGEMENT DE RETRAITE NET	5 740





INFORMATIONS DIVERSES

NOTE 21 COURS DE BOURSE

(en euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Action BIC	129,15	91,66

NOTE 22 PLANS DE STOCK-OPTIONS

Dans le cadre d'une politique recommandée et agréée par le Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé de ne plus attribuer de stock-options à compter de 2011 et de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions. Les quelque 500 cadres qui bénéficiaient de stock-options au titre de

leur position hiérarchique (cadres éligibles) recevront des actions sous conditions de performance à trois ans. Pour remplacer les programmes de stock-options récompensant les employés « au choix », des actions sans condition de performance sont attribuées.

	Plan 13
Date de l'Assemblée Générale	12 mai 2010
Date du Conseil d'Administration	16 décembre 2010
Nombre de bénéficiaires	643
Nombre d'options de souscription	382 950
<ul style="list-style-type: none">dont nombre attribué aux membres du Comité de Direction dans sa composition au 31 décembre 2017	1 000
Première date d'exercice de l'option	17 décembre 2013
Date d'expiration de l'option	15 décembre 2018
Prix d'exercice (en euros) ^(a)	63,71
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2017	261 350
Options de souscription d'actions caduques au 31 décembre 2017	42 850
Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2017	78 750

(a) Aucun rabais n'a été consenti sur le prix.

Messieurs Bruno et François Bich ne se sont vu attribuer aucune option dans ce plan.





NOTE 23 TITRES DE PARTICIPATION

23.1 Tableau des filiales et participations

	Nombre de titres	A : Actions P : Parts	% de participation	Valeur d'inventaire nette	Prêts nets	Capital social	Devise
I – Filiales françaises							
BIC Assemblage SARL	1 000	P	100 %	15 245	-	15 240	EUR
BIC International Development SASU	65 000	A	100 %	1 478 761	-	990 600	EUR
Société du Briquet Jetable 75 SASU	2 954 600	A	100 %	40 568 296	-	45 028 104	EUR
BIC Rasoirs SASU	131 291	A	100 %	6 128 497	-	5 999 999	EUR
Bima 83 SASU	23 689	A	100 %	5 550 661	-	355 335	EUR
BIC Technologies SA	14 039 568	A	99 %	5 139 252	-	7 440 988	EUR
BIC Services SASU	69 625	A	100 %	1 042 612	-	1 061 085	EUR
Conté SASU	5 465 181	A	100 %	34 270 085	-	27 325 905	EUR
Électro-centre SASU	4 000	A	100 %	837 875	-	60 960	EUR
BIC Écriture 2000 SASU	3 202 500	A	100 %	51 302 021	-	39 198 600	EUR
Société Immobilière Valiton Gesnouin SASU	748 440	A	100 %	18 777 264	-	14 295 204	EUR
Société Immobilière BIC Clichy SASU	65 595	A	100 %	2 498 167	-	997 044	EUR
BIC Éducation SASU	1 000	A	100 %	841 915	-	1 000 000	EUR
BIC Graphic France SASU	5 000	A	100 %	315 904	-	76 200	EUR
BIC Sport SASU	489 750	A	100 %	5 701 593	-	1 812 075	EUR
Stypen SASU	151 500	A	100 %	1 702 518	-	2 121 000	EUR
Dape 74 Distribution SASU	70 000	A	100 %	910 000	-	1 070 000	EUR
Sous-total I				177 080 666			
II – Filiales étrangères							
BIC Erzeugnisse GmbH - Allemagne	2	P	100 %	16 345 730	-	664 700	EUR
BIC Verwaltungs GmbH - Allemagne	2	P	100 %	73 814	-	50 000	EUR
BIC GmbH - Allemagne	1	P	100 %	-	-	25 600	EUR
BIC Portugal SA - Portugal	464 715	A	100 %	6 586 179	-	2 323 575	EUR
BIC Slovakia SRO - Slovaquie	1	P	100 %	15 444 502	-	15 574 255	EUR
BIC Belgium SPRL - Belgique	136 410	A	100 %	51 939 519	-	39 902 086	EUR
BIC Netherland B.V. - Pays-Bas	450	A	100 %	9 216 000	-	5 204 750	EUR
BIC Nordic AB - Suède	110 295	A	100 %	12 261 705	-	11 029 500	SEK
BIC (Austria) Vertriebsgesellschaft GmbH - Autriche	1	P	100 %	381 123	-	109 009	EUR
SOCIÉTÉ BIC (Suisse) SA - Suisse	2 000	A	100 %	7 747 853	-	2 000 000	CHF
BIC UK Ltd. - Royaume-Uni	12 000 000	A	100 %	85 133 465	-	1 500 000	GBP
BIC (Ireland) Private Company Limited - Irlande	50 000	A	100 %	6 072 660	-	63 487	EUR
BIC Iberia SA - Espagne	2 052 145	A	100 %	81 612 686	-	12 333 391	EUR
BIC Italia SPA - Italie	5 000 000	A	100 %	24 580 000	-	5 150 000	EUR
BIC Violex SA - Grèce	13 895 505	A	51 %	13 692 742	-	43 175 000	EUR
BIC Polska SP ZOO - Pologne	485 430	P	100 %	7 439 031	-	24 271 500	PLN
BIC (Romania) Marketing & Distribution SRL - Roumanie	641 818	A	100 %	1 950 234	-	6 418 180	RON
BIC CIS ZAO - Russie	34 028 258	A	100 %	10 049 727	-	357 296 709	RUB
BIC Ukraine CA - Ukraine	-	-	100 %	3 300 471	-	34 168 470	UAH
BIC Pazarlama Ltd. Sti. - Turquie	89 930	A	100 %	4 468 228	-	13 489 500	TRY
BIC Corporation - États-Unis	22 769 073	A	100 %	318 192 042	-	16 106 978	USD
BIC International Co. - États-Unis	100	A	100 %	1	-	1	USD
BIC Australia Pty. Ltd. - Australie	700 000	A	100 %	11 927 000	-	700 000	AUD
BIC (NZ) Ltd. - Nouvelle-Zélande	332 500	A	100 %	2 966 000	-	665 000	NZD
BIC Amazonia SA - Brésil	274 485 734	A	100 %	18 565 900	-	662 059 590	BRL
BIC Argentina SA - Argentine	295 135 938	A	95 %	21 753 380	-	295 135 938	ARS
BIC Andina Peru SA - Pérou	108	A	99 %	-	-	5 400 000	PEN
BIC Colombia SAS - Colombie	637 483	A	71 %	3 385 614	-	9 000 000	COP
Bic Technologies Asia Ltd. - Hong Kong	7 800 000	P	100 %	-	-	7 800 000	HKD
BIC Stationery (Shanghai) Co. Ltd. - Chine	-	-	100 %	2 657 408	-	14 408 000	USD
BIC Product (Singapore) Pte. Ltd. - Singapour	297 000	A	99 %	33 865	-	300 000	SGD
BIC Product (Asia) Pte. Ltd. - Singapour	5 627 602	A	100 %	-	-	5 627 602	SGD
Ball Point Manufacturing Co. - Iran	90	A	45 %	-	-	16 000 000	IRR





ÉTATS FINANCIERS

Comptes sociaux de SOCIÉTÉ BIC (normes françaises)

	Nombre de titres	A : Actions P : Parts	% de participation	Valeur d'inventaire nette	Prêts nets	Capital social	Devise
BIC India Pvt. Ltd. - Inde	8 087 396	A	100 %	-	-	80 873 960	INR
BIC Product (Korea) Ltd. - Corée du Sud	345 320	A	100 %	-	-	1 726 600 000	KRW
BIC Product (Thailand) Ltd. - Thaïlande	1 714 000	A	100 %	-	-	171 400 000	THB
Mondial Sdn. Bhd. - Malaisie	1 140 000	A	30 %	-	-	3 800 000	MYR
BIC Product (Malaysia) Sdn. Bhd. - Malaisie	1 260 000	A	100 %	-	-	1 260 000	MYR
BIC (Nantong) Plastic Products Co. Ltd. - Chine	-	-	100 %	16 108 937	-	20 300 000	USD
BIC JAPAN Co. Ltd. - Japon	750	A	100 %	2 550 763	-	100 000 000	JPY
BIC Cello (India) Pvt Ltd. - Inde	8 333 334	A	100 %	177 433 803	-	83,333,340	Rs.
BIC Cello Exports Private Ltd. - Inde	18 800 000	A	100 %	86 972 970	-	188,000,000	Rs.
BIC Bizerte - Tunisie	216 999	P	100 %	27 700 000	-	21 700 000	EUR
BIC Middle East FZ-LLC - E.A.U.	20 300	P	100 %	2 053 061	-	7 105 000	USD
BIC Maroc SARL - Maroc	791 000	P	100 %	7 312 376	-	56 500 000	DHS
Sous- total II				1 057 908 789			
III – Participations							
BIC Graphic Europe SA - Espagne	1	A	0,01 %	245	-	1 303 330	EUR
BIC Holdings Southern Africa Pty. Ltd. - Afrique du Sud	41 860	A	5 %	1 522 934	-	8 372	ZAR
BIC Chile SA - Chili	1	P	0,01 %	-	-	480 000	USD
Sous- total III				1 523 179			
TOTAL				1 236 512 634			

Le chiffre d'affaires, le résultat et les capitaux propres autres que le capital social des filiales et participations ne sont pas communiqués pour des raisons de confidentialité liée à la stratégie commerciale et industrielle.

Il est mentionné, en application de l'article L. 232-1 du Code de commerce, que SOCIÉTÉ BIC ne dispose pas de succursale.

23.2 Analyse des mouvements des titres de participation

(en milliers d'euros)

Montant net des titres de participation au 31 décembre 2016	862 184
Acquisitions, augmentations de capital, créations et cessions 2017	
Fusion BIC Clichy	478 441
BIC Argentina SA	13 070
BIC Stationery (Shanghai) Co. Ltd. - Chine	1 704
BIC Belgium	(84 334)
BIC (Shanghai) Stationery Manufacturing Co. Ltd - Chine (liquidation)	(2 985)
BIC Hungaria k.f.t. (liquidation)	(199)
BIC India Pvt. Ltd. - Inde (liquidation)	(1 797)
Sheaffer Slovakia (liquidation)	(5 020)
(Dotations)/Reprises de provisions 2017	
Fusion BIC Clichy	(29 250)
BIC Éducation SASU	(37)
BIC (Nantong) Plastic Products Co. Ltd.	(655)
BIC Stationery (Shanghai) Co. Ltd. - Chine	(1 807)
BIC Technologies SA	(137)
BIC Product (Singapore) Pte. Ltd. - Singapour	(130)
BIC Pazarlama Ltd. Sti.	(1 159)
BIC Middle East FZ-LLC	79
BIC CIS ZAO	2 622
BIC Hungaria k.f.t. (liquidation)	199
BIC India Pvt. Ltd. - Inde (liquidation)	1 797
BIC Polska SP ZOO	2 235
BIC (Romania) Marketing & Distribution SRL	914
BIC Ukraine CA	175
Sheaffer Slovakia (liquidation)	602
MONTANT NET DES TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 236 512



5. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES COMPTES SOCIAUX

Tableau des résultats de SOCIÉTÉ BIC au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2014	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2017
1 – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	181 976 098	183 213 854	183 139 039	181 649 411	178 126 244
Nombre d'actions émises	47 637 722	47 961 742	47 942 157	47 552 202	46 629 907
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2 – Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	591 748 483	611 424 057	661 573 108	675 728 517	715 515 323
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	227 503 156	249 664 309	280 814 295	154 721 960	782 139 238
Impôt sur les bénéfices	29 267 191	53 444 920	55 985 737	49 849 725	55 051 438
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	185 282 676	195 350 462	210 665 506	118 634 879	748 125 345
Montant des bénéfices distribués ^(a)	119 959 980	134 247 645	278 271 488	161 060 428	158 177 021
3 – Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	4,16	4,09	4,69	2,21	15,59
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	3,89	4,07	4,39	2,49	16,04
Dividende versé à chaque action	2,60	2,85	5,90	3,45	3,45
4 – Personnel					
Effectif non salarié	3	3	3	2	2
Montant de la masse salariale	1 325 148	1 440 406	1 502 331	811 476	636 303
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 190 885	794 168	983 317	3 628 184	2 229 864

(a) Appliqué au nombre d'actions émises au 31 décembre net des actions propres. Le montant définitif est fonction du nombre d'actions prétendant au dividende le jour du paiement.

Publication des délais de règlement des clients

Article L. 441-6-1 du Code de commerce

(en milliers d'euros)	Total	Courant	Échéance dépassée de		
			30 jours	60 jours	90 jours
Au 31 décembre 2017	134 143	117 053	1 442	1 581	14 067
Au 31 décembre 2016	131 027	113 116	2 053	2 973	12 885

Publication des délais de règlement des fournisseurs

Article L. 441-6-1 du Code de commerce

SOCIÉTÉ BIC a opté pour le paiement des factures fournisseurs à échéance 60 jours date de facture.

(en milliers d'euros)	Total	Courant	Échéance dépassée de		
			30 jours	60 jours	90 jours
Au 31 décembre 2017	55 854	49 162	4 447	696	1 549
Au 31 décembre 2016	53 284	48 002	2 381	1 164	1 737



5.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale des Actionnaires de SOCIÉTÉ BIC,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SOCIÉTÉ BIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont des attestations sur des informations de nature comptable et financière établies à la demande des sociétés concernées.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.f de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable lié à la première application du Règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

III. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 1 236,5 millions d'euros, soit 70% du total de l'actif. Ils sont comptabilisés à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage d'un titre devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Comme indiqué en note 2.d) de l'annexe des comptes annuels, la valeur d'usage est établie par référence aux capitaux propres des participations considérées, celle-ci étant le cas échéant ajustée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Notre appréciation de ces évaluations s'est fondée sur le processus mis en place par la société pour déterminer la valeur d'usage des titres de participation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- vérifier les montants des capitaux propres des participations considérées et analyser la cohérence des ajustements, retenus par la Direction, relatifs aux perspectives de développement et de résultat ;
- tester, pour une sélection de titres, l'exactitude arithmétique des valeurs d'usages déterminées.

Evaluation des remises de fin d'année ou de rabais commerciaux

Risque identifié

La société est engagée dans le cours normal de ses activités dans la contractualisation de certaines remises de fin d'année, de rabais commerciaux généralement fondés sur des volumes d'achat ou des éléments de participation à des efforts commerciaux avec ses principaux clients (les « remises »).

Les charges à payer afférentes à ces remises sont déterminées sur la base de l'appréciation de la direction en fonction des clauses contractuelles et relations opérationnelles de chaque client.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison du degré de jugement important qui s'exerce dans la détermination et l'utilisation de ces montants.

Notre réponse

Nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces charges à payer sont constituées en fin d'année.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'identifier et recenser les clauses contractuelles qui font naître une obligation de remise ;
- vérifier par sondage les calculs de charges à payer en remontant aux clauses contractuelles ;
- apprécier la fiabilité des estimations de la charge à payer dans le temps en comparant le montant effectivement accordé à son évaluation initiale à la clôture des exercices précédents (« *backtesting* » pour une sélection de clients et contrats retenus sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs).

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



V. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de SOCIETE BIC par l'Assemblée Générale du 4 mai 1999 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2007 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2017, Deloitte & Associés était dans sa dix-neuvième année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la onzième année.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.





Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vianney MARTIN

Deloitte & Associés

François BUZY





5.5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de l'engagement suivant, déjà approuvé par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Plan de retraite de type additif

Le Conseil d'Administration du 19 mai 2005 a autorisé l'adoption d'un plan de retraite de type additif, qui s'est substitué au plan en vigueur depuis 1986. Les bénéficiaires sont les cadres supérieurs et dirigeants sociaux de BIC en France, de grade 6, membres du Comité de Direction du Groupe, qui achèveront leur carrière au sein du Groupe.

Le montant de la retraite supplémentaire aux régimes obligatoires sera égal à 1,25% de la rémunération finale par année de participation au plan, avec un maximum de 20 années, soit un montant maximum de retraite de 25% de la rémunération de référence.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 18 mai 2016, a décidé de geler les droits de Madame Marie-Aimée Bich-Dufour au titre de ce régime, avec effet au 18 mai 2016.

Personne concernée : Madame Marie-Aimée Bich-Dufour, Directeur général délégué.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vianney MARTIN

Deloitte & Associés

François BUZY





INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR

6.1. Informations sur la Société	254
Histoire et évolution de la Société	254
Acte constitutif et statuts	254
6.2. Capital social	256
Tableau d'évolution du capital de la Société au cours des trois dernières années	256
Autorisations d'augmentation de capital à la clôture de l'exercice 2017	256
6.3. Actionnariat	258
Répartition du capital social	258
Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	259
Franchissements de seuil	259
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ou de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	259
6.4. Actions propres et rachat d'actions	260
Actions propres de SOCIÉTÉ BIC au 31 décembre 2017	260
Opérations réalisées en 2017 dans le cadre du programme de rachat d'actions	260
Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale du 16 mai 2018	261
6.5. Relations avec les investisseurs	262
6.6. Informations boursières	263
Intermédiaire financier	263





6.1. Informations sur la Société

HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

Raison Sociale : SOCIÉTÉ BIC

Nom commercial : BIC

Lieu et numéro d'immatriculation de l'émetteur

Lieu d'enregistrement : Nanterre

Numéro d'immatriculation : 552 008 443

Code APE :

- 7010Z – Activités des sièges sociaux
- 3299Z – Autres activités manufacturières n.c.a

Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

Date de constitution : 3 mars 1953

Date d'expiration : 2 mars 2052, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

Siège social et forme juridique de l'émetteur

Siège social : 14, rue Jeanne d'Asnières – 92110 Clichy – France

Téléphone : 33 (0)1 45 19 52 00

Forme juridique et législation de l'émetteur : Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions prévues par le Code de commerce.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun événement significatif n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur

Aucun événement important n'est à signaler en dehors de ceux mentionnés dans la *Présentation du Groupe* – § 1.2. *Histoire*.

ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la Société. Les statuts sont également disponibles sur le site Internet bicworld.com (partie Information réglementée).

Objet social

Extrait des statuts (article 3) – « Objet social »

« La Société a pour objet en tous pays, l'achat, la vente, la commission, le courtage, la représentation, la fabrication, l'exploitation, l'importation et l'exportation de tous biens meubles corporels ou incorporels et spécialement de tout ce qui sert à l'écriture.

Et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La Société pourra faire toutes opérations rentrant dans son objet, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers comme représentant, concessionnaire ou intermédiaire, à la commission, au courtage, en régie, comme locataire, fermière, gérante, soit en participation, soit en association, sous quelque forme que ce soit. »

Membres des organes d'Administration et de Direction

Cf. *Gouvernement d'entreprise* – § 3.1. *Organes d'Administration et de Direction*.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

Droit de vote double

Extrait des statuts (article 15.5) – « Assemblées d'Actionnaires »

« Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double susvisé. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

Indivisibilité des actions

Extrait des statuts (article 8 *ter*) – « Indivisibilité des actions »

1. « Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. À défaut d'accord entre eux, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande du copropriétaire le plus diligent.
2. Si les actions sont grevées d'usufruit, leur inscription en compte doit faire ressortir l'existence de l'usufruit. Sauf convention contraire notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Toutefois, nonobstant toute convention contraire, lorsque l'usufruit résulte d'une donation de la nue-propriété d'actions réalisée sous le bénéfice des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts, le droit de vote de l'usufruitier est limité aux décisions concernant l'affectation des bénéfices. Pour toutes les autres décisions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire ou de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le droit de vote appartient au nu-proprétaire. L'usufruitier et le nu-proprétaire doivent notifier à la Société qu'ils entendent se placer sous le bénéfice de ces dispositions. »

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les statuts ne fixent pas de condition particulière pour modifier les droits des actionnaires.

Assemblée Générale – Mode de convocation – Conditions d'admission – Conditions d'exercice du droit de vote

Extrait des statuts (article 15) – « Assemblée d'Actionnaires »

« 15.1. Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

15.2. Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de réunion, les actionnaires peuvent participer et voter à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication et télétransmission permettant leur identification, dans les conditions législatives et réglementaires applicables au moment de son utilisation. Ces actionnaires sont réputés présents ou représentés.

15.3. Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

Sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de réunion, les actionnaires peuvent utiliser à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de procuration ou de vote à distance

proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée. Ces actionnaires sont alors réputés présents ou représentés.

La procuration ou le vote ainsi adressés avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant la date d'inscription fixée par l'article R. 225-85 du Code de commerce, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure ».

Disposition ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Cf. 6.3. Actionnariat.

Disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Extrait des statuts (article 8 *bis*) – « Franchissement de seuils »

« Toute personne physique ou morale, agissant seule et/ou de concert, venant à détenir de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-9 et L. 233-10 du Code de commerce, un nombre de titres représentant une fraction du capital et/ou des droits de vote égale ou supérieure à 2 % et, à compter de ce seuil, à tout multiple entier de 1 %, est tenue de porter à la connaissance de la Société le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital (et les droits de vote qui y sont potentiellement attachés) qu'elle détient seule et/ou de concert, directement et/ou indirectement. L'information doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions et délai, lorsque la participation au capital social devient inférieure aux seuils ci-dessus.

À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la Société, l'actionnaire qui n'aurait pas procédé régulièrement aux déclarations prévues au présent article est privé des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée pour toute Assemblée d'Actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. »

Une résolution modifiant cet article des statuts sera soumise à l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2018 (cf. chapitre 7).

Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, régissant les modifications du capital, plus strictes que la loi ne le prévoit

Sans objet.





6.2. Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social en circulation de SOCIÉTÉ BIC s'élève à 178 126 245,74 euros composé de 46 629 907 actions d'un montant nominal de 3,82 euros. Les actions émises sont entièrement libérées.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Date	Nature de l'opération	Montant de la variation du capital (en euros)	Impact prime d'émission/réserves (en euros)	Montants successifs du capital (en euros)	Nombre d'actions à l'issue de l'opération
2017 (CA du 13 décembre)	Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'AG du 10 mai 2017	(3 804 162,28)	(93 333 700,56)	177 914 677,86	46 615 862
2017 (CA du 13 décembre)	Émission d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions dans le cadre de plans de stock-options	334 570,88	4 095 176,58	181 718 840,14	47 611 716
2016 (CA du 10 décembre)	Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'AG du 18 mai 2016	(1 724 114,98)	(54 063 361,01)	181 384 269,26	47 524 132
2016 (CA du 10 décembre)	Émission d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions dans le cadre de plans de stock-options	157 914,98	1 913 145,41	181 542 184,24	47 975 471
2015 (CA du 16 décembre)	Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'AG du 6 mai 2015	(688 413,66)	(25 622 684,34)	182 427 392,84	47 934 132
2015 (CA du 16 décembre)	Émission d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions dans le cadre de plans de stock-options	680 991,40	8 984 556,85	183 108 384,24	48 114 345

CA : Conseil d'Administration.

AG : Assemblée Générale.

AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017

SOCIÉTÉ BIC dispose, au 31 décembre 2017, des autorisations suivantes qui lui ont été accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires :

I. Autorisation d'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription ^(a)

Montant maximal (en millions d'euros)	Actions : 50 Valeurs Mobilières Composées : 650
Date	18 mai 2016 (résolutions 15 et 16)
Durée	26 mois
Date limite de validité	17 juillet 2018
Utilisation en 2017	Non
Prix d'émission	Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et/ou des Valeurs Mobilières Composées (et des actions auxquelles elles donneront droit) est fixé par le Conseil d'Administration, avec ou sans prime, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

(a) Articles L. 225-129, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce.





II. Autorisation d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ^(b)

Montant maximal	Montant global maximal des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes susceptibles d'être incorporées au capital social et qui existeront lors de la décision d'augmentation du capital, déduction faite du montant éventuellement nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant accès à des actions de la Société.
Date	18 mai 2016 (résolution 17)
Durée	26 mois
Date limite de validité	17 juillet 2018
Utilisation en 2017	Non

(b) Articles L. 225-129 et L. 225-130 du Code de commerce.

III. Autorisations d'augmentation de capital en faveur des salariés et mandataires sociaux

	Actions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ^(c)	Attributions gratuites d'actions à émettre ^(d)	Options d'actions ^(e)
Montant maximal	3 % du capital social	4 % du capital social sur les 38 mois (dont un maximum de 0,4 % pour les mandataires sociaux) et 6 % du capital social (en tenant compte des options d'actions)	2 % du capital social sur les 38 mois (dont un maximum de 0,8 % pour les mandataires sociaux) et 6 % du capital social (en tenant compte des attributions gratuites d'actions)
Date	18 mai 2016 (résolution 18)	18 mai 2016 (résolution 20)	18 mai 2016 (résolution 21)
Durée	26 mois	38 mois	38 mois
Date limite de validité	17 juillet 2018	17 juillet 2019	17 juillet 2019
Utilisation en 2017	Non	Non	Non
Prix d'émission	Déterminé par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail	-	Ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action à la Bourse de Paris sur le marché à règlement mensuel, lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties

(c) Articles L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

(d) Articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

(e) Articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Le texte de ces délégations est disponible sur le site www.bicworld.com/fr/investisseurs/actionnaires/AGM.





6.3. Actionnariat

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-dessous énumère les actionnaires qui, à la connaissance de la Société, détiennent plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société. La Société n'a connaissance d'aucun

autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Ce tableau donne également des informations sur les actions autodétenues par SOCIÉTÉ BIC.

31 déc. 2017

Nom	Nombre d'actions	% d'actions (environ)	Nombre de droits de vote théoriques ^{(c)(d)}	% de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en AG ^{(c)(d)}	% de droits de vote exerçables en AG
Concert familial Bich, dont ^(a) :	20 566 738	44,11	40 946 702	60,14	40 946 702	60,84
• SOCIÉTÉ M.B.D.	12 705 000	27,25	25 347 000	37,23	25 347 000	37,66
• Famille Bich (hors M.B.D.)	7 861 738	16,86	15 599 702	22,91	15 599 702	23,18
Autres actionnaires	25 281 674	54,22	26 352 963	38,71	26 352 963	39,16
Autodétention ^(b)	781 495	1,68	781 495	1,15	-	-
TOTAL	46 629 907	100	68 081 160	100	67 299 665	100

31 déc. 2016

Nom	Nombre d'actions	% d'actions (environ)	Nombre de droits de vote théoriques ^{(c)(d)}	% de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en AG ^{(c)(d)}	% de droits de vote exerçables en AG
Concert familial Bich, dont ^(a) :	20 543 956	43,20	40 913 554	59,21	40 913 554	59,96
• SOCIÉTÉ M.B.D.	12 689 506	26,69	25 331 506	36,66	25 331 506	37,13
• Famille Bich (hors M.B.D.)	7 854 450	16,51	15 582 048	22,55	15 582 048	23,83
Autres actionnaires	26 140 226	54,97	27 316 596	39,53	27 316 596	40,04
Autodétention ^(b)	868 020	1,83	868 020	1,26	-	-
TOTAL	47 552 202	100	69 098 170	100	68 230 150	100

31 déc. 2015

Nom	Nombre d'actions	% d'actions (environ)	Nombre de droits de vote théoriques ^{(c)(d)}	% de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en AG ^{(c)(d)}	% de droits de vote exerçables en AG
Concert familial Bich, dont ^(a) :	20 481 818	42,72	40 841 149	58,79	40 841 149	59,46
• SOCIÉTÉ M.B.D.	12 642 000	26,37	25 284 000	36,40	25 284 000	36,81
• Famille Bich (hors M.B.D.)	7 839 818	16,35	15 557 149	22,39	15 557 149	22,65
Autres actionnaires	26 682 841	55,66	27 845 464	40,09	27 845 464	40,54
Autodétention ^(b)	777 498	1,62	777 498	1,12	-	-
TOTAL	47 942 157	100	69 464 111	100	68 686 613	100

(a) Le concert familial Bich est composé de SOCIÉTÉ M.B.D. (société en commandite par actions) et des membres de la famille Bich détenant une participation directe dans SOCIÉTÉ BIC. La plupart des membres de la famille Bich détiennent à la fois une participation directe dans SOCIÉTÉ BIC et une participation indirecte au travers de SOCIÉTÉ M.B.D.

(b) Actions autodétenues privées du droit de vote.

(c) L'écart entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote est lié à l'existence de droits de vote double (cf. § 6.1. Informations sur la Société).

(d) Les droits de vote liés aux actions autodétenues sont compris dans les droits de vote théoriques, mais exclus des droits de vote effectivement exerçables.



À la connaissance de la Société, il n'y a pas de pactes d'actionnaires prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions BIC, ni d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

Il est précisé que la SOCIÉTÉ M.B.D., holding de la famille Bich détenant plus de 20 % du capital et des droits de vote, a conclu divers engagements collectifs de conservation de titres BIC portant sur au moins 12 millions de ces titres. Ces engagements ont été conclus, pour les plus anciens, depuis le 15 décembre 2003 et sont, pour la majorité d'entre eux, toujours en vigueur. Ils incluent divers membres du concert familial afin de permettre à ces derniers, le cas échéant, de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts. Les dirigeants suivants sont partis à tous ou à certains accords : Bruno Bich, Gonzalve Bich, Marie-Aimée Bich-Dufour. Tous les signataires ont des liens personnels étroits avec des dirigeants et aucun d'eux – à l'exception de la SOCIÉTÉ M.B.D. – ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

Hormis l'attribution d'un droit de vote double aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis plus de deux ans, aucun droit de vote particulier n'est conféré aux principaux actionnaires.

La Société étant contrôlée comme décrit dans le tableau ci-dessus, la prévention d'un éventuel exercice abusif du contrôle par un actionnaire est assurée par les réunions régulières du Conseil d'Administration et par la présence de quatre administrateurs indépendants et majoritaires au sein des comités (Comité d'Audit, Comité des Rémunérations et Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE).

PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

Il n'existe pas de contrat d'intéressement ou de participation au titre de l'émetteur (SOCIÉTÉ BIC n'a pas de personnel salarié), mais chaque filiale peut disposer de son propre accord selon la loi applicable. Les plans d'options et d'actions gratuites mis en place sont présentés dans la Note 23 des comptes consolidés. Au 31 décembre 2017, il n'y a aucune participation des salariés au capital (telle que définie par l'article L. 225-102 du Code de Commerce).

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

À la connaissance de la Société, aucun franchissement de seuil légal n'a été déclaré en 2017 et jusqu'au 7 mars 2018.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE OU DE RETARDER OU D'EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE (ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

À la connaissance de la Société, aucun élément autre que ceux tenant aux éléments visés ci-dessous n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique, ou ne peut avoir pour effet de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle :

- SOCIÉTÉ M.B.D., holding familial de SOCIÉTÉ BIC, est une Société en commandite par actions ;
- les statuts prévoient :
 - l'attribution d'un droit de vote double aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins (cf. § 6.1. *Informations sur la Société*),
 - l'obligation de déclarer à la Société toute détention de capital ou de droits de vote devenue égale ou supérieure à 2 % et, à compter de ce seuil, à tout multiple entier de 1 % (cf. § 6.1. *Informations sur la Société*) ;
- des autorisations ont été données par l'Assemblée Générale aux fins d'augmenter le capital (cf. § 6.2. *Capital Social – Tableau relatif à ces autorisations*).



6.4. Actions propres et rachat d'actions

ACTIONS PROPRES DE SOCIÉTÉ BIC AU 31 DÉCEMBRE 2017

Affectation par objectif ^(a)	Nombre d'actions	% du capital	Valeur nominale (en euros)
Contrat de liquidité	11 288	0,02	43 120,16
Couverture de plans d'attribution gratuite d'actions	770 207	1,65	2 942 190,74
Annulation	-	-	-
Opérations de croissance externe	-	-	-
TOTAL ^(b)	781 495	1,68	2 985 310,90

(a) Article L. 225-209 du Code de commerce.

(b) Au 31 décembre 2017, la valeur comptable des actions BIC détenues au titre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce par SOCIÉTÉ BIC s'élève à 66 627 942,65 euros. La valeur de marché de ces actions était de 71 631 831,70 euros (sur la base du cours de clôture à cette date, soit 91,66 euros).

OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2017 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Opération	Nombre d'actions	% du capital	Valeur nominale (en euros)	Cours moyen d'acquisition/cession (en euros)
Rachats d'actions (hors contrat de liquidité) ^(a)	995 854	2,14	3 804 162,28	97,54
Contrat de liquidité ^(a) :				
• Rachat d'actions	491 298	1,05	1 876 758,36	106,35
• Cession d'actions	484 558	1,04	1 851 011,56	106,38
Actions transférées pour couvrir les plans d'actions gratuites	93 265	0,20	356 272,30	64,74
Actions annulées	995 854	2,14	3 804 162,28	97,54
Actions utilisées pour des opérations de croissance externe	-	-	-	-

(a) Les frais de négociation afférents à ces opérations d'achat et de vente se sont élevés à 442 949,41 euros.

Sur les 24 derniers mois, le Conseil d'Administration a annulé 1 447 193 actions, représentant 3,10 % du capital social au 31 décembre 2017.





DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MAI 2018

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale du 16 mai 2018 une résolution tendant à autoriser le Conseil d'Administration à opérer sur les actions de la Société (cf. § 7. *Rapport du Conseil d'Administration et projet de résolutions de l'Assemblée Générale du 16 mai 2018 – Résolution 5*). Si cette résolution est approuvée, le Conseil d'Administration entend mettre en œuvre le programme de rachat d'actions ci-dessous décrit. Ce paragraphe vaut descriptif de programme de rachat d'actions au sens des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ AU 1^{ER} MARS 2018

Affectation par objectifs	Nombre d'actions
Contrat de liquidité	19 467
Couverture de plans d'attribution gratuite d'actions	756 107
Annulation	100 009
Opérations de croissance externe	-
TOTAL	875 583

Si l'Assemblée Générale du 16 mai 2018 approuve la résolution susvisée, le Conseil d'Administration sera autorisé à racheter, pour un montant maximal de 1,4 milliard d'euros, un nombre d'actions représentant au plus 10 % du capital social à la date de la décision d'acquisition (soit, à titre indicatif et au 1^{er} mars 2018, 4 663 409 actions) en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;

- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de les attribuer aux salariés et dirigeants, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achats d'actions, de l'attribution gratuite d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise ;
- de les annuler en tout ou partie, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et dans la limite de 10 % du capital existant à la date de la décision d'annulation, par période de 24 mois ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Lorsque l'objectif du rachat d'actions sera la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, les limites susvisées seront portées à 5 % du capital social à la date de la décision d'acquisition (soit, à titre indicatif et au 1^{er} mars 2018, 2 331 704 actions) et à un montant maximal de 700 millions d'euros. La Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de ses propres actions.

Le prix de rachat des actions ne pourra jamais être supérieur à 300 euros par action.

L'autorisation ainsi donnée par l'Assemblée Générale sera valable pendant 18 mois à compter du 16 mai 2018.

Elle pourra être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société conformément à la législation en vigueur.

Les acquisitions d'actions de la Société réalisées en vertu de cette autorisation devront également respecter les règles édictées par l'Autorité des marchés financiers en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché.





6.5. Relations avec les investisseurs

Le service des Relations Investisseurs a pour vocation de répondre à toutes les demandes, qu'elles proviennent des actionnaires individuels ou des investisseurs institutionnels. Les informations concernant les actionnaires, ainsi que les informations générales à caractère économique ou financier sur SOCIÉTÉ BIC sont disponibles sur le site Internet de la Société : <http://www.bicworld.com/> ou en adressant un courrier électronique à investors.info@bicworld.com ou actionnaires@bicworld.com ou encore en envoyant un courrier écrit à Groupe BIC – Relations Investisseurs – 14, rue Jeanne-d'Asnières, 92611 Clichy Cedex, France.

Tout au long de l'année, BIC organise des réunions avec des analystes et des investisseurs institutionnels lors de *road shows* ou de conférences organisées par des *brokers* sur les principales places financières. En 2017, des rencontres ont été organisées à

Paris, Londres, New York, Boston, Francfort, Edimbourg, Montréal et Toronto. Des réunions dédiées aux investisseurs ISR (Investissement Socialement Responsable) ont également été organisées.

BIC a poursuivi sa politique de communication à l'égard des investisseurs individuels en publiant une lettre d'information aux actionnaires quatre fois par an. BIC organise régulièrement des réunions dans différentes villes de France. En 2017, le service des Relations Investisseurs a rencontré les actionnaires individuels à Paris, Strasbourg et Bordeaux. Trois réunions ont d'ores et déjà été programmées pour 2018.

Un service d'information téléphonique gratuit est également à la disposition des actionnaires individuels au 0800 10 12 14 (numéro vert).





6.6. Informations boursières

Le titre BIC est coté sur Euronext Paris (cotation continue) et appartient aux indices SBF 120 et CAC Mid60.

BIC est également présent dans les indices ISR (Investissement Socialement Responsable) : CDP's Climate A List, CDP's Supplier Climate A List, Euronext Vigeo – Eurozone 120, Euronext

Vigeo – Europe 120, FTSE4Good indexes, Ethibel Pioneer and Ethibel Excellence Investment Registers, Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe, Stoxx Global ESG Leaders Index.

Son Code ISIN est : FR 0000120966.

COURS DE BIC EN 2017

	Cours de clôture	Cours moyen (clôture)	Plus haut	Plus bas	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en millions d'euros)
Décembre 2016	129,15	125,47	129,50	119,70	1 108 113	138,18
Janvier 2017	121,05	125,22	130,50	121,05	1 069 833	133,60
Février 2017	116,75	119,46	124,35	115,05	1 504 736	179,16
Mars 2017	116,80	115,74	119,05	112,55	1 557 261	180,12
Avril 2017	103,20	115,57	121,35	103,20	1 616 466	181,68
Mai 2017	108,75	108,07	111,40	102,15	2 345 859	253,20
Juin 2017	103,90	107,78	112,40	101,50	2 053 250	221,20
Juillet 2017	99,07	102,35	105,60	97,86	1 372 133	140,19
Août 2017	100,95	101,12	107,80	98,49	1 976 241	200,78
Septembre 2017	101,40	101,55	104,05	98,55	1 705 904	173,46
Octobre 2017	90,67	90,90	97,89	80,39	3 451 120	309,25
Novembre 2017	97,54	90,89	97,54	87,40	2 325 796	212,09
Décembre 2017	91,66	93,48	97,49	91,06	1 686 930	158,01
Janvier 2018	92,30	94,75	99,05	91,25	1 598 323	151,42
Février 2018	86,15	85,00	87,20	80,50	2 848 109	240,84

INTERMÉDIAIRE FINANCIER

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Département des Titres
32, rue du Champ-de-Tir
BP 81236
44312 Nantes Cedex 3 (France)





INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR
Informations boursières

7.1. Assemblée Générale Ordinaire **266**

Projet de résolutions 1 à 3 – Approbation des comptes – Affectation du résultat et fixation du dividende	266
Projet de résolution 4 – Fixation du montant des jetons de présence	267
Projet de résolution 5 – Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'opérer sur les actions de la Société	268
Projet de résolutions 6 à 9 – Renouvellement des mandats d'administrateur de John Glen, Marie-Henriette Poinot, SOCIÉTÉ M.B.D. et Pierre Vareille	271
Projet de résolution 10 – Nomination de Gonzalve Bich en qualité de nouvel administrateur	275
Projet de résolutions 11 à 14 – Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués	276
Projet de résolution 15 – Politique de rémunération des Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués	283

7.2. Assemblée Générale Extraordinaire **284**

Projet de résolution 16 – Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce	284
Projet de résolution 17 – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	285
Projet de résolution 18 – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas d'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration en application de la 17ème résolution	287
Projet de résolution 19 – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration aux fins de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	288
Projet de résolution 20 – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservée(s) aux salariés	289
Projet de résolution 21 – Suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une/des augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés visée(s) à la 20ème résolution	290
Projet de résolution 22 – Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et de dirigeants de la Société et de ses filiales	291
Projet de résolution 23 – Autorisation à donner au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société au profit de salariés et de dirigeants de la Société et de ses filiales	293
Projet de résolution 24 – Modification de l'article 8 bis « Franchissement de seuils » des statuts	294

7.3. Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire **296**

Projet de résolution 25 – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	296
--	-----

7.4. Rapports des Commissaires aux Comptes **297**

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital	297
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	298
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	299
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	300
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	301



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MAI 2018





7.1. Assemblée Générale Ordinaire

PROJET DE RÉSOLUTIONS 1 À 3 – APPROBATION DES COMPTES – AFFECTATION DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE

Rapport du Conseil d'Administration :

Par le vote des première et deuxième résolutions, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La troisième résolution a pour objet d'affecter le résultat net de l'exercice 2017 et de fixer le dividende.

Nous vous proposons la distribution d'un dividende total de 158 177 021,40 euros correspondant à un dividende brut par action de 3,45 euros. Il sera mis en paiement à compter du 30 mai 2018. Si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende est différent de 45 848 412, le montant du dividende susvisé sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « report à nouveau » sera déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Le montant brut du dividende est soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 %, auxquels s'ajoute un prélèvement forfaitaire au taux unique de 12,8 % pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques domiciliées en France (art. 117 quater et 200-A du Code Général des Impôts - CGI). En cas d'option globale du contribuable pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % (art. 158-3 et 243 bis CGI).

Nous vous rappelons que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices (revenus éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI) se sont élevés à :

- 2,85 euros au titre de l'exercice 2014 ;
- 5,90 euros au titre de l'exercice 2015 (3,40 euros + 2,50 euros de dividende exceptionnel) ;
- 3,45 euros au titre de l'exercice 2016.

Projet de résolution 1 – Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies en cours de séance, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; elle approuve, en outre, toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Projet de résolution 2 – Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies en cours de séance, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; elle approuve, en outre, toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Projet de résolution 3 – Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale arrête le montant du résultat net, après déduction de l'impôt sur les bénéfices, de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à la somme de 748 125 345,37 euros et décide de l'affecter de la manière suivante (*en euros*) :

Bénéfice net de l'exercice 2017	748 125 345,37
À ajouter :	
• Report à nouveau de l'exercice précédent	114 781 289,36
SOIT UN BÉNÉFICE DISTRIBUABLE DE	862 906 634,73
À affecter :	
• Réserve spéciale Œuvres d'art	53 637,28
• Dividende aux actions (hors actions détenues par la Société)	158 177 021,40
• Report à nouveau	704 675 976,05
TOTAL ÉGAL AU BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	862 906 634,73

Le montant du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvera donc à 158 177 021,40 euros correspondant à un dividende par action de 3,45 euros. Il sera mis en paiement à compter du 30 mai 2018. Si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende est différent de 45 848 412, le montant du dividende

susvisé sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Report à nouveau » sera déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.





Le montant brut du dividende est soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 %, auxquels s'ajoute un prélèvement forfaitaire au taux unique de 12,8 % pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques domiciliées en France (art. 117 quater et 200-A du Code

Général des Impôts - CGI). En cas d'option globale du contribuable pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % (art. 158-3 et 243 bis CGI).

Il est également rappelé, conformément à la loi, qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action (en euros)	Revenu éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI ^(a) (en euros)
2014	47 308 363	2,85	2,85
2015	46 956 216	5,90 ^(b)	5,90
2016	46 679 869	3,45	3,45

(a) Code général des impôts.

(b) 3,40 euros dividende ordinaire + 2,50 euros dividende exceptionnel.

PROJET DE RÉSOLUTION 4 – FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE

Rapport du Conseil d'Administration :

Il est proposé de fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2018, à la somme de 500 000 euros (par rapport à 502 400 euros au titre de l'exercice 2017).

Projet de résolution 4 – Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à la somme annuelle de 500 000 euros, au titre de l'exercice 2018.





PROJET DE RÉSOLUTION 5 – AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir par tous moyens, en une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales en vigueur, des actions de la Société.

Cette délégation pourrait être mise en œuvre en période d'offre publique visant les titres de la Société, conformément à l'article L. 233-32 du Code de commerce, à savoir sous réserve des pouvoirs expressément attribués à votre Assemblée dans la limite de l'intérêt social de la Société.

La Société serait habilitée, pendant une période de 18 mois, à acquérir ses propres actions à un prix maximal d'achat par action de 300 euros :

- **dans la limite de 10 % du capital social** à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration et pour un montant maximal de 1,4 milliard d'euros. Cette autorisation permettrait de remplir les objectifs suivants :
 - assurer la liquidité du marché de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité géré par un prestataire extérieur,
 - permettre leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe (hors fusion, scission ou apport visés ci-dessous),
 - remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la Société,
 - attribuer les actions aux salariés et/ou aux dirigeants (dans le cadre de PEE, d'intéressement, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, etc.),
 - annuler les actions,
 - mettre en œuvre toute pratique de marché admise par l'AMF ;
- **dans la limite de 5 % du capital social** à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration et pour un montant maximal de 700 millions d'euros, afin de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Cette autorisation pourrait être mise en œuvre en période d'offre publique sur les titres de la Société conformément à l'article L. 233-32 du Code de commerce, sous réserve des pouvoirs expressément attribués à votre Assemblée dans la limite de l'intérêt social de la Société.

OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2017 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Opération	Nombre d'actions	% du capital	Valeur nominale (en euros)	Cours moyen d'acquisition/cession (en euros)
Rachats d'actions (hors contrat de liquidité) ^(a)	995 854	2,14	3 804 162,28	97,54
Contrat de liquidité ^(a) :				
• Rachat d'actions	491 298	1,05	1 876 758,36	106,35
• Cession d'actions	484 558	1,04	1 851 011,56	106,38
Actions transférées pour couvrir les plans d'actions gratuites	93 265	0,20	356 272,30	64,74
Actions annulées	995 854	2,14	3 804 162,28	97,54
Actions utilisées pour des opérations de croissance externe	-	-	-	-

(a) Les frais de négociation afférents à ces opérations d'achat et de vente se sont élevés à 442 949,41 euros.

Sur les 24 derniers mois, le Conseil d'Administration a annulé 1 447 193 actions, représentant 3,10 % du capital social au 31 décembre 2017.
Pour de plus amples informations, il convient de se reporter au § 6.4. page 260.





Projet de résolution 5 – Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement UE n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société :

1. Dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 10 % de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration :

- pour un montant maximal de 1,4 milliard d'euros, dans les conditions et limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- pour un prix maximal d'achat, hors frais, de 300 euros.

Dans le respect des textes susvisés et des pratiques autorisées par l'Autorité des marchés financiers, la présente autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (à l'exception des opérations de fusion, scission ou apport visées au paragraphe 2 ci-après) dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achats d'actions, de l'attribution gratuite d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise ;
- de les annuler en tout ou partie, dans les conditions prévues par les textes en vigueur, au moyen d'une réduction corrélative du capital social, dans la limite de 10 % du capital existant à la date de la décision d'annulation, par période de 24 mois ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

2. Dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 5 % de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration :

- pour un montant maximal de 700 millions d'euros ;
- pour un prix maximal d'achat, hors frais, de 300 euros ;

et ce, en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Les limites prévues aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus ne sont pas cumulatives et la Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par le Conseil d'Administration par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché, ou de gré à gré ou par bloc, et le cas échéant, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, à l'exclusion des ventes d'options de vente, dans les conditions autorisées par les dispositions légales, réglementaires et boursières en vigueur, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation de ce dernier appréciera, et éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de la Société conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition ou transfert de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le prix d'achat maximal hors frais par action ne devra pas être supérieur à celui de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, à celui de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué.

Dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le cinquième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le prix de vente (dans l'hypothèse où un tel prix de vente serait nécessaire) sera alors déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les acquisitions d'actions de la Société réalisées en vertu de la présente autorisation devront également respecter les règles édictées par la réglementation applicable en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché. La Société s'abstiendra d'acheter plus de 25 % du volume quotidien moyen des actions négociées sur le marché réglementé où l'achat est effectué.

Cette autorisation, qui remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 dans sa 5^{ème} résolution, est donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette autorisation pourra être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société dans le respect de la législation en vigueur.





Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les actions de la Société acquises en vertu de la présente autorisation devront revêtir la forme nominative et être entièrement libérées lors de l'acquisition. Ces acquisitions ne pourront avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. Enfin, la Société devra disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède, directement ou par personne interposée.

Dans le cadre de sa gestion financière globale, la Société se réserve la possibilité d'utiliser une partie de ses ressources financières disponibles pour financer le rachat d'actions et de recourir à l'endettement pour financer les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires dans son rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions, et notamment pour :

- apprécier l'opportunité et procéder au rachat d'actions autorisé par la présente résolution ;
- établir et publier préalablement à la réalisation d'un programme de rachat de titres, un descriptif du programme de rachat, dans les conditions et selon les modalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes ;
- informer le marché et l'Autorité des marchés financiers des opérations effectuées, conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués les pouvoirs nécessaires pour réaliser ce programme de rachat d'actions ;
- effectuer toutes déclarations et toutes autres formalités et de manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.





PROJET DE RÉSOLUTIONS 6 À 9 – RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DE JOHN GLEN, MARIE-HENRIETTE POINSOT, SOCIÉTÉ M.B.D. ET PIERRE VAREILLE

Rapport du Conseil d'Administration :

Il est demandé aux actionnaires de renouveler les mandats d'administrateur de John Glen, Marie-Henriette Poinot, SOCIÉTÉ M.B.D. et Pierre Vareille, pour une durée de trois exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

JOHN GLEN



Administrateur

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Oui

Date de 1^{re} nomination

CA du 10 décembre 2008 ratifié par l'AG du 14 mai 2009

Échéance

AG statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017

Membre d'un comité

- Président du Comité d'Audit

Adresse professionnelle

The Buccleuch Group
27 Silvermills Court
Henderson Place Lane
Edinburgh EH3 5DG – Royaume-Uni

Principale activité

- Directeur Général de Buccleuch – Royaume-Uni

Autres mandats ou fonctions en cours

- Membre du Conseil – The Three Stills Company – Royaume-Uni

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Administrateur – Thames River Property Investment Trust – Royaume-Uni (société cotée)

Biographie

John Glen, écossais, est Directeur Général de Buccleuch, holding d'un groupe familial opérant dans l'industrie et les métiers agricoles.

Auparavant, il a notamment exercé diverses fonctions chez Unilever et a été Directeur Financier Groupe d'Air Liquide (société cotée) de 2000 à septembre 2008 et Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) pendant quatre ans. Il est membre du *Chartered Institute of Certified Accountants* et titulaire d'un Master en Comptabilité et en Économie de l'Université d'Édimbourg.

58 ans

Nationalité :
Britannique

Nombre d'actions BIC
détenues :
500





MARIE-HENRIETTE POINSOT, NÉE BICH



57 ans

Nationalité :
Française

Nombre d'actions BIC détenues :
Détient des actions BIC
directement et indirectement
au travers de la holding familiale,
SOCIÉTÉ M.B.D.

À la date du 31 décembre 2017,
cette holding détenait
12 705 000 actions, soit 27,25 %
du capital de SOCIÉTÉ BIC,
représentant 37,23 % des droits
de vote.

Administrateur

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Non

Date de 1^{re} nomination

AG du 21 mai 1997

Échéance

AG statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017

Membre d'un comité

- Comité des Rémunérations
- Comité des Nominations, de la Gouvernance & RSE

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ BIC
14, rue Jeanne-d'Asnières
92110 Clichy – France

Principale activité

- Administrateur de SOCIÉTÉ BIC

Autres mandats ou fonctions en cours

Aucun

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Directeur Stratégie – Options SAS – France
- Membre du Comité de la Stratégie – Options SAS – France

Biographie

Marie-Henriette Poinso a été Directeur Stratégie et Membre du Comité de la Stratégie du Groupe Options (France) de 2006 à 2013.

Elle a précédemment travaillé pendant neuf ans dans le Groupe BIC, où elle a occupé différents postes jusqu'à celui de Directeur Administratif Adjoint de SOCIÉTÉ BIC.



SOCIÉTÉ M.B.D.



Nombre d'actions BIC détenues :
12 705 000 actions, soit 27,25 %
du capital de SOCIÉTÉ BIC,
représentant 37,23 % des droits
de vote.
(au 31 décembre 2017)

Administrateur

Forme sociale

Société en commandite par actions

Immatriculation

389 818 832 RCS Nanterre (France)

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Non

Date de 1^{re} nomination

AG du 24 mai 2006

Échéance

AG statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017

Membre d'un comité

- Comité d'Audit

Siège social

1, place Paul-Verlaine
92100 Boulogne-Billancourt – France

Représentant permanent

Édouard BICH
53 ans

Nationalité française

Édouard Bich a passé huit ans au Département Finance de Procter & Gamble et est titulaire du MBA de l'Université de Wharton (États-Unis), spécialisation Finance.

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ M.B.D.
1, place Paul-Verlaine
92100 Boulogne-Billancourt – France

Principale activité

Gérant de la SOCIÉTÉ M.B.D.

Autres mandats ou fonctions en cours

Membre du Comité de Surveillance – Stockage Plus SAS – France

Membre de l'*Executive Board* for Europe, the Middle East and Africa – The Wharton School – États-Unis

Gérant – Platypus Capital SPRL – Belgique

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Membre du Conseil de Surveillance – Digital Fashion Group SAS – France

Détient des actions BIC

Directement et indirectement (par le biais de la détention d'actions de SOCIÉTÉ M.B.D.).

Autres mandats ou fonctions en cours

Aucun

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Aucun





PIERRE VAREILLE



Vice-Président et administrateur référent

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Oui

Date de 1^{re} nomination

AG du 14 mai 2009

Échéance

AG statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017

Membre d'un comité

- Comité d'Audit

Adresse professionnelle

Bernos Advisors
Schwerzelrain 2
6315 Oberaegeri – Suisse

Principale activité

- Co-Président Fondateur de « The Vareille Foundation » – Suisse

Autres mandats ou fonctions en cours

- Administrateur – Verallia – France
- Administrateur – Vectra – États-Unis
- Administrateur – Etex SA – Belgique (société cotée)
- Administrateur – Ferroglobe plc – Grande-Bretagne (société cotée)

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Directeur Général – Constellium NV – Pays-Bas
- Président du Conseil – Constellium Switzerland AG – Suisse
- Président – Constellium France Holdco – France
- Président – Association des Centraliens – France

Biographie

Pierre Vareille est Administrateur Indépendant de SOCIÉTÉ BIC depuis 2009 et Vice-Président et Administrateur Référent depuis 2016.

Il a débuté sa carrière en 1982 chez Vallourec, occupant différents postes dans les domaines de la fabrication, du contrôle de gestion, des ventes et de la stratégie. Après avoir exercé différentes fonctions de direction générale chez GFI Aerospace, Faurecia et Pechiney, il a été de 2004 à 2008 Directeur Général du constructeur britannique d'équipements automobiles Wagon PLC, puis Président-Directeur Général de FCI de 2008 à 2011. Il a occupé la fonction de Directeur Général de Constellium de 2012 à 2016.

Pierre Vareille est diplômé de l'École Centrale de Paris et ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Paris, ainsi que de l'Université de la Sorbonne (Économie et Finances) et de l'Institut de Contrôle de Gestion.

60 ans

Nationalité :
Française

Nombre d'actions BIC
détenues :
3 000

Projet de résolution 6 – Renouveaulement du mandat d'administrateur de John GLEN

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administrateur de John Glen.

Le mandat de John Glen expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Projet de résolution 7 – Renouveaulement du mandat d'administrateur de Marie-Henriette POINSOT

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administrateur de Marie-Henriette Poinot.

Le mandat de Marie-Henriette Poinot expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.





Projet de résolution 8 – Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIÉTÉ M.B.D.

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administrateur de la SOCIÉTÉ M.B.D.

Le mandat de la SOCIÉTÉ M.B.D. expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Projet de résolution 9 – Renouvellement du mandat d'administrateur de Pierre VAREILLE

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administrateur de Pierre Vareille.

Le mandat de Pierre Vareille expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

PROJET DE RÉSOLUTION 10 – NOMINATION DE GONZALVE BICH EN QUALITÉ DE NOUVEL ADMINISTRATEUR

Rapport du Conseil d'Administration :

Il est demandé aux actionnaires de nommer Gonzalve Bich en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Bruno Bich, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

GONZALVE BICH



39 ans

Nationalité :

Française/Américaine

Nombre d'actions BIC détenues :
Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.

À la date du 31 décembre 2017, cette holding détenait 12 705 000 actions, soit 27,25 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,23 % des droits de vote.

Directeur Général Délégué

Date de nomination

CA du 18 mai 2016 – effet au 2 juin 2016

Échéance

2 octobre 2018

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ BIC
14, rue Jeanne-d'Asnières
92110 Clichy – France

Principale activité

- Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC – Directeur des Opérations du Groupe BIC

Autres mandats ou fonctions en cours

- Administrateur – BIC (Nantong) Plastic Products Co. Ltd. ^(a) – Chine
- Administrateur – BIC Cello (India) Private Ltd. ^(a) – Inde
- Administrateur – BIC-Cello Exports Private Ltd. ^(a) – Inde
- Administrateur – BIC UK Ltd. ^(a) – Royaume-Uni
- Président des catégories – BIC International Co. ^(a) – États-Unis

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Aucun.

Biographie

Gonzalve Bich est Directeur des Opérations, responsable de l'activité Grand Public du Groupe BIC, des Ressources Humaines et des Systèmes d'Information depuis janvier 2017.

Il est Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC depuis juin 2016.

Gonzalve Bich a rejoint BIC Asia en 2003, où il a développé l'activité sur ce continent pendant quatre ans. Il a ensuite occupé la fonction de Directeur Groupe de Développement des Carrières avant de rejoindre la Catégorie Rasoirs en qualité de Directeur du Marketing Rasoirs du Groupe. De 2008 à 2012, il a été responsable de L'Europe du Nord. En 2012, il a été nommé Directeur Général Adjoint en charge du Moyen-Orient, Afrique, Océanie et Asie Pacifique. Il a été promu Directeur Général des marchés en croissance (y compris l'Amérique latine) en juillet 2013 et, au printemps 2016, a pris la responsabilité des opérations des Catégories Grand Public de BIC, tout en finalisant l'acquisition de Cello Pens (marque de papeterie n° 1 en Inde).

Gonzalve Bich est diplômé d'un *Bachelor of Arts* en Histoire de l'Université d'Harvard.

(a) Groupe BIC.





Projet de résolution 10 – Nomination de Gonzalve BICH en qualité de nouvel administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Gonzalve Bich en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Bruno Bich, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce

dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

PROJET DE RÉSOLUTIONS 11 À 14 – APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Rapport du Conseil d'Administration :

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau ci-dessous les éléments de rémunération et des avantages de toute nature versés ou attribués à Bruno Bich, Gonzalve Bich, James DiPietro et Marie-Aimée Bich-Dufour au titre de l'exercice 2017. Ces éléments sont plus amplement détaillés dans le document de référence 2017 (cf. § 3.2. *Rémunération des mandataires*).

BRUNO BICH, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Rémunération fixe	204 000 EUR	+ 2,0 % <i>versus</i> 2016
Rémunération variable annuelle	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu.
Rémunération variable différée	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme	N/A	Absence d'attribution
Jetons de présence	N/A	Absence
Valorisation des avantages de toute nature	N/A	Absence
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence de clause prévoyant une indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence de clause de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Aucun régime de retraite supplémentaire n'est mis en place pour Bruno Bich au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ou de tout autre mandat ou fonction en cours au sein du Groupe.





GONZALVE BICH, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation ^(a)	Présentation
Rémunération fixe	500 000 USD, soit 442 478 EUR	+ 33,3 % <i>versus</i> 2016
Rémunération variable annuelle dont le versement est conditionné à un vote <i>ex post</i> positif de l'Assemblée Générale, en application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-100 (II alinéa 2) du Code de commerce.	397 400 USD, soit 351 681 EUR Le bonus annuel est égal à 79,48 % de la rémunération fixe et représente 93,5 % du bonus cible.	Le bonus est calculé sur la base de six critères : <ul style="list-style-type: none"> • chiffre d'affaires (20 %) ; • résultat d'exploitation (20 %) ; • résultat net (10 %) ; • inventaires (10 %) ; • créances clients (10 %) ; • objectifs individuels qualitatifs (30 %). Le bonus cible est égal à 85 % de la part fixe. Le bonus maximal est égal à 127,50 % de la part fixe, soit 150 % du bonus cible. La part qualitative ne peut dépasser 38,25 % de la part fixe.
Rémunération variable différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	8 000 actions gratuites attribuées en 2017 et soumises à des conditions de performance. Valorisation comptable : 872 400 EUR Dans le cadre des plans d'actions de performance, Gonzalve Bich a perçu 18 632 USD (soit 16 488 EUR) de rémunération brute, équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.	Les actions sont soumises à deux conditions de performance : <ul style="list-style-type: none"> • objectif de croissance du chiffre d'affaires ; • objectif de flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires. Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance <i>versus</i> valeur). L'attribution représente 0,02 % du capital. Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 18 mai 2016 Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 18 mai 2016
Jetons de présence	N/A	Absence
Valorisation des avantages en nature	81 655 USD, soit 72 261 EUR	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation voiture : 14 400 USD (soit 12 743 EUR) • Abondement aux plans d'épargne entreprise U.S. • 401 K : 8 100 USD (soit 7 168 EUR) • <i>Executive Compensation Plan</i> : 20 000 USD (soit 17 699 EUR) • Autres avantages : 39 155 USD (soit 34 651 EUR)
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence de clause prévoyant une indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence de clause de non-concurrence





Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation ^(a)	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.	<p>Gonzalve Bich participe au régime complémentaire de retraite américain <i>Restoration Plan</i>, en vigueur au sein de la société BIC CORPORATION depuis 2006, et bénéficiant aux cadres de Direction de la Société dont la rémunération prise en compte dans le <i>U.S. Qualified Plan</i> est limitée par la loi.</p> <ul style="list-style-type: none">Le bénéfice du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années.Modalités de détermination de la rémunération de référence :<ul style="list-style-type: none">la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois meilleures années consécutives parmi les dix dernières années.Rythme d'acquisition des droits :<ul style="list-style-type: none">ce plan propose un montant de rente viagère à bénéfice unique payable à vie à partir de l'âge normal de départ en retraite (65 ans) égal à 1,1 % du plafond de la Sécurité sociale plus 1,5 % de la rémunération moyenne au-delà du plafond de Sécurité sociale, multiplié par le nombre d'années de service, jusqu'à 35 ans, plus 1,4 % de la rémunération moyenne par année de service au-delà de 35 ans, et incluant la retraite obtenue par le plan <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>. Les droits dans ce plan sont acquis à l'âge de 52 ans avec quinze ans ou plus d'ancienneté, ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>, les droits sont acquis après cinq ans d'ancienneté ;de plus, ce plan prévoit des prestations de retraite anticipée avant l'âge de 65 ans (à l'âge de 62 ans en cas de retraite ou à partir de 55 ans avec dix années minimum d'ancienneté) ;les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION, conformément à la norme IAS 19.Modalités de détermination des plafonds :<ul style="list-style-type: none">N/AModalités de financement des droits :<ul style="list-style-type: none">le <i>Restoration Plan</i> est sans constitution de réserve. Le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i> est financé par un fonds fiduciaire.Charges associées à la charge de la Société :<ul style="list-style-type: none">l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>. <p>Au 31 décembre 2017, Gonzalve Bich a acquis un droit à retraite égal à 21,13 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées sur ses 14,9 années de service (soit, à titre indicatif, une retraite égale à 128 195 dollars américains, incluant la retraite issue du <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>) payable à partir de l'âge de 65 ans, s'il avait arrêté son activité au 31 décembre 2017. Il a choisi de recevoir sa retraite complémentaire sous forme d'un versement en capital.</p>

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2017 (1 euro = 1,1300 dollar américain).





JAMES DIPIETRO, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation ^(a)	Présentation
Rémunération fixe	515 000 USD soit 455 752 EUR	+ 4,4 % <i>versus</i> 2016
Rémunération variable annuelle dont le versement est conditionné à un vote <i>ex post</i> positif de l'Assemblée Générale, en application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-100 (II alinéa 2) du Code de commerce.	343 814 USD soit 304 260 EUR Le bonus annuel est égal à 66,76 % de la part fixe et représente 89 % du bonus cible.	Le bonus est calculé sur la base de six critères : chiffre d'affaires (20 %) ; • résultat d'exploitation (20 %) ; • résultat net (10 %) ; • inventaires (10 %) ; • créances clients (10 %) ; • objectifs individuels qualitatifs (30 %). Le bonus cible est égal à 75 % de la part fixe. Le bonus maximal est égal à 112,5 % de la part fixe, soit 150 % du bonus cible. La part qualitative ne peut dépasser 33,75 % de la part fixe.
Rémunération variable différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	8 000 actions gratuites attribuées en 2017 et soumises à des conditions de performance. Valorisation comptable : 872 400 EUR Dans le cadre des plans d'actions de performance, James DiPietro a perçu 74 606 USD (soit 66 023 EUR) de rémunération brute, équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.	Les actions sont soumises à deux conditions de performance : • objectif de croissance du chiffre d'affaires ; • objectif de flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires. Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance versus valeur). L'attribution représente 0,02 % du capital. Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 18 mai 2016. Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 18 mai 2016
Jetons de présence	N/A	N/A
Valorisation des avantages en nature	79 351 USD soit 70 222 EUR	• Allocation voiture : 13 800 USD (soit 12 212 EUR) • Abonnement aux plans d'épargne entreprise U.S. • 401 K : 8 100 USD (soit 7 168 EUR) • <i>Executive Compensation Plan</i> : 20 000 USD (soit 17 699 EUR) • Autres avantages : 37 451 USD (soit 33 143 EUR)
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence de clause prévoyant une indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence de clause de non-concurrence





Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation ^(a)	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.	<p>James DiPietro participe au régime complémentaire de retraite américain <i>Supplementary Executive Retirement Plan</i>, en vigueur au sein de la société BIC CORPORATION depuis 1970, et bénéficiant aux cadres supérieurs de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none">Le bénéfice du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années.Modalités de détermination de la rémunération de référence :<ul style="list-style-type: none">la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne (base + bonus) des trois meilleures des cinq dernières années travaillées.Rythme d'acquisition des droits :<ul style="list-style-type: none">le montant annuel de la retraite s'élève à 2,50 % de la rémunération de référence par année de service, avec un maximum de 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par le plan <i>U.S. Qualified Pension Plan</i> ;l'acquisition des droits est effective à l'âge de 52 ans avec quinze ans de service ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>, l'acquisition des droits intervient après cinq années de service ;les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION, conformément à la norme IAS 19.Modalités de détermination des plafonds :<ul style="list-style-type: none">la retraite ne pourra pas dépasser 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par le plan <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>.Modalités de financement des droits :<ul style="list-style-type: none">le <i>Supplementary Executive Retirement Plan</i> est sans constitution de réserve. Toutefois BIC investit dans des polices d'assurance-vie en contrepartie du coût du plan. Le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i> est financé par un fonds fiduciaire.Charges associées à la charge de la Société :<ul style="list-style-type: none">l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>. <p>Au 31 décembre 2017, James DiPietro a acquis un droit à retraite égal à 48,96 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées sur ses 19,5 années de service (soit, à titre indicatif, une rente viagère à bénéfice unique égale à 399 096 dollars américains [incluant la retraite issue du <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>] payable à partir de l'âge de 57 ans, s'il avait arrêté son activité au 31 décembre 2017). Il a choisi de recevoir sa retraite complémentaire sous forme d'un versement en capital.</p>

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2017 (1 euro = 1,1300 dollar américain).





MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Rémunération fixe	300 900 EUR	+ 2,0 % <i>versus</i> 2016
Rémunération variable annuelle dont le versement est conditionné à un vote <i>ex post</i> positif de l'Assemblée Générale, en application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-100 (II alinéa 2) du Code de commerce.	Le bonus annuel est égal à 40,06 % de la part fixe, représente 89 % du bonus cible et s'élève à 120 541 EUR.	<p>Le bonus est calculé sur la base de six critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • chiffre d'affaires (20 %) ; • résultat d'exploitation (20 %) ; • résultat net (10 %) ; • inventaires (10 %) ; • créances clients (10 %) ; • objectifs individuels qualitatifs (30 %). <p>Le bonus cible est égal à 45 % de la part fixe. Le bonus maximal est égal à 67,5 % de la part fixe, soit 150 % du bonus cible.</p> <p>La part qualitative du plan de bonus ne peut excéder 20,25 % de la part fixe.</p>
Rémunération variable différée	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	<p>3 250 actions gratuites attribuées en 2017 et soumises à des conditions de performance.</p> <p>Valorisation comptable : 354 413 EUR</p>	<p>Actions soumises à deux conditions de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • objectif de croissance du chiffre d'affaires ; • objectif de flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires. <p>Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance <i>versus</i> valeur).</p> <p>L'attribution représente 0,01 % du capital social.</p> <p>Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 18 mai 2016</p> <p>Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 18 mai 2016</p>
Jetons de présence	N/A	Absence
Valorisation des avantages en nature	1 488 EUR	Voiture de fonction
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence de clause prévoyant une indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence de clause de non-concurrence





Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.	<p>Marie-Aimée Bich-Dufour bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies relevant de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale, en vigueur au sein du Groupe BIC en France et bénéficiant aux cadres de Direction de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none">Le bénéfice du régime est soumis aux conditions cumulatives suivantes :<ul style="list-style-type: none">avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années consécutives ;avoir liquidé ses retraites au titre du régime de base et des régimes complémentaires de retraite ;achever sa carrière au sein de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale.Modalités de détermination de la rémunération de référence :<ul style="list-style-type: none">la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées ;pour la détermination de la rémunération de référence, sont uniquement pris en compte le salaire annuel brut de base et la rémunération variable annuelle versés à l'exclusion de toute autre forme de rémunération directe ou indirecte.Rythme d'acquisition des droits :<ul style="list-style-type: none">le montant annuel du complément de retraite s'élève à 1,25 % de la rémunération de référence par année de participation au plan, avec un maximum de 25 % (soit 20 années) ;le 18 mai 2016, le Conseil d'Administration a décidé que Marie-Aimée Bich-Dufour n'acquerra aucun droit supplémentaire au titre de ce régime pendant la durée de son nouveau mandat ;les engagements liés à ce plan sont provisionnés par SOCIÉTÉ BIC conformément à la norme IAS 19.Modalités de détermination des plafonds :<ul style="list-style-type: none">la totalité des retraites obligatoires et supplémentaires ne pourra pas dépasser 50 % du dernier salaire annuel. Ce plafonnement est vérifié à la date de retraite.Modalités de financement des droits :<ul style="list-style-type: none">l'employeur finance l'intégralité des droits en contribuant à un contrat d'assurance.Charges associées à la charge de la Société :<ul style="list-style-type: none">l'employeur s'acquitte de la taxe Fillon de 24 %, assise sur la cotisation versée au contrat d'assurance. <p>Au 31 décembre 2017, son complément de retraite, déterminé en fonction de l'ancienneté et de la rémunération telles qu'arrêtées au 18 mai 2016, s'élève à 107 318 euros (à titre indicatif).</p> <p>Cet engagement a été soumis à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés.</p> <p>Date de la décision du Conseil d'Administration : 19 mai 2005</p> <p>Date de la décision de l'Assemblée Générale : 24 mai 2006 (résolution 5).</p>





Projet de résolution 11 – Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Bruno Bich, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Bruno BICH, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2017 (cf. § 3.2. *Rémunération des mandataires sociaux*).

Projet de résolution 12 – Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Gonzalve Bich, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Gonzalve BICH, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2017 (cf. § 3.2. *Rémunération des mandataires sociaux*).

Projet de résolution 13 – Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à James DiPietro, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à James DiPietro, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2017 (cf. § 3.2. *Rémunération des mandataires sociaux*).

Projet de résolution 14 – Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Marie-Aimée Bich-Dufour, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Marie-Aimée BICH-DUFOUR, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2017 (cf. § 3.2. *Rémunération des mandataires sociaux*).

PROJET DE RÉSOLUTION 15 – POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Rapport du Conseil d'Administration :

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les principes et critères applicables à la détermination, la répartition et l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat, au Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués au titre de l'exercice 2018 et constituant la politique de rémunération les concernant (vote *ex ante*).

Ces principes et critères arrêtés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et figurant au § 3.1. du document de référence 2017.

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (vote *ex post*).

Projet de résolution 15 – Politique de rémunération des Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport prévu par

l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables en raison de leur mandat au Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués.





7.2. Assemblée Générale Extraordinaire

PROJET DE RÉSOLUTION 16 – AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'ANNULATION D' ACTIONS ACQUISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour une période de 18 mois :

- d'annuler, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, tout ou partie des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions et de réduire corrélativement le capital social ;
- d'imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

Projet de résolution 16 – Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration :

- sur ses seules délibérations, aux moments qu'il jugera opportuns, à annuler en une ou plusieurs fois, au moyen d'une réduction corrélatrice du capital social, tout ou partie des actions de la Société acquises ou à acquérir par la Société en vertu de précédentes autorisations données par l'Assemblée ou en vertu de l'autorisation donnée par la 5^{ème} résolution ci-dessus, dans la limite de 10 % du capital social existant à la date de l'Assemblée Générale, par période de 24 mois ;

- à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour procéder à cette ou ces annulations de titres, constater la ou les réductions du capital social corrélatives, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves ou autres, procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités, faire toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2017, dans sa 20^{ème} résolution.





PROJET DE RÉSOLUTION 17 – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES NOUVELLES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons de conférer à votre Conseil d'Administration la compétence de procéder, en France ou à l'étranger, à une ou plusieurs émission(s) d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Ce système est destiné à donner à votre Conseil d'Administration la possibilité de réagir au plus vite aux besoins de financement de la Société, en lui permettant en outre d'opter, le moment venu, pour l'émission du type de valeurs mobilières le plus adapté. L'autorisation conférée porterait ainsi sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs donnant accès au capital, notamment, par exemple, des actions avec bons de souscription d'actions, des obligations avec bons de souscription d'actions, des obligations convertibles en actions ou des bons de souscription d'actions.

Le montant nominal total des émissions susceptibles d'être réalisées ne pourrait pas être supérieur :

- à un montant de 50 millions d'euros pour les émissions d'actions ordinaires ;
- à un montant de 650 millions d'euros pour les émissions de Valeurs Mobilières Composées, ce montant incluant la valeur nominale des actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

À ces montants s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des titres à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant droit à des actions.

Nous vous rappelons que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte également renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneraient droit.

Nous vous proposons de décider que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'avaient pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, le Conseil pourrait offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

La présente délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente Assemblée et priverait d'effet la délégation consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 15^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2016.

Cette délégation pourrait être mise en œuvre en période d'offre publique sur les titres de la Société conformément à l'article L. 233-32 du Code de commerce, sous réserve des pouvoirs expressément attribués à votre Assemblée dans la limite de l'intérêt social de la Société.

Le cas échéant, le Conseil d'Administration vous tiendra informés de l'utilisation de cette délégation de compétence dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Projet de résolution 17 – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir constaté que le capital social de la Société est intégralement libéré et après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, statuant conformément aux

dispositions des articles L. 225-129 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce, délègue la compétence au Conseil d'Administration, de décider, immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en France et/ou à l'étranger, soit en euros, soit en monnaie étrangère ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- une ou plusieurs augmentations du capital social, par apport en numéraire et émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société ;
- et/ou, une ou plusieurs émissions de valeurs mobilières (ci-après les « Valeurs Mobilières Composées ») donnant accès par tous moyens au capital de la Société.





L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que le montant nominal total des émissions susceptibles d'être réalisées ne pourra pas être supérieur :

- à un montant de 50 millions d'euros pour les émissions d'actions ordinaires ;
- à un montant de 650 millions d'euros pour les émissions de Valeurs Mobilières Composées, ce montant incluant la valeur nominale des actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit ;

étant précisé qu'à ces montants s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des titres à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant droit à des actions.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration la compétence pour, notamment, et sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative :

- apprécier l'opportunité de décider ou non une ou plusieurs augmentation(s) du capital social par émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou une ou plusieurs émissions de Valeurs Mobilières Composées ;
- décider de la nature et des caractéristiques des Valeurs Mobilières Composées ;
- fixer le montant de l'(des) augmentation(s) de capital par émission d'actions nouvelles ordinaires et/ou de l'(des) émission(s) de Valeurs Mobilières Composées ;
- déterminer les conditions et modalités de réalisation de l'(des) augmentation(s) de capital et/ou d'émission de Valeurs Mobilières Composées, notamment fixer le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et/ou des Valeurs Mobilières Composées (et des actions auxquelles ces dernières donneront droit), avec ou sans prime, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, prolonger lesdites dates si nécessaire, organiser la réception des fonds, et plus généralement constater la réalisation définitive de l'(des) augmentation(s) du capital social et/ou des émissions de Valeurs Mobilières Composées, et/ou des augmentations de capital résultant de l'exercice des Valeurs Mobilières Composées ;
- procéder à la modification corrélative des statuts, prendre toutes dispositions, accomplir tous actes et formalités ;
- conclure avec tout prestataire de services d'investissement de son choix, tout contrat de garantie de bonne fin ;
- déterminer les conditions et modalités d'exercice des droits attachés aux Valeurs Mobilières Composées ainsi émises ;
- prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de l'émission de Valeurs Mobilières Composées et rédiger un contrat d'émission pour chaque catégorie et émission de Valeurs Mobilières Composées ;
- décider l'émission des actions auxquelles donneront droit les Valeurs Mobilières Composées et fixer la date de jouissance desdites actions ;

- établir l'ensemble des documents nécessaires à l'information du public, des actionnaires et des titulaires de Valeurs Mobilières Composées antérieurement émises ;
- prendre toute disposition pour assurer, si nécessaire, la préservation des droits des titulaires de Valeurs Mobilières Composées déjà émises donnant droit à l'attribution de titres de capital, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment les dispositions des articles L. 228-98 à L. 228-102 du Code de commerce ;
- prendre toute mesure en vue de procéder à la nomination d'un représentant de la masse pour chaque catégorie de Valeurs Mobilières Composées émises ;
- déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'(des) augmentation(s) de capital et/ou de l'émission des Valeurs Mobilières Composées, ainsi que celui d'y surseoir, et ce, dans les conditions et selon les modalités que le Conseil d'Administration fixera.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte également renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, le Conseil pourra, à son choix et dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une ou plusieurs des facultés suivantes : (i) répartir librement entre les personnes de son choix tout ou partie des titres non souscrits, (ii) offrir au public tout ou partie des titres non souscrits, et/ou (iii) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues à condition que ledit montant atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée.

La présente délégation de compétence est donnée pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Elle pourra être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société dans le respect de la législation en vigueur.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation remplace toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 15^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 18 mai 2016.

Les autres modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, que le Conseil d'Administration établira au moment où il fera usage de la délégation de compétence donnée par la présente Assemblée, dans les conditions fixées par décret.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.





PROJET DE RÉSOLUTION 18 – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES À ÉMETTRE, EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL DÉCIDÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE LA 17^{ÈME} RÉSOLUTION

Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, s'il décidait d'une augmentation de capital conformément à la délégation consentie en vertu de la 17^{ème} résolution qui précède, à augmenter, le cas échéant, le nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale.

Cette délégation pourrait être mise en œuvre en période d'offre publique sur les titres de la Société dans le respect de la législation en vigueur.

Projet de résolution 18 – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas d'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration en application de la 17^{ème} résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- délègue la compétence au Conseil d'Administration – avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués – pour décider, pour chacune des émissions décidées en application de la 17^{ème} résolution qui précède, d'augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions et limites fixées par l'article R. 225-118 du Code de commerce, c'est-à-dire pendant un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Cette faculté ne permettra en aucun cas de dépasser les plafonds globaux fixés par la 17^{ème} résolution ci-dessus ;
- fixe à 26 mois la durée de validité de la présente délégation.

La présente délégation pourra être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société dans le respect de la législation en vigueur.





PROJET DE RÉSOLUTION 19 – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS DE DÉCIDER UNE OU PLUSIEURS AUGMENTATIONS DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, DE BÉNÉFICES OU DE PRIMES OU AUTRES SOMMES DONT LA CAPITALISATION SERAIT ADMISE

Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce, de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, la compétence d'augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et ce, par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la Société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la Société.

Le montant nominal maximal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration ou par son Directeur Général (ou Directeur Général Délégué) et réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourrait être supérieur au montant global maximal des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourraient être incorporés au capital de la Société.

Cette délégation pourrait être mise en œuvre en période d'offre publique sur les titres de la Société conformément à l'article L. 233-32 du Code de commerce, sous réserve des pouvoirs expressément attribués à votre Assemblée dans la limite de l'intérêt social de la Société.

Cette délégation priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 17^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2016.

Projet de résolution 19 – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration aux fins de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce, décide :

- de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider d'augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la Société et/ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la Société ;

- que le montant nominal maximal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration ou par son Directeur Général (ou Directeur Général Délégué) et réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra pas être supérieur au montant global maximal des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes susceptibles d'être incorporées au capital et qui existeront lors de la décision d'augmentation du capital de la Société, déduction faite du montant éventuellement nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant accès à des actions de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration la compétence pour, notamment, et sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative :

- déterminer le montant et la nature des sommes qui seront incorporées au capital de la Société ;
- fixer le nombre d'actions nouvelles de la Société à émettre et qui seront attribuées gratuitement et/ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes de la Société sera augmentée ;
- arrêter la date, éventuellement rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles de la Société porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la Société prendra effet ;





- décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant d'une telle vente étant allouées aux titulaires des droits dans les conditions et délais prévus par la réglementation applicable ;
- prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social de la Société après chaque augmentation de capital ;
- prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne fin de chaque augmentation de capital social et constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et accomplir tous actes et formalités y afférents ;
- prendre toutes mesures permettant aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital d'obtenir des actions nouvelles de la Société ;
- déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'(des) augmentation(s) de capital, ainsi que celui d'y surseoir, et ce, dans les conditions et selon les modalités que le Conseil d'Administration fixera.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 17^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 18 mai 2016.

La présente délégation pourra être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société dans le respect de la législation en vigueur.

PROJET DE RÉSOLUTION 20 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE OU PLUSIEURS AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉE(S) AUX SALARIÉS

Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous demandons de déléguer au Conseil d'Administration la compétence pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées (représentés éventuellement par un FCPE à créer et/ou adhérents à un plan d'épargne d'entreprise à créer, au choix du Conseil d'Administration).

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises au titre de cette délégation ne pourrait excéder 3 % du nombre d'actions ordinaires de la Société à ce jour.

Le prix des actions à émettre serait déterminé conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail, c'est-à-dire en fonction du cours de bourse. Ce prix ne pourrait être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % (si l'indisponibilité des actions prévue par le plan à créer était supérieure ou égale à 10 ans).

Projet de résolution 20 - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservée(s) aux salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, décide conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce :

- de déléguer pendant une durée de 26 mois au Conseil d'Administration sa compétence pour augmenter le capital social en une ou plusieurs fois au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail (représentés éventuellement par un FCPE à créer et/ou adhérents à un plan d'épargne d'entreprise à créer, au choix du Conseil d'Administration), dans les conditions visées à

l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, d'un montant représentant au plus 3 % du capital à ce jour, par l'émission d'actions nouvelles de la Société conférant à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes ;

- que le prix d'émission des actions à émettre sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail ;
- que le Conseil d'Administration, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, pourra prévoir l'attribution, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, à titre gratuit, d'actions à émettre par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ou déjà émises, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii) de la décote, sous réserve que leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites prévues aux articles L. 3332-11 et L. 3332-19 du Code du travail ;





- de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :
 - de mettre en œuvre la présente délégation, décider et réaliser éventuellement l'augmentation de capital conformément à la présente résolution, fixer le montant définitif de la ou des augmentations, d'en arrêter les dates et modalités, de fixer le prix d'émission des actions nouvelles, de déterminer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription, de déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, de déterminer le mode de libération de leurs souscriptions, d'arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux,
 - d'imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les augmentations de capital sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
 - de prévoir la faculté de procéder, selon les modalités qu'il déterminera, le cas échéant, à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
 - en cas d'émission d'actions nouvelles attribuées gratuitement, de fixer la nature et le montant des réserves, bénéfiques ou primes d'émission à incorporer au capital pour la libération de ces actions,
- d'établir le rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération prévues aux articles L. 225-129-5 et L. 225-138 du Code de commerce,
- de mettre en place éventuellement, et s'il le juge opportun, un plan d'épargne d'entreprise à créer, lequel plan sera alimenté par des versements volontaires des salariés et éventuellement un abondement de la Société s'il le décide,
- plus généralement, de fixer les modalités et conditions des opérations qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, de constater la réalisation définitive de la ou des augmentations du capital social, de procéder à la modification corrélative des statuts, de prendre toutes dispositions et d'accomplir tous actes et formalités nécessaires.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 18^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 18 mai 2016.

PROJET DE RÉSOLUTION 21 – SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DANS LE CADRE D'UNE/DES AUGMENTATION(S) DE CAPITAL RÉSERVÉE(S) AUX SALARIÉS VISÉE(S) À LA 20^{ÈME} RÉSOLUTION

Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons de supprimer, en vertu des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises dans le cadre de l'(des) augmentation(s) de capital qui serait(ent) décidée(s) en application de la précédente résolution et d'en réserver l'émission aux salariés de la Société et/ou des sociétés du Groupe disposant, à la date d'ouverture des souscriptions, d'une ancienneté d'au moins trois mois (et qui ne seront pas en période de préavis), éventuellement regroupés au sein d'un FCPE à créer, et/ou adhérents à un plan d'épargne d'entreprise à créer, lequel plan sera alimenté par des versements volontaires des salariés et éventuellement un abondement de la Société si le Conseil d'Administration le décide.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-138 I du Code de commerce, le rapport complémentaire à établir par le Conseil d'Administration, s'il était fait usage de la délégation objet de la 20^{ème} résolution, serait certifié par les Commissaires aux Comptes.

Projet de résolution 21 – Suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une/des augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés visée(s) à la 20^{ème} résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, décide de supprimer, en vertu des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, le droit préférentiel de

souscription des actionnaires aux actions qui seront émises dans le cadre de l'(des) augmentation(s) de capital qui serait (ent) décidée(s) en application de la précédente résolution et d'en réserver l'émission aux personnes salariées de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées disposant, à la date d'ouverture des souscriptions, d'une ancienneté dans la Société d'au moins trois mois (et qui ne seront pas en période de préavis), éventuellement regroupés au sein d'un FCPE à créer, et/ou adhérents à un plan d'épargne d'entreprise à créer, lequel plan sera alimenté par des versements volontaires des salariés et, éventuellement, un abondement de la Société si le Conseil d'Administration le décide.





PROJET DE RÉSOLUTION 22 – AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS AU PROFIT DE SALARIÉS ET DE DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

Rapport du Conseil d'Administration :

Il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, de procéder à des attributions gratuites d'actions à émettre ou existantes, dans les limites :

- de 4 % du capital social sur 38 mois (durée de la présente autorisation), dont un maximum de 0,4 % pour les mandataires sociaux ;
- et d'un plafond global cumulé (avec les options d'achat/souscription attribuées au titre de la 23^{ème} résolution) de 6 % du capital social.

Cette autorisation permettrait de continuer à associer plus étroitement les dirigeants et principaux cadres à l'évolution du titre, comme le sont les actionnaires.

Le Conseil d'Administration aurait compétence pour fixer les conditions et les critères d'attribution de ces actions et pour déterminer les bénéficiaires de ces attributions parmi les salariés ou certaines catégories d'entre eux et/ou de mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe, conformément aux conditions définies par la réglementation applicable.

En toute hypothèse, les mandataires sociaux et les membres du Comité de Direction ne pourront se voir attribuer des actions gratuites que sous conditions de performance. À ce jour, la performance est évaluée sur trois ans et sur la base de la réalisation de deux objectifs :

- objectif d'augmentation de chiffre d'affaires ;
- objectif d'évolution des flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires.

De plus, la politique actuelle du Conseil d'Administration prévoit l'obligation pour les mandataires sociaux de conserver 20 % des actions gratuites acquises jusqu'à l'expiration de leur mandat. Ces 20 % sont réduits à 10 % lorsque le Directeur Général détient des actions BIC pour une valeur de cinq années de salaire de base et lorsque les Directeurs Généraux Délégués détiennent des actions BIC pour une valeur de trois années de salaire de base.

Les mandataires sociaux bénéficiaires des attributions prendront l'engagement formel de ne pas recourir à des instruments de couverture.

Le Conseil déterminerait la période à l'issue de laquelle l'attribution des actions deviendrait définitive (période d'acquisition) et éventuellement une période minimale de conservation des actions par les bénéficiaires. La période d'acquisition serait au moins égale à trois ans.

De plus, comme l'autorise l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, il vous est proposé de décider que, dans l'hypothèse d'une invalidité d'une extrême gravité subie par un bénéficiaire (dans les cas prévus dans la deuxième et troisième catégories de l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité sociale), les actions lui soient attribuées définitivement avant le terme de la période d'attribution.

Cette autorisation impliquerait la renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions émises en augmentation du capital au fur et à mesure des attributions.

Elle serait consentie pour une durée de 38 mois et annulerait et remplacerait la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2016 dans sa 20^{ème} résolution.

Projet de résolution 22 – Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et de dirigeants de la Société et de ses filiales

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des salariés, de certains d'entre eux, de certaines catégories d'entre eux et/ou de dirigeants mandataires sociaux tant de SOCIÉTÉ BIC que des sociétés qui lui sont liées, conformément à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
- décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions, les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, étant précisé que l'attribution gratuite d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Comité de Direction sera obligatoirement soumise à des conditions de performance ;





- décide que :
 - le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra pas représenter plus de 4 % du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration, dont un maximum de 0,4 % pour les dirigeants mandataires sociaux,
 - le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra pas être supérieur au plafond global cumulé (avec les options d'achat/souscription attribuées au titre de la 23^{ème} résolution) de 6 % du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration ;
 - décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration sans pouvoir être inférieure à trois ans. Le Conseil d'Administration pourra également fixer une période de conservation des actions par les bénéficiaires ;
 - décide par ailleurs que, dans l'hypothèse de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité sociale, les actions lui seront attribuées définitivement avant le terme de la période d'acquisition restant à courir. Lesdites actions seront librement cessibles à compter de leur livraison ;
 - prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution, l'augmentation de capital étant définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires ;
 - délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur et notamment pour :
 - arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
 - déterminer si les actions à attribuer gratuitement consisteront en des actions à émettre ou en des actions existantes et, le cas échéant, modifier son choix avant l'attribution définitive,
 - fixer les conditions et critères d'attribution des actions,
 - prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables,
 - procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées en cas d'opérations sur le capital de la Société afin de préserver les droits des bénéficiaires,
 - fixer, le cas échéant, les modalités et conditions des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente autorisation, les dates de jouissance des actions nouvelles,
 - en cas d'émission d'actions nouvelles, augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, déterminer la nature et les montants des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital en vue de la libération desdites actions, imputer, s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, constater la réalisation des augmentations de capital, procéder aux modifications statutaires consécutives,
 - et plus généralement, accomplir toutes les formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente résolution et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.
- La présente autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée et remplace, à compter de ce jour, l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2016 dans sa 20^{ème} résolution.





PROJET DE RÉSOLUTION 23 – AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ AU PROFIT DE SALARIÉS ET DE DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

Rapport du Conseil d'Administration :

Dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, il est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription et/ou d'achat d'actions BIC au profit des dirigeants et salariés, ou de certains d'entre eux, de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Cette autorisation serait donnée dans les limites :

- de 2 % du capital social sur 38 mois (durée de la présente autorisation), dont un maximum de 0,8 % pour les mandataires sociaux ;
- et d'un plafond global cumulé (avec les actions attribuées gratuitement au titre de la 22^{ème} résolution) de 6 % du capital social.

Cette autorisation permettrait de continuer à associer plus étroitement les dirigeants et principaux cadres à l'évolution du titre, comme le sont les actionnaires.

Les bénéficiaires de ces options seraient, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminés par le Conseil d'Administration.

En toute hypothèse, les mandataires sociaux et les membres du Comité de Direction ne pourront se voir attribuer des options que sous conditions de performance. Les mandataires sociaux bénéficiaires des attributions prendront l'engagement formel de ne pas recourir à des instruments de couverture.

Le prix de souscription ou d'achat serait déterminé par le Conseil d'Administration et ne pourrait être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action à la Bourse de Paris, lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options seraient consenties, ni pour les options d'achat, inférieur au cours moyen d'achat des actions éventuellement détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et/ou L. 225-209 du Code de commerce.

Cette autorisation impliquerait la renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions émises en augmentation du capital au fur et à mesure des levées d'options.

Nous vous proposons de fixer à 10 ans le délai maximum d'exercice des options.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 38 mois et annulerait et remplacerait la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2016 dans sa 21^{ème} résolution.

Projet de résolution 23 – Autorisation à donner au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société au profit de salariés et de dirigeants de la Société et de ses filiales

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés, de certains d'entre eux, de certaines catégories d'entre eux et/ou de mandataires sociaux dirigeants tant de SOCIÉTÉ BIC que des sociétés qui lui sont liées, conformément à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ;

- décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des options de souscription et/ou d'achat d'actions, les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution, étant précisé que l'attribution d'options aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Comité de Direction sera obligatoirement soumise à des conditions de performance ;
- décide que le Conseil d'Administration fixera la durée ou les périodes d'exercice des options consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder dix ans à compter de leur date d'attribution ;
- décide que :
 - le nombre total des options attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 2 % du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration, dont un maximum de 0,8 % pour les mandataires sociaux,
 - le nombre total des options attribuées au titre de la présente autorisation et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire un nombre d'actions supérieur au plafond global cumulé (avec les actions attribuées gratuitement au titre de la 22^{ème} résolution ci-dessus) de 6 % du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration ;





- décide que :
 - en cas d'octroi d'options de souscription : le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action à la Bourse de Paris, sur le marché à règlement mensuel, lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties,
 - en cas d'octroi d'options d'achat : le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être ni inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action à la Bourse de Paris, sur le marché à règlement mensuel, lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et/ou L. 225-209 du Code de commerce ;
- décide qu'aucune option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie :
 - moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital,
 - dans le délai de dix séances de bourse précédant la date à laquelle les comptes consolidés ou, à défaut, les comptes annuels sont rendus publics,
 - dans le délai compris entre, d'une part, la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société et, d'autre part, la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;
- prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options en vertu de la présente résolution ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégations dans les conditions légales et réglementaires, pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et, notamment, pour :
 - décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce,
 - procéder à tout prélèvement sur les réserves et/ou primes de la Société à l'effet de réaliser la ou les augmentations de capital consécutives aux attributions définitives d'actions à émettre,
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options, pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités pouvant découler de la mise en œuvre de la présente autorisation, modifier les statuts et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée et remplace, à compter de ce jour et à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2016 dans sa 21^{ème} résolution.

PROJET DE RÉSOLUTION 24 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 BIS « FRANCHISSEMENT DE SEUILS » DES STATUTS

Rapport du Conseil d'Administration :

Afin de mieux connaître notre actionnariat, nous vous proposons de modifier l'article 8 bis « Franchissement de seuils » des statuts de la Société aux fins d'abaisser les seuils dont le franchissement doit faire l'objet d'une déclaration et de réduire le délai de déclaration : tout actionnaire aura l'obligation de déclarer à la Société le franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de 1 % (au lieu de 2 % précédemment) et de chacun des 0,5 % supplémentaires (au lieu de 1 % précédemment), des actions et/ou des droits de vote qu'il détient directement ou indirectement, ceci dans un délai de cinq jours de bourse (au lieu de 15 jours précédemment) à compter du jour où la fraction est atteinte.

À défaut d'avoir été régulièrement déclaré et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à 2 %, les actions excédant le(s) seuil(s), qui n'a (ont) pas été déclaré(s), seraient privées du droit de vote.





Projet de résolution 24 – Modification de l'article 8 bis « Franchissement de seuils » des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 8 bis des statuts de la Société comme suit :

(ancienne rédaction)

Article 8 bis :

Franchissement de seuils

Toute personne physique ou morale, agissant seule et/ou de concert, venant à détenir de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-9 et L. 233-10 du Code de commerce, un nombre de titres représentant une fraction du capital et/ou des droits de vote égale ou supérieure à 2 % et, à compter de ce seuil, à tout multiple entier de 1 %, est tenue de porter à la connaissance de la Société le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital (et les droits de vote qui y sont potentiellement attachés) qu'elle détient seule et/ou de concert, directement et/ou indirectement. L'information doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions et délai, lorsque la participation au capital social devient inférieure aux seuils ci-dessus.

À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la Société, l'actionnaire qui n'aurait pas procédé régulièrement aux déclarations prévues au présent article est privé des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

(nouvelle rédaction)

Article 8 bis :

Franchissement de seuils

Outre les obligations de déclaration de franchissement de seuils prévues par les textes légaux et réglementaires, toute personne physique ou morale, agissant seule et/ou de concert, venant à détenir, directement et/ou indirectement, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant une fraction égale ou supérieure à 1 % du capital et/ou des droits de vote, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital (et les droits de vote qui y sont potentiellement attachés) qu'elle détient seule et/ou de concert, directement et/ou indirectement. L'information doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de bourse à compter du jour où la fraction est atteinte.

Au-delà du seuil susvisé de 1 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent s'applique dans le même délai et selon les mêmes modalités, chaque fois qu'un seuil supplémentaire de 0,5 % du capital social ou des droits de vote est franchi, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Ces obligations s'appliquent dans les mêmes conditions et délai, lorsque la participation au capital social devient inférieure aux seuils ci-dessus.

À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la Société, l'actionnaire qui n'aurait pas procédé régulièrement aux déclarations prévues au présent article est privé des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée. La privation du droit de vote s'appliquera pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.





7.3. Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

PROJET DE RÉSOLUTION 25 - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

Rapport du Conseil d'Administration :

Cette résolution permet d'effectuer les formalités requises et consécutives à la présente Assemblée.

Projet de résolution 25 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales ou réglementaires requises.





7.4. Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

Assemblée générale mixte du 16 mai 2018 - Résolution n°16

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vianney MARTIN

Deloitte & Associés

François BUZY





RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée générale mixte du 16 mai 2018 - Résolutions n°17 et 18

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (ci-après les « Valeurs Mobilières Composées »), avec maintien du droit préférentiel de souscription, opération pour laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 50 millions d'euros. Le montant des Valeurs Mobilières Composées susceptibles d'être émises ne pourra excéder 650 millions d'euros, ce montant incluant la valeur nominale des actions auxquelles ces Valeurs Mobilières donneront droit.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée à la résolution n°17, dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la résolution n°18.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente Assemblée, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur l'émission proposée et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Conseil d'administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des présentes résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimerons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration, en cas d'émissions de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vianney MARTIN

Deloitte & Associés

François BUZY





RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Assemblée générale mixte du 16 mai 2018 - Résolutions n°20 et 21

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de votre société et/ou des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, représentés éventuellement par un FCPE à créer et/ou adhérents d'un plan d'épargne entreprise à créer, pour un montant représentant au plus 3% du capital au jour de la présente Assemblée, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Vianney MARTIN

Deloitte & Associés
François BUZY





RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE

Assemblée générale mixte du 16 mai 2018 - Résolution n°22

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des salariés, de certains d'entre eux, de certaines catégories d'entre eux et/ou des mandataires sociaux dirigeants de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra pas (i) représenter plus de 4% du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'administration, dont un maximum de 0,4% pour les mandataires sociaux et (ii) être supérieur au plafond global cumulé (avec les options d'achat/souscription au titre de la résolution n°23) de 6% du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'administration.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Vianney MARTIN

Deloitte & Associés
François BUZY





RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS

Assemblée générale mixte du 16 mai 2018 - Résolution n°23

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés, de certains d'entre eux, de certaines catégories d'entre eux et/ou des mandataires sociaux dirigeants de votre société et des sociétés qui lui sont liées conformément à l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra pas (i) donner droit à souscrire ou acheter un nombre total d'actions représentant plus de 2% du capital social de la société au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'administration, dont un maximum de 0,8% pour les mandataires sociaux et (ii) pour les options attribuées non encore levées, ne pourra donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieures au plafond global cumulé (avec les actions attribuées gratuitement au titre de la résolution n°22) de 6% du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'administration.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Vianney MARTIN

Deloitte & Associés
François BUZY







INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Documents accessibles au public	304
Acte constitutif et statuts	304
Document d'information annuel 2017	304
Informations financières historiques	304
8.2. Principaux communiqués	305
8.3. Personne responsable	306
Nom et fonction	306
Déclaration du responsable du document de référence	306
8.4. Responsables du contrôle des comptes et honoraires	307
Noms et adresses	307
Changement de contrôleurs légaux	307
Tableau sur la publicité des honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux	307
Vérification des informations financières historiques annuelles	307
Informations financières intermédiaires et autres	307
8.5. Table de concordance conformément au règlement européen n° 809/2004	308
8.6. Table de concordance avec le rapport financier annuel	311
8.7. Table de concordance avec le rapport de gestion	312
8.8. Table de concordance des indicateurs environnementaux et sociaux	313
8.9. Glossaire	314





8.1. Documents accessibles au public

ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

cf. chapitre 6 – Informations sur la Société.

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL 2017

cf. Document d'information annuel.

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Les documents de référence 2016 et 2017 sont disponibles sur le site Internet de la Société BIC (www.bicworld.com).





8.2. Principaux communiqués

Liste des principaux communiqués publiés en 2017:

Communiqués de presse disponibles sur le site www.info-financiere.fr et sur le site de la Société : www.bicworld.com

Date	Intitulé
7 février 2017	Statut de la Revue Stratégique de BIC Graphic
13 février 2017	Résultats annuels 2016
21 février 2017	Rémunération des dirigeants
21 mars 2017	Mise à disposition du document de référence 2016
26 avril 2017	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2017
6 juin 2017	Finalisation de la cession de BIC Graphic Amérique du Nord et des activités de Sourcing en Asie
3 août 2017	Résultats du 2 ^{ème} trimestre et du 1 ^{er} semestre 2017
29 septembre 2017	Perspectives annuelles de chiffre d'affaires 2017 ajustées
25 octobre 2017	Résultats des neuf premiers mois 2017
14 décembre 2017	Modification du capital et nomination d'un administrateur représentant les salariés





8.3. Personne responsable

NOM ET FONCTION

Bruno Bich

Président et Directeur Général

DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion référencé dans la table de concordance présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Le 20 mars 2018,

Bruno Bich

Président et Directeur Général



8.4. Responsables du contrôle des comptes et honoraires

NOMS ET ADRESSES

Les Commissaires aux Comptes titulaires

Les comptes sociaux et consolidés de SOCIÉTÉ BIC font l'objet de rapports établis par les Commissaires aux Comptes titulaires de la Société :

Deloitte & Associés

Représentée par M. François Buzy
Tour Majunga
6, Place de la Pyramide
92800 Puteaux, France
Tél. : 01 40 88 28 00

Deloitte & Associés a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes de SOCIÉTÉ BIC, pour la première fois, par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 4 mai 1999.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Deloitte & Associés, d'une durée de six exercices, a été renouvelé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017. Il expirera en 2023, à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Grant Thornton

Représentée par M. Vianney Martin
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 41 25 85 85

Grant Thornton a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes de SOCIÉTÉ BIC, pour la première fois, par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 mai 2007 en remplacement de la Société BDO Marque & Gendrot, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Grant Thornton a été renouvelé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017. Il expirera en 2023, à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les Commissaires aux Comptes suppléants

La Société BEAS, nommée pour la première fois lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 19 mai 2005, a été renouvelée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017, pour la même durée que le mandat de Deloitte & Associés.

L'Institut de Gestion et d'Expertise Comptable, nommé pour la première fois lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 23 mai 2007 en remplacement de M. Patrick Giffaux, démissionnaire,

a été renouvelé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017, pour la même durée que le mandat de Grant Thornton.

CHANGEMENT DE CONTRÔLEURS LÉGAUX

Les mandats des contrôleurs légaux ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017.

TABLEAU SUR LA PUBLICITÉ DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont présentés dans la Note 31 des comptes consolidés.

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

Les informations financières historiques annuelles et les rapports d'audit correspondants pour les exercices 2015 et 2016, ainsi que l'examen de la situation financière et du résultat y afférant, ont été présentés dans les documents de référence précédents, eux-mêmes déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement n° D. 16-0193 et n° D. 17-0203) et disponibles sur le site du Groupe BIC. En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, ces informations sont incorporées par référence au présent document de référence.

INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

Les données trimestrielles n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Les données semestrielles et annuelles ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux Comptes.





8.5. Table de concordance conformément au règlement européen n° 809/2004

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE du Parlement européen et du Conseil et aux pages du présent document de référence.

Conforme au règlement européen n° 809/2004	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
Noms et fonctions	306
Déclaration du responsable du document de référence	306
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
Noms et adresses	307
Changement de contrôleurs légaux	307
Tableau sur la publicité des honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux	224 ; 307
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
Informations financières historiques sélectionnées pour les trois derniers exercices	10-13 ; 150-157 ; 159 ; 164-224 ; 307
Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	
Risques de marché	24-25 ; 158 ; 204-208 ; 212-217
Risques juridiques	25
Risques industriels et liés à l'environnement	25-26
Assurance – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	28-29
Autres risques particuliers	28
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
Histoire et évolution de la Société	14-15 ; 254
Investissements	160-161 ; 176-179 ; 221-223
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
Principales activités	4-7 ; 14-15 ; 150-153
Principaux marchés	16-20
Événements exceptionnels	N/A
Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
Éléments sur lesquels est fondée la déclaration concernant la position concurrentielle	16-20 ; 150-156
7. ORGANIGRAMME	
Description du Groupe	14-20
Liste des filiales importantes	221-223 ; 245-246
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées (y compris louées) et toutes charges afférentes	22-23 ; 185-187
Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation de ces immobilisations	53-63
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
Situation financière	10-13 ; 157 ; 165-171
Résultat d'exploitation	150-152 ; 165 ; 176-182
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
Informations sur les capitaux	167-168
Source et montant des flux de trésorerie	170-171
Conditions d'emprunt et structure de financement	194-195



Conforme au règlement européen n° 809/2004	Pages
Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	N/A
Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. (Investissements fermes) et 8.1. (Charges sur immobilisations corporelles)	N/A
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	21; 181; 189-190
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	162
Tendance connue, incertitude ou demande d'engagement ou événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	162
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
Nom, adresse professionnelle et fonctions, dans la Société émettrice et en dehors (si significatifs)	104-122
Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de la Direction Générale	122
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	129-148
Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	129-148 ; 195-202
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
Date d'expiration du mandat	104-122
Contrats de service liant les membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales	N/A
Informations sur les Comités d'Audit et des Rémunérations	125-126
Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	107
17. SALARIÉS	
Nombre de salariés et répartition par type d'activité	74-76
Participations et stock-options des mandataires sociaux	139-140 ; 208-213
Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	259 ; 208-220
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
Personnes non-membres d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance qui détiennent, directement ou indirectement un pourcentage du capital social ou des droits de vote qui doit être notifié	258-259
Principaux actionnaires disposant de droits de vote différents	258-259
Mesures prises par l'émetteur contre l'abus de contrôle	N/A
Dispositions statutaires ou autre pouvant contraindre un changement de contrôle	N/A
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS (PARTIES LIÉES)	
Nature et montant des opérations	218; 252
Montant ou pourcentage pour lequel les opérations avec des parties liées entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur	N/A
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
Informations financières historiques	164-224 ; 229-247 ; 307
Informations financières <i>pro forma</i>	N/A
États financiers	164-224 ; 229-247
Vérification des informations financières historiques annuelles	225-228; 248-251 ; 307
Date des dernières informations financières	305
Informations financières intermédiaires et autres	307
Politique de distribution des dividendes	159
Procédures judiciaires et d'arbitrage	24-26 ; 162
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	254





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Table de concordance conformément au règlement européen n° 809/2004

Conforme au règlement européen n° 809/2004	Pages
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Capital social	193 ; 256-257
Montant du capital et nombre d'actions	256-257
Actions non représentatives du capital	N/A
Actions propres	193 ; 260
Valeurs mobilières convertibles ou assorties de bons de souscription	N/A
Conditions régissant le capital non libéré	N/A
Capital placé sous options	N/A
Historique d'évolution du capital social	256-257
Acte constitutif et statuts	254-255
Objet social	254
Dispositions concernant les organes d'Administration et de Direction	104-122 ; 125-126
Catégories d'actions	254-255
Modification des droits des actionnaires	N/A
Convocation et tenue des Assemblées Générales	254-255
Dispositions ayant pour effet de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle	258-259
Seuils de déclarations de détention	255
Dispositions régissant les modifications du capital	254-255
22. CONTRATS IMPORTANTS	N/A
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	304
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	221-223 ; 245-246





8.6. Table de concordance avec le rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent document de référence, les principales informations prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

N°	Information	Pages
Rapport financier annuel		
1.	Comptes sociaux	229-247
2.	Comptes consolidés	164-224
3.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux annuels	248-251
4.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	225-228
5.	Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	312
6.	Déclaration du responsable du document de référence	306
7.	Honoraires des Commissaires aux Comptes	224
8.	Gouvernement d'entreprise	103-148





8.7. Table de concordance avec le rapport de gestion

Le présent document de référence comprend les éléments du rapport de gestion de la Société et du rapport de gestion du Groupe BIC prévus par les articles L. 225-100 et suivants et L. 232-1 du Code de commerce, ainsi que la section spécifique du rapport de gestion dédiée au gouvernement d'entreprise, en application des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce.

Les parties du document de référence correspondant aux différentes parties du rapport de gestion du Groupe sont présentées ci-dessous.

N°	Information	Pages
Rapport de gestion		
1.	Activité et évolution des affaires/Résultats/Situation financière et indicateurs de performance	4-15 ; 150-156
2.	Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation	213-218
3.	Description des principaux risques et incertitudes	24-29 ; 158
4.	Risques financiers liés au changement climatique	26
5.	Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de bourse	24-25 ; 158
6.	Procédure de contrôle interne et de gestion des risques	30-37
7.	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A
8.	Faits postérieurs à la clôture/Perspectives d'avenir	162
9.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	159
10.	Opérations sur les actions propres	262-263
11.	Ajustement des droits des titulaires de Valeurs mobilières donnant accès au capital	N/A
12.	Informations environnementales, sociales et sociétales	39-101
13.	Activités en matière de recherche et de développement	21
14.	Délais de paiement fournisseurs et clients de SOCIÉTÉ BIC	247
15.	Gouvernement d'entreprise:	
	Choix de modalités du mode d'exercice de la Direction Générale	104
	Composition et fonctionnement des Organes d'Administration et de Direction	104-122
	Limitations de pouvoirs de la Direction Générale	123
	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	108-122
	Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil	105-107
	Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur leurs titres	122
	Projet de résolution sur la politique de rémunération	283
	Rémunération des mandataires sociaux	129-148
	Tableau récapitulatif sur la mise en œuvre du Code AFEP-MEDEF	128
	Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital	256-257
	Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	255
	Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique (inclus les éléments de l'article L. 225-37-5 du Code de Commerce)	259
	Capital social	256-261
	Participation des salariés dans le capital	259
	Conditions statutaires pour les modifications du capital et des droits sociaux	254-255
Annexes		
	Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	247



8.8. Table de concordance des indicateurs environnementaux et sociaux

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque partie du document de référence, les indicateurs GRI⁽¹⁾, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes généraux de l'OCDE⁽³⁾ abordés.

Sommaire du document de référence	Article 225 -105-1 du Code de commerce	GRI ⁽¹⁾	CDSB référentiel pour le reporting des informations environnementales et le capital naturel ⁽²⁾	Principes du Pacte mondial	Principes généraux de l'OCDE ⁽³⁾	Page	
1. Présentation du Groupe		G4-3, G4-4, G4-17, G4-5, G4-6, G4-7, G4-8, G4-9		REQ-07	-	6, 10	9 à 40
2.1. Le Programme BIC de Développement Durable	3.b, c	G4-2, G4-45, G4-47, G4-56, G4-15, G4-24, G4-26, G4-27, G4-PR5, G4-EC1, G4-8, G4-27, G4-PR5, G4-16, G4-S05	P1, P2, P7, REQ-01, REQ-02, REQ-03		1 à 10	1, 5	40 à 52
2.2. Les responsabilités liées à nos produits	3.c, d	G4-PR1, G4-EN27	P5, P6, REQ-04, REQ-05,		2, 3, 7, 8, 10, 12, 13, 14		53 à 63
2.3. La responsabilité environnementale liée à nos opérations	2.a, b, c, d, e	G4-EC2, G4-EN1, G4-EN3, G4-EN4, G4-EN5, G4-EN7, G4-EN6, G4-EN8, G4-EN12, EN14, G4-EN15, G4-EN16, G4-EN19, G4-EN23, G4-EN29, G4-EN30, G4-EN31	P4, P5, P6, REQ-01, REQ-02, REQ-04, REQ-05		7, 8 et 9	12	64 à 73
2.4. Notre responsabilité sociale envers les salariés	1.a, b, c, d, e, f, g	G4-10, G4-11, G4-LA1, G4-LA6, G4-LA7, G4-LA8, G4-LA9, G4-LA10, G4-LA11, G4-LA12		-	1, 3 et 6	2, 4, 10	74 à 86
2.5. Notre responsabilité sociétale	3.a, c, d, e	G4-S03, G4-HR10, G4-HR5, G4-HR6, G4-EC8			1, 2, 4, 5, 10	4, 8, 13, 14	87 à 94
2.6. Repères	-	G4-13, G4-28, G4-30, G4-20, G4-21, G4-22, G4-23, G4-32, G4-33	P1, P2, P4, P6, REQ-04, REQ-05, REQ-07, REQ-08, REQ-09, REQ-10, REQ-11, REQ12			1, 2, 3, 7, 9, 13	95 à 102
3. Gouvernement d'entreprise	-	G4-34, G4-38, G4-39, G4-51, G4-41, G4-44		REQ-03	-	-	103 à 148

(1) GRI : Global Reporting Initiative, version G4.

(2) CDSB : Climate Disclosure Standards Boards.

(3) OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.





8.9. Glossaire

À taux de change constants :

Les montants à taux de change constants sont calculés en convertissant les montants de l'année en cours aux taux de change moyens mensuels de l'année précédente.

À base comparable :

Signifie à taux de change constants et à périmètre constant. Les montants à périmètre constant excluent les impacts des acquisitions et/ou des cessions intervenues sur l'exercice en cours et/ou sur l'exercice précédent et ce jusqu'à leur date anniversaire.

Actions de performance :

Actions de SOCIETE BIC attribuées à titre gratuit, soumises à conditions de performance.

ACV :

L'Analyse en Cycle de Vie (ACV) est une méthode qui permet d'évaluer tous les impacts environnementaux d'un produit, aux étapes successives de sa vie : l'extraction et le transport des matières premières qui le composent, les procédés de fabrication, le transport du produit jusqu'au consommateur, son utilisation jusqu'à la fin de sa vie et son traitement en tant que déchet.

BIC Speak-up :

Ligne d'assistance disponible à tous les salariés BIC pour alerter, recueillir les signalements et prévenir toute violation à la Politique de Lutte contre la Corruption et à la Charte d'Éthique (y inclus les atteintes envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement).

BoP (« Bottom of the Pyramid » ou bas de la pyramide) :

Désigne la plus importante frange de la population mondiale : la plus pauvre, n'ayant pas (ou très peu) d'accès aux services et biens proposés par le marché, du fait notamment de la faiblesse de ses revenus. BIC définit le BOP en 2 grands ensembles. Pour les pays hors de l'OCDE, nous considérons qu'il s'agit de la population dépensant quotidiennement moins de 2,97 dollars américains. Pour les pays de l'OCDE, nous prenons en compte les personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Catégories :

Les catégories regroupent les activités du Groupe Papeterie, Briquets, Rasoirs et Autres produits.

Charte d'éthique :

Ensemble des normes et des principes régissant la manière de conduire une société. La Charte d'éthique de BIC formalise, depuis 2007, les principes éthiques fondamentaux que le Groupe souhaite voir respectés par l'ensemble de ses salariés, en toutes circonstances et dans tous les pays.

Client/consommateur :

Au sein du Groupe BIC, le terme « client » désigne un « distributeur » et le terme « consommateur » désigne le consommateur final.

Code de conduite :

Le Code de conduite du Groupe BIC est constitué d'un ensemble de principes professionnels et sociaux qui transcrivent les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Contrôle interne :

Dispositif mis en œuvre par la direction d'une entreprise pour lui permettre de maîtriser les opérations à risques qui doivent être faites par l'entreprise. Pour cela ses ressources sont mesurées, dirigées et supervisées de façon à permettre au management de réaliser ses objectifs.

Droit préférentiel de souscription :

Avantage conféré par l'article 225-132 du Code de commerce à l'actionnaire d'une société anonyme lui permettant, pendant un délai donné, de pouvoir, à l'occasion d'une augmentation de capital, faire valoir un droit de préférence à l'acquisition d'actions nouvelles dans les conditions prévues par l'assemblée générale extraordinaire.

Comptabilité de couverture :

Une opération de couverture consiste en achats ou ventes d'instruments financiers qui doivent avoir pour effet de réduire le risque de variation de valeur affectant l'élément couvert. Pour qu'une opération comptable soit qualifiée de couverture, elle doit identifier les éléments de couverture dès l'origine.

Éco-conception :

L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie.

Ecolabel :

Ecolabel est une approche volontaire de certification de la performance environnementale. Un ecolabel identifie des produits ou services ayant globalement une performance environnementale meilleure, dans une gamme de produits ou services.

Flux de trésorerie lié à l'activité d'exploitation :

Principales activités génératrices de revenus et autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement ou de financement.





Gestion des risques :

Dispositif dynamique de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Ce dispositif est complet et couvre l'ensemble des activités, processus et actifs de la Société. La gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques de la Société et qui permettent aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour le Groupe. La gestion des risques est également un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur des actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser la Société autour d'une vision commune des principaux risques.

Marge brute d'exploitation :

La marge brute d'exploitation est la marge que le Groupe réalise après déduction des coûts liés à la fabrication de ses produits.

Marge d'exploitation normalisée :

Résultat d'exploitation normalisé divisé par le chiffre d'affaires.

Nouveau produit :

Un produit est considéré comme nouveau pendant son année de lancement et les trois années qui suivent.

Politique de lutte contre la corruption du Groupe BIC :

La Politique de lutte contre la corruption du Groupe BIC, définie en 2016, affirme que le Groupe BIC ne tolère pas la concussion ni la corruption, partout où il exerce ses activités, préservant ainsi sa réputation d'intégrité.

Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE) :

La Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE), formalisée en 2005 et signée par le Directeur Général, engage le Groupe à minimiser les impacts de son activité industrielle.

Politique sécurité des produits :

La Politique Sécurité des Produits, mise en place en 2001, présente les dix engagements pris pour s'assurer que les produits conçus et fabriqués par BIC sont sûrs pour la santé et l'environnement.

Position nette de trésorerie :

Liquidités/découverts + autres actifs financiers courants – emprunts courants – emprunts non courants.

REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances) :

REACH est un règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques.

Résultat d'exploitation :

Résultat réalisé à partir des opérations propres d'une activité. Le résultat d'exploitation provient de l'activité primaire de l'entreprise et exclut le résultat provenant d'autres sources. Il inclut le résultat d'exploitation des autres produits ainsi que les dépenses du Groupe non allouées aux autres activités.

Résultat d'exploitation normalisé :

Normalisé signifie hors éléments non récurrents détaillés page 151.

Résultat d'exploitation normalisé hors prime :

Hors prime signifie prime exceptionnelle qui a été versée aux salariés qui ne bénéficient pas des plans d'attribution gratuite d'actions soumis à des conditions de performance, après l'approbation du dividende exceptionnel.

Risque :

Possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter :

- la capacité de la Société à atteindre ses objectifs ;
- la capacité de la Société à respecter ses valeurs, l'éthique et les lois et règlements ;
- les personnes, les actifs, l'environnement de la Société ou sa réputation.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie, par sa défaillance consommée, ne puisse plus respecter ses engagements. Le risque de contrepartie peut être différent du risque de crédit dans la mesure où il peut y avoir avec une contrepartie autre que l'organisme émetteur un contrat garantissant la couverture d'une obligation donnée.

Valeurs Mobilières Composées :

Titres financiers négociables, interchangeables et fongibles, donnant accès par tous moyens au capital de la Société (définition dans le cadre de l'Assemblée Générale des actionnaires de SOCIETE BIC).





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Glossaire

RELATIONS INVESTISSEURS
14, RUE JEANNE D'ASNIÈRES
92611 CLICHY CEDEX – France
TEL : 33 (0) 1 45 19 52 26
EMAIL : investors.info@bicworld.com
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 178 072 592,84 EUROS
DIVISÉ EN 46 615 862 ACTIONS DE 3,82 EUROS
COTATION : EUROLIST D'EURONEXT PARIS
CODE ISIN : FR0000120966
MNÉMONIQUE : BB COTATION EN MARCHÉ CONTINU
552.008.443 RCS NANTERRE

Photo © : Patrick Parchet



#FAIT(S)
POUR

SOCIÉTÉ BIC - 92611 CLICHY CEDEX (FRANCE)

WWW.BICWORLD.COM